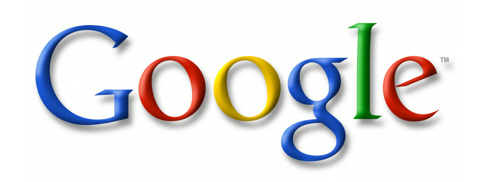


NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE,

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ

PAR MM. BURNOUF. — CHÉZY. — COQUEBERT DE MONTBRET. — DEGÉRANDO. — GARCIN DE TASSY. — GRANGERET DE LAGRANGE. — DE HAMMER. — HASE. — GUILL. DE HUMBOLDT. — STAN. JULIEN. — KLAPROTH. — RAOUL-ROCHETTE. — ABEL-RÉMUSAT. — SAINT-MARTIN. — GUILL. DE SCHLEGEL. — SILVESTRE DE SACY, ET AUTRES ACADÉMICIENS ET PROFESSEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS;

ET PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

TOME V.



IMPRIMÉ,

PAR AUTORISATION DE M.GR LE GARDE DES SCEAUX,

À L'IMPRIMERIE ROYALE.

PARIS. — 1830.

ON SOUSCRIT :

A la librairie orientale de DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS, Imprimeurs-libraires, membres de la Société asiatique de Paris, libraires des Sociétés asiatiques de Londres et de Calcutta, rue Richelieu, n.° 47 *bis*.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Notice historique, chronologique et généalogique des principaux souverains de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, pour l'année 1830.

EMPIRE OTHOMAN.

Sulthan MAHMOUD II, fils du sulthan *Abd'oulhamid*, né le 20 juillet 1785, et proclamé à la place de son frère *Moustafa IV*, detrôné le 28 juillet 1808.

Égypte : MOHAMMED-ALI, né à Cavala en Romélie, en 1769 (1182 de l'hégire), fils d'*Ibrahim-agha;* proclamé pacha le 14 mai 1805, à la place de *Khorschid-pacha;* confirmé par le sulthan Sélim III, le 1.er avril 1806.

Bagdad : DAOUD-PACHA.

Moldavie : *Jean* STOURZA, boyard moldave, nommé hospodar le 16 juillet 1822, et proclamé à Yassy le 21 du même mois.

Valachie : *Grégoire* GHIKA, nommé hospodar le 16 juillet 1822; inauguré par le pacha de Silistrie, le 21 septembre 1822.

VASSAUX DE L'EMPIRE OTHOMAN.

Tripoli : *Sidi* YOUSOUF *Karamanli* pacha succède, en mai 1795, à son père Ali fils de Mohammed.

Tunis : *Sidi* Hasan, bey, succède à *Hamouda-Bey*, le 23 mars 1824.

Alger : Houssain, fils d'*Hasan*, ancien ministre de l'intérieur, succède, le 1.er mars 1818, au dey *Ali*, mort de la peste. Il est âgé d'environ 54 ans.

Le schérif de la Mekke : Yahya, fils de *Sourour*, remplace, le 2 novembre 1813, son oncle, le schérif *Ghaleb*, déposé par le pacha d'Égypte, *Mohammed-Ali*, et mort à Salonique en 1818.

L'imam de l'Yémen : N....... succède en 1815 à *Tamy*, chef de la tribu d'*Asir*, fait prisonnier par l'arabe *Hasan*, fils de *Khaled*, allié du pacha *Mohammed-Ali*, et mis à mort à Constantinople en 1819. L'imam de l'Yémen réside à Sanaa.

Roi de Sennaar : Bâdy VII, fils de *Tabl*, vingt-neuvième roi de la race des *Foundjis*, tribu partie de l'intérieur de l'Afrique, et qui vint s'établir à Sennaar vers la fin du XV.e siècle. En juin 1821, *Ismaïl*, fils du pacha d'Égypte, le contraint de reconnaître la suprématie du sulthan Mahmoud.

EMPIRE DE MAROC.

Mouley-Abd-Errahman, sulthan, fils aîné de *Mouley Hescham*, fils de *Sidi Mohammed*, succède à son oncle *Mouley-Souleiman*, le 28 novembre 1822.

ROYAUME D'ABYSSINIE.

Itsa Guarlou, successeur d'*Ayto Egwala Sion*, de la dynastie de *Salomon*, qui règne sans inter-

ruption depuis 1268, réside à Gondar; il jouit de beaucoup de considération, mais n'a aucun pouvoir et ne possède en revenus que ce que les gouverneurs indépendans des provinces veulent bien lui accorder. Ces gouverneurs sont: SELASSY, le plus puissant de tous, successeur de *Wassen Segued*, chef ou *murd-Azimadd* de *Schoa* et d'*Efat*, a pris le titre de roi. SCHAM TEMBEN GUEBRA MICHAEL, chef de *Tigré*, successeur de *Ras Welled Selassy;* GUKHO, successeur de *Fasil*, chef d'*Amhara* (Gojam); N.... fils et successeur de *Helle Mariam*, gouverneur de *Samen* plateau de l'Abyssinie.

Les Galla ont depuis long-temps envahi la partie méridionale du pays; la tribu la plus puissante est celle des *Edchow*, commandée par LIBAN et par GODJI.

IMAM DE MASCATE.

Séïd-SAID succède à son père *Séïd-sulthan*, vers l'an 1804; il est le troisième descendant d'*Ahmed*, fils de *Saïd*, fondateur de cette puissance.

PERSE.

FETH-ALI-SCHAH, de la tribu turke des Kadjars, nommé *Baba-Khan* avant son avénement au trône; fils d'*Houssaïn-Kouly-Khan;* né en 1768, succède, en 1796, à son oncle *Agha-Mohammed-Khan*, fondateur de la dynastie. *Abbas-Mîrzâ*, héritier présomptif de la couronne, est né en 1785

AFGHANISTAN.

La couronne est héréditaire dans la branche de la famille des *Saddouzi*, qui descend d'*Ahmed-Schah Abdalli* : le titre royal est *schahi-devri-devrân*. Le monarque ghaznévide *Sebecteghin* soumit le pays en 997; *Babour* conquit Ghazna et Kaboul en 1506; les Afghans conquirent la Perse en 1720, et furent soumis en 1737. *Ahmed-schah Abdalli* fut couronné à Kandahar en 1747. Son fils *Timour-schah* régna depuis 1773 — 1793; *Zemân-schah*, — 1800, où il fut déposé par son frère MAHMOUD, qui, trois années après, fut chassé par son frère SCHOUDJAH, qui fut expulsé à son tour par *Mahmoud*, en 1809. Durant ces désordres, *Rundjit-singh*, le souverain de Lahor conquit Kaschmir et Peschawer, où le fils de YAR-MOHAMMED KHAN, le troisième frère, règne sous sa tutelle : en 1826, *Mahmoud* partit de Kandahar et réunit ses troupes à celles de *Feth-Ali-Schah*, tandis que *Schoudjah* était fugitif dans l'Inde anglaise; les émirs du Sinde se sont emparés d'une partie du pays.

BELOUTCHISTAN.

MAHMOUD-KHAN, âgé d'environ 47 ans, succède à son père *Nasir-Khan*, en juin 1795; ce dernier avait soumis le Mekran, vers la fin de son règne; son fils l'abandonna en 1809.

BALKH.

Conquis en 1825 par *Mîr* MOURAD-BEY, qui en chassa *Nedjib-oullah-khan*, gouverneur pour le roi de Kâboul.

BOKHARA.

Grand khan de Bokhara et de Samarkand: BATKAR-KHAN succède à son père *Mir-Haïder-khan*, en 1826. Le règne intermédiaire de son frère *Mir-Housaïn* ne fut que de quatre mois.

Gouverneur de Hisar ; *Séid-Atalyk-bey*, beau-père de *Mir-Haïder*.

KHOKAND.

ÉMIR-KHAN, prince de Farghanah et de Khokand.

BADAKHSCHAN.

MIRZA-ABD'OUL-GHAFOUL, fils de *Mohammed-schah*, réside à Faïzabad, ville différente de Badakhschân, et placée au sud de celle-ci.

KHARIZM.

RAHMAN-KOULI-KHAN succède à son père *Mohammed-Rahim-khan* en 1826. Le titre de ces princes d'origine ouzbeke est *Taksir-khan ;* ils résident à *Khiwa.*

INDE.

Gouverneur général du Bengale : lord *William* Ca-

vendish BENTINCK, succède au mois de mai 1828 à lord *Amherst*.

L'aréal de la présidence du Bengale contient 328,000 lieues carrées; il est habité par 57,500,000 sujets.

Gouverneur de Madras: sir *Stephen Rumbold* LUSHINGTON, succède le 18 octobre 1827 à sir *Thomas Munro*.

Ce gouvernement comprend 154,000 lieues carrées et 15 millions d'habitans, sans compter les provinces détachées de l'empire birman.

Gouverneur de Bombay : sir *John* MALCOLM, succède le 26 octobre 1827 à sir *Mounstuart Elphinstone*.

L'étendue de cette présidence est de 71,000 lieues carrées; habitans, 10,500,000.

Gouverneur de Ceylan : sir HUDSON-LOWE succède, en 1826, à sir *Edward Barnes*.

Administrateur général des colonies françaises : M. *de* MELAY, succède au mois de mai 1829 au vicomte *Desbassyns de Richemont*.

Gouverneur général des possessions hollandaises: VAN DER BOSCH, succède en 1828 à de *Kock*.

Gouverneur hollandais des Moluques: VAN MERKUS.

Gouverneur espagnol des Philippines : D. MARIANA RICAFORD.

ÉTATS DE L'INDE

DÉPENDANS DE L'ANGLETERRE.

Haïderabad, entre le 16° et le 22° lat. sept., con-

tient une partie de l'ancien *Telingand*, s'étend du nord au sud, depuis les rivières *Tapty* et *Wardâ*, jusqu'au *Toumbadra* et *Krischna* (ou *Mahanady*). L'aréal est de 96,000 lieues carrées; la population, de 10 millions d'habitans, dont une partie est mahométane. Le *Telingana* fut conquis par les Mahométaus, et fit partie de l'empire *Bhamani* dans le Décan; lors de la dissolution de ce dernier, il fut de nouveau indépendant sous le nom de *Golconda*, dont le premier prince, *Kouli Koutoub-schah*, régna depuis 1512 — 1551; *Djemschid Koutoub-schah* jusqu'en 1558; *Ibrahim Koutoub-schah*—1581; *Kouli-koutoub-schah*—1586: il fonda la ville de Haïder-abad. Son frère *Mohammèd* lui succéda; à celui-ci *Abd-allah koutoub-schah*, que le grand mongol *Schah-djehan* rendit tributaire; en 1690, *Abou-Hosaïn* fut fait prisonnier par *Avreng-zeb* et mourut en 1704. Au milieu des désordres qui suivirent la mort de ce dernier, *Nizam-el-mulk* s'empara vers 1717 du pays et mourut en 1748; son fils *Nasir-djung* fut tué en 1750; et le fils de celui-ci, *Modaffer-djung*, en 1757; *Salabet-djung*, fils de Nizam, fut emprisonné en 1761 (il mourut deux ans après) par son frère *Nizam-Ali*, qui régna jusqu'en 1803; son fils aîné SEKANDER-DJAH lui succéda le 6 août. La résidence est Haïder-abad, 17° 15′ lat., 78° 35′ long. Fondée en 1585; elle a 200,000 habitans.

Nagpour, reste du grand empire des Mahrattes dans

le Décan, qui fut renversé par les Anglais en 1818. Il est situé entre 18° 40′ et 6° 40′ lat., 78° 20′ et 83° long.; il contient un aréal de 70,000 lieues carrées, et il est habité par 3 millions d'hommes. Il n'est pas prouvé que la dynastie régnante descende de *Sewadji*, fondateur de l'empire des Mahrattes. *Ragodji*, en 1738, conquit le pays et mourut en 1755; son fils aîné *Djanodji*, mourut en 1772; son frère *Moudhadji* régna jusqu'en 1788, où le fils de ce dernier, *Ragodji Bhounsla*, monta sur le trône; il régna jusqu'au 22 mars 1816, et laissa en mourant ses états à son fils *Persodji Bhounsla*, qui fut étranglé le 1.er février de l'année suivante, et remplacé par *Appa-saheb*, qui monta sur le trône sous le nom de *Moudhadji* II; il fut déposé par les Anglais, qui, le 25 juin 1818, mirent à sa place le fils de Persodji, RAGODJI BHOUNSLA, âgé de 9 ans. Sa résidence est à *Nagpour* : 21° 9′ lat., 79° 11′ long.; elle contient 115,000 habitans.

Oude, entre 26° et 28° lat. septent.; surface de 20,000 lieues carrées; population, 3 millions. Le pays fut soumis par les Mahométans lors de leurs premières incursions; sous Mohammed, un des successeurs d'Avreng-zeb, *Saadet-khan*, de Nischapour en Khorasan, devint *soubahdar* du pays: il eut pour successeur son fils *Sefdar-djung*, — 1756; le fils de celui-ci, *Schudja-ed-devlah*, régna jusqu'en 1775, son fils, *Asaf-ed-devlah* jusqu'en 1797. Le fils naturel de ce dernier, *Vizir*

Ali, ayant usurpé le pouvoir, fut deposé par lord Teignmouth, et *Saadet-Ali* fut proclamé le 21 janvier 1798 ; il mourut le 11 juillet 1814; son successeur, *Ghazi-eddin Haïder*, prit, le 9 octobre 1819, le titre de padischah, et mourut le 20 octobre 1827; son fils *Souléïman-djah* NASIR EDDIN HAIDER lui succède. Résidence, *Lucknau*, 26° 51′ lat. 80° 50′ long. ; elle a plus de 300,000 habitans.

Baroda, la partie la plus considérable et la plus belle de la presqu'île de Gudjerat, contient 18,000 lieues carrées et 2 millions d'habitans. *Pilladji*, de la famille de *Guicowar* (*Gaikevad*), Mahratte, propriétaire d'un village, parvint à s'emparer du pouvoir, et régna jusqu'en 1747; son fils *Damadji Guicowar*, jusqu'en 1768; *Fath-singh Guicowar*, jusqu'en 1789; *Manadji Guicowar*, jusqu'en 1792; *Govind Rao*, jusqu'en 1800; *Anand Rao Guicowar*, jusqu'en 1819; son frère SYADJI RAO GUICOWAR lui succède. Capitale, *Baroda*, avec 100,000 habitans.

Maïsour, entre le 11° et le 15° lat.; 27,000 lieues carrées, 3 millions d'habitans; c'est le plateau du Carnâtic. La dynastie prétend être originaire de Dvaraca dans le Gudjerat; le premier souverain connu est *Scham-radj*, qui monta sur le trône en 1507. *Tim-radj* régnait en 1548, *Hîr-scham-radj* mourut en 1576, *Scham-radj* en 1637; *Immader-radj* ne régna qu'une année, *Kanty-revy-narsa-radj* jusqu'en 1659, *Djik-deo-radj* jusqu'en

1704, *Kanty-radj* jusqu'en 1714, *Doud-Kischen Radj* jusqu'en 1731, *Djik-kischen-radj* jusqu'en 1755, dépossédé par *Haïder-Ali*, qui mourut le 9 décembre 1782. Celui-ci fut remplacé par son fils *Tippou-saheb*, qui périt le 4 mai 1799. Wellesley plaça sur le trône un rejeton de l'ancienne dynastie *Maharadja* KRISCHNA UDIAVER, âgé de 6 ans, le 22 juin 1799 : il gouverne réellement depuis 1812. Résidence, *Maïsour,* 12° 19' lat., 76° 42' long.; à 11 milles de Seringapatnam qui n'a plus que 10,000 habitans.

Satara, 14,000 lieues carrées et 1,500,000 habitans. *Sewadji*, en 1651, détrôna le souverain de Bedjapour, et le tint comme prisonnier. Cet état de choses dura jusqu'en 1818, où le peischwa fut chassé, et, en 1821, NAR-NARRAIN fut réinstallé dans tous les droits que ses ancêtres avaient possédés. Il réside à *Satara,* 17° 42' lat., 74° 12' long. Après la dissolution de l'empire Bhamani, *Abou'l-modaffer-adil-schahy* fonda la dynastie de Bedjapour avant 1489; il mourut en 1510, *Ismaïl adil-schah* en 1534, *Moulou adil-schah* en 1557, *Ali adil-schah* en 1579, *Ibrahim adil-schah* en 1626, *Mohammed adil-schah* en 1660, *Ali adil-schah* en 1672; *Sekander adil-schah* fut fait prisonnier, lors de la prise de Bedjapour, par Avrengzeb, en 1689.

Un grand nombre de petites principautés, telles que *Travancor*, *Cochin*, *Bopâl*, *Kotah*, *Boundi*, des chefs de *Radjpoutes*, des *émirs du Sind* et

autres, forment un territoire de 305,000 lieues carrées, avec 17 millions d'habitans.

ASSAM.

Ce pays contient le bassin du Brahmapoutra. Le titre royal est *svarga radja* (monarque céleste), parce que la dynastie prétend descendre de deux frères, *Khunlai* et *Khuntai*, qui, avec le dieu *Chang*, vinrent des contrées du nord s'établir dans ce pays. Le mongol *Avreng-zeb* essaya de soumettre le pays d'Assam, mais son armée fut détruite. En 1793, le roi *Gaurinath* fut replacé, avec le secours des Anglais, sur un trône dont un prêtre ambitieux l'avait chassé; il fut assassiné : son fils BIRDJINATH KOUMAR ne put se soutenir contre les usurpateurs *Boura Gohaing* et *Tchander khant*; ce dernier appela les Birmans, qui, en 1822, conquirent le pays, et proclamèrent pour radja leur général *Menghi maha thelouah*. Les anglais s'en sont emparés en 1825.

ÉTATS DE L'INDE

INDÉPENDANS DE L'ANGLETERRE.

Nepâl.—53,000 lieues carrées, 2 millions d'habitans; ayant à l'ouest et au sud les provinces anglaises pour frontière, au nord le mont *Himâlaya*, à l'est la principauté de Sikkim. La constitution physique des habitans les rapproche des Tartares et des Chinois, comme les habitans du Boutan. La dynastie indigène *Sourya-bansi* (race du soleil) finit avec

Raddjit-mall, qui, en 1768, se vit enlever ses états par le radja de Gorkha, *Prithi Narrain*, qui mourut en 1771; *Singh-pertâp*, son fils, régna jusqu'en 1775; *Ram-bahader*, fils mineur de ce dernier, fut dépossédé par son oncle *Bahader-sah*, qui pilla Lassa en 1784 et Teschou Loumbou en 1790. Une armée chinoise passa le mont Himâlaya en 1792, et força *Bahader-sah* à faire la paix. *Ram-bahader* fit périr ce dernier en 1795; mais ses cruautés le rendirent si odieux qu'il fut obligé de s'enfuir à Bénarès en 1800; il revint en 1804, et fut assassiné en 1805. Malgré ces désordres, les conquêtes continuèrent sous le général *Ammer-singh-thappa*, qui enfin fut défait par sir Ochterlony. Par la paix de Catmandou (4 mars 1816), il fut contraint de céder presque toutes ses conquêtes aux Anglais. *Ammer-singh-thâppa* mourut âgé de 68 ans, le 19 juillet 1816, et le jeune *radja* du même nom, le 20 novembre suivant; on plaça sur le trône son fils, âgé de 3 ans, RADJINDRA BIKRAM SAH. Capitale, *Catmandou*, située à 4,784 pieds d'élévation au-dessus des plaines du Bengale, 27° 42′ lat, 85° long.; elle a 20,000 habitans.

Lahore. — 50,000 lieues carrées, 3 millions d'habitans, entre le 30° et 34° lat.; les frontières sont le Kaschmir et le cours de l'Indus au nord; les montagnes de l'Indoustan septentrional à l'est; l'Indus le sépare à l'ouest de l'Afghanistan; il se compose de deux parties distinctes, le Pendjab et le Kou-

histan. Les Seiks, qui professent une religion indienne, dominent en ce pays. Les Mahométans y sont opprimés et vexés de différentes manières. Le fondateur de la secte des Seiks fut *Nanek*, qui naquit à *Talwandy*, village du district de Lahore, en 1519; son successeur fut *Gourou Angad*, mort en 1552; *Amera-das, kschatriya* de race, — 1574; *Ram-das*, son fils, — 1585. *Ardjoun-mal*, rédacteur du principal livre sacré des Seiks, nommé *Adi-granth*, mourut en 1606; son fils *Hargovind* fut le premier *gourou* (maître) guerrier, — 1644; son petit-fils *Harray*, — 1661; son fils, *Har-krischna* mourut à Dehli en 1664; son fils *Tegh-bahader* fut tué par les ordres du gouvernement mongol en 1675: son fils, *Gourou govind*, prêtre et soldat, introduisit l'esprit militaire chez les Seiks; on parvint à le chasser de Lahore et il mourut dans le Dekan, en 1708. Il fut le dernier *gourou* général; depuis lui, chaque petit *radja* s'est fait chef spirituel et temporel. *Ahmed-schah Abdalli* défit les Seiks à différentes reprises en 1762 et 1763; mais ils se relevèrent bien vite. Aujourd'hui, les chefs qui habitent au sud du Setledj, sont sous la protection anglaise; tout ce qui est au nord obéit à RUNDJIT-SINGH, âgé maintenant de 67 ans; il a trois fils, *Courrouk-singh*, *Schere-singh* et *Tara-singh*. Résidence, *Lahore*, 34° 9' 21" lat., 78° 20' long.

Sinde: 24,000 lieues carrées, 1 million d'habitans; ayant pour frontières, au nord le Moultan et l'Af-

ghanistan, au sud Koutch et la mer, à l'ouest la mer et les montagnes du Beloutchistan. Le pays fut soumis par le Mongol Akbar. Durant l'invasion de Nadir-schah, *Mohammed-Abassi-Kalori* se fit soubahdar du Sinde; il fut battu en 1739 par le monarque persan qui le rendit tributaire; il mourut en 1771. Ses successeurs furent chassés par les *Talpouris*, tribu de Baloutches sous la conduite de leur émir, *Fath-Ali khan* en 1779, qui fut obligé de payer un tribut à Timour-schah de Kaboul jusqu'à la mort de ce dernier en 1793. *Mir Gholam Ali*, fils de Fath-Ali khan, après avoir gouverné avec ses frères le pays, mourut à la chasse en 1812; son fils et ses deux frères MIR KOURRIM ALI et MIR MOURAD ALI lui succédèrent; ils ont envahi une partie de l'Afghanistan.

Sindia, 40,000 lieues carrées et 4 millions d'habitans. Le pays d'Oudjain fut conquis par les Mahométans en 1230; il échut plus tard aux Mahrattes. *Djyapa Sindia* servit comme général sous le premier peischwa *Badjerao*, et acquit par de nombreux services le pays d'Oudjain. Son fils *Djankodji* fut assassiné après la bataille de Paniput (1761); son oncle *Ranodji* lui succéda; le fils de celui-ci, *Madhadji Sindia*, régna jusqu'en 1794; son neveu *Devlet Rao*, perdit, en 1803, dans une guerre contre les Anglais, la moitié de ses états; le traité du 5 novembre 1817 lui en fit perdre une autre partie; il mourut âgé de 47 ans, le 21 mars 1827. Un de ses parens, *Moukht Rao*,

âgé de 12 ans, prit en lui succédant, le titre de *Maharaja-Ali-Djah* DJANKODJI-RAO *Sindhia-bahader* (le 18 juin). L'ancienne capitale était Oudjain, 23° 11' lat., 75° 35' long.; actuellement c'est Gualior, 26° 15' lat., 78° 1' long.

ÉTATS

AU-DELA DU GANGE.

Birmans : population 3,500,000 ames. Depuis la paix de Yandabou (le 24 février 1826), ce royaume a perdu tout l'Aracan, la moitié du pays de Martaban, Tavoy, Tenassérim et les îles de Merguy; il ne se compose plus que d'Ava et de Pégu. Le nom d'Ava est la prononciation corrompue d'*Aénwa*, qui est le nom que le peuple donne à la capitale. Le nom de Birmans dérive du mot *Mnama*, dont se sert le peuple d'Aracan pour désigner cette nation. Cent vingt-huit monarques ont régné depuis le commencement de la monarchie. Ava, avec le secours des Portugais, se detacha de Pégu; mais en 1752, Beinga Della, roi de Pégu, conquit Ava, *Alompra* ou *Alomandra Praou*, homme de basse extraction, reconquit la ville en automne 1753, et mourut âgé de 50 ans, en 1760; son fils aîné, *Namdodji Praou*, régna jusqu'en 1762; son frère *Schembouan* jusqu'en 1776; son fils *Tohengouza* fut déposé et tué en 1782 par son oncle *Minderadji Praou*, qui gouverna jusqu'en 1819; son petit-fils MADOUTCHAO est actuellement âgé de 46 ans. Résidence actuelle : Ava.

Siam.—Ce pays comprend le bassin du fleuve Menam. En 1757, les Birmans, sous Alompra, conquirent Yuthia la capitale et exterminèrent la famille royale. En 1769, *Piatak*, fils d'un riche chinois, les chassa et monta sur le trône; il fut tué en 1782. Le premier monarque de la dynastie actuellement régnante lui succéda et gouverna—1809; son successeur mourut le 20 juillet 1824; son fils naturel KBOMA TCHIATT, âgé de 48 ans, est maintenant sur le trône.

Cochinchine.—Soumis précédemment à l'empire chinois, cet état comprend actuellement la Cochinchine, le Tonquin, la plus grande partie du Camboge et le petit état de Siampa. La dynastie régnante fut chassée par une révolte en 1774. L'héritier de la couronne parvint, en 1790, à ressaisir ses états et conquit même le Tonquin : le titre des années de son règne est *Kang-chang*; on ignore l'année de sa mort. Son successeur donna aux années de son règne le titre de *Gia-long* (aidé par la fortune) et mourut en 1819; *Ming-ming* (destin illustre) est celui des années du monarque suivant qui mourut en 1820. L'année précédente il avait reçu l'investiture royale de la cour de Peking.

Sumatra.—Le *Toanko* (seigneur) PASSAMAN à Lintoou; le *Toanko* NORINCHI de Loubou-Agam; le *Toanko* ALLAHAN-PANDJANG.

Java.—4,660,000 habitans; le sultan réside à Yugya-Carta dans la ci-devant province de Mataram.

Mangko-Bourana-Sepou, couronné par les Hollan-

dais en 1826, est mort le 2 janvier 1828; le jeune sultan est sous la tutelle de *Pandjerang-Mangko Kotoumo*. Le souverain de la plus grande partie de l'île porte le titre de *sousouhounan* et réside à Suracarta auprès du fleuve du Solo.

CHINE.

Le nom de la dynastie régnante, d'origine mandchoue, est *Taï-thsing* (la très-pure). En Chine on ne connaît pas le nom de l'empereur régnant; celui qui occupe actuellement le trône est le fils aîné de son prédécesseur, mort le 2 septembre 1820, et portait auparavant le nom de *Mian-ning*. Il donna à son père le titre posthume de *Jin-tsoung-joui-houang-ti*, c'est-à-dire, l'*auguste et sage empereur, le compatissant prédécesseur*. Le titre honorifique des années du règne du monarque actuel est, en chinois, TAO-KOUANG, et en mandchou, DOROÏ ELDENGHE, *éclat de la raison*. Il est âgé maintenant de 47 ans.

JAPON.

Le *Daïri* (empereur) actuel, est le 121.e successeur de *Sin mou*; il règne depuis 1817; le public ignore son nom durant sa vie. L'année 1822 était la cinquième du *nengo* (titre honorifique des règnes) BOUNZIO (en chinois, *Wen-tching*). Sa résidence est *Miyako* ou *Kiô*. Le *Koubo* ou *Siogoun* est le chef militaire généralissime de l'empire; il réside à *Yedo*: c'est, par le fait, lui qui

règne, cependant il affecte toujours une espèce de dépendance du *Daïri*, descendant de l'antique dynastie japonaise qui a commencé par *Sin-mou*, 660 ans avant notre ère.

Description du pays de Didoëthi, extraite de la Topographie géorgienne, par M. KLAPROTH.

LE pays de *Dido* (appelé en géorgien დიდო-ე-თი *Didoëthi*), est situé au-delà de ლო-პო-ტი *Lepoti*, de გრემი *Gremi* (1), de შილდა-ყურელი *Childa-Qoureli*, et de ჭიხყური *Tchhiqouri* (2). Au nord et à l'est il a le mont *K'avk'as*. Ce canton comprend deux vallées; dans l'une coule la rivière appelée ყო-ზლაიხი *Qozloukhi* (3), l'autre est plus à l'est et forme une

---

(1) *Voyez* le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, p. 368.

(2) *Voyez* le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, p. 366.

(3) C'est aussi de cette manière que ce pays est représenté sur la *Carte générale de la Géorgie et de l'Arménie*, publiée en 1766, par J. N. *Delisle*, d'après les cartes et mémoires en géorgien qui lui furent communiqués en 1738 à Saint-Pétersbourg, par le secrétaire du roi de Géorgie, Vakhtang. *Didoëthi* y est placé au sud-est du Thouchethi. La nouvelle carte de la Géorgie, par M. le général Khatov, donne une configuration tout-à-fait différente à cette partie du Caucase. Didoëthi y est au nord du Thouchethi et sur l'Axaï supérieur, dont l'affluent occidental porte le nom de *Tchaghma*. Comme aucun européen n'a visité ces pays, il est difficile de décider laquelle des deux cartes mérite le plus de con-

plaine spacieuse. C'est le *K'avk'as* qui sépare ces deux vallées; la rivière qui coule de la seconde se réunit à celle de la première. Les deux cantons de *Didoëthi* ont à l'orient le *K'avk'as* de ხავა-რი *Havari* et de ლეკითი *Lek'ithi*, et une rivière qui coule du sud, ainsi qu'une chaîne de montagnes qui se détache du *K'avk'as* au sud. A l'ouest est le *K'avk'as* qui les sépare de გაღმამხარი *Gaghmamkhari* (1), et au nord celui qui les divise du თუშეთი *Thouchethi*. Le *Didoëthi* est dans une situation très-forte et inattaquable, et plus avantageuse encore que celle de l'*Ovséthi* ო-ვსეთი. Les habitans sont un peuple sale et laid de figure, ils ont une langue particulière et sont idolâtres et payens. On raconte que quand Alexandre prit la forteresse de

---

fiance; mais je suis tenté de l'accorder sur ce point à celle de Delisle, car elle est conforme à la description de la topographie géorgienne ainsi qu'à la notice suivante qui se trouve dans Guldenstædt: « De *Qoureli* ou *Qwareli* au nord est *Dido;* au nord-» ouest sont les *Thouchi* et au nord-est *Antsoukh.* » Il dit également: « *Kaboutch* a le Kakhethi au sud, et à l'ouest *Dido.* » Sur la carte de M. Khatov c'est justement le contraire, car Kaboutch y est placé à l'ouest de Dido. D'après la carte géorgienne, Dido doit être à l'endroit où M. Khatov met *Karalou* sur le Koï-sou supérieur. Le pays de Dido est séparé du Gaghmamkhari par une chaîne de montagnes calcaires qui sont inhabitées. Guldenstædt fait des deux rivières du Didoëthi les sources du *Samoura*.

(1) *Gaghmamkhari* désigne un pays situé au-delà d'une rivière; ici c'est celui situé sur la gauche de l'Alazani.

სარკინეთი *Sark'inethi* (1), les habitans se sauvèrent par un conduit souterrain qu'ils avaient pratiqué dans la montagne, et se retirèrent dans le pays de *Didoëthi*. Depuis ce temps ils n'ont changé ni leur religion, ni leur ancienne manière d'être. On le voit encore par leur état actuel, car ils ne connaissent pas Dieu, et ne sont pas arrêtés, en contractant des mariages, par les degrés de parenté les plus rapprochés ; ils mangent aussi la chair de tous les animaux. Le père choisit pour son fils, pendant qu'il est dans l'enfance, une fille déjà nubile, et vit avec elle jusqu'à l'âge de la puberté du fils, qui la prend alors pour sa femme. Les enfans mis au monde par cette fille, sont partagés entre le père et le fils; une moitié passe pour être les enfans du fils et les petits-enfans du père, et l'autre moitié est censée appartenir au père et être les frères et sœurs du fils, qui est ainsi le mari de la concubine de son père. Les *Dido* ont des anciens qui sont juges et arbitres dans les disputes. Ce peuple n'est pas brave, ses habits et ses armes sont de mauvaise qualité; pour les premiers, ils se servent d'un drap noir ou de feutre. Cependant, comme ils habitent un pays dans lequel il est difficile de pénétrer, ils y vivent sans crainte d'ennemis. Leurs travaux ressemblent à ceux des Ossètes, cependant

(1) *Sark'inethi* fut une forteresse célèbre située sur une montagne à l'ouest de Mtskhetha. Elle reçut ce nom des mines de fer qui se trouvaient dans son voisinage. *Voyez* le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, page 229.

les draps et les manteaux de feutre (ნაბადი *nabadi*) qu'ils fabriquent, diffèrent de ceux des Ossètes, en ce qu'ils sont noirs et sans poils. Ceux des *Dido* qui sont limitrophes des *Lezghi* leur sont soumis et ont adopté le mahométisme, tandis que ceux qui habitent plus près du *K'akhethi*, dépendent de ce pays, lui payent des impôts et lui fournissent des troupes auxiliaires, pour avoir la permission d'y faire le commerce et d'y acheter des vivres et les choses nécessaires à l'habillement.

თუშეთი *Thouchethi* est situé au-delà de ლოპოტი *Lopoti*, de თორღი *Thorghi* et de პანკისი *Pank'isi*. Au nord-est il a le *K'av-K'as*. Il se compose de deux grandes vallées, qui s'étendent du nord-ouest au sud-est; sa rivière se réunit à celle appelée ხონა *Khona*, qui coule dans le pays de ჩაჩანი-მიჩხიზი *Tchatchani-Mitch-khizi*, et se réunit à *Boragani* (1), au fleuve თერგი *Thergi* (ou Terek).

Plus loin que *PanK'isi*, et au-delà du *K'auk'as*, est წოვა *Thsova*; plus bas გომეწარი *Gomethsari*, et encore plus bas ჩაღმა *Tchaghma*. De

---

(1) C'est le village tchetchentse de Baragoun, situé à l'embouchure du Soundja dans le Terek, au sud de ce dernier et à l'ouest du Soundja, vis-à-vis de la stanitsa cosaque de Tchedria.

Tchagma, il y a un chemin qui conduit à თორღი *Thorghi*, en passant par la vallée de *Lopoti*. Ces villages sont les plus considérables, le nombre des autres situés dans cette vallée du *Thouchethi* se monte à trente-sept.

L'autre vallée du *Thouchethi* est au nord et s'appelle ფარსმანი *P'harsmani*, elle est séparée de la première par le *K'avk'as*. On compte dans le *Thouchethi* de *P'harsmani* trente-six villages ; ce canton est séparé de *Thsova*, de *Gomethsari* et de ჭაღმართი *Tchaghmarthi* par une branche du *K'avk'as* qui vient de ქისტ-ღლიღვი *Kist-Ghlighvi*. Au sud-est, les deux *Thouchethi* se terminent à la partie orientale du *K'avk'as* de *Havari* et de *Tchatchan* (1) et à celle qui les sépare du *Didoëthi*. A l'ouest, le *K'avk'as* les divise du *K'akhethi*, et au nord de ღლიღუ-ქისტი *Ghlighou-Kisti*.

Ce pays ressemble à l'*Ovsethi* par sa situation forte, ainsi que par les animaux domestiques, les plantes et les différens travaux des habitans. Cependant les *Thouchi*, voisins du *K'akhethi*, nourissent un grand nombre de moutons, qui, en été, trouvent d'excellens paturages dans les montagnes, et qu'ils envoient, en hiver, paître dans les prairies de *Gaghmamkhari*. C'est pour cette raison que ces Thouchi sont soumis aux K'akhéthiens. Les Thouchi de

(1) Les *Avar* et les *Tchetchentses*.

P'harsmani reçoivent également des vivres du *K'akhethi*, et font le commerce avec ses habitans; cependant ils ne dépendent pas des princes de K'akhethi.

Les Thouchi sont un peuple soumis, brave et guerrier, mais inhospitalier et grossier. Quand une femme doit accoucher, on la conduit dans un endroit solitaire, personne ne s'approche d'elle, et on ne la fait revenir que quarante jours après la naissance de l'enfant. Ceux qui se montrent lâches dans la guerre, sont méprisés; ils doivent manger avec les chiens, et ne peuvent s'asseoir avec les autres à la même table. La langue et la croyance des Thouchi sont celles des Géorgiens. Ils appartiennent au diocèse de l'église de ხარჭაშნელი *Khartchkhachneli* d'*Alaverdi*. Cette église n'est pas grande et est construite en bois; les prêtres qui la desservent sont très-ignorans (1). On voit dans ce pays un rocher très-élevé, sur lequel les Thouchi montent le jour de la fête du prophète *Élie* (ელია); ils y sacrifient des moutons et des vaches, adorent ce rocher, et croient aux oracles

(1) M. le docteur R. Lyall a visité Alaverdi au mois de juin 1822. Il dit que les murs de la forteresse et du couvent sont très-hauts et forts. Ce lieu est situé dans une vaste plaine et bâti, à ce qu'on assure, sur des peaux de buffles, parce que le terrain était très-marécageux. Il n'y a que peu de moines. L'église cathédrale est construite en forme de croix avec une coupole presque au milieu. Les murs sont de pierres taillées et blanchies. L'intérieur est misérable. *Voyez* R. Lyall, *Travels in Russia, the Caucasus and Georgia.* London, 1825, *in-8.°* vol. II, pag. 39.

qu'ils y entendent. Les Thouchi qui habitent du côté des ქისტი *Kisti* et de ღლიღვი *Ghlighvi*, sont plus éclairés, mais leur langue et leur croyance ont beaucoup de rapport avec celles des *P'harsmani*. Comme chez les *Kisti*, les liaisons illicites entre les deux sexes sont très-rares. En cas de viol, la femme qui en a été la victime est forcée de se suicider, et l'homme est tué par le peuple.

Quand ჰეროს *Heros* arriva dans le pays qui lui échut en partage, il y construisit une ville entre les deux rivières *Alazani*, et il l'appela de son nom ჰერეთი *Herethi* (1) et y régna sur les cantons voisins. Son pays s'étendit au sud depuis ხორანთა *Khorantha* jusqu'au Kour, et du *K'avk'as* jusqu'à la frontière de მოვაკანი *Movak'ani*; au nord, de ხუნანი *Khounani* jusqu'à გულგული *Goulgouli*, et jusqu'au *K'avk'as* (2); à l'orient, il avait aussi le *K'avk'as*, et à l'occident le Kour. Le pays compris entre ces limites est appellé *Herethi*, les enfans de *Heros* y habitaient et

(1) A présent ხორანთა *Khorantha*, entre le Yori et l'Alazani près de leur réunion. Le tsarevitch *Davith* dit dans son abrégé de l'histoire de la Géorgie que Herethi était situé dans le lieu où est à présent *Samoukhi*.

(2) Appelé autrefois ტყებამდი *Tqebamdi*. Conf. *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, pag. 369.

s'augmentaient; ils furent soumis à ქართლოს *Karthlos*, ainsi qu'à *K'akhos*, à *K'oukhos* et à leurs familles, jusqu'au temps de ფარნავაზ *P'harnavaz* (1). Ce roi établit des gouverneurs (ერისთავი *eristhavi*) sur le *K'akhethi* et le *K'oukhethi*. Plus tard, d'autres furent installés dans le *Herethi*, ainsi que dans le pays des *Thouchi*, des *Dido* et de ხუნძახი *Khoundzakhi* (2). Il y en avait encore dans le temps du 44.[e] roi არჩილ *Artchil* (3). Antérieurement, les rois de Géorgie nommaient leurs fils *eristhavi* d'*Herethi*; car *Mirian* le donna à *Rev*; *Bak'ar* aux parens et descendans de *Rev*; *Vakhtang* remit გორგალი *Gorgali* à son fils *Datchi* (4), et dans le temps du roi გურამ კუ-

---

(1) C'était le premier roi de la Géorgie; il monta sur le trône l'an du monde 3680, et régna jusqu'en 3712.

(2) *Khoundzakhi* est la capitale des Leghi d'Avar.

(3) C'était *Artchil* II, fils de Stephanos; il régna de 668 à 718 de J. C. Dans cette dernière année les Mahométans (Arabes) firent une invasion en Géorgie sous la conduite de leur général ჭყუმ-ჭყუმ ასამ *Tchkhountchkhoum Asim*. Celui-ci fit Artchil prisonnier par surprise, et voulut le forcer à se faire musulman; mais le roi resta inébranlable et souffrit le martyre : c'est pour cette raison qu'il reçut le nom de მოძამე *Modzame*. L'Église géorgienne célèbre encore aujourd'hui sa fête.

(4) C'est *Datchi* le 34.[e] roi de la Géorgie; il était fils de *Vakh-*

რადპალატი *Gouram k'ourad-palati* (1), le gouverneur de *Herethi* fut Adernase, de la race des *Khosroniens*. Cependant tous ces *eristhavi* furent soumis aux rois de *Karthli*. Ce ne fut qu'après la mort des rois იო-ანე *Ioane* et ჯუანშერი *Djouancheri* (2) que გრიგო-ლ *Grigol* se rendit indépendant, et régna sur le *K'akhethi* et le გარ-დაბანი *Gardabani*. Depuis lui jusqu'au temps du roi დავით აღმაშენებელი *David aghma-chénebeli* (3), quatorze princes indépendans y avaient régné; dans l'*Herethi* régnaient les neveux d'Adarnase l'aveugle (ბრმი); ils avaient fait crever les yeux à leur oncle, auquel *Artchil* avait donné შაკიხი *Chak'ikhi* en fief; l'épouse de აბუხო-სრ- *Abou-khosro* et ses fils régnaient alors dans le pays situé entre *Chak'ikhi* et *Goulgouli*. Après la mort de *Djouan-cher*, ils tinrent tout le *Herethi*, prirent le titre de roi (მეფე) et établirent des *eristhavi* à მჳო-რი

tang Gourg-aslan, auquel il succéda en 498, et régna jusqu'en 528 de J. C.

(1) C'est le 39.[e] roi : il régna de 568 jusqu'en 574 de J. C.

(2) Ces deux rois, les 45.[es] dans la série des souverains de la Géorgie, ont régné de 718 jusqu'en 787 de J. C.

(3) *Aghma-chénebeli* signifie *le restaurateur*; c'était le 59.[e] roi; il régna de 1089 jusqu'en 1130 de J. C.

Chtori, à ხორნაბუჯი *Khornaboudji*, à ვე-ჯინი *Vedjini* et à მაჭა *Matchha* (1). Cependant on ne sait pas combien de rois y ont régné jusqu'à კვირიკა *K'virik'a*, le sixième ქორიკოზი *Korik'ozi*. Depuis le temps de *K'virik'a*, les princes de ce pays furent paisibles, et lorsqu'ils furent attaqués, ils se soumirent et payèrent tribut. L'histoire parle, sous l'année 917 après J. C. (2), d'un ადარნასე პატრიკი *Adarnasse patrik'i* et de son fils დი-ნარი *Dinari*, qui fut le mari de la reine, ainsi que de leur fils იშხანიკი *Ichkhanik'i*.

Description de l'Ossethi dans son état actuel.

Le pays que nous allons décrire fut l'héritage de კავკასოს *K'avk'asos*, fils de თარგამოს *Thargamos*. Les deux frères *K'avk'as* et ლეკან *Lek'an* se rendirent dans les montagnes, et le dernier régna sur le pays qui lui échut en partage. A l'époque de l'invasion du roi des ხაზარი *Khazari*, celui-ci donna à son neveu les captifs de

(1) *Voy.* le *Nouv. Journ. asiat.* t. II, p. 363, 365, 366 et 471.

(2) Le texte ajoute : « ou d'après le compte géorgien en 137. » Il y a donc une époque géorgienne qui commence en 781 de J.C.

რანი *Rani* et de მოვაკანი *Movak'ani* (1), ainsi que le pays de *Lek'an*, qui fut peuplé par eux. ხოზონის *Khozonis* était le plus fameux de la race de *Lek'an*; il se retira dans les hautes montagnes, et y bâtit une ville qu'il appela de son nom ხოზონეთი *Khozonethi*, et paya tribut aux *Khazari*. *K'avk'asos* régna sur tout le pays entre la frontière de celui de *Lek'an*, jusqu'à la mer de პონტოს *Pontos*, ainsi que sur les plaines situées au nord des monts caucasiens. C'est de lui que ces monts reçurent celui de *K'avk'as*; les plaines furent appellées ოვსეთი *Ovsethi*. La domination de sa famille finit à l'époque de l'invasion du roi des *Khazari*, qui donna à son fils ყურბანოს *Qurbanos* tout le pays de *K'avk'asos* avec les captifs de ქართველ - სომხეთი *Karthel - Somkhethi* (2). Celui-ci extermina les descendants de *K'avk'asos*, et s'établit dans son pays avec les captifs dont on vient de parler et on leur donna le nom de ოვსი *Ovsi*, ce qui signifie dans la langue des *Khazari*, *ceux qui ont été semés* (*à la place de*

(1) *Rani* est le Chirvan actuel, et *Movak'ani* le pays de Cheki et Noukhi.

(2) La partie méridionale de la Géorgie séparée par les monts de Pambaki de l'ancien khanat d'Erivan. Ce pays s'appelle *Somkhethi*, parce qu'il était principalement habité par des Arméniens.

ceux qui avaient été exterminés). De la même manière l'héritage de ბართოს *Bardos* fut appelé რანი *Rani*, parce qu'on y avait *détruit* et *blessé* beaucoup de monde (1). Le fils de თირენი *Tireni*, nommé ძურძუკოს *Dzourdzouk'os*, était de la race de *K'avk'asos*. Il se rendit dans les montagnes du Caucase, et y bâtit une ville qu'il appela de son nom. Alors on nomma aussi *Dzourdzouk'ethi* tout le pays compris entre l'*Aragwi* et la frontière de *Lek'ethi*, et დვალეთი *Dvalethi*, celui qui s'étend à l'ouest de cette rivière et du ლომეკი *Lomek'i* ou თერგი, *Thergi* (Terek) qui coule d'une vallée du *K'avk'as*. Le nom *Dvalethi* signifie, en la langue des Khazars, *deux ans*, et il vient de ce que les *Dvali* de *Dzourdzouk'i* et du Caucase payaient le tribut à *Ourbanos* tous les deux ans (2), ce qui se pratique encore aujourd'hui chez eux. Ils donnent les impôts tous les deux ans à leurs seigneurs, et ces impôts sont appelés *présens*.

Du temps de *P'harnabaz*, le *Dzourdzouk'ethi* et le *Dvalethi* lui étaient soumis, mais les autres vallées de l'*Ovsethi* appartenaient au roi des *Ovsi*. Plus

---

(1) Toutes ces étymologies sont des inventions absurdes de l'auteur géorgien, qui, à ce qu'on s'aperçoit, sachant un peu le russe, a pris cette langue pour celle des Khazars, parce que l'ancien pays de ces derniers est à présent habité par des Russes.

(2) Encore une étymologie fantasque de notre auteur.

tard, *Dzourdzouk'ethi* fut divisé en ქისტი *Kisti* et ღლიღვი *Ghlighvi*, ces deux districts reçurent leur nom des deux fils de *Dzourdzouk'os* ou de quelque autre de la race des *Ovsi*. *Dvalethi* se divise en plusieurs vallées, savoir : კასრის ხევი *K'asris khevi*, ზრამაგი *Zramagi*, ჯღელე *Jghele*, ნარა *Nara*, ზროგო *Zrogo* et ზახა *Zakha* (1) car, tels étaient, à cette époque, les noms des rois des *Ovsi*. ჩიმი *Tchimi*, თაგაური *Thagaouri*, ქურთაული *Kourtaouli*, ვალაგირი *Valagiri*, ფაიქომი *P'haïkomi*, დიგორი *Digori* et ბასიანი *Basiani* ont reçu leurs noms, les uns des villages qui s'y trouvent, et les autres de plusieurs individus de la nation; ils s'y sauvèrent à l'époque de ჩინგიზ ყაენი *Tchingiz qaëni*, et quand ბათო ყაენი *Batho qaëni* dévasta l'*Ovsethi*. Les *Ovsi* se retirèrent alors dans le Caucase, et donnèrent ces noms aux vallées escarpées dans lesquelles ils s'établirent. Ils étaient de familles illustres qui s'appelaient ბასიანი *Ba-*

(1) *Dvalethi* comprend donc toutes les vallées des affluens supérieurs de l'Arre-don jusqu'à *Kasris-k'ari*, ou le défilé de *K'asri*, appelé par les Ossètes *Kassare*. — *Voyez* la *Carte de la Géorgie* insérée dans mon *Voyage au Caucase*.

siani, ბადელიძე *Badelidzé*, ჩერქეზიძე *Tcherkezidzé*, თაგაური *Thagaouri*, ქურ-თაული *Kourtha-ouli*, სიდამონი *Sidamoni* et ჭახილიძე *Tchakhilidzé* (1). Après la ruine de l'*Ovsethi*, et après que ses habitans se furent retirés dans le Caucase, leur ancien pays reçut le nom de ჩერქეზი *Tcherkezi* et de ყაბარდო *Qabardo*, tandis que les *Ovsètes* habitans du Caucase gardèrent le nom d'*Ovsi*, et les vallées qu'ils occupèrent portèrent la dénomination de *Dvalethi*. La partie du pays des *Ovsètes* qui a toujours été la mieux soumise aux rois de la Géorgie, est celle qu'on appelle ხევი *Khevi*, c'est-à-dire, *la vallée escarpée*. C'est une superbe vallée. Celle de თრუსო *Throuso* appartient à *Dvalethi*, ainsi que ვსეცა *Vsetsa*.

L'*Ovsethi* a à l'est *Throuso* et *Khevi*, puis les monts du Caucase მყინვარე *Mqinvare* et ახო-ტი *Akhoti*, qui s'étendent du sud au nord jusqu'à la limite de *Khevi*, et jusqu'à la rivière *Lomek'i* (Térek); puis le *Lomek'i* jusqu'aux montagnes du pays des *Tcherkesses*, à ხეთაძე *Khethadze*(2).

(1) La terminaison *dze* à la fin de la plupart de tous ces noms signifie *fils* : c'est le synonyme du mot géorgien *chwili*.

(2) Je ne connais pas ce village dans la vallée du Terek. Il n'existe peut-être plus.

Au sud ce pays est borné par la partie du Caucase, s'étendant à l'ouest depuis la fin de *Khevi* (1), jusqu'au *Bruts sabdzeli*, au *Sek'ara*, au *Kedela* et à l'est jusqu'à une autre partie de la même chaîne comprise entre *Ratchha*, *Digori* et *Basiani*. Au nord l'*Ovsethi* est limité par les hautes montagnes qui le séparent du pays des *Tcherkesses*, elles sont boisées du côté des *Tcherkesses*, et dépourvues d'arbres du côté des *Ovsi*; on en rencontre pourtant, mais rarement, dans les vallées. A l'ouest l'*Ovsethi* a le Caucase, qui le sépare de რაჭა *Ratchha*, de *Jghele*, de *Basiani* et de სვანეთი *Swanethi*.

Ce pays est dans une assiette très-forte qui le protége contre les incursions de l'ennemi. Sur la cime *Mqinvare* (2) et sur les autres montagnes neigeuses, la neige et la glace sont accumulées en été à une hauteur de quinze à vingt-cinq toises. De ces hautes montagnes découlent des torrens rapides, que les chevaux passent avec beaucoup de difficulté, et que jamais un homme qui sait nager ne parvient à traverser. Ces monts sont sans arbres; on ne trouve que quelques bosquets dans les plaines situées entre les hauteurs. C'est la nature pierreuse du terrain, le peu

(1) ხევის ყელი *Khevis qeli*, c'est-à-dire *la gorge de Khevi;* c'est la partie supérieure de cette vallée, près d'*Okro k'ana*, à 6 verst à l'ouest de Kobi.

(2) C'est la montagne nommée mal-à-propos *Kaz-beg* par les Russes.

d'étendue des ravins, et principalement le froid, qui empêchent les arbres d'y croître, de sorte qu'on est obligé d'aller chercher du bois dans les montagnes des Tcherkesses, ou de brûler la fiente du bétail.

L'*Ovsethi* occupe en longueur tout l'espace compris entre *Khevi* et le Caucase de სვანეთი *Swanethi*; en largeur il s'étend depuis le *Karthli* (ou la Géorgie) jusqu'aux monts du pays des *Tcherkesses*. Le froment et le millet sont les seuls grains qui y prospèrent, mais le froid empêche qu'ils ne viennent en abondance; on en sème fort peu, parce que les habitans ne sont pas fort adonnés à agriculture; s'ils en semaient davantage, il y en aurait peut-être plus, mais la grêle qui tombe souvent en détruit beaucoup. Aucun fruit ne vient dans ce pays, si ce n'est l'épine-vinette qui croît dans quelques endroits. Les habitans ont très-peu de bétail. La viande en est cependant très-délicate, principalement celle des moutons, qui y sont d'une petite espèce et ont des queues minces. Chaque *Ovsi* en possède de vingt à cent; ils ne peuvent en tenir davantage par le manque de pâturages. Ils ont aussi dix, vingt ou quarante chevaux et vaches, mais plusieurs d'entre eux n'en ont pas du tout. Ils font d'excellens fromages. Ce pays est riche en sources, parmi lesquelles il en est dont l'eau est acidule; les hommes et le bétail la boivent sans qu'il en résulte des suites fâcheuses, elle est au contraire très-saine pour les animaux. Il

n'y a pas d'autres animaux domestiques que des poules. On y voit beaucoup de moineaux, et un oiseau appellé შურთხი *Chourthkhi* (le francolin), qui est répandu dans tout le Caucase. Il ressemble à la perdrix, mais il est plus grand qu'une poule. Il ramasse des herbes dont il fait sa nourriture; en hiver ses provisions lui sont enlevées par les ჯიხვი *Djikhvi* ou chèvres sauvages; le *Chourthkhi* trouve alors sa nourriture dans la fiente de ces chèvres. La chair de cet oiseau est très-délicate. En fait de gibier, il y a ici des cerfs (ირემი); des შვერი (?) არ-ჩვი chèvres des montagnes, des ფო-ცხვერი lynx; des მელი renards, des მგელი loups, des ცუერი bouquetins, des მაჩვი, (?) des დათვი ours, et quelques ყურდღელი lièvres. La chèvre des montagnes ressemble à une chèvre ordinaire, mais elle est beaucoup plus grande et plus forte; ses cornes sont aussi très-grandes et belles. On les trouve dans tout le Caucase; elles se tiennent par troupeaux, et grimpent sur les plus hauts rochers, où aucun être vivant n'ose monter. Dans le plus fort de l'hiver, ces chèvres sont sur les cimes des monts, et s'y tiennent le visage tourné contre le vent, sans que la gelée leur fasse du mal.

On trouve dans l'Ovsethi des mines d'argent, de plomb et de fer, du soufre, du salpêtre et du cristal de roche; mais les habitans ne savent pas exploiter

leurs mines. La rapidité des rivières de ce pays est cause qu'elles n'ont que fort peu de poissons.

Les habitans des deux sexes sont d'un extérieur agréable, ont des sourcils noirs, sont bien faits et lestes. Chez eux ils ne mangent que fort peu et se contentent de pain et de millet; mais ils sont insatiables chez les autres. Quoique peu courageux dans le combat, ils aiment pourtant la rapine. Ils sont inhospitaliers, impolis et grossiers chez eux, tandis qu'ils paraissent humbles et tranquilles quand ils se trouvent dans d'autres pays. Ils sont trompeurs, avides, voleurs, assassins, paillards et vendent des captifs, mais jamais leurs propres compatriotes. Les filles gardent leur virginité jusqu'au mariage; mais après cette époque les femmes se font un honneur d'avoir beaucoup d'amans. Chez eux il est honteux pour un mari (1) de voir sa femme pendant le jour.

Leurs habits sont grossiers et courts. Ils portent des chapeaux ronds faits de drap et ouatés. Quand ils se rencontrent ils se saluent en ôtant le chapeau. Ils sont assis sur des chaises. Les riches s'habillent en tissus fins et en drap d'or ou d'argent. Les femmes portent les mêmes habits que les hommes, mais plus longs; elles ont des bonnets simples et ne mettent pas de pantalons.

Les *Ovsi* ont été convertis autrefois à la religion chrétienne; aussi observent-ils le grand carême, hono-

---

(1) Le même préjugé existe aussi chez les Tcherkesses et chez d'autres peuples du Caucase.

rent-ils les églises, les images des saints et les prêtres, et leur marquent-ils du respect en s'inclinant devant eux. Outre cela ils sont très-stupides et grossiers. Ils n'ont pas de prêtres chez eux et ne sont pas baptisés, à l'exception de ceux qui ont reçu ce sacrement en Géorgie ou dans le *Ratchkha*. Quelques gens riches, parmi les *Thagaouri*, *Kourthaouli*, *Valagiri*, *P'haïkomi*, *Digori* et *Basiani*, ont adopté la loi de Mahomet; mais le peuple est chrétien : cependant ni les uns ni les autres ne sont très-éclairés. Aussi la seule différence qu'il y a entre eux en fait de religion, c'est que ceux qui mangent du porc sont reputés chrétiens, et ceux qui mangent du cheval, mahométans. Les uns et les autres ressemblent aux payens qu'on appelle ვაჩილა *Vatchila*, qui sacrifient des chèvres au prophète Élie. Ils en mangent la chair, attachent la peau à des arbres élevés et la révèrent le jour consacré à ce prophète, pour qu'il préserve leurs champs de la grêle et qu'il fasse fructifier la terre. En résumé, c'est un peuple peu civilisé et qui ne sait pas écrire. Autrefois ils parlaient l'ancienne langue des *Dvali*; mais à présent ils se servent d'un idiome particulier qui est l'ossétien et qui diffère de celui des Tcherkesses. Ceux qui habitent dans le voisinage de la Géorgie comprennent aussi le géorgien, de même que ceux qui sont limitrophes des Tcherkesses parlent la langue de ces derniers, ainsi que le tatare. Les gens riches prennent deux ou trois femmes, les pauvres n'en ont qu'une seule. Quand un frère meurt, sa femme

devient l'épouse de l'autre; ceci est réputé honorable pour la maison.

Une grande partie des *Ovsi* sont de familles nobles. Celle des სიდამონი *Sidamoni* se subdivise en plusieurs branches, nommées ჭახილიძე *Tchakhilidze*, თაგაური *Thagaouri*, ქურთაული *Kourthaouli*, ბადელიძე *Badelidze*, ჩერქეზიძე *Tcherkezidzé* et ბასიანი *Basiani;* ces famillles sont plus estimées que les autres.

Chez ce peuple les disputes et les assassinats sont très-fréquens; dans ces circonstances les uns soutiennent et aident les autres. Quand quelqu'un est tué, ses parens poursuivent le meurtrier et tachent de le tuer, pour venger la mort de celui qui est tombé sous ses coups. S'ils y parviennent, ils se rendent à la tombe de ce dernier, et ils crient qu'ils ont tué son assassin. Cependant si le meurtrier paie une amende à la famille de sa victime, elle fait la paix avec lui; sans cet accord le fils ou le petit-fils du tué cherchent à venger le sang répandu. Les *Dvali* sont de la même race que les *Ovsi;* Quand un *Dvali* ou un *Ovsi* devient riche il prend deux ou trois femmes, et il construit une tour (კოშკი) dans laquelle il se retire quand il a tué quelqu'un, ou quand il est attaqué; il y reste jusqu'à sa mort.

Les *Ovsi* honorent les vieillards et les regardent

comme leurs maîtres et leurs juges, ils suivent leurs avis dans toutes les circonstances. Leurs richesses consistent en fusils, sabres et cottes de mailles, ils ont du cuivre, de l'or et un peu d'argent. Ils ne connaissent pas l'usage de la monnaie, et ne font que des échanges; leurs marchandises consistent en ნა-ბადი manteaux de feutre, habits, სამი *sami* (espèce de ratine nommée en russe бязь), მაუდი draps, ცხვარი moutons, ძრო-ხა bétail et captifs; c'est avec ces articles qu'ils trafiquent entre eux. Le მწყრთა coude leur sert de mesure. Ils honorent les étrangers et protègent leurs hôtes contre tous les dangers; personne chez eux n'ose faire du mal à un hôte, et ils sacrifient même leur vie pour les défendre. L'hôte doit leur faire de son côté un présent en les quittant.

Quant à leurs travaux domestiques, ils tannent des peaux, tissent du drap et font des manteaux de feutre. Ils sont aussi habiles à travailler le fer et font des ouvrages d'orfévrerie. Ils bâtissent eux-mêmes leurs maisons, mais ils les construisent sans chaux, seulement de pierres et de terre. Ils placent sur le haut des montagnes des tours et des édifices très-élevés, qui tremblent quand les avalanches tombènt des montagnes, mais ne s'écroulent pas. On voit dans leur pays des forts, des tours, des églises que les rois géorgiens ont fait construire avec de

la chaux; on les attribue pour la plupart à la reine *Thamar* (1).

Les femmes des *Ovsi* savent très-bien coudre et broder. Dans leur pays il n'y a pas de sel; ils reçoivent cet article du Karthli et du Ratchha. Il leur en vient aussi un peu du pays des Tcherkesses. Ils brassent de la bière et la boivent dans leurs festins. Les *Dôgh* ou fêtes en l'honneur des morts consistent en courses à cheval. Deux ou trois cavaliers parcourent un espace de dix verst dans les rochers, et celui d'entre eux qui atteint le premier le but reçoit un présent et est honoré par tous les assistans. Cette fête finit par un repas dans lequel ils se réjouissent bien. Ils croient que cela contribue efficacement au repos des âmes de leurs parens décédés.

Voici la description des montagnes, des vallées, des rivières, des habitations et des habitans de ce pays. Nous la commençons par le *Khevi*. Au bout du *Khevi* est ლაზურ *Lazour* (2); plus bas, à *Djariekhe*, l'*Aragwi* (le Terek) se réunit à la rivière de

---

(1) Cette célèbre reine et régente de la Géorgie monta sur le trône en 1171, et l'occupa jusqu'en 1198. Elle est comptée comme le soixante-troisième roi. Son fils *Lacha Giorgi* lui succéda et régna jusqu'en 1211. Après lui, sa sœur *Rousoudan* devint reine de la Géorgie; son règne finit en 1237. On peut également consulter ce que j'ai dit sur l'époque de cette reine et de son frère, dans le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, pag. 221 et 354.

(2) C'est vraisemblablement le village ossète de *Lars* ou *Gors*, sur la gauche du Terek, au-dessous de Dariela.

ქისტ-ძურძუკი *Kist-Dzourdzouk'i* (1); au-dessous d'elle est *Khetadze*. A l'ouest de la réunion de ces rivières (ვო-მვი), sur la hauteur du flanc de la montagne, est ჩიმი *Tchimi*, grand village avec des tours; il est habité par des *Ovsi* de la tribu *Sidamoni*, qui sont principalement attachés à la religion mahométane, parce qu'ils ont des communications fréquentes avec les *Tcherkesses*; ils sont cependant très-ignorans. A l'ouest de cette partie du *Khevi* et de *Tchim* (2) est la vallée de *Thagaouri* (3), dont la rivière vient du ყინვარი *Qinvari* et du ხო-ხი *Khokhi* (4). Elle coule depuis le *Khokhi* jusqu'au pays des *Tcherkesses*, du sud à l'ouest, et se joint par l'occident à l'*Araguí* (5). Cette rivière reçoit l'eau de ჩიმით *Tchimith*, qui vient du

(1) C'est la rivière appelée par les Ossètes *Makal-don;* elle tombe dans la droite du Terek.

(2) Ce village est appelé *Tsmi* par les Ossètes. C'est vraisemblablement de lui qu'un des évêques qui ont signé le Code des lois de Vakhtang a tiré le titre de grand abbé de Tchim (*Tchimel*). *Voyez* la notice de ce Code par M. Brosset, insérée dans le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, p. 193.

(3) Le canton des *Thagaouri* s'appelle en ossétien *Thagata.*

(4) Cette montagne est aussi appelée par les Ossètes *Istir Khokhi* ou *le Khokhi élève*, elle est couverte de neiges perpétuelles, et presque aussi haute que le Mqinvari.

(5) C'est le Terek, qui porte également le nom d'Aragwi. *Voyez* le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, pag. 350. La rivière des Thagaouri est le *Gnal-don*, qui plus bas reçoit le nom de *Kitsil.*

Caucase d'*Akhoti* (dans le *Khevi*). Au haut de la vallée est le village de *Tchimith*, il est grand et a des tours comme *Tchimi*. Au-dessus de la réunion de cette rivière, venant du *Khevi*, avec celle de *Thagaouri*, on trouve une autre vallée, qui commence au Caucase appelé *Mqinvari*, et se réunit à cette rivière de *Khevi*; entre ces deux rivières est le village de ყაბანი *Qabani*, il est grand et a des tours. Plus haut, et à l'ouest de la rivière de *Thagaouri*, est une petite église bâtie autrefois par les rois (de la Géorgie); encore plus haut et sur la même rivière, est ჯიბღიზი *Djibghizi*, grand village avec des tours et une forteresse d'un accès difficile, construite par les rois. Plus haut, est un autre grand et beau village, nommé ყაყადური *Qaqadouri*, avec des tours. Au pied des montagnes du Caucase qui se séparent du *Khokhi*, sur un rocher, est une forteresse très-forte bâtie par les rois.

A l'ouest de *Thagaouri* est ქურთაული *Kourthaouli*, dont la rivière (1) tombe du mont *Khokhi*, coule du sud au nord, traverse les montagnes des *Tcherkesses* et se réunit au *Lomek'i* ou *Terek*. Au-dessus de l'endroit où cette rivière traverse les montagnes des *Tcherkesses*, elle reçoit, du côté de l'est, la rivière de *Thagaouri*. En haut

---

(1) C'est la rivière appelée par les Ossètes *Fiag* et *Fok*; *Fog* ou *Pog* par les Russes.

de la vallée de *Kourthaouli*, et à l'ouest de sa rivière, est une grande église; encore plus haut et sur la rive orientale, est le fort de ქურთათ *Kourthath*, bâti sur un rocher. Le district de *Kourthath* comprend tout l'espace entre ce lieu en allant delà à l'est jusqu'à l'endroit où les deux vallées se joignent et entre leurs rivières respectives. Une autre vallée se joint à celle-ci du côté de l'ouest, avec sa rivière; entre elles est le village de ჯაბა *Djaba*, encore plus haut est ჩიმი *Tchimi*; sur la même rivière est un village au milieu de la vallée. Plus haut dans les montagnes, sur le Caucase de *Khokhi*, est un beau village garni de tours et nommé კვარა *K'vara*; c'est une forteresse très-forte bâtie par les rois. A *K'vara* passe un chemin qui traverse le Caucase de *Khokhi* et qui va à ნარი *Nari* et à ზრო-გო- *Zrogo*. Kourthaouli est séparé de *Thagaouri* par une chaîne de montagnes qui se dirige vers l'ouest jusqu'à celles des *Tcherkesses*, mais *Thagaouri* et *Khevi* sont séparés l'un de l'autre par le მყინვარი *Mqinvari*, l'*Akhothi* (1) et par une branche de l'*Akhothi* qui se dirige vers l'occident et qui sépare *Thagaouri* de *Tchimi*.

A l'ouest de *Kourthaouli* est la vallée de ვალა-

(1) *Voyez* le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, p. 351, où ce nom est écrit *Atchkhoti*.

გარი *Valagiri* et de ფაიქო-მი *P'haïkomi*, appelée ainsi du nom des villages qui s'y trouvent. La rivière *Valagiri* vient du *Khokhi* et coule du sud au nord. Elle se réunit à une autre vallée. Les habitans de ces vallées sont des *Sidamoni* et des ჭახილიძე *Tchakhilidze*. *Valaghiri* est séparé de *Kourthaouli* par une montagne qui va du *Khokhi* vers le nord jusqu'à celles des *Tcherkesses*. Les trois vallées dont nous venons de parler ont à l'est, les monts déjà décrits, situés entre *Khevi* et *Thagaouri* et qui vont jusqu'aux montagnes des *Tcherkesses*. Au sud, elles ont le Caucase *Khokhi*, qui est extrêmement élevé, le *Mqinvari* encore plus élevé et le ბრუც-საბძელი *Brouts-sabdzeli* de ზეკარა *Zek'ara*. Cette dernière est appelée ainsi à cause de la difficulté qu'on a pour la traverser. Elle s'étend de l'est à l'ouest depuis le *Mqinvari* jusqu'à *K'asris-kheoba*. Au nord, les mêmes vallées ont les montagnes des *Tcherkesses*, et à l'ouest celles qui sont entre კასრი *K'asri* et *Valagiri*.

A l'ouest de *Valagiri*, est la vallée კასრის ხეო-ბა *K'asris-kheoba*, qui, à présent, porte aussi le nom de დვალეთი *Dvalethi*. Elle s'étend du pied du Caucase du *Dvalethi* ou ზეკარა *Zek'ara* jusqu'aux *Tcherkesses*. La rivière de cette vallée vient des monts qui sont entre *Zek'ara*,

ზახა *Zakha* et თრუსო *Throuso* (1), et coule du sud au nord (2). Une autre vallée, venant du Caucase, situé entre celle de *K'asri* et *Digori*, vient se réunir à cette même vallée de *K'asri*. Il y a dans ces montagnes un chemin qui mène à *Digori*. Une autre vallée, qui se joint à la vallée de *K'asri*, vient des monts qui la séparent de *Valagiri*, et qui conduisent à *Valagiri* et à *P'haïkomi*. *K'asris-kheoba* s'étend depuis la porte de *K'asri* (კასრის კარი *K'asris k'ari*) jusqu'aux montagnes des *Tcherkesses*. Cette vallée est également habitée par des *Ovsi*. La porte de *K'asri* est au-dessous du village inférieur de *Zramaga*, dans un défilé formé par une chaîne de rochers qui vient du Caucase de *Khokhi* et d'une montagne qui se sépare du Caucase situé entre ce village et celui de გლოლა *Glola*. Les rois y ont construit une porte avec des pierres et de la chaux (3) pour que

(1) *Throuso* en géorgien, et *Tirsau* en ossète est le nom du district ossète situé aux sources du Térek. Au sud une haute chaine de montagnes le sépare de la source du *Ksani*. De cette chaîne une branche se dirige au sud-sud-est vers l'Aragwi superieur, elle porte le nom de ლომისის მთა *Lomisis - mtha*, montagne de Lomisa. C'est le nom d'un couvent sous l'invocation de Saint-Georges, situé sur le flanc de cette montagne.

(2) C'est la rivière appelée par les Ossètes *Arre-don* ou la Furieuse.

(3) *Voyez* cette muraille marquée sur ma *Carte de la Géorgie* qui accompagne le *Voyage au Caucase*. La rivière qui traverse la vallée de K'asris-kheoba est la partie supérieure de l'Arre-don.

d'autres *Ovsi* ne puissent pas entrer (en Géorgie). La vallée est très-escarpée et impraticable, de sorte qu'on n'y a rien à craindre de l'ennemi. On y trouve du minerai de plomb en grande quantité; les habitans en extraient le métal; il y a aussi du très-beau soufre et des mines d'argent, mais on ne sait pas les travailler. On fait du salpêtre avec l'efflorescence des rochers. Au-dessus de la porte de *K'asri*, se réunissent les rivières de *Zramaga* inférieur et de ჟღელე *Jghele*, la dernière est à l'occident, elle a sa source dans le Caucase appelé კედელა *K'edela*, coule du sud au nord, et reçoit de l'est et de l'ouest les affluens de plusieurs petites vallées. Il y a dans cette vallée des chemins qui conduisent à *Gloli*, à travers la montagne située entre ce dernier endroit et *Jghele*. Plusieurs chemins traversent le Caucase *K'edela* près des sources de cette rivière, allant à კუდარა *K'oudara*, à რაჭა *Ratchha* et dans le *Karthli*. On trouve dans cette vallée, près du village ქალაქა *Kalaka*, une source qui s'arrête pendant quelques temps et coule après derechef. A l'ouest, cette vallée est bornée par les hautes montagnes qui vont de *Zek'ara* du sud à l'ouest jusqu'au *Zramaga* inférieur; au sud, elle est limitée par le Caucase de *Zek'ara* et de *K'edela;* au nord, par les montagnes qui la séparent de *Glola* et qui vont jusqu'à la porte de *K'asri*. Le village inférieur de *Zramagi* est situé entre les rivières de

K'asri et de *Jghele*, à l'endroit même où elles se réunissent. C'est une forteresse grande et très-forte bâtie par la reine *Thamar ;* elle a un village avec des tours. Au-dessus de ce village est la jonction de la rivière *Nara*, qui vient du Caucase *Khokhi* et coule de l'est à l'ouest. Cette vallée a à l'est le Caucase *Khokhi*, au sud les hautes montagnes qui se détachent de celui-ci et qui le séparent de *Zrogo ;* à l'ouest est la vallée de *Zramagi* et au nord le Caucase *Khokhi*. On compte dans cette vallée huit villages. Plus haut encore est le village appelé ზრამაგა *Zramaga*, avec des tours et une petite église. A cet endroit aboutit une autre vallée avec une rivière qui vient du *Zek'ara*. Entre ces deux vallées est *Zramaga*. Au dessus de ce village se réunit la rivière de la vallée de *Zrogo ;* elle vient du Caucase de *Zakha* et coule de l'est à l'ouest. Au nord de cette rivière sont les monts de *Nara* (ნარას მთა) et au sud ceux de *Zakhisi* (ზახისის მთა) ; à l'est est le Caucase *Khokhi* et à l'ouest la vallée de *Zramaga*, remplie de villages et d'habitations. Au-dessus de la dernière réunion de rivières, on trouve encore une petite rivière qui passe par la vallée de *Zakha*, elle a sa source dans le Caucase, entre *Throuso* et *Zakha*, coule de l'est à l'ouest et se joint à la rivière de *Zramaga*. Plusieurs vallées se réunissent au nord et au sud à cette rivière de *Zakha*. On y voit plusieurs tours ; il y a aussi une petite église près de laquelle

est un chemin qui conduit à თრუსო- *Throu-so*, à მაღრან-დვალეთი *Maghran-Dvalethi* et à ჟბა *Jba*, sur le დიდი ლიახვი *Didi Liakhvi* (Grand Liakhvi). La vallée de *Zakha* est bornée à l'est par les montagnes du *Throuso*, au sud par celles de *Zek'ara*, au nord par la chaîne qui la sépare de *Zrogo*, et qui vient du *Khokhi*, à l'ouest enfin elle a la vallée de *Zramaga*. Il y a des chemins qui conduisent du point le plus élevé de cette vallée, dans le *Karthli* et au *Didi Liakhvi*. A l'est de *Zakha* et au-delà de la mon tagne, est *Throuso*; il a à l'est les monts qui viennent du *Khokhi* et de l'ouverture de la vallée de *Khevi*; ces monts le séparent de *Khevi*. Au sud, *Throuso* est séparé par une chaîne de montagnes de მთიულეთი *Mthioulethi* et de *Maghran-Dvalethi*; au nord il a le *Khokhi* et le *Mqinwari*; à l'ouest les monts qui le séparent de *Zakha*. Le canton de *Throuso* se compose de trois vallées, dont une vient des monts de *Zakha*, l'autre du Caucase de *Maghran-Dvalethi* et la troisième du Caucase *Khokhi*. Dans cette dernière sont huit villages et une petite église sous l'invocation de la mère de Dieu. Ces vallées, ainsi que le canton de *Maghran-Dvalethi*, appartiennent au pays de *Dvalethi*. Les *Dvali* habitent les bords du *Didi-Liakhvi*, du *Patara-Liakhvi*, le ქსნის ხევი *Ksnis khe-*

vi (vallée du *Ksani*) et კუდარა *K'oudara.*

Leur religion, leurs lois et leurs usages sont partout les mêmes, et toutes leurs familles sont parentes entre elles. Le canton habité par les Dvali, qui nous occupe à présent, a, du côté de l'Orient, les montagnes situées entre *Throuso* et *Khevi*, et entre la vallée de *K'asri* et *Valagiri.* Au sud est le Caucase de *Magran-Dvalethi*, le *Brouts-sabdzeli*, le Caucase de Zakha, le *Zek'ara* et le *K'edela.* Le nom de *Brouts-sabdzeli* a été donné à cette montagne parce qu'elle ressemble à un საბძელი *sabdzeli*, c'est-à-dire, *un appentis* pour le ბძე *bdze*, ou la paille hachée. ზეკარა *zek'ara* signifie *ressemblant à une porte* (კარი) ; cette montagne est nommée ainsi, parce qu'elle est traversée par un chemin. კედელა *K'edela* signifie en géorgien *la muraille*, et en effet, cette montagne haute et roide ressemble à une muraille. Cette partie du Caucase ou celle du *Karthli* est la plus haute; aussi les Persans l'appellent იალბუზ *Ialbouz*, ce qui, en turc, signifie *glace* (1); par la même raison elle porte

(1) يالبوز *Yal-bouz* en turc signifie *crinière de glace.* Les montagnes de neige du Caucase oriental sont appelées par les Turcomans du Daghestân *yedi yal-bouz*, ou les sept crinières de glace. Ils disent aussi, quand ils se fâchent contre quelqu'un : « *Get* » *djahannam yedi Yal-bouz Daghestânlar ;* Vas dans l'enfer aux

en géorgien le nom de მყინვარე *Mqinvare* (sucre candi), parce que ses cîmes sont couvertes de glace. Il est très-difficile de passer à cheval sur les chemins qui traversent ces monts, mais en hiver aucun être vivant ne peut les traverser.

Dvalethi a au nord le Caucase Khokhi; et à l'extrémité de la vallée de K'asri sont les montagnes des Tcherkesses, à l'ouest sont les monts qui le séparent de Ratchha, et qui commencent au K'edela; puis ceux qui le séparent de Digori et qui s'étendent jusqu'au pays des Tcherkesses. Les rivières des vallées de Tchimi, de Thagaouri, de Kourthaouli, de Valagiri, de Phaikomi et de Dvalethi, que nous venons de décrire, se rendent toutes dans le pays des Tcherkesses et se réunissent du côté du sud au Lomek'i ou Térek.

A l'ouest de la vallée de K'asri est le canton de დიგორი *Digori* (1), partagé entre les ჩერქეზიძე *Tcherkezidze* et les ბადელიძე *Badelidze*. Ce canton commence au Caucase de Ratchha et s'étend jusqu'aux Tcherkesses. La rivière qui le traverse, prend son origine dans le Caucase qui le sépare de *Ghebi* et *Glola* (2); elle coule du sud au

---

» sept crinières de glace du Daghestân. » D'autres disent *Yelbouz*, et prétendent que ce nom se compose de *yel*, vent, et de *bouz*, glace.

(1) C'est le pays des Ossètes de *Dougor*, ou des *Dougores*.

(2) Ce sont les deux premiers villages du district imerethien de Ratchha.

nord vers la Tcherkessie, où elle (1) se réunit au *Lomek'i*. Elle porte également le nom de რიონ-ნი *Rioni*, car de ce Caucase coulent de deux côtés des *Rioni*, c'est-à-dire de notre côté le *Rioni de l'Imerethi*, et de l'autre le *Rioni* (du nord) (2). Au de là des montagnes des Tcherkesses, et à l'ouest de la rivière, celle-ci reçoit une vallée dont le courant sort des monts *Basiani*. Plus haut la même rivière est rejointe par une autre qui vient des monts situés entre la vallée de *K'asri* et celle du *Rioni*; elle coule de l'est à l'ouest. La vallée que cette dernière traverse appartient aux *Badelidze*. Encore plus haut le Rioni se joint à une autre vallée dont la rivière vient des monts des Tcherkesses; il y a dans cette vallée des chemins qui mènent chez les Tcherkesses. Plus haut dans les montagnes, à la réunion d'une rivière venant du sud, on trouve une forteresse et une petite église sur un haut rocher. La vallée appartient aux *Badelidze*, elle est remplie d'habitations avec des tours. Les principaux de cette famille possèdent des paysans esclaves. Au dessus de cette rivière des *Badelidze* et sur le *Rioni*, habitent quelques *Tcherkezidze* (3),

---

(1) C'est l'*Iref* ou *Ouroukh*.

(2) Cette singularité est aussi frappante que la double dénomination d'Aragwi, qu'on donne à la rivière de ce nom, qui se jette dans le Kour à Mtskhetha, ainsi qu'au Térek qui coule au nord du Caucase et se rend dans la mer Caspienne.

(3) *Badelidze* et *Tcherkezidze* ne sont pas les noms de deux tribus, mais de deux familles nobles d'Ossètes qui possèdent ces deux vallées.

et plus bas vers les montagnes des Tcherkesses, sont derechef des *Badelidze*. De la source de la rivière des *Badelidze*, des chemins conduisent dans les vallées de K'asri et de Jghele, un autre va du village de კელ-მაჰმად *K'el-Mahmad* dans le pays des Tcherkesses. Au dessus de la rivière des *Badelidze*, le *Rioni* reçoit une autre rivière venant de l'est, et sortant du Caucase, qui les sépare de Glola. A cette jonction aboutit du côté de l'est une vallée qui vient des monts qui la séparent des *Badelidze*, chez lesquels on arrive par un chemin qui traverse cette vallée. Au delà de cette jonction, est une autre vallée qui vient également de l'est et des mêmes montagnes.

A la source du Rioni est un passage par le Caucase qui conduit à Glola, on y voit au pied de la montagne des cavernes (ქვაბი *kvabi*) taillées dans un haut rocher, les voyageurs y passent la nuit (1); ils partent delà le lendemain et arrivent le soir à Glola. Ceux qui viennent de ce village se reposent aussi dans ces cavernes. Il y a encore un chemin qui conduit de l'autre *Rioni* (celui de l'Imérithi) (2), à ღები *Ghebi*. Digori est borné à l'est par le Cau-

(1) J'ai passé la nuit du 30 au 31 juillet 1808 dans une de ces cavernes : le mot *kvabi* par lequel notre auteur les désigne, est géorgien et signifie *chaudron* ; les Ossétiens les appellent *lagat*, cavernes.

(2) C'est celui du Ratchha dont la partie inférieure portait le nom de *Phasis* chez les anciens.

case, qui le sépare de K'asri et de Jghele, au sud par le Caucase qui le sépare de Glola et de Ghebi, au nord par les montagnes qui s'étendent jusqu'à celles des Tcherkesses, et à l'ouest par le Caucase qui le sépare de Basiani.

A l'ouest de Digori est la grande vallée de ბასიანი *Basiani*, dont la rivière vient du Caucase situé entre elle et Ratchha, et coule du sud à l'ouest, vers les montagnes des Tcherkesses, où elle se réunit à l'est à la vallée de Digori, et à l'ouest avec celle qui vient du Caucase de სვანეთი *Siwanethi.* Il y a dans ces vallées des chemins qui conduisent à Swanethi et à Digori. De la source de la rivière des Basiani, il y a un chemin qui va à Ratchha, à Ghebi et à ლიოუხოუნი *Lioukhouni* (1). Basiani est borné à l'est par le Caucase, qui le sépare de Digori, au sud par le Caucase de Ratchha, au nord par les montagnes qui aboutissent à celles des Tcherkesses, à l'ouest, enfin, par le Caucase de Swanethi. Cette vallée est remplie de villages et d'édifices; les habitans sont, par leur naissance, plus distingués que les Ovsi, et ont des paysans esclaves. La rivière qui y coule se rend dans le pays des Tcherkesses, où elle se réunit au Térek. Une neige profonde reste constamment, tant en hiver qu'en été, sur le flanc septentrio-

---

(1) J'ignore la situation de ce lieu.

nal de cette partie du Caucase. Les habitans nomment *villes* les villages près desquels il y a des forts et des tours.

Description de la partie orientale du Caucase située à l'est de Khevi.

A l'endroit où la rivière de Khevi nommée *Aragwi* ou *Lomek'i* (le Térek) coule au pied des montagnes et se réunit à elles, au-dessus du village de ხეთაძე *Khetadze* (1), la rivière du *Kistethi* (ქისტეთის მდინარე) et du *Dzourdzouk'ethi* (2) traverse ce dernier pays, venant du canton de ფშავ-ხევსურეთი *P'hchav-Khevsourethi* qui porte aussi le nom de ფხო-ველი *P'hkhoveli* (3). A l'embouchure de cette rivière (dans le Térek), est la plaine de შუაში-ჯარიეხი *Chouachi-Djariekhi*, entourée de hauts rochers, sur lesquels est construite une grande tour entourée d'une autre muraille comme une forteresse. Sur la même rivière et au-dessus de *Djariekhi*, est la vallée de *Kistethi*, remplie de villages. Plus haut encore et au sud, est მურმუკი

---

(1) *Voyez* plus haut, pag. 33.

(2) C'est le *Makal-don* des Ossètes.

(3) *Voyez* le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, p. 355, où il est également question de ce canton.

Dzourdzouk'i, dont les habitations sont aussi défendues par des tours. Ces vallées sont bornées à l'est par le Caucase, qui les sépare de *Ghlighvi*, au sud par le Caucase situé entre les P'hchavi, les Khevsouri et les Dzourdzouk'i; à l'ouest, elles ont le Caucase qui les sépare de Khevi; enfin au nord, les montagnes situées entre le Kistethi et les Tcherkesses. De ces Kist-Dzourdzouk'i, il y a des chemins qui conduisent par le Caucase à Khevi, au P'hchav-Khevsourethi, à ღლიღვეთი *Ghlighvethi* et les Tcherkesses. Le Kist-Dzourdouk'i a vers l'est le *Ghlighvethi* (1), qui a reçu ce nom de ღლიღო *Ghligho*, petit-fils de Dzourdzouk'os. La rivière de Ghlighvethi vient du Caucase qui est entre ce canton et les P'hchavi; elle coule du nord au sud et se réunit à celle de *Boragani*: sur son bord est le grand village ანგუსტი *Angousti* (2). Ghlighvethi est borné à l'est par les montagnes qui le séparent de . . . . . (3), au nord par celles qui font la frontière des Tcherkesses, au sud par le Caucase des P'hchavi, et à l'ouest par les montagnes de Dzourdzouk'ethi. Les habitans d'Angousti ressemblent aux Tcherkesses, ils sont mahométans de la secte des Sounnites.

(1) C'est la vallée supérieure dans laquelle roule le *Koumbaley* ou *Ghaloun*, appelé à sa source *Gerghé*.

(2) C'est le même nom que celui d'Ingouch.

(3) Le nom manquait ici et plus bas dans l'original; il s'agit de la vallée du *Chalghir*, dont la partie supérieure est habitée par les Ingouches nommés *Galga*.

A l'est de Ghlighvethi est la vallée de .... (1), dont la rivière a sa source dans le Caucase qui la sépare de Pank'isi; elle coule du sud au nord et se réunit à la rivière de Ghlighvi. Cette vallée est remplie de villages, elle est bornée à l'est par le Caucase, qui la sépare de Thouchethi, au sud par le Caucase de Pank'isi, au nord par les montagnes des Tcherkesses, et à l'ouest par celles qui la séparent du Ghlighvi.

Ces vallées sont très-fortes par leur situation et n'ont rien à craindre d'une invasion ennemie, car elles sont défendues par leurs rivières et les rochers (კლდე) qui les entourent. Elles produisent peu de grains et d'autres végétaux. Il y a également peu de bétail, comme en Ovsethi. Les habitans ressemblent aussi aux Ovsi, tant pour les lois que pour la religion, les mœurs et les usages. Ils ont une langue particulière; leurs femmes portent aussi un habillement différent, et ils ne se tuent pas entre eux; si cependant un cas semblable a lieu, leurs anciens le jugent et réconcilient les parties. Il n'y a jamais chez eux de liaisons défendues avec les femmes mariées et avec les filles, comme chez les Ovsi. Ils bâtissent leurs maisons, leurs tours et leurs forts en pierre et avec de la chaux. Ils sont soumis aux Tcherkesses, et sont leurs auxiliaires, pour en tirer des vivres, du sel et des habits.

K'avkasos arriva dans ce pays, s'y établit et le

---

(1) *Voyez* la note précédente.

gouverna, ses enfans s'y répandirent, et furent soumis aux princes de Mtskhetha (1) (მცხეთელ-მა-მასახლი), plus tard ils en devinrent les ennemis. Le roi de Khazari ayant conquis ce pays, le donna à son fils *Ovirbanos* (2), qui le nomma *Ovsethi;* son frère lui donna aussi les captifs de Rani et de Somkhethi. Ovirbanos y arriva avec ces captifs et les y fit habiter. Cependant Dzourdzouk'os, fils de ტიმენი *Timeni*, le plus vaillant des fils de K'avk'asos, vint en ce pays, il y trouva une place dans une situation forte, il y bâtit une ville qu'il appela de son nom *Dzourdzouk'i.* Il paya tribut aux Khazars. C'est alors que le canton situé à l'est de la vallée de Khevi, fut appelé *Dzourdzouk'ethi*, et que la partie du Caucase à l'ouest de Khevi fut nommée *Dvalethi.* Les enfans de K'avk'asos qui s'y étaient établis avec leurs familles, furent soumis à *Dzourdzouk'os* et à ses descendans. Ceux-ci dépendirent eux-mêmes des chefs de Mtskhetha (მცხეთელ-მამასახლი) jusqu'au temps du premier roi P'harnavaz, qui épousa une princesse de la famille de *Dzourdzouk'os.* C'est pour cette raison que tout le *Dzourdzouk'ethi* lui fut soumis. Les habitans de ce pays continuèrent après lui, à payer tribut aux rois de la Géorgie, comme on le voit

---

(1) Le terme *Mamo-sakhli* signifie proprement *père de la maison;* c'était celui que portaient les chefs de la population géorgienne, avant qu'il y eût des rois en Géorgie.

(2) Ou *Ourbanos.* — *Voyez* plus haut, pag. 30.

par l'histoire géorgienne. Plus tard, Dzourdzouk'i, Khevi, Dvalethi et les cantons situés au-dessus de la porte de K'asri, furent soumis aux rois des Ovsi, mais quand *Tchinghiz* et principalement *Batko* et *Ourkhan* y arrivèrent, ils détruisirent les villes et les habitations, et firent un gouvernement du royaume des Ovsi. Alors ce peuple se retira dans les montagnes et s'y établit. Quand ლანგთემურ *Lang-Temour* fit son expédition, et à l'époque de la prise de Constantinople, les Ovsi inquiétaient d'un côté les khans des Tatars et de l'autre les gens de Lang-Temour; de sorte que ceux-ci vinrent au Caucase, et soumirent les descendans de K'avk'asos, qui sont les Dvali. C'est alors que l'ancienne *Ovsethi* fut nommée *Tcherkessie* ou *Qabardo*. Ce peuple perdit alors son influence politique, et fut divisé en plusieurs petites dominations. Lorsque la Géorgie fut partagée en trois royaumes, Khevi et Dvalethi firent partie du domaine des rois de K'akhethi, auxquels ces cantons ont payé jusqu'à présent un tribut. Dzourdzouk'i, Kisti et Ghlighvi appartenaient aussi aux rois de K'akhethi, mais aucun d'eux n'a reçu de tribut des habitans de ces cantons, qui étaient plutôt soumis aux Tcherkesses, comme les autres Ovsi. Les Digori sont en quelque façon dépendans des eristhavi de Ratchha.

_Rapport sur l'_Histoire des Croisades _de_ M. MICHAUD, _de l'Académie française, nouvelle édition, six volumes_ in-8.° (1).

L'OUVRAGE de M. Michaud n'est pas de ceux qui ont besoin d'être indiqués à l'attention du public. Son succès est assuré depuis long-temps et on peut dire qu'il n'en est pas beaucoup qui aient été autant goûtés de la généralité des lecteurs. Il a d'ailleurs été question des deux premiers volumes dans ce Journal (2). Il suffira donc de donner une simple idée du contenu des quatre derniers volumes; en signalant les corrections et les additions qui distinguent cette nouvelle édition.

Le troisième volume, qui commence par les événemens postérieurs à la troisième croisade et à la mort de Saladin, rend compte des efforts que fit en 1196 l'empereur Henri VI, pour replanter l'étendard de la croix dans Jérusalem. On assiste ensuite à une nouvelle expédition des Croisés de France et d'Italie en 1202, et à la conquête de l'Empire grec par une poignée de guerriers chrétiens. On passe de là en Syrie et on voit le royaume fondé par Godefroi dans l'état le plus déplorable. Tout-à-coup une nouvelle armée de Croisés se met en mouvement, elle pénètre

(1) Paris, Ducollet, libraire, quai des Augustins, n.° 15; prix : 7 fr. le vol.

(2) _Voy._ l'_Ancien Journal asiatique_, t. VII, p. 374 et suiv.

en Égypte et se rend maîtresse de Damiette. Déjà elle s'avançait sur la route du Caire, lorsque l'ennemi ouvre les canaux et les écluses formés par le Nil, les chrétiens sont obligés d'abandonner leurs conquêtes, et la cause du christianisme se trouve plus menacée qu'auparavant.

Ce volume laissait peu à desirer pour l'arrangement des faits et l'élégance du style; mais le récit de l'invasion des chrétiens en Égypte était déparé par un grand nombre d'inexactitudes et par des lacunes importantes. Ces taches ont disparu dans la nouvelle édition. M. Michaud a eu à son usage, d'une part une relation du siége de Damiette par un Italien (1) et une histoire de toute la croisade par un ecclésiastique de Cologne (2), l'un et l'autre témoins oculaires; de l'autre le récit de l'historien arabe des patriarches d'Alexandrie qui se trouvait en ce moment au Caire et celui de Makrizi, écrivain qui, quoique venu deux siècles plus tard, nous a conservé plusieurs témoignages contemporains. A l'aide de ces nouveaux secours, ce morceau, qui se compose de près de cent pages, a reçu une face nouvelle, et maintenant il est digne du reste du volume.

Le quatrième volume commence par une exposi-

---

(1) Le titre de cette relation est : *Memoriale potestatum Regiensium*. *Voy*. le recueil de Muratori intitulé : *Rerum italicarum scriptores*, tom. VIII, pag. 1074.

(2) Cet ecclésiastique se nommait Olivier Scholastique. Son histoire a été pour la première fois publiée dans son entier par Eccard, *Corpus historicum medii ævi*, tom. II.

tion de l'état de l'Europe après la sixième croisade. De violentes querelles s'étaient élevées entre l'empereur Frédéric II et le Saint-Siége. Frédéric prend la croix, et malgré le pape, vient à bout de se faire remettre la ville sainte par les Musulmans. Mais désavoué par les chrétiens eux-mêmes, il retourne en Europe. Une guerre acharnée commence entre le souverain pontife et le premier monarque de la chrétienté; sur ces entrefaites plusieurs seigneurs français se rendent en Palestine et forment diverses entreprises. Tout-à-coup les Kharismiens envahissent la Palestine et y mettent tout à feu et à sang, A cette nouvelle saint Louis prend lui-même la croix et débarque en Égypte. D'abord vainqueur, il est vaincu, et le roi avec toute son armée tombe au pouvoir des infidèles. A la fin saint Louis recouvre la liberté; son armée parvient à le rejoindre en partie : mais les colonies chrétiennes d'Orient retombent dans leur première faiblesse.

Ce volume a subi moins de changemens que le précédent. Cependant plusieurs passages ont été modifiés, plusieurs erreurs ont été réformées; nous signalerons entre autres le morceau qui concerne l'invasion des Tartares sous Gengis-Khan et ses descendans, dans la Boukharie, la Perse, la Mésopotamie, l'Asie-Mineure, la Russie, la Pologne et jusqu'aux portes de l'Allemagne.

On trouve dans le cinquième volume le tableau des grandes pertes essuyées par les colonies chrétiennes après le départ de saint Louis et sous le règne du

sultan d'Égypte Bibars Bondokdar. En vain saint Louis prend de nouveau la croix. Il meurt sous les murs de Tunis, et la décadence des colonies chrétiennes devient de plus en plus rapide. Bientôt, sous Kélaoun, successeur de Bibars, les chrétiens sont chassés de Tripoli. Enfin sous le fils de Kelaoun, ils perdent Saint-Jean d'Acre, et les fruits des efforts des héros des premières croisades périssent pour toujours.

M. Michaud n'a pas cru sa tâche finie. Il parle des différentes tentatives qui furent faites en Europe pour rallumer le feu des croisades. Il arrive ensuite aux guerres des Turcs othomans contre l'Europe chrétienne, et il ne s'arrête qu'à l'abaissement de l'empire turc, après les victoires du prince Eugène.

La période historique traitée dans la première partie du cinquième volume, avait été jusqu'ici fort négligée, faute d'éclaircissemens suffisans. M. Michaud s'est servi du récit des auteurs arabes, et quoique par la nature de son plan, il se soit maintenu dans des limites fort étroites, il en dit cependant assez pour donner une idée complète de l'ensemble des faits.

L'autre partie a été également revue et disposée d'une manière plus conforme à l'ordre chronologique. Plusieurs passages ont été développés davantage; d'autres ont été modifiés.

Le sixième volume est une espèce de résumé de l'état de l'Europe pendant les croisades, et de la puissante influence qu'exercèrent les guerres saintes sur

les institutions, les mœurs et les usages des peuples qui l'habitent.

La première partie traite en plusieurs chapitres de l'esprit des Croisés, de leurs mœurs, de leurs divertissemens, de la législation qui les régissait, de leurs armes et de leur manière de combattre, des formes de leur diplomatie, &c. Cette partie, qui paraît pour la première fois, se compose de cent soixante et dix pages.

La seconde, consacrée aux changemens que les Croisades amenèrent dans les diverses contrées de l'Europe, est une espèce de revue morale et historique de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, des papes, de la noblesse, de la chevalerie, du clergé, des monastères, des serfs, des communes, de l'ordre judiciaire pendant le moyen âge. On trouve à la suite un tableau de la navigation et du commerce, des sciences naturelles et industrielles, de la littérature, &c. Ce morceau qui avait déjà paru dans l'ancienne édition est reproduit ici avec des modifications importantes. M. Michaud s'est efforcé surtout de le rattacher à son sujet. Maintenant le lecteur pourra prononcer en connaissance de cause sur la question depuis si long-temps agitée, relativement aux biens et aux maux qui furent les résultats des Croisades.

Ainsi que les deux premiers volumes, les derniers sont accompagnés de l'indication des sources où les faits ont été puisés. Outre les citations proprement dites, les notes placées au bas des pages renferment une dis-

cussion raisonnée des points qui étaient susceptibles d'être contestés. On trouve également à la fin de chaque volume des espèces de mémoires et des pièces justificatives qui viennent à l'appui du texte et qui achèvent de convaincre l'esprit du lecteur.

Tel est le précis des observations qui nous ont frappé dans l'examen de l'ouvrage de M. Michaud. Nous n'hésitons pas à le regarder comme un de ceux qui font le plus d'honneur à la littérature française dans ces derniers temps. On pourrait cependant y relever quelques taches, quelques erreurs de détails. Par exemple dans le sixième volume, à la page 221, il existe une note qui contredit le texte, et qui est évidemment une inadvertance.

M. Michaud, dans tout ce qui tient aux témoignages fournis par les chroniques arabes, s'est servi des traductions de l'auteur de ce rapport. Comme ces traductions sont maintenant publiées, il sera libre à chacun d'apprécier le parti que M. Michaud en a tiré, et de suppléer à ce que la nature de son plan ne lui permettait pas de reproduire (1).

REINAUD.

(1) Ces traductions paraissent avec l'ouvrage de M. Michaud intitulé *Bibliothèque des Croisades*. Il en a été fait un tirage à part sous le titre de *Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des Croisades, ouvrage formant, d'après les écrivains musulmans, un récit des guerres saintes*; un très-fort vol. *in-8.o*

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 7 décembre 1829.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la société.

MM. Kapff, professeur,
Stenzler, docteur en philosophie.

M. le comte Pozzo di Borgo adresse au Conseil un exemplaire de l'histoire des quatre premiers khans de la maison de Tchinguiz par le P. Hyacinthe. Les remercîmens du Conseil seront transmis à M. le comte Pozzo di Borgo, et M. Klaproth est chargé de faire un rapport verbal sur cet ouvrage.

M. Vullers dépose sur le bureau un exemplaire de la *Moallaka de Tarafa* qu'il vient de publier, et pour laquelle la Société a souscrit. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Reinaud.

M. C. Schmidt écrit au Conseil pour lui annoncer l'envoi de son traité sur les prépositions grecques. Cet ouvrage n'étant pas parvenu à la Société, il sera écrit à M. Schmidt pour lui adresser les remercîmens du Conseil et lui faire connaitre que la Société n'a pas encore reçu son ouvrage.

MM. Kurtz et Levasseur demandent que le Conseil souscrive pour un certain nombre d'exemplaires au *Tableau des élémens vocaux de l'écriture chinoise,* qu'ils viennent de publier. Cette proposition est renvoyée à une commission composée de MM. Klaproth, Saint-Martin et Burnouf père.

Il est rendu compte des ouvrages publiés ou encouragés par la Société ainsi qu'il suit :

L'impression du drame de Sacontala a été retardée par la maladie du compositeur.

La composition de la grammaire géorgienne et du dictionnaire mandchou est commencée.

La dernière feuille de la chronique géorgienne sera mise sous presse la semaine prochaine.

On présentera les premières feuilles de la 2.e livraison du *Yu kiao li* lithographié à la prochaine séance.

M. Reinaud fait son rapport sur le dictionnaire français arabe publié par M. Caussin de Perceval. Ce rapport est renvoyé à la commission du journal (1).

On propose au nom de la commission des fonds de souscrire à 50 exemplaires du *Yu kiao li* lithographié par M. Levasseur. Le rapporteur de la commission étant absent, la délibération est renvoyée à la prochaine séance.

M. Dumoret lit un fragment de l'histoire de Moezzeddin Sandjar, traduit du persan.

Lettre à M. le Secrétaire de la Société asiatique.

Monsieur,

Revenu, depuis quatre mois, en Europe, il n'y a qu'une semaine que ma nomination de membre souscripteur de la Société asiatique m'est parvenue, de retour de Tripoli en Afrique, où elle n'était arrivée que bien long-temps après mon départ. Je m'empresse donc Monsieur le Secrétaire, de vous prier de présenter au Conseil de la Société tous mes remercîmens pour l'honneur qu'il a bien voulu me faire, avec l'assurance que je compterai toujours au nombre de mes plus heureux instans ceux que je pourrai employer pour prendre quel-

(1) *Voyez* le n.o de décembre 1829, tom. IV, pag. 461.

que part aux doctes et brillans travaux de la Société asiatique.

Avant l'arrivée de votre aimable lettre du 4 mars, j'avais déjà eu le plaisir de recevoir, directement de Marseille, un paquet contenant neuf numéros du *Nouveau Journal asiatique,* jusques et compris celui du mois de septembre de l'année courante, dans lequel j'ai vu, avec une bien vive reconnaissance, que la Société a daigné donner une place à ma petite esquisse du dialecte arabe parlé dans le *Mogh'rib-el-Aksa* (1). En transmettant cette esquisse à mon ancien, illustre et très-savant ami et maître M. le baron de Sacy, je lui écrivis, dans le temps, que je me proposais de faire transcrire, pour la Société asiatique, l'histoire des Berbères par le célèbre *Ibnou-Khalédoun*, formant la troisième et dernière partie de son grand ouvrage historique, que je possédais en entier à mon départ de Tripoli, et dont j'ai trouvé des extraits fort intéressans et fort bien faits, par le docteur Schulz, dans les derniers numéros du *Nouveau Journal asiatique.* Vous savez, Monsieur le Secrétaire, que le titre arabe de cette troisième partie est :

كتاب الثالث فى اخبار البربر الامة الثانية اهل المغرب
وذكر اوليتهم واجيالهم منذ مبدا الخليقة. ولهذا
العهدى وذكر الخلاف الواقع بين الناس فى انسابهم ،

La transcription était finie et collationnée, et comme, à mon départ aussi imprévu que précipité de Tripoli sur un vaisseau de guerre suédois, je ne pus emporter avec moi ma bibliothèque, ce fut sur un bâtiment sarde qu'elle fit, au mois d'août, le trajet de Tripoli à Livourne, où elle ne sortit de la quarantaine qu'au commencement d'octobre. Or le bâtiment ayant fait beaucoup

(1) *Nouv. Journ. asiat.* tom. II, pag. 188-203.

d'eau pendant son long voyage, j'eus la douleur, à son arrivée ici, de trouver plusieurs caisses de livres et de manuscrits entièrement trempées d'eau de mer, et le contenu dans un état complet de putréfaction, et comme durant la quarantaine personne n'avait pu toucher et séparer les volumes, encore moins les sécher et les soigner, tout ce qui avait été mis dans ces caisses s'est trouvé presque entièrement perdu. Ce qui me désole le plus dans ce désastre, c'est la perte d'une vingtaine de manuscrits arabes extrêmement précieux, parmi lesquels se trouvaient la transcription susdite de l'histoire des Berbères, et le second livre de l'ouvrage d'*Ibnou Khaldoun*, précédé des derniers chapitres des Prolégomènes. La perte de cette seconde partie m'est d'autant plus sensible que je n'en possédais qu'un seul exemplaire, copié sur le seul à ma connaissance, existant à Tripoli, chez mon excellent ami le chéryf Sidi Hhasouna D'ghiès. Cet exemplaire ayant été expédié en France, à l'insu et bien contre le gré du propriétaire, par une personne qui habitait Tripoli, et qui se l'était fait prêter, il m'est impossible de m'en procurer une nouvelle copie, que l'extrême complaisance de Sidi Hhasouna ne m'aurait point refusée. Dans mon malheur, j'ai toutefois la consolation d'avoir sauvé mon premier exemplaire du كتاب في اخبار البربر qui, par le plus heureux hasard, n'avait pas pu entrer dans la même caisse avec les autres, et dont je voudrais bien pouvoir envoyer un double à la Société asiatique, s'il était possible de trouver ici quelqu'un capable de le transcrire, car pour moi-même, je vous avoue, M. le Secrétaire, que je ne me sens pas la force de copier huit cents pages grand *in-fol.* Je ne possède donc plus aujourd'hui que le commencement et la fin de l'ouvrage entier. La dernière partie même des Prolégomènes me manque, ayant été perdue avec le second livre, de sorte que je n'ai de vraiment complet que le troisième livre, ou l'histoire des Berbères.

Parmi les autres précieux manuscrits dont je déplore la perte, se trouvait un كتاب الاستعاية في ذكر الصحابة très-élégamment écrit en caractères neskhy moghrebins et en deux volumes grand *in-4.º* dont le second est totalement perdu, et le premier qui me reste, très-avarié surtout dans la partie supérieure des derniers feuillets. C'est, comme vous le saurez, Monsieur, une biographie anecdotique selon l'ordre des lettres de l'alphabet africain. Le premier volume, de 220 pages, arrive à la lettre ع et finit avec la notice de la vie et des actions des compagnons du Prophète appelés عبد الله, et dont le dernier est *A'bd-ul-lah ben Madaoûn ben Hhabib ben Hhadzabah ben Dsjama'a ben el-Corchi el-Dsjama'i.* Il mourut l'an 30 de l'hégire, âgé de soixante ans. A la fin du second volume, il y avait un chapitre ou livre séparé ayant pour titre : كتاب النساء, qui contenait les biographies anecdotiques des femmes qui accompagnaient le prophète, ou qui se sont rendues célèbres durant sa vie. Entre autres articles curieux et intéressans que renferme le premier volume, celui de *Zibrican ben Bedr ben A'mri-l-Kaïs ben Hhalf ben Bahdela ben A'ouf ben Ca'ab ben Sa'ad ben Zëidmanat ben Temim el-Bahdeli-el-Sa'adi-et-Temimi*, mériterait d'être vu par notre illustre et savant confrère M. Quatremère, dont j'ai lu avec beaucoup de plaisir l'intéressant mémoire sur la vie et les ouvrages de Meïdani, dans le n.º 3 du *Nouveau Journal asiatique* (1). Il est très-certain que l'anecdote racontée par Meïdani se rapporte à l'Année des ambassades, et que ce fut précisément dans cette année que *Zibrican* fit sa cour au Prophète, avec la députation de sa tribu. Son prénom métonymique ou *kounyah* était ابا عياش ou selon d'autres ابا شدرة. Voici une partie de ce que mon manuscrit dit de ce chef de la tribu de Temim.

(1) Tom. I, pag. 177-233.

...... وفد على رسول الله صلى الله عليه في قومه وكان
احد ساداتهم فاسلموا وذلك في سنة تسع فولاه رسول الله
صلى الله عليه صدقات قومه واقره ابوبكر وعمر على ذلك

et plus bas, à propos de son changement de nom :

وقيل ان الزبرقان بن بدر اسمه الحصين بن بدر وانما
سمي الزبرقان لحسنه شبه بالقمر لان القمر يقال له الزبرقان
قال الاصمعي الزبرقان القمر والزبرقان الرجل الخفيف اللحية
وقيل ان اسم الزبرقان بن بدر القمر بن بدر والاكثر
على ما قدمت لك وقيل بل سمي الزبرقان لانه لبس عمامة
مزبرقة بالزعفران والله اعلم

Dans l'article de الاقرع بن حابس, il est encore parlé de ce même *Zibrican* comme de l'un des principaux chefs de sa tribu.

Je profite de cette occasion pour vous exprimer le plaisir que j'éprouverais en cultivant la correspondance dont vous avez bien voulu m'honorer, et pour vous prier d'agréer l'assurance des sentimens très-distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

J. GRÅBERG DE HEMSO.

Le Bassata, près de Livourne,
23 décembre 1828.

Note sur la véritable valeur du mot Bedouh *écrit sur les enveloppes des lettres et des dépêches arabes, turques et persanes.*

Les renseignemens que M. le baron Silvestre de Sacy a donnés dans sa *Chrestomathie arabe*, t. III, p. 365 et 366, nouvelle édition, et ceux que M. Reinaud a consignés dans sa *Description des monumens musulmans*, tom. II, pag. 243, sur le mot *Bedouh*, que les Arabes, les Persans et les Turcs placent souvent sur le dos de leurs lettres pour en assurer l'arrivée, n'expliquent pas tout-à-fait la véritable signification et la valeur de ce mot talismanique. M. Silvestre de Sacy a rapporté à ce sujet un conte populaire fait par feu Michel Sabbagh et d'après lequel *Bedouh* aurait été le nom d'un marchand arabe, et il a ajouté ensuite avec toute raison ces mots : *je ne garantis pas la vérité de cette tradition.* La vérité est que *Bedouh* n'est point le nom d'un marchand arabe, mais bien un des noms de Dieu (1).

La véritable interprétation de ce mot est donnée sans difficulté par la racine arabe d'où il dérive et qui signifie *il a bien marché.*

La marche égale de la nature ou de son auteur est exprimée de la manière la plus ingénieuse par la valeur numérique des quatre lettres qui composent le mot بدوح qui se décompose ainsi : ب, 2; د, 4; و, 6; ح, 8; ce qui fait 2468 (et non pas 8642, ce qui ferait lire le mot à rebours). C'est la proportion arithmétique 2 : 4 : 6 : 8 dont l'exposant est toujours deux.

J. de Hammer.

(1) *Voy.* le dictionnaire arabe turc intitulé *Akhteri-kebir*, imprimé à Constantinople en 1728, p. 64.

Lettre au Rédacteur.

MONSIEUR,

Dans un article inséré dans le cahier de février du *Journal asiatique* (1), et signé G. T., on impute à M. de Hammer, *une erreur, que M. Trébutien*, dit-on, *a trop légèrement répétée*. Je suis invité par M. de Hammer à rétablir la vérité des faits dont j'ai une parfaite connaissance. Je suis obligé de transcrire le passage qui donne lieu à la réclamation de M. de Hammer.

« Avant d'aller plus loin, dit l'auteur de cet article, il » est nécessaire de relever une erreur qui est échappée à » M. de Hammer, et que M. Trébutien a trop légèrement » répétée. Pendant son séjour à Paris, en 1810 (dit le » traducteur français dans sa préface), M. de Hammer » remit entre les mains de M. Caussin de Perceval, sa » traduction française manuscrite des Mille et une Nuits; » il espérait que M. Caussin la publierait sous le nom de » son véritable auteur; mais cependant (dit M. de Hammer) j'appris bientôt après qu'il *donnait mon travail* » *comme le sien propre*, en se permettant toute sorte de » changemens arbitraires et sans nommer le traducteur. » Mais les deux volumes qu'a publiés M. Caussin de Perceval, sous le titre de *Continuation des Mille et une* » *Nuits*, ont été imprimés chez Lenormand en 1806; c'est » en 1810 que M. de Hammer remit à M. Caussin sa traduction manuscrite de nouveaux contes inédits : la comparaison de ces dates suffit pour rendre l'*accusation* de M. de » Hammer, répétée par M. Trébutien, *d'une injustice si* » *évidente*, qu'il est impossible de comprendre ce qui a pu » y donner lieu (2). »

(1) Tom. III, pag. 162-168.
(2) *Ibid.* pag. 164 et 165.

Cette accusation si injuste serait même absurde, mais il ne manque à la critique dont M. de Hammer est l'objet qu'une seule chose : c'est qu'il soit vrai qu'il ait dit ce que lui a fait dire M. Trébutien. Voici ce que dit M. de Hammer : « Mais ayant appris bientôt après qu'il *se proposait* » *de disposer de mon travail comme du sien propre*, et » d'y faire, sans aucune excuse plausible, des changemens » arbitraires, sans nommer le traducteur, je redemandai » mon manuscrit, &c. »

M. Trébutien n'a pas fait attention aux mots *handzuhaben* et *vornehmen gedenke*, et il a donné comme un fait ce qui n'était qu'un projet. M. Caussin se croyait autorisé à disposer du travail de M. de Hammer comme de sa propre chose, et il le fit connaître à M. de Hammer. Celui-ci qui n'avait pas eu cette intention, en cédant son manuscrit, témoigna à M. Caussin le desir de le ravoir et M. Caussin le lui rendit. Je fus l'intermédiaire de cette négociation qui ne laissa, je pense, de justes sujets de plainte à personne, et dans toute cette affaire on ne peut voir qu'un mal-entendu qui ne peut être l'objet d'une critique sérieuse.

Je vous prie, Monsieur, d'insérer cette lettre dans un des plus prochains cahiers du *Journal asiatique*.

Je suis &c.

Le Baron SILVESTRE DE SACY.

Prononciation rectifiée de quelques mots prononcés d'une manière fautive par des Orientalistes du Continent.

Quoique je sache fort bien qu'on dit *Izzeddin* et non pas *Azzeddin* (1), *Nebbi* et non pas *Nabbi*, *Bouyé* et non

(1) Les auteurs byzantins ont aussi écrit Ἀζατίνης pour *Izzed-*

Bouaik, j'ai cru devoir écrire à ce sujet en Egypte à M. Acerbi, consul général d'Autriche, en le priant de me faire connaître quelle était la véritable prononciation en usage dans le pays, ne pouvant croire qu'elle fût changée depuis vingt-sept ans, époque à laquelle je me trouvais au Caire; j'aurais cru cette démarche superflue, si je ne m'étais aperçu que des Orientalistes allemands et français continuent encore d'écrire *Nabbi* et *Motenabbi*, malgré tout ce que j'ai dit pour prouver le contraire.

Voici ce que M. Acerbi m'a répondu en date du 20 mai 1829.

« Voi troverete nel foglietto qui unito la risposta alle » diverse questioni che mi fate sull' argomento di certi » voci ed alla loro pronuncia. E il mio primo drogomano » che lo ha scritto dopo di aver qui consultato le persone » che abbiamo qui più capaci in siffatte materie. Quanto » al *Nebby* posso aggiungere anche la mia autorità, poi- » chè ad onta di tutta la mia aversione allo studio delle » lingue araba e turca ho pure per necessità fatto nella » prima progressi bastanti per domandare almeno le cose » di prima necessità e per intendere le cose più communi. » Or dunque posso assicurarvi di aver inteso millioni e » millioni di volte nominar il Profeta sempre pronunciare » *el-Nebbi* e non mai *al-Nabbi* e siffatta voce è sempre » nella bocca degli Arabi, come nella bocca degli Ita- » liani, massimamente del popolo è l'espressione *per Dio*, » che mettono quasi in ogni periodo del loro discorso.

Voici la réponse certifiée du drogman de M. Acerbi.

« عز ed عزت si pronunciano عِزّ ed عِزّت *Izz* ed *Izzet* » e non mai *Azz* ed *Azzet*.

---

din, parce que le mot عز est en effet susceptible des deux prononciations *Azz* et *Izz*. La dernière est la seule qui soit en usage à présent.

» Osman califo, Giamiul-Curan della discendenza di » Menaf, figlio di Afan contemporaneo e parente del » profeta, è il vero collettore ed editore del Curano. » Egli dopo averne radunato diversi pezzi dai suoi con- » discepoli Abubekr, &c., ne fece quattro copie in lettere » cufiche, una delle quali copie gl' Ulema di qui credono » che sia a Costantinopoli nel Haznè dei Sultani نَبِيّ con » un *b* e doppio ى si pronuncia *Nebij* e non mai *Nabij* » il che significherebbe tutto altro che profeta.

» La dinastia persiana بُوَيه *Bouje* dagl' intelligenti » della lingua persiana quì si legge *Bouyè*.

» Il nome del grammatico arabo, dagl' Ulema di qui si pronuncia سِيبَوَيه النَّحْوى *Sibewey*.

» *Tiz* e *Dubr* termini usitatissimi in tutta la Siria ed » Egitto hanno l'istessa significazione e *Tiz* scrivesi nella » seguente maniera طِيزْ. L'etimologia di detto termine, » dalla parola araba طِزّ senza ى che significa quel suono » di cui Dante scrisse nell' ultimo verso del 21 canto » dell' Inferno. »

Ces détails font voir que, même dans la prononciation arabisée du mot persan *Sibouyè*, on dit *Sibewei* et non pas *Sibawaih*. La mauvaise prononciation des mots cités et de plusieurs autres du même genre est uniquement due aux Orientalistes du Continent, qui ont pris à tache d'écrire les mots arabes comme les Anglais les écrivent, sans faire réflexion que les Anglais orthographient selon leur prononciation, de même qu'en latin ils prononcent l'*a* comme *e* et l'*e* comme *y*.

J. de Hammer.

M. Jules Mohl, membre de la Société asiatique, vient de publier, de concert avec M. Olshausen de Kiel, un ouvrage intitulé *Fragmens relatifs à la religion de Zoroastre*, extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi. Ce livre qui est sorti des presses de l'imprimerie royale est tout en entier en persan. Il est seulement précédé d'une courte préface en français, signée Jules Mohl.

Ce recueil contient 1.° un traité intitulé *Oulemaï-Islam* علماى اسلام c'est-à-dire *les docteurs de la loi*, souvent cité dans les ouvrages d'Anquetil-Duperron. C'est un abrégé de la doctrine des sectateurs de Zoroastre, sous la forme de questions faites par des docteurs musulmans et de réponses données par les Parses. On ignore l'époque de la rédaction de cet ouvrage; mais il paraît assez ancien; 2.° la notice en persan des vingt et un nosks ou livres dont se composait le *Zend-avesta*. Cette notice renferme les seules données qui nous restent sur le contenu des parties perdues de cet ouvrage; 3° quatre fragmens tirés du *Schah-nameh* de Ferdousi. L'éditeur pense que les trois premiers de ces fragmens ont fait partie d'un ancien poème de Dakiki que Ferdousi a inséré dans son *Schah-nameh*. Ces fragmens sont relatifs à Zoroastre et à l'établissement de sa religion, il contient le récit des guerres de Gustasp et d'Isfendiar contre Ardjasp roi du Touran, qui voulait s'opposer à l'établissement de la loi de Zoroastre dans la Perse. Il est fort à regretter que ces habiles éditeurs de ces diverses pièces, n'ayent pas jugé à propos d'y ajouter les savantes observations qu'ils étaient en état plus que personne d'y joindre. Nous aimons à espérer que ces fragmens seront plus tard, pour eux, le texte d'une nouvelle publication.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages nouveaux.

1. *Religions de l'antiquité*, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques; ouvrage traduit de l'allemand du docteur *Fr.* CREUZER, refondu en partie, complété et développé par *J. D.* GUIGNIAUT. Tome II, première partie: *Religions de l'Asie occidentale et de l'Asie mineure; premières époques des religions de la Grèce et de l'Italie. In-8.°*

L'ouvrage complet doit former 3 volumes divisés chacun en deux parties.

2. *Lettres édifiantes et curieuses* écrites par des missionnaires de la Compagnie de Jésus, collationnées sur les meilleures éditions, et enrichies de nouvelles notes. Tom. I: *Mémoires du Levant. In-18.*

Ce volume fait partie d'une collection intitulée *Bibliothèque des amis de la religion.*

3. *Lettres sur l'Orient* écrites pendant les années 1827 et 1828, par le baron *Théod.* RENOÜARD DE BUSSIERRE, secrétaire d'ambassade. *In-8.°* 2 vol. avec un atl. *in-fol.*

Voyage en Pologne, à Constantinople et dans les environs; à l'ancienne Troye, sur la côte septentrionale de l'Asie mineure, dans une partie de l'Archipel, en Egypte et dans une partie de la Nubie avec une visite au mont Sinaï.

4. *Constantinople et la Turquie en 1828*, par *Charles* MAC-FARLANE, traduit de l'anglais par MM. NETTEMENT; voyage orné d'une vue de Constantinople et de lithographies. *In-8.°* 2 vol. avec six planches.

5. *Voyage à Athènes et à Constantinople* par Dupré. 7.ᵉ livraison.

6. *Voyages en Orient*, entrepris par ordre du gouvernement français, de l'année 1821 à l'année 1829; par *V.* Fontanier; tom. I, *Turquie d'Asie;* tom. II; *Constantinople, Grèce. In-8.º* avec 8 planches.

7. *Voyage militaire dans l'empire ottoman*, ou *description de ses frontières et de ses principales défenses soit naturelles, soit artificielles*, avec 4 cartes géographiques, par le baron *Félix* de Beaujour; t. I, *in-8.º*

8. *Les ruines de Palmyre*, par *Robert* Wood et *J.* Dawkins. Livr. 12, 13, 14 et 15. *In-4.º*

L'ouvrage est achevé.

9. *Observations adressées au conseil de la Société asiatique*, sur un vocabulaire géorgien et sur une grammaire géorgienne (éditeur, M. *J.* Klaproth), par M. Brosset, membre de la même Société. *In-8.º*

16 pages autographiées.

10. *Almanach à l'usage des Israëlites*, pour l'année du monde 5590, avec les mois et les jours correspondans du calendrier romain. *In-12.*

11. *Commentaire de* Moise Cremieu sur la première et la seconde partie des prières journalières, en prose et en vers, à l'usage des quatre synagogues de Carpentras, Cavaillon, Lille et Avignon. *In-8.º* (impr. à Aix).

12. *Observations sur un article de la Revue encyclopédique*, dans lequel on examine le projet de traduire le *Talmud de Babylone*, suivies du programme de la *Théorie du Judaïsme, appliquée à la réforme des Israëlites de tous les pays de l'Europe;* par l'abbé L. Chiarini. *In-8.º*

Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, novembre 1829, pag. 397-400. Rabe avait commencé une traduction allemande du *Talmud*, mais il n'en parut que les traités *Brakhoth* en 1777 et *Peah* en 1782,

in-4.° Le même a publié une excellente traduction allemande de la *Mischnah* à *Onolzbach* de 1760 à 1763, en 6 vol. *in-4.°*

13. *Dictionnaire français-arabe*, par *Ellious* BOCTHOR et CAUSSIN DE PERCEVAL fils; 5.° et 6.° livrais. *In-4.°*

L'ouvrage est achevé.

14. *Kitâb teqouym al-bouldân*, ou *Géographie d'Aboul-fédâ;* édition autographiée d'après un manuscrit arabe de la Bibliothèque du roi, par *Hyp.* JOUY, revue et corrigée par M. REINAUD. 1.re et 2.e livraison. *In-4.°*

Il y aura quatre livraisons.

15. *Histoire des Croisades*, par MICHAUD; 4.° édit. tom. VI. *In-8.°*

16. *Vendidad sadé*, publié par M. *Eugène* BURNOUF. 3.° livraison. *In-fol.*

17. *Fragmens relatifs à la religion de Zoroastre*, extraits des manuscrits persans de la Bibliothèque du roi. Broch. *in-8.°* Imprimerie royale.

18. *Rudimens de la langue hindoustani*, à l'usage des élèves de l'école royale et spéciale des langues orientales vivantes, par M. GARCIN DE TASSY. *In-4.°* Imprimerie royale.

19. *La Chine catholique*, ou tableau des progrès du christianisme dans cet empire, suivi d'une Notice sur quatre chinois présentés à S. M. Charles X, avec leurs portraits et un *fac simile* de leur écriture. *In-8.°*

20. *La Chine*, par MALPIERRE; 20.° livraison.

Voyez, pour plus de détails, *Nouveau Journal asiatique*, tom. II, p. 78.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Observations sur la critique faite par M. Sam. Lee, dans les n.os 79 et 80 du Classical Journal, *du compte rendu dans le* Journal des Savans, *de sa Grammaire de la langue hébraïque; par* M. le baron SILVESTRE DE SACY.

AYANT été chargé par le bureau du *Journal des Savans*, en l'année 1828, de rendre compte de trois grammaires hébraïques publiées en 1827 et 1828 par MM. Ewald, Lee et Sarchi, je crus plus convenable, dans l'intérêt des lecteurs du Journal, et dans celui même de la critique, de faire parallèlement l'examen de ces trois ouvrages. Je consacrai à cet examen trois articles successifs qui furent imprimés dans les cahiers de décembre 1828, janvier et février 1829. Il est superflu de faire observer que, malgré l'étendue donnée à ces articles, je n'aurais pas pu suivre les auteurs de chacune de ces grammaires dans tous les détails où ils avaient dû entrer, et que je devais nécessairement fixer mon attention sur les points où chacun d'eux avait ou émis des opinions nouvelles, ou adopté et fortifié par son autorité des systèmes déjà connus, opinions et systèmes qui me paraissaient ou

améliorer la méthode d'enseignement de la langue hébraïque, ou au contraire reposer sur des théories fausses ou du moins très-problématiques. Parmi les savans auteurs des grammaires qui ont été l'objet de mon travail, il s'en est trouvé un qui a cru devoir répondre à mes observations : c'est M. Sam. Lee dont j'avais reçu précédemment d'honorables témoignages d'estime; la manière dont il l'a fait, ne me permet pas de douter qu'il n'ait été vivement blessé de ma critique. J'en aurais un très-grand regret, si je croyais y avoir donné lieu. M. Lee a publié ses réponses à mes observations, dans les cahiers 79 et 80 du *Classical Journal*, et si je me détermine aujourd'hui à revenir sur ce sujet, c'est surtout pour que le ton de ma défense lui prouve qu'il ne s'agit entre nous que de questions et de discussions littéraires, dans lesquelles je ne saurais apporter aucun sentiment d'aigreur, aucun desir de récrimination. Je me flatte d'ailleurs que, ramenées à leur vrai caractère, ces discussions pourront être de quelque utilité à la science grammaticale.

1.° En parlant des trois ordres de voyelles reconnus par les grammairiens hébreux, j'avais dit : « Presque tous les grammairiens ont désigné ces trois » ordres de voyelles par les dénominations de *longues*, » *brèves* et *très-brèves*; mais ces dénominations ré» pondant mal à leur valeur (j'aurais dû ajouter, » *suivant M. Lee*), M. Lee a préféré les nommer, » 1.° *voyelles parfaites*; 2.° *voyelles imparfaites*; » 3.° *schéva et ses substituts*. M. Sarchi s'est servi

» des dénominations de *longues*, *brèves et semi-*
» *brèves* : il nous semble que ce dernier nom pré-
» sente une idée fausse, et qu'il eût mieux valu se
» servir de celui de *semi-voyelles*. »

M. Lee me reproche d'abord de n'avoir pas exposé le motif qui lui a fait adopter les dénominations de *voyelles parfaites et imparfaites*, et croit que ce silence, de ma part, tend à imprimer au lecteur l'idée que cette innovation n'était pas nécessaire. J'avoue franchement que, loin de la croire nécessaire, je la crois mal fondée, et propre à donner une idée fausse. Toutefois, si je n'ai point exposé les raisons sur lesquelles M. Lee s'appuyait, c'est que je ne faisais aucune objection contre son système, et que je ne voulais pas entrer dans une discussion là-dessus. Mais puisque M. Lee le desire, je vais exposer les motifs qui me semblent devoir faire rejeter ces dénominations. Voici d'abord le système de M. Lee : 1.° toute voyelle, de l'ordre de celles qu'il nomme *parfaites*, constitue, quand elle suit une consonne, une syllabe, dans l'orthographe hébraïque; 2.° au contraire, toute voyelle, de l'ordre de celles qu'il nomme *imparfaites*, suivant une consonne, exige l'addition d'une autre consonne ou bien d'un accent, pour constituer une syllabe. Ainsi, dans בָּ ou בָּא, la voyelle est *parfaite*; dans בַּ, au contraire, la voyelle est *imparfaite*, parce que cela ne constituera une syllabe, dans l'orthographe hébraïque, qu'autant qu'on y joindra ou une autre consonne, comme dans בַּד, ou un accent, comme dans בַּ֫.

Certainement il y a ici une confusion d'idées. Que veut dire ceci, *qu'une voyelle précédée d'une consonne, constitue* ou *ne constitue pas une syllabe dans l'orthographe hébraïque?* Y a-t-il une connexion réelle entre la *nature d'une syllabe*, et l'*orthographe ;* et si la langue hébraïque n'eût jamais été écrite, ou ne se fût écrite qu'à la manière des Chinois, aurait-elle pour cela manqué de syllabes? D'ailleurs cette circonstance, de recevoir l'accent tonique ou l'addition d'une autre consonne, change-t-elle la nature d'une voyelle? L'*a*, dans *badiner*, est-il moins une voyelle parfaite que le même *a* dans *balbutier ?* Puis enfin, dans un cas, comme celui qu'offre le mot קֹדֶם, où il y a une consonne après une de ces voyelles que M. Lee nomme *parfaites*, faudra-t-il dire que la voyelle devient *ultra-parfaite ?*

Je n'hésite donc point à affirmer que cette dénomination de *voyelles parfaites et imparfaites* est contraire à la nature des choses, et je lui préfère beaucoup celle de *voyelles longues et brèves*, quoique, rigoureusement et philosophiquement parlant, *â* et *a* soient des voyelles aussi différentes l'une de l'autre, que le sont *e*, *ê* et *eu*.

M. Lee pense que j'ai rejeté avec raison le nom de *voyelles semi-brèves*, donné par M. Sarchi au *schéva* simple ou composé; mais quant à la proposition que j'ai faite d'y substituer le nom de *semi-voyelles*, il ne peut s'empêcher de la considérer comme *une parfaite absurdité* (*a perfect absurdity*). « Dans » notre propre alphabet, dit-il, une lettre peut être,

» sans impropriété, appelée *demi-voyelle*; mais je ne
» conçois pas comment ce qui n'est pas une lettre,
» mais qui est seulement un signe représentatif d'un
» son voyelle, peut être appelé une *semi-voyelle*. S'il
» existe réellement une voyelle, je pense qu'on ne
» peut pas la nommer une *semi-voyelle*; car il n'y
» a, autant que je puis en juger, aucune connexion
» entre sa *vocalité* et le temps qu'on met à la pro-
» noncer. La correction que M. de Sacy propose de
» faire au système de M. Sarchi, est donc ici non-
» seulement dénuée de fondement dans l'espèce, mais
» même *anti-philosophique et absurde* (*unphiloso-*
» *phical and absurd*). »

Lorsque j'ai dit que la dénomination de *sémi-brèves*, donnée aux *schévas* par M. Sarchi, présentait une idée fausse, c'était parce que, à la rigueur, cela voudrait dire, non pas que les *schévas* ne valent que la moitié d'une voyelle brève, mais qu'ils ne sont *brefs qu'à moitié*. Je crois que M. Lee n'a pas saisi ma pensée. Quant à la dénomination de *semi-voyelle*, appliquée à une consonne, dans quelque langue que ce soit, c'est assurément une expression abusive. Appliquée à une voyelle qui se prononce toujours rapidement, je conviens qu'elle n'est pas rigoureusement adéquate au sens que je lui donne, et qu'il vaut encore mieux dire *une voyelle très-brève*. Au surplus je ferai observer que les objections faites par M. Lee contre cette dénomination, retombent de tout leur poids sur ses *voyelles parfaites et imparfaites*. Mais la différence que M. Lee établit entre *une lettre* et *un signe des-*

tiné à représenter un son voyelle, est-elle bien philosophique? Que la syllabe *bâ* soit représentée par *Bā*, ou par בָּ, qu'est-ce que cela fait à la chose?

2.° Bien que M. Lee ait improuvé en termes aussi forts le passage de l'article du *Journal des Savans*, cité précédemment, il y a encore suivant lui quelque chose de plus mauvais dans la suite de mes réflexions. Je serais tenté de croire qu'il ne m'a point compris, parce que les lignes qu'il rapporte, pour en faire l'objet de sa critique, ne donnent pas un sens complet, si ses objections ne me prouvaient que le système qu'il attaque est bien effectivement celui que j'ai, non pas établi, mais supposé comme une vérité démontrée, tant dans ma *Grammaire arabe* que dans l'article dont il s'agit. Ce système est qu'en aucun cas et dans aucune position, une consonne ne peut être articulée, sans être suivie de l'émission d'une voyelle; que cette voyelle peut être si faible et prononcée dans un temps si court, qu'elle devienne presque inappréciable; qu'il n'importe en rien qu'elle soit écrite ou qu'elle ne le soit pas, et conséquemment que le *schéva mobile* ou *quiescent* des Hébreux, et le *djazma* des Arabes, représentent réellement un son voyelle, tantôt plus, tantôt moins sensible, mais toujours réel et indispensable. Ceci est une vérité fondée sur la nature même des organes de la parole, et par conséquent hors de toute contestation. Je ne recourrai point à des autorités pour la défendre contre ceux qui voudraient la nier; je les inviterai seulement à essayer d'articuler un *b* ou un *t*, sans émettre un son.

Je ne puis me dispenser de faire observer que M. Lee n'est pas parfaitement d'accord avec lui-même; car il assure ici que « la vérité est, que le *schéva* en » hébreu, tout comme le *djezma* en arabe, n'est qu'un » signe destiné à indiquer que, là où il est placé, » il ne devait point y avoir de voyelle, et à assurer » au lecteur que ce n'est point par méprise que la » voyelle a été omise, » et pourtant, dans sa Grammaire (page 19) il reconnaît que le *schéva*, au commencement d'un mot, doit être prononcé comme un *e* très-bref. D'ailleurs, si le *schéva* n'indiquait que l'absence de toute voyelle, pourquoi, quand il s'associe à une consonne gutturale, lui substituerait-on un *schéva* composé?

3.° J'ai avancé que M. Lee n'avait point parlé de certains cas où les voyelles de troisième classe, autres que le *schéva* simple, remplacent celui-ci, sans être appelées par la présence d'une lettre gutturale. M. Lee indique deux endroits de sa grammaire où il a parlé de ces cas. Sans doute il n'en pouvait pas être autrement; mais, ce que j'ai voulu dire, c'est que cette observation générale avait été omise dans la partie où M. Lee traite du *schéva* et de ses substituts.

J'ai dit aussi qu'il n'avait pas fait mention du *daghesch euphonique*, et je reconnais volontiers que j'ai eu tort : il en a dit en effet un mot assez court qui apparemment m'a échappé. M. Lee dit à cette occasion qu'il *espère que je n'ai pas volontairement négligé de faire attention à certaines particularités, pour dire que c'étaient des omissions*. Cette manière de me

rendre justice, n'est assurément pas obligeante; c'est tout ce que je veux en dire.

4.° Passons à une observation plus grave. J'avais exprimé en divers endroits mon opinion, sur le système adopté par les Juifs pour fixer la prononciation du texte hébreu de la bible, et j'avais dit que les auteurs de ce système de ponctuation ou de vocalisation ne paraissaient pas s'être fait à eux-mêmes des idées bien fixes; que les manuscrits différaient *souvent* des bibles imprimées; que, malgré la quantité des signes employés pour fixer la prononciation, il restait encore des difficultés assez graves, relativement à la valeur de ces signes, dans plusieurs circonstances; que ce système compliqué avait si peu atteint son but, que les Juifs de divers pays, faisant usage de la même bible, prononcent cependant avec tant de diversité qu'ils ne s'entendent pas réciproquement; enfin, qu'il ne fallait qu'avoir jeté les yeux sur un manuscrit de la bible hébraïque pour concevoir combien il était difficile, non-seulement au copiste, mais même au correcteur, quelque savans qu'ils fussent, et quelque scrupuleuse attention qu'ils apportassent à leur travail, de ne pas commettre des fautes dans un texte surchargé de tant de voyelles diverses, de signes orthographiques et d'accens.

Ces assertions ont fortement choqué M. Lee, qui ne peut les comparer qu'à celles du P. Simon. Suivant lui, ces passages et d'autres semblables tendent à imprimer dans l'esprit du lecteur cette opinion, qu'une partie considérable des écritures hébraïques peut être

considérée comme étant tout-à-fait hors de la portée de toute règle et de tout principe, et comme telle doit être laissée de côté.

Si, par *une grande partie des écritures hébraïques*, M. Lee entend autre chose que le système des points-voyelles et des accens, et l'application qui a été faite de ce système et de ses conséquences à tel ou tel passage de l'écriture, il se méprend totalement sur mes intentions, et certes ce n'est pas ma faute. Si, au contraire, il me reproche d'avoir voulu faire entendre que ce système de vocalisation est purement d'invention humaine; qu'il n'a pas d'abord été institué tel qu'il est aujourd'hui, mais a reçu successivement des augmentations et des raffinemens qui l'ont rendu extrêmement compliqué; que, par l'effet de cette augmentation successive et de cette complication, il a dû se glisser dans les copies beaucoup d'anomalies et d'erreurs; que d'ailleurs, dans l'application faite de ce système aux livres sacrés, il a été commis des fautes, en sorte que, pour obtenir le vrai sens d'un assez grand nombre de passages, il faut abandonner la prononciation reçue et en substituer une autre; que souvent on a tort de se donner bien du mal pour justifier ou excuser des anomalies, que la saine critique ne doit envisager que comme des fautes; je m'avoue hautement coupable d'avoir pensé et dit tout cela, et je ne crois assurément pas avoir, en le disant, porté aucune atteinte au respect dû aux livres sacrés. Serait-il donc possible que M. Lee crût encore aujourd'hui, comme Munster ou les Buxtorfs, à la divine

origine des points-voyelles, et qu'il adoptât toutes les conséquences de cette opinion? J'ai une trop grande idée de ses lumières et de son jugement pour le penser. Mais, en ce cas, qu'a-t-il donc pu trouver de si révoltant dans mes assertions?

M. Lee a fait de grands efforts pour atténuer mes observations critiques; mais, pour qui y regardera de près, il n'en a nié aucune. Les différences entre les manuscrits et les imprimés, ne sont pas si grandes, suivant lui, que je le dis: soit (quoique je n'en aie pas indiqué le nombre), mais il en existe donc, et cela me suffit. Les anomalies dont j'ai parlé, sont assez rares. Pourquoi donc occupent-elles tant de place dans la Grammaire de M. Ewald et dans celle de M. Lee lui-même? Les différences entre les manuscrits et les bibles imprimées affectent rarement le sens ou la grammaire d'abord, je n'ai rien dit de contraire à cela; mais, encore une fois, il y a donc des cas où elles affectent l'un ou l'autre; je ne veux rien de plus: M. Lee ne pense pas que les systèmes des différens grammairiens aient jamais eu aucune influence sur le texte, et la preuve de cela, c'est que les plus célèbres grammairiens, tels que Kimchi et de Balmes, n'ont jamais songé à faire de systèmes. Mais où donc ai-je dit cela? J'ai dit, ce qui est tout autre chose, que les auteurs de la vocalisation du texte hébreu ne paraissaient pas avoir procédé à ce travail d'après des idées bien fixes. N'est-ce pas plutôt leur reprocher d'avoir manqué de système? De ce que deux Juifs ne prononcent pas le même texte, lu dans la même bible,

d'une manière identique, il ne s'ensuit pas, observe M. Lee, qu'ils l'entendent différemment. A qui donc s'adresse cette réponse? Ce n'est pas apparemment à moi qui n'ai ni pensé, ni pu penser rien de semblable, et qui ai seulement affirmé, ce que M. Lee ne nie point, que ce système de vocalisation et d'accentuation, si compliqué, n'a pas pu conserver, parmi les Juifs de divers pays, une prononciation identique.

Je pense qu'en voilà assez pour prouver que M. Lee n'a répondu à aucune de mes objections, et que, s'il croit y avoir répondu, c'est qu'il ne m'a pas compris, ou que, par une préoccupation sans doute involontaire, il a donné à mes paroles un sens dont elles ne sont pas susceptibles. Il en est de même de l'objet dont je vais maintenant m'occuper.

5.° J'avais remarqué que M. Ewald, doué *d'un esprit observateur et éminemment systématique*, avait consacré plusieurs sections des prolégomènes ou préliminaires de sa Grammaire, *à ramener à quelques principes généraux et analogiques, une multitude d'accidens occasionnés, dans les formes grammaticales des noms et des verbes, par la présence de certaines lettres, telles que le ו et le י, les gutturales en général, et particulièrement le א et le ה*. J'avais ajouté que M. Lee avait traité le même sujet avec moins de développemens; mais *d'une manière plus commode peut-être pour les étudians*. J'étais si loin de blâmer les louables efforts faits pour classer, autant que possible, sous certaines règles générales, les anomalies dont il s'agit, que j'avais com-

paré cette portion de la Grammaire de M. Ewald, aux *canones aurei* de la Grammaire arabe d'Erpenius. Mais comme on peut abuser de ce qu'il y a de meilleur, et que, dans la grammaire d'une langue quelconque, il ne faut jamais perdre de vue que la meilleure méthode est celle qui en facilite le plus l'étude, lors même qu'elle serait moins philosophique, et qu'elle ferait moins d'honneur à la sagacité et aux talens du grammairien, j'avais cru pouvoir dire : « Nous observe-
» rons à cet égard, 1.° que ces anomalies sont en si grand
» nombre et *sujettes à tant d'exceptions*, qu'il est
» bien difficile d'*imprimer dans sa mémoire, d'une*
» *manière presque abstraite*, les règles qui servent
» à les réduire en système; 2.° que le *grand nombre*
» *d'exceptions* auxquelles ces règles sont sujettes,
» donne lieu de croire que les auteurs du système
» de ponctuation ou de vocalisation du texte hébreu
» de la bible, ne s'étaient pas fait à eux-mêmes des
» principes bien fixes; 3.° que, *parmi ces exceptions*,
» il y en a certainement beaucoup qui ne tiennent
» qu'à des erreurs de copistes. . . . *Vouloir trouver*
» *une raison à chacune de ces exceptions*, avais-je
» ajouté, c'est, je suis enclin à le croire, porter trop
» loin le respect pour un système aussi compliqué. »

Ainsi, je n'insistais que sur la multitude des exceptions, la difficulté pour l'étudiant de les graver dans sa mémoire, lorsqu'on les lui présentait d'une manière abstraite; enfin, le danger de compromettre les règles elles-mêmes, en prétendant justifier des exceptions isolées, qu'il était plutôt d'une sage critique d'envisa-

ger comme des fautes. Et, si je préférais la marche de M. Lee à celle de M. Ewald, c'était uniquement comme plus commode aux étudians.

Je suis encore à concevoir, je l'avoue, comment des observations faites avec autant de réserve, et qui n'avaient rien de désobligeant pour M. Ewald, et encore moins pour M. Lee, ont pu provoquer de la part de ce dernier le passage qu'on va lire, et que je me garderai bien de qualifier.

« Les raisonnemens de M. de Sacy, à ce sujet, me » paraissent donc dénués de fondement, et mal à leur » place. Si, en effet, M. Ewald ou moi, nous pou» vons découvrir quelques principes d'une application » générale dans la langue hébraïque ou dans ses dia» lectes, principes qui tendent à diminuer le nombre » des anomalies qui se trouvaient dans les précédens » grammairiens, jamais on ne me fera croire, que ce » soit là, comme le pense M. de Sacy, un travail » superflu. Les faits recueillis par Kimchi, Buxtorf » et autres, sont sans doute d'une grande importance » pour l'étudiant et pour le grammairien; mais il serait » extrêmement anti-philosophique d'induire delà, » comme l'a fait M. de Sacy, qu'on doit se borner à » constater ces faits, et qu'on ne doit pas chercher à » les ramener à des principes généraux. Ce serait là » surcharger la grammaire de règles appliquées seule» ment à des cas particuliers, puis mettre ces règles » en présence d'une foule d'exceptions; procédé qui » ferait ressortir effectivement les difficultés dont parle » M. de Sacy, sans jamais en faire disparaître une

» seule. Cependant c'est cette marche qu'a suivie gé-
» néralement M. de Sacy dans sa Grammaire arabe,
» quoiqu'il ait parfois consenti à expliquer ses règles;
» et peut-être est-ce là, plus que toute autre chose, le
» motif qui l'a induit à critiquer si souvent la marche
» philosophique suivie par M. Ewald ou par moi-
» même. Je ne veux pas dire par-là que M. Ewald
» ou moi, nous ayons toujours raison dans notre phi-
» losophie, et que M. de Sacy ait toujours tort; tout
» ce que je prétends, c'est que l'office propre du
» grammairien est de s'efforcer de ramener à des prin-
» cipes généraux, les règles qui prédominent dans
» une langue quelconque. Je ne crains point d'assu-
» rer que, si M. de Sacy avait reçu de la nature, au
» même dégré que M. Ewald, la faculté de géné-
» raliser, sa Grammaire arabe, qui n'est guère autre
» chose qu'une *collection soignée d'exemples, dis-
» posés sous des règles particulières*, aurait offert
» un ouvrage infiniment plus précieux pour l'étudiant
» et plus honorable pour le *compilateur*, qu'il ne l'est
» dans son état actuel. Au reste, je conteste les asser-
» tions de M. de Sacy, dans toute leur étendue. Je
» nie qu'il y ait effectivement rien qui approche de
» cette quantité d'anomalies de ponctuation, de gram-
» maire, &c., dont il affirme si positivement l'exis-
» tence, et je soutiens que la grammaire hébraïque
» est plus simple que celle de l'arabe, du grec, du
» latin et même du français; et que le texte de la
» bible hébraïque lui-même, est venu jusqu'à nous
» dans un état plus rapproché de son état primitif,

» qu'aucun ancien livre que M. de Sacy puisse » nommer. Ainsi, sur ce point, je conteste et les » faits, et la philosophie de M. de Sacy, et jusqu'à » ce qu'on produise des argumens plus forts que ceux » qui se trouvent dans ces articles, et des faits moins » problématiques, je persisterai dans mon opinion. »

Pour moi, je ne conteste que les faits avancés par M. Lee; je n'ai pas le moindre intérêt à contester sa doctrine, qui est parfaitement d'accord avec la mienne, sans toutefois que je me croie obligé d'en tirer les mêmes conséquences. Je pense qu'il s'est créé involontairement des chimères, pour les combattre. Je conviens avec lui que, sous certains points de vue, la grammaire hébraïque est plus simple que celles des autres langues qu'il nomme, et j'en ai dit la raison, c'est qu'elle n'a ni cas dans les noms, ni modes dans les verbes, et qu'elle a peu de formes temporelles. Toutefois, cette simplicité est en partie compensée par des difficultés d'un autre genre. Mais si la grammaire hébraïque est si simple, pourquoi donc paraît-elle si compliquée dans les ouvrages de M. Lee et de M. Ewald? c'est qu'on y a mêlé des hypothèses étrangères à l'enseignement proprement dit de la langue, et qu'on a voulu systématiser, bon gré mal gré, des anomalies qu'il ne fallait qu'indiquer. Quant à ma grammaire arabe, j'en connais vraisemblablement les défauts bien mieux que M. Lee, et je puis m'appliquer ce texte du Gulistan :

من آنم که می دانم که عیب من چو من نداني

« Je suis tel que je me connais moi-même; car tu » ne connais pas mes défauts aussi bien que moi. »

Les élèves que j'ai le bonheur de voir chaque année, venir de toutes les parties de l'Europe, écouter mes leçons, les connaissent aussi ces défauts, parce que je me suis constamment fait un devoir de les leur faire remarquer, afin que, si je ne vivais pas assez pour les reformer, il se trouvât des personnes qui pussent rendre ce service à la littérature arabe. Je fais mon possible en ce moment pour les faire disparaître d'une seconde édition, sans toutefois que je me flatte de n'en laisser subsister aucun. Cette seconde édition satisfera-t-elle davantage M. Lee ? Il est permis d'en douter; car je persiste à croire qu'il faut être sobre, dans une grammaire, de vues philosophiques, et surtout ne pas prêter aux langues, dans ces ouvrages didactiques où tout doit être positif, des théories plus ou moins problématiques, dussent-elles faire beaucoup d'honneur à leur auteur.

(*La suite au numéro prochain.*)

Réponse à quelques passages de la préface du roman chinois intitulé : Hao khieou tchhouan, *traduit par* M. J. F. Davis.

Les observations critiques sur la traduction anglaise du drame *Han koung thsieou*, insérées dans le cahier de juillet 1829 du *Nouveau Journal asiatique*, paraissent avoir vivement piqué M. J. F. Davis ; il a cru devoir y répondre dans la préface du roman *Hao khieou tchhouan*, ou l'*Heureuse Union*, qu'il vient de publier à Londres. Mes remarques sur sa version du drame chinois ne sortent cependant pas des bornes d'une critique polie; elles sont accompagnées des textes auxquels elles s'appliquent, et je ne vois pas quel crime, ou quelle *irrévérence*, il peut y avoir à relever les erreurs d'une traduction du chinois, ou de toute autre langue orientale, quand elle est fautive. Je n'ai pas même, dans mes observations, exprimé toute ma pensée ; en effet, un extrait, aussi maigre que celui que M. Davis a fait, ne mérite nullement le titre de traduction. Le texte du drame chinois se compose d'environ 6,800 caractères, M. Davis n'en a traduit que 4,100, et 2,700 sont restés sans interprétation. Ce savant prétend, que les passages qu'il a omis ne contiennent que la répétition en vers de la partie du drame qui est écrite en prose, mais cette assertion n'est pas exacte, comme on peut s'en convaincre par la lecture de l'original.

M. Davis cherche à se justifier sur quelques-uns des reproches que je lui ai adressés. « Notre critique, » dit-il, trouve qu'il y a erreur dans le nom *Han tchen* » *yu;* mais s'il avait une connaissance pratique de » la Chine, il saurait que *Han tchen yu* et *Tchen* » *yu* sont les appellations que les Chinois, qui n'ai- » ment pas qu'il y ait plus de trois syllabes dans un nom » propre, donnent constamment à ce personnage dans » les fréquentes répétitions de l'histoire dont il est le » sujet, tant en peinture qu'en conversation, en poé- » sie et en prose. Il paraît qu'il ignore qu'ils (les » Chinois) ne se servent communément que d'une » seule syllabe des noms propres étrangers, avec quel- » que distinction qu'ils y joignent; et s'il savait assez » parler la langue pour entretenir un chinois de *Hou* » *han ye tchen yu*, il ne serait pas plus intelligible » que cette dame qui affecte d'être muette, dans une » comédie française bien connue. » Je suis fâché de dire que M. Davis se trompe encore dans sa défense. D'abord 單于 *tchen yu* ou mieux *chen yu* (en anglais *shen yu*) ne fait pas partie du nom propre; c'était le *titre* de tous les empereurs des Turcs *Hioung nou*, qui habitaient dans le désert situé au nord de la Chine. Ce titre signifiait dans la langue de ce peuple *grand et étendu comme le ciel.* Si M. Davis veut se donner la peine de chercher ce mot dans le dictionnaire de *Khang hi* (*tcheou, hia,* fol. 68 *verso*) il y trouvera l'explication qui répond à celle que je viens de donner; on y lit:

單于者廣大之貌也言其象天單于然也

M. Morrison a assez mal expliqué ce mot dai son dictionnaire (Part. II, vol. I, pag. 806) par « 單 Read *Shen* or *Chen*, in the proper nam » *Chen iu* 于單 a general of the *Heung-n* » 奴匈 Tartars; Hunnorum dux (de Guignes.) Le *Hunnorum dux* est une erreur de Deguignes fil elle ne se trouve pas dans le dictionnaire du P. B sile, qu'il a publié sous son nom. Les anciens dictio naires des missionnaires portugais expliquent très-bie ce mot par *nome de rey dos Tartaros*. Finaleme je dois renvoyer M. Davis pour ce titre à l'*Histoi des Huns* par Deguignes père, vol. II, p. 25.

« Les Chinois, dit M. Davis, n'aiment pas les nom » propres de plus de trois syllabes ». Mais le nom 邪韓呼 *Hou han ye*, n'en a pas plu

et il ne peut venir dans l'idée à personne, de vouloir faire un seul nom propre de *Hou han ye chen yu*, en liant le titre de ce prince à son nom. Les Chinois ont en effet, comme M. Davis le fait observer, l'habitude de composer les noms des étrangers avec la première syllabe de leur nom de famille, et de la faire suivre par leur prénom; M. *François Davis* s'appellerait de cette manière *TA Fan tsi*, François *Ta* ou *Da*, mais jamais *VI Fan-tsi* ou François *Vi*. Dans aucun cas, les Chinois ne se servent en pareille occasion de la seconde ou troisième syllabe d'un nom de famille. Ils emploient toujours la première. C'est donc à tort que M. Davis prétend qu'ils nomment le *chen yu* en question *HAN chen yu*, car *Han* n'est que la seconde syllabe du nom *Hou han ye*. S'ils voulaient faire une pareille composition, ils diraient *HOU chen yu*, parce que le nom de ce prince commence par la syllabe *hou*. Nonobstant le séjour que M. Davis a fait en Chine, il paraît qu'il n'a pas des idées bien justes de la manière dont se forment les noms propres chinois.

Il prétend aussi qu'il n'a pas pris, comme je l'avais dit, *Wang tchhang* pour un titre, mais qu'il le considère comme un nom propre. Il ne s'agit pas de cela; le nom propre *Wang tchhang* est toujours une faute, parce que dans l'original c'est 王長者 *Wang tchhang tche*, comme je l'ai indiqué.

Ce qui a blessé M. Davis plus que toutes mes observations sur sa traduction, c'est le peu de respect avec lequel j'ai osé parler de M. Morrison et le peu d'es-

time que je professe pour son dictionnaire. M. Davis prétend « que c'est avec une fureur absurde et aveugle, » dont le motif est facile à saisir, que je décrie les » avantages qui sont inséparables d'un séjour dans la » Chine ; avantages qui ont mis M. Morrison en état » d'achever son dictionnaire, ce travail colossal et » utile, qui fait honneur à lui et à son pays, et qui » a reçu les louanges bien méritées des juges com» pétens. C'est sur l'auteur de ce dictionnaire que » M. Klaproth, après avoir déclaré, que le livre était » *bien incommode pour l'usage et rempli de fautes*, » fait cette observation extraordinaire, *s'il est en effet* » *le véritable auteur de l'ouvrage qu'il a publié* (1). » Mais M. Morrison sait très-bien apprécier les remar» ques de M. Klaproth. »

Les Anglais qui, jusqu'à présent, ont appris le chinois à Canton et à Macao, ont suivi tous à peu près une méthode, qui, en effet, ne doit pas être sans utilité pour un homme d'esprit, s'il ne manque ni du zèle ni de l'assiduité nécessaires pour atteindre le but qu'il s'est proposé. Ils prennent à leur service quelque jeune homme lettré, souvent un *sieou thsai* ou ba-

(1) C'est dans une note à la traduction française du *Voyage de M. Timkovski* (tom. I, pag. 359), que j'ai dit : « L'ouvrage » de M. Morrison est, à la vérité, plus volumineux, et contient » plus de caractères que celui du P. Basile, mais il est rempli de » fautes qui diminuent de beaucoup son utilité et rendent son usage » très-pénible, parce qu'à chaque moment on doit recourir aux » originaux chinois, que M. Morrison a traduits avec une lé» gèreté inconcevable, si toute-fois il est véritablement l'auteur » de l'ouvrage qui a paru sous son nom ».

chelier, pour travailler sous sa direction et pour entreprendre avec lui des travaux littéraires. Ceux qui ont trouvé un bon maître, et qui ont su profiter de ses leçons, ont fait de véritables progrès et ont acquis une connaissance réelle de la langue et de la littérature chinoise. Je n'ai qu'à citer sir *George Thomas Staunton*, et M. *Manning*. Je reçus à Saint-Pétersbourg, en 1810, la version du Code Pénal de la Chine faite par sir George. Je l'ai soigneusement comparée avec l'original, et j'ai été frappé de son exactitude; aussi n'ai-je pas manqué de rendre publiquement à l'auteur de ce travail important les éloges qu'il mérite à si juste titre. D'autres élèves des *sieou thsai* de Canton ont fait des progrès dans l'idiome parlé de la Chine, mais ils ne se sont pas donné la peine d'étudier la langue écrite, qui, composée de caractères idéographiques, est infiniment plus difficile. Dans cette classe je dois ranger M. Morrison, car je suis convaincu que ce n'est pas lui qui a fait le dictionnaire publié sous son nom.

La Compagnie des Indes ayant fixé une somme de 12,000 livres sterling (325,000 francs) pour la publication d'un lexique chinois complet, basé sur celui de l'empereur Khang hi (1), M. Morrison, qui

---

(1) Dans l'examen que quelques membres de la factorerie de Canton ont subi à Londres, dans les derniers jours de février dernier, devant le comité chargé par le Parlement, de faire une enquête relativement à la position de la Compagnie des Indes et de son commerce à Canton, M. Majoribanks a déclaré : « Que quelques » membres de la factorerie anglaise à Canton avaient appris la

passait pour savoir le chinois *écrit*, fut chargé de cette entreprise. Il a appliqué à l'exécution de ce travail la *méthode manufacturière* de sa patrie. Son dictionnaire est le produit de l'aggrégation des travaux de plusieurs bacheliers chinois, auxquels on payait une solde fixe par jour. Comme ces gens ne savaient pas du tout, ou au moins fort peu l'anglais, c'est M. Morrison qui s'est chargé, au moyen du dialecte de Canton, ou de la *lingua franca* portugaise qui règne à Macao, de mettre en anglais ce qu'ils lui expliquaient de vive voix. M. Morrison lui-même ne paraît avoir aucune idée de la littérature et de l'histoire de la Chine, et il semble également peu familiarisé avec la critique, aussi n'a-t-il construit avec ces

---

» langue chinoise et la parlaient couramment. Que le docteur » Morrison la parlait aussi bien que l'anglais, et que la Compagnie des Indes orientales avait tant à cœur de répandre la » connaissance de la langue du pays, qu'elle avait déja dépensé » 12,000 livres sterling pour le dictionnaire du docteur, qui » est d'un usage général parmi les Javanais dans leur pays, » où les caractères sont les mêmes, quoique leur langue » diffère du chinois ». Nous espérons que *Javanais* est une faute d'impression, dans le journal anglais duquel nous empruntons cette phrase, et qu'il faut lire *Japonais*, M. Majoribanks doit trop bien connaître l'Asie orientale pour ne pas supposer que les Javanais se servent du même caractère que les Chinois; il ne peut ignorer que les premiers ont un alphabet d'origine indienne, mais très-cursif et de forme arrondie, ce qui rend difficile d'y reconnaître les traits originaux du devanagari. Sans attaquer la véracité de M. Majoribanks, on pourrait pourtant se demander de quel usage le dictionnaire de M. Morrison pourrait être à des Japonais qui ne savent pas l'anglais, et qui peuvent lire les ouvrages originaux qui ont servi à la composition de ce dictionnaire.

matériaux qu'un édifice informe, et je le répète, son travail est rempli de fautes et d'erreurs inconcevables, et par conséquent plus propres à égarer ceux qui s'occupent du chinois, qu'à leur être véritablement utile. Les faits suivans donneront au lecteur une idée encore bien imparfaite du peu d'étendue des connaissances du révérend missionnaire en chinois.

Feu M. Langlès publia, en 1792, un hymne mandchou qui célèbre la conquête du *Kin tchhouan* par les troupes de l'empereur *Khian loung*. Ce morceau avait été envoyé de Peking accompagné d'une traduction française par le P. Amiot. Plus tard M. Langlès a cru que ce même hymne était celui que Khian loung avait composé en honneur de la conquête du pays des Eleuths. M. Morrison a commis la même erreur. Il a fait imprimer en Chine une traduction complète des Psaumes; elle porte le titre de:

出譯言本依書詩神

Croira-t-on que M. Morrison s'imagine à présent que ce livre est une traduction des prières du matin et du soir de l'église anglicane, et qu'il l'annonce parmi ses ouvrages, sur la couverture de son *Chinese Miscellany* (Londres, 1825, *in-4.°*), sous le titre de: *A Translation of the morning and evening prayers of the English Church; with the Psalter divided in to the portions read daily*. Plusieurs exemplaires de cette traduction se trouvent à Paris, et je peux assurer que ce volume ne contient rien autre chose que les Psaumes, *depuis le premier jusqu'au cent cinquan-*

tième, sans qu'il y ait une seule transposition, ou un seul mot d'ajouté au texte du roi David. M. Morrison n'a donc évidemment pas su ce que contenait le manuscrit qu'il a fait graver par des artistes chinois, et dont il n'est sûrement pas l'auteur. Il est difficile de concevoir un fait pareil; quiconque sait un peu de chinois se peut convaincre de sa réalité en comparant le livret chinois avec le psautier.

Je n'en finirais pas si je voulais relever toutes les fautes du dictionnaire de M. Morrison, elles sont innombrables; je me contenterai d'en indiquer quelques-unes dans la seconde partie du lexique. Les mots et les caractères chinois y sont disposés par ordre alphabétique; l'auteur dit qu'il a suivi exactement les séries des prononciations du dictionnaire intitulé 五車韻府 *Ou tchhe yun fou*, fait par le docteur 陳 *Tchhin*, et publié sous le règne de Khang hi. Je n'ai pas vu l'original de cet ouvrage, ainsi je ne puis dire si M. Morrison en a fait un bon usage; mais j'en doute fort. Il est, par exemple, impossible qu'un auteur chinois ait mis, comme le fait M. Morrison, le caractère 域 (12,184) *YU* (contrée), sous la prononciation *Y*; qu'il ait placé 岔 (2,639) *TCHHA* (chemin qui se partage en trois) sous celle de *FEN* (fun); ou qu'il ait omis la

lettre très-usitée 藝 *I* (habileté, art), par lequel commence le titre du célèbre dictionnaire par clefs 藝文備覽 *I wen pi lan ;* le même qui a servi de modèle à M. Morrison pour la gravure de ses grands caractères. (Voy. *A dictionary of the Chinese language*, Part. 1, vol. II, pag. 1).

Si l'on veut d'ailleurs se donner la peine d'examiner l'*Index par clefs* qui accompagne le *dictionnaire tonique* de M. Morrison, on s'apercevra à chaque instant que cet index ne lui appartient pas; qu'il contient une foule de caractères omis dans le corps de l'ouvrage, et qu'un grand nombre de ceux qui sont expliqués dans ce dernier, ne se trouvent pas dans l'index. Rien ne démontre mieux que le dictionnaire de M. Morrison n'est pas son ouvrage, mais que c'est un travail fait par entreprise; où chaque ouvrier a été chargé d'une partie, et dont le directeur général n'a eu ni les connaissances, ni l'habileté requises pour corriger les défauts de ces diverses pièces et les réunir convenablement. Nous sommes cependant portés à croire que c'est M. Morrison lui-même qui s'est chargé de rédiger le 同文 *Thoung wen*, ou la *Synopsis des différentes formes des caractères chinois*, comprise dans 305 pages *in-4.°*, et terminant le second volume de la seconde partie du dictionnaire; il est, en effet, impossible qu'un chinois soit l'auteur de ce travail, puisqu'il serait difficile de

trouver, dans toute l'étendue du céleste empire, un individu assez peu instruit pour se méprendre si étrangement sur la prononciation des caractères les plus ordinaires de la langue; c'est cependant ce qu'a fait celui qui a exécuté ce travail. On y trouve par exemple :

冬	*Toung*, hiver,	sous la prononciation de	*Tchoung* (p. 43).
爲	*Wei*, être, à cause,	....	*Tchi*, (p. 19).
徵	*Tching*, manifester,	....	*Tchi* (p. 19).
少	*Chao*, peu,	....	*Tchao*, (p. 9).
卓	*Tcho*, ferme,	....	*Tchao*, (p. 10).
台	*Thai*, astre,	....	*Tchi*, (p. 15).
時	*Chi*, temps,	....	*Tchi*, (p, 16).
始	*Chi*, commencer,	....	*Tchi*, (p. 15).
高	*Kao*, haut,	....	*Hao*, (p. 71).
告	*Kao*, avertir,	....	*Hao*, (*ibid.*).
樂	*Yo*, musique,	....	*Cho*, (p. 203).

甲 *Kia*, cuirasse, sous la prononciation de *Ya*, (p. 285).

無 *Wou*, non, ... *Hou*, (p. 87).

宣 *Siuan*, manifester, ... *Hiuen*, (p. 81).

每 *Mei*, chaque, ... *Hai*, (p. 67).

羊 *Yang*, mouton, ... *Siang*, (p. 185).

Il serait facile de compter des fautes de ce genre par centaines; elles démontrent que l'auteur de cette *synopsis* n'avait aucune idée des caractères chinois, ni de leur prononciation.

On est quelquefois étonné de découvrir que M. Morrison ignorait, en Chine, des choses qu'on sait depuis plus de deux siècles en Europe. Par exemple, en parlant (Part. II, vol. I, pag. 785) de la dynastie de 宋 *Soung*, il dit : « C'est le nom de deux dynasties chinoises, dont la première a fini en 273 » de J. C., elle est appelée 宋北 *Pe Soung*; » la dernière, qui finit en 1281, est distinguée par » le nom de 宋南 *Nan Soung*, ou 宋大 » *Ta Soung*. » Il y a dans cette explication presque autant de fautes que de mots. La première dynastie impériale nommée *Soung*, n'a jamais porté le nom

de *Pe Soung*, ou Soung septentrionaux; elle a régné au contraire dans la Chine méridionale, pendant que les états des empereurs des 魏 *Wei* occupaient la partie septentrionale de cette contrée. Cette dynastie de Soung est ordinairement appelée *Liaou Soung*, d'après le nom de famille des empereurs, pour la distinguer des Soung postérieurs; elle n'a pas fini en 273 de J. C.; mais elle a régné de 419 à 478 de notre ère. La seconde dynastie des Soung a duré de 960 à 1279 et non pas jusqu'en 1281 comme le prétend M. Morrison. Pour la distinguer des premiers on appelle ces Soung *Tchao Soung*, parce que le nom de la famille des empereurs de cette race était *Tchao*. Ces princes résidèrent d'abord à *Khai fung fou* dans le Ho nan; ils en furent chassés, en 1227, par les *Kin* ou *Ju tchi*, et l'empereur *Kao tsoung* alla s'établir à *Ling ngan*, aujourd'hui *Hang tcheou fou* dans le *Tche kiang*, où ses successeurs ont résidé jusqu'à ce que leur dynastie fût anéantie par les Mongols. On donne aux Soung, qui ont résidé à *Khai foung fou*, le nom de *Pe Soung* ou septentrionaux, et à ceux dont *Hang tcheou fou* était la capitale, celui de *Nan Soung*, ou méridionaux.

M. Morrison commet également des erreurs graves en parlant (Part. II, vol. I, pag. 814) de la dynastie des 唐 *Thang*: « Elle commença, dit-il, vers l'an » 618 de J. C. et continua jusqu'en 923. Le surnom

» de son fondateur fut 李 *Li*, c'est pourquoi le mot » *Thang* est distingué des autres applications en le » joignant au mot *Li*. » La dynastie des *Thang* de laquelle parle M. Morrison n'a régné que de 618 à 904, et non pas jusqu'en 923. C'est au contraire dans cette dernière année qu'une autre dynastie de ce nom a commencé; celle-ci a occupé le trône jusqu'en 936; son fondateur était petit-fils d'un prince turc, qui avait rendu de grands services aux empereurs des *Thang*, et avait reçu d'eux, par reconnaissance, pour lui et pour ses descendans, leur propre nom de famille, *Li*. Une autre petite dynastie régna de 937 à 975, sous le nom de *Nan Thang*, ou *Thang* du midi, dans la partie méridionale du *Kiang nan* actuel. Leur nom de famille fut 徐 *Siu*; pour la distinguer des deux autres on place quelquefois le mot *Li* devant les noms de ces derniers.

Il est facile de reconnaître les fautes que M. Morrison commet à chaque instant lorsqu'il entreprend de traduire l'explication chinoise d'un caractère du dictionnaire de *Khang hi*, si ce caractère ne se trouve pas dans ceux des missionnaires catholiques. Un seul exemple suffira pour le démontrer. La lettre 𣝼 *Wei* est expliquée dans les lexiques chinois (1) par :

---

(1) Voy. *Khang hi tsu tian*, vol. *tcheou*, *chang*, fol. 66 *verso*.

鷙鳥食已。吐其皮毛如丸。

c'est-à-dire : « Quand le faucon chasseur, après avoir » dévoré (sa proie), en vomit la peau et le poil, en » forme de petites boules. »

Cette explication, très-claire, est rendue par M. Morrison (Part. I, vol. I, pag. 412) par : « Un oiseau » de proie qui mange ce qu'il a vomi lui-même ; les » plumes sur sa peau sont comme des pillules (1) » !

La lettre 脂 *Tchi* est, en chinois, le terme commun pour *graisse ;* les dictionnaires l'expliquent :

戴角者脂無角者膏

c'est-à-dire : « Chez les animaux ayant des cornes, » cela s'appelle *tchi* (graisse), et chez ceux qui n'ont » point de cornes, *kao* (suif) ». Aussi le dictionnaire imprimé du P. Basile explique (pag. 593) *tchi* par : « Pinguedo bestiarum habentium cornua » et (p. 599) *kao* par : « Animalium non cornutarum pinguedo ». M. Morrison a mal compris l'explication des dictionnaires chinois, et les traduit (*Diction. tonique*,

---

(1) Dans la seconde partie *tonique* du dictionnaire, page 960, la dernière phrase de cette explication est rendue par : *les plumes sur sa peau ressemblent à la soie.*

pag. 42) par : « Bêtes à cornes, animaux gras, ou quadrupèdes ou oiseaux. Les animaux sans cornes » sont appellés 膏 *kao* ». Néanmoins, il donne, après cette traduction fautive, la véritable signification du mot, telle que ses aides l'avaient vraisemblablement expliquée. Le reste de cet article est aussi fautif que le commencement.

La lettre 樺 *Houa* désigne le *bouleau*, en anglais *birch* (1); le dictionnaire de Khang hi ajoute à l'explication de ce mot :

木皮可以為燭

« L'écorce de cet arbre peut servir de flambeau ». M. Morrison ignorant (*Diction. par clefs*, vol. II, pag. 376) la véritable signification de *houa*, a mal compris le passage de Khang hi, puisqu'il l'explique par : « Nom d'un bois de l'écorce de laquelle

---

(1) Il est digne de remarque que le *bouleau* s'appelle en sanscrit भूर्ज्ज *bhourtchtcha*, et que ce mot dérive de la même racine que l'allemand *birke*, l'anglais *birch* et le russe береза (*bereza*), tandis que les noms des autres arbres de l'Inde ne se retrouvent pas dans les langues indo-germaniques de l'Europe. La raison en est, vraisemblablement, que les nations indo-germaniques venaient du nord, quand elles entrèrent dans l'Inde, où elles apportèrent la langue qui a servi de base au sanscrit, et qui a repoussé au sud de la presqu'île, les idiomes de la même origine que le malabar et le télinga, que ces nations, dis-je, ne

» on peut faire des *chandelles;* on en fait aussi des » bonnets et des arcs ». On n'a jamais fait des arcs avec l'écorce du bouleau, mais on s'en sert pour les incruster, et c'est aussi ce que dit le dictionnaire de Khang hi.

Le caractère 貂 *Tiao,* ou *Teao* selon l'orthographe de M. Morrison, est expliqué dans le *Dictionnaire tonique* de celui-ci (pag. 828) par : « Un » animal que les Chinois disent être de l'espèce » *mus,* et dont la peau sert pour orner les bon- » nets. Un surnom. *Tai ping tiao* 太平 » 貂 le phoque. *Tiao chou pi* 貂鼠皮 » la peau de la fouine. *Tiao chou* 貂鼠 la » fouine ». Toute cette explication est fautive. La *fouine* s'appelle en chinois 蜜鼠 *My chou,* rat de miel, (en mandchou ᡴᠠᡵᠰᠠ *Kharsa*), tandis que 貂 *Tiao* est la *zibeline,* nommée encore en chinois 栗鼠 *Ly chou* (rat châtaigne) et 松狗 *Soung kheou* (chien des pins, parce qu'elle mange les noix des pins), en mandchou ᠰᡝᡴᡝ *Seke.*

---

trouvèrent pas dans leur nouvelle patrie les arbres qu'elles avaient connu dans l'ancienne, à l'exception du bouleau, qui croît sur le versant méridional de l'*Himâlaya.*

Sous l'article 巴 *Pa* (*Dict. tonique*, p. 629), on est étonné de trouver 豆巴 expliqué par : « Plante légumineuse, qui, avec de la rhubarbe, » forme un purgatif très-drastique ». Mais *Pa teou* est le nom des grains du ricin, et non pas celui d'une plante légumineuse. Dans le même article, 蜀巴 *Pa chou* est expliqué : « Nom d'un lieu » mentionné dans l'histoire », tandis que ce terme désigne la province de *Szu tchhouan*, dont la partie septentrionale est appellé *Pa*, et l'occidentale *Chou*; c'est pour cette raison qu'on indique toute cette province par le nom de *Pa chou*.

Une *escarpolette* s'appelle en chinois 鞦韆 *Thsieou thsian*; reconnaîtrait-on cette machine dans l'explication que M. Morrison donne du terme chinois (*Dict. tonique*, p. 905) : « Une roue avec des » cordes non-tendues, dans la circonférence de la-» quelle on s'asseoit, et qui fait tourner les personnes en » rond. Un tout autour (*roud-about*), un amusement » introduit en Chine dans le premier siècle ». Qui est capable de découvrir dans cette description l'*escarpolette*, appellée en anglais *a swing*, *a mericot*, *a see-saw*. Cependant la personne qui a fait le dictionnaire anglais-chinois de M. Morrison, a bien su ce que le terme *Thsieou thsian* signifie en chinois, car on y lit (pag. 422) : « *Swing, or rope suspended at* » *each end, with the middle part hanging down*

» *to sit on, and be swung backwards and forwards*
» Tseu tsëen. *To play on the swing* Tà tsew tsëen ».

Ce peu d'exemples suffira, je pense, pour faire voir de quelle manière le dictionnaire de M. Morrison est rédigé; des erreurs semblables se retrouvent à chaque page de cet ouvrage. Cependant ce qui démontre plus que toute autre chose, que M. Morrison n'est pas l'auteur de son dictionnaire, c'est que souvent des termes chinois sont bien expliqués sous les titres auxquels ils appartiennent, tandis que M. Morrison les a tout-à-fait mal compris dans les morceaux extraits de ses cahiers d'*Études chinoises*, dont il a entremêlé les explications dans le premier volume du *Dictionnaire par clefs*. Par exemple, dans le *Dictionnaire tonique* (pag. 548), il explique le caractère 麟 *Lin* passablement bien, par : « Un » cerf d'une grande stature. Un certain animal de » nature et de disposition bienveillantes, un animal » fabuleux, qu'on dit se montrer comme un pro- » nostic des sages qui doivent venir au monde; il en » apparut un à la naissance de Confucius. Le nom d'un » district, &c. ». Dans le *Dictionnaire par clefs* (vol. II, pag. 711), M. Morrison parlant précisément de la naissance de Confucius, prend cette espèce de cerf pour un *oiseau*, et traduit 麟吐玉書 *Lin thou yu chou* par : « L'oiseau *lin* » cracha de son estomac une écriture précieuse,

» contenant une inscription ». Si M. Morrison était l'auteur de l'article *lin*, dans le *Dictionnaire tonique*, et répété dans celui *par clefs* (t. III, p. 860), il n'aurait pu commettre une erreur pareille ; d'autant plus qu'il est question du *lin* ou *khi lin* dans tous les livres chinois, même dans l'*Orbis pictus* pour les enfans. Voici à présent les mots de l'inscription :

水精之子繼衰周而爲素王

M. Morrison les traduit par : « Un fils de l'es- » sence pure de l'eau, un successeur à la fortune » tombante des *Tcheou*, un qui gouvernera sans » jamais monter au trône ». M. Morrison a séparé les deux premières syllabes de cette phrase, *choui* et *thsing* ; il a traduit la première par *eau*, et la seconde par *essence* ; cependant 水精 *Choui thsing* est un mot composé qui désigne le *génie des étoiles qui sont les plus proches du pole septentrional* ; ainsi le sens de l'inscription est : « Le fils » du génie des étoiles proches du pole succédera » aux *Tcheou* affaiblis, et sera un roi sans tache ».

Les ouvrages de M. Morrison fourmillent de pareils contre-sens ; pour les corriger il faudrait remplir un volume *in-4.°* et on n'en viendrait pas encore à bout. Dans son *View of China*, la chronologie est entièrement bouleversée, de sorte que presqu'aucune

des réductions des années chinoises en années de J. C. n'y est exacte. Les *Nian hao*, ou noms honorifiques des années du règne des empereurs, y sont extrêmement incorrects et défectueux (1). Il montre dans cet

---

(1) M. Morrison a voulu donner dans cet ouvrage une table chronologique de l'histoire chinoise. Il a choisi la singulière méthode de commencer par le temps présent et de remonter dans l'antiquité. Ce travail est d'ailleurs tout-à-fait inutile, puisque l'auteur s'est presque toujours trompé dans la réduction des années chinoises aux nôtres, comme on le verra par le tableau suivant. Au commencement de la table, les erreurs ne sont que d'une année, mais en remontant elles deviennent toujours plus fortes. Les années restées sans correction sont exactes.

CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.	CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.	CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.	CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.
DYNASTIE DE MING.		DYNASTIE DE YUAN.		1279.	1277.	DYNASTIE DE HEOU TCHEOU.	
1571.	1572.	1366.	1367.	1277.	1275.	950.	959.
1565.	1566.	1338.	1332.	1275.	1274.	950.	958.
1520.	1521.	1333.	1328.	1265.	1264.	944.	953.
1504.	1505.	1332.	1327.	1225.	1224.	DYNASTIE DE HEOU HAN.	
1486.	1487.	1327.	1323.	1195.	1194.	941.	950.
1463.	1464.	1324.	1320.	1190.	.....	938.	947.
1455.	1456.	1313.	1311.	1163.	1162.	DYNASTIE DE HEOU TSIN.	
1448.	1449.	1309.	1307.	1127.	.....	937.	946.
1434.	1435.	1296.	1294.	1125.	.....	935.	942.
1424.	1425.	DYNASTIE DE SOUNG.		1100.	.....		
1423.	1424.	1281.	1279.	1085.	.....		
1401.	1402.			1067.	.....		
1397.	1398.			1063.	.....		
				1014.	1022.		
				989.	997.		
				967.	975.		

ouvrage qu'il ne connaît pas les caractères les plus communs. Pag. 7, il confond, dans le nom du célèbre

CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.
DYNASTIE DE HEOU THANG.	
926.	935.
924.	934.
924.	933.
916.	925.
DYNASTIE DE HEOU LIANG.	
913.	922.
903.	912.
DYNASTIE DE THANG.	
897.	906.
895.	904.
879.	888.
864.	873.
850.	859.
837.	846.
831.	840.
817.	826.
815.	824.
811.	820.
796.	805.
795.	804.
769.	779.
752.	762.
745.	755.
702.	712.
699.	709.

CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.
678.	683.
654.	649.
631.	626.
DYNASTIE DE SOUI.	
622.	617.
621.	616
608.	604.
DYNASTIE DE TCHIN.	
584.	589.
578.	582.
564.	568.
562.	566.
555.	559.
DYNASTIE DE LIANG.	
562.	556.
549.	554.
546.	551.
543.	549.
DYNASTIE DE THSI.	
496.	501.
495.	500.
493.	498.
488.	493.
477.	482.

CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.
DYNASTIE DE SOUNG (du nord).	
473.	478.
471.	476.
466.	472.
461.	465.
461.	464.
450.	453.
420.	423.
419.	422.
DYNASTIE DE TSIN.	
416.	419.
415.	418.
393.	396.
369.	372.
367.	370.
362.	365.
358.	361.
341.	344.
339.	342.
322.	325.
319.	322.
DYNASTIE DE TSIN, (de l'occident).	
313.	316.
309.	312.

CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.
203.	306.
286.	290.
DYNASTIE DE HEOU HAN.	
260.	263.
229.	222.
DYNASTIE DE TOUNG HAN.	
226.	220.
195.	189.
173.	167.
152.	146.
151.	145.
150.	144.
131.	125.
112.	106.
111.	105.
94.	88.
81.	75.
63.	57.
30.	24.
28.	8.
10.	5.
5.	A.C. 1.
1.	7.
27.	33.
43.	49.
68.	74.
81.	87.
135.	141.

pirate de Formose *Tching khe chouang*, le caractère 克 *khe* avec 充 *tchhoung*, et écrit ce nom *Tching tchoung chouang*. Pag. 8, ligne 28, il met 宗 *Tsoung* pour 宋 *Soung*. Pag. 11, ligne 11, il lit *O han hoei*, le nom de la plaine 我漠惠 *O mo hoei*, en confondant 漠 *mo* avec 漢 *han*. Pag. 18, ligne 18 à 21, il lit *O lao wa*

CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.	CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.	CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.	CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.
151.	157.	DYNASTIE DE TCHEOU.		425.	426.	918.	619.
174.	180.			441.	....	640.	652.
182.	188.			469.	....	666.	677.
189.	195.	242.	250.	475.	476.	671.	682.
DYNASTIE DE THSIN.		250.	257.	519.	520.	686.	697.
		309.	315.	544.	545.	709.	720.
		315.	321.	571.	572.	760.	771.
201.	207.	368.	369.	585.	586.	771.	782.
204.	210.	375.	376.	606.	607.		
215.	219.	401.	402.	612.	613.	&c.	&c.

Il est inutile de remonter plus haut, car la chronologie chichinoise devint moins certaine pour les temps qui précèdent l'an 841 avant notre ère.

M. Morrison n'a pas même su fixer avec exactitude les premières années des cycles chinois de soixante ans, comme on peut s'en convaincre par la comparaison suivante :

liao, le nom du mahométan 阿老瓦丁

CYCLES.	CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.	CYCLES.	CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.
	Ap. J. C.		XXXI.	816.	837.
LIX.	886.	844.	XXX.	876.	897.
LVIII.	804.	784.	XXIX.	936.	957.
LVII.	744.	724.	XXVIII.	996.	1017.
LVI.	684.	664.	XXVII.	1056.	1077.
LV.	624.	604.	XXVI.	1116.	1137.
LIV.	564.	544.	XXV.	1176.	1197.
LIII.	504.	484.	XXIV.	1216.	1257.
LII.	444.	424.	XXIII.	.....	1317.
LI.	384.	364.	XXII.	1356.	1377.
L.	324.	304.	XXI.	1396.	1437.
XLIX.	264.	244.	XX.	1456.	1497.
XLVIII.	204.	184.	XIX.	1516.	1557.
XLVII.	144.	124.	XVIII.	1576.	1617.
XLVI.	84.	64.	XVII.	1636.	1677.
XLV.	24.	4.	XVI.	1696.	1737.
			XV.	1756.	1797.
	Av. J. C.		XIV.	1816.	1857.
XLIV.	36.	57.	XIII.	1876.	1917.
XLIII.	66.	117.	XII.	1936.	1977.
XLII.	156.	177.	XI.	1996.	2037.
XLI.	216.	237.	X.	2056.	2097.
XL.	276.	297.	IX.	2116.	2157.
XXXIX.	336.	357.	VIII.	2176.	2217.
XXXVIII.	396.	417.	VII.	2236.	2277.
XXXVII.	456.	477.	VI.	2296.	2337.
XXXVI.	516.	537.	V.	2356.	2397.
XXXV.	576.	597.	IV.	2416.	2457.
XXXIV.	636.	657.	III.	.....	2517.
XXXIII.	696.	717.	II.	.....	2577.
XXXII.	756.	777.	I.	2596.	2637.

A lao wa ting (en arabe Ala-eddin), employé par *Khou-bilaï-khan* pour faire des machines qui lançaient de grosses pierres. Il a donc confondu deux des caractères les plus usités, en prenant 丁 *ting* pour 了 *liao*. Il y lit aussi *Y szu ma yn* (Ismaël), le nom du disciple de ce mahométan; tandis qu'il l'écrit mal en caractères chinois, 因馬恩赤 *Tchi ngen ma yn*, M. Morrison ne s'est pas douté qu'il mettait 赤 *tchhi* pour 亦 *y*, et 恩 *ngen* pour 思 *szu*.

Aucun des élèves du cours chinois au Collége royal de France à Paris ne commettrait, après trois mois d'étude, des fautes aussi graves que celles que commet un homme qui a passé cependant une vingtaine d'années en Chine, et qui a la prétention assez extraordinaire d'avoir fait un dictionnaire chinois préférable à celui de l'académie de Péking.

Il ne me reste qu'à démontrer que M. Morrison est incapable de traduire le moindre morceau chinois, sans se tromper de la manière la plus étrange. Je prends pour exemple la vie de *Foé* ou de *Bouddha*, extraite de 記神搜 *Seou chin ki* (1) ou *Mémoires sur*

(1) Le titre complet de cet ouvrage intéressant est :

les Divinités, et que M. Morrison a traduite et publiée dans ses *Horæ Sinicæ : Translations from the popular litterature of the Chinese*, Londres, 1812, *in-8.°* (1). Dans la préface de cet ouvrage, les directeurs de la société des missionnaires disent naïvement, *qu'ils garantissent l'authenticité de ces essais de littérature chinoise, et qu'ils les publient avec la permission de l'auteur.* Je donnerai d'abord chaque paragraphe traduit sur l'original, puis la version de M. Morrison avec mes remarques. J'ai choisi ce morceau parce qu'il est intéressant, et qu'il épargne au lecteur l'ennui d'une critique sèche qui ne lui apprendrait rien.

三教源流聖帝佛師搜神記

San kiao yuan lieou Ching ti, Foé, Szu, seou ching ki, c'est-à-dire, *Mémoires sur l'origine des trois religions, des saints empereurs* (*de la secte des lettrés*), *les* Bouddha, *les maîtres* (*de la doctrine des* Tao szu) *devenus génies*. Cet ouvrage fut primitivement composé sous le règne des *Tsin* (265 à 419 de J. C.) par 于寶 *Yu pao.*

(1) Pages 41 et suivantes; ou page 160 de la réimpression de cet opuscule pitoyable, que feu M. A. Montucci a donné dans son *Urh-chih-tsze-tëen-se-yin* (yih)-*pe-keaou, being a Parallel between the two intended dictionnaries*, by the Rev. Robert Morrison and Antonio Montucci; LL. D. Together with Morrison's *Horæ Sinicæ*, a new edition, with the text to the popular chinese primer *San-tsi-king*. London (*Berlin*), 1817, *in-4.°*

VIE DE BOUDDHA.

TEXTE.

Le Bouddha *Che kia mou ni* avait pour nom de famille 刹利 *Tchha li*, son père était 飯淨 *Thsing fan*, et sa mère une personne resplendissante de beauté et d'une pureté exemplaire.

NOTES.

Voici comment M. Morrison traduit ce passage : « Le surnom de *Che kia meou ni foe* (le » maître de la religion dans les âges moyens), » était *Tchai li*. Son père était le roi de *Tsing* » *fan*. Le nom de sa mère fut *Tsing tsing miao* » *wei*. »

佛牟迦釋 *Che kia mou ni* en chinois, n'est que la transcription des mots sanscrits शाक्यमुनि *S'âkya mouni*, qui signifient le *pénitent* (*de la famille*) *de Sâkya* (1). Cette transcription chinoise ne doit donc pas être traduite, et elle n'a pas non plus le sens que M. Morrison lui donne. Le nom de *Thsing fan*, que le *Seou chin*

---

(1) Les Bouddhistes de la Chine expliquent le mot *Che kia* par 仁能 *Neng jin*, c'est-à-dire, *capable de commisération*.

ki donne au père de *Che kia mou ni*, et duquel M. Morrison fait celui de son royaume, signifie *le pur mangeur*, c'est la traduction du sanscrit शुद्धोदन *S'oud'wodana*. M. Morrison s'est également trompé en prenant 位妙淨淸 *Thsing thsing miao wei* pour le nom de la mère de *Che kia mou ni*. Ces quatre caractères signifient *persona excellens puritate* (1).

TEXTE.

Il atteignit le plus haut degré de piété et naquit dans le ciel appellé *Teou su thian;* il fut nommé *la plus excellente des incarnations divines*, ainsi que *le grand maître qui protège la lumière.*

NOTES.

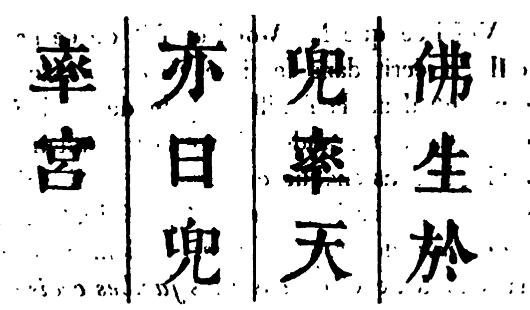
M. Morrison traduit ainsi cette phrase : « Quand » elle (la mère de *Bouddha*) était à *Pou*, elle » mit au monde *Foé*, nommé alors *Teou sio tien* » *koung:* il fut aussi nommé *Ching chen tien jin* » (le vertueux homme céleste) et *Hou ming ta* » *szi* (le grand et illustre savant) ».

D'abord il n'est pas question ici de la mère de

(1) L'expression chinoise *Thsing thsing* est la traduction du mot sanscrit शुचि *S'outchi*, qui signifie *pur, exempt de passions et de vices.*

Bouddha, et les mots 補處 *Pou tchu* ne signifient pas l'*endroit Pou ;* c'est un terme bouddhiste qui désigne le plus haut degré de sainteté nécessaire à un *Boddhisattwa*, pour naître comme *Bouddha*. De plus, 兜率天 *Teou szu thian* n'était pas le nom du nouveau-né, c'est celui du ciel duquel il vint dans ce monde (1). *Teou su* (et non pas *Teou sio*) est la transcription chinoise du mot sanscrit तुषि *Touchi*, agréable, ravissant. De-là le nom du ciel तुषिता *Touchita*, qui est le quatrième des six cieux des desirs, et dans lequel séjourne chaque *Bouddha* qui doit venir se montrer dans le monde.

(1) Le *Yuan kian loui han* (sect. CCCXVII, fol. 8 *verso*) dit :


佛生於兜率天亦日兜率宮

c'est-à-dire : « *Foe* naquit dans le ciel *Teou su*, appelé aussi » le *palais de* Teou su ».

TEXTE.

Il traversa la réunion de toutes les divinités du ciel, qui dirent : « l'accompli arrive pour se manifester » incarné aux dix mondes, et pour les instruire dans » la loi ».

NOTES.

M. Morrison traduit : « Il fut le restaurateur de » la multitude, et suppléa à ce qui manquait. Il » montra sa personne par tout comme exemple ». Il n'y a pas un mot de tout cela dans le texte.

TEXTE.

Le livre *Pou yao king* dit : « Le *Bouddha* naquit » d'abord dans la famille royale de *Tchha li*; l'éclat » de son immense savoir éclaira les dix mondes; » la terre fit jaillir ses ondes, et des lotus dorés » s'épanouirent d'eux-mêmes ».

NOTES.

Voici ce que M. Morrison fait de ce passage : « Il est écrit dans le livre *Pou yeou*, que *Foé* » naquit dans la famille royale de *Tchai li*. Il » montra une grande science et splendeur, et fut » visible dans chaque endroit. Là où il était assis, » les jambes croisées, la terre produisait des fleurs » de *lian* dorées ». Il n'est nullement question dans le texte d'*être assis les jambes croisées*.

TEXTE.

Il fit avec ses deux pieds sept pas de l'est à l'ouest,

et autant du sud au nord; montra d'une main le ciel et de l'autre la terre, et s'écria avec une voix de lion : « là haut et ici bas, ainsi que vers les » quatre points cardinaux du ciel, il n'y a personne » qui soit plus vénérable que moi. »

NOTES.

M. Morrison traduit : « Il fit sept pas à l'est, » à l'ouest, au sud et au nord; avec le doigt de » sa main droite il montra le ciel, avec celui de » sa gauche il montra la terre, et, parlant avec » la voix du lion, il disait : en haut, en bas et » tout autour, il n'est personne plus honorable » que moi ». Dans aucune des trois éditions de l'original chinois, que j'ai devant moi, il n'est question ni de la *main droite*, ni de la *main gauche* de *Bouddha*, le texte dit simplement : 地天指手分 *il sépara ses mains et montra le ciel et la terre.*

TEXTE.

Ceci arriva dans l'année cyclique 寅甲 *Kia yn*, qui est la 24.e de *Tchao wang* des *Tcheou*, le 8.e jour de la 4.e lune (1). Au 8.e jour de la seconde lune de la 42.e année (du même roi, ou 1011 ans avant J. C.), ayant atteint l'âge de dix-neuf ans, il desira quitter sa famille; il réfléchit où il fallait

(1) Ce jour est encore aujourd'hui fêté dans toute la Chine, comme celui de la naissance du dernier *Bouddha S'âkya mouni*.

aller : il vit aussi, aux quatre portes, les quatre degrés (等四) [de la misère humaine], son âme en fut pénétrée de douleur; dans la joie même, il ne pensait qu'aux maux de la vieillesse, aux maladies, à la mort et à la destruction finale de l'homme. Il était absorbé dans ces tristes réflexions, quand, entre onze heures et une heure de la nuit, il lui apparut à la fenêtre un être divin nommé *Thsing kiu*, (habitant dans la pureté), qui lui tendit la main en disant : « Prince, le moment que tu desirais pour » quitter ta famille est venu, il faut s'en aller. » Le prince ayant entendu ces mots, fut ravi et joyeux; il sauta par dessus la muraille, et se rendit au mont *Tan the chan* (des arbres de santal) pour s'instruire dans la doctrine.

NOTES.

Voici la traduction de ce passage par M. Morrison : « Il naquit le 8.e jour, &c. . . . . âgé » de dix-neuf ans; il pria ses parens de lui permettre de quitter sa famille, et délibéra en » lui-même où il devait aller. Il vint et regarda » par les quatre portes, et vit les vieux, les malades, ceux qui n'étaient pas enterrés et les » misérables. Au milieu de la joie, son cœur » fut rempli de compassion. Il pensa que si on pou» vait seulement éviter l'âge, les maladies et la » mort, tout serait bien. La même nuit, à minuit, » apparut au milieu de la fenêtre méridionale,

» un personnage divin, nommé *Tsing kia*, qui
» lui tendit la main en disant : O prince, le
» temps que vous avez fixé pour quitter votre
» famille est venu; vous pouvez aller! Quand
» le prince entendit cela, il fut très-content,
» et se rendit de suite, en passant par le mur
» de la ville, au milieu du mont *Tan te*, pour
» cultiver la raison.

TEXTE.

Il alla d'abord à *A lan*, lieu de réunion de religieux (*kia lan*); il y étudia pendant trois ans sans fruit; il comprit qu'il était nul pour lui. Il quitta donc cet endroit et se rendit chez le *Yu theou lan foe*; il y étudia pendant trois autres années, mais également sans fruit; il se convainquit encore de la nullité de cet endroit : il le quitta et alla à la montagne de la *Tête de l'éléphant*, il y vécut avec d'autres religieux qui suivaient une autre doctrine que la sienne. Sa nourriture quotidienne consistait en grains de chanvre et en froment; il y passa seize ans. C'est à cette occasion que le livre classique dit : « Sans en avoir » l'intention, et sans rien faire pour cela, il convertit » tous les religieux qui suivaient d'autres doctrines, » il critiqua sans cesse leur fausse loi, il leur expliqua » clairement toutes les règles, rendit leurs erreurs manifestes, et leur montra comment il fallait arriver » au *Phou thi* (à la voie droite de la croyance) ».

NOTES.

La traduction de ce passage est, en général,

tolérable chez M. Morrison; mais *kia lan* n'est pas, comme il le croit, un nom de lieu; ce mot désigne les jardins ou enclos dans lesquels se réunissent les religieux de l'Inde. Quant à *Yu theou lan foe*, c'est le nom d'une incarnation divine et non pas celui d'un lieu. La fin de ce paragraphe est aussi mal rendue par « il leur » montra des apparitions plus communes, et leur » ordonna d'avancer en bonté ». En chinois le mot 提菩 *pou thi*, est la transcription du mot sanscrit बोधि *bôdhi*, l'intelligence sacrée. Aussi le dictionnaire de *Khang-hi* explique-t-il le terme chinois par 道正 *tching tao*, l'intelligence ou la doctrine véritable.

TEXTE.

Le livre *Pou tsy king* dit : Ce fut le 8.e jour de la 2.e lune, que le *Boddhisattwa* devint *Bouddha*, et reçut le nom honorifique de 師人天 *Thian jin sseu*, l'instituteur, l'homme dieu. Il avait alors trente ans, c'était dans la 3.e année du règne de *Mou wang*, et dans celle du cycle appelée 未癸 *Kouei wei* (998 avant J. C.).

NOTES.

Ici la version de M. Morrison est incomplète;

l'original n'offre aucune difficulté : « Le livre *Pou* » *tsie* dit : le 8.e jour de la 2.e lune, quand les » étoiles éclatantes parurent, *Pou sa* (le sauveur » de l'univers) dans le temps de....., était âgé de 30 » ans. C'était la 3.e année du roi *Mô*, et l'année *Kouei* » *wei* du cycle ». Le terme chinois 薩菩 *Phou sa* ne signifie pas le *sauveur de l'univers*, il n'est qu'une transcription abrégée du mot sanscrit बोधिसत्व *Bodd'hisatwa*, et désigne *celui qui a compris la vérité*.

TEXTE.

Il tint ses conférences dans le jardin de la plaine des cerfs, et y tourna, avec cinq de ses disciples, la roue de la loi des quatre points fondamentaux; il y expliqua sa philosophie et enseigna la doctrine qui se répandit dans le monde.

NOTES.

M. Morrison a tout-à-fait manqué le sens de l'original de ce passage, qu'il traduit par : « Là, » au milieu du jardin de *So ye*, à . . . . . cinq » personnes il communiqua les quatre vérités, la » loi de tourner dans un cercle (la métempsy- » chose), et il parla sur la raison et certaines rétri- » butions ».

Les caractères 野鹿 *Lou ye*, plaine de cerfs, ne se prononcent pas *So ye*. On trouve ce

mot aussi écrit 苑鹿 *Lou yuan*, jardin des cerfs. C'est la traduction d'un terme sanscrit que les Chinois transcrivent par 奈羅波 *Po lo naï*. Je pense que c'est un dérivé de प्राणि *Prañi*, animal.

Les 諦四 *Szu ti*, en sanscrit चतुरमार्थ *Tchatouramârtha*, ou les quatre points fondamentaux de la croyance bouddhique sont : 苦 *khou*, en sanscrit दुःख *d'houhk'ha*, la douleur; 集 *tsy*, en sanscrit समुतमः *Samoutamah*, la naissance en commun; 滅 *mie*, en sanscrit निरोध *Niród'ha*, l'anéantissement final, et 道 *Tao*, en sanscrit मार्ग *Mârga*, le chemin ou la doctrine.

L'expression 輪法轉 *tchouan fa loun*, tourner la roue de la loi, signifie *enseigner et répandre la doctrine*. Il n'est ici nullement question de la métempsychose, comme M. Morrison l'a cru. L'histoire mongole traduite par M. J. J. Schmidt, dit aussi de *Chakia mouni* : [illegible]

« [illegible] »
« [illegible] » *depuis le quatrième du mois Sâga de la même année, il commença à mettre en mouvement la roue des trois doctrines* (pag. 14).

Le sens de la fin du paragraphe est totalement défiguré dans M. Morrison.

TEXTE.

Ayant atteint l'âge de 49 ans, il instruisit ainsi son disciple *Mo ho kia ye* (1) : « Nous découvrons

---

(1) 摩訶迦葉 *Mo ho kia ye* est la transcription incomplète du nom sanscrit महाकाश्यप *Mahâ kâs'yapa*. Ce nom est expliqué, dans quelques livres bouddhistes chinois, par 大飲光 *Ta yen kouang*, le grand buveur; aussi se compose-t-il des mots sanscrits महा *Maha*, grand काश्य *Kâs'ya*, boisson et प *Pa*, dérivé de पा *Pâ*, aimer, faire volontiers quelque chose. Un autre ouvrage, qui contient les traductions en chinois des mots sanscrits qu'on rencontre dans les livres bouddhiques, explique le mot *Mo ho kia ye* par 大龜氏 c'est-à-dire, *de la famille de la grande tortue*. La tortue s'appelle, en effet, en sanscrit कच्छप *Katch'hapa*. L'auteur dit que la famille de ce premier successeur spirituel de *S'akya mounie* a reçu ce nom parce qu'un de ses ancêtres suivait la doctrine du tableau mystérieux, que la di-

» par la pureté mentale, par l'œil de la loi (1), l'admi-
» rable essence de la non-existence (*nie pan*), car
» c'est la plus excellente et véritable doctrine de l'ap-
» parence de l'existence, et de celle de la non-exis-
» tence, que je te transmets ; tu dois en conserver
» tous les préceptes ; *A nan* (2) t'assistera dans la
» conversion générale, ainsi ne discontinue pas de
» t'en occuper. »

NOTES.

M. Morrison traduit : « La loi de la pureté est
» le devoir d'avoir confiance dans le cœur admi-
» rable du *nie pouan* (celui qui est assis les
» jambes croisées, posture dans laquelle *Foë* est
» toujours représenté), dans la doctrine de l'ap-
» parence véritable et de la non-apparence, la
» véritable et la plus excellente loi ; je la prends
» à présent et je te la délivre. C'est à toi de la
» préserver. Ne dis pas qu'elle est gênante et

vine tortue avait porté sur son dos, et se conformait aux règles de la vertu qu'elle enseignait. Cette explication pourrait bien être paradoxale.

(1) 眼法 *Fa yan*, œil de la loi, est, selon les bouddhistes, la faculté que donne la doctrine des quatre vérités fondamentales d'apercevoir tous les replis de l'ame.

(2) 難阿 *A nan*, ou 陀難阿 *A nan tha*, en sanscrit अनन्त *Ananta*, est le nom du second grand disciple et successeur spirituel de *S'âkya mouni*.

» difficile. Tu seras capable de m'aider à promul- » guer mes doctrines, et de renouveler le monde; » ne fais rien qui puisse interrompre ce travail ».

On voit que M. Morrison a très mal rendu le sens des différentes phrases de ce paragraphe; ce qu'il a de plus choquant dans sa version, c'est qu'il n'a nullement saisi le sens de l'expression 槃涅 *Nie pan*, et qu'il la traduit par *étant assis les jambes croisées. Nie pan* n'est que la transcription chinoise du mot sanscrit निर्वाण *Nirvâña*, qui signifie *la béatitude éternelle dans la non existence*, ou *le suprême degré de félicité céleste*, en tubétain མྱ་ངན་ལས་འདས་པ་ *Nya ngan lä dhâ bha*, c'est-à-dire, *état débarrassé de toutes les peines*; le mongol ᠭᠠᠰᠠᠯᠠᠩ ᠡᠴᠡ ᠨᠥᠭᠴᠢᠭᠰᠡᠨ *gasalang etse nuktchiksan* et le mandchou ᡤᠠᠰᠠᠴᡠᠨ ᠴᡳ ᡩᠣᠯᡝᡴᡝ *gasatchoun tsi douleke*, ont la même signification. Les deux caractères *nie pan*, que M. Morrison rend par *assis les jambes croisées*, ne donnent pas même ce sens pris séparément, le premier, *nie*, signifie *opaque*, et le second, *pan*, désigne un *plat en bois*.

M. Morrison n'a pas reconnu le nom propre *A nan*, et il l'a traduit par *gênant et difficile*, parce que le mot *nan* a cette signification.

TEXTE.

« Il prononça alors cette sentence : « La doctrine » fondamentale de la doctrine est la non-doctrine, » la doctrine de la non-doctrine est cependant une » doctrine; à présent qu'il est temps de transmettre » la non-doctrine, la doctrine de la doctrine, où » est cette doctrine (1)? »

NOTES.

Cette sentence de *Bouddha* est vraiment énigmatique, mais M. Morrison la rend encore plus obscure par la traduction suivante :

(1) Voici le texte chinois de cette phrase mystérieuse :

法本法無法。
無法法亦法。
今付無法時。
法法何會法。

» Doctrine, la fondation de la doctrine, non-doctrine;

» Non doctrine, doctrine, aussi doctrine;

» A présent est transmis dans le temps de la non-doctrine;

» Doctrine, doctrine, où est doctrine ».

Il ajoute que son maître de la langue chinoise lui a expliqué ce passage, en disant qu'il n'y avait vraisemblablement pas une loi ou règle fixe de conduite, mais que certainement il devait exister une telle loi.

TEXTE.

Le *Vénérable du siècle* ayant transmis cette sentence, il continua d'instruire *Mŏ ho kia ye*: » Prends, disait-il, l'habit ecclésiastique de *kia li*, » orné de broderies d'or, je te le remets pour que » tu le conserves jusqu'à ce que l'*accompli* (1) se » montre comme *Bouddha* plein de compassion pour » le monde (2); ne permets pas qu'il se gâte

(1) 處補 *Pou tchu*. Voyez plus haut, pag. 125.

(2) *S'akya mouni* parle ici du *Bouddha* qui doit venir, et qu'il désigne sous le nom de 佛世慈 *Szu chi foe*. C'est le 佛勒彌 *Mi le foe*, car le mot *Mi le* se traduit en chinois par 氏慈 *szu chi*, de la race *compatissante*.

» qu'il se détruise ». *Mo lo kia ye* ayant entendu ces paroles, se prosterna aux pieds (de son maître) la face contre terre, en disant : « Très-Excellent ! » Très-Excellent ! je dois obéir à tes ordres bienveillans » et me soumettre au *Bouddha* ». Alors le *Vénérable du siècle* se rendit à la ville de *Kiu chi na* (1), où il instruisit tout le monde dans une grande assemblée. Il y dit : « tout m'attriste et je désire entrer » dans le *Nirvâna* (*Ni pan*) ». Il se rendit alors à la rivière *Hi lian* (2), s'y assit entre deux arbres *So lo* (3), se posa sur le côté droit, étendit ses pieds et expira au même moment. Il se leva ensuite dans son cercueil, pour enseigner des doctrines qu'il n'avait pas encore transmises.

---

(1) Les bouddhistes chinois disent que 那尸拘 *Kiu chi na* est un mot *fan* ou sanscrit, et qu'il signifie en chinois 城角 *la ville à cornes ou à pointes*, parce que cette ville a trois cimes. *Kiu chi* est la transcription inexacte de कूट *Koûṭa*, pointe ou cime d'une montagne ; le *s'h* sanscrit est sifflant, et ressemble au *ch*.

(2) Dans les trois éditions de l'original, 連熈 *Hi lian*, [illegible] dans d'autres livres bouddhiques je trouve cette rivière appelée 連泥 *Ni lian*.

(3) 羅娑 *So lo*, disent les commentateurs chinois, est un mot *fan* ou sanscrit et signifie *dur*, *ferme*.

NOTES.

M. Morrison ne donne pas le nom de l'habit de *Bouddha.* Il fait dire à ce dieu, quand il est arrivé à *Kiu chi na* : « Je suis très-attristé » à cause du peuple de ce siècle, et je desire » d'entrer et d'être assis dans la posture de la » méditation ». Il n'y a pas un mot de tout cela dans le texte. *Bouddha* dit seulement : « tout m'at» triste, et je desire entrer dans le *Nirvâṅa* (ou » dans la béatitude du néant) ». M. Morrison nomme *So so*, les arbres appelés *So lo* dans l'original.

TEXTE.

Alors on vit ses deux pieds se changer en *Khipho;* car tout est périssable, comme la maxime le dit : « Toutes les actions sont inconvenantes; la naissance » et la destruction ont leur règle; ce qui est né, » détruit et se détruit soi-même; s'anéantir tranquil» lement est la (véritable) joie (1). »

---

(1) Voici les mots de l'original :

諸行無當。是生滅法。生滅滅已。寂滅爲樂。

NOTES.

M. Morrison a préféré ne pas traduire le commencement de ce paragraphe, sans doute parce qu'il ne savait pas ce que c'était que le mot de 婆耆 *Khi pho*; s'il avait voulu consulter le grand dictionnaire de *Khang hi* (1), qu'il prétend avoir traduit, il y aurait trouvé l'explication de ce terme sanscrit transcrit à la chinoise; il désigne 神天壽長 *Tchhang tcheou thian chin*, ou le génie céleste de la longévité.

TEXTE.

Alors ses disciples réunis construisirent avec des branches odoriférantes le bûcher de *King tchha pi*, et l'allumèrent; le cercueil d'or resta comme il avait été auparavant. Tout le monde se plaça devant le *Bouddha* et prononça la maxime suivante à sa louange : « Tout est ordinairement consumé par la » violence du feu, mais quel feu faudrait-il pour » brûler ceci; nous prions le *Vénérable* de nous en- » voyer le feu du *samâdhi*, et d'en entourer ce » corps couleur d'or ».

NOTES.

M. Morrison ne dit rien du bûcher *King tchha pi*, et il traduit la dernière maxime de la manière la plus inconcevable par :

---

(1) *Khang hi tsu tian*, tcheou, hia, fol. 45 *verso*.

« Dans tous les gens ordinaires est du feu
» dépravé :

» Comment peuvent-ils brûler de cette ma-
» nière excellente ;

» Nous prions le *Foé* honoré de manifester ses
» trois feux resplendissans ;

» Et d'entourer son corps couleur d'or ».

Le troisième verset de cette maxime est en chinois 火昧三尊請 *Tsing tsoung san mei ho.* L'expression 昧三 *san mei* n'est ici que la transcription chinoise du mot sanscrit समाधि *samâdhi,* qui désigne la plus profonde méditation religieuse. Il ne fallait donc pas traduire à la lettre les deux caractères *san mei,* qui ne signifient pas cependant *les trois resplendissans ;* 昧 *mei,* au contraire, désigne ce qui est *obscur.* L'auteur du dictionnaire chinois anglais, que M. Morrison prétend avoir fait, explique ce mot par : *A deprivation of the light of the sun ; obscure, as about the time of sun-rise or sun-set* (*Voyez* Part. II, vol. I, pag. 583).

TEXTE.

En même temps le cercueil d'or s'éleva du trône (sur lequel il était placé), sept arbres *So lo* allaient et revenaient dans l'espace vide du ciel, et le *sa-*

madhi se transformant en feu, vint le changer en cendres: on y recueillit huit *ho* et quatre *teou* (1) de *s'arira* (2). Ceci arriva dans l'année 辰壬 *Jin chin*, la 52.e du règne de *Mou wang*, le 15.e jour de la 2.e lune.

Mille dix sept ans après l'anéantissement du *Vénérable du siècle*, sa doctrine arriva en Chine. A cette époque l'empereur *Ming ti* des *Han* postérieurs vit en songe un homme d'or, de haute stature, avec le cou gros, et qui jetait un éclat semblable à celui du soleil et de la lune. L'empereur questionna les grands de sa cour sur ce rêve, ils lui dirent: « Il y a dans » les contrées occidentales un saint qui porte le nom » de *Foé* (ou *Bouddha*), ne serait-ce pas celui que » Votre Majesté a vu en songe? » On envoya alors des ambassadeurs dans le *Thian tchu* (l'Inde), qui s'informèrent de ce qui concernait sa doctrine et reçurent ses livres, ils ramenèrent aussi avec eux un *cha men* (prêtre bouddhiste). Ce *cha men* disait que *Bouddha* avait été haut de seize pieds chinois, et de couleur d'or; qu'à son cou était suspendu une splendeur comme celle du soleil et de la lune, que pour ses métamorphoses il n'y avait rien de trop vaste ni de trop éloigné où elles ne pussent pénétrer; c'est ainsi qu'il pouvait approfondir tout ce qui existe; (il

---

(1) Un *teou* est un boisseau chinois, dix boisseaux font un *ho*.

(2) *S'arira* en sanscrit, et *che li* en chinois, sont les reliques des incarnations divines, *Voy.* le *Nouv. Journ. asiat.* t. IV, p. 220.

ajouta, que sa commisération était si grande qu'elle embrassait tous les êtres vivans.

NOTES.

• M. Morrison appelle encore *So so* les arbres *So lo*, et il traduit le commencement de ce paragraphe par : « Son cercueil couleur d'or, monta » haut dans l'air, par les arbres *So so*, et il fut » porté en arrière et en avant, et changé après » en trois feux resplendissans ». On voit qu'il a encore manqué le sens de ces phrases ; il y répète la faute relative au mot *san mei* ou *samâdhi* ; il fait aussi du royaume de *Thian tchu* celui de *Thianlo*, quoique le caractère 竺 *tchu* n'ait jamais été prononcé *lo*. On peut le trouver sous sa véritable prononciation, dans le dictionnaire tonique que le docteur donne comme son ouvrage, (Part. II, vol. I, pag. 102).

Je finis ici mes remarques sur les travaux de M. Morrison, et je demande à M. Davis, s'il peut encore en conscience persister à soutenir que ce digne missionnaire ait une connaissance tant soit peu approfondie de la langue chinoise, et s'il peut penser qu'il soit réellement l'auteur du dictionnaire qui a paru sous son nom. Si M. Davis est de bonne foi, il avouera que tout ce qui est exempt de fautes, bon et utile dans cet ouvrage, appartient soit aux Chinois et autres per-

sonnes que M. Morrison avait à sa disposition, soit aux lexiques des anciens missionnaires catholiques; mais que les innombrables erreurs dont ce dictionnaire fourmille, doivent être mises sur le compte de l'inhabilité de l'éditeur. En effet, celui-ci n'a pas su élaborer convenablement les matériaux qu'on lui a fournis; il les a publiés de la manière la plus fautive, sans avoir rien fait pour justifier la confiance que la Compagnie des Indes et le monde savant ont eue en lui. M. Morrison est, comme Deguignes fils, un exemple frappant, une preuve démonstrative, que l'on peut avoir fait un long séjour à Canton et à Macao, sans être pour cela en état de rédiger un bon ouvrage sur la langue chinoise, témoin son dictionnaire, mais principalement sa grammaire, qui est tout ce que l'on peut concevoir de plus inexact sur cet idiome.

KLAPROTH.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Rapport sur l'édition de la Moallaca de Tarafa, *par* M. Jean VULLERS (1).

Le terme *Moallaca* signifie en arabe *suspendu*. Les Arabes appellent ainsi certains de leurs anciens poèmes qui, ayant obtenu le suffrage universel, furent suivant l'opinion commune, suspendus à la porte de la Caaba, et présentés au respect des siècles. Ces

(1) *Tarafæ Moallaca cum Zouzenii scholiis*. Bonn, 1829, *in-4.°*

poèmes sont tous antérieurs à l'établissement de la religion musulmane, et nous offrent le tableau des mœurs des Arabes, lorsqu'ils étaient encore plongés dans les erreurs de l'idolâtrie.

Les uns comptent sept Moallacas, les autres neuf; quoi qu'il en soit, celle de Tarafa a toujours été regardée comme une des plus remarquables, par la hardiesse des pensées et le choix des expressions.

Tarafa vivait vers le milieu du VIe siècle de notre ère, et appartenait à une des branches les plus distinguées de sa tribu. Suivant l'usage des nomades, il fut d'abord mis à la tête d'un troupeau de chameaux, mais déjà le feu de la poésie et les passions les plus impétueuses s'étaient emparés de lui. Au lieu de s'occuper de ses chameaux, il s'amusait à chanter des vers; ou bien, se réunissant avec quelques jeunes gens de son âge, il allait boire du vin et se livrer à la débauche; ou bien enfin, s'animant au récit des exploits de quelques-uns de ses compatriotes, il prenait part aux guerres qui s'élevaient parmi les tribus; il cherchait même à surprendre les troupeaux de ses voisins dans les pâturages, et se retirait chargé de butin. Bientôt les chameaux qui lui étaient confiés s'égarèrent dans le désert ou furent la proie des voleurs, et le poète eut à essuyer les plus vifs reproches; alors il s'adressa à un de ses oncles qui refusa de le secourir. Ce fut à cette occasion qu'il composa le poème qui fait l'objet de ce rapport.

Le poète commence par célébrer les charmes de sa bien-aimée. Il fait une brillante description du chameau avec lequel il avait coutume de franchir les sables du

désert, au milieu des plus vives chaleurs, et tandis qu'il était en butte aux poursuites de ses ennemis. Il parle ensuite du genre de vie qu'il avait adopté, et se vante d'avoir dissipé tous ses biens dans les tavernes et avec les femmes de mauvaise vie. En vain ses parens et ses amis cherchaient à lui inspirer le goût d'une vie régulière, il répond que cette vie est passagère, et qu'on est fort heureux de pouvoir en dérober une partie, pour la consacrer aux plaisirs. Il se plaint vivement de celui de ses oncles qui avait refusé de le secourir, et il prétend que lui-même, quand quelqu'un a eu recours à lui, a tout abandonné pour lui porter aide.

La conduite de Tarafa n'était pas faite pour lui gagner la faveur de ses parens et de ses voisins. Un de ses oncles, flatté de ses succès dans la poésie, lui fit présent de cent chameaux pour remplacer ceux qu'il avait perdus; mais ses débauches allant toujours croissant, il fut obligé de se retirer ailleurs. Il avoue lui-même qu'à la fin, on le fuyait *comme un chameau attaqué de la gale*. Il chercha alors un refuge à la cour du roi de Hira, vers l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate. Les rois de Hira étaient depuis long-temps en possession de réunir auprès d'eux les hommes les plus distingués dans les arts et les lettres. Tarafa jouit auprès du prince de quelque faveur; mais bientôt, reprenant son humeur inquiète, il fit contre le roi quelques vers satyriques, et le roi, pour se venger, l'envoya à un de ses lieutenants qui le fit mourir. Il était alors âgé de dix-neuf ans, quelques auteurs disent de vingt-six.

Il existait déjà une édition de la Moallaca de Tarafa, accompagnée d'une traduction latine, par Reiske (1). Cette édition était même enrichie du commentaire d'un grammairien arabe appelé Ibn-Nahâs, et de notes latines. En effet, les Moallacas, par l'ancienneté de leur origine et le style dans lequel elles sont écrites, présentent de très-grandes difficultés, et les Orientaux eux-mêmes, sans le secours d'un commentateur, auraient souvent beaucoup de peine à les entendre. Mais à l'époque où vivait Reiske, la littérature orientale n'avait pas fait les progrès qu'elle a faits de nos jours. Reiske, quoique d'ailleurs fort instruit, ne connaissait pas la métrique des Arabes, et il s'est plus d'une fois trompé dans la coupe et la transcription des vers; il n'était pas bien familiarisé avec les termes de grammaire, genre de mots qui reviennent souvent dans un commentaire. Enfin, il n'avait pas eu à sa disposition tous les manuscrits qui lui auraient été nécessaires.

M. Vullers, déjà connu par une édition de la Moallaca de Hareth (2), a cru devoir reproduire la Moallaca de Tarafa, en conservant toute la portion du travail de Reiske, qui lui paraissait digne d'estime, et en s'aidant de tous les moyens que la critique actuelle mettait en son pouvoir. Reiske avait surtout fait usage des gloses d'Ibn-Nahas. M. Vullers s'est principalement servi des gloses de Zouzeni, qu'il a transcrites en entier. On trouve en tête du volume une introduction faisant

(1) Leyde, 1742, 1 vol. in-4.°
(2) Bonn, 1827, 1. vol. in-4.°

connaître le but que s'est proposé l'éditeur, la personne et la vie de Tarafa, et les sources où l'éditeur a puisé; viennent ensuite le texte de la Moallaca avec les gloses de Zouzeni, la traduction latine et des notes fort étendues et remplies d'érudition.

Le travail de M. Vullers nous paraît de beaucoup préférable à celui de Reiske : il y reste encore cependant quelques taches, à la vérité en petit nombre. Par exemple, l'auteur, dans son introduction, p. 21, parlant de la mosquée d'Ahmed Ibn-Thouloun, bâtie aux environ du Caire, prend cette mosquée pour une ville. Dans la traduction du poème lui-même, partie principale de l'ouvrage, M. Vullers ne se sert pas toujours du mot propre, ce qui peut embarrasser les lecteurs hors d'état de recourir à la glose arabe.

REINAUD.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 4 janvier 1830.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société:

MM. Forbes FALCONER;
le docteur FLÜGEL;
JOHANNSEN, docteur en philosophie;
DE MONMEYAN, secrétaire de l'Académie d'Aix;
STIKEL (Gustave);
le colonel Jacques TOLSTOI.

M. Humbert écrit de Genève pour remercier de sa nomination comme membre étranger de la Société.

M. Rifaud adresse au conseil un exemplaire de son tableau de l'Égypte et de la Nubie; cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Agoub.

MM. Parbury et Cie envoyent, au nom du comité d'instruction publique de Calcutta, onze volumes en sanscrit et en persan récemment publiés. Les remerciemens du conseil seront adressés au comité d'instruction de Calcutta, et MM. Reinaud et Eugène Burnouf sont chargés de faire un rapport verbal, l'un sur les ouvrages persans, l'autre sur les ouvrages sanscrits.

M. le docteur de Rienzi écrit de Singapour, pour demander que la Société fasse connaître par la voie de son Journal une inscription chinoise qu'il a fait composer en l'honneur du Camoëns. La lettre de M. Rienzi, avec les détails qu'il donne sur ses collections de manuscrits orientaux, est renvoyée à la commission du Journal.

M. de Hammer adresse au conseil un exemplaire de son ouvrage sur le siége de Vienne par les Turcs en 1529. M. Klaproth est chargé de faire un rapport verbal sur cet ouvrage.

M. J. Mohl demande que le conseil admette M. Grant Duff au nombre des membres étrangers de la Société. MM. Eugène Burnouf et Mohl feront un rapport sur cette proposition.

M. Merlin présente au conseil le manuscrit de l'histoire des Daïri du Japon, par M. Titsing, qu'il se propose de publier, et demande que la Société encourage cet ouvrage par une souscription. La demande de M. Merlin est renvoyée à l'examen d'une commission formée de MM. Saint-Martin, Eyriès et Klaproth.

Il est rendu compte ainsi qu'il suit du progrès des ouvrages publiés ou encouragés par la Société.

La fin du drame de *Sacountala* est sous presse. —

Les notes et les tables du *Mençius* sont terminées.

Deux nouvelles feuilles du *Dictionnaire mandchou* sont composées.

Le texte de la *Chronique géorgienne* est près d'être terminé. La traduction a été remise à l'Imprimerie royale.

On renouvelle les commissaires chargés de surveiller l'achèvement des ouvrages publiés ou encouragés par la Société; la liste en est arrêtée ainsi qu'il suit :

	MM.
Sacountalâ,	Reinaud.
Chronique géorgienne,	Saint-Martin.
Aboulféda,	Reinaud.
Vendidad sadé,	Burnouf.
Lois de Manou,	Burnouf père.
Yu-kiao-li,	Klaproth.

M. Klaproth fait son rapport sur la demande de MM. Kurtz et Levasseur, et propose de souscrire à cinquante exemplaires de leur tableau des élémens vocaux de la langue chinoise.

M. Reinaud fait son rapport sur l'histoire des Croisades de M. Michaud. Ce rapport est renvoyé à la commission du Journal (1).

Lettre au rédacteur.

MONSIEUR,

Vous avez bien voulu insérer dans le cahier de décembre du *Nouveau Journal asiatique,* mes observations sur la fausse traduction qu'on avait donnée du nom de la mosquée du Caire, appelée en arabe الجامع الازهر. Je remarquais qu'on avait eu tort d'interpréter ce nom par *la mosquée des fleurs,* ce qui supposerait que le nom arabe serait

---

(1) *Voyez* ci-devant, n.° de Janvier, pag. 60.

جامع الازهار. Je suis, bien malgré moi, obligé de réclamer de votre obligeance encore une petite place dans le plus prochain cahier du Journal, pour corriger une erreur typographique qui me met en contradiction avec moi-même. Je ne sais par quelle fatalité on a tout justement commis une faute dans le mot même sur lequel roulait mon observation, et imprimé الازهار, ce qui signifie effectivement *des fleurs*, où j'avais écrit الازهر, adjectif qui veut dire *brillant*. Puisque j'ai dû revenir là-dessus, j'ajouterai que les savans attachés à cette mosquée en ont souvent pris le surnom d'*Azhari* ازهرى, et qu'on n'a jamais eu l'idée d'écrire ازهارى.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le baron Silvestre de Sacy.

13 mars 1830.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages nouveaux.

Nota. Les livres dont le lieu d'impression n'est pas indiqué, ont été imprimés à Londres, à Calcutta, ou à Leipsig.

ANGLETERRE.

21. *Identity of the druidical and hebrew religions*, in-12.

22. *The present condition and prospects* of the greek and oriental church; by the rev. *Geo.* Waddington, *in-8.°*

23. *The revelation and incarnation of Mithra*, or a Sketch of the sacred history of the central world; by a Lagman, *in-8.°*

24. *New model of christian missions*, to Popish, Mahometan and Pagan nations explained in four letters to a friend, *in-8.°*

25. *Two essays on the geography of ancient Asia*, intended partly to illustrate the campaigns of Alexander and the Anabasis of Xenophon; by the Rev. *J.* WILLIAMS, *in-8.°*

26. *Recollections of Travels in the East;* by *John* CARNE, *in-8.°*

27. *Stories of Travels in Turkey;* with an account of the manners and customs of the inhabitants of Constantinople, *in-12.*

28. *Travels to and from Constantinople* in the years 1827 and 1828; by capt. C. C. FRANCKLAND, *in-8.°* 2 vol.

29. *Constantinople in 1828,* being an account of a residence in the Turkish capital, and also an account of the naval and military power and of the ressources of the Ottoman Empire, *in-4.°* avec des planches.

> L'auteur de cet ouvrage est M. Mac-Farlane, qui a depuis publié un supplément à son travail, sous le même format. Ce livre a été traduit en français par MM. Nettement. *Voy.* le numéro de janvier dernier, pag. 78, n.° 4.

30. *History of the Ottoman Empire* from its establishment to the year 1828; by *Edw.* UPHAM, *in-8.°*, 2 vol.

31. *Travels in Chaldaea* including a Journey from Bussorah to Bagdad, Hillah and Babylon, performed on foot in the year 1827; by capt. MIGNAN of the Hon. E. I. B. service, avec des gravures, *in-8.°*

32. *Travels of Macarius,* patriarch of Antioch, written by his attendant archdeacon *Paul* of Aleppo, in arabic, translated by F. C. BELFOUR. Part. I. Anatolia, Romelia and Moldavia, *in-4.°*

> Publié par le *Comité de traduction*, ainsi que les deux articles suivans.

33. *History of the Afghans,* translated from the persian of *Neamet Ullah* by d.r *Bernhard* DORN. Part. I. *in-4.°*

34. *Memoirs of the emperor Jahanguesir* written by himself and translated from a persian manuscript by Major *David* Price, *in-4.°*

35. *A dictionary persian, arabic and english* with a dissertation on the language, literature and manners of eastern nations; by *Richardson*, revised and improved by *Ch.* Wilkins. A new edition considerably enlarged by *Francis* Johnson, *in-4.°*

C'est à tort que ce dictionnaire porte le nom de *Richardson*: la première édition, publiée en 1778 et 1780 en deux vol. *in-fol.* est une copie verbale de Meninski. Le même auteur a publié en 1776 une grammaire arabe qui n'est qu'un extrait assez mal fait de celle d'Erpénius.

36. *Yakkun Nattannawa* and *Kolan Nattannawa*, cingalese poems; translated by *John* Callaway, late missionary in Ceylon, and Member of the oriental translation found. Illustrated with plates from cingalese designs, *in-8.°*

37. *The history of the rise of the mahommedan power in India* till the year A. D. 1612; translated from the original persian of *Mahomed Kasim Ferishta* by *John* Briggs, lieut. col., *in-8.°*, 4 vol.

Voyez le rapport de M. J. Mohl, inséré dans le numéro d'octobre 1829, tom. IV, pag. 324 et suiv.

38. *Annals and Antiquities of Rajasthan* or the central and western Rajpoot states of India; by lieut. col. *James* Tod, late political agent to the western Rajpoot states. Tom. I. *in-4.°* avec une carte et des planches.

M. Eug. Burnouf a donné un article détaillé sur cet intéressant ouvrage, dans le cahier de novembre 1829. Tom. IV, pag. 374 et suiv.

39. *Personal narrative of a mission* to the south of India from 1820 to 1828, by *Elijah* Hoole. Illustrated with lithogr. plates. Part. I. (1820-1824) *in-8.°*

40. *Narrative of the Siege and Capture of Bhurtpore* in the province of Agra, by the forces under lord Combermere; by J. N. Creighton, Esq. *in-4.°*

41. *East India Slavery;* by G. Saintsbury, second edition, *in-8.°*

42. *On the practicability of an invasion of India* and on the commercial and financial prospects and ressources of the empire; by lieut. col. Evans, *in-8.°*

43. *Examination of the principles and policy of the government of British India;* by a gentleman in the service of the Hon. East India Comp. *in-8.°*

44. *The territorial government and commerce of the East India Comp. in-8.°*

45. *The East India Register and Directory* for 1830, compiled from Official returns; by G. H. Brown and T. Clark, *in-12.*

46. *Remarks on several recent publications* regarding the Civil government and Foreign policy of british India; by T. C. Robertson, *in-8.°*

47. *A Sketch of the history of the indian press* during the last ten years with a disclosure of the true causes of its present degradation; by Sandford Arnot, *in-8.°*

48. *Remarks on the East-India Company's Charter as connected with the interests of this Country and the general welfare of India*, by Will. Playfair. *In-8.°*

49. *East-India and China trade,* a Review of the arguments and allegations which have been offered to Parliament against the renewal of the East-India Comp. Charter. *In-8.°*

50. *Plantæ asiaticæ rariores*, or Descriptions and Figures of a select number of unpublished East-India plants by N. Wallich. N.° 1, *in-fol.*

51. *Han koong tsew*, or *the sorrows of Han*, a chinese tragedy, translated from the original with notes by J. F. Davis. *In-4.°*

52. *The fortunate union*, a romance, translated from

the chinese original with notes and illustrations, to which is added a chinese tragedy by J. F. Davis. *In-8.*° 2 vol.

53. *Facts relating to Chinese commerce*, in a letter from a british resident in China to his friend in England. *In-8.*°

54. *A compendious Grammar of the Egyptian language* as contained in the coptic and sahidic dialects; with observations on the bashmuric: together with alphabets and numerals in the hieroglyphic and enchorial characters, by the Rev. H. Tattam, with an *Appendix*, consisting of the Rudiments of a *Dictionnary of the ancient Egyptian language* in the enchorial character, by Th. Young. un vol. *in-8.*°

INDES.

55. *Asiatic researches*, or *Transactions of the Society* instituted in Bengal, for enquiring into the history and antiquities, the arts and sciences and literature of Asia. Tome XVI. *In-4.*° (Sirampour.)

56. *A companion to Johnsons dictionary in english and bengalee, to which is prefixed an introduction to the bengalee language. In-8.*°

57. *Fatavi Hammadiyah, a treatise on mohammedan law in the persian language. In-8.*°; 2 vol.

58. *Dictionary of the Bhotanta or Boutan language; printed from a ms. copy made* by the late Rev. Schroeter, edited by J. Marshman; to which is prefixed a grammar of the Bhotanta language by Schroeter, edited by W. Carey. *In-4.*°

Voyez les remarques de M. Klaproth sur ce dictionnaire, dans ce *Journal*, t. I, p. 401 et suiv.

59. *The Bohoodursen or various spectacles being a collection proverbs and morals in the english latin bengalee sanscrit persian and arabic languages; compiled* by Neelrutna holdar. *In-8.*°

60. *The military album and magazine;* journal trimestriel de même que *The Literary repository* et *The Oriental sporting Magazine*, publié à Bombay.

61. *Early Lessons for Indian Children*, by a Lady.

62. *The amateur's repository of Indian Sketches:* Part. I *containing ten lithographic views. In-fol. oblong.*

63. *A History of the Boondelas;* by CAPT. POGSON, of the Bengal Army. *In-4.°*

64. *The siege of Bhurtpore, a descriptive heroic poem in five canto's;* by a *subaltern of the Field Army. In-12.*

65. *The Faqueer Inangteera, a metrical tale and other poems*, by DEROZIO. *In-8.°*

66. *Dictionary of the Maratha language, in two parts, viz. maratha and english, and english and maratha*, by lieutenant-colonel VANS KENNEDY. *In-fol.* (Madras.)

67. *Pancha tantra katha, Stories in the Tamul language. In-fol.* (Madras.)

68. *Katha Mangari, stories in the tamul language. In-4.°* (Madras.)

69. *Smrita Chandrika, a treatise on the municipal law of the Hindus, in the tamul language. In-fol.* (Madras).

70. *Bengali Renderings of Scripture terms*, by the Rev. W. MORTON, missionary. *In-8.°*

71. *On the art of preserving health in India*, by T. Eug. BAKER, member of the royal college of Surgeons *In-8.°*

72. *Transactions of the agricultural and horticular Society of India.* Tom. I. *In-8.°*

73. *A collection of facts and documents* relative to the allowance of Batta &c. condensed for present use, with short arguments. *In-8.°*

ALLEMAGNE.

74. *Theoretisch-praktische türkische Sprachlehre*, ou grammaire turque théorique et pratique, à l'usage des

Allemands, avec un choix de dialogues, des exercices de lecture et un vocabulaire allemand-turc et turc-allemand, par Hindoglou, de Koutahié dans l'Asie mineure (Vienne). *In-4.°*

75. *Geschichte des Osmanischen Reiches, grossentheils aus bisher unbenützten Handschriften und Archiven,* &c. Histoire de l'empire ottoman, par M. de Hammer. T. V, 1623-1656. (Pest.). *In-8.°* avec une carte.

76. *Erinnerungen aus Ægypten und Klein-Asien,* ou Souvenirs de l'Egypte et de l'Asie mineure, en 1826 et 1827, par le chevalier de Prokesch: Tom. I et II. (Vienne). *In-12.*

77. איוב *Liber Jobi* ad optima exemplaria accuratissimè expressus, curante Will. Gesenio. (Halle). *In-8.°*

78. *Salomonis regis et sapientis quæ perhibentur scripta;* latinè vertit et annot. perpetuâ illustr. E. Fr. C. Rosenmüller. Tom. I, *Proverbia* continens. *In-8.°*

Forme le tom. I de la neuvième partie des *Scholia in vetus Testamentum.*

79. *Prophetæ minores,* perpetuâ annotatione illustrat. a Canon. Prof. P. F. Ackermann. (Vienne). *In-8.°*

80. *Die kleinern Propheten,* les petits Prophètes, traduits et expliqués par J. Franç. Schroeder. Tom. I. *In-8.°*

Contient Osée, Joel et Amos.

81. *Coranus arabicè,* sect. I, cap. I-VI. Anno fugæ MCCXLV. 14 feuilles d'impression, lithographiées. *In-fol.*

L'année 1245 de l'hégire commence le 1 juillet 1829. On a abandonné cette publication.

82. *Reise nach und in Khorasan.* Voyage dans le Khorasan par Fraser, trad. de l'anglais. Tom. II.

Forme le 52.° volume de la *Nouvelle Bibliothèque des Voyages* publiée à Weimar. Il a déjà été parlé de cette traduction dans le numéro de février 1829, tom. III, pag. 175, n.° 72.

83. *Land und Seereisen*, &c. Voyages par terre et par mer dans l'Inde hollandaise et dans quelques colonies anglaises, depuis 1826 jusqu'en 1827, par J. OLIVIER, ex-secrétaire à Palembang, trad. du hollandais. *In-8.°*

Forme le 53.e volume de la même collection.

84. *Grammatica critica linguæ samscritæ*. Fasc. I, in quo continentur euphoniæ leges unà cum declinationis et conjugationis doctrinâ, auctore Fr. BOPP. (Berlin). *In-4.°*

Cette grammaire contient tout ce qui se trouve dans l'ouvrage allemand du même auteur, et en outre de nouvelles recherches plus approfondies sur la théorie de la langue sanscrite. Ce qui en a paru contient les deux tiers de la grammaire proprement dite.

85. *Brahma-Vaivarta-Purani specimen*. Textum è codice manusc. bibliothecæ regiæ Berolinensis edidit, interpretationem latinam adjecit et commentationem mythologicam et criticam præmisit A. Fr. STENZLER. (Berlin). *In-4.°*

86. *Hitopades*, id est *institutio salutaris*. Textum codd. mss. collatis recensuerunt, interpretationem latinam et annot. crit. adjecerunt A. G. A SCHLEGEL et Chr. LASSEN. Pars I, textum sanscritum continens. (Bonn). *In-4.°*

87. *Jus matrimonii veterum Indorum* cum eodem Hebræorum jure subindè comparatum, auct. J. H. KALTHOFF. (Bonn). *In-8.°*

88. *Geschichte des Ommaijaden in Spanien*, &c. Histoire des Ommiades en Espagne, par J. ASCHBACH. Francfort, 2 vol. *in-8.°*

89. *Description des monumens de Rhodes*, par le colonel ROTTIERS (Francfort). Liv. I et II. *In-4.°*

90. *Die Philosophie im Fortgang der Weltgeschichte*. La philosophie suivant les progrès de l'esprit humain, par C. J. H. WINDISCHMANN. I.re partie, contenant les

bases de la philosophie en Orient, seconde subdivision; philosophie indienne. (Bonn). *In-8.°*

91. *Reise durch das Altai-Gebirge.* Voyage dans l'Altai et la Steppe des Kirghis, en 1826. (Berlin). Tom. I, *in-8.°* avec des gravures et des cartes.

92. *Flora altaica*, edente Fr. A LEDEBOUR, adjutoribus Ant. MEYER et Al. A BUNGE. Tom. I. (Berlin). *In-8.°*

93. *Georgius Syncellus et Nicephorus* Constantinopoleos archiepiscopus, ex recens. Guill. DINDORFII. (Bonn). 2 vol. *In-8.°*

[1] Fait partie de la nouvelle édition de la *Byzantine*, qui paraît à Bonn sous la direction de M. Niebuhr.

PAYS-BAS.

94. *Flora Javæ necnon insularum adjacentium*, ed. C. L. BLUME et J. B. FISCHER. (Bruxelles). *In-fol.*

Livraisons VII-XVI. *Voyez* ce qui en a été dit numéro de juillet 1829, tom. IV, pag. 80, n.° 161.

DANEMARCK.

95. *Observationes de harmoniâ linguarum orientalium, hebraicæ, chaldaicæ, syriacæ et arabicæ* (part. I), edit. 2ª; cui addita sunt Evangelii Marci cap. v priora arab. et syr. (part. II), cui addita sunt evangelii Marci cap. IX poster. arab. et syr., et Ephraemi Syri scholia in Oracula Jesaiæ, syr. et lat.; auctore C. T. HORNEMANN. (Hauniæ.) *In-4.°*

96. *De inscriptione Melitensi phœnicio-græcâ commentatio;* auct. LINDBERG. (Hauniæ.) *In-8.°* avec 7 pl. gravées.

97. *Carmen Maksura dictum Abi-Becri Muhammedis Ibn Hoseini Doreidi* cum scholiis integris nunc primùm editis *Abi Abdallah Ibn Heschami*, collatis codd. Paris. Havniens. necnon recens. *Ibn Chaluviæ*. Ex apographo

Bonnensi edidit, interpretione latinâ, prolegomenis et notis instruxit L. N. Boisen. Pars I. (Copenhague). *In-4.°*

SUÈDE.

98. *De linguâ Neo-arabicâ disquisitio*, auctore H. G. Lindgren (Upsal). *In-4.°*

RUSSIE.

99. *Fragmenta Arabica, e codicibus Mss. parisinis nunc primùm publicis sumptibus edid.* Dr. Henzius. (Petersbourg.) *In-8.°*

On peut voir un article sur les pièces contenues dans cet ouvrage, dont l'auteur est mort le 1.er février 1829. Cet article a été inséré dans le cahier de juin 1829, tom. III, pag. 468.

100. *Geschischte der Ost-Mongolen.* Histoire des Mongols orientaux et de leur dynastie, par *Ssanang ssetsen Khungtaidji*, traduite du mongol, publiée avec le texte, des notes et des éclaircissemens par Is. I. Schmidt. (Pétersbourg). *In-4.°*

ITALIE.

101. *Grammatica russa-armena* (Venise). 1 vol. *in-8.°* Imprim. de S. Lazare.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Histoire des révolutions de l'Arménie, sous le règne d'Arsace II, pendant le IVe siècle, par M. Saint-Martin.

(Suite.)

§. XXIV. *Conduite d'Arsace avec les Romains* (1).

Le mariage contracté par le roi d'Arménie, avec la princesse Olympias, avait mis un terme aux longues indécisions de ce prince. Cet honneur insigne lui inspira une si vive reconnaissance, qu'il se décida enfin à rompre pour toujours avec le roi de Perse. C'était la première fois que l'orgueil romain consentait à s'allier au sang des Barbares : l'empire en murmurait, mais Arsace ne cessait en toute occasion de témoigner son dévouement pour Rome et pour Constance. Son zèle ne se démentit pas tant que l'empereur vécut; aussi quand ce monarque se rendit dans l'Orient pour

(1) Amm. Marc. l. xx, c. 11, et l. xxiii, c. 2. — Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. iv, c. 15. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. iii. c. 24. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 2 et 3.

y combattre les Perses, Arsace s'empressa-t-il d'aller à sa rencontre, comme un sujet fidèle; et il revint dans ses états, comblé de présens, et plus que jamais décidé à ne plus séparer sa cause de celle des Romains (1). La mort prématurée de son bienfaiteur le mit dans une position difficile, et l'avénement de Julien renouvela toutes ses perplexités. Ses sentimens pour la mémoire de Constance, l'influence d'Olympias, l'attachement qu'il avait conservé pour la religion chrétienne, malgré tous les crimes dont il s'était souillé, devaient l'éloigner de Julien, ennemi lui-même de tous ceux que son prédécesseur avait protégés. D'un autre côté, les intrigues de sa première épouse Pharandsem, qui cherchait à reprendre le rang qu'elle avait perdu, et l'opposition des princes dont il avait mérité la haine par ses cruautés, venaient encore jeter le trouble et la terreur dans l'ame d'Arsace, naturellement timide et irrésolue. Cette conduite lui mérita de vifs reproches de la part de Julien, et ce prince les lui adressa dans les termes les plus fiers et les plus outrageans, quand, près d'entreprendre son expédition de Perse, il le sommait d'attaquer Sa-

(1) *Constantius accitum Arsacem Armeniæ regem, summâque liberalitate susceptum præmonebat et hortabatur, ut nobis amicus esse perseveraret et fidus. Audiebat enim sæpiùs eum tentatum à rege Persarum fallaciis, et minis, et dolis, ut, Romanorum societate posthabitâ, suis rationibus stringeretur. Qui crebrò adjurans animam priùs posse amittere quàm sententiam, muneratus cum comitibus quos duxerat, rediit ad regnum, nihil ausus temerare posteà promissorum, obligatus gratiarum multiplici nexu Constantio.* Amm. Marc. l. xx, c. 11.

por avec ses meilleures troupes du côté de la Médie (1).

§. XXV. *Lettre de Julien* (2).

C'est dans les termes les plus méprisans que Julien réclama les secours d'Arsace, ou plutôt qu'il lui signifia ses ordres. Sans daigner lui donner le titre de roi, il se contente de l'appeler le satrape des Arméniens (3). « Arsace, lui disait-il, aussitôt après la

(1) *Arsacem monuerat Armeniæ regem, ut collectis copiis validis jubenda opperiretur, quò tendere, quid deberet urgere, properè cogniturus.* Amm. Marc. l. XXIII, c. 2.

(2) Muratori, *Anecd. Græca*, p. 334.

(3) Cette lettre, découverte et publiée pour la première fois par Muratori, et réimprimée ensuite dans la bibliothèque grecque de Fabricius (1.re édit. t. VII, p. 82), est assez généralement regardée comme supposée, par la seule raison qu'elle paraît indigne de Julien. On la trouve inconvenante, pleine d'une vanité insupportable et même impolitique. Toutes ces objections sont assez faibles; elles appuient son authenticité plutôt qu'elles ne l'affaiblissent. Julien était trop plein de la haute idée qu'il avait de la grandeur romaine, pour ne pas traiter un prince de l'Orient comme il l'aurait été, selon lui, au temps de Trajan ou de Marc Aurèle. La manière dont il avait congédié les ambassadeurs de Sapor, en est une assez bonne preuve. Un roi comblé de bienfaits par Constance, un chrétien enfin, ne devait pas s'attendre à de plus grands égards. Julien lui reproche les bienfaits de son prédécesseur, et, sans le blâmer de son christianisme, pour ne pas démentir sans doute la tolérance dont il se vantait, il ne manque pas de parler avec affectation des Dieux, comme il le faisait d'ailleurs en toute occasion. Des menaces et un grand étalage de sa puissance, déplacés peut-être avec tout autre, ne pouvaient être impolitiques avec un prince faible et inconstant comme le roi d'Arménie. Quant à la prédiction qui semble être à la fin de la lettre, elle doit peu surprendre; il

» réception de cet ordre, préparez-vous à marcher » contre les Perses, nos furieux ennemis. J'ai pris » les armes avec le dessein de périr dans cette expé- » dition contre les Parthes (1), après leur avoir fait » tous les maux possibles, et m'être signalé par mes » exploits, ou de revenir couvert de gloire, après » avoir élevé des trophées et subjugué l'ennemi avec » l'assistance des Dieux. Sortez de votre nonchalance; » laissez-là toutes vos frivoles excuses; songez que ce » n'est plus maintenant le règne de ce Constantin, » d'heureuse mémoire, ni celui de cet efféminé de

---

ne fallait pas être un grand prophète pour prévoir que les Perses, plusieurs fois maîtres de l'Arménie, depuis un siècle, profiteraient de la défaite des Romains pour s'en assurer la possession. Les trois siéges opiniâtres que Nisibe avait soutenus sous le règne de Constance, étaient une preuve assez évidente de l'importance que Sapor attachait à la possession de cette place, et devait faire prévoir que, si la fortune était favorable à ce prince, ce serait contre elle que se dirigeraient ses premiers efforts. Arsace le savait mieux que personne, puisque lui-même, quelques années avant, avait conduit son armée au camp des Perses, devant cette ville. On pourrait joindre encore d'autres considérations en faveur de l'authenticité de cette pièce. Sozomène nous atteste (l. VI, c. 1), que Julien avait effectivement adressé une lettre de cette espèce à Arsace, qu'il qualifiait de *chef des Arméniens*, Ἀρμενίων ἡγούμενος, et pleine d'invectives contre Constance. Les auteurs arméniens font aussi mention d'une lettre envoyée à leur roi par Julien, conçue dans le même esprit, et dans laquelle il se contentait de lui donner le titre de *kousagal*, c'est-à-dire *gouverneur* ou *satrape*.

(1) Quoique la puissance des Parthes fut détruite depuis plus d'un siècle, on avait conservé l'usage de donner leur nom aux Perses. On en pourrait trouver un grand nombre d'exemples dans les écrivains de cette époque, et en particulier dans Ammien Marcellin.

» Constance, qui n'a vécu que trop long-temps (1), » qui vous enrichissait, vous et les Barbares vos » pareils, des dépouilles des plus illustres person» nages (2). L'empire appartient maintenant à Julien, » souverain pontife, César, Auguste, serviteur des » Dieux et de Mars (3), le destructeur des Francs » et des autres Barbares, le libérateur des Gaules et » de l'Italie. Si vous aviez quelque projet contraire à » votre devoir, je n'en serais pas étonné, car je sais » que vous êtes un homme rusé, un lâche soldat et » un orgueilleux; vous en donnez même des preuves

---

(1) La Bletterie, premier traducteur français de cette lettre, trouve que les paroles employées ici ont quelque chose d'impropre, parce que Constance avait à peine quarante-quatre ans lorsqu'il mourut, comme si on ne pouvait pas dire d'un prince dont on blâmait toutes les actions, et qui avait occupé le trône vingt-cinq ans environ, qu'il avait vécu trop long-temps.

(2) Τὰς τῶν εὐγεγονότων περιουσίας, *les richesses* ou *les possessions des nobles*. Julien veut sans doute indiquer les riches présens que Constance avait faits à Arsace, et dont parle Ammien Marcellin l. xx, c. 11, et l. xxi, c. 6. Il a probablement aussi en vue les biens possédés dans l'empire, par le roi d'Arménie, qui, comme on l'a déjà vu, étaient exempts de charges, par une décision de Constance. Toutes ces faveurs avaient, à ce qu'il paraît, été accordées au roi d'Arménie, en considération de son mariage avec Olympias. Cette alliance, regardée de mauvais œil dans tout l'empire, comme on l'apprend de saint Athanase (*ad monach.* t. I, p. 386), n'avait pas eu vraisemblablement l'approbation de Julien. Il se pourrait donc encore que les reproches qu'il adresse à Constance eussent rapport à ce mariage.

(3) Julien avait une grande dévotion pour le dieu Mars. On pourra remarquer bientôt qu'il fait un serment pareil dans une autre lettre adressée au roi d'Arménie, et qui a été conservée par l'historien arménien Moïse de Khoren.

» actuellement, puisque vous gardez chez vous un » ennemi (1) du bien public, et que, pour vous » déclarer, vous attendez la fortune de cette guerre. » L'assistance des Dieux nous suffit pour détruire nos » ennemis. Si le destin, dont la volonté est celle des » Dieux mêmes, en ordonne autrement, je le braverai » généreusement; vous tomberez alors sans résistance » sous la main des Perses; votre palais, toute votre » race et la souveraineté de l'Arménie seront ren- » versés. La ville de Nisibe partagera votre malheur, » il y a long-temps que les Dieux du ciel (2) me l'ont » fait connaître. » Au milieu de ces outrages, il n'est pas difficile de démêler que la politique versatile d'Arsace avait éveillé les soupçons de Julien. Il avait apprécié à sa juste valeur le roi d'Arménie. Ce prince

(1) Il est difficile de deviner de qui Julien veut parler en cet endroit. Il ne peut être question que d'un personnage considérable qui avait mérité sa haine. Les détails de l'histoire de ce temps sont trop mal connus pour qu'il soit possible de le désigner avec certitude. Je suis fort porté à croire cependant qu'il s'agit du patriarche Nersès. Son attachement à la foi catholique, qui lui avait déjà mérité la haine de Constance, et qui lui attira plus tard celle de Valens, pouvait exciter contre lui le zèle de Julien, au même titre que saint Athanase.

(2) Τῶν οὐρανίων θεῶν. Cette expression était consacrée pour désigner les Dieux. On la retrouve dans une belle inscription en vers, qui est actuellement au Musée royal de Paris. Cette inscription, venue de Cyzique, faisait partie de la collection de marbres réunie par le comte de Choiseul-Gouffier. Publiée pour la première fois par Muratori (t. I, p. 75), elle l'a été plusieurs fois depuis et avec plus d'exactitude. Elle paraît être du deuxième siècle de notre ère, et elle est adressée aux dieux de l'Égypte. *Voyez* Dubois, *Catalogue de la collection Choiseul*, p. 74.

timide et inconstant, aussi méprisé que méprisable, redoutait également les Romains et les Perses. Tour-à-tour leur ennemi et leur allié, il n'avait jamais su ni les servir, ni leur nuire. Détesté de ses sujets, inquiet sur l'avenir, il n'avait pu cacher les craintes que lui inspirait la lutte qui allait s'engager entre les deux empires. Un ton aussi altier, et le tableau des malheurs prêts à fondre sur lui si la victoire restait aux Perses, étaient les seuls moyens de fixer ses irrésolutions. La suite fera voir que Julien ne s'était pas trompé, et qu'il avait bien jugé Arsace. Il n'était pas fâché non plus d'humilier un protégé de Constance, qui, malgré l'honneur insigne et inouï jusqu'alors qu'on lui avait fait, en lui permettant d'épouser une princesse du sang impérial, promise à un empereur, ne savait témoigner sa reconnaissance que par une amitié toujours chancelante. Le christianisme du roi d'Arménie fut sans doute un dernier motif qui contribua à lui mériter les insultes de Julien. Malgré une conduite aussi odieuse que criminelle, Arsace n'avait cessé de persévérer dans la foi chrétienne, et rien ne put l'en détacher.

§. XXVI. *Nouvelles menaces de Julien* (1).

Pour se dispenser d'obéir à un pareil ordre, il aurait fallu se jeter sur-le-champ entre les bras du roi de

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. III, c. 19. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 15.

Perse; Arsace n'était pas homme à prendre si vîte une résolution généreuse : il préféra persister dans l'alliance des Romains. Il commanda donc à Zoura, dynaste des Rheschdouniens (1), général de l'armée du midi (2), de se tenir prêt à seconder les troupes impériales. Zoura, aussi indépendant que les autres seigneurs arméniens, était en outre un chrétien zélé; pour ne pas participer en quelque sorte à l'apostasie de Julien, il refusa d'exécuter les ordres de son souverain, et il se fortifia dans les châteaux de sa principauté, attendant le parti que prendraient les autres dynastes. Julien ne voyant pas marcher les troupes arméniennes, et étant informé de la mauvaise volonté de leur chef, écrivit à Arsace une autre lettre non moins méprisante (3), pour lui demander le châtiment du coupable, seul moyen de lui prouver qu'il n'était pas son complice. « Sans quoi, ajoutait-il, je jure par » Mars qui m'a donné l'empire, et par Minerve qui » me donnera la victoire, qu'à mon retour, avec mon

(1) Ce canton, compris dans la grande province de Vaspourakan, en Arménie, occupait une grande partie des rives méridionales du lac de Van. *Voyez* mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 131.

(2) Les quatre frontières de l'Arménie étaient confiées à des officiers-généraux qui, avec le titre de *pétéaschkh*, commandaient les troupes chargées de la défense de cette partie du royaume. Ils avaient les mêmes fonctions que les officiers nommés, en Perse, *marzban* ou commandans de frontières.

(3) Les auteurs arméniens rapportent par erreur tous ces événemens au règne du roi Diran, père d'Arsace. La chose est impossible, puisque Diran avait cessé de régner en l'an 337, vingt-cinq ans avant l'époque dont il s'agit.

» invincible armée, je détruirai vous et votre royaume.» Arsace effrayé de cette menace fit partir le chef de ses eunuques, pour saisir le rebelle et sa famille. Zoura ne fut pas secondé, comme il avait espéré l'être, par les autres dynastes arméniens. Il fut victime de leur inconstance, et abandonné à ses seules forces, il ne put faire une longue résistance. Arsace, peut-être bien aise de satisfaire sa vengeance particulière, s'empressa de le faire périr avec tous ses parens; il n'en échappa qu'un seul : ce fut son neveu Dadjad, fils de Mehentak. Le connétable Vasak le sauva. Réintégré par la suite dans les biens de sa famille, il en continua la postérité, qui se conserva encore pendant plusieurs siècles (1). L'île forte d'Althamar (2), au milieu du lac de Van, fut conquise et remise entre les mains du roi avec toutes les possessions de Zoura. Salmouth, dynaste d'Andsda (3), fut nommé en sa place général de la frontière méridionale de l'Arménie. Malgré la

---

(1) Nous connaissons, au septième siècle, Théodore, prince des Rheschdouniens, gouverneur-général de l'Arménie pour l'empereur grec, et son fils Vard.

(2) Cette île, qui porte encore le même nom, est placée dans une situation très-forte, au milieu du lac de Van, appelé aussi quelquefois lac d'Althamar ou d'Aghthamar. On voit dans cette île un antique monastère, où se trouvent les tombeaux des anciens princes du pays. Il est la résidence d'un patriarche particulier, le seul qui, parmi les Arméniens, soit uni de communion avec l'église grecque.

(3) Ce pays, appelé autrement Handsith, et par les Grecs Anzitène, était dans la quatrième Arménie, non loin des bords de l'Euphrate, au nord de la Mésopotamie. *Voyez* mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 93.

punition du prince des Rheschdouniens, Arsace ne devint pas un allié plus sûr. Julien fut encore obligé de prendre un langage menaçant, lorsque, près de passer l'Euphrate, il le somma de faire avancer les troupes qu'il devait fournir contre les Perses.

§. XXVII. *Nouvelles agitations à la cour d'Arménie* (1).

En répudiant Pharandsem, Arsace n'avait pu oublier entièrement l'amour que cette princesse lui avait inspiré. Au lieu de la punir de l'aversion qu'elle lui témoignait, il avait allumé dans le cœur de cette femme orgueilleuse, toutes les fureurs de l'ambition et de la jalousie. Pharandsem n'aimait pas le roi, la mort de son premier époux était toujours présente à sa mémoire; mais indignée de voir une rivale préférée et honorée, tenir en Arménie le haut rang qu'elle avait occupé, elle ne songea plus qu'à recouvrer son pouvoir sur le faible Arsace et sur l'Arménie. Le crédit de son père et de sa famille, sa beauté, l'avantage d'avoir donné le jour à l'héritier du trône (2), l'amour enfin qui ramenait souvent Arsace à ses pieds, réunissaient autour d'elle un parti nombreux, et peut-être sans la crainte d'irriter les Romains, Arsace aurait-il consenti à renvoyer Olympias. Aussi embarrassé entre ses deux épouses qu'il l'avait été jadis entre les

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 15.—Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 24.—Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 1.

(2) Ce prince appelé *Para*, par Ammien Marcellin, est nommé *Bab* ou *Pap* par les Arméniens.

deux monarques, dont il avait tour à tour recherché l'alliance, les scènes qui troublaient sa cour faisaient le scandale et la honte de l'Arménie. Tant de faiblesse devait conduire à de nouveaux crimes. Aussi un attentat, non moins affreux que tous ceux par lesquels avait déjà été signalé le règne de ce coupable prince, vint bientôt frapper d'horreur tout le royaume. Lassée de persécuter Olympias, Pharandsem eut recours au fer et à la trahison pour se délivrer d'une rivale détestée. Ces moyens ne lui ayant pas réussi, le plus odieux sacrilége ne l'épouvanta pas. C'est jusqu'au pied des autels qu'elle poursuivit sa victime. Un prêtre au service de la cour fut le ministre de sa vengeance; et c'est au milieu du saint sacrifice, en présence de son Dieu, que l'infortunée Olympias reçut, avec le pain consacré, le poison subtil qui ne tarda pas à terminer ses jours (1). L'histoire a con-

(1) C'est faute d'avoir connu ces détails que tous les auteurs modernes, tels que le savant Tillemont, et après lui Lebeau et Gibbon (t. V, p. 103 et 106), ont prolongé jusqu'en 372 l'existence d'Olympias, lui attribuant ce qu'Ammien Marcellin raconte, l. XXVII, c. 12, de la reine d'Arménie, mère du jeune *Para*, fils du roi Arsace. Olympias n'est mentionnée que deux fois dans toute l'antiquité; d'abord dans saint Athanase (*ad monach.* t. I, p. 385), et une autre fois dans Ammien Marcellin, l. XX, c. 11. Partout ailleurs cet historien ne se sert plus que des mots *regina* ou bien *Arsacis uxor.* Ce devait en être assez pour faire douter qu'il fût en effet question d'une même personne, dans les divers passages de cet auteur. Tillemont (*Hist. des emp.* Valens, n.° 12) a bien remarqué cette différence, mais pour en rendre raison, il aurait fallu qu'il eût connu les détails de l'histoire d'Arménie. Une considération fort juste fut la cause de son erreur, qui d'ailleurs était presque

servé le nom de ce scélérat (1). C'était un certain Merdchiounik, du canton d'Arschamouni (2) au pays

---

inévitable. Voyant que le fils d'Arsace, quoique fort jeune en 372, était cependant déjà en état de gouverner par lui-même, et sachant qu'Olympias, mariée en 358 avec Arsace, vivait encore en l'an 360, il en a conclu qu'il ne pouvait être né d'une femme épousée après la mort d'Olympias. D'un autre côté, la reine qui avait survécu à la captivité d'Arsace, étant mère de Para, elle ne pouvait être une autre qu'Olympias, à moins qu'on ne la supposât une première épouse d'Arsace, dont rien n'indiquait l'existence. Il aurait fallu admettre qu'Arsace avait eu deux femmes à la fois. Tillemont repousse cette idée. « Arsace qui était chrétien, dit-il, n'avait pas » deux femmes en même temps ». Il se trouve justement que cette considération, aussi raisonnable que vraisemblable, est fausse; mais je le répète, il était impossible de le deviner, sans la connaissance des monumens historiques de l'Arménie. Tillemont est tout-à-fait exempt de blâme sous ce rapport, mais il n'en est pas de même de Lebeau et de Gibbon, car à l'époque où ils écrivaient, Moïse de Khoren avait été publié avec une version latine. Cet auteur distingue bien les deux femmes d'Arsace, Pharandsem et Olympias, et il fait voir clairement que le roi *Bab* ou *Para*, était fils de la première.

(1) Moïse de Khoren qui a raconté, l. III, c. 24, l'histoire de l'empoisonnement d'Olympias, n'a pas rapporté le nom de son assassin; on le trouve dans Faustus de Byzance, l. IV, c. 15, et dans l'histoire de saint Nersès, par Mesrob (c. 2, p. 71, édit. de Madras). Celle-ci l'appelle un peu différemment, *Merdchemnik*.

(2) Ce canton s'appelait aussi *Aschmouni*, ce qui n'est qu'une altération de l'autre nom. Cette dénomination venait de la ville d'*Arschamaschad*, appelée aussi *Aschmouschad*, par une corruption du même genre. C'est l'*Arsamosata* des anciens, c'est-à-dire *la ville d'Arsame*, du nom d'un prince qui avait régné dans cette région au IIIe siècle avant notre ère. L'étendue du pays d'*Arschamouni* a beaucoup varié. Il était situé près du bras méridional de l'Euphrate, au nord des montagnes qui séparent la Mésopotamie de l'Arménie. *Voyez* à ce sujet mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 100 et 105.

de Daron ; il obtint, pour prix de son forfait, le bourg de Gomkoun où il était né. Après la mort d'Olympias, Pharandsem ne fut pas long-temps sans reprendre son empire sur l'esprit du roi, qui, en se laissant guider par elle, et en lui rendant le titre de reine, s'associa au crime affreux qu'elle venait de commettre. Le patriarche Nersès, qui avait conseillé et conclu le mariage du roi avec Olympias, fut enveloppé dans le désastre de cette princesse. Trop convaincu enfin qu'il n'y avait plus rien à espérer d'Arsace, il quitta cette cour impie, où il n'était resté que pour défendre Olympias, et pour arrêter, s'il était possible, par sa présence les cruautés du roi; depuis lors, il ne reparut plus devant Arsace. Retiré dans un asile éloigné (1), il y déplorait, en silence, les malheurs de sa patrie. Le roi fit alors déclarer patriarche un de ses serviteurs, qui se nommait Tchounak. Les évêques du royaume furent invités à le reconnaître; tous s'y refusèrent, à l'exception des prélats de l'Arzanène et de la Cordouène (2). Tchounak passait pour un homme

(1) Selon Mesrob, historien du xe siècle, qui a écrit en arménien une vie de saint Nersès, remplie de fables et de faits controuvés, le patriarche se retira à Édesse (c. 4, p. 82, édit. de Madras). Cette indication peut être admise malgré le peu de confiance que doit, en général, inspirer cet auteur. Ce Mesrob qui était prêtre dans le bourg de Hoghots-gegh, dans le canton de Vaïots-dsor, dépendant de la province de Siounie, écrivit son ouvrage en l'an 962.

(2) Selon le même Mesrob (c. IV, p. 83), Tchounak fut sacré par George, évêque de Karhni, ville du pays d'Ararat, au nord de l'Araxe. George fut assisté par Dadjad, évêque des Andsevatsiens, dans la Moxoène, et par Siméon, évêque de l'Arzanène.

instruit, mais il était faible; il n'osait élever la voix contre les flatteurs d'Arsace, ni blâmer les crimes de ce prince; il ne savait qu'obéir à ses ordres.

§. XXVIII. *Arsace fait une irruption dans la Médie* (1).

Ayant ainsi rompu tous les liens qui, en l'attachant à la mémoire de Constance, l'éloignaient de son successeur, et se trouvant dirigé par une femme qui avait de si puissans motifs de redouter l'alliance du roi de Perse, dont elle l'avait déjà détaché une fois, Arsace n'eut plus aucune raison qui l'empêchât de seconder de toutes ses forces l'entreprise de Julien. Ses tergiversations, ses irrésolutions, qui devaient lui venir d'Olympias et du patriarche Nersès, firent place à des sentimens tout contraires qui lui étaient sans doute communiqués par Pharandsem. L'empereur n'eut plus besoin d'ordres pour presser un allié incertain : Arsace devançait ses vœux, et dans le temps où lui-même descendait l'Euphrate pour aller assiéger Ctésiphon, le roi d'Arménie se jetait de son côté sur les provinces de Sapor (2). L'influence seule de Pharandsem suffit pour expliquer tous ces changemens. La déposition du patriarche fut peut-être encore un dernier sacrifice destiné à apaiser les soupçons de Julien (3).

---

(1) Amm. Marc. l. XXIII, c. 3, et l. XXV, c. 7. — Faust. Byz. l. IV, c. 25.

(2) *Chiliocomum mandatu vastaverat principis*. Amm. Marc. l. XXV, c. 7.

(3) *Voyez* ci-devant, pag. 166, not. 1.

Tandis que le comte Sébastien et Procope, à la tête de l'armée de Mésopotamie, se préparaient à franchir le Tigre, pour appuyer les opérations de Julien, le roi d'Arménie rassemblait ses soldats pour faire une irruption dans la Médie, et effectuer sa jonction avec les généraux romains (1). Aussitôt que les troupes auxiliaires qu'il avait demandées aux rois des Huns (2) et des Alains (3) furent arrivées, il se mit avec le con-

(1) *Mandabatque (Julianus) eis, ut, si fieri potiùs posset, regi sociarentur Arsaci : cumque eo per Corduenam et Moxoenam, Chiliocomo uberi Mediæ tractu, partibusque aliis præstricto cursu vastatis, apud Assyrios adhuc agenti sibi concurrerent, necessitatum articulis adfuturi.* Amm. Marc. l. XXIII, c. 3.

(2) Cette indication est de Faustus de Byzance, l. IV, c. 25. Les Huns, qui ne semblent paraître pour la première fois dans l'histoire du Bas-Empire qu'en l'an 376, d'une manière un peu importante, sont connus depuis une époque plus ancienne par les auteurs arméniens : ce qui n'est pas étonnant, puisque les Arméniens étaient plus voisins des pays qu'ils habitaient. Leurs historiens font mention des guerres que leur roi Tiridate, qui régna depuis l'an 259 jusqu'en 312, soutint contre ces peuples qui de son temps avaient fait une irruption en Arménie. Il est bien probable que la nation alliée des Perses, qui est appelée *Chionitæ* par Ammien Marcellin (l. XVI, c. 9; l. XVII, c. 5, et l. XIX, c. 1 et 2), était la même que celle des Huns, qui s'était mise alors à la solde du roi de Perse, comme nous la voyons maintenant au service du roi d'Arménie. Il est bien probable que les Huns n'étaient pas plus inconnus aux Perses qu'aux Arméniens. Les Huns étaient des peuples semblables aux Alains, aux Massagètes, et aux autres nations établies entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, qui, soit isolément, soit ensemble, passaient souvent le mont Caucase, pour combattre ou pour servir les rois et les peuples qui se trouvaient au midi de cette montagne.

(3) Les auteurs anciens et les Arméniens nous apprennent que les Alains erraient autrefois dans les vastes plaines désertes qui

nétable Vasak à la tête de son armée, et il pénétra dans l'Atropatène (1), où il mit tout à feu et à sang. Ammien Marcellin, qui raconte les ravages commis par Arsace dans le canton de la Médie, qu'il appelle Chiliocome, est le garant de la véracité de l'historien arménien Faustus de Byzance. Les succès du roi d'Arménie rendirent plus périlleuse la situation du monarque persan, et les inquiétudes de Sapor furent telles, qu'au moment même où il voyait ses états sur le point d'être envahis par un ennemi bien plus for-

---

s'étendent au nord du mont Caucase. Ils faisaient de là, de si fréquentes incursions au midi de cette montagne, que le grand défilé qui la traverse vers le milieu, en reçut, chez les Arméniens, le nom de *porte des Alains*. Ce nom fut adopté ensuite par les Arabes. Il est certain que les Alains étaient établis, dès le premier siècle de notre ère, dans ces régions. Vers cette époque, ils firent dans l'Arménie une grande invasion qui est relatée dans l'histoire de Moïse de Khoren (l. II, c. 47). La guerre se termina par une alliance entre les deux nations, et le roi d'Arménie épousa Sathinik, fille du roi des Alains. Dans la suite, les enfans du roi d'Arménie passèrent le Caucase pour aller soutenir les droits du frère de Sathinik contre un usurpateur qui lui disputait son héritage (Mos. Chor. l. II, c. 49). Une des familles nobles de l'Arménie, qui portait le nom d'*Aravélienne*, était Alaine d'origine (Mos. Chor. l. II, c. 55).

(1) Ce pays portait, en arménien et en persan, le nom d'*Aderbadegan*, on l'appelle à présent *Aderbaïdjan*. Cette région fut long-temps gouvernée par des rois particuliers, dont les derniers furent de la race des Arsacides; ensuite, selon les diverses fortunes de la guerre, elle appartint en tout ou en partie aux Perses ou aux Arméniens. Quand ces derniers en étaient les maîtres, ils y entretenaient, pour la garde de cette frontière, un officier qui résidait dans la ville de Tauriz, dont il sera bientôt question (Faust. de Byz. l. IV, c. 21, et liv. V, c. 4 et 5. — Mos. Chor. l. II, c. 84).

midable en apparence, qui menaçait déjà la capitale de l'empire, il se crut obligé de se porter d'abord contre les Arméniens. Durant tout le temps que Julien fut sur le territoire persan, Sapor resta dans la Persarménie, sans pouvoir y obtenir aucun avantage sur les Arméniens, qui le battirent même dans les environs de Tauriz (1). Sa position devenait tous les jours plus critique. La marche rapide de Julien l'alarmait. Ce monarque, en faisant sa jonction avec les

(1) Cette ville, qui a été décrite par un grand nombre de voyageurs, est capitale de l'Aderbaïdjan, l'Atropatène des anciens, et actuellement la résidence du prince héritier du royaume de Perse. Elle porte encore le même nom. Cependant on l'appelle plus ordinairement *Tébriz ;* c'est ainsi qu'elle est désignée dans les livres persans; l'autre dénomination est plus en usage dans le peuple et parmi les Arméniens, chez lesquels la prononciation de ce nom a varié plusieurs fois, car on le trouve dans leurs écrits sous les formes *Thavresch* et *Tavrej*. Les Arméniens expliquent d'une manière fabuleuse l'origine de ce nom; le vrai est qu'on l'ignore. Peut-être est-il venu de la Perse; car le véritable nom de cette ville, chez les Arméniens, était *Kandsak* ou *Gandsak,* qui paraît dans les auteurs anciens et dans les byzantins, sous les formes Γάζα, Γάζακα, Γαζακὸν et Καντζάκιον. Il serait possible que cette dénomination lui vînt de ce que les trésors des rois du pays y étaient déposés; car le mot *Gaza,* qui se trouve avec ce sens dans le grec et le latin, existe aussi dans les langues orientales. *Kenz*, en persan et en arabe, et *Gandz*, en arménien, ont la même signification. On pourrait trouver dans les temps modernes des exemples de dénominations analogues. Pour distinguer cette ville d'une cité du même nom, située dans l'Arménie septentrionale, non loin du Cyrus et voisine de l'Albanie, on l'appelait encore *Gandsak Schahastan* ou *Gandsak Aderbadakani,* c'est-à-dire *Gandsak royale,* ou *Gandsak de l'Aderbadagan.* Cette ville devait à sa magnificence et à sa force les surnoms de *Seconde Ecbatane* et de *ville aux sept enceintes*. *Voyez* mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 129.

troupes qu'il avait laissées en Mésopotamie, allait se trouver en communication avec Arsace, et Sapor qui n'était pas en mesure de résister aux trois armées réunies, n'aurait pu empêcher l'empereur de s'avancer en vainqueur dans l'intérieur de la Perse. Le prince sassanide fit alors partir de son camp dans la Persarménie, le général Suréna, pour entrer s'il était possible en négociation avec les Romains, et bientôt après traversant les montagnes des Curdes, il se dirigea, avec la meilleure partie de ses forces, vers l'Assyrie, pour faire en personne tête à l'orage. Il s'approchait à grandes journées du Tigre, quand Julien fut tué (1).

§. XXIX. *Sapor attaque l'Arménie* (2).

Cet événement tira le roi de Perse d'embarras : de suppliant, il devint le maître d'imposer aux Romains de dures conditions ; mais il préféra une modération

(1) J'ai fait voir, dans les notes que j'ai ajoutées à la nouvelle édition de l'*Histoire du Bas-Empire* par Lebeau, t. III, p. 158, n. 2, que le roi de Perse n'était pas encore arrivé en présence des Romains quand Julien fut tué. Aux autorités que j'ai alléguées, on peut joindre encore ce passage dans lequel Ammien Marcellin rapporte (l. XXV, c. 7) que le roi avait été informé, pendant qu'il s'approchait, des pertes éprouvées par son armée, avant son arrivée. *Rex Sapor et* PROCUL ABSENS, ET CUM PROPÈ VENISSET, *exploratorum perfugarumque veris vocibus docebatur fortia facta nostrorum, fœdas suorum strages, et elephantos, quot nunquàm rex antè meminerat, interfectos.*

(2) Amm. Marc. l. XXV, c. 7, et l. XXVII, c. 12. — Faust. Byz. l. IV, c. 21. — Mos. Chor. l. III, c. 36.

apparente, qui livrait un royaume entier à son ambition et à sa vengeance. Peu de temps après que le traité eut été conclu et mis à exécution, ses troupes filèrent vers le nord pour tomber sur l'Arménie, laissée à ses seules ressources. Cependant ce ne fut pas uniquement à la force que Sapor fut redevable de ses succès. Il connaissait assez bien l'Arménie pour savoir qu'il n'était pas facile de pénétrer dans un pays hérissé de montagnes escarpées, coupé de vallées (1) profondes et de torrens rapides, et rempli de tant de difficultés naturelles, qu'il présentait presque partout aux habitans d'excellens moyens de défense. C'était en pratiquant des intelligences dans ce royaume, en le minant par de secrètes intrigues, en le fatiguant par de soudaines irruptions, renouvelées souvent sur une multitude de points à la fois, que Sapor pouvait espérer d'en achever la conquête. Il voulait que la nation accablée, épuisée, s'en prît à son roi de tous les maux qu'elle éprouvait. Pour désunir les dynastes du pays, et les armer contre leur souverain, ou les uns contre les autres, il flattait ceux-ci, attaquait

(1) C'est à cette disposition physique que la plupart des provinces ou cantons de l'Arménie doivent les terminaisons de *dsor*, *phor* et *hovid*, qui entrent dans la composition de leurs noms. Ces mots signifient tous *vallée*, *creux*, *enfoncement*. Les auteurs anciens avaient déjà fait cette remarque, car Strabon en racontant, l. XVII, p. 532, que Tigrane, retenu dans sa jeunesse en ôtage chez les Parthes, n'avait recouvré sa liberté qu'au prix d'une portion de ses états, dit qu'il fut obligé de leur abandonner *soixante-dix vallées*, ἑϐδομήκοντα αὐλῶνας, c'est-à-dire *soixante-dix cantons*.

ceux-là, portant partout la terreur et le désordre (1). Les deux apostats, Mehroujan l'Ardzrounien et Vahan le Mamigonien, le secondèrent puissamment dans l'exécution de ses desseins. Les vastes possessions du premier lui ouvraient un passage jusque dans le centre du pays. L'ambition, la soif de la vengeance et la haine que Mehroujan nourrissait contre le christianisme, furent les meilleurs auxiliaires de Sapor. Les liens de parenté qui unissaient les deux rebelles avec les grandes familles, pour la plupart ennemies du roi, favorisaient les succès de Mehroujan. Pour l'encourager davantage, Sapor le flattait de l'espoir de monter sur le trône d'Arménie après la soumission complète du royaume, et sa sœur Hormizdokht, qu'il lui avait donnée en mariage (2), était garante de ses

---

(1) *Et primò per artes fallendo diversas, nationem omnem renitentem dispendiis levibus afflictabat, sollicitans quosdam optimatum et Satrapas, alios excursibus occupans improvisis.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12. Le même auteur dit ailleurs (l. XXV, c. 7) : *Artaxata inter dissensiones et turbamenta raperent Parthi.*

(2) Selon Faustus de Byzance (l. V, c. 59), cette princesse avait épousé le prince Mamigonien Vahan, qui s'était associé à l'apostasie de Mehroujan et à sa haine contre l'Arménie. Selon Moïse de Khoren, au contraire, l. III, c. 29 et 48, Vahan s'était marié à une princesse de la famille des Ardzrouniens, nommée Dadjadouhi, qui était sœur de Mehroujan. C'est même cette étroite parenté qui aurait donné naissance à leur union intime. Selon les deux historiens arméniens (Faust. Byz. l. V, c. 59. — Mos. Chor. l. III, c. 48), cet apostat périt par les mains de son fils Samuel, qui, après ce meurtre, chercha d'abord un asyle dans la Chaldée Pontique, et puis ensuite chez les Romains. Il est à remarquer que Moïse de Khoren, par inadvertance sans doute, a placé dans ce dernier récit le nom de Vartan pour celui de Vahan. On a déjà pu voir comment

promesses. Fier d'une aussi belle alliance (1), Mehroujan, soit seul, soit uni aux Perses, ne cessait de porter le fer et le feu dans le cœur de l'Arménie. Les princes de la noble famille de Camsar (2) n'y étaient plus pour la défendre (3) : égorgés, dépouillés, exilés par Arsace, réfugiés chez les Romains, ils étaient forcés d'être les spectateurs de la ruine de leur patrie; il ne leur était pas même permis de s'associer à ses malheurs.

Vartan, frère de Vahan et du connétable Vasak, était mort victime de la perfidie du roi Arsace. Je crois, au sujet de ce mariage, devoir préférer le témoignage de Moïse de Khoren à celui de Faustus de Byzance; car si Vahan avait épousé Hormizdokht, sœur du roi de Perse, il n'aurait pu être appelé le beau-frère de Mehroujan; d'ailleurs, il n'est pas naturel de supposer que Sapor ait pu donner sa sœur à un autre qu'au principal chef de ses partisans en Arménie, et il est évident, par le récit des deux historiens arméniens, que Mehroujan fut toujours considéré comme occupant le premier rang.

(1) Moïse de Khoren rapporte (l. III, c. 36) que Sapor donna en même temps à Mehroujan plusieurs bourgs et diverses possessions en Perse.

(2) On a déjà vu que cette famille était une branche de la race des Arsacides de Perse, passée en Arménie à la fin du III.e siècle de notre ère. Ils appartenaient à la branche Carénienne, qui avait possédé pendant long-temps la Bactriane, et dont plusieurs branches paraissent s'être perpétuées en Perse jusqu'au X.e siècle. Le nom de *Camsar* venait d'un surnom que portait le premier de cette race, qui avait quitté la Perse pour s'établir en Arménie. Ce prince, fils de Pérozamad, et illustre par son courage, avait été blessé dans une bataille livrée par les Perses au grand *Khakan* de l'Orient. Comme il avait eu une portion du crâne emportée dans cette occasion, on lui avait donné le surnom de *Camsar*, dérivé des mots persans *Kam* (moins) et *sar* (tête), c'est-à-dire *tête diminuée* (Mos. Chor. l. II, c. 81).

(3) *Voyez* le n.o de décembre 1829, t. IV, pag. 449 et 450.

§. XXX. *Arsace résiste seul au roi de Perse* (1).

Cependant Arsace réduit à ses seules forces se prépara à soutenir dignement la lutte périlleuse dans laquelle il était engagé. Pharandsem, non moins illustre par son courage que par sa beauté, lui inspirait sans doute une partie de la noble énergie de son ame. Sans espoir d'être secouru par les Romains, sans moyen de désarmer la colère de Sapor, il prit le parti de ne devoir son salut qu'à lui-même. Aussitôt que les chefs des corps d'observation, placés dans l'Atropatène et à Gandsak Schahastan, à présent Tauriz (2), eurent annoncé l'approche des ennemis, le connétable Vasak, dont la valeur et l'activité étaient infatigables, disposa tout pour une vigoureuse résistance. Cependant les soldats de Sapor s'avançaient vers l'Arménie, sur trois points à la fois. Hazaravoukht commandait la première armée; la seconde marchait sous les ordres d'Andékan; le roi lui-même s'était réservé la troisième. A son exemple, Arsace divisa ses troupes en trois corps, destinés à faire face à chacune des armées persanes. Le premier fut confié au connétable; le second à Bagas, frère du roi, guerrier plus brave que prudent; Arsace garda le commandement du troisième. Les Perses étaient déjà dans l'intérieur du royaume, et la division commandée par Hazaravoukht, avait passé l'Araxe, quand le

(1) Faust. Byz. l. IV, c. 22, 26-43 et 45-49.
(2) *Voyez* ci-devant, pag. 177.

connétable se présenta pour la combattre dans les plaines d'Érével, au pays de Vanand (1). Le choc fut terrible; et les Perses vaincus furent obligés de recourir à la fuite, abandonnant aux Arméniens un immense butin et tous leurs éléphans. Le même jour, dit-on, le frère du roi triomphait sur un autre point : il avait rencontré les ennemis sur les bords septentrionaux du lac de Van à Arhesd (2), où, quarante ans avant, Vatché, père du connétable Vasak, avait défait les Perses, unis aux rebelles de l'Arménie méridionale (3). Le général de Sapor fut tué, laissant une victoire complète aux Arméniens, qui perdirent de leur côté celui qui les commandait. Bagas, emporté par sa valeur, s'était précipité au milieu des éléphans : un d'entre eux, qui était d'une taille extraordinaire, magnifiquement orné, et qui portait les marques royales, frappa ses regards; il crut que Sapor le montait; il met pied à terre, s'avance l'épée à la main et le frappe; dans l'instant même l'éléphant est accablé par

---

(1) Ce pays, qui avait été occupé, au IIe siècle, avant notre ère, par une colonie de Bulgares, et qui avait pris le nom de leur chef *Vound* (Mos. Chor. l. II, c. 6), faisait partie de la province d'Ararat, et il était voisin du pays de *Pasen*. *Voyez* mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 107 et 108.

(2) Ce bourg, où il se trouvait une pêcherie royale, était dans le pays des Peznouniens. *Voyez* mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 26 et 252.

(3) Il s'agit ici d'une guerre faite à l'Arménie sous le règne de Chosroës II, fils de Tiridate, par le dynaste des Peznouniens, nommé *Tadapen* ou *Databès*, révolté contre son souverain (Faust. Byz. l. III, c. 8).

une grêle de traits, et il écrase sous lui l'imprudent guerrier. Arsace n'était pas moins heureux de son côté contre Sapor lui-même. Ce prince s'était posté à Oskha dans la province de Pasen (1). Arsace surprit son camp à la faveur de la nuit, passa au fil de l'épée un grand nombre de ses soldats, et le contraignit de prendre honteusement la fuite. Sapor résolut, après ce triple revers, de ne plus envoyer des corps de troupes considérables en Arménie, mais de harceler ce pays par de continuelles attaques, ou par de subites invasions, pour détruire en détail les forces de son adversaire : cette tactique lui réussit mieux. Malgré cela, Vasak, toujours à la tête des armées royales, continuait de faire partout face aux Perses; volant sans cesse d'une extrémité à l'autre du royaume, on le voyait sur toutes les frontières, chassant, repoussant, détruisant les ennemis de son roi; reprimant, punissant les rebelles, et déjouant ainsi tous les projets de Sapor, dont il rendait la réussite plus que douteuse. Plus d'une fois même il pénétra sur le territoire persan, et il y vengea par de sanglantes représailles les maux de l'Arménie. L'historien contemporain, Faustus de Byzance, a conservé les noms de tous les chefs (2) persans qui

---

(1) Ce canton était situé au nord de l'Araxe, non loin des sources de ce fleuve.

(2) Une grande partie du quatrième livre de Faustus de Byzance, depuis le chapitre vingt-sixième jusqu'au cinquantième, est consacrée au récit de ces expéditions. Cet auteur fait connaître vingt-deux généraux persans différens, sur lesquels nous allons donner quelques notions sommaires. 1.° *Vin ;* il revint en Arménie après

ravagèrent alors l'Arménie par les ordres de leur roi. Je ne donnerai pas ici le fastidieux récit d'expédi-

---

la prise du roi Arsace, pour achever la conquête du pays. 2.° *Andékan;* différent, à ce qu'il paraît, de celui qui a été mentionné un peu plus haut; il périt dans son expédition. 3.° *Hazaravoukht;* il portait le même nom qu'un autre général défait par le connétable Vasak; il ravagea l'Arzanène, où il fut aussi vaincu par Vasak. Il périt dans le combat. L'histoire d'Arménie fait mention de plusieurs généraux persans qui vivaient à des époques plus modernes et qui s'appelaient de même *Hazaravoukht.* 4.° *Vahridj;* il fut vaincu et tué dans un lieu nommé *Makhazian,* dont la position est inconnue. 5.° *Goumand-Schahpour;* celui-ci était accompagné du traître Mehroujan. 6.° *Dehkan-Nahabied;* il était Arménien et parent des Mamigoniens. 7.° *Souren;* issu du sang des Arsacides. 8.° *Abakan-Vsémakan.* 9.° *Zik;* il portait le nom de chef des messagers (*Noviragabied*) du roi. 10.° *Souren;* celui-ci était persan. Il fut fait prisonnier. 11.° *Hrevscholom;* il était parent du roi d'Arménie et sans doute de la famille des Arsacides. 12.° *Alana-Ozan;* pour celui-ci, il était de la race des Arsacides de Perse. Il en sera bientôt question. 13.° *Boïekan;* il est qualifié du titre de grand prince persan. Il fut vaincu et tué auprès de Tauriz, dans l'Atropatène. 14.° *Vatchakan;* ce nom fut porté par plusieurs des rois de l'Albanie Caucasienne. Il est dit que celui-ci était un des dynastes de la Perse. Il fut vaincu dans le centre de l'Arménie, auprès du fort de *Darioun,* situé dans le canton de *Gog,* non loin des sources de l'Euphrate méridional. 15.° *Meschkan;* dynaste persan. 16.° *Maridjan;* autre dynaste. 17.° *Zindakabied,* je soupçonne ce nom de n'être qu'un titre attribué en Perse *au surintendant des éléphans.* Celui-ci n'est désigné que comme un simple général. 18.° Le grand maître de la garde-robe du *Sakastan* (*Anterdsabied Sakestan*), pays appelé actuellement *Sedjestan* ou *Sistan. Hanterdsabied* signifie littéralement en arménien *chef des vêtemens.* 19.° *Schabestan Dagarhabied,* c'est-à-dire *le grand échanson du Schabestan,* j'ignore quel est ce pays. 20.° *Mogats Anterdsabied* (le grand-maître de la garde-robe des mages); la nature et les fonctions de cette charge, me sont également inconnues. 21.° *Hamparakabied* (le grand-panetier du roi de Perse); il fut vaincu dans la Cordouène, auprès de la ville de *Salmas,* qui

tions, toutes semblables, il me suffira de dire que ces généraux vaincus ou maltraités par les Arméniens furent toujours repoussés avec perte (1). Enfin, après quatre ans d'une résistance glorieuse, signalée par une multitude de combats, l'Arménie intacte semblait encore défier tous les efforts de ses ennemis. Le traître Mehroujan et ses adhérens, trompés dans leurs espérances criminelles, étaient obligés de cacher leur honte au milieu des ennemis de leur patrie. Si Arsace avait eu affaire à un adversaire moins opiniâtre, ou animé d'une haine moins vive, il aurait pu se tirer avec honneur d'une lutte aussi inégale. L'Arménie, épuisée, fatiguée de victoires, n'avait plus les moyens de renouveler ou de continuer une guerre si sanglante: des armées persanes remplaçaient sans cesse celles qui avaient été défaites. Arsace faisait encore bonne contenance, mais il ne pouvait dissimuler sa faiblesse, et le moment fatal où son sort devait se décider était arrivé.

§. XXXI. *Les Arméniens trahissent leur roi* (2).

Ce que la force n'avait pu, la trahison l'acheva; les

existe encore, avec le même nom, au nord-ouest du lac d'Ourmi; et enfin 22.° *Merhikan*, qualifié du simple titre de général.

(1) Faustus de Byzance, ou plutôt les copistes qui nous ont transmis son histoire, pour relever d'autant les exploits des Arméniens, exalte outre mesure les forces des Perses; il ne les compte que par trois ou quatre cents myriades. Le même esprit d'exagération se remarque dans tout son ouvrage.

(2) Faust. Byz. l. IV, c. 50.

secrètes menées de Sapor obtinrent enfin un plein succès auprès des seigneurs arméniens. Arsace était dans son camp sur le territoire persan, dans l'Atropatène, non loin du pays des Caspiens (1), quand il apprit la défection générale des grands du royaume et de toutes les familles puissantes. L'exemple fut donné par les dynastes du midi. Tous les satrapes de l'Arzanène (2), alliés par une origine commune avec la famille de Méhroujan (3), se soulevèrent en même temps, forti-

(1) Les anciens plaçaient la *Caspiène*, c'est-à-dire le pays des Caspiens, dans le voisinage de l'Albanie, sur la rive droite du Cyrus, non loin de son embouchure dans la mer Caspienne, sur les frontières de l'Atropatène, à l'occident des Cadusiens, qui occupaient la plus grande partie du Ghilan moderne. Ce territoire semble répondre au pays qui porte actuellement le nom de Moughan, du côté de la ville d'Ardebil, dans l'Aderbaïdjan.

(2) Outre le *pétéaschkh*, ou commandant militaire de l'Arzanène, Faustus de Byzance (l. IV, c. 50) fait encore mention du *pétéaschkh* de *Norschirag* et des familles de *Mahker* et de *Nihoragan*. Le pays de *Norschirag*, ou *le nouveau Schirag*, était, je crois, hors des limites de la véritable Arménie, sur les bords du Tigre, au nord de Ninive.

(3) La famille des princes de l'Arzanène, dont le chef portait, par héritage, le titre de *pétéaschkh*, descendait de Sennachérib, roi d'Assyrie, de même que la race des Ardzrouniens, ainsi que nous l'apprend Moïse de Khoren, l. I, c. 22. Schareschar, un des descendans de Sanasar, fils de Sennachérib, avait obtenu de Vagharschak ou Valarsace, premier roi arsacide en Arménie, au milieu du II.e siècle avant notre ère, le titre de *grand-pétéaschkh* du sud-ouest de l'Arménie, ou du pays d'*Aghdsen* qui est l'Arzanène (Mos. Khor. l. II, c. 7). La postérité de Sanasar était encore en possession de ce pays dix siècles après. Un certain Abelmakhra, qui en était seigneur en l'an 896, en fut dépouillé par un prince arabe nommé Ahmed, qui régnait à Amid, où il s'était rendu indépendant du khalife de Baghdad. *Voyez* mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 164.

fièrent leurs châteaux, garnirent de murs et de retranchemens les issues de leurs vallées tournées vers l'Arménie, et se réunirent aux troupes du roi de Perse. On apprit presque aussitôt la révolte de la Gogarène (1) et des régions voisines situées sur la frontière septentrionale du royaume, du côté de l'Ibérie (2), vers les rives du Cyrus. Les princes de Gardman (3) et d'Artsakh (4) en firent autant. La contagion ne tarda pas à s'approcher du camp d'Arsace; les chefs de la Cordouène et des cantons voisins passèrent aussi du côté des Perses. Arsace n'eut bientôt plus les moyens de rentrer dans ses états; il se trouva cerné sur un territoire étranger. Tant de révolutions répandirent le

---

(1) Cette province, nommée par les Arméniens *Koukar*, et située sur les frontières de l'Ibérie, auprès du Cyrus, était aussi gouvernée par un grand *pétéaschkh*. *Voyez* sur ce pays mes *Mem. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 79-86.

(2) Comme les habitans de la Gogarène étaient pour la plupart de la même race que les Ibériens ou Georgiens, et que les gouverneurs militaires ou *pétéaschkh* de la frontière septentrionale de l'Arménie, étaient préposés pour défendre le royaume contre les attaques des Ibériens, ces officiers étaient souvent appelés commandans militaires ou *pétéaschkh* de l'Ibérie, et leur pays recevait de là le nom d'Ibérie. Leur charge était héréditaire. Les Arméniens appellent les Ibériens *Virk* et leur pays *Véria;* c'est sans doute de là que vient le nom d'*Iberia*, que nous avons reçu des Grecs. Les Ibériens se désignent eux-mêmes par la dénomination de *Kharthli.*

(3) Ce pays situé sur les bords du Cyrus, faisait partie de la province d'Arménie nommée Otène. *Voyez* mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t I, p. 87.

(4) Ce pays était aussi sur les bords du Cyrus, et limitrophe de l'Albanie. Ce nom, d'abord propre à un petit canton, s'étendit ensuite à une grande partie de l'Arménie orientale.

désordre et la terreur dans son camp, et les murmures de ses soldats lui apprirent qu'il ne devait plus compter sur eux au moment du danger. Les princes mêmes qui ne le trahirent pas, l'abondonnèrent. Salmouth, seigneur de l'Anzitène, et le prince de la Sophène, regardant sa cause comme perdue, et prévoyant tous les maux qui allaient fondre sur leur patrie, quittèrent le camp et se retirèrent chez les Romains.

§. XXXII. *Fidélité du patriarche Nersès* (1).

La nouvelle de ces désastres jeta le trouble dans toute l'Arménie : les seigneurs, les chefs des villes et des campagnes, les gouverneurs et tous les officiers civils et militaires, se réunirent pour aviser aux moyens de préserver l'état des grands malheurs qui le menaçaient. Ils desiraient prévenir l'arrivée des Perses et désarmer Sapor, en lui envoyant une ambassade solennelle chargée de lui demander un autre roi, ou de lui livrer l'Arménie sans condition. Cependant ils n'osaient prendre de leur chef une aussi grande résolution, ils voulaient le consentement du clergé, très-prononcé contre les Perses; ils souhaitaient surtout que le patriarche Nersès approuvât et légitimât pour ainsi dire leur démarche. Ils vinrent donc le trouver dans sa solitude et lui exposèrent la triste situation du royaume. « Voilà trente ans (2),

(1) Faust. Byz. l. IV, c. 51.

(2) La guerre avait précédé l'avénement d'Arsace. Elle remontait

» lui dirent-ils, qu'Arsace est roi; il ne nous a ja-
» mais laissé une année de repos, jamais nous n'avons
» pu quitter nos épées, nos lances et nos cuirasses;
» épuisés de fatigues, il nous est impossible de sup-
» porter plus long-temps une telle lutte, il vaut mieux
» nous soumettre au roi de Perse et imiter ceux de
» nos compatriotes qui ont abandonné Arsace, pour
» se joindre à Sapor. Si le roi veut continuer la
» guerre, qu'il aille au combat avec son connétable
» Vasak et avec Antiochus son beau-père; mais, pour
» sûr, aucun des nôtres ne marchera plus avec lui. »
Les torts et les crimes d'Arsace eussent été plus grands encore, qu'ils ne l'étaient, que Nersès n'aurait pu méconnaître quels étaient ses devoirs envers son roi, sa religion et son pays : aussi son langage fut-il bien opposé à ce qu'en attendaient les chefs arméniens. Le patriarche leur rappela les commandemens de Dieu qui les obligeaient d'obéir à leur maître, sans juger sa conduite : il leur remontra que le Seigneur avait voulu les éprouver en leur donnant un prince injuste, mais qu'il n'en était pas moins leur souverain légitime; que l'Arménie était l'héritage des Arsacides, qu'on leur devait fidélité jusqu'au bout, et qu'enfin il ne fallait pas, en haine d'Arsace, livrer le pays à des infidèles; que ce serait trahir la loi de Dieu, dans laquelle on devait mettre sa dernière espérance. Les exhortations du saint patriarche furent

à l'an 338, et on était alors en l'an 367. Il y avait donc effectivement trente ans que ce prince occupait le trône d'Arménie.

si efficaces, que les seigneurs et les chefs arméniens consentirent à se séparer, sans envoyer vers le roi de Perse, et en abandonnant à Dieu le salut de l'Arménie.

§. XXXIII. *Arsace est prisonnier de Sapor* (1).

Cependant Arsace était toujours au milieu de l'Atropatène, dans une situation désespérée; tous les jours, il voyait diminuer le nombre de ses soldats, et il ne comptait pas assez sur la fidélité de ceux qui lui restaient, pour aller avec eux tenter un dernier effort. L'armée qui le pressait, était commandée par un certain Alana-Ozan, issu d'une des nombreuses branches de la famille des Arsacides, qui subsistaient encore en Perse (2). Le roi d'Arménie tenta de le gagner, en invoquant leur commune origine. « Tu es » de mon sang et de ma race, lui disait-il, pourquoi » me poursuis-tu avec tant d'acharnement? Je sais que » c'est à regret que tu es venu me combattre, et » que tu n'as pu éluder les ordres de Sapor. Laisse-

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 52 et 53. — Mos. Chor. l. III, c. 34. — Procop. *de bell. Pers.* l. I, c. 5.

(2) Moïse de Khoren, l. III, c. 34, donne à ce général le surnom de *Balhavig* ou *Palhavik*, commun à presque tous les princes issus de la famille des Arsacides de Perse. Ce surnom, selon le le même auteur, l. II, c. 27 et 65, leur venait de la ville de *Balkh* ou *Balh*, dans la Bactriane. C'est de cette ville, la *Bactra* des anciens, que les Arsacides tiraient leur origine, ou plutôt c'est là qu'ils s'étaient, pour la première fois, déclarés indépendans des Séleucides, plus de deux siècles avant notre ère.

» moi quelques instans de repos, pour que je puisse
» me réfugier chez les Romains; je te donnerai des états,
» je te comblerai de bienfaits, je te traiterai enfin en
» bon et fidèle parent. » Ses offres et sa prière furent
rejetés avec mépris. « Comment? lui répondit Alana-
» Ozan, tu n'as pas épargné les princes de Camsar,
» nos parens, qui te touchaient de bien plus près que
» moi, qui habitaient ton pays, qui suivaient ta re-
» ligion, et tu penses que je t'épargnerai, moi qui suis
» éloigné de toi, par ma patrie et par ma foi! tu t'i-
» magines que, dans l'espoir de tes incertaines récom-
» penses, j'irai perdre celles que je tiens de mon roi? »
Il ne restait plus à Arsace d'autre ressource que de
vendre chèrement sa vie; lui et son connétable étaient
décidés d'aller chercher la mort au milieu des Perses.
Le reste de l'armée refusait de s'associer à leur déses-
poir. Les messages continuels que Sapor ne cessait
d'envoyer au camp, pour engager Arsace à venir trai-
ter avec lui en s'abandonnant à sa foi, abusaient les
soldats, et, en leur faisant espérer la paix, les empê-
chaient de seconder la résolution de leur souverain.
« Qu'il vienne conférer avec moi, disait le roi de Perse,
» je le recevrai comme un père; si nous ne nous ac-
» cordons pas, je le renverrai en lui indiquant un
» lieu convenable pour combattre, et terminer nos
» différends par les armes. » Arsace était dans une telle
position, qu'il ne pouvait accepter ni refuser les offres
de Sapor. Devait-il, en effet, sans sûreté et sans ga-
rantie, aller trouver un roi, son mortel ennemi, éga-
lement impatient de satisfaire son ambition et sa ven-

geance? Les siens, presque révoltés, joignaient leurs menaces aux invitations du monarque persan, qui, pour le rassurer complétement, lui adressa une lettre fermée d'un cachet qui portait l'empreinte d'un sanglier. Tel était l'usage suivi par les rois de Perse, quand ils voulaient rendre leurs promesses inviolables (1). Il fallut enfin se décider (2), Arsace et son

---

(1) On ne trouve rien dans toute l'antiquité, sur cet usage, attesté de la manière la plus formelle par Faustus de Byzance, l. IV, c. 53. Il paraît, par un passage d'un historien arménien (Etienne Orpélien, *Hist. de Siounie*, l. IV), que le droit de se servir d'un cachet avec l'empreinte d'un sanglier, était un des attributs de la puissance suprême. Cet auteur remarque que les anciens princes souverains de la Siounie avaient obtenu cette prérogative des monarques persans et arméniens.

(2) L'histoire de la captivité du roi Arsace se trouve racontée dans Procope (*de bell. Pers.* l. I, c. 5), d'une manière toute conforme à ce que rapporte Faustus de Byzance. L'auteur grec assure qu'il a puisé son récit dans les historiens arméniens, ἡ τῶν Ἀρμενίων ἱστορία φησὶν, ou ailleurs ἡ τῶν Ἀρμενίων συγγραφὴ λέγει; rien n'empêcherait donc de croire qu'il a tiré sa narration de Faustus de Byzance lui-même. Il faut remarquer seulement que Procope, au lieu de donner au roi de Perse son véritable nom, l'appelle, j'ignore par quelle raison, *Pacurius*. Ce n'est sans doute qu'une faute de copiste; Πακούριος pour Σαβούριος. Procope fait précéder son récit d'un petit abrégé, tiré aussi des livres arméniens, et dans lequel il raconte ce qui s'était passé avant la captivité du roi d'Arménie. Cet abrégé ressemble beaucoup à ce que j'ai extrait de Faustus de Byzance. On pourrait donc penser que Procope avait effectivement cet auteur sous les yeux, mais il faut supposer aussi qu'il ne l'entendait pas bien, ou qu'il mit de la négligence dans son travail, car on pourra remarquer qu'il diffère en plusieurs points de Faustus. Il dit donc que les Arméniens et les Perses s'étaient fait une guerre implacable pendant trente-deux ans, δύο καὶ τριάκοντα ἔτη, sous le règne de *Pacurius* (Sapor) et d'Arsace du sang

connétable Vasak (1) s'acheminèrent donc, bon gré, mal gré, vers le camp des Perses, où aussitôt les gardes nobles de Sapor les environnèrent comme pour leur faire honneur, et s'assurèrent de leurs personnes.

---

des Arsacides, ἐπὶ Παχουρίου μὲν Περσῶν βασιλεύοντος, Ἀρμενίων δὲ Ἀρσάκου Ἀρσακίδου ἀνδρός. On voit qu'il s'agit de l'état de guerre presque continuel, dans lequel l'Arménie s'était trouvée avec la Perse pendant le règne d'Arsace, depuis l'enlèvement et la mutilation de son père Diran, et qui se prolongea après lui. C'est ce que les Arméniens rappelaient au patriarche Nersès, dans leurs doléances et à peu près de la même façon, comme on a pu le voir ci-devant, p. 189 et 190. Faustus de Byzance commence presque dans les mêmes termes le récit de la dernière catastrophe d'Arsace, l. IV, c. 50, seulement il y dit que la guerre avait duré trente-quatre ans. Dans cet intervalle, continue Procope, les Perses eurent à soutenir la guerre contre d'autres Barbares, voisins des Arméniens, πρὸς ἄλλους βαρβάρους τινὰς, οὐ πόῤῥω Ἀρμενίων διῳκημένους. Ceux-ci, pour leur montrer le désir de rétablir la paix entre les deux états, attaquèrent et battirent ces Barbares. Le roi de Perse fut si touché de ce service qu'il appela Arsace auprès de lui et le traita comme un frère, τῆς τε ἄλλης αὐτὸν φιλοφροσύνης ἠξίωσε, καὶ, ἅτε ἀδελφὸν, ἐπὶ τῇ ἴσῃ καὶ ὁμοίᾳ ἔσχε. Faustus de Byzance emploie les mêmes expressions lorsqu'il parle de la reconnaissance que Sapor témoigna au roi d'Arménie après la prise de Nisibe. Les deux rois se lièrent par de mutuels sermens; mais peu de temps après, χρόνῳ δὲ οὐ πολλῷ ὕστερον, le roi de Perse ayant appris que le prince arménien se préparait à les violer, il le manda pour qu'il vînt conférer avec lui, τὸ κοινολογεῖσθαι ὑπὲρ τῶν ὅλων. La suite diffère peu de ce que raconte Faustus. Il est facile de voir, en comparant les deux récits, comment Procope a altéré cette histoire en l'abrégeant.

(1) Procope donne le nom de *Basicius*, Βασίκιος, au connétable *Vasak*, c'était, dit-il, un homme distingué par sa valeur et par son extrême habileté, et qui était, pour cette raison, général et conseiller du roi; στρατηγός καὶ ξύμβουλος ἦν, ἀνδρίας τε γὰρ καὶ ξυνέσεως ἐπὶ πλεῖστον ἀφῖκτο.

§. XXXIV. *Perfidie de Sapor* (1).

Sapor n'avait pas encore tout ce qu'il desirait, il savait bien que pour être sûr de la possession de l'Arménie, il fallait être maître de la reine, des principaux satrapes et de l'héritier légitime, qui pouvaient se réfugier chez les Romains, et y trouver des forces suffisantes pour lui ravir sa conquête. Arsace fut donc traité pendant quelque temps avec tous les égards dus à son rang, et laissé libre en apparence (2); convié à la table de Sapor, il y prenait place sur un même coussin. Le roi de Perse parvint enfin à obtenir de ce prince infortuné, des lettres par lesquelles il mandait auprès de lui la reine son épouse, son fils, et les plus puissans seigneurs du royaume avec leurs femmes, pour que leur présence rendît plus auguste la nouvelle alliance que la Perse allait contracter avec l'Arménie. Dans le dessein d'inspirer moins de défiance, Alana-Ozan fut envoyé dans ce pays, avec un faible détachement pour y faire connaître la volonté d'Arsace. Quand les dynastes, ceux mêmes qui avaient trahi leur roi, furent informés de l'approche et de la mission du général persan, ils soupçonnèrent quel était

---

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 54. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 34 et 35.

(2) Procope remarque, au contraire (*de bell. Pers.* l. I, c. 5), qu'Arsace et son connétable furent traités tout d'abord comme des captifs, et d'une manière ignominieuse, *τὰ μὲν οὖν πρῶτα ὁ Πακούριος* (leg. *Σαβούριος*) *αὐτοὺς ἐν ἀτιμίᾳ ἐφύλασσεν.*

le but de Sapor, ils se réunirent, battirent les troupes ennemies, et s'enfuirent chez les Romains avec leurs femmes et leurs enfans. Pharandsem n'obéit pas davantage aux ordres qui avaient été arrachés à son mari, elle prévint le danger en se jetant, avec ses trésors et son fils Para, dans le fort d'Artogérassa, que sa position faisait regarder comme inexpugnable, et où elle se mit à l'abri des attaques des Perses.

§. XXXV. *Arsace est emmené prisonnier en Perse* (1).

Sapor était ainsi trompé dans ses espérances. Il ne savait comment violer la foi, si solennellement donnée au roi d'Arménie, il n'osait pas non plus se défaire de ce prince, les Perses n'auraient consenti qu'avec beaucoup de répugnance à verser le sang d'un roi (2). Pour se dégager de ses sermens et mettre son honneur à couvert, il eut recours à un stratagème qui lui fut suggéré par les astrologues mages et chaldéens qu'il entretenait à sa cour (3). Tous les grands

---

(1) Amm. Marc. l. xxv, c. 8, et l. xxvii, c. 12. — Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. iv, c. 54. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. iii, c. 34 et 35. — Procop. *de bell. Pers.* l. i, c. 5.

(2) C'est Procope qui nous apprend (*de bell. Pers.* l. i, c. 5), que les Perses avaient horreur de faire périr un homme issu du sang royal; *οἱ δὲ*, dit-il, *κτεῖναι ἄνδρα βασιλείου αἵματος οὐδ᾽ ὅλως ἔγνωσαν*, ou bien *ἀποκτεῖναι ἄνδρα τοῦ βασιλείου αἵματος ὄντα οὐδαμῇ εἶχεν.*

(3) Faustus de Byzance (l. iv, c. 54) et Procope (*de bell. Pers.* l. i, c. 5) racontent tous les deux, que les Mages, pour fournir à leur roi un moyen d'enfreindre sa parole, sans compromettre son

de l'état furent appelés à un festin splendide où il invita le roi d'Arménie, qu'il combla d'attentions et d'amitiés. Tout le monde s'y livra à la joie; Arsace y prit part autant et plus qu'un autre. Quand il fut bien échauffé par le vin, Sapor amena la conversation sur les anciens griefs qui les divisaient depuis si long-temps, lui reprochant d'avoir trompé tant de fois un ami qui lui avait donné la couronne d'Arménie, l'avait traité comme son égal et lui avait même offert sa fille en mariage. C'est en vain qu'Arsace lui témoignait et son repentir, et son inviolable dévouement pour l'avenir; Sapor revint si souvent sur le même

---

honneur, s'étaient avisés d'une ressource de leur métier, difficile à croire. Le sol de la tente où se réunissaient les deux rois, avait été couvert par portions égales de terre d'Arménie et de terre de Perse, et par la vertu de leurs enchantemens, tant que le roi Arsace touchait le sol persan, il ne répondait aux interpellations de Sapor, sur sa foi violée, sur les maux qu'il avait faits à la Perse, que par des protestations de dévoûment; mais aussitôt qu'il arrivait sur la terre d'Arménie, son langage devenait, malgré lui, arrogant; il reprochait au roi de Perse les maux que ses ancêtres avaient faits à l'Arménie, depuis qu'ils avaient usurpé le trône de Perse sur les Arsacides. Ces aveux involontaires furent regardés comme des preuves suffisantes de la trahison que méditait Arsace, par les Mages qui étaient présens; alors, en sûreté de conscience, ils condamnèrent le roi d'Arménie. Cette fable absurde était de nature à obtenir confiance dans le siècle dont il s'agit. Sapor n'avait pas sans doute besoin d'une telle épreuve pour savoir qu'Arsace, fidèle sujet tant qu'il serait en Perse, reprendrait toute sa haine aussitôt qu'il reverrait l'Arménie. La chose était trop claire, il suffisait de donner au tout une forme propre à être adoptée par le vulgaire, pour sauver l'honneur du roi. Rien n'empêche donc de croire qu'une telle fable n'ait été réellement répandue dans le public, par les ordres du roi de Perse.

sujet, qu'à la fin les deux princes s'échauffèrent, et Arsace, hors de lui, reprocha au roi de Perse les maux que lui et ses ancêtres avaient causés à l'Arménie, depuis qu'ils avaient usurpé sur sa famille le trône de Perse, qui leur appartenait. Sapor était arrivé où il voulait; interpellant les princes et les seigneurs, qui assistaient au festin, il les prit à témoins de la haine irréconciliable que le roi d'Arménie nourrissait contre lui, et qu'il ne pouvait pas même contenir à sa table, assis à ses côtés (1). Il fait aussitôt entrer sa garde, et charger de chaînes l'infortuné roi et son connétable. Ces fers étaient d'argent, vaine distinction dont les Perses honoraient leurs prisonniers illustres (2). Par égard pour la dignité royale, on lui fit grâce de la vie, on se contenta de le priver de la vue (3), et on le fit partir aussitôt pour le

---

(1) Ammien Marcellin rapporte aussi, l. XXVII, c. 12, que le roi Arsace, séduit par les belles promesses et les parjures de Sapor, se laissa attirer par lui à un festin, où il fut retenu prisonnier. *Dein per exquisitas perjuriisque mistas illecebras captum regem ipsum Arsacem, adhibitumque in convivium jussit ad latentem trahi posticam.*

(2) *Vinctum catenis argenteis, quod apud eos honoratis vanum suppliciorum æstimatur esse solatium.* Amm. Marcell. l. XXVII, c. 12. On voit que les deux traîtres, Bessus et Nabarzanes, chargèrent de chaînes d'or Darius, leur souverain légitime, qu'ils avaient détrôné, comme le rapportent Quinte-Curce (l. V, c. 12), et Justin (l. XI, c. 15). L'histoire ancienne offre d'autres exemples de ces honneurs dérisoires.

(3) C'est Ammien Marcellin qui nous apprend cette circonstance, *eumque (Arsacem) effossis oculis*..... dit-il, l. XXVII, c. 12, *exterminavit ad castellum Agabana nomine.* Les auteurs arméniens n'en disent rien, non plus que Procope.

redoutable château de l'oubli (1), situé dans la Susiane (2); c'était là qu'en vertu d'un antique usage, on gardait les prisonniers d'état; il était défendu, sous les peines les plus sévères, de prononcer le nom de ceux qui y étaient détenus; ils étaient retranchés du nombre des vivans. Cependant Arsace n'était pas encore arrivé au terme de ses infortunes, un sort plus tragique lui était réservé; il languit long-temps dans ce sinistre séjour, sans amis, sans domestiques, loin d'une patrie où il ne devait plus revenir, attendant, dans les angoisses du désespoir, une longue et cruelle mort, et enviant le sort plus heureux de son connétable, qui avait été livré à un supplice affreux;

---

(1) Τὸν μέντοι Ἀρσάκην ἐν τῷ τῆς λήθης φρουρίῳ καθεῖρξε. Procop. *de Bell. Pers.* l. I, c. 5.

(2) Τὸ τῆς λήθης φρούριον. Procope (*de Bell. Pers.* l. I, c. 5), Agathias (l. IV, p. 138) et Cédrénus (t. I, p. 356 et 396), font aussi mention de cette forteresse, sous la même désignation. Pour Ammien Marcellin, il donne, l. XXVII, c. 12, le nom d'*Agabana*, au château dans lequel le roi d'Arménie fut retenu prisonnier. Ce nom, qui ne se retrouve nulle part ailleurs, pouvait bien être le véritable nom d'un lieu plus connu dans le pays, sous une dénomination qui en indiquait mieux la terrible destination. Aucun des auteurs que je viens de citer ne nous apprend dans quelle portion de la Perse était située cette prison d'état. Les auteurs arméniens nous en informent, ils la placent dans le pays de *Khoujastan*, qui est le *Khouzistan* des modernes et la *Susiane* des anciens (Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 54, et l. V, c. 7.—Mos. Chor. l. III, c. 35, 50 et 55). Ce château se nommait en arménien *Anhouschpiert*, ce qui signifiait aussi *château de l'oubli*. Il avait chez les Perses, selon Faustus de Byzance, le nom d'*Andémesch*, qui avait selon lui la même signification. Les mots, destinés à composer ce nom, appartiennent sans doute à quelque dialecte de l'ancien persan, car ils ne se retrouvent pas dans le persan actuel.

écorché vif, sa peau avait été remplie de paille (1), et transportée dans la forteresse de l'oubli, où on la gardait auprès du roi, qu'il avait si bien et si longtemps servi.

§. XXXVI. *Conquête de l'Arménie par les Perses* (2).

Aussitôt après Sapor fit partir, pour achever la conquête de l'Arménie, deux armées commandées par les généraux Zik et Caren. Ces officiers étaient sous les ordres des deux apostats, Mehroujan et Vahan le Mamigonien, qui, pour satisfaire leur haine contre leur patrie et le christianisme, détruisirent tout sur leur passage. Pharandsem, enfermée dans la forteresse d'Artogérassa avec onze mille guerriers d'élite, y bravait tous les efforts des ennemis. Ce fort, situé sur un roc escarpé, était d'un trop difficile accès pour qu'il fût possible d'en entrependre régulièrement le siége. On y laissa un corps pour le bloquer, et les armées persanes se répandirent dans l'intérieur du royaume; on passa donc l'Araxe et on vint attaquer la grande ville d'Artaxate (3); elle fut prise, ses mu-

---

(1) Ce supplice affreux est décrit dans Agathias (l. IV, p. 133). Selon Procope, on fit une outre de la peau de Vasak, on la ficha sur un pieu et on suspendit le tout à un arbre.

(2) Amm. Marc. l. XXV, c. 7. — Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 55. — Mos. Chor., *Hist. Arm.* l. III, c. 35.

(3) Ammien Marcellin fait aussi mention, l. XXV, c. 7, de la conquête d'Artaxate par les Perses..... *et Artaxata inter dissensiones et turbamenta raperent Parthi.* Cette ville, nommée *Artaxata* ou *Artaxiasata,* par les auteurs anciens, était appelée par

railles renversées, on y fit un butin immense et une grande quantité de prisonniers. Neuf mille maisons juives y furent brûlées. Leurs habitans descendaient des captifs juifs emmenés autrefois de Palestine par Tigrane le grand : leur postérité s'était fort multipliée en Arménie (1); beaucoup d'entre eux avaient été convertis au christianisme par saint Grégoire, l'apôtre de l'Arménie. En outre, quarante mille autres maisons, les unes en pierre, les autres en bois, qui étaient occupées par des Arméniens (2) furent brûlées, tous les édifices publics furent renversés de fond en comble, on n'y laissa pas pierre sur pierre. Enfin, vide d'habitans, il ne resta plus que les décombres de cette antique

---

les Arméniens *Ardaschad* ou *Artaschat*. Elle est ruinée depuis long-temps. On trouve encore sur son emplacement le village d'*Ardaschir* ou *Ardaschar*. Les restes de cette antique métropole de l'Arménie ont été visités par Chardin, et tout récemment par le voyageur Sir Robert Ker Porter, qui en a donné une description assez étendue (*Travels in Georgia, Persia and Babylonia, &c.* t. I, p. 203-206, et t. II, p. 619); il a dressé même un plan de ses ruines, qui paraissent encore fort considérables. On peut consulter sur le même sujet, mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 117. Ce que j'avais dit dans cet ouvrage sur la position de cette ville, s'est trouvé confirmé par les observations d'un voyageur anglais.

(1) Moïse de Khoren raconte, l. II, c. 18, comment ces Juifs avaient été emmenés captifs par Bazaphran ou Barzaphrane, prince des Rheschdouniens, et général des armées combinées des Parthes et des Arméniens, sous le règne de Tigrane.

(2) Ces indications, si elles ne sont pas suspectes d'un peu d'exagération, sembleraient donner à la ville d'Artaxate une population de trois cent mille habitans. On verra aussi, d'après les autres renseignemens fournis par Faustus de Byzance, que, proportionnellement, les autres villes de l'Arménie ne devaient pas être moins peuplées.

métropole de l'Arménie, fondée par le Carthaginois Hannibal (1). Les Perses marchèrent de là vers la ville royale de Vagharschabad (2), qui se trouvait aussi au nord de l'Araxe, non loin des lieux où fut bâtie depuis Edchmiadzin, qui est actuellement la résidence des patriarches de la grande Arménie (3); elle ne fut pas mieux traitée : on y détruisit dix-neuf mille maisons; tout ce que l'épée épargna, hommes, femmes et enfans, fut mis en captivité. On enleva tous les châteaux fortifiés qui se trouvaient dans les environs; et on passa l'Araxe pour se diriger vers la

---

(1) C'est Strabon qui nous apprend (l. xi, p. 528) ce fait. Selon lui, Hannibal, alors fugitif, fonda cette ville pour Artaxias, prince qui occupa le trône d'Arménie avant les Arsacides, et qui était contemporain d'Antiochus le grand, roi de Syrie. Ἀρτάξατα, ἣν (πόλιν) καὶ Ἀρταξιάσατα καλοῦσιν, Ἀννίβα κτίσαντος Ἀρταξίᾳ τῷ βασιλεῖ, ἐπὶ τῷ Ἀράξῃ. *Artaxata* n'était pas précisément sur l'Araxe, mais non loin de ce fleuve. Son nom d'*Artaxiasata*, dont celui d'*Artaxata* n'est qu'une contraction, signifie, en arménien, *la ville d'Artaxias*. Plutarque (*vit. Lucull.* pag. 513) donne quelques détails de plus sur la fondation d'Artaxate par les conseils d'Hannibal.

(2) Cette ville s'était nommée successivement *Artimed-khaghakh*, c'est-à-dire *la ville de Diane*; *Vardgisi-avan* ou *le bourg de Vardgès*, du nom d'un parent d'Erovand I.er ancien roi d'Arménie, puis *Norakhaghakh*, c'est-à-dire *la nouvelle ville*, ce nom se retrouve dans Dion Cassius (t. II, l. lxxi, p. 1201, ed. Reimar), qui l'a traduit en grec par les mots καινὴ πόλις. Pour celui de *Vagharschabad*, elle le devait à un roi d'Arménie appelé *Vagharsch*, qui vivait au IIe siècle de notre ère. *Voyez* au sujet de cette ville mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 115.

(3) *Voyez* au sujet de ce lieu, mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 115.

grande ville d'Erovantaschat (1), cette belle résidence des princes de la race de Camsar, qui avait été depuis peu usurpée par Arsace. On y détruisit vingt-mille maisons arméniennes et trente mille maisons juives. Les ennemis se portèrent ensuite vers le centre de l'Arménie; ils entrèrent dans le canton de Bagrévand, où ils attaquèrent Zaréhavan (2), cité royale, qui contenait cinq mille maisons arméniennes et huit mille maisons juives; ils y commirent les mêmes horreurs. Zaréschat (3), dans le canton d'Alihovid (4), qui était dans le voisinage et renfermait quatorze mille maisons juives et dix mille maisons arméniennes, subit le même sort. L'armée, poursuivant sa marche, dévasta les rivages du lac de Van et pénétra jusqu'à la ville, célèbre chez les Arméniens par le nom et les monumens de Sémiramis (5); elle ne fut pas traitée

(1) J'ai donné de grands détails sur cette ville dans mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* tom. I, pag. 120 et 121. *Voyez* aussi ci-devant, n.° de décembre 1829, tom. IV, pag. 450, note 2.

(2) Cette ville est nommée par Ptolémée (l. v, c. 13) *Zaruana.* J'en ai parlé en détail dans mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 125.

(3) *Voy.* ci-devant, n.° de décembre 1829, tom. IV, pag. 437. *Voyez* aussi mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 106.

(4) Ce canton, dont le nom signifie *vallée de sel* ou *vallée salée,* et dont il était redevable sans doute à quelques circonstances naturelles, était compris dans la grande province arménienne de Douroupéran; il n'était pas très-éloigné du lac de Van du côté du nord-ouest.

(5) Il s'agit ici de la ville de *Van*, située au sud-est du lac qui porte son nom. Elle est encore puissante et peuplée, et le chef-lieu d'un pachalik qui comprend la plus grande partie de l'Arménie turque. A l'époque dont il s'agit, cette ville portait déjà le nom de

avec moins de rigueur : on y brûla cinq mille maisons arméniennes et dix mille maisons juives. Les Perses terminèrent le cours de leurs dévastations par la ville de Nakhdjavan (1), qui existe encore avec le même nom; elle avait alors deux mille maisons arméniennes et seize mille maisons juives. C'est là qu'ils déposèrent tout leur butin et leurs captifs, en attendant qu'ils fussent conduits en Perse (2). En lisant

---

Van, et elle appartenait aux princes de la race des Rheschdouniens. Elle avait été appelée dans l'origine *la ville de Sémiramis;* en arménien, *Schamiramakert.* Elle avait été fondée par la reine d'Assyrie, femme de Ninus, quand elle fit la conquête de l'Arménie, environ vingt siècles avant notre ère. Cette princesse y fit construire de magnifiques monuments qui s'y voyaient encore long-temps après au rapport de Moïse de Khoren, l. I, c. 15. Les auteurs arméniens parlent de ruines considérables qui se trouvent dans le voisinage de cette ville, et sur lesquelles on remarque des inscriptions en caractères inconnus. Le nom de Sémiramis ne s'est pas encore perdu tout-à-fait dans ces régions, car on y fait mention d'un torrent qui se jette dans le lac de Van, et qui s'appelle *Schamirama-arhou*, c'est-à-dire *le torrent de Sémiramis.* Pour de plus amples détails, *voyez* mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 137-140. On trouve aussi dans le *Nouveau Journal asiatique*, t. II, p. 161, une notice détaillée sur les découvertes d'antiquités faites à Van, ou la ville de Sémiramis, par M. Schulz.

(1) Cette ville mentionnée dans Ptolémée, l. v, c. 13, sous le nom de *Naxuana*, est appelée par les Arméniens *Nakhdjavan*, *Nakhdchovan*, *Nakhtchovan*, et par les Arabes, *Naschouy* et *Nakdjewan*, on la nomme actuellement *Nakhtchéwan.* On la trouve au nord de l'Araxe, elle est encore grande et peuplée. J'ai parlé fort au long de ce qui concerne son histoire et ses antiquités, et en particulier de sa population juive, dans mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. II, p. 126, 131, 132, 267 et 268.

(2) On sait, par un grand nombre de passages des auteurs anciens, que l'usage des rois de Perse, était d'emmener avec eux et

dans les auteurs originaux le récit des ravages que les Perses commirent en Arménie, on est étonné de la population nombreuse que renfermait alors ce royaume et de la grande quantité de Juifs qu'il contenait. Cette dernière indication est d'accord, au reste, avec d'autres renseignemens qui nous apprennent que, dans les premiers siècles de notre ère, il se trouvait une multitude d'Israélites dans les régions arrosées par l'Euphrate et le Tigre, limitrophes de l'Arménie et de la Perse. Ils y étaient si puissans, que dans plusieurs lieux ils avaient des princes de leur nation et de leur religion. Ils attirèrent même sur eux les armes des Romains, contre lesquels ils soutinrent des guerres non moins opiniâtres, que celles qui avaient amené la destruction de leur nation par Titus (1). Cependant personne ne se présentait pour résister au vainqueur. L'Arménie, privée de son roi et de son connétable, n'avait plus de défenseurs. Tous les dynastes, frappés de terreur,

---

de transporter dans leur royaume, les habitans des villes dont leurs armées se rendaient maîtresses de vive force. Tout le monde connaît l'exemple des habitans d'Erétrie en Eubée, transportés dans la Susiane, par les généraux de Darius, fils d'Hystaspe, qui furent vaincus à Marathon par les Athéniens. On pourrait y ajouter beaucoup d'autres translations exécutées de même par les ordres des rois de Perse. Ainsi, à une époque plus moderne, les habitans d'Antioche, de Jérusalem et de beaucoup d'autres villes conquises par les Perses, furent transplantés dans l'intérieur du royaume par les ordres des deux Chosroès.

(1) Dans un ouvrage sur l'époque de la naissance et de la mort de J. C., que je compte bientôt livrer à l'impression, je donnerai des détails circonstanciés sur l'histoire des Juifs établis dans les régions situées au-delà de l'Euphrate.

abandonnaient leurs femmes, leurs enfans et leurs richesses à la discrétion des Perses, et s'empressaient de chercher un asyle dans l'empire romain, tandis que les plus braves se retiraient dans leurs meilleures forteresses ou dans les lieux les plus sauvages et les plus inaccessibles. Parmi ces derniers, on remarquait le brave Mouschegh, fils du connétable, impatient de venger la mort de son père et les malheurs de sa patrie. Malgré tant de succès, la conquête de l'Arménie n'était pas achevée (1); la dernière espérance du royaume était renfermée dans les remparts d'Artogérassa, et l'intrépide Pharandsem n'était pas disposée à ouvrir la place aux Perses. Non contente de s'y dé-

(1) Il paraîtrait, d'après ce que dit Ammien Marcellin, l. xxv, c. 7, que les Perses conquirent alors la plus grande partie, *maximum latus*, de l'Arménie, toute cette portion qui était voisine de la Médie, *Medis conterminans*, mais non pas la totalité du royaume. Ce qu'il dit à ce sujet est fort clair. *Posteà contigit, ut vivus caperetur Arsaces; et Armeniæ maximum latus Medis conterminans, et Artaxata inter dissensiones et turbamenta raperent Parthi.* En effet, Faustus de Byzance, qui nomme, l. iv, c. 55, un grand nombre de villes prises à cette époque par les Perses, ne fait mention que de villes situées dans l'Arménie ou dans le voisinage de la Médie. Il ne parle ni des places, ni des cantons de l'Arménie voisins de l'Euphrate et de l'empire. Ce fut sans doute là que les princes arméniens rassemblèrent les forces qui se joignirent ensuite aux Romains pour chasser les Perses. Zosime dit aussi, l. iii, c. 31, que les Perses firent la conquête de la plus grande partie de l'Arménie, n'en laissant aux Romains qu'une très-petite portion. Προσαφείλοντο δὲ καὶ Ἀρμενίας τὸ πολὺ μέρος οἱ Πέρσαι, βραχύ τι ταύτης Ῥωμαίοις ἔχειν ἐνδόντες. L'historien grec veut sans doute désigner par là tous les cantons de l'Arménie occidentale, qui ne furent pas envahis par les Perses.

fendre, elle ne cessait, soit par ses envoyés, soit au moyen des seigneurs fugitifs, de presser les secours des Romains (1); mais les deux empereurs étaient trop occupés, en Orient et en Occident, pour avoir le temps de songer à la triste Arménie (2).

(1) Indépendamment des instances de la reine, les Romains étaient encore sollicités par le prince Mouschegh, fils de Vasak, et par le patriarche Nersès, qui se rendirent eux-mêmes sur le territoire de l'empire, pour obtenir plus promptement les secours qu'ils demandaient.

(2) Tous les faits que j'ai racontés depuis le §. 26, n'occupent qu'une vingtaine de lignes dans le texte de Lebeau, elles font partie du § 32 de son livre XVIII. Elles ne suffisent pas pour nous instruire avec exactitude de toutes les révolutions arrivées à cette époque en Orient. Lebeau ne pouvait faire mieux; ne connaissant cette partie de l'histoire que par ce qu'en raconte Ammien Marcellin, il n'a pu donner de plus grands détails que ceux que l'on trouve dans l'auteur latin. Tout ce que celui-ci rapporte est exact; mais, comme il ne parle qu'en passant de l'histoire d'Arménie, sa concision le rend nécessairement obscur, et il n'est pas étonnant qu'il ait induit en erreur les écrivains modernes qui ont voulu se servir de son récit. A l'exemple de Tillemont (*Hist. des emp.* t. IV, Valens, art. 12, not. 11 et 12), Lebeau a placé tous ces événemens en l'an 372, tandis qu'ils se rapportent aux années 367 et 368. Ils se sont, en ce point, écartés bien à tort d'Ammien Marcellin, qui les met en l'an 368, sous le second consulat de Valentinien et de Valens, ce qui est tout-à-fait conforme aux indications que fournit la chronologie arménienne. Ces erreurs viennent de ce qu'ils ont cru que le roi Para était fils d'Arsace et de la princesse Olympias, parce qu'ils ignoraient l'existence de la reine Pharandsem. Ils ont été en conséquence obligés de retarder l'époque de l'avénement de Para, pour lui donner à-peu-près l'âge indiqué par le récit d'Ammien Marcellin.

SUR LE VERMILLON CHINOIS.

Traduit du chinois et extrait d'une encyclopédie technologique intitulée Thian-koung-kaï-we, *ou* Exposition des merveilles de la nature et des arts; *par* M. Stanislas JULIEN (1).

LE cinabre, l'argent liquide, le rouge d'argent, ne sont au fond qu'une seule et même chose. Ce qui leur fait donner différens noms, c'est que cette substance est tantôt pure, tantôt grossière, tantôt vieille, tantôt récemment extraite.

Le cinabre de première qualité vient de *Chinpé* (aujourd'hui *Mayang*) et de *Sitchouan*. Il s'y trouve à l'état pur dans le sein de la terre, et l'on n'a pas besoin de le purifier par le feu. Ce cinabre, qui sert à donner du poli aux pointes de flèches, aux miroirs (métalliques), &c., a trois fois plus de valeur que le mercure; c'est pourquoi on le trie avec soin et on le vend sous sa forme native, c'est-à-dire sous celle de sable ou poussière rouge. Si on le fond, il perd une grande partie de sa valeur.

Le cinabre grossier et de seconde qualité a besoin d'être purifié par le feu; il forme alors le mercure.

Le cinabre de première qualité se trouve en creu-

(1) L'édition chinoise d'où ce morceau est tiré porte la date de 1637.

sant la terre à une profondeur d'environ soixante-dix pieds. L'approche du minerai est indiquée par un filon composé de petites pierres blanches et grainelées. Les plus grands morceaux sont de la grosseur d'un œuf. Le cinabre de seconde qualité n'entre dans aucune préparation pharmaceutique. On le broie, et il sert aux peintres et aux coloristes de même que le cinabre que l'on prépare directement avec le mercure. Son filon ne se présente pas toujours sous la forme de pierres blanches. On le trouve à une vingtaine de pieds plus bas que celui dont nous venons de parler. Sa gangue pierreuse offre à l'extérieur un mélange de bleu et de jaune; quelquefois il se forme au milieu des terrains où se trouvent des couches de sable, alors l'enveloppe de pierre et de sable se fendille et se sépare facilement. Cette espèce de cinabre se trouve en abondance à *Koueïtchou*, à *Sséin*, et à *Thoungjin*, &c. On le trouve aussi en grande quantité à *Changtcheou* et à *Tsintcheou*.

La cavité où l'on trouve le cinabre de seconde qualité offre partout un aspect blanchâtre. Quand il est récemment extrait, on peut le séparer sans avoir besoin de le broyer. Ce cinabre, au sortir de la minière, a une apparence brillante qui se ternit bientôt au contact de l'air.

Lorsqu'on veut préparer le vermillon, on prend du cinabre, on le met dans une auge en fer qui a la forme d'une petite barque, et on le pulvérise à l'aide d'une sphère applatie, en pierre, placée au bout d'un levier vertical que quatre hommes font mouvoir à l'aide

d'un bâton qui le traverse. Ensuite on le met dans un vase rempli d'eau pure, et on le laisse tremper pendant trois jours et trois nuits. Une partie se dépose au fond du vase, l'autre, plus légère, nage à la surface; on la recueille avec un écumoir, et on la remet dans un nouveau vase : on l'appelle alors *Eultchou* ou *second rouge*. Quant au cinabre qui s'est déposé au fond du vase, on le fait sécher au soleil et il prend alors le nom de *Theoutchou* ou *premier rouge*.

Pour obtenir le vif-argent (le mercure), on se sert tantôt de cinabre de seconde qualité, blanc et récemment extrait; tantôt de celui qui s'est déposé au fond du vase, tantôt enfin du *second rouge*, recueilli à la surface de l'eau.

Lorsqu'on veut préparer le mercure, on prend trente livres de l'un des cinabres cités plus haut, et on les met dans un vaisseau de fer. On place sous ce vase une trentaine de livres de charbon et on le recouvre avec un autre vase de même métal qui doit avoir (au centre de sa partie convexe) une petite ouverture. On lute hermétiquement les bords de ce vase à l'endroit où il s'emboîte avec le vase inférieur; puis, dans l'ouverture laissée au vase supérieur, on place un arc en fer, creux à l'intérieur, on le corde tout autour avec un lien de chanvre, en rapprochant les anneaux autant que possible, ensuite on le lute avec soin.

Quand on chauffe le vase inférieur, un bout de l'arc communique avec l'intérieur du vase, afin de conduire

la vapeur, l'autre bout plonge dans un vase rempli d'eau. Par ce moyen, la vapeur qui sort du vase de métal pénètre dans l'eau dont est rempli le vase opposé et s'y condense.

Quand on a chauffé pendant cinq heures, tout le cinabre est transformé en mercure qu'on retire du vase rempli d'eau, après l'avoir laissé reposer pendant vingt-quatre heures.

Quelquefois on traite de nouveau le mercure pour obtenir du vermillon qu'on appelle alors *Intchou*, c'est-à-dire *rouge de vif-argent*. Tantôt on se sert d'un creuset de terre, tantôt de deux vases de métal superposés. On ajoute à une livre de mercure, deux livres de soufre que l'on triture ensemble. Il se forme une poussière noirâtre; on la met dans le creuset que l'on recouvre avec un couvercle en fer, et l'on fixe le couvercle en plaçant dessus une barre de fer que l'on arrête à l'aide d'un fil d'archal qui embrasse le creuset de chaque côté, dans une direction verticale; ensuite, on lute hermétiquement les fentes que laissent les deux vases à leur point de contact. On élève le vase sur un trépied en fer, au-dessous duquel on brûle des bâtons de bois résineux. Pendant long-temps, on refroidit le couvercle avec un vieux pinceau saturé d'eau; alors le mercure se combine avec le soufre et se sublime en une poudre très-tenue qui s'attache aux parois du vase. Le cinabre qui se fixe à la partie interne du couvercle est du plus vif éclat. Lorsque le vase est entièrement

refroidi, on enlève le vermillon. L'excès du soufre dont on s'est servi, se précipite au fond du vase et peut être employé une seconde fois. Une livre de mercure donne 14 onces de cinabre de première qualité et 3 onces 5/10 de seconde qualité.

Le cinabre obtenu par l'action du feu et le cinabre natif qu'on a pulvérisé, ont absolument la même apparence. Néanmoins, pour peindre dans les maisons des princes et chez les personnes de distinction, on ne se sert point de cinabre artificiel. Le seul qu'on emploie est celui qu'on tire, à l'état pur, des mines de *Thoung-chin* et de *Pe-tchouan*, et qu'on prépare par la pulvérisation.

Quant au vermillon destiné à écrire, on le broye avec de la gélatine et on en fait de petits pains. Lorsqu'il est étendu sur un encrier en pierre, il présente un rouge du plus bel éclat; si on le broie sur un encrier d'étain, il forme une couleur noire, et alors il sert aux vernisseurs et donne aux objets un lustre et une teinte luisante qui en rehausse le prix. Si on le mêle avec de l'huile de l'arbre *Toung*, il prend un aspect brillant: si on y met du vernis, il perd son éclat et devient d'un noir foncé.

Nous venons d'exposer fidèlement tout ce qui est relatif à la préparation du cinabre natif et artificiel, et à celle du mercure. Tout ce qu'on a débité sur *la mer de cinabre* et sur *le cinabre végétal*, ne repose sur aucun fondement solide; ce sont de pures rêveries dignes d'amuser les gens crédules et avides de choses merveilleuses.

Quand le mercure a été converti en vermillon, il ne peut plus reprendre son premier état, parce qu'alors il est parvenu à ce qu'on appelle *la dernière limite des transformations*.

Sur les Cours de Justice chez les Indiens, par H. Th. Colebrooke; *Mémoire lu à la Société de Londres, le 24 Mai 1828* (1).

La composition d'une Cour de justice indienne, conformément aux anciennes institutions, étant assez peu connue et beaucoup d'idées erronées ayant cours à ce sujet, on a cru que le sujet méritait des recherches plus approfondies. Le mémoire suivant contient les résultats d'une recherche attentive de tout ce que les législations indiennes renferment sur cette matière.

Il y a différentes espèces d'assemblées pour l'administration de la justice; elles sont ou *stationnaires*, lorsqu'elles se tiennent dans une ville ou un village, ou *mobiles*, ayant lieu dans la campagne ou une forêt, ou c'est un tribunal présidé par le premier juge désigné par le souverain, et qui, par la tradition du sceau

---

(1) Ce mémoire, traduit de l'anglais, a été publié dans les *Transactions* de la Société asiatique de Londres, t. II, p. 166 et suiv. On en a retranché seulement les notes, qui contiennent des développemens ou des pièces justificatives qui augmentent considérablement ce mémoire. On s'est borné à reproduire le corps de l'ouvrage, la seule partie qui soit propre à donner une idée juste des formes judiciaires en usage chez les Indiens.

royal, a le pouvoir de citer les parties; ou bien le souverain préside la Cour en personne. Les deux premières espèces se constituent à la requête des parties, pour connaître de leurs différends et les décider; elles ne se fondent ni sur la loi, ni sur le pouvoir, mais uniquement sur le consentement volontaire. Les deux dernières sont des Cours judiciaires établies par l'autorité du souverain; une telle Cour connaît de toutes les affaires qui se présentent, et n'est pas, comme les premières, instituée uniquement pour un cas particulier.

Pour arranger à l'amiable ou pour décider une affaire litigieuse, les chefs de famille ou ceux de la commune, ou tous les habitans d'un endroit, choisissent un arbitre approuvé par les deux parties.

On tient des assemblées en plein air pour décider entre des habitans des forêts; dans le camp pour les guerriers; entre marchands et artisans dans leurs résidences.

Le recours contre l'injustice ou les torts a lieu: 1.° à la Cour du souverain, dont les assesseurs sont de savans brahmanes; cette Cour est mobile, se tenant toujours là où séjourne le roi; 2.° au tribunal du juge suprême (1) nommé par le roi et séant avec trois ou plus d'assesseurs, leur nombre ne doit pas excéder sept; cette Cour est stationnaire, sa résidence étant fixée; 3.° à des juges inférieurs désignés par le souve-

---

(1) प्राड्विवाक ou धर्माध्यक्ष

rain pour des juridictions locales; on peut appeler de leurs décisions à la Cour du juge suprême, et de là au râdjâ ou roi en personne.

Les différentes gradations en fait d'arbitrage sont donc : 1.° *Puga* (1), assemblée des habitans ou réunion d'individus de différentes tribus, et de divers métiers, mais habitant le même endroit; 2.° *Sreni* (2), assemblée de négocians ou d'artisans du même métier, quoique de différentes tribus; 3.° *Cula* (3), réunion de parens.

Les décisions de ces assemblées sont sujettes à révision, celle de Cula par les Sreni, et ensuite par les Puga; de ces derniers, d'après les statuts indiens, l'appel se porte au tribunal du grand juge et de là au souverain. Les assemblées, ne pouvant se charger que d'arbitrages, n'ont rien de commun avec le jury auquel on les a comparées.

Dans beaucoup de passages de livres de droit, les membres des Cours judiciaires se trouvent énumérés, mais avec des variations; leur nombre étant porté à huit, dix ou au-delà; ceci ne regarde que le tribunal présidé par le monarque, on n'a guère de notions sur les Cours inférieures, nul doute qu'elles ne se réglassent sur la principale.

Dans les passages mentionnés, la Cour est comparée à un corps, et ce parallèle entre les membres de ce dernier et les personnes composant la première, est

---

(1) पुग (2) श्रेणि (3) कुल

poussé jusqu'à la minutie ; sans nous en occuper, nous observerons que le roi y occupe la première place, il est suivi par le juge suprême choisi par lui, et par les assesseurs envisagés comme un seul membre, quoique leur nombre soit de trois, cinq ou sept ; la loi écrite est envisagée comme un membre devant parfois être consulté, de même que l'or et le feu sur lesquels on prête serment ; l'eau pour se rafraîchir y compte aussi. Les principaux officiers de la cour, le *calculateur* (accountant), le clerc et le sequestre complètent le nombre. On doit y ajouter encore l'huissier, le *modérateur*, le conseiller spirituel (1) du monarque, de même que les ministres d'état et les *auditeurs* qui sont des personnes en état d'influencer les délibérations par leurs conseils. On y trouve encore des hommes chargés de maintenir l'ordre et de prévenir l'entrée violente de la populace.

D'après les institutions indiennes, l'administration de la justice civile et criminelle compte parmi les principales charges du souverain ; l'arbitraire ne saurait y trouver place, tout se décidant d'après des lois fixes, conservées par les anciens sages, et d'après les habitudes constantes du pays.

Il est clair que le prince doit se faire assister par des personnes instruites dans ces lois et ces usages, et qui savent les appliquer dans tout cas spécial ; on a besoin encore d'individus pour conduire les procès et

---

(1) पुरोहित

exécuter les sentences. Le nombre, les fonctions, les pouvoirs de ces différens membres, fixés par la loi, forment la constitution légale d'une Cour indienne; tout ouvrage indien sur les droits religieux les donnant, il a paru superflu de parler des autorités sur lesquelles se fondent les données suivantes.

I. *Le souverain.*

Le souverain indien en personne entend les parties en litige pour réprimer des torts ou décider leurs contestations, ou bien il transmet cette fonction à un juge suprême qui doit l'assister lorsqu'il est présent, et présider à sa place lorsqu'il est absent. Le droit de cette surintendance en personne est strictement réservé aux castes des Kchatriya ou Brahmanes; un prince d'une caste inférieure ou mélangée est tenu légalement à députer un juge en sa place. Différens légistes néanmoins soutiennent que tout prince est compétent d'exercer en personne les fonctions judiciaires.

Au reste, c'est uniquement au souverain que s'attache l'idée absolue de rendre la justice, les autres pouvoirs inférieurs ne sont que délégués, ils n'ont pas de jurisdiction à eux. Et le *Smriti Tchandrica* déclare que les récompenses ou les peines dans une vie future, pour l'exécution des lois ou leur abandon, ne regardent que le souverain.

Le prince doit être calme, sans luxe dans les habits, pour ne pas éblouir ni effrayer les parties plaignantes. D'après un point de vue religieux, il doit être assis la

face tournée vers l'orient; toutefois une affaire de peu d'importance pourra être traitée debout, mais jamais il ne doit marcher ni se coucher; il doit étendre son bras droit tenant son habit en écharpe, d'après ce qui se pratique dans une assemblée de Brahmanes; sa main sera libre pour faire des signes lorsqu'il y a lieu.

II. *Le grand juge.*

Il est l'assistant du prince dans sa présence ou président de la Cour dans son absence, son titre est *Prad-Vivacà*, c'est-à-dire *interrogeant* et *décidant*. Il questionne les parties, examine le cas, distingue le bien du mal, entend les témoins et prononce le jugement. Il est encore appelé *Dharmâdhyakcha*, surintendant de la justice; différens auteurs de droit, nommément *Helayudha*, portent ce titre dans leurs ouvrages.

Le grand juge doit être Brahmane, observant les devoirs de sa caste, connaissant la loi dans ses différentes parties, versé dans la logique et autres sciences, dans les livres sacrés, familiarisé avec l'écriture et la jurisprudence, doué de qualités conciliantes et de maintes autres. Il doit être affable, jamais austère, lent à se décider, endurant, doux, mais ferme, vertueux, sage, appliqué, d'une humeur gaie, impartial et désintéressé, et par-dessus tout, sincère.

Si l'on ne saurait trouver un Brahmane doué de ces qualités, on pourra choisir parmi la caste des guerriers ou celle des négocians, un individu qui ait des

connaissances en jurisprudence, mais dans aucun cas un *Sudra,* quelque soit sa qualité ou ses connaissances. Cette prohibition a en vue surtout la religion, car elle n'affecte pas la validité des actes judiciaires d'un *sudra.*

III. *Les assesseurs.*

Les assesseurs désignés par le souverain pour assister le juge suprême de leur avis, ou le prince même lorsqu'il préside, sont au nombre de trois, cinq ou sept; on a choisi des nombres impairs afin qu'il y eut toujours une majorité de voix et de votes, en supposant leur capacité et qualification égales.

Ils doivent être Brahmanes, versés dans la littérature sacrée et profane, connaissant la jurisprudence, habituellement véridiques et strictement impartiaux envers amis ou ennemis, honnêtes, désintéressés, riches, incorruptibles, attentifs à leurs devoirs, n'étant sujets ni à la colère, ni à l'avarice, ni en général à l'influence des passions.

Si l'on ne trouve pas de Brahmanes, on choisira pour ces places des *Kchatriya* ou des *Vaisya,* mais jamais un *Sudra.* Les actes judiciaires d'une personne non qualifiée sont d'un effet nul, quoiqu'ils puissent être conformes à la loi. Toutefois l'acte d'un Sudra n'est pas nul, s'il est grand juge; de même lorsqu'il est assesseur.

IV. *L'audience.*

Des légistes indiens font mention de l'auditoire

comme d'une partie d'une Cour de justice, car un assistant peut donner son avis, semblable à l'*amicus curiæ* dans une Cour européenne.

Cette partie de l'auditoire consiste en personnes qualifiées pour être assesseurs, étant des Brahmanes savans, instruits dans la loi; ils suivent les séances de la Cour de leur propre volonté ou pour leurs affaires. On n'exige pas leur interférence comme celle des assesseurs.

D'autres personnes présentes sont celles qui maintiennent l'ordre et préviennent l'entrée de la populace. Ils doivent être *Vaisya,* c'est-à-dire négocians ou agriculteurs.

V. *Le conseiller spirituel.*

Le prêtre de la maison du roi est régulièrement membre de la haute Cour judiciaire; il est nommé pour l'une de ses fonctions de même que pour l'autre, son devoir étant d'empêcher le roi de faire des actions mauvaises sous le rapport judiciaire ou religieux; un individu suffisant à cela, on n'en nomme jamais plusieurs. Il doit être Brahmane, versé dans les sciences, homme de parole, désintéressé, diligent et doué de véracité.

VI. *Ministres d'état.*

Les ministres d'état qui entourent le roi sont comptés parmi les membres de la Cour souveraine, ou le grand juge et les assesseurs ou conseillers; étant choisis parmi les ministres du roi, ils l'approchent dans cette qualité et sont nécessairement membres de la Cour.

VII. *Officiers de la Cour.*

Les officiers inférieurs sont au nombre de cinq : 1.° le calculateur dont les qualités requises sont de l'adresse dans le calcul et une connaissance approfondie des diverses branches des sciences mathématiques, en y comptant l'astronomie aussi bien que l'astrologie, la grammaire, &c.; il doit avoir étudié les textes sacrés et se connaître dans les divers genres d'écriture. Sa conduite doit être pure et lui attirer la confiance.

2°. Les mêmes qualités sont requises, quant au secrétaire; ses paroles doivent être non équivoques, son écriture belle; il doit être honnête, doux, désintéressé et doué de véracité.

Ces deux officiers doivent être d'une caste régénérée.

3.° L'exécuteur du jugement qui a aussi en dépôt les objets en litige, peut être un Sudra. Il doit toujours avoir été employé au service du roi; ferme dans sa conduite, mais strictement obéissant aux juges de la Cour. Ses fonctions sont de surveiller les objets durant le procès, et de mettre la main à l'exécution du jugement.

4.° Le messager ou l'officier particulier du roi, doit avoir été long-temps au service, il est placé par le souverain sous le contrôle des juges, pour sommer les parties, les tenir dans l'arrêt, et pour voir et sommer leurs témoins.

5.° On fait mention d'un autre officier sous le titre de modérateur de la Cour, mais on ne lui assigne d'autre fonction que celle de prononcer des discours de morale pour l'édification des parties, des juges et des officiers de la Cour.

VIII. *Conduite des juges.*

Des passages relatifs à la conduite des juges, leurs fonctions et leurs devoirs sont très-nombreux dans les livres de droit indiens; peut-être qu'ils ne sont pas sans intérêt, étant réunis et se commentant réciproquement.

D'après les notices fréquentes de la part directe du prince dans l'administration de la justice, et d'après la manière dant on insiste sur ce point, il est clair que lorsque ces lois furent rédigées au nom des anciens sages, et lorsque des compilations en furent faites par des auteurs dont les noms se trouvent dans des ouvrages reçus comme des autorités dans diverses contrées de l'Inde, les souverains étaient habitués de présider leurs tribunaux et soignaient personnellement avec activité leurs fonctions judiciaires.

On inculque, avec beaucoup de force, l'obligation d'une justice impartiale quant au monarque et aux juges. On recommande encore particulièrement l'investigation soigneuse des faits, l'aveu franc de l'opinion et des remontrances sévères contre des décisions injustes. On voit, par de nombreux passages, que le roi présidant en personne juge les causes sur sa responsa-

bilité. Les assesseurs de la Cour ne donnent que leurs avis, et n'ont ni voix ni vote dans la décision.

IX. *Punition des juges injustes.*

Les juges injustes sont punissables d'amendes, d'exil, de confiscation de biens, pour partialité, corruption, et des rapports secrets avec une des parties.

L'amende monte au double de la somme à laquelle la punition des parties aurait pu aller, ou, d'après une conclusion différente tirée de la même loi, au double de la valeur des objets en litige; dans le cas où ces objets ne sauraient être déterminés, la peine prescrite consiste en confiscation. Ce point toutefois est contesté, et la première décision est plus généralement reçue. La confiscation comprend tous les biens du coupable, elle s'applique, aussi bien que l'exil, dans le cas de corruption moyennant argent.

Si l'iniquité du juge n'est découverte qu'après le jugement prononcé, il est tenu de réparer à ses frais toute la perte de la partie lésée. Il y a différence d'opinion sur la question, si le procès est à reprendre : une autorité se déclarant pour la révision, une autre voulant qu'on ne touchât nullement à la sentence, mais que la partie reçut une compensation.

X. *Palais de justice.*

On entre dans des détails minutieux sur la situation et les dehors du palais de justice, de même que

sur les décorations de l'appartement où se tient la Cour. Il importe peu à des lecteurs européens si l'emplacement doit être dans le palais du roi ou dans un édifice à part; les détails de symétrie indienne, quant aux dimensions propres et de bon augure d'un tel édifice, sont dans le même cas. En tout cas, que la maison soit à part ou contiguë au palais, elle doit être tournée vers l'est.

XI. *Temps et manière de seoir en justice.*

C'est une chose curieuse, une peinture des anciennes habitudes dont on s'est peu écarté depuis, que les détails minutieux sur le temps où la Cour doit s'assembler; c'est le matin qui est le plus convenable; on précise l'heure à laquelle le roi doit prendre sa place après avoir accompli ses devoirs religieux; la manière d'après laquelle les places sont distribuées, le roi regardant vers l'orient, les juges à sa droite, le secrétaire à sa gauche, le calculateur vis-à-vis de lui; la désignation enfin des jours malheureux auxquels aucune Cour ne doit s'assembler.

Notice sur les accouchemens au Japon.

La notice suivante est extraite d'un mémoire inséré dans le x.[e] volume des *Verhandelingen vanhet Bataviaasch genootschap van Kunsten en Wetenschappen* (Batavia 1825) et écrit en hollandais par *Mimazunzo*, médecin à Nagasaki, élève de M. Von Siebold, qui y a joint quelques notes intéressantes. *Mimazunzo* paraît avoir écrit une suite de réponses à une série de questions dictées par le savant docteur hollandais; c'est du moins sous cette forme et sous le titre de réponse à quelques questions sur la science des accouchemens au Japon que sont présentés ces documens. (*Beantwoording van eenige vragen over de Japansche woedkunde, door mynen leerling* MIMAZUNZO *geneesher te Nagasaki met eenige aanmerkingen aangeboden aan het Bat. Gen.* v. k. e. w. door d.[r] VON SIEBOLD).

Depuis long-temps les Hollandais de la factorerie de Dezima se font un moyen d'accès et de bienvenue auprès des commissaires japonais, de leurs connaissances théoriques et pratiques dans les sciences naturelles et particulièrement dans la médecine, la seule chose de toute notre civilisation que ce peuple paraisse ne pas dédaigner. La connaissance réciproque des deux langues, avantage exclusivement réservé aux Hollandais, a toujours facilité les communica-

tions scientifiques entretenues par les hommes instruits des deux nations : les Japonais se sont faits élèves des docteurs hollandais, ont traduit nos livres de médecine et d'anatomie, toutes les fois qu'ils ont pu se les procurer, et ils sont au courant de l'état des sciences naturelles en Europe. Les Hollandais au contraire se sont plus particulièrement attachés à recueillir quelques faits de philologie, de statistique et de botanique, sans avoir néanmoins produit rien de satisfaisant jusqu'à MM. Tithsingh et Von Siebold. Il paraît que ce savant distingué, qui réunit tous les avantages de position et de talent, a mieux espéré que ses prédécesseurs des théories et des observations des Japonais dans les sciences, et qu'il se propose d'essayer des rapprochemens qui ne peuvent que profiter à chacun. Il nous apprend en même temps que l'on commence à Jedo à étudier et à pratiquer les accouchemens selon les méthodes des livres européens, et qu'il s'occupe maintenant avec le secours de ses élèves japonais à traduire les ouvrages du célèbre médecin réformateur *Kangawa Gen Ets*. Il paraît tenir surtout à prouver les avantages de l'*ampoukou* et à populariser cette opération en Europe.

La nature trop technologique du mémoire ne permet d'en donner ici qu'une analyse succincte.

La profession d'accoucheur, au Japon, est, comme celle de médecin, de libre exercice ; elle n'est soumise à aucun examen, à aucune autorisation (seulement

dans quelques occasions les gouverneurs et autres dignitaires exigent de leurs médecins des preuves de capacité). Les deux sexes peuvent exercer; les femmes n'ont d'autre étude que l'expérience : les hommes seuls s'occupent de la théorie et en font l'application dans les accouchemens laborieux. L'accoucheur se nomme *san i*, la sage femme *san ba*, et l'art *san wa*. (*San* signifie accouchement, *i* médecin, *ba* une vieille femme).

Les Japonais, en reconnaissant l'utilité d'observer les progrès de la grossesse et la situation du fœtus, ont suivi une méthode d'observations, autre que celle des Européens, dont une étude suivie de nos livres leur fait aujourd'hui avouer les avantages : aussi l'adoption de l'*indigitation intérieure* paraît-elle décidée en principe parmi les médecins japonais qui suivent les leçons de M. Von Siebold.

L'examen des accoucheurs japonais est tout extérieur : c'est par des touchers externes portés sur le pouls, le sein, l'uterus, et dont les résultats sont appréciés avec une singulière précision, c'est par le développement des régions mammaires, qu'ils reconnaissent les circonstances de la grossesse. Les observations faites sur l'uterus sont préparées par les palpations de l'*ampoukou*. *Amboukou* ou *ambouk'* signifie littéralement *pression douce des mains sur l'uterus*. Il y a sept degrés d'*ampoukou* qui se succèdent régulièrement et descendent du sein jusqu'aux régions fémorales. Pour opérer ces titillations qui calment l'irritation nerveuse, les accoucheurs ma-

nient doucement l'uterus par des palpations suivies, et l'impressionnent avec précaution. Les règles de l'*ampoukou* ont été données par M. *Kangawa Gen Ets*, le plus célèbre accoucheur de M'jako, qui publia en 1764 un ouvrage sur son art, sous le titre de *San Ron*, c'est-à-dire *Considérations sur l'art des accouchemens*. Un de ses élèves nommé *Kangawa Gen Tek'* fit à cet ouvrage d'importantes améliorations qu'il publia en 1774 sous le titre de *San Ron jok'* (*jok'*; supplément). Outre ces avantages l'*ampoukou* a encore celui de prévenir ou de dissiper quelques indispositions qui ont leur source dans l'irritation et la contraction nerveuse des aînes. Dans ce cas les femmes enceintes doivent recevoir l'*ampoukou* d'une main habile, tous les jours une ou deux fois, aussi souvent qu'il est nécessaire (1). De toutes les palpations de l'*ampoukou*, la sixième nommée *seitai* (littéralement, *améliorer le fruit*) est peut-être celle dont l'utilité est le plus spéciale : elle s'opère par une impression plus décidée, portée sur l'uterus avec les deux mains et dirigée des hanches vers le nombril. Elle doit déterminer un changement dans la situation du fœtus, lorsque les doigts ne peuvent le saisir, ou même aider les voies naturelles de production, mais cette impression extérieure du *seitai* doit être

---

(1) Ce qui est d'autant plus facile, que des personnes exercées à opérer ces titillations, et celles qu'on nomme *an-ma* ou *roïen* (elles s'appliquent aussi aux nerfs) se répandent le soir dans les rues, et offrent leurs services au public par le cri de *an-ma-tori! an-ma-tori!*

alors appliquée avec précision et suivant les règles données par le célèbre *Kangawa Gen Ets*.

C'est encore lui qui a réformé le régime des femmes en couches : autrefois, dès le cinquième mois de la grossesse, on les plaçait, l'uterus bandé par des ligatures, sur un appareil nommé *san dai* (littéralement, *appui d'accouchement*) et de la forme d'une ottomane, où elles restoient dans cette position jusques et une semaine après la délivrance. Mais aujourd'hui à M'jako, Jedo, Osaka et dans toutes les villes où se sont répandus les élèves de ce savant médecin, les vieilles routines ont été abandonnées; les femmes sont délivrées dans leur lit et traitées comme dans toutes autres maladies naturelles. A Nagasaki la classe du peuple est entretenue dans une coutume bizarre par des motifs qu'on ne peut que croire superstitieux. Les sages-femmes qui trouvent leur profit à ces préjugés n'ont jamais voulu céder aux remontrances de M. Von Siebold, et elles délivrent encore les femmes, couchées sur une natte, appuyées d'un bras et des pieds sur deux sacs remplis de riz : le riz, après la délivrance, appartient aux sages-femmes.

M. Mimazunzo expose les méthodes suivant lesquelles les accoucheurs japonais font l'extraction du fœtus dans tous les cas et dans tous les accidens d'un accouchement pénible et douloureux : cette exposition ne présente pas de faits intéressans.

De tous les préjugés populaires des Japonais, un des plus singuliers et des plus répandus, c'est que le fer a une influence délétère sur toutes les plaies : aussi

presque toutes les opérations se font-elles avec des lames tranchantes de bambou, des épines d'oranger et des têts de porcelaines. Les personnes auxquelles leur fortune permet ce luxe, se servent de lames d'or ou d'argent pour couper le cordon ombilical, tandis que les sages-femmes appelées par les classes inférieures font cette opération avec un tranchant de bambou ou de porcelaine aiguisé. La plaie du cordon ombilical est aussitôt séchée avec du *Mokousa* brûlé et pulvérisé, ou du *fousi* (1), et enveloppée de ouate. L'hémorragie de la matrice est généralement arrêtée par la position que l'on donne aux femmes après leur délivrance.

L'enfant est enveloppé de langes, mais n'y est point resserré comme en Europe, et le développement de ses formes n'est point contrarié par des plis d'étoffes trop étroitement arrêtés. Les trois ou quatre premiers jours de la naissance, on donne à l'enfant une potion nommée *gokotô* composée de *sei mok'kô*, racine qu'on tire de la Chine; *keizets'kô*, gomme qu'on tire aussi de la Chine; *zia kô*, musc; *din kô*, bois précieux de la Chine; *ma wô*, espèce d'*equisetum* de Chine; *wôgon*, plante de la famille des menthes; *dai wo*, rhubarbe; *rengiô*, fruit du *syringa suspensa; kai sô*, espèce de fucus; *ya kan*, racine de *moræa sinensis; siô ma*, racine d'une tiarella; *ki zits*, cetrus triphylla; *tikoureki*, suc frais tiré d'une espèce de bambou nommé *hatsik'*, en brûlant les cannes dès qu'elles sont coupées.

---

(1) Espèce d'excroissance végétale qui se trouve sur les feuilles du *Rhus javanicum*.

Les pauvres donnent à leurs enfans une autre potion composée de *kwandôkon*, espèce de *tussilago; kan zô*, réglisse; *daiwo*, rhubarbe. Ce n'est que très-récemment qu'on a introduit l'usage de leur faire prendre les trois premiers jours de la naissance une purgation en pilules, composée de *ha dsu*, ricinus; *sia ku sekisi*, espèce d'hématite; *tai sia seki*, talcum. M. Mimazunzo condamne cette innovation. Après ces trois ou quatre premiers jours, on donne le sein aux enfans, ou toute autre substance légère et nutritive.

M. Mimazunzo assure en terminant que les perfectionnemens apportés dans l'art des accouchemens par les plus célèbres professeurs du siècle, ont de beaucoup diminué le nombre des accouchemens difficiles, dont les familles avoient à déplorer les résultats.

E. JACQUET.

Note en réponse à une question proposée par M. Klaproth, dans le Journal asiatique, *décembre 1829, p. 29, not. 2, par* M. BROSSET.

1.° *Noms des années en géorgien.* Les Géorgiens appellent leurs années წელი *tseli*, d'un mot, qui, au pluriel, signifie *les reins* (1), ou bien წელი-წადი *tselitsadi*, année complète.

---

(1) და სარტყელი ტყავისა წელთა.

2.° Les Géorgiens ont encore un autre nom pour désigner les années, celui de ქორონიკონი *koroniconi*, où il est aisé de reconnaître le mot grec χρονικόν; l'intercallation du ო *o* s'expliquant par la prononciation gutturale du χ combinée avec celle du ρ. Ces années sont celles d'une période de 532 ans, établie par toutes les dates qui se trouvent sur les manuscrits et les imprimés en langue géorgienne, mais surtout par la *Chronique géorgienne* que publie actuellement la Société asiatique, où l'on ne trouve jamais les années de J. C., mais seulement les *koronicon.*

La présente période de 532 ans a commencé en 1312, et finira en 1844, pour faire place à une autre. . . . .

Il était important de savoir si les Géorgiens faisaient usage de ce comput avant 1312 : or, cette question se trouve résolue par une note (*actuellement publiée*) que nous a autrefois communiquée M. Klaproth. Dans la *Topographie géorgienne*, dont il a fait connaître des fragmens considérables, on voit l'an 917 de J. C. accolé à la date géorgienne 137 : or, de 1312

მჭსთაჲ, *da sartqéli tqawisa tseltha mistha*, c'est-à-dire, *et la ceinture de ses reins était de peau* (Math., III, 4). La ressemblance des deux mots n'est, je crois, qu'accidentelle; d'après une observation que je dois à la complaisance de M. Saint-Martin, سال *sal*, en persan, signifie *année;* on doit penser que le mot géorgien *tseli* s'est formé de celui-là, comme *tseli*, reins, du persan سل *soul*, et წამალი *tsamali*, poison, de سم *sam*, qui, en arabe et en persan, a le même sens. — B.

ôtant 532, reste 780, à quoi ajoutant 137, on obtient précisément 917. Il suffirait d'une ou deux autres dates entre 780 et 457, époque de l'invention de cette période, qui n'est autre chose que le cycle pascal, inventé par Victorius sous Léon-le-Grand, pour fixer peut-être la date précise de quelque grand événement de l'histoire de la Géorgie. Nous parlerons ailleurs de cette manière de dater employée sur les médailles et les monnaies.

Il ne paraît pas que le respectable Deguignes et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* aient eu connaissance de cette ère géorgienne, puisqu'ils n'en font pas mention dans leurs savantes tables. Le premier auteur européen que je sache qui en ait parlé, est le docte Adler, dans l'appendice de son *Musæum Borgianum*, pag. 161, sqq.

Toutefois, en adoptant le cycle pascal, les Géorgiens l'ont modifié en deux choses : 1.° au lieu de partir du même point que nous, ils ont, ce qui change le chiffre, sans nuire à son exactitude, commencé leur calcul de 532 ans, à une date intermédiaire du nôtre; 2.° cette date intermédiaire, à cause de la précession de deux ans du cycle pascal sur l'ère vulgaire, est l'an 250 du cycle, ou 248 de J. C. (1).

---

(1) Extrait d'un mémoire sur la chronologie géorgienne, qui servira de préface à la *Chronique géorgienne.*

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 1.er février 1830.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la société.

MM. le colonel Briggs.
Christian Mohn.
Will. Staines.

M. Botta écrit au Conseil pour faire connaître qu'il va visiter l'Arabie et les côtes du golfe Persique, et annonce qu'il rassemblera tous les renseignemens qui pourront intéresser la société. MM. Agoub et Reinaud sont chargés de s'entendre avec M. Botta, relativement à cet objet.

M. Jouy demande une nouvelle souscription pour son édition d'*Aboulfeda*. Cette demande est renvoyée à la commission littéraire et à la commission des fonds.

M. Eug. Burnouf fait un rapport sur les titres littéraires de M. G. Duff, et propose de l'admettre au nombre des membres étrangers de la société. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Eyriès fait son rapport sur l'*Histoire des Dairis du Japon*, par M. Titsing, et propose de souscrire pour cent exemplaires de cet ouvrage. Ce rapport est renvoyé à la commission des fonds.

Il est rendu compte comme il suit des ouvrages publiés par la Société :

L'édition de *Sacountala* sera achevée incessamment

La *Grammaire géorgienne* et le *Dictionnaire mandchou* seront commencés sous peu de temps.

Dix feuilles du *Dictionnaire chinois* sont lithographiées.

M. Reinaud fait un rapport sur la *Moallaka de Tarafa*, par M. Vullers. Ce rapport est renvoyé à la commission du Journal (1).

Histoire des Colonies étrangères, *qui se sont fixées dans l'Abyssinie et dans le Sennaar, depuis le VII.e siècle avant J. C. jusqu'au IV.e siècle de l'ère chrétienne; suivie de Dissertations sur la civilisation des peuples du Soudan au temps des Méroens, des Égyptiens, des Carthaginois, des Grecs et des Romains; et de plusieurs Traités sur les relations commerciales de ces peuples avec les nègres; par* Louis MARCUS. — 3 vol. *in-8.o* accompagnés de cartes et de planches.

PROSPECTUS.

Les événemens qui ont contribué à la destruction de l'ancien état de Méroé ne sont pas plus connus que ceux qui l'ont fait naître, soit que son origine ait précédé celle de l'empire égyptien, soit que ce dernier ait donné naissance à celui de Méroé. L'auteur de cet ouvrage vient de soulever un peu le voile qui a couvert jusqu'à présent l'histoire des derniers siècles de l'empire Méroen. Il a découvert et prouvé que, comme Rome, cet état a succombé sous les attaques simultanées et successives de peuples étrangers qui, venus de différentes contrées de l'Asie et de l'Afrique, fondirent comme de concert sur le Méroé au moment où les troubles civils et la corruption des mœurs y étaient arrivés au plus haut degré, et vers le temps où l'antique

---

(1) *Voyez* le n.o de février, pag. 144 et suiv.

gouvernement hiérarchique du pays s'était trouvé remplacé par le pouvoir arbitraire de monarques absolus, choisis dans la caste des guerriers.

Les colonies qui ont exercé cette influence funeste sur le Méroé, vinrent de la Palestine, de la Syrie, de l'Égypte, de l'île de Madagascar et des embouchures du fleuve Quilmancé; elles étaient composées de Juifs, de Syriens, de guerriers égyptiens, de Grecs nés en Egypte et de Cafres. Leur histoire n'est pas moins intéressante en elle-même que par rapport à leurs relations hostiles et amicales avec les Méroens. Les Juifs et les Syriens se sont établis dans l'Abyssinie du temps d'Alexandre-le-Grand. Les Syriens se sont faits, depuis cette époque, chrétiens; les Juifs sont restés fidèles à la foi de leurs ancêtres, et ils ont été gouvernés, jusqu'à la fin du siècle passé, par des rois israélites dont la puissance égala long-temps celle des rois chrétiens de l'Abyssinie; ces Juifs parlent encore la langue de leurs ayeux, et ont fourni à l'auteur des détails nouveaux et très-curieux sur la religion des anciens Hébreux, sur leur littérature et sur leur vie sociale et politique. Les Gréco-Egyptiens sont arrivés dans l'Abyssinie au commencement du premier siècle avant J. C.; ils fondèrent les villes d'Adoulis et d'Axoum, et firent élever les monumens sur lesquels Cosmas et Salt ont découvert des inscriptions grecques. Les Cafres de Madagascar et des bords du Quilmancé sont venus dans l'Abyssinie et dans le Sennaar à la même époque que les Gréco-Egyptiens. De tous les peuples demeurant au sud de l'équateur, c'est le premier dont il soit parlé dans les livres des Grecs et des Romains; ce sont les Galas de l'Afrique antique, et leurs invasions furent marquées par autant de ravages et de cruautés que celles des Galas du XVI.e siècle, lorsqu'ils parcouraient les pays de l'Afrique orientale, situés entre Sophala et l'Abyssinie. Les guerriers égyptiens s'établirent du temps de Psammétique et vers l'an 643 avant J. C. au midi du Sennaar, dans les pays qu'arrosent les fleuves Maleg et Toka (des voyageurs por-

tugais, et où demeurent actuellement les Ebrios de ces auteurs, peuple qui n'est pas composé de Juifs (Hébreux), comme le pense Marmol, mais de descendans de ces guerriers égyptiens que les habitans indigènes du midi de l'Abyssinie et du Sennaar appelèrent autrefois Sebrites ou nouveaux venus. Du temps d'Hérodote on savait, et cet historien l'a consigné dans ses écrits, que les guerriers égyptiens ont beaucoup contribué à la civilisation des nations chez lesquelles ils allaient demeurer. Les Ebrios sont encore aujourd'hui le peuple le plus civilisé de l'Afrique centrale; d'après ce que plusieurs voyageurs portugais, dont les relations sont inédites, racontent de cette nation, ils ont adouci les mœurs barbares des Galas qui demeurent dans leur voisinage, et leurs mœurs et coutumes ont une ressemblance très-frappante avec celles des anciens Egyptiens.

Depuis que Mungo-Park, Clapperton, Laing, Caillé et d'autres voyageurs célèbres ont parcouru quelques parties du Soudan, c'est-à-dire des pays situés entre les sources du fleuve Blanc de Browne et celles de la Gambie et du Sénégal, sous les 10.e et 7.e degrés de latitude nord, l'attention de toute l'Europe est dirigée vers ces pays destinés à offrir un jour des débouchés immenses aux productions européennes. Le livre de M. Marcus contient beaucoup de renseignemens inconnus ou très-peu connus sur l'état actuel de la civilisation chez les peuples du Soudan, sur l'histoire de ces peuples et sur la géographie physique et politique de leur patrie. Ces renseignemens se trouvent principalement dans les dissertations relatives à l'état ancien de la civilisation chez les peuples du Soudan et à leurs relations avec les Méroens, les Egyptiens, les Phéniciens, les Carthaginois, les Hébreux, les Grecs et les Romains.

Au premier abord on pourrait croire que ces dissertations n'ont aucun rapport avec le reste de l'ouvrage; mais il n'en est pas ainsi : les anciens habitans indigènes du Méroé avaient fait de grands progrès dans les sciences et les arts;

beaucoup d'entre eux furent forcés d'émigrer dans le pays des Nègres à la suite des invasions successives des peuples de l'Asie et de l'Afrique; ils répandirent des germes de civilisation sur plusieurs points de l'intérieur de la Nigritie où ils furent suivis par une partie des colons Juifs, Grecs et Egyptiens établis dans l'Abyssinie et dans le Sennaar. Représenter aussi complètement que possible les suites que l'invasion des nations étrangères dans les deux pays que nous venons de nommer, a eues pour le Soudan, telle est la tâche que l'auteur s'est proposée encore dans son ouvrage.

Pour le faire avec quelque discernement et avec méthode, il fallait commencer par chercher à connaître la marche des relations antiques des peuples du Soudan avec les autres nations anciennes du globe, afin de pouvoir se faire une idée juste des connaissances et des institutions dont les Nigritains pouvaient être redevables aux Méroens, aux Egyptiens, aux Phéniciens, aux Carthaginois, aux Grecs et aux Romains, avant la première invasion des peuples de l'Asie et de l'Afrique dans l'Abyssinie et le Sennaar. Il fallait parler ensuite de l'état de la civilisation chez les peuples du Soudan avant l'époque indiquée, afin de pouvoir distinguer les connaissances et les institutions dont l'héritage a été transmis aux Nègres par leurs ancêtres, de celles qu'ils doivent aux étrangers qui se sont établis sur le sol de leur patrie.

Toutes ces difficultés résolues, il restait à distinguer autant que possible l'influence que les Phéniciens, les Carthaginois, et surtout les Mauritaniens et les Numides ont exercée sur les habitans indigènes du Soudan, d'avec les effets produits dans la vie sociale et dans l'histoire des Nigritains par l'arrivée de Méroens et de juifs, chrétiens et payens venant de l'Abyssinie. Il était donc indispensable 1.° d'examiner la tradition d'après laquelle les Poules, les Laobès, les Galoffes, les Minianas et d'autres peuples du Soudan occidental, prétendent descendre des anciens habitans indigènes des états barbaresques; 2.° après s'être

convaincu avec l'auteur que cette tradition est très-vraie, de faire des recherches non-seulement sur l'influence que les Egyptiens, d'une part, les Phéniciens et les Carthaginois, de l'autre, ont exercée sur les anciens Numides et Mauritaniens, *mais principalement sur la tradition,* par laquelle ces deux nations se donnent comme descendans des Perses, Mèdes et Arméniens qu'Hercule a conduits dans le nord de l'Afrique.

Ce n'est qu'après avoir fait des recherches exactes sur tous les objets indiqués dans les deux alinéas qui précèdent qu'on pouvait espérer de tracer avec succès les suites que l'invasion de peuples étrangers dans l'Abyssinie et le Sennaar a eues pour le Soudan, et c'est aussi la marche que l'auteur a suivie dans cet ouvrage. Quant à la manière dont il s'y est pris, le public peut en juger par trois articles extraits de l'ouvrage, et relatifs au commerce des anciens avec les Nègres, qu'il a publiés dans le *Nouveau Journal asiatique* de mars, d'avril et de mai 1829. Dans les deux cahiers suivans du même Journal, on lit un extrait du même ouvrage; extrait qui est intitulé : *Notice sur l'époque de l'établissement des Juifs dans l'Abyssinie et dans le Sennaar.* Le public peut donc juger de la manière dont l'auteur a tracé l'histoire des colonies abyssines et sennaariennes. Au reste, l'insertion de ces cinq extraits de l'ouvrage dans un journal aussi estimable que celui de la Société asiatique, et qui agrandit tous les jours le champ de nos connaissances dans l'histoire et la littérature des peuples de l'orient et de toute l'antiquité, peut être pour le public une garantie du mérite du livre. Dans le *Bulletin de la Société de géographie* (janvier 1830), on lit un rapport assez détaillé sur l'ensemble de l'ouvrage. *Plusieurs orientalistes, naturalistes et géographes distingués de France et d'Allemagne, pays natal de l'auteur, ont parcouru des parties entières de l'ouvrage manuscrit, et en ont témoigné leur satisfaction à son auteur.* Il suffit de les nommer, ce sont M. le baron Alexandre de Humboldt, M. le baron G. Cuvier, M. le ba-

ron Silvestre de Sacy et MM. Jomard, Klaproth, Saint-Martin, Reinaud, Ritter et Rudolphi.

L'ouvrage n'est pas moins intéressant pour les naturalistes et surtout pour les géographes et les historiens que les théologiens, les orientalistes et les archéologues. Il sera revu par un des amis de l'auteur, M. Ajasson de Grandsagne, connu par ses commentaires et sa traduction de Pline le naturaliste.

L'ouvrage se composera de trois forts volumes de texte *in-8.°* et d'un atlas, qui, à partir du mois d'août 1830, paraîtront de trois mois en trois mois.

Le prix de chaque volume de texte et de l'atlas sera de 9 francs pour les souscripteurs, et de 11 francs pour les personnes qui n'auront pas souscrit.

L'atlas sera publié après le deuxième volume, époque à laquelle sera fermée la liste des souscripteurs, dont les noms seront publiés dans le troisième et dernier volume de l'ouvrage.

On souscrit provisoirement chez l'auteur, rue Simon-le-Franc, n.° 21, à Paris.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Observations sur la critique faite par M. Sam. Lee, dans les n.os 79 et 80 du Classical journal, *du compte rendu dans le* Journal des Savans, *de sa Grammaire de la langue hébraïque,* par M. le baron SILVESTRE DE SACY.

(2.e ARTICLE.)

JUSQU'ICI j'ai suivi M. Lee dans la critique qu'il a faite des observations contenues dans l'article du *Journal des Savans* de décembre 1828; maintenant je dois passer avec lui au second article, imprimé dans le cahier de janvier 1829.

6.° J'ai dit précédemment que si la Grammaire hébraïque, sous certains points de vue, est plus simple que celle des langues arabe, grecque et latine, elle offre, sous d'autres, des difficultés qui compensent du moins en partie cette simplicité. Au nombre de ces difficultés on doit compter les changemens graves qui surviennent dans la vocalisation de la plupart des noms, quand ils passent du masculin au féminin, du singulier au pluriel, de l'état absolu à l'état construit, et quand ils s'attachent à des pronoms affixes.

Pour bien poser l'état de la question, je me vois forcé de rappeler comment j'ai envisagé le principe de toutes les altérations qui arrivent dans la forme primitive des noms.

« Le principe de toutes ces modifications, ai-je dit, » c'est que les mots, étant alongés par ces crémens » qui s'incorporent avec eux, tendent à alléger et à » raccourcir leur prononciation primitive, afin que » l'esprit de celui qui écoute soit mis plus tôt en posses- » sion de leur signification complexe; et cela est » vrai, même dans le cas de l'état construit, parce que » les deux noms réunis par ce rapport, dans lequel le » second détermine le premier, sont censés ne former » qu'un seul nom, comme ils n'expriment qu'une » idée complexe. L'application de ce principe se fait » d'une manière, non pas il est vrai, arbitraire, mais » très-variée, &c. ».

Puisque ces altérations dans la forme primitive des noms sont assujetties à certaines règles, il faut de toute nécessité que le grammairien expose ces règles, et que, pour procéder avec méthode, il divise les noms par catégories, à raison de la forme qu'ils ont dans leur état primitif, et des changemens qu'ils éprouvent à l'occasion des accidens dont nous avons parlé; et ce procédé peut être comparé à celui par lequel on divise les noms de la langue latine en cinq déclinaisons. Tous les faits particuliers dont le grammairien doit tenir compte, viennent ainsi se ranger sous certaines lois générales, se systématisent, et ne sont plus qu'un jeu pour la mémoire.

Je défie tout auteur d'une Grammaire hébraïque de faire autrement. M. Lee, qui a interverti l'ordre de mes raisonnemens, s'étonne que, à la suite de quelques reflexions sur lesquelles je reviendrai tout-à-l'heure, j'aie dit : « Il vaudrait beaucoup mieux se » borner à exposer les faits, en réunissant les cas in- » dividuels par groupes, autant que faire se peut, » et il trouve extraordinaire que je lui reproche de n'avoir pas suivi une méthode, qui est précisément celle qu'il a adoptée. Cela serait, en vérité, très-extraordinaire; mais, si M. Lee eût mieux pesé mes expressions, il aurait compris que ma critique tombait, non pas sur ce qu'il *n'avait pas suivi* cette marche, mais sur ce qu'il ne *s'était pas borné à la suivre*, c'est-à-dire à classer et à présenter les faits, et sur ce qu'il avait voulu en trouver, pour chaque cas, la raison; enfin, sur ce que, pour y parvenir, il s'était jeté dans une théorie tout arbitraire, qui ne repose que sur des hypothèses, et n'a pas même l'avantage de soulager la mémoire. J'ai cru entrevoir le motif qui avait entraîné M. Lee, et avant lui d'autres savans respectables, dans ce système tout conjectural, et j'ai même adouci ce que ma critique pouvait avoir, non de désobligeant, mais de sévère, en faisant observer que M. Lee n'était pas l'inventeur de ce système. Il persiste à le soutenir, et il le croit favorable à la mémoire. La seule chose que je conclus de là, c'est que nous resterons chacun, à cet égard, dans notre opinion. Mais, quoi qu'il en puisse dire, je ne pense pas que les personnes impartiales trouvent mes

observations *tout-à-fait au-dessous de moi et parfaitement puériles.*

En parlant des changemens que les noms dont il s'agit subissent, j'avais mis au nombre des cas qui donnent lieu à ces altérations, le passage du singulier, *au duel, et au pluriel.* M. Lee exclut de mon énumération *le duel, parce que,* dit-il, *on ne trouve jamais ces noms au duel,* (*but not in the dual number, as M. de Sacy says; for this reason, because they are never found in it*). Qu'est-ce donc que רַגְלַיִם, si ce n'est pas le duel de רֶגֶל, et בִּרְכַּיִם sinon le duel de בֶּרֶךְ ? Et quand il n'en existerait point d'exemples dans la Bible, ne conviendrait-il pas d'en supposer l'existence? M. Lee lui-même ne donne-t-il pas dans sa Grammaire (pag. 69) מַלְכַּיִם pour duel de מֶלֶךְ?

Sur ce que j'avais allégué que, pour établir le système tout problématique que je combattais, non pas précisément comme faux, mais comme hasardé et superflu, *on marchait de supposition en supposition*, M. Lee croit me répondre par un argument *ad hominem*, qu'en vérité je ne saurais comprendre. Aussi me contenterai-je de le transcrire, sans chercher à le réfuter.

« Mais, dit-il, ne pourrait-on pas répondre, que » sur ce pied-là, la Grammaire arabe de M. de Sacy, » aussi bien que les trois volumes de sa Chrestomathie, ne sont, pour la moitié au moins, qu'un tissu » de conjectures, et que le savant auteur de ces deux » livres aurait bien mieux fait de se borner à présen-

» ter des faits, et de ne point avoir recours à marcher » de supposition en supposition » ?

Je dois encore m'expliquer sur une sorte de défi que me porte M. Lee. Il suppose que, dans le système qu'il a adopté, il n'y a pas une seule hypothèse à laquelle je puisse refuser mon assentiment, « à moins » que je ne sois assez hardi pour soutenir qu'il peut » se trouver régulièrement, en hébreu, deux lettres » quiescentes après une voyelle. » Et pourquoi donc faudrait-il tant de hardiesse pour admettre que cela pouvait avoir lieu en hébreu, quand cette langue était vivante, puisque les Masorèthes n'ont pas fait de difficulté de l'admettre dans des mots tels que נֵרְדְּ, קֹשְׁטְ, גֵּיאְ, &c., et dans le pronom féminin אַתְּ, ainsi que dans les personnes du genre féminin du prétérit, comme פָּקַדְתְּ, sans parler des mots tels que בַּתְ, רַבְ, אַףְ, &c., qui renferment évidemment un *daghesch*, quoiqu'on ne l'écrive pas. Si, comme le dit M. Lee, on a conservé ce qu'il appelle *la forme primitive, dans certains cas, où il n'en pouvait résulter aucune difficulté de prononciation* (pag. 96), il faut avouer qu'on l'a abandonnée sans aucun motif, dans la plupart des noms qu'il appelle *segolate nouns*, et qu'il est bien étonnant surtout qu'on l'ait conservée dans חֵטְאְ et גֵּיאְ.

7.° Je passe maintenant à un sujet où je reconnais que M. Lee a en partie raison, quoique je sois loin d'admettre entièrement sa théorie des formes des verbes, dans la langue hébraïque. Ce que j'avais observé à cet égard se rapportait à la Grammaire de M. Sarchi,

et il m'avait paru inutile de renouveler la discussion à l'occasion des deux autres grammaires dont je rendais compte. Puisque mon silence étonne M. Lee, et le surprend d'autant plus, qu'*il avait*, dit-il, *à cette occasion, signalé de graves méprises où j'étais tombé dans ma Grammaire arabe* (p. 121 et suiv.), je crois devoir m'expliquer. Je reconnais, avec M. Lee, que je n'ai pas suffisamment indiqué dans la 1.re édition de ma Grammaire arabe, les significations accessoires que, dans cette langue, les formes dérivées ajoutent à la signification du verbe primitif, ou les altérations qu'elles lui font éprouver. J'ajoute que j'ai réparé cette omission dans la partie actuellement imprimée de la 2.e édition, et que j'ai beaucoup profité pour cela de la Grammaire arabe de M. Lumsden. Toutefois M. Lee ne devait pas trouver *vraiment prodigieux* (*truly maravellous*) que je n'eusse pas, sinon évité par moi-même cette omission, du moins profité de ce que M. Lumsden et lui avaient dit là-dessus. Il aurait pu s'apercevoir que la 1.re édition de ma Grammaire arabe est de l'année 1810, et que celle de M. Lumsden n'a paru dans l'Inde qu'en 1813. Quant à M. Lee, j'aurais volontiers profité de ses lumières; mais cette partie de la copie de ma seconde édition était rédigée long-temps avant que j'eusse entre les mains sa Grammaire hébraïque.

Je reconnais encore que je ne me suis pas exprimé avec une exactitude rigoureuse, en traduisant le mot arabe مطاوع (et non مطاوَع, quoi qu'en dise M. Lee)

par *passif*. Toutefois cette inexactitude n'est pas aussi importante que le croit M. Lee, et la preuve de cela se trouve dans les deux passages de grammairiens arabes cités par M. Lee lui-même, qui définissent précisément la *passiveté* (je prie qu'on me passe ce mot), en expliquant le terme technique مطاوعة. Ces passages n'ont pas été bien compris par M. Lee, et voilà pourquoi il a cru qu'il falloit prononcer مُطاوَع. Comme je ne veux pas m'étendre hors de mesure sur cet objet, je me bornerai 1.° à citer Djewhari, qui dit en propres termes que les grammairiens appellent souvent le verbe neutre *motawia* : والنحويون ربّما سمّوا الفعل اللازم مُطاوِعًا ; 2.° à affirmer que, dans la relation du verbe actif كسر *briser*, à انكسر, c'est كسر qui est مطاوَع, tandis que انكسر est مطاوِع, et que c'est cela que dit l'auteur du livre *des Définitions*, dont M. Lee a méconnu le sens; 3.° que tout verbe neutre لازم n'est pas pour cela مُطاوِع, quoique tout verbe مطاوِع soit neutre; que, par exemple, مَرِضَ, اسودّ et اصفارّ, quoique verbes neutres, ne sont pas مطاوِع.

Il n'est peut-être pas hors de propos de faire observer qu'il y a une grande analogie pour le sens, en arabe, entre les voix passives des formes فُعِلَ et فُعِّلَ, et les formes dérivées انفعل, افتعل et تفعّل; et la preuve de cela, c'est que, dans l'arabe vulgaire, on ne fait aucun usage des voix passives, et on y supplée par ces formes dérivées.

Au surplus, quant à la différence que M. Lee tâche d'établir entre l'adjectif verbal passif du verbe à la forme *kal*, et le sens de la forme *nifal*, comme aussi à la critique qu'il a faite de la manière dont j'ai envisagé la forme *hitpaël* et qui s'écarte de sa manière de voir, je dois avouer que cela ne me paraît guère qu'une dispute de mots, où il y a plus de subtilité que de réalité et d'application pratique. Et c'est pour cette raison et parce que je ne veux point prolonger cette discussion, que je ne m'y arrête pas.

8.° Je pourrais, par manière de transition, dire : *c'en est assez là-dessus;* mais comme cette façon de s'exprimer choque M. Lee, je dirai simplement qu'il me reste encore à traiter un des objets compris dans le premier article de la critique de M. Lee. C'est, je crois, parmi ses théories, celle à laquelle il attache le plus d'importance, tandis, qu'à mon sens, c'est la moins probable et la plus hasardée.

C'est avec peine que je rentre dans cette discussion, mais comme M. Lee prétend que son opinion est conforme à celle de Kimchi et des anciens grammairiens hébreux, et me défie de donner un sens quelconque aux paroles de Kimchi, si je refuse d'y econnaître celui qu'il leur attribue, je me vois forcé à remettre sous les yeux des lecteurs le système de M. Lee et les objections que j'y ai faites. M. Lee n'ayant fait aucune réclamation contre l'exposé que j'ai donné de sa théorie dans le *Journal des Savans*, je ne puis mieux faire que de transcrire ce que j'y ai dit.

« M. Lee pose pour principe que le verbe dans » son état brut (*in its crude state*, c'est-à-dire, » quand il est dépourvu de toute flexion verbale), » n'est rien qu'un nom d'une forme ou de l'autre, et » que sa signification est déterminée par la significa- » tion propre à celle d'entre les formes des noms à » laquelle il appartient, soit que cette forme soit pri- » mitive ou dérivée. Il appuie ce paradoxe sur l'au- » torité de Kimchi qui ne dit rien de semblable; car » autre chose est de dire, comme ce grammairien hé- » breu, que les verbes viennent des noms et que le » nom est comme le corps, et le verbe comme l'ac- » cident, ou de dire comme M. Lee, que le verbe » n'est qu'un nom; que la troisième personne du » prétérit du verbe simple nommé קַל *kal*, est » toujours un nom primitif de l'une des formes פָּקַד, » פָּקֵד ou פָּקֹד, et que pour le présent (ou aoriste), » le fond de ce temps est un nom du nombre des » noms primitifs qui ont pour signe caractéristique » le *ségol*, et de l'une des formes פִּקְד, פַּקְד ou פֶּקְד. » Dans ce système, l'impératif aussi est un nom. » Cette manière de présenter la formation des verbes » n'a, ce me semble, rien qui la recommande, à » moins que ce ne soit sa singularité; et il ne faut » pas oublier que ces prétendus noms primitifs פִּקְד, » פַּקְד et פֶּקְד ne sont que les créations d'un esprit » systématique, desquelles on peut dire : *Quod gratis* » *asseritur, gratis negatur*. D'ailleurs, si les temps » personnels du verbe n'étaient dans la réalité que » des noms joints à des pronoms, pourquoi tous

» les temps, tous les modes, n'auraient-ils pas pris » pour base le même nom? Pourquoi le nom qui, » dans le prétérit, forme la troisième personne du » singulier, n'aurait-il pas conservé sa forme dans » toutes les personnes du même temps, et de חָפֵץ, » par exemple, aurait-on fait חָפַצְתָּ? C'en est assez » sur cette doctrine. »

Au sujet de ma dernière objection, M. Lee prétend qu'il y avait répondu d'avance, et que j'aurais pu trouver la solution de la difficulté à l'article 102 de sa Grammaire. Je vois bien que M. Lee a tenu compte du fait, qu'il a appelé cette substitution d'une voyelle à une autre *une oblique correspondance*, mais je ne saurais voir là une réponse à mes objections. Il ajoute de plus que, dans certains verbes, comme dans יָרֵא, le changement de voyelle n'a pas lieu, comme aussi il n'a jamais lieu en arabe. Que suit-il de là, sinon un motif de plus pour s'étonner que ce changement qui ne peut pas être justifié par l'euphonie, ait lieu en aucun cas, si la théorie proposée était vraie? Car quelle raison pouvait-il y avoir de faire le plus souvent disparaître l'identité du nom et du verbe, tandis que quelquefois on la laissait subsister? Ainsi mon objection reste dans toute sa force, et je m'étonne à mon tour que M. Lee l'ait qualifiée de *remarque niaise et dénuée de tout fondement* (*a remark so silly and unfounded*).

M. Lee ajoute encore qu'en chaldéen et en syriaque on a des exemples très-communs de la coalescence d'un nom et d'un pronom, pour exprimer une

idée verbale. Sans doute, mais ce nom est toujours un adjectif verbal, existant réellement dans la langue. Il n'y a point là d'hypothèse gratuite, et il ne faut pas recourir à une théorie subtile pour découvrir cette coalescence.

Je ne suis pas surpris que cette théorie ait plu à M. Lee, puisqu'elle était favorable au système qu'il embrasse, savoir, que ce qu'on appelle des *verbes*, n'existe réellement point, et n'est qu'une création de l'imagination des grammairiens, création toutefois, il en convient, qui, comme beaucoup d'autres méthodes artificielles (*technicalities*), ne laisse pas que d'être utile dans l'exposition détaillée des élémens de la grammaire technique (*in detailing the elements of technical grammar*).

Quoi qu'il en soit de ce système, je persiste à penser que l'application de semblables théories, si philosophiques qu'on les suppose, est plus nuisible qu'utile dans un ouvrage destiné à l'enseignement d'une langue, et où il serait à souhaiter que tout fût positif. Je soutiens de plus que la formation du verbe dans la langue hébraïque, serait plutôt une objection contre cette théorie, qu'un argument en sa faveur; mais pour sortir des idées systématiques, où d'ordinaire la discussion n'a d'autre résultat que de confirmer chacune des parties adverses dans son opinion, revenons à un fait, et voyons si Kimchi a dit ce que lui fait dire M. Lee.

Il est, ce me semble, incontestable que, selon l'ordre philosophique de la génération de nos idées, le verbe

(autre que le verbe abstrait), exprimant une idée complexe, est postérieur au nom qui exprime une idée simple, et même à l'adjectif qui joint à l'idée du nom celle de la faculté de devenir qualificatif d'une substance. Ainsi *amor* précède *amare ; aurum* précède *aureus* et *deaurare*. Et voilà, suivant moi, tout ce qu'a voulu établir Kimchi, qui a fort bien exprimé sa pensée en disant : « Je parlerai du verbe avant le » nom, quoique le nom précède le verbe; car le verbe » est sorti du nom, et l'on a dit que le nom est » comme le corps qui supporte les accidens, et le » verbe comme l'accident. » Dans le système de M. Lee, Kimchi aurait dû dire que le *verbe est le corps réuni aux accidens*. Il faut toutefois observer que cette espèce d'axiome ne convient point proprement au nom et au verbe, si ce n'est en tant qu'ils font, dans une proposition, les fonctions de sujet et d'attribut, et qu'il s'applique mal à ces deux parties du discours, prises isolément et considérées en elles-mêmes.

Kimchi divise ensuite, dans les passages cités par M. Lee, les noms en plusieurs espèces, savoir : 1.° noms dérivés des verbes, comme *Ruben*, *Siméon*, *Zabulon*; 2.° noms desquels sont dérivés des verbes comme חכם *sage*, צדיק *juste*, שלג *neige ;* 3.° enfin, noms *de choses*, qui ne sont dérivés d'aucun verbe, et desquels aucun verbe ne dérive, comme איש *homme*, אשה *femme*, אבן *pierre*, ברזל *fer*, &c. Or quel parti M. Lee peut-il tirer de tout cela pour sa théorie ? Il est incontestable que le verbe *neiger* dérive de *neige*, *juger* de *juge*

fouetter de *fouet*. Suit-il de là que les verbes *neiger juger*, *fouetter* ne soient que des noms ? Et veuillez observer que, si Kimchi avait voulu faire entendre que le verbe n'est que le nom lui-même, associé à des pronoms, il n'aurait pas dû dire que le verbe *est dérivé* נגזר du nom, ce qui suppose que l'un est la *souche*, l'autre la *branche*, et repousse toute idée d'identité.

D'ailleurs les noms desquels Kimchi fait dériver des verbes; ne sont pas seulement des adjectifs verbaux (ou *participial nouns*, comme s'exprime M. Lee); ce sont aussi des noms substantifs, comme חֶרֶב *épée*, שֶׁלֶג *neige*; ce ne sont pas non plus uniquement des noms, des formes פָּקֵד, פָּקָד ou פָּקוֹד, ce sont aussi des noms ayant pour voyelles des *ségols* (*segolate nouns*), et des adjectifs de la forme de צַדִּיק. Tout cela est bien différent du système de M. Lee, et ne saurait lui servir d'appui.

Enfin Kimchi remarque, et chacun peut faire la même observation, qu'il y a *des adjectifs* שם התואר dont les formes sont identiques ou presque identiques avec celles des verbes à la troisième personne du singulier masculin du prétérit, quelquefois même (et c'est le seul cas dont M. Lee pourrait se prévaloir) que le même mot peut être adjectif verbal et verbe, comme יָרֵא, *timens* et *timuit*, חָפֵץ *gratum habuit* et *gratum habens*. Mais ces exemples, en petit nombre, ne peuvent point fonder une théorie générale. Et quant à l'observation prise dans son ensemble, c'est un fait que le grammairien observe

sans en tirer aucune conséquence, ce qui est d'autant plus certain que les mots מֶלֶךְ; עֵפֶר et autres semblables, sont pour lui des adjectifs verbaux [illegible] [illegible], tout aussi bien que חָכְמָה, חָפֵץ et רָחוֹק.

Au reste, si M. Lee s'était borné à dire que le verbe, à la troisième personne du singulier masculin du prétérit, semble n'être quelquefois autre chose qu'un adjectif qui prend ensuite une grande variété de formes, pour indiquer les idées accessoires de temps, de genre, de nombre, de personne, quoique cela ne puisse pas se démontrer, cette manière de voir serait susceptible de peu d'objections. Mais étendre cela à tous les verbes primitifs, sans exception; prétendre que le prétérit a pour base un nom d'une certaine forme, et le futur un nom d'une forme différente, et, par suite de cette théorie, ne considérer le verbe que comme une création de l'imagination des grammairiens, voilà ce qui est tout-à-fait paradoxal, et ce à quoi certes Kimchi n'a jamais pensé.

Il est donc arrivé à M. Lee, relativement à ce grammairien hébreu, ce qui arrive fréquemment, alors qu'on a l'esprit fortement préoccupé d'un système. Il a cru voir dans Kimchi ce qu'il avait besoin d'y voir, mais que personne autre que lui ne saurait y apercevoir, et ce que sans doute il n'y trouvera plus lui-même, s'il examine la chose de sang froid et sans prévention.

M. Lee a trouvé les passages cités de Kimchi si concluans en faveur de son système, qu'il a cru inutile de recourir à un autre grammairien hébreu, Abraham

de *Balmis*, auteur du מקנה אברהם. J'ai voulu m'assurer si ce grammairien était plus favorable que Kimchi à la théorie de notre savant auteur. Tout ce que j'y ai vu de relatif à cette question, c'est qu'il pose en principe que les noms, en tant qu'ils désignent les êtres, soit en eux-mêmes, soit comme agens ou patiens, sont antérieurs, dans le système de la formation d'une langue, aux verbes qui expriment l'action avec détermination du temps où elle est produite. Je ne vois là qu'une conséquence nécessaire de l'ordre philosophique établi dans la génération de nos idées, ordre contraire peut-être à la marche empyrique qui procède le plus souvent du concret à l'abstrait; mais cela n'a rien de commun avec le système que je combats.

M. Lee résume et conclut toute cette discussion de la manière suivante :

« Maintenant, puisque les Chaldéens et les Syriens » ont agi d'une manière aussi antiphilosophique, selon la façon de voir de M. de Sacy ; je veux dire » qu'ils ont conjugué *un nom de la nature des participes (a participial noun)* et qu'ils en ont fait » un verbe, j'ai le droit de demander pourquoi les » Hébreux, leurs voisins, qui ne leur étaient point » supérieurs en culture, n'auraient pas fait la même » chose, et n'auraient pas supposé, avec Kimchi et » avec moi, que le nom est réellement le corps sur » lequel a été enté le caractère verbal? Certes, je ne » vois rien d'impossible en cela; et d'après ce qui » a été avancé à ce sujet par quelques écrivains ha-

» biles, comme Court de Gébelin et autres, aussi bien
» que d'après la nature même du fait, je suis, je
» l'avoue, très-enclin à penser que ces choses qu'on
» nomme *verbes*, ne sont que des créations de l'i-
» magination, qu'elles n'existent point dans la na-
» ture, quoique, toutefois, ainsi que beaucoup d'au-
» tres méthodes artificielles que je pourrais nommer,
» elles soient d'une assez grande utilité dans l'expo-
» sition détaillée des élémens de la Grammaire tech-
» nique. Je suis donc disposé à prendre congé de
» la froide remarque : *c'en est assez sur cette doc-
» trine,* par laquelle se termine ce paragraphe (du
» *Journal des Savans*), comme d'une chose remar-
» quable, beaucoup plutôt pour la suffisance qui la
» caractérise, que pour sa philosophie et sa can-
» deur. »

Assurément, en disant : *c'en est assez sur cette doctrine,* je ne pensais pas qu'on pût trouver un défaut de philosophie ou de candeur dans ce qui n'était qu'une formule, qu'une simple transition, du genre le plus ordinaire. Au surplus, je retrouve encore ici la même préoccupation qui dans toute cette discussion a égaré M. Lee. Je n'ai jamais dit, ni voulu dire que sa théorie de la formation du verbe était absurde, antiphilosophique ou impossible ; je savais fort bien qu'une langue peut n'avoir point de verbes. Ce que j'ai dit et que je dis encore, c'est que ce système ne s'applique point à la langue hébraïque, et qu'on ne parvient, même avec tout le talent de M. Lee, à surcharger d'une semblable théorie, sans aucune utilité,

la Grammaire de cette langue, qu'en marchant de supposition en supposition.

(La fin au numéro prochain.)

Recherches sur la poésie géorgienne ; notice de deux manuscrits et extraits du roman de Tariel, par M. BROSSET (1).

(1.er ARTICLE.)

LA Géorgie, qui, pendant un espace de cinq mille ans, ne paraît pas avoir tenu un rang fort distingué dans la civilisation intellectuelle, et dont la littérature se borna long-temps à la théologie positive, voulut devenir poétique pour célébrer les merveilles du règne d'une femme. Déjà, au commencement du XII.e siècle, David (le réparateur) avait jeté les fondemens solides de la nouvelle ère, en ordonnant que, chaque année, douze jeunes Géorgiens allassent à Athènes puiser le bon goût et l'amour des nobles études, au centre même de l'ancienne urbanité attique (2).

Après lui, les sciences firent de rapides progrès en Géorgie, les livres et les études se propagèrent telle-

---

(1) Mémoire lu à la Société asiatique, les 2 juin et 1.er décembre 1828, 30 avril 1829, 5 avril 1830.

(2) Eugénius, *Tableau historique de la Géorgie, &c....* Pétersbourg, 1803, en russe ; traduit en allemand par Fréd. Schmidt, docteur en philosophie, Riga et Leipsik, 1804, pag. 116 (ouvrage de la bibliothèque de M. Saint-Martin).

ment, que le règne de Thamar est encore la plus brillante et la plus glorieuse époque de la littérature géorgienne.

Avide de gloire et de renommée, Thamar protégea le talent, et ses hauts faits le fécondèrent. Le Géorgien est grave et sévère dans sa diplomatie, et chaque fois qu'il est en scène, il s'exalte naturellement en présence de la gloire et de la beauté. Il est héros, il est poète, il cultiva les arts de l'esprit avec goût et succès toutes les fois qu'il fut libre, et que les invasions des ravageurs, grands et petits, ne paralysèrent point ses heureuses dispositions. A la fin du XVII.e siècle, les lettres se ranimèrent sous Artchil, Wakhtang V, et Bakar; et vers le XVIII.e, elles eurent leur Auguste dans la personne du roi Éréclé, et dans le catholicos Antoni, leur savant Mécène (1). Ce dernier, dans son œuvre lyrique *Tsqobil sitqouaoba* (discours par ordre) recueillit les noms et les exploits des grands hommes encore vivans dans les airs nationaux de la Géorgie.

Quelques ouvrages, tels que le *Baramiani*, le *Rostomiani* (éloge de Rostom), &c., passent en Géorgie pour des poèmes héroïques; mais pour l'inimitable beauté du style, dit Eugénius (2), et pour la sublimité des tableaux, parmi les ouvrages poétiques de leur siècle d'or, les Géorgiens prisent fort haut, et mettent au-dessus de toute comparaison avec les modernes le

(1) Eugénius, *ibid.* pag. 120.

(2) *Ibid.* pag. 139 sqq.

Wisramiani de Sergi de Thmogwi, et le *Daredjaniani* (histoire de Daredjan) par Mosé de Khoni, deux romans en prose dans le genre de l'*Héloïse* de Rousseau. Dans les vers, ils distinguent le *Tariel* et le *Thamariani*, inspirés en quelque sorte par les divins exploits de Thamar. Aussi, ni les calamités, ni les ravages, ni les maux de toute sorte, qui, depuis tant de siècles, ont pesé sur la Géorgie, et fait disparaître tant de leurs écrits nationaux, n'ont-ils pu effacer ceux-ci de leur souvenir.

Quant aux avantages poétiques de la Géorgie, je partage sans restriction, et j'espère trouver dans la conviction des voyageurs assez d'élémens pour leur faire partager avec moi l'enthousiasme de l'archimandrite russe.

« Puisqu'il est certain, dit-il (pag. 136), que rien
» n'allume et ne forme le talent poétique, comme
» les majestueux et superbes tableaux de la nature, où
» aurait-il pu se développer plus heureusement que
» dans ces magnifiques contrées, plus propres qu'au-
» cune autre du monde à rappeler l'ancienne Thessalie,
» divinisée jadis par les chantres de la Grèce? Encore
» la Thessalie n'a-t-elle qu'un Olympe, et la Géorgie
» en compte plusieurs, dont les pics, s'élevant dans
» les nues, se dérobent aux regards. Là, est une Pié-
» rie que les Muses choisirent pour leur sanctuaire;
» ici, s'élèvent mille monts piériens, bien plus super-
» bes que celui de la Thessalie. Là, un seul Hélicon
» fait jaillir une seule Hippocrène; ici, ce sont des
» torrens qui se précipitent en cascades du haut des

» monts, dont les eaux, jaillissant dans l'atmosphère » en vapeurs subtiles, la rafraîchissent bien autrement » que l'Hippocrène. Des rochers entassés sur des ro- » chers, forment ici des masses monstrueuses, com- » parables à celles dont les Géans se firent des degrés » pour escalader le ciel, et qui bientôt, sous leurs » ruines affreuses, ensevelirent leurs cadavres et leur » orgueil. Ici, de quelque côté que vous tourniez vos » regards, vous apercevez entre les vastes plis des » montagnes, selon l'expression d'Horace, des vallées » plus délicieuses que Tempé, où murmure un zé- » phyr plus mélodieux que ceux de la Thessalie...., » et l'homme fatigué peut jouir de la fraîcheur déli- » cieuse des ombrages, qui semblent avoir été plantés » pour lui. »

Nous accédons à ces éloges, applicables surtout à la Géorgie centrale et au Cakheth.

Malheureusement tous les peuples n'ont pas reçu de la nature cette flexibilité d'organes qui arrondissait la mélodie dans la bouche des Grecs. Je sais qu'en général, soit habitude, soit préjugé, chacun est entraîné à s'arroger en ce genre la prééminence; toutefois, en faveur de son impartialité, il sera sans doute permis au Français de refuser à d'autres un avantage qu'il ne s'attribue pas à lui-même. Par la rudesse de ses neuf consonnes doubles, par leurs dures combinaisons avec les simples, par leur étrange accumulation, enfin, par son harmonie rocailleuse, l'idiome géorgien doit mériter le pas sur celui qu'un malhonnête proverbe voudrait reléguer près des chevaux; non que

l'alphabet géorgien soit dépourvu de voyelles, ces mères de toute lecture, on y en compte jusqu'à dix; mais bien parce qu'ils les emploient avec beaucoup trop de parcimonie. Comment supporter en effet des sons tels que ceux-ci :

Phatman ra nakha chechinda, sdzrtsis da mietza dzrtsolasa.

« Phatman, en le voyant, fut saisie de frayeur, elle » éprouva le frémissement de l'effroi. »

Tariel, v. 4654.

Prononcez toutes les lettres à la française, *sdzrtsis* d'une seule syllabe, *dzrtsolasa*, trois syllabes.

Mrgoulad dathlilisa thwalisa, iagoundisa mrthélisa.

« Comme un diamant taillé tout autour, et comme » un rubis parfait. »

Ibid. v. 6152.

Mrgoulad, une seule syllabe ; *mrthélisa*, trois syllabes.

Kali chestsbda gaoucwirda, Awthandilis gwerdsa djdoma.

« La jeune fille, stupéfaite, s'assit pleine d'admira» tion, près d'Awthandil.

Ibid. v. 6472.

Chestsbda, deux syllabes; *gwerdsa djdoma*, quatre syllabes?

L'harmonie des langues, et l'excellence de celle des Grecs, résulte certainement de l'heureux mélange des

consonnes, et de leurs proportions numériques avec les voyelles. Sur ce principe, celle des Géorgiens peut être sonore comme la montagne, mais non suave et moelleuse comme la plaine et les fleuves. Les physiciens chinois ont là-dessus une théorie complète, qui attribue aux montagnards l'haleine du bois; à ceux qui habitent près des rivières et des lacs, l'haleine de l'eau; aux habitans des collines et des hauteurs, l'haleine du feu; à ceux qui séjournent près des levées, des grands fleuves et des grandes routes, l'haleine du métal; enfin les sources et les lieux bien arrosés donnent l'haleine de la terre : idées bizarrement exprimées, mais justes au fond, et qui rappellent la puissance musicale des eaux du Paraguai (1).

Il n'est pas possible de dire avec certitude de quelle sorte était l'ancienne musique des Géorgiens, puisqu'ils n'ont pas de notes, et que l'harmonie se transmet par tradition orale (2).

Leur chant d'église est de toute antiquité fort semblable à l'intonation grave et mélodieuse des Grecs. Au commencement du XVIIIe siècle, ils ont, à l'exemple des Russes, introduit chez eux le chant du chœur. Dans leurs églises, ils ont l'habitude, pour prendre le ton, de fredonner de suite plusieurs syllabes insignifiantes, comme le *anonn* des Grecs, ou comme le *ne-ne-nau* des anciens Russes (3).

---

(1) *Pen-tsao,* section de l'homme, article *Fâng-mîn.*

(2) Eugénius, *Tableau historique de la Géorgie*, pag. 153, sqq.

(3) Un article du Code grec conservé par le roi Wakhtang V,

La musique vocale de ce peuple est, en grande partie, ainsi que la mesure, réglée d'après celle des Persans, mais ils ont, de longue date, beaucoup d'airs nationaux sans mesure, qui, en général, sont sur le même ton (1), comme les antiques chansons russes. Quelquefois aussi ils s'amusent à chanter avec des instrumens à vent, sorte d'accompagnement qui semble faire à ce peuple un sensible plaisir. Ils aiment surtout les instrumens d'un son éclatant. Ceux en usage chez eux peuvent se distinguer en anciens, persans, et russes; les premiers sont la trompette de guerre ou la trompe, et la harpe de David (la harpe oblique). Ils tiennent des Persans la harpe, le tambour, le Yanitcharen-beck, et le tambourin avec ou sans cloches. Ceux qu'ils ont des Russes sont la cymbale, la harpe oblique, la violine, la cornemuse, le hoboé, la flute et le chalumeau ou hautbois.

N'ayant de la musique aucune connaissance pratique, ne possédant d'ailleurs aucun livre géorgien où le chant soit noté, je ne puis à ce sujet que soumettre une ou deux données.

---

dans sa compilation de lois en géorgien, s'exprime ainsi à ce sujet: « Quiconque se permet de chanter à haute voix dans l'église, en » sera chassé, comme faisant une chose contraire à l'ordre, par la » raison que Dieu veut être prié à voix basse et non à grands cris. » *Code géorg.* II.e part. §. 411.

(1) M. Cooper remarque la même chose sur la manière de chanter des Indiens. « Le vieux Mohigan faisait entendre des sons lents » et monotones, en marquant la mesure par un mouvement de la » tête et du corps.... Il continua à chanter un air sauvage et mé» lancolique, qui montait quelquefois à des notes très-élevées, et

Le savant Schrœder (1) dit que les Arméniens ont quatre tons simples et quatre obliques, qui peut-être répondent aux tons majeurs et mineurs de notre plain-chant. Ils désignent ces tons par deux lettres, l'une, numérale, l'autre, désignative de l'espèce. Or, dans la grande Liturgie géorgienne manuscrite de la Bibliothèque royale, on trouve habituellement les intonations des psaumes et des versets indiquées par des lettres de ces deux séries, et qui semblent avoir le même usage, et être la traduction des termes arméniens.

ჴჲ.*	ა.		1.er ton.
ჴჲ.	ა.	გი.	1.er ton long.
ჴჲ.	ბ.		2.e ton.
ჴჲ,	ბ.	გი.	2.e ton long.
ჴჲ.	გ.		3.e ton.
ჴჲ.	გ.	გი.	3.e ton long.
ჴჲ.	დ.		4.e ton.
ჴჲ.	დ.	გი.	4.e ton long.

» qui tombait tout-à-coup à des sons bas et tremblotans, qui sem-
» blaient faire le caractère de cette musique. » *Les Pionniers*, tom. II, pag. 16.

(1) J. J. Schrœderi, *Thes. ling. armenæ*, Amstelod. 1711, pag. 245.

* ჴჲ. est l'abrégé de ჴმაჲ *voix, son*; გი., celui de გრძელი *long*; indiquant que ce ton est plus alongé que

Il n'est pas moins difficile, d'après les auteurs qui ont traité la matière, de se faire une idée juste du mécanisme de la poésie géorgienne, je veux dire de la prosodie et du mètre.

Maggi (1), dans la IV.ᵉ partie de sa Grammaire, avance que l'accent prosodique, et par l'accent il entend la quantité, n'affecte que les deux dernières syllabes du mot. À l'appui de ce principe général, modifié par cet autre, qu'une voyelle suivie de deux consonnes ou d'une double, est toujours longue, il donne quinze règles particulières pour les pénultièmes longues et pour les finales brèves; axiomes qui, comme il y a lieu de le croire, n'embrassent pas tous les cas possibles.

Lorsqu'en effet, par abstraction, on veut les appliquer à un idiome quelconque, on s'aperçoit d'abord qu'en admettant un pareil fait, il sera impossible d'arriver à une cadence poétique composée de pieds à la manière grecque et romaine. Avec cet accent tonique plutôt que prosodique, tout au plus obtiendra-t-on des vers politiques tels que ceux des Chiliades de Tzetzès. Mais lorsque, sortant de la théorie, on veut la réduire en pratique sur des vers géorgiens quelconques, on est forcé de convenir que la quantité ainsi conçue n'y entre pour rien, ou qu'au moins ces règles sont insuffisantes. Soit pour exemple ce vers :

---

le simple. Cette division des tons est la même que celle des Grecs. *Voy.* Ducange, *Gloss. med. et inf. græc.* ΗΧΟΣ.

(1) *Syntagma linguarum, &c.*... auctore Maggio. Romæ, 1629, pag. 125 sqq.

Phārsadan mephē hīndōthă, iqo khhēlmtsiphē swiānī.

« Pharsadan, roi des Indes, étoit un souverain » puissant. »

Ibid. v. 6630.

Dans ce vers, il n'y a que neuf syllabes dont la quantité soit définie par la double règle de Maggi. Or, il ne peut se faire que dans un vers soi-disant prosodique, de seize syllabes, il n'y en ait qu'un peu plus de la moitié qui ne soit pas *ad libitum,* vu surtout que chaque vers d'un poème forme une espèce différente. Voici d'autres exemples :

Cwlātză dādjdă mkhiaroūlī, moimetă swmă da mgherī.

« Il se rassit plein de joie, et l'on se livra gaiment » au vin et au plaisir. »

Ibid. v. 2084.

āts athī tselītsadiă, hindoethīth ră tsasroūlă.

« Voici tantôt dix ans qu'il est parti de l'Indoéthi. »

Ibid. v. 2784.

Kēdsă gārdāwsdēg lōm wēphkhī, mowidēs ērthgān reboūlnī.

Sakhēd wāmsgāwsnē mīdjnoūrthă, tzētzkhlnī damēwsnēs deboulnī.

Cheiqārnēs dă cheībnēs, ībrdzodēs gāmtsareboūlnī.

Da Lomīsdēws wēphkhī mioūrbis, iqwnēs ăr tchēmgān keboūlnī.

« Je gravis la montagne, un lion et un tigre s'y
» étaient rendus de concert; je les pris pour des amans,
» et le feu s'alluma dans mes veines; ils s'assaillirent et
» se battirent avec fureur, mais le lion fit fuir le tigre
» devant lui, spectacle qui ne fit pas plaisir. »

Ibid. Quatr. 986.

Au dernier vers, *da* ne compte pas dans la mesure.

Si l'on voulait, en outre, supposant la quantité prosodique nécessaire dans ces vers, y adapter, quoique sans autorité, quelques-unes des règles propres à d'autres langues, comme la brièveté d'une voyelle suivie d'une autre dans le même mot, la longueur des syllabes contractées, la conservation de la même quantité au crément, et la règle *jucundus quærit*, l'aspect de ces vers changerait peut-être, mais on n'y verrait nulle trace de régularité. Tout ce que l'on y aperçoit avec les règles généralement admises, et les principes spéciaux de Maggi, ce sont des manières d'iambes, de trochées, de spondées et de pyrrhiques, tous pieds de deux syllabes disposés sans parallélisme.

āwthāndīl thkouă sākmĕ tchemĭ, găwātzkhado amă dghesă.

Samosisă wādchrēlisă, tzoumă akămdīs dăoutsesā.

Măsdghĕ qōwlĭ sădchaboūco, chĕimosă tānsă mkhhĭnesă

Da Moĭmată dă chwonēbdă, dăĕmogāwsa lomĭ mzesă.

« Je vous développerai aujourd'hui mon projet, dit
» Awthandil; jusqu'à ce jour, il avait résolu de prendre
» le costume d'un marchand; dès-lors il couvrit ses
» membres généreux de toute la toilette d'un jeune
» homme, qui, rehaussant sa beauté, lui donnait l'air
» du lion et du soleil. »

Ibid. Quatr. 1305.

Écoutons maintenant le savant archimandrite (1):

« La prosodie de la poésie géorgienne, dit-il, est,
» comme celle des Grecs et des Latins, fondée sur les
» tons ou les accens. Or, la langue géorgienne est
» très-riche en mots de même inflexion, et l'accent
» en est de diverses sortes. Le plus souvent ils se ser-
» vent du mètre Pyrrhichio-dactyle, mais ils emploient
» également toutes les autres sortes de pieds de la
» poésie grecque. Les vers géorgiens ont aussi la me-
» sure et la rime finale, comme dans la plupart des
» langues de l'Europe; en quoi ils diffèrent des Grecs.
» Ils ont pris la rime des Persans, et, d'après eux, ils
» ont l'usage de placer à la fin de la ligne les lettres qui
» forment la rime; quelquefois aussi ils la placent avec
» le reste du vers. »

Que les Persans ou d'autres aient donné la rime aux Géorgiens, cela est peu important, quoiqu'ils ne soient ni les seuls, ni les premiers à en avoir fait usage. Mais comment saisir la pensée de l'auteur? D'après sa première phrase, on doit croire que la quan-

(1) Eugénius, *Tableau hist. de la Géorg.* pag. 144, sqq.

tité syllabique est et n'est pas en usage chez les Géorgiens. Elle doit l'être, puisque les Latins et les Grecs leurs maîtres de poésie s'en servent : elle ne l'est pas, puisque la prosodie géorgienne se mesure par les accens, et qui plus est par les accens toniques. Cette phrase, en outre, renferme un faux énoncé, puisque les vers toniques ne sont pas en usage chez les Romains. Mais lorsque, deux lignes plus bas, l'auteur parle du pyrrhichio-dactyle, et des autres pieds usités en Géorgie, il faut bien en conclure que, d'après sa pensée, ce peuple connaît la quantité prosodique, ce qui est justement le point contesté.

Il est certain, d'après Schrœder (1) et M. Cirbied, et je pourrais à ces autorités joindre un suffrage non moins imposant, que la quantité arménienne n'est autre chose que le nombre des pieds ou des syllabes dont se compose le vers; la poésie même dans cette langue ne s'appelle pas autrement que *mesure des lignes* ou *des vers,* dans le sens le plus étendu du mot *versus*. D'après ce principe, ces deux auteurs divisent les différentes sortes de vers par le différent nombre des syllabes de cinq à douze, plus propres les uns que les autres, soit au chant profane ou ecclésiastique, soit aux sujets nobles ou héroïques; tous enfin divisés en hémistiches soit égaux, soit inégaux, selon le nombre

(1) M. Saint-Martin nous a assuré que l'énoncé de Schrœder est parfaitement vrai, en ce qui concerne la poésie moderne des Arméniens; l'ancienne est peu connue. Voy. *Thes. ling. arm.* 234. — Cirbied, *Gram. armen.* 788 sqq. Saint-Martin, *Préface de l'élégie sur la prise d'Edesse*, pag. 3.

des syllabes. C'est à quoi se réduit, avec la rime qui est ordinairement de rigueur, et se place, comme chez les Géorgiens, au bout de la ligne, toute la différence de la prose à la poésie la plus en usage chez les Arméniens. Cependant ces deux auteurs donnent, indépendamment de cela, des règles de quantité prosodique usitées pour une autre espèce de vers à pieds, de deux ou trois syllabes d'une quantité fixée, car dans les précédentes elle ne compte pour rien.

Mais une note qui se lit dans Schrœder à la suite de cet exposé (1), semble détruire tout ce qu'il a dit plus haut sur les sortes de pieds usités dans les vers arméniens. « C'est à tort, dit-il, que Galanus et Agop ont » voulu distinguer les vers arméniens en anapestique, » iambique, &c..... d'après la sorte de pied qui y » domine, puisque ces dénominations ne sont point » reçus par les bons auteurs du pays. » De telle façon que, sans doute, la prosodie ne sert qu'à indiquer la place de l'accent dans la lecture.

Telles sont à peu près aussi les règles de structure intérieure des vers français.

On trouve en effet, dit l'abréviateur du grammairien allemand Gothsched (p. 518), la source de toute quantité ou mesure des syllables, dans la nature même de la prononciation, et je ne vois pas que jamais aucun peuple l'ait pu trouver ailleurs. Ce principe, vrai en général, se trouve parfaitement applicable à la langue

---

(1) J. J. Schroederi, *Thes. ling. armenæ.* Amstelodami, 1711, pag. 233.

allemande, où l'accent tonique se place toujours sur la principale syllabe du mot.

Il s'en faut de beaucoup cependant que les Latins et les Grecs aient constamment suivi le même usage. La lecture tonique chez les premiers, se règle d'après la quantité connue de la pénultième : longue, elle prend l'accent; brève, elle le repousse par anastrophe jusqu'à l'antépénultième, et jamais plus loin. Au lieu que dans la poésie, les règles de la quantité sont purement dépendantes de l'autorité, c'est-à-dire de l'usage adopté par les poètes.

En grec, c'est tout un autre système : la quantité fut bien fixée par la routine; mais la place de l'accent dans les mots variables dépend habituellement de la quantité de la finale, et peut se reculer au delà de l'antépénultième, s'il survient une enclitique. Ainsi les Anglais et les Allemands, faisant dépendre de l'accent la longueur et la brièveté des syllabes, emploient concurremment dans leurs vers la rime et la quantité prosodique, et des mètres de diverses longueurs.

Quant aux Géorgiens, comme ils n'ont point de règles connues pour ces deux objets, on n'en peut raisonner que par approximation. Si, dans les transcriptions du *pater* géorgien dans les deux langues littérale et vulgaire, données par Eugénius (1), on pouvait être sûr d'avoir, sauf les erreurs typographiques, la représentation exacte de leur lecture tonique, on verrait qu'ils suivent là-dessus les mêmes règles que les Ro-

(1) Eugénius, *Tableau hist. de la Géorg.* pag. 108 et 109.

mains, l'accent restant toujours sur la même syllabe, pas plus loin toutefois que l'antépénultième, malgré les variations de la finale; et les monosyllabes n'en prenant point. On aurait également là la raison de ces nombreux accens dont est surchargé le Nouveau-Testament géorgien, en caractère *khoutzouri*, ou sacré. Ces accens, tous arméniens pour la forme et pour l'emploi, ont été choisis parmi les trente-six qui, chez ce peuple, donnent au chant d'église l'air d'une lecture avec inflexion, plutôt que d'une harmonie modulée comme la nôtre. Les rabbins juifs en ont également inventé une quarantaine, divisés en rois, généraux, capitaines, dont la symétrie plaît infiniment à l'esprit, sans que l'oreille daigne en confirmer le jugement.

Pour en revenir au système prosodique d'Eugénius, cet auteur suppose sans le dire chaque vers géorgien divisé en deux parties, où les longues et les brèves sont réparties en égales mais inverses proportions, de sorte que, s'ils commencent par un anapeste, ils doivent finir par un dactyle; en quoi il n'y a rien qui choque les théories. Mais ce qui paraît inadmissible, c'est l'existence du pied de cinq syllabes qu'il nomme Pyrrhichio-dactyle.

Si l'on remonte à l'idée du pied poétique, ou du mètre, on y reconnaît, et son nom l'indique suffisamment, l'intention de marquer un repos cadencé qui, certainement, représente le levé et le frappé de la mesure musicale. Or, dans les vers grecs et latins, où deux brèves équivalent à une longue et réciproquement, il n'y a pas de pied qui marque plus de quatre temps,

que l'on peut très-bien faire sentir dans la lecture mesurée. Si donc il est de l'essence du pied de n'exiger qu'une seule émission de voix, après laquelle vient un repos, il paraît impossible de prononcer de la sorte un pied qui représenterait six temps de mesure. D'ailleurs le mot de Pyrrhichio-dactyle, n'est, comme tant d'autres, qu'une définition technique abrégée de la quantité d'une espèce de mots, bien loin d'être une sorte de pied (1).

Quant à ce qui regarde la césure, il semble également qu'il n'y a, là-dessus, rien de bien régulier en géorgien. Elle se trouve dans les vers par la force des choses, lorsqu'un mètre enjambe sur l'autre, de façon à couper les mots; on peut s'en convaincre par les vers cités plus haut. Le seul repos de rigueur dans le *chaïri* et dans la deuxième sorte de *tchakhroukhaouli* est celui

---

(1) M. Reynaud, nous donnant quelques détails sur la poésie arabe, nous a dit qu'en effet il y avait un pied de cinq syllabes, composé d'un anapeste et d'un iambe, ou d'un iambe et d'un anapeste, et que cette sorte de pied complexe exigeait un repos médial. D'autres personnes qui s'occupent de poésie orientale, nous ont assuré la même chose. William Jones, dans son excellent ouvrage, *Poeseos asiaticæ commentarii, in-8.o* Leipsik, 1777, ed. Eichhorn, pag. 27 et 28, divise en deux espèces les pieds arabes. 1.o Les uns, *pedes puri* (pieds purs), de dix sortes, sont dissyllabes ou trisyllabes; 2.o Les autres, *pedes compositi, seu potiùs numeri* (pieds composés, ou plutôt mesures composées), de quinze sortes, se forment, les treize premiers de quatre syllabes, et les deux derniers, *dochimus prior, dochimus posterior,* ceux dont parlait M. Reynaud, de cinq. On voit donc que ce savant homme ne regardait pas comme pied proprement dit, une mesure excédant trois syllabes; et, qu'en admettant même la prosodie d'Eugénius, on ne doit pas dire le pied, mais la mesure composée pyrrhichio-dactyle.

de l'hémistiche qui coupe le vers en deux portions. La preuve qui m'a déterminé à admettre ce repos, c'est l'usage adopté par le copiste du manuscrit F (1) du Tariel, de placer en cet endroit une virgule, signe en ce cas prosodique plutôt que grammatical.

Lorsque le savant Malte-Brun rendit compte (2) de l'ouvrage d'Eugénius, il fut conduit, par la seule inspection du rhythme du *chaïri*, à supposer la coupure de l'hémistiche : mais il nous paraît avoir été induit en erreur sur l'existencedu pyrrhichio-dactyle. Malheureusement, le savant russe n'a pas pris la peine d'indiquer les sources où il avait puisé ses paradigmes de rhythme, et la division des pieds, et cette partie restait livrée aux conjectures.

Voici maintenant l'énumération, d'après le même auteur, des diverses sortes de vers géorgiens. La première est le *chaïri*, composé de quatre vers de seize syllabes rimant ensemble, c'est le mètre du Tariel.

∪∪–∪∪–∪∪∪∪–∪∪–∪∪

Romelman chekmna samqaro, dzalitha mith dzlieritha.

Zegardmo arsni soulitha, qwna zetzith monaberitha.

Tchwen caztha mogwtza kweqana, gwakws outhoualawi pheritha.

---

(1) C'est ainsi que je désigne le manuscrit le plus moderne du Tariel, appartenant à la bibliothèque royale, où il manque plus de dix-huit cents vers, et qui est le plus correct des deux.

(2) *Annales des voyages*, tom. XII, cah. XXXIV.

Da Misgun ars qowli khhelmtsiphe, sakhītha mismieritha.

« Celui dont la toute-puissance a fait le firmament,
» dont le souffle, du haut du ciel, a créé l'existence,
» nous donna la terre à nous autres hommes avec ses
» milliers d'êtres; c'est de lui que relèvent les princes,
» son image. »

1.er quatr. de la préface, ms. F.

Ici le nombre de seize syllabes se trouve régulièrement, mais il n'y a rien de plus variable que la quantité géorgienne, s'il faut appliquer sur ce vers le rhythme d'Eugénius.

Au premier vers, *tha* est d'abord long, puis bref; bref deux fois au deuxième, il s'alonge au troisième, puis enfin au quatrième il est long et bref.

Comment croire ensuite que *romelman, zegardmo, tchwen catztha, misganars* soient des anapestes en dépit des consonnes, et qu'au troisième vers *gwakws,* qui ne fait qu'une syllabe parce qu'il y a répétition de la lettre quiescente *w,* soit bref, malgré sa double contraction et ses deux consonnes finales? En marquant la quantité d'après Maggi, on aurait, sans plus de régularité :

Romēlmān chĕkmnă sāmqaro, dzalĭthă mīth dzĭĕrithă.

Zegārdmo ārsnĭ soŭlĭthă, qwnă zītzīth mondăberĭthă.

Tchwēn cătzthă mōgwtză kweqană, gwăkws outhoualawi pherĭthă.

Da Mīsgăn ārs qowlí khhēlmtsiphē, sakhĭthă mīsmierĭthă.

Quant au mot *chaïri*, il doit être de même racine que l'hébreu *chir*, chanson, et que l'arabe *chour*. De là se forme *mochaïre* (qui fait des vers); aussi lit-on en tête du manuscrit F du Tariel :

« Ceci est le commencement d'une nouvelle agréable » à entendre pour l'instruction de *ceux qui font des* » *chaïri ;* on l'appelle Tariel et Nestan Daredjan, » l'homme vêtu d'une peau de tigre. »

Deuxièmement, le *Tchakkhroukhaouli*, inventé par Tchakhroukhadze, auteur de la *Thamariade*, suivant Eugénius.

∪∪∪–∪∪∪–∪∪∪–∪∪∪–∪

Thamar tsqnari, chesatsqnari, khhmanarnari, pirmdzinari.

Mze mdzinari, satchinari, tsqalimkhnari, momdinari.

Ce vers est de seize syllabes, il y en a quatre à la strophe. L'auteur russe n'a cité que les deux premiers :

« Thamar, douce, aimable, aux gracieuses paroles, » à la bouche riante, brillante comme le soleil, cou- » lant doucement comme un fleuve. »

« La *Thamariade* est dans son espèce, dit Eugé- » nius (pag. 142), d'une harmonie sans pareille, et » fort remarquable pour les difficultés de la versifica- » tion. Le sujet est l'éloge de la reine Thamar, qui rem- » plit un livre passablement gros, où il ne se trouve que

» des adjectifs et des noms ayant rapport à Thamar. En » outre toutes ces épithètes sont arrangées en rime dans » chaque pied, d'après une méthode fort ingénieuse, » qui doit la ramener successivement seize fois dans » chaque couplet de quatre vers. Dans le couplet sui» vant, on prend une autre rime qui doit revenir un » pareil nombre de fois; or, la cadence et l'harmonie » de cette rime forment pour l'oreille une agréable sym» phonie. Et l'uniformité des idées, le fréquent retour » des significations diverses de mots ayant même son, » prouvent la fécondité d'invention de l'auteur. La plus » grande beauté de cette production poétique consiste » dans le mécanisme du vers, et dans le jeu de la » langue géorgienne. En un mot elle est intraduisible ». Le même Tchakhroukhadze inventa un autre rhythme de vingt syllabes.

∪∪–∪∪∪∪–∪∪∪∪–∪∪∪∪–∪∪

Le précédent paraît n'être qu'un pur *chaïri*, assujetti à des convenances particulières.

La troisième est le mètre *rouli*, de huit vers à la strophe rimant ensemble, et de même mesure que le *chaïri* : si le mot *rouli* dérive de *rwa*, huit, comme il y a apparence, son nom lui sert de définition.

La quatrième, le *sagnacorouli*, de trois vers, dont les deux premiers sont de même mesure et de même rime; le troisième est blanc, et est d'un mètre particulier.

1-2.	∪∪–∪∪∪∪–∪∪	10 syllabes.
3.	∪∪–∪∪–∪–∪–∪∪	12.

La cinquième, le *tsqobili* (arrangé, ordonné), de huit vers rimés ensemble.

– ᴗ – ᴗ – ᴗ – ᴗ 8 syllabes.

La sixième, le *pistikaouri;* huit vers rimant ensemble, même mètre que le premier *tchakhraukhaauli.*

La septième, le *leksi* (λέξις, mot); deux vers de même rime, mètre *chaïri.*

Ce doit être tout simplement une phrase poétique de deux vers, pour inscriptions, épigrammes, ou pour exprimer brièvement une pensée quelconque. L'auteur russe ne cite ni exemple, ni aucune autre définition.

La huitième, le *tépi,* d'un seul vers, mètre *chaïri,* dont les deux hémistiches riment ensemble. Je n'ai pu découvrir la signification des quatrième, sixième et huitième espèces de mètre (1).

La neuvième est l'iambique ecclésiastique, de treize syllabes, d'après le mètre

ᴗ ᴗ – ᴗ ᴗ – ᴗ – ᴗ ᴗ – ᴗ ᴗ

et en effet de douze; peut-être y a-t-il une erreur typographique.

Aghmosawalsa samthenosa samotkhe.
Qwawil mrawalni bewri ara samotkhe.
Ara erth koutkhed ouphrosgha mebr samotkhe.
Gwthiw stsawlithisa qwikmen Ise samotkhe.
Soulth magrilobel rto phourtzlowan samotkhe.

(1) Dans les montages du district Cakhe de l'Aragwi, on trouve le village de Dzagnacora, qui peut-être a donné naissance à quelque poète inventeur du mètre *sagnacorouli.*

« Vers le lever brillant de l'aurore est le paradis;
» il y a une foule de fleurs, dix mille et non trois ou
» quatre arbres, non dans un seul, mais dans les quatre
» coins. Isé (1), tu nous as fait avoir ce paradis de l'ins-
» truction divine; paradis qui rafraîchit les âmes, et
» qui est plein de branches et de feuilles. »

Ceci a été traduit d'après la version allemande, il y a dans la transcription plusieurs mots douteux aux troisième et quatrième vers.

Dans ces vers le mot *samotkhe* est pris dans diverses significations; au premier, sens propre; au deuxième, en décomposant, *trois ou quatre arbres;* au troisième, au quatrième et au cinquième, sens mystique, *paradis lieu de délices;* et sens propre, *lieu planté d'arbres.*

A ce propos, on peut rapporter ce que dit l'auteur russe, du *jeu de mots* dont s'amuse la meilleure société en Géorgie : « Les mots géorgiens sont, dit-il, dans
» le style relevé, susceptibles d'une ambiguité sem-
» blable à celle de la plupart des idiomes orientaux.
» De là est né le jeu du *Sma;* il consiste à dire un mot
» et à l'expliquer par le nom d'une personne ou d'une
» chose ayant le même son; de sorte qu'il faut guetter
» et recueillir avec soin ces explications pour deviner
» le mot, d'où naissent souvent des allusions fines et
» des plaisanteries ingénieuses, soit en bonne, soit en
» mauvaise part, et quelquefois des idées fort incohé-
» rentes, avec lesquelles la société s'amuse aux dépens

(1) C'est le nom d'un des treize saints célèbres dans l'histoire de Géorgie.

» de son plastron. Le mérite de ce jeu est dans l'impromptu des plaisanteries où la réflexion n'a pas de » part. »

En outre, les Géorgiens ont bien d'autres sortes de vers, qu'ils ont pris aux Persans : en voici un exemple de six vers (du mètre *sagnacorouli*), dix syllabes.

Ra ia gamitzkhra nargis miwmarthe.
Siskhlis tzremlitha sitqwani dawrthe.
Weoubnebodi chen tsarmimarthe
Me oubadroucman ra oucougmarthe.
Wer mioucdima chwil ganatsonebi.
Misthwis chewiken tzremltha phonebi.

« Quand la violette me manqua, j'allai à la narcisse. » Accompagnant mes paroles de larmes de sang, je di- » sais : Sois mon guide, afin que, dans mon malheur, » je revienne à toi; je ne sais comment je me suis » trompé de route, c'est pour cela que j'ai fait un gué » de larmes. »

Le premier vers du refrain *Wer* .... ne me semble pas bien traduit : je hasarderais, d'après la transcription, *mon fils n'a pas respecté mes volontés.*

Aux différentes espèces de rhythmes énumérées par Eugénius, nous pouvons ajouter celui de deux hymnes cités l'un par le P. Zampi dans Chardin (1), l'autre dans la grande Liturgie manuscrite de la Bibliothèque du Roi.

---

(1) Chardin, éd. in-8.° tom. I, pag. 311.

HYMNE GÉORGIEN POUR LE JOUR DE PÂQUE (ZAMPI).

(1.re strophe.)

Adgomasa chensa	
Kriste mascowarsa	(6 syllabes.)
Angelosi ougaloth,	(7 syllabes.)
Zetzatha china	(5 syllabes.)

(2.e strophe.)

Da ewen masghirs,	
Tchwen kweqanasa,	(5 syllabes.)
Zeda smindis kalisa	(7 syllabes.)
Dibeda chenda.	(5 syllabes.)

On voit que, dans la première strophe, trois vers riment ensemble, ainsi que dans la deuxième, mais dans un ordre différent :

« Au jour de ta résurrection, Christ, notre Sauveur,
» les anges sont dans l'alégresse au haut des cieux. »
» Nous devons aussi sur terre te glorifier, au nom
» de la Sainte-Vierge »

Je propose *tchwen,* nous, au lieu de *ewen,* au premier vers de la deuxième strophe.

HYMNE DU JOUR DES RAMEAUX, À RIMES CROISÉES.

Catzi ars momawali didebith	(10 syllabes.)
Catzi ars mephe didebisai	(10 syllabes.)
Citzousa zeda chtoebitha	(9 syllabes.)
Hosanna dzesa Dawithissai.	(10 syllabes.)

« Un homme s'avance avec gloire, cet homme est

» le roi de la gloire, monté sur un ânon, foulant des » palmes : Hosanna au fils de Dawith. »

Il serait à souhaiter que nous eussions le *thagaran* ou recueil complet des hymnes géorgiens, supposé qu'il y en ait un chez ce peuple.

Enfin à la suite du Tariel (manuscrit E) on trouve un *gazel* géorgien de divers rhythmes et mesures. Il commence par quatre *rouli* ou huitains de *chaïri*, et de vers de douze ou quatorze syllabes, et se termine par quatre quatrains de purs *chaïri*. Le texte en est si mal traité qu'il m'est impossible d'en hazarder une traduction complète. En voici quelques fragmens.

1.er rouli (entier).

« J. Malheur à moi! pourquoi délaissas-tu un cœur » que tu avais ravi? Je voulais pour toi consommer » tous mes trésors; à ta poursuite j'ai perdu, j'ai épuisé » ma raison. Arrête : que ton oreille m'entende chan- » ter tes louanges. Dieu lui-même teignit ta chevelure » dans l'indigo; tes yeux et ton nez, faits au tour, res- » semblent à ceux de l'épervier. Ton cou et tes oreilles » sont une colonne de crystal aussi pur que le diamant. »

2.e rouli (fragment).

« Tu as des mamelles de rose . . . . Tantôt, » bravant la loi, je veux aller t'enlever; tantôt, je veux » leur offrir le combat, et leur arracher la vie; tantôt, » me jeter dans les ondes et livrer mon âme au dé- » mon. Toi, ma compagne, ma sœur. »

5.e, 6.e et 7.e quatrains (entiers).

« J. C'est pour te voir, ô mon soleil, que je veux » rester dans le monde; mais comment faire, ô mon » soleil, je n'ai point d'ailes pour m'élever à toi, pour » aller à ta demeure, ô lumière de mes yeux. En m'as- » seyant près de toi, mes chagrins se dissiperaient. »

« Assise dans un beau . . . . , à l'ombre d'un *alwa*, » quand pourrai-je te trouver et mettre sur ta tête la » couronne (de l'hymen); le soir, tu te retirerais dans » ta chambre nuptiale, toute brillante de glaces, et, » sur le bras du lion, le sommeil couvrirait tes » yeux. »

« J. Pourquoi me fuir ainsi, toi qui es belle comme » le soleil . . . . . ? Pour vivre près de toi, roule-moi, » s'il le faut, au milieu des épines; je m'ôterai la vie » à tes yeux, si tu me parles encore de la sorte. »

Me sera-t-il permis maintenant de tirer quelques couclusions, tout en les soumettant sans réserve à la décision des personnes compétentes ?

Considérant en résumé :

Que les règles de quantité de Maggi, insuffisantes d'ailleurs, paraissent ne pouvoir s'appliquer aux vers géorgiens;

Que dans ces vers le nombre des syllabes est toujours limité;

Que les paradigmes de rhythme donnés par Eugénius supposent une quantité qui n'existe pas, et n'indiquent pas la division des mètres;

Que les définitions du même auteur supposent

l'existence d'un mètre inadmissible en fait et en droit, celle du pyrrhichio-dactyle;

Il semble que l'on peut conclure :

1.° Que les vers géorgiens, comme ceux des Arméniens, doivent se scander uniquement par le nombre des syllabes, quelle qu'en soit la prosodie;

2.° Que la rime et le nombre limité des syllabes, sont les seules règles de la poésie géorgienne, puisqu'il y a de fort beaux vers français sans quantité prosodique.

L'auteur se propose de reproduire par une lithographie très-soignée ce mémoire et les articles suivans, en y insérant des matériaux qui lui ont été communiqués, depuis peu de temps, par un savant distingué dans la littérature orientale, et tous les textes géorgiens cités.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Observations grammaticales sur un specimen *des dialectes abyssins de Tigré.*

De tous les dialectes de l'Abyssinie, l'un des moins connus est celui de Tigré ou le dialecte axoumite, qui se partage maintenant cette contrée avec l'amharique et quelques autres idiômes plus ou moins altérés. Les Portugais et les Espagnols avaient écrit quelques essais sur la langue de la tribu royale, celle d'Amhara, mais ils

paraissent avoir négligé la langue d'Axoum; on savait cependant par eux qu'elle se rapprochait plus de la vieille langue éthiopienne ou langue des livres, ልሳነ፡ መጽሐፍ፡ et qu'elle était moins mêlée de mots d'origine africaine. On ignore encore si l'une ou l'autre de ces langues vulgaires possède un commencement de littérature originale. Le livre qui semblait le mieux fait pour en présenter un *specimen* de quelque étendue, était assurément une traduction des écritures dans ces dialectes essentiellement bibliques. Pearce, qui était vraisemblablement *fellow* de la Société biblique de Londres, entreprit une double version. Ses manuscrits contenant S. Marc et S. Jean en tigrite, S. Marc en amharique, sont aujourd'hui déposés à la bibliothèque de la propagande protestante. Pearce, aussi familier avec la langue orale qu'il était étranger à la langue écrite, se contenta de transcrire aussi fidèlement que possible en caractères européens les prononciations qu'il entendait, sans se soucier des analogies grammaticales; aussi laissa-t-il des travaux tout-à-fait insuffisans pour faire connaître les langues modernes de l'Abyssinie. Nous n'avons plus à regretter pour l'une d'elles cette occasion perdue, depuis que nous possédons la version amharique de toutes les écritures faite au Caire par Abou Roumi; car sans doute M. Pell Platt fera succéder rapidement les livraisons de cette précieuse version dont la publication lui est confiée (1).

---

(1) *Novum Testamentum amharicè.* Ed. P. Platt. Lond. *in-4.°*

C'est en lisant la version amharique de Pearce, dans les dix premiers versets du neuvième chapitre de S. Marc, transcrits en caractères amhariques par M. Pell Platt, et mis en regard de la version d'Abou Roumi, qu'on peut se convaincre de toute l'inexactitude et de toute la négligence du voyageur anglais : il est permis de croire que sa traduction serait difficilement entendue même dans le royaume de Shoa. Pearce a exagéré le défaut des versions bibliques rédigées par les missionnaires anglais, le rigorisme du texte et la littéralité de la copie, à tel point, que ses deux versions sont exactement le texte anglais ou texte modèle en mots amhariques. Il devait en résulter que des phrases excessivement surchargées ne fussent pas toujours complètes. L'omission, de toutes, la plus étrange est celle de la particule postfixe ም, car on ne peut pas mettre sur le compte d'une prononciation rapide et négligée cette suppression constante et régulière.

Les contractions ne se rencontrent pas souvent dans ce petit texte, tandis qu'elles sont très-fréquentes dans celui d'Abou Roumi. Ainsi l'on trouve constamment dans Pearce ለእንተ : au lieu de ላንተ : et l'on est d'autant mieux assuré de cette orthographe que le manuscrit porte *ler anter*. Il serait inutile de s'arrêter à critiquer les formes telles que እናስ፡ pour እናሱ : que Grégoire d'Amhara et Abou Roumi s'accordent à écrire ainsi : ከዚያ :, qui, malgré l'autorité d'Abou Roumi,

---

MDCCCXXIV. — Pell Platt, *Catalogue of Ethiopic biblical* Mss. Lond. *in-4.°* MDCCCXXIII.

n'est probablement qu'une variante fautive pour ኘዚያ ፡ ou ኘዚህ ፡ (1), et mêmes les formes plus importantes des verbes, dont on ne peut compter la série que par le dépouillement de la version amharique d'Abou Roumi. Ce qu'on peut dès à présent mieux apprécier, c'est la phraséologie, qui, dans une langue parlée, est nécessairement aussi régulière, que la forme des mots peut être variable. Considéré sous ce rapport, ce texte n'est plus amharique : እናሱ ፡ ተናገረ ፡ ለእርስዎ ፡ (Abou Roumi, ለርስቶዎ ፡; Ludolf, ለእርስቶ ፡) pour ተናገሩዎ ፡ orthographe constante de Pearce (Abou Roumi, ቶዎ ፡; Ludolf, ዋቶ ፡ et ላቶ ፡) est aussi irrégulier et peut-être aussi inintelligible que le serait *saidm* en anglais pour *he said to them*. እኔ ፡ እነገሩቶሁ ፡ où la loi des affixes est cependant observée, conserve encore les traces du texte modèle dans እኔ ፡. ለወንድ ፡ ሴት ፡ pour የወንድ ፡ ሴት ፡ est une forme suspecte; si elle se trouve autorisée par Abou Roumi, on pourrait encore la regarder comme très-insolite. Il est difficile d'émettre une assertion négative sur une langue qui n'est pas encore complétée pour nous, et lorsque des faits nouveaux peuvent contredire les opinions reçues; ainsi la forme የን ፡ ነገረ ፡ ne peut pas être déclarée irrégulière; mais on peut croire qu'elle est presque inusitée et qu'elle doit être remplacée par የነገረን ፡, forme élégante qui se rencontre dans la version d'Abou Roumi à chaque

(1) ከዚያ ፡ et ses trois ou quatre variantes ont un sens d'extraction qui contredit la notion de locativité, très-bien exprimée au contraire par la particule ኘ (tigrite ኘብ ። ኘብዚየ ፡).

page. Enfin ce qui est plus inconcevable encore, c'est la traduction de *each to other* par እንዴ ፡ ለእንዴ ፡ dont le sens est probablement exprimé en amharique par ተባርው ou quelqu'autre pronom composé analogue.

On ne peut songer à restituer cette pitoyable version, aujourd'hui que la Société biblique possède celle d'Abou Roumi dont les quatre évangiles ont été publiés et quelques fragmens analysés par le savant auteur du *Catalogue of Ethiopic Bibl. mss.* (1). Ce qui est utile dans les versions de Pearce, comme l'observe M. Pell Platt, c'est la représentation qu'on doit présumer exacte de la prononciation et des variantes de prononciation des dialectes abyssins. L'examen de quelques fragmens rapprochés du texte restitué donne des résultats curieux, dont le plus intéressant est une *rorration* (2) continuelle, médiale et finale, ou initiale par attraction de la dernière syllabe du mot précédent; cette accentuation fortement produite, dont il serait difficile d'assigner l'organe sans l'avoir entendue, mais qui

(1) Les caractères qui ont servi à imprimer le n.° 2 amhar. et le *Cat. ethiop. bibl. mss.* tirés, dit M. Pell Platt, du corps amharique de Ludolf, et corrigés par M. Lee sur des manuscrits fort bien écrits, et sur les observations du roi d'Abyssinie Tecla Georgis, sont d'une magnifique exécution : c'est ce que la typographie orientale possède de plus net et de plus élégant avec le *nestalik* de M. Langlès, le *devanagari* de M. Schlegel, le géorgien de M. Klaproth et le *kata kana* de M. A. Rémusat.

(2) Il est un mot qui se trouve dans l'éthiopien, dans le tigrite, et dans l'amharique, et que cette accentuation a rapproché d'une manière bizarre du mot latin qui possède le même sens : c'est ሞት que M. Pell Platt prononce *mort* (morte, mortem).

n'est pas sans doute un *Rees* pur, paraît devoir briser les syllabes dans la prononciation, comme dans la transcription, toute analogie grammaticale : une autre accentuation moins fréquente et qui peut n'être que le diminutif de la première, c'est l'aspiration : elle est représentée par l'*h*, mais cette lettre comme l'*r*, n'est proprement ici qu'un signe phonologique. L'ኧ ፡ est presque toujours perdu, ainsi que les aspirations douces et quelques labiales et palatales de la sixième classe vocale, comme ዕ ፡ ዖ ፡ l'ኽ ፡ médial et final, et l'ኹ ፡ final sont souvent supprimés ou réduits en ኧ·፡, les élémens ጸ ፡ ነ ፡ ገ ፡ ፈ ፡ መ ፡ ለ ፡ ሰ ፡ se doublent dans les syllabes sur lesquelles s'appuient immédiatement ces élisions. Le በ ፡ est souvent remplacé par le *v* (ou ቨ ፡ de Grégoire d'Amhara) doublé et par ፈ aussi doublé. ፀ ፡ par ሰ ፡ doublé, ሰ ፡ par ኸ ፡, ኸ ፡ par ቀ ፡, የ ፡ par ሐ ፡, መ ፡ par ነ ፡, &c. Quant aux voyelles elles sont exprimées d'une manière si confuse, qu'on n'en peut rien dire de bien positif. D'ailleurs la transcription de Pearce mise en regard de la transcription régulière de quelques versets en tigrite, fera mieux comprendre combien les dialectes parlés des royaumes d'Amhara et d'Axoum, s'éloignent des mêmes dialectes écrits.

Manuscrit de Pearce.	Restitution de M. Pell Platt (1).
I.	I.
Wer hu negger or hom, ber ack ane negger er kar, zer arlu	Wähou nägärä häbehome bä-häkhe änä enägerekä zähälou hä-

(1) *ä*, valeur de ኧ, première classe vocale; *a*, valeur de ኣ, *a*

hadda hadda hom dou zer bel or zeu, zer hi tarm ov mort, shar zer reiyer hom el negustart ov Isgare enter mussea mis hile.

dä hädähome zäbälou häbezeyä zäiyetaemou häbe mote shäzäyeréeyoume ele negäsetate häbe egeziäbehére enete temätzee mese häyele.

2.

Wer darhe sidishta malti yassus wosed mis hum patros wer yerhudi wer Yohannis wer merrerhom larl ov hadda airria ambar ber bane hom wer ter lout hum ov cardan hom.

2.

Wädärehä sedesetä määlетä yäsouse wäsädä mesehoume pheterose wäyaekhebe wäyohänese wämärehähome laclä häbe hädä äbiye ämeba bäbäyenähome wätäläwetä häbe khademehome.

Les défauts de transcription ne sont pas les seuls qui soient partagés par la version tigrite; M. Pell Platt, que ses études éthiopiennes mettaient en état de censurer et de réformer les versions de Pearce, parait continuer cette pénible révision avec son zèle connu et apprécié; car le tigrite est conservé sur les tableaux de la Société biblique au nombre des versions *made or in progress*. M. Pell Platt a tiré du dépouillement de cette transcription irrégulière et où les mots sont divisés d'une manière fautive, un texte nouveau qui copie

---

pur, quatrième classe; *é*, valeur de ኤ, cinquième classe; *e*, valeur de እ *e* muet, sixième classe. J. Ludolf, qui avait eu l'avantage de recevoir de la bouche d'un Abyssin les valeurs prononcées des lettres amhariques, compare la voyelle de la sixième classe à l'*e* palatal français dans *que*, *me* &c. Peut-être en Europe, où les valeurs ne peuvent être qu'approximatives, et destinées à rappeler un signe, vaudrait-il mieux adopter, pour la transcription du እ, notre *e* muet, qui, de même que la voyelle amharique, se prononce très-légèrement dans le corps des mots, et en rend quiescente la consonne finale.

autant que possible les prononciations de Pearce, mais qui présente des formes reconnaissables; M. Platt ne paraît point cependant se dissimuler ce que cette ingénieuse restitution peut encore offrir de conjectural, surtout quant aux six classes de *vocalité;* il avoue hautement les défauts de la version de Pearce, et reconnaît des omissions de formes ou de phraséologie qui sont aussi déplorables que les incorrections du même genre. Ces omissions seront plus faciles à réparer dans la phraséologie qui est sans doute la même en tigrite, que dans les autres dialectes de la langue gyz. Avec tous les défauts inhérens à la version de Pearce, ce texte, restitué par le savant anglais, serait encore précieux et digne de publication, comme unique dans les bibliothèques d'Europe. Le *specimen* donné par M. Pell Platt, est le premier qui ait encore été offert à l'attention des philologues; quelques altérations que cette langue ait subies sous la plume de Pearce, de quelques formes qu'elle se soit dépouillée, il en reste encore assez pour déterminer les rapports du tigrite avec l'ancienne langue gyz; ils seraient peut-être portés jusqu'à l'identité si nous pouvions analyser un texte plus pur. Ils se montrent du moins très-intimes, la presque totalité des mots est purement éthiopienne dans la racine et dans la dérivation; la forme paraît, autant que Pearce la laisse deviner, être encore éthiopienne, si ce n'est peut-être quelques variations dans la vocalité des consonnes, variations plus ou moins constantes dans une langue non écrite, mais toujours difficiles à exprimer dans la transcription, et que l'édi-

teur a réduites, toutes les fois qu'il lui était permis, à la forme pure de la langue gyz. On y rencontre quelques mots amhariques en petit nombre, et M. Pell Platt, se décidant d'après le manuscrit, a introduit les caractères de ce dialecte dans le Tigrite. Les formes éthiopiennes de quelques particules ont été écourtées; ምስ ፡ pour ምስለ ፡, በበይነ ፡ pour በበይናት ፡; ces légères différences ne paraissent d'ailleurs se rencontrer que dans les mots extra-radicaux.

Pearce fait abus de quelques particules; telles que ንብ ፡ (éth. ኀበ ፡) et ምስ ፡ qui servent à exprimer tous les rapports indifféremment, même ceux qui ne peuvent se trouver dans le tigrite : ንብ est singulièrement interposé dans les premiers mots du premier verset ወሁ ፡ ነገረ ፡ ንብሆም ፡ (pour ወነገረሆም ፡). On doit croire qu'un dialecte dont l'ensemble a tant de convenances avec l'éthiopien, n'est pas tombé dans un vulgarisme tel que les pronoms aient été effacés de la langue, et remplacés dans toutes leurs fonctions par leurs signes affixes. Cette altération se montre cependant dans la version tigrite sous la forme ሁ ፡፡ ወሁ ፡ ነገረ ፡ ንብሆም ፡፡ *illius dixit ad illos,* ሁ ፡ መከረሆም ፡ እንዶ ፡፡ *illius præcepit illis;* elle appartient sans doute exclusivement au rédacteur. L'orthographe constante du manuscrit qui présente *hom*, séparé et ne subissant aucune crâse, a été respectée par M. Pell Platt, et il est permis de penser que cette forme est vraiment propre au tigrite; mais on peut croire aussi qu'elle se rapproche plus encore de l'éthiopien, et qu'elle s'écrit régulièrement ሆሙ ፡, l'ሙ ፡ final se perdant dans la

prononciation, comme on a pu le remarquer. On rencontre sous la forme ሁም፡ un proaffixe ou affixe du pronom ሁ፡; c'est sans doute une suite d'erreurs qui a engagé Pearce dans cette génération d'affixes; si, contre toute probabilité, le tigrite avait reçu des altérations aussi singulières, ce serait un fait unique dans la philologie orientale. On retrouve encore ሐዴ፡ ምስ፡ ሐዴ፡፡ analogue de ሕንዱ፡ ለሕንዱ፡፡ et toutes les autres insignifiances de la version amharique. Ce qu'on peut recueillir de la lecture de ce texte, c'est que le tigrite est de l'éthiopien mêlé de quelques mots amhariques, et qu'il n'admet pas des formes ou purement éthiopiennes ou légèrement altérées en moins par l'usage et les variantes de prononciation. On doit encore desirer cependant, pour ce dialecte et celui des Gallas, les heureuses circonstances qui ont permis à M. Pell Platt d'apprécier aujourd'hui la langue amharique.

E. Jacquet.

Notice sur la Sibérie, par M. Hedenstroem (1).

La Sibérie réunit la Russie d'Europe à la Chine, et confine au Japon et à l'Amérique. Occupant 25° de latitude, depuis le 50.e entrecoupée dans toutes les directions de crêtes de montagnes primitives, que séparent des plaines fertiles ou de vastes déserts; arrosée

(1) Nous empruntons cet intéressant article au Journal russe du ministère de l'intérieur.

par une quantité innombrable de rivières qui forment une suite presque non interrompue de communications, habitée par diverses tribus de peuplades errantes et nomades, débris de son ancienne population, et qui diffèrent entr'elles par leurs langues, leur genre de vie, et le degré de civilisation, cette vaste contrée est un champ immense, où toutes les connaissances humaines peuvent s'enrichir de nouvelles observations et de nouvelles découvertes.

En Sibérie, la nature se trouvant, pour ainsi dire, dans un état de nudité, n'est pas aussi mystérieuse dans ses transformations, que dans des contrées plus petites et plus peuplées. Sa partie septentrionale est composée d'une terre mêlée de glace, et toujours gelée; le naturaliste y trouve un sol qui n'a pas subi la moindre altération depuis cette époque éloignée, où une révolution que l'esprit humain ne peut ni expliquer ni concevoir, a changé tout-à-coup les terres polaires en une masse dure et gelée, qui renferme dans son sein des débris d'animaux appartenant à des races aujourd'hui inconnues. Un seul regard jetté sur cette terre inanimée cause une émotion involontaire. Est-il possible qu'elle soit dans son état actuel, depuis le moment de sa création? la puissance de la nature qui se manifeste partout avec tant de force, se fait à peine appercevoir ici à la surface du sol : tandis que dans le sein de la terre, morte, immobile, elle est ensevelie dans un sommeil qui semble devoir être éternel. La production des couches de charbon de terre, la transformation des forêts souterraines en un bois résineux, et d'autres

phénomènes sont, d'après les plus grands naturalistes, produits par l'action du feu qui a soudainement changé la surface de la terre. Ici, le froid a agi d'une manière aussi subite. Malheureusement, aucun savant n'a jusqu'aujourd'hui consacré ses veilles à la solution de ce problème. On ne sait même pas jusqu'à quelle profondeur la terre est gelée. On sait à peine à quelle profondeur se dégèle sa surface. A Iakoutsk, elle est d'une archine.

La zône tempérée est comparativement mieux connue que la septentrionale. Les académiciens qui y ont été envoyés n'ont voyagé pour la plupart que sur les routes fréquentées, et ils n'ont jetté qu'un regard rapide sur la nature sibérienne; et cependant cet examen superficiel leur a suffi pour enrichir toutes les branches de l'histoire naturelle, et surtout la botanique. Mais ces savans n'ont pu voir la millième partie de ce qu'il y avait à voir, et depuis eux, bien des choses ont changé. Plusieurs d'entr'eux étaient des étrangers, pour lesquels les provinces de l'intérieur de la Russie étaient entièrement nouvelles, et qui ne voyaient qu'avec effroi la Sibérie encore sauvage : cette terre et ses habitans ne pouvaient leur plaire. Le climat de fer de cette contrée et la difficulté des routes les éloignaient des lieux dont l'accès présentait quelques obstacles; malgré cela, leurs voyages furent lents et onéreux pour les habitans. Le seul Gmelin, dans ses voyages par eau, employait jusqu'à six bateaux, et par terre, jusqu'à cent chevaux.

L'étude des montagnes s'est bornée presque jusqu'au-

jourd'hui aux recherches des mines ; c'est pourquoi les montagnes de l'Oural, de Nertchinsk et de Kolyvan sont les plus connues. Les employés des mines ont à peine assez de temps pour bien reconnaître leurs districts. Au reste, il faut, pour de semblables recherches, non-seulement du temps libre et des moyens suffisans, mais encore la passion de la science. Jusqu'aujourd'hui encore on n'a pas de description complète de tous les minéraux connus de la Sibérie, et c'est pourquoi les meilleurs et les plus nouveaux minéralogistes commettent des erreurs involontaires. Les montagnes de ces contrées resteront encore long-temps inconnues, à l'exception de celles des districts où sont les mines. Il faut encore plusieurs dizaines d'années, avant qu'on puisse avoir une description géognostique détaillée de la Sibérie. Le gouvernement, ayant retiré la commission qu'il avait donnée pour cet objet au minéralogiste *Mohr*, commission qui nécessitait de grandes dépenses, avait sans doute en vue d'employer ailleurs, et d'une manière plus utile, cet officier et ses adjoints. Un examen superficiel des montagnes de la Sibérie les plus faciles à traverser, ne peut guère produire d'autre avantage que celui de reculer les bornes des connaissances géognostiques. Il n'y a que des hasards heureux et l'ardeur des habitans à rechercher des métaux précieux, pour leur propre avantage, qui puissent découvrir les trésors que recèlent les vastes flancs des montagnes. Nous en voyons la preuve dans la découverte des riches sables aurifères.

Différentes descriptions nous font connaître les

peuples Sibériens, soit nomades, soit errans. Leurs costumes extraordinaires, leurs coutumes bizarres, et des observations trop superficielles ont porté des voyageurs, qui d'ailleurs ignoraient complétement leur langue, à les considérer comme sauvages; mais ni les peuples nomades, ni les peuples errans ne méritent cette qualification. Parmi les nomades, ceux qui habitent la zône où croît le blé, s'adonnent, comme les Russes, à l'agriculture, à l'éducation des bestiaux et à la chasse. On les nomme *nomades*, parce que possédant des terres d'une étendue bien plus considérable que celles des Russes, ils changent d'habitations, pour nourrir plus commodément leurs nombreux troupeaux. Ils n'égalent pas les Russes en civilisation, par deux raisons. La première, et sans doute la principale, est qu'ils sont sous la dépendance d'anciens ou de chefs héréditaires, ce qui les empêche de participer aux avantages d'une administration communale; la seconde est que, ne sachant pas la langue russe, ils ne peuvent profiter des lumières qui commencent à faire de grands progrès dans la contrée. Plus simples que les Russes Sibériens, ils sont aussi meilleurs. Les peuples *errans*, qui parcourent pour la chasse les immenses déserts de la Sibérie, sont, pour la civilisation, au même point qu'à l'époque de la conquête; mais ils sont soumis au gouvernement, paisibles entr'eux, et, à leur grand désavantage, trop bons et trop hospitaliers. Demeurant dans leur simplicité primitive, ne connaissant d'autre besoin que celui de leur subsistance, et la nature les ayant doués de tous les moyens nécessaires pour se la

procurer, ils se plaisent dans le genre de vie auquel ils sont adonnés, et sont heureux par cela même qu'ils sont peu éclairés. Les cinquante années qui se sont écoulées depuis le voyage de Pallas, ont dû beaucoup modifier les mœurs des Russes de la Sibérie et des nomades, mais non celles des peuples errans; et cependant on juge encore aujourd'hui la Sibérie et ses habitans comme on les jugeait autrefois.

Les cartes de Sibérie ne peuvent être exactes. L'immense étendue de cette contrée, où tant d'endroits sont impraticables, et le peu de ressources qu'ont trouvées le trop petit nombre de ceux qui l'ont parcourue pour en lever les plans, ne permettent pas de compter sur des levées d'une exactitude scrupuleuse. Les levées géodésiques ordinaires ne s'accordant pas avec les levées géographiques, pour les latitudes et les longitudes des lieux les plus connus, embarrassent l'arpenteur du gouvernement pour la composition des cartes, ce qui fait que certains points sont ou trop rapprochés ou trop éloignés. Le cours des rivières, et surtout leurs sources, la direction des crêtes des montagnes, etc. sont déterminées sur des hypothèses et par approximation, bien plus que sur des connaissances positives. La géographie de la Sibérie septentrionale a été surtout abandonnée au bon plaisir des géodésiens qu'on y a envoyés; mais l'exactitude de sa carte n'est incontestable, que jusqu'à la première vérification.

L'histoire de la Sibérie ne commence qu'à l'époque de sa conquête; Yermak et ses compagnons, quoique leurs hauts faits fussent dignes du burin de l'histoire,

ne s'en occupèrent pas. Les détails de ces grands événemens sont perdus pour nous ; mais nous avons sous les yeux les suites de l'audace inouïe des conquérans, de leur indomptable valeur, et de leur courage infatigable. Le temps des voyëvodes s'est conservé dans de sèches chroniques ; les historiens de la Sibérie les ont décrits, en puisant dans ses archives. Mais depuis le grand incendie de Tobolsk qui a dévoré dans ce chef-lieu toutes les affaires et les documens des temps passés, et depuis la destruction successive des autres archives sibériennes, entassées dans des emplacemens peu favorables, l'histoire de cette vaste contrée ne peut plus être soumise à la critique.

Les hypothèses les plus vraisemblables sur l'antique Sibérie et ses habitans sont fondées sur des opinions hardies que l'histoire obscure des contrées voisines ne soutient que faiblement. Cette histoire, en citant des noms de lieux et de peuples aujourd'hui inconnus, doit regarder plus particulièrement les steps des Mongols et des Kirghiz. Les steps de la Sibérie ont certainement toujours été habités ; mais il est très-douteux que leurs habitans aient été sédentaires. La vie nomade, pastorale ou patriarchale, à laquelle furent adonnés tous les anciens peuples, ne leur permettait pas d'avoir des habitations permanentes. Les terres auxquelles les calculs de la politique n'avaient point encore fixé de limites, offraient partout une contrée découverte, et les tribus les plus puissantes chassaient et dépossédaient les plus faibles. La Sibérie méridionale fut sans doute le berceau de la population de l'Europe septentrionale.

Il n'y avait que le besoin qui pût rendre habitable cette contrée couverte de forêts, et le même besoin put seul contraindre les peuples chassés des déserts de la Sibérie à renoncer à la vie nomade, pour se former des habitations permanentes. Nous voyons dans les chroniques chinoises que ce fut du pays actuel des Mandchoux que se fit la première incursion sur les peuples qui habitaient à l'occident de cette contrée; et cette première invasion causa sans doute l'émigration de plusieurs peuples. Les nations mécontentes de leur patrie, cherchant un pays plus avantageux, usant du droit du plus fort, s'avancèrent progressivement des bords du fleuve Amour vers les colonnes d'Hercule; les tribus de la Sibérie sont mères des peuples actuels de l'Espagne, et parcourent les déserts de l'Afrique septentrionale. Que doit-on conclure des caractères inconnus, taillés dans les rochers de la Sibérie et semblables aux caractères trouvés dans l'Amérique septentrionale (1)? Cette inquiétude des peuples qui cherchaient de nouveaux établissemens dura plusieurs siècles, et, à cette époque, plusieurs d'entr'eux occupèrent assez long-temps la Sibérie, ce qui est prouvé par les travaux des mines dans les montagnes de Nertchinsk et de Kolyvan.

La Chine, le plus ancien des empires, a fait connaître le fer aux peuples nomades les plus proches, et maîtres de ce métal puissant, ils ont facilement chassé

(1) Rien, parce qu'il n'y a pas la moindre similitude entre les inscriptions sibériennes et celles de l'Amérique. (*Note du Réd.*)

de leurs terres les paisibles Sibériens, dont les armes n'étaient que de cuivre ou de pierre. Ce fut sans doute à cette époque que plusieurs nations allèrent involontairement peupler la Sibérie septentrionale ; leur émigration dut être facilitée par les grandes rivières qui vont se jeter dans la mer Glaciale. Aujourd'hui encore, on trouve dans la terre des armes et des instrumens de pierre et de cuivre, dans le midi du gouvernement d'Irkoutsk. Les premières sont faites d'un jade d'excellente qualité, et découvert depuis peu près d'Irkoutsk. Les Tchouktchi faisaient encore des haches de pierre, dans le siècle dernier.

Ces raisons n'ont permis à aucun peuple de se former en corps de nation en Sibérie. Des masses formidables d'émigrans chassaient ceux qui les avaient précédées, et étaient à leur tour chassées par d'autres. Lorsque ces transmigrations incompréhensibles furent enfin terminées, il ne resta en Sibérie que quelques faibles débris des races qui avaient peuplé cette contrée à différentes époques. Les plus puissantes de ces tribus étaient les Mongols, que nous retrouvons dans les branches Kalmouk et Bouriate. Le nouvel empire de Koutchoum, trop faible encore, ne put résister à la poignée de braves que conduisait Yermak, et un siècle suffit à la Russie pour la conquête de cette immense contrée.

La Sibérie pourrait nourrir dans l'abondance des millions d'habitans. Sa population actuelle, comparée à sa vaste étendue, est presque nulle. Elle se compose en grande partie d'émigrés russes et surtout d'exilés, dont la postérité seule peut être véritablement utile.

Les autres races ne multiplient pas dans la proportion habituelle des autres populations; elles diminuent au contraire beaucoup, ce qu'on doit bien moins attribuer à la rigueur du climat qu'aux maladies; la petite vérole a exercé parmi elles d'affreux ravages, et le mal de Naples les menace d'une entière destruction.

On peut voir d'après tout ce que nous venons de dire, que la Sibérie est encore fort peu connue. L'étranger se représente cette contrée comme un vaste et affreux désert, éternellement couvert de neige, et où les malheureux exilés vont au milieu des frimas faire la chasse aux zibelines; le Russe frémit au seul nom de Sibérie. Il y voit une prison éternelle, et une barrière qui doit le séparer à jamais de sa patrie. Les poètes et les prosateurs connaissant la Sibérie tout aussi mal que le vulgaire, se sont plus dans leurs ouvrages à augmenter encore l'effroi et l'horreur qu'elle inspire. L'un d'eux entr'autres nous représente les exilés illustres, gisant à Bérézov sur la paille, tandis que, les premières cultures n'étant qu'à sept cents verstes de cet endroit, la paille serait encore un lit délicat pour l'habitant aisé de Bérézov.

Ayant demeuré environ vingt ans en Sibérie, j'ai eu occasion de parcourir tout le gouvernement d'Irkoutsk, et d'examiner en détail les parties peuplées et celles qui sont encore désertes. J'ai séjourné trois ans sur les bords de la mer Glaciale; j'ai décrit ses îles, et j'en ai découvert de nouvelles. J'ai présenté au gouvernement leur description; le reste est demeuré dans mon souvenir. En comparant mes observations avec

les relations sur la Sibérie les plus connues, j'ai trouvé que depuis ces relations beaucoup de choses ont changé, que d'autres n'ont pas été présentées sous leur véritable point de vue, et qu'il y a en outre quantité d'objets tout-à-fait inconnus, et sur lesquels mes observations peuvent donner des renseignemens utiles.

N'ayant jamais été auteur, et ne pouvant faire un ouvrage complet sur la Sibérie, je me suis décidé à donner en morceaux détachés les articles qui peuvent mériter de fixer l'attention, ou exciter la curiosité de mes compatriotes. Je ne parle que de ce que j'ai vu de mes propres yeux, ou des choses sur lesquelles j'ai eu les renseignemens les plus positifs. N'ayant fait que traverser rapidement la Sibérie occidentale, je ne la connais que très-imparfaitement, à l'exception de la partie des communications par eau; c'est pourquoi je me bornerai dans ces observations à parler du gouvernement d'Irkoutsk, que le long séjour que j'y ai fait m'a mis à même de bien connaître.

Mer Glaciale.

J'ai voyagé pendant trois ans par ordre du gouvernement sur les côtes et les îles de la mer Glaciale, et j'ai été à même de reconnaître exactement toute la contrée riveraine. On éprouve une certaine jouissance à se rappeler les peines et les dangers qu'on a essuyés, et on trouve alors du plaisir à en parler; mais je me bornerai à décrire les objets dignes d'exciter la curiosité et entièrement inconnus. Entre la Léna et le détroit de Béring, la mer Glaciale a l'apparence d'un vaste

détroit, resserré au sud par la Sibérie, et au nord, par une chaîne de grandes îles. Ce détroit est presque toujours couvert de glaces; il n'en est libre que pendant quelques semaines du mois d'août; cette circonstance y rend la navigation complètement impossible. On ne peut élever aucun doute sur les expéditions maritimes qu'ont faites dans ces lieux plusieurs cosaques et officiers de marine; ainsi on ne peut attribuer l'impossibilité actuelle de naviguer dans ces parages qu'à la diminution de profondeur de la mer et à l'augmentation de la glace. Je me suis assuré par moi-même que la profondeur est très-peu considérable dans ce détroit; car à deux cents verstes au nord de l'embouchure de la Kolyma, malgré un fort courant qui porte sur le détroit de Béring, la profondeur n'est que de douze sagènes. On trouve aussi au milieu de ce détroit des montagnes de glace dont la base touche au fond de la mer. On peut s'assurer en examinant la côte de Sibérie, que la mer s'est retirée. Dans beaucoup d'endroits, l'ancien rivage est éloigné de quelques verstes de la mer; il est généralement haut et escarpé, tandis que le rivage actuel est bas et plat. Ce premier rivage est parallèle au rivage actuel; il est fort élevé et coupé à pic dans plusieurs endroits. On y trouve beaucoup de bois desséché et à moitié pourri, amené selon toute apparence par les eaux, ce qui est une preuve non moins forte que c'est là qu'autrefois venaient battre les flots de l'océan Glacial.

Au nord des îles, par 76° de latitude, s'étend l'océan septentrional, qui ne gèle jamais; même au mois de

mars, on n'y voyait qu'une petite quantité de glaces flottantes. C'est de ces lieux, d'après mon opinion, qu'il serait le plus avantageux de partir pour reconnaître l'extrémité septentrionale de l'Amérique et du Groënland, et même pour atteindre le pôle septentrional, attendu qu'on aurait beaucoup plus de temps pour faire le voyage, et qu'il ne pourrait jamais être aussi long qu'en partant d'un pays plus éloigné. La difficulté principale serait d'armer sur la Léna un bâtiment assez solide pour entreprendre un voyage aussi dangereux, de l'amener au nord des îles dont je viens de parler, et de trouver un bon port.

(*La suite au numéro prochain.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

The history and doctrine of Budhism, c'est-à-dire *Histoire et doctrine du Bouddhisme*, avec une notice du Kappouisme, ou du culte des démons à Ceylan; par M. E. UPHAM. — Londres, 1 vol. *in-fol.* avec 43 planches enluminées.

Sir Alexander Johnstone, vice-président de la Société asiatique de Londres, ayant rempli pendant plusieurs années les places de chef de justice et de premier membre du conseil administratif de Ceylan, a profité de son séjour dans cette île pour se procurer des renseignemens sur l'histoire, la croyance et la littérature

de ses habitans. Parmi ces matériaux se trouvaient plusieurs traductions de livres concernant le bouddhisme, et une suite de dessins représentant les principales divinités de cette religion. Depuis long-temps M. Johnstone désirait publier ses collections; enfin, il a confié ce soin à M. Upham. L'ouvrage que nous annonçons forme, pour ainsi dire, la première partie de cette publication.

Les trois religions les plus répandues dans le monde sont le christianisme, le bouddhisme et l'islamisme. Les deux premières ont contribué à civiliser et à perfectionner le genre humain; on ne peut pas dire que la troisième ait entièrement produit le même résultat; le principe de fatalisme qu'elle prêche est contraire aux progrès intellectuels de ses sectateurs, et propre à les tenir dans une médiocrité permanente. Le christianisme et l'islamisme se sont étendus dans plusieurs parties du monde; le bouddhisme n'a franchi les bornes de l'Asie, que par les migrations de quelques tribus Kalmuques qui sont venues s'établir dans les steps du Volga inférieur. Originaire de l'Hindoustan, cette religion bienfaisante s'est répandue depuis les sources de l'Indus jusqu'au grand Océan, et même jusqu'au Japon. Les farouches nomades de l'Asie centrale ont été transformés par elle en hommes vertueux, et son influence s'est fait ressentir jusque dans la Sibérie. On peut se rappeler le tableau des effets du bouddhisme sur la civilisation de l'Asie, rapidement esquissé dans une séance de l'Institut, par M. Abel Rémusat, et qui, comme l'a dit le savant M. de Sacy, « parsemé de traits

» brillans et parfois un peu épigrammatiques, ne pou-
» vait manquer de produire beaucoup d'effet. L'auteur
» de ce discours, ajoute M. de Sacy, avait besoin des
» folies et des absurdités du brahmanisme, pour placer
» le bouddhisme dans un plus beau jour; il l'a fait avec
» tout le talent qui lui est propre; mais, après avoir
» applaudi avec une sorte d'enthousiasme au tableau
» qu'il a exposé à nos yeux, on pourrait, du moins
» nous le croyons, avec plus de sang-froid, modifier
» plusieurs des traits dont il se compose. »

Nous n'avons que des données très-imparfaites sur la plupart des pays de l'Asie, et encore moins sur le nombre des sectateurs de chacune des différentes croyances qui y règnent. Tout calcul de ce genre ne peut donc être qu'approximatif. M. Hassel, auteur d'une géographie de l'Asie, publiée à Weimar, en 1821 et 1822, porte le nombre des individus qui professent la doctrine de Bouddha, à 295 millions. Ce nombre est certainement exagéré, comme la plupart de ceux qu'a donnés M. Hassel. Voici une estimation qui se rapproche peut-être plus de la vérité, quoiqu'elle puisse encore être sujette à quelques modifications. En admettant, avec les auteurs les plus récens, pour la Chine proprement dite, une population de 142 millions d'hommes, nous ne croyons pas nous tromper en supposant qu'il y ait sur ce nombre,

Bouddhistes.	125,000,000.
Pays des Mandchoux, Mongolie	
A reporter.	125,000,000.

Report. . . .	125,000,000.
et Kalmucks, tant en Asie qu'en Europe	5,400,000.
Tibet	6,000,000.
Corée	5,000,000.
Inde au-delà du Gange	25,000,000.
Île de Ceylan	600,000.
Japon, îles Lieou Khieou, &c. .	25,000,000.
Total.	192,000,000.

Si, d'après ce calcul, nous trouvons 103 millions de moins que M. Hassel, cette différence vient de ce que nous nous sommes gardés d'adopter les nombres exagérés que cet auteur admet, lorsqu'il s'occupe de population; par exemple, lorsque, pour l'empire chinois, il compte 210 millions d'habitans, tandis qu'en 1790, il n'y en avait que 155 millions, comme cela est prouvé par les listes officielles publiées à Péking. M. Hassel attribue aussi à l'empire Birman une population de 10 millions, mais M. Crawfurd a démontré qu'elle ne monte qu'à environ 4 millions.

Dans une histoire du bouddhisme, on aurait pu s'attendre à voir discuter et fixer le nombre des sectateurs de cette religion, cependant M. Upham n'indique pas même toutes les contrées de l'Asie dans lesquelles elle est répandue et devenue nationale. On doit généralement regretter que M. Johnstone ait confié la publication de ses matériaux à des mains si peu exercées; car quoique l'éditeur avoue dans sa préface qu'il n'a

aucune prétention aux connaissances philologiques nécessaires pour éclaircir *la philosophie des livres et de la langue du bouddhisme*, on était en droit d'exiger de lui au moins la connaissance de ce qui a paru en Europe sur le sujet qu'il s'est chargé de traiter. Mais pourrait-on croire qu'il ait ignoré l'existence de la compilation très-utile sur les Mongols et leur religion, publiée par Pallas, en deux volumes *in-4.°* Il n'a pas non plus connu l'ouvrage de Bergmann sur les Kalmuks, ni l'*Alphabetum tibetanum* de Georgi, production à la vérité informe et remplie d'hypothèses absurdes, mais dans laquelle on trouve pourtant, sur la doctrine des bouddhistes, une foule de notions curieuses, recueillies par les missionnaires catholiques qui ont séjourné à H'lassa. M. Upham n'a pas non plus consulté la *Vie de Bouddha-Chakia-mouni*, par M. Klaproth, ni les *Recherches* de M. J. J. Schmidt à Saint-Pétersbourg, ni les nombreux écrits de M. Abel Rémusat qui se rapportent aux mêmes matières. S'il avait connu tous ces ouvrages, il n'aurait pas dit, « qu'on ne sait comparativement que fort peu de chose » sur Chakia-mouni, qui fut, ajoute-t-il, certainement » un guerrier et probablement un Tartare, ou natif » des régions septentrionales, la Scythie des anciens, » où Bouddha fut adoré ». Avec un peu plus de connaissance du sujet dont il s'occupait, il n'aurait pas manqué de noter un fait très-curieux, c'est que le bouddhisme, quoique le même pour le fond de la doctrine, dans tous les pays où il est professé, se subdivise pourtant en deux grandes sectes; l'une, répandue dans

le Tibet, en Chine, et parmi les nomades de la Tartarie et au Japon, place la naissance de Chakia-mouni ou Gautama, en 1027 avant notre ère; l'autre, établie dans l'île de Ceylan, dans l'empire des Birmans, à Siam, et dans la plupart des contrées de l'Inde au-delà du Gange, ne fait paraître ce prophète qu'en 628 avant la même époque, et fait de l'île de Ceylan le principal théâtre de ses prédications religieuses.

M. Upham commet également une étrange erreur en prenant Chakia-mouni pour un personnage différent de Gautama, tandis qu'il est constant que ce dieu incarné ne reçut ce dernier nom, qui en sanscrit signifie *pasteur de vaches*, que quand il se fut retiré dans le désert, où il vivait du lait que lui fournit un troupeau de vaches.

C'est en vain qu'on cherche dans l'ouvrage fait avec les matériaux de M. Johnstone, une exposition même superficielle de la doctrine fondamentale du bouddhisme. Nous essaierons, par l'aperçu suivant, de réparer cette omission.

Le bouddhisme suppose, comme le brahmanisme, une série perpétuelle de créations et de destructions du monde. Cette croyance, purement métaphysique, n'admet pas l'existence d'un être suprême; il est remplacé par l'espace lumineux qui renferme en soi tous les germes des êtres futurs. Mais cet espace lumineux n'est pas la région la plus haute du monde; au-dessus est placée une troisième région qui est éternelle et indestructible; c'est là que réside la cause primitive de la destruction du monde périssable. L'existence est regar-

dée par les bouddhistes comme le véritable mal, car tout ce qui existe est sans réalité et seulement un produit de l'illusion qui trompe les sens. Pendant que toutes les parties intellectuelles, dispersées dans la matière, depuis la plus haute région lumineuse jusqu'aux régions infernales, se dépouillent de ce qu'elles ont contracté de matériel, se purifient, se perfectionnent, et finissent par se réunir; l'esprit universel, indestructible, qui conserve tout pendant un temps incalculable, reste dans le repos, jusqu'à ce que les lois du *damata*, ou destin, nécessitent une création nouvelle, de laquelle sont cependant exceptés les êtres qui, en se dépouillant totalement de la matière, sont devenus *Bouddhas* et restent plongés dans le *nirvâna* ou l'éternité du néant, état opposé à celui de l'existence dans la matière. Ces êtres séjournent dans la région indestructible située au-delà de l'espace lumineux. C'est pour conserver le souvenir de la vraie doctrine, et pour rendre les hommes capables de la suivre, que ces bienheureux descendent de temps en temps sur la terre, se revêtent d'un corps, et se montrent aux hommes. Les principaux d'entr'eux ne paraissent qu'une fois, ce sont les *Bouddhas* proprement dits; les autres nommés *Boddhisattva*, se manifestent plusieurs fois dans différentes incarnations, jusqu'à ce qu'ils atteignent le rang des premiers pour ne plus se montrer dans le monde. Ces êtres parfaits exercent un empire absolu sur leur ennemi, qui est la matière, et sur ses formes séduisantes. Disposant en maîtres de *maya* ou l'illusion qui trompe les sens par ses métamorphoses, ils la peuvent détruire à

volonté, ou se servir d'elle pour opérer le salut du genre humain. C'est de cette manière que s'effectuent toutes les incarnations des *Bouddhas;* leurs ames descendent sous la forme de rayons lumineux, et prennent un corps sous l'enveloppe de *maya*. Ils ne font rien sans un dessein spécial; leurs opérations ne sont jamais violentes, elles ne restreignent nullement le libre arbitre des êtres inférieurs qui sont enchaînés par la matière, et pour le salut desquels ils sont descendus.

Dans l'âge actuel du monde, quatre *Bouddhas* ont déjà paru; le dernier d'entre eux était Chakia-mouni ou Gautama; un cinquième doit encore venir avant la destruction de ce monde; c'est le *Bouddha Maïtri* ou *Maïtari*. La secte de Ceylan et de l'Inde au-delà du Gange, l'annonce pour l'an 4457 de notre ère, époque à laquelle finira la période de 5000 ans qui devait suivre la mort de Chakia-mouni.

Pour revenir à l'ouvrage de M. Upham, son introduction est un amalgame confus de notions plus ou moins exactes sur le bouddhisme, extraites sans la moindre critique de toute sorte de livres; avec Creutzer, il identifie Chakia-mouni avec l'Hercule indien des Grecs et avec la lune; il ne décide rien sur l'antériorité respective du bouddhisme et du brahmanisme, question dont la solution est cependant bien importante. Le second chapitre traite des idoles de Bouddha; il contient des notions curieuses sur le culte des divinités bouddhiques, principalement dans l'île de Ceylan et dans l'empire birman; mais on y découvre aussi les traces de l'extrême légèreté avec laquelle l'auteur a

travaillé, et contre laquelle on doit se tenir en garde en lisant son livre, lorsqu'on n'est pas à portée de consulter les ouvrages dont il s'est servi. Il suffira d'en rapporter un seul exemple. Une inscription en langue maga sur une plaque d'argent trouvée près d'Islamabad, contient une vie abrégée de Bouddha. Elle est insérée dans le deuxième volume des *Recherches asiatiques*. On y lit : « Quand le monde fut créé, il parut cinq » fleurs que Brahma déposa dans un lieu sûr. Trois » d'entr'elles furent ensuite données aux trois Tha- » kours, et une fut présentée à S'akia; il découvrit » qu'elle renfermait des pièces d'habillement, dont il » se revêtit, adoptant les mœurs et la vie d'un men- » diant ». M. Upham fait dire à l'inscription que S'akia se revêtit des habits de ZAMOLXIS qu'il avait découvert dans une de ces cinq fleurs.

Le troisième chapitre traite de la transmigration des ames et des 550 incarnations de Bouddha. Il se compose principalement d'extraits d'un livre écrit en pali, et contient le récit de trois de ces incarnations; savoir: L'histoire des rois Bambadat-radja, Oussiratanam-radja et Vessantara-radja. Ce sont des légendes puériles, semblables aux extravagances données sur de pareils sujets par Bergmann et Pallas; elles ne présentent d'ailleurs aucun nouvel éclaircissement sur les doctrines du bouddhisme. Il serait fâcheux que tous les matériaux recueillis par M. Johnstone, fussent de la même nature. La fin du chapitre dédommage un peu des pauvretés par lesquelles il commence. Il y est question des différentes classes des êtres qui habitent l'univers;

ils sont ou *tchama*, c'est-à-dire reproductions par naissance, ou *roupa*, dieux matériels ou visibles, ou *aroupa*, immatériels ou invisibles. Ces êtres montent par des transmigrations progressives d'un degré inférieur à un supérieur, suivant leur bonne ou mauvaise conduite dans leur état précédent, jusqu'à ce qu'ils obtiennent finalement la béatitude du *nirvâna*, ou de la non-existence; c'est-à-dire d'une existence purgée de tout ce qui est matériel, et par conséquent, nullement sujette aux impressions de *maya* ou de l'illusion. De même que tous les êtres quittent continuellement une espèce d'existence pour une autre, de même les mondes qu'ils habitent, éprouvent des changemens. Gautama lui-même ne connaît ni le commencement ni la fin de cette chaîne non-interrompue de systèmes mondains. Tous les êtres habitant le *loka*, ou l'univers produit par une succession de destructions et de reproductions, sont classés de la manière suivante :

Les hommes et les dieux appelés *nat*, qui inspectent et jugent les hommes; ils ont pour serviteurs de bons ou de mauvais génies. Cette première classe a sa résidence sur la terre, et dans les régions atmosphériques qui comprennent le mont *Miemmo*, et les six cieux des *Deva*, superposés les uns aux autres, et se surpassant dans le même ordre en éclat et en splendeur.

La seconde classe est celle des *roupa* ou dieux visibles; elle occupe les seize cieux plus élevés jusqu'au 22.e du *Brahmalòka*.

Dans la troisième se trouvent les êtres immatériels, qui, ayant été des sectateurs zélés de la doctrine de

Bouddha, occupent les quatre cieux les plus élevés, savoir : le 23.e et le 26.e Enfin, les *bouddhas* résident dans le *bon* ou l'empyrée qui couvre tous ces cieux.

Le quatrième chapitre contient la description de la terre, selon la croyance bouddhique. Il aurait été à desirer que M. Uphan eût comparé les notions sur ce sujet qui se trouvent éparses dans l'*Alphabetum tibetanum* de Georgi, avec celles qui sont extraites du livre des Chingalais de Ceylan. Le cinquième traite des six cieux du *Devaloka*, le sixième des seize cieux du *Brahmaloka* et du *Nirvâna*. Le septième contient une notice détaillée du *Sakvalle* ou du système mondain et planétaire; le huitième donne une description des quatre zodiaques et de l'année des Chingalais. Le neuvième s'occupe des différens enfers et des tourmens que les damnés y endurent.

Tout ce que nous savons sur la croyance primitive de la plupart des contrées de l'Asie méridionale et orientale, avant que les différentes religions fondées sur la philosophie hindoue s'y répandissent, nous démontre qu'elle consistait dans un culte de génies locaux ou de *Nat*, parmi lesquels les *Nagas* ou serpens jouaient le rôle principal. Le bouddhisme n'a pu détruire entièrement cette croyance, nous la retrouvons dans presque tous les pays où il a percé; souvent intimement liée à ses dogmes, comme à Ceylan et dans l'Inde au-delà du Gange. En Chine, le culte des démons s'est conservé comme une religion particulière; il en est de même au Japon, où il est la religion de l'état, quoique le bouddhisme y soit beaucoup plus répandu. Le

culte des *Nagas,* ou dieux-serpens, existait dans toute l'Inde et dans l'Ile de Ceylan, ainsi que celui des *Bali* ou des Démons monstrueux, qui président aux neuf astres du système planetaire, et influent sur la santé et sur le destin des hommes nés sous l'influence de ces astres. Le dixième chapitre de M. Upham est consacré à l'explication de cette démonologie. Le onzième enfin traite des autres démons auxquels les Cingalais sacrifient pour détourner leur funeste influence. Le texte du livre de M. Upham remplit 136 pages *in-fol.* il est accompagné de 43 planches lithographiées et enluminées d'après les originaux appartenant à M. Johnstone. Elles sont grossièrement faites et en général de peu d'intérêt; elles augmentent considérablement le prix d'une dissertation qui aurait pu tenir dans un médiocre volume *in-8.°* et ne coûter que le dixième du prix qu'on en demande.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 1.er mars 1830.

M. Castagne, premier député du Commerce à Constantinople, est présenté et admis comme membre de la Société.

M. Stanislas Julien présente la 4.e et dernière livraison de son édition de Mencius, et demande un supplément de crédit pour couvrir les frais causés par diverses additions qui lui ont paru nécessaires. M. le Président fait connaître

que ces additions ont eu pour but d'améliorer l'ouvrage; le conseil arrête que ce rapport ainsi que la demande de M. Stanislas Julien seront renvoyés à la commission des fonds.

M. Staines écrit pour remercier de son admission en qualité de membre de la Société.

M. le baron d'Ottenfels, internonce autrichien près la Porte Ottomane, écrit pour remercier de son admission comme membre de la Société, et annonce l'intention de participer à ses travaux autant que le lui permettront ses occupations.

On dépose sur le bureau un exemplaire de la *Théorie du Judaïsme*, par M. l'abbé Chiarini, professeur à Varsovie. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. l'abbé de la Bouderie.

Il est rendu compte ainsi qu'il suit du progrès des travaux ordonnés ou encouragés par le conseil.

Il ne reste plus à imprimer du drame de Sacountalâ que l'introduction, qui ne formera que trois feuilles, sans aucuns caractères orientaux. A cette occasion, M. Klaproth demande que, conformément à la condition qui a été imposée à la Société par M.gr le Garde des Sceaux, le caractère *dévanagari* appartenant à la Société, soit transporté à l'Imprimerie royale. Cette mesure lui paraît d'autant plus urgente, que les quadratins du *dévanagari* sont également ceux des caractères mandchou et géorgien, et que le manque de quadratins pour ces deux caractères retarde l'impression des deux ouvrages ordonnés par le conseil. Un membre ayant fait observer que le caractère *dévanagari* ne pouvait être transporté à l'Imprimerie royale qu'après l'achèvement de l'édition des Lois de Manou par M. Loiseleur-Delongchamps, M. Klaproth est chargé de prendre les mesures convenables pour faire fondre le nombre de quadratins nécessaire pour les caractères mandchou et géorgien, et de présenter ses observations sur cet objet à la prochaine séance.

La Grammaire géorgienne est composée jusqu'à la 4.e feuille.

Le Dictionnaire mandchou se continue en placards.

Quatre feuilles de la Chronique géorgienne, publiée par M. Brosset, sont achevées; le reste est dans les mains du compositeur.

Vingt-huit demi-feuilles du Dictionnaire chinois sont achevées; cet ouvrage, ainsi que l'Abou'l-féda et le Vendidad Sadé, ont été retardés par la maladie de M. Jouy qui est chargé de les exécuter.

La commission des fonds fait un rapport sur la demande d'une souscription pour l'*Histoire des Daïris du Japon*, qui lui a été précédemment renvoyée, et propose de souscrire pour une somme de 1,200 fr. qui sera payée dans le courant des deux semestres de l'année 1831. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Reinaud fait un rapport sur divers ouvrages persans et arabes envoyés par le Comité d'instruction publique de Calcutta. Ce rapport est renvoyé à la commission du Journal.

Extrait d'une lettre de M. DELAPORTE, *vice-consul de France à Tanger, à* M. le baron Silvestre de Sacy.

..... Je remarque avec plaisir, monsieur, dans le premier paragraphe de votre lettre, que vous avez reçu la copie arabe de la description de Fez, que j'ai faite, et que je vous avais adressée précédemment (1). Vous voulez bien m'indiquer des mots dont il n'est pas étonnant que vous ne

---

(1) Cette description est extraite du livre connu sous le nom de القرطاس الصغير, *le petit Kartas.* — S. de S.

puissiez pas déterminer le sens positif, puisqu'ils tiennent à la localité, et vous m'en demandez la signification. Je vais tâcher de satisfaire à votre demande, en suivant la marche que vous me tracez. — مصرية est une chambre ou *appartement supérieur isolé*, soit qu'il tienne à une maison, ou qu'il soit placé au-dessus d'une boutique. On y monte par un escalier dont la porte est toujours pratiquée sur la rue. Cet appartement, qui ne forme qu'une seule pièce, a toujours une petite fenêtre sur la rue, et jamais sur la cour intérieure des habitations : il sert ordinairement de logement aux personnes qui ne sont pas mariées. Toute autre chambre supérieure à laquelle on se rend par l'escalier intérieur d'une maison, se nomme غرفة, *ghorfa*. Je crois qu'il faudrait écrire مسرية au lieu de مصرية, faisant dériver ce mot de la racine سرى, futur يسرى, *s'élever* ou *marcher de nuit*. Il y a une espèce d'analogie entre مسرية et بيت, ce dernier mot voulant dire *le lieu où l'on passe la nuit*, et ensuite où l'on habite..... A Tripoli, au lieu de مصرية on dit علو. *élou*. — كوشة, *kauschah*, est le four d'un boulanger ou d'un vendeur de pain; il reste échauffé jour et nuit, au lieu que فرن *forn* est un four qui est à la disposition du public, je veux dire des ménages qui font le pain chez eux. On y fait aussi cuire et rôtir tout ce qui regarde la cuisine : on pourrait l'appeler *four du traiteur;* il ne reste allumé que depuis la pointe du jour jusqu'au soir. *Kauschah*, كوشة, est aussi un four à chaux ou à poterie. A Tripoli, il y a une différence sensible entre كوشة et فرن. Le *forn* est absolument semblable aux fours des boulangers et des traiteurs; on le chauffe en y jettant le bois destiné à cet effet, au lieu que le *kauschah* se chauffe par dessous, au moyen d'une chambrette inférieure qui sert à recevoir le combustible, et qu'on nomme dans ce pays *béit-annar*, بيت النار, *la maison du feu*. C'est sur la partie supérieure de ce foyer, qui sert de plancher au four, qu'on place le pain ou tout autre comestible dont on desire obtenir la cuisson. Cette espèce de four

a l'inconvénient que ce qu'on y fait cuire n'est jamais cuit parfaitement, et qu'il s'impreigne de la fumée qui pénètre souvent par les moindres fentes que l'ardeur du feu peut occasionner au plafond du foyer et dans le four supérieur. On chauffe le *kauschah* avec toute sorte d'immondices qu'on ramasse dans les rues de la ville ou au dehors. — تربيع et اظرسة. La différence qui existe entre le *terbiè* et l'*adhrasah*, consiste en ce que l'*adhrasa*, اظرسة, est toujours une boutique isolée où l'on vend, ou qui sert de fabrique, au lieu que le *terbiè*, تربيع, est un assemblage de boutiques dans un emplacement rond ou carré, ou bien sur une seule ligne. — صرازة الحياك, boutiques où l'on fabrique des *haïk* ou toges de laine. — الصبانون, fabricans de savon, et même blanchisseurs de linge ou d'habillemens, tels que les toges حايك sales, ou les manteaux à capuchon, سلهوم, *selhoum*, qu'on nomme partout ailleurs *bornous*, برنوس, au pluriel برانيس. — القطانون : ce sont les fabricans ou marchands de tissus de coton. — السفاجون : ce sont les faiseurs et vendeurs de *sfenges*, اسفنج, sorte de beignets. L'explication que Golius donne de ce mot est assez juste; c'est de la pâte à pain très-molle et très-levée, qu'on fait frire dans de l'huile. On ne peut se faire une idée plus juste des *sfenges*, qu'en se figurant nos beignets, dits *pets-de-nones*. On en fait une grande consommation en Afrique et en Asie, surtout pendant l'hiver. C'est le déjeuner du pauvre et du riche; on en taxe le prix d'après celui du pain.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION DES CENSEURS

POUR L'ANNÉE 1829.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION DES CENSEURS

SUR LA COMPTABILITÉ

DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

EN 1829.

Messieurs,

La Commission des fonds a mis sous les yeux des Censeurs nommés dans la dernière séance générale le compte des recettes et dépenses de la Société asiatique pendant l'année 1829.

Il résulte de l'examen qu'ils en ont fait, que la *Recette*, qui se compose :

1.° Du montant des souscriptions ;

2.° Du produit de la vente des ouvrages imprimés aux frais de la Société ;

3.° De la somme payée par MM. Dondey-Dupré pour l'abonnement de 216 exemplaires du *Journal asiatique* ;

4.° Du crédit ouvert par le Roi à l'Imprimerie royale, au profit de la Société ;

s'est élevée à la somme de................	10,982f	15c
à laquelle il faut ajouter celle de...........	4,295	32
qui restait en caisse au 1.er janvier 1829.		
Ce qui donne un total de...............	15,277	47.
La *Dépense*, qui consiste en frais d'administration, de loyer, reliures, d'impressions d'ouvrages, de souscriptions, etc. a été de..	12,879	47.
D'où il suit qu'au 1.er janvier 1830, il y avait en caisse une somme de.............	2,398.	

Cette somme s'accroîtra nécessairement des recettes qui auront lieu dans le cours de la présente année, et qui ne doivent pas figurer ici.

Nous terminerons, Messieurs, en vous priant d'approuver le compte que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui, et en demandant que la Société veuille bien, par l'organe de son président, adresser ses remercîmens à messieurs les membres de la Commission des fonds, pour le zèle, le soin et l'exactitude avec lesquels ils se sont acquittés de l'administration de vos finances.

Le rapport détaillé sur les recettes et dépenses de l'exercice dont il s'agit sera imprimé incessamment et distribué.

P. B. Hase.

Demanne, *Rapporteur*.

Société Asiatique.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL

ET

L'EMPLOI DES FONDS

DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

PENDANT L'ANNÉE 1829,

FAIT

DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1830;

SUIVI

DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ,
DE CELLE DE SES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,
ET DE SON RÉGLEMENT.



IMPRIMÉ,

PAR AUTORISATION DE M.GR LE GARDE DES SCEAUX,

À L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXX.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1830.

LA séance s'ouvre à midi, sous la présidence de M. ABEL-RÉMUSAT, Président du Conseil de la Société.

Le Procès-verbal de la Séance générale du 30 avril 1829 est lu, la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de S. A. R. M.gr le le Duc D'ORLÉANS, par laquelle S. A. R. annonce qu'elle ne pourra pas cette année présider la Séance générale de la Société.

S. E. le Ministre de l'Intérieur adresse à la Société un exemplaire du Catalogue de la collection du Lieutenant-colonel Colin Mackenzie, de la part de la Compagnie des Indes orientales.

M. DUPLEIX DE MÉZY, Conseiller d'état, est présenté et agréé comme membre de la Société.

On dépose sur le bureau les ouvrages, ou les parties des ouvrages dont l'impression a été ordonnée par le Conseil et dont la désignation suit :

.. *Sacountalâ*, publié en sanscrit et en français, par M. Chézy, aux frais de la Société. *In-4.°* édition complètement achevée.

Meng-tseu, publié en chinois et en latin, par M. Stanislas Julien, aux frais de la Société. 2 vol. grand *in-8.°* édition complètement achevée.

Chronique géorgienne, publiée en géorgien et en français, par M. Brosset, aux frais de la Société.

Vendidad sadé, publié par M. Eug. Burnouf, et encouragé par la Société. IVe livr. *in-fol.*

Les ouvrages suivans sont offerts pour la bibliothèque de la Société.

Par M. MARCEL, *Paléographie arabe, ou Recueil de mémoires sur différens monumens lapidaires des arabes*, par M. le chevalier Marcel. Ire partie ; Paris, 1828, *in-fol.*; *Grammaire arabe vulgaire du dialecte d'Égypte*, par M. Marcel. Au Kaire, 1799, *in-4.°*; *Vocabulaire français algérien*, par M. Marcel. 1.re et 2.e édition. Paris, 1830, *in-16.* — Par M. VINCENT, *Vocabulaire français arabe, suivi de dialogues, &c.* Paris, 1830, *in-8.°* — Par la Cour des Directeurs de la COMPAGNIE DES INDES, *Mackenzie Collection, &c.* by H. H. Wilson. Calcutta, 1828, 2 volumes *in-8.°* — Par la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'INDE, *Transactions of the agricultural and horticultural Society of India.* Tom. I, Sérampore, 1829, *in-8.°* — Par M. JOMARD, *Remarques et recherches géographiques sur le Voyage de M. Caillé dans l'Afrique centrale,* par M. Jomard. Paris, 1830, *in-8°.* — Par M. CHARMOY, *Expédition d'Alexandre le Grand contre les Russes,* extrait de l'*Alexandréïde* ou *Iskender-Nâmé de Nizâmi,* traduit en grande partie d'après l'édition de Calcutta, par Louis Spitznagel, etc.... traduction entièrement refondue par F. B. Charmoy, conseiller d'état au service de S. M. l'empereur de toutes les Russies, professeur ordinaire de persan et de turc à l'Institut oriental..... chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de la 2.e classe avec les insignes en diamant. Pétersbourg, tom. I, 1829, *in-8.°*

M. Eug. Burnouf, chargé, par *interim,* des fonctions de secrétaire, lit l'exposé des travaux du Conseil pendant les derniers mois de l'année 1829 et les trois premiers de l'année 1830.

M. DEMANNE, l'un des censeurs, en son nom ainsi qu'au nom de M. HASE, annonce qu'il résulte de l'examen des comptes que la plus grande exactitude a régné dans la comptabilité. Le Président, après avoir consulté l'assemblée, déclare que les conclusions de ce rapport sont adoptées.

(Le rapport détaillé sur les recettes et les dépenses de l'année 1829 sera imprimé incessamment et distribué à chacun des membres de la Société).

Les nominations faites dans l'assemblée générale du 30 avril 1829, nécessitant un changement dans la rédaction des articles I et II du réglement, relatifs à l'organisation du bureau, il est donné lecture de la rédaction nouvelle, telle qu'elle a été proposée par le Conseil, dans la séance du 1.er juin 1829. L'assemblée adopte les articles proposés, et arrête qu'ils feront partie du réglement de la Société. (*Voy.* ci-dessous pag. 49).

M. Reinaud lit un mémoire sur la formation des armées musulmanes au moyen âge.

M. Stenzler lit une traduction de l'épisode de *Sâvitrî*, extrait du *Mahâbhârata.*

M. Kurz lit un extrait d'un mémoire sur l'état politique et religieux de la Chine, selon le Chou-king.

M. Ernest Fouinet communique des fragmens de poésie persane et arabe, traduits en vers.

(L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture des fragmens d'un voyage en Egypte et en Nubie par M. Rifaud).

Les membres de la Société sont invités à déposer leurs votes pour le renouvellement de la série sortante des membres du bureau et du conseil ; on procède ensuite au dépouillement du scrutin, dont le résultat présente les nominations suivantes :

Président honoraire : M. le baron Silvestre de Sacy.

Président : M. ABEL-RÉMUSAT.

Vice-présidens : MM. le comte de LASTEYRIE et le comte D'HAUTERIVE.

Secrétaire : M. Eugène BURNOUF.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire : M. STAHL.

Trésorier : M. DELACROIX.

Commission des fonds : MM. WÜRTZ, FEUILLET, le baron DE GÉRANDO.

Membres du Conseil : MM. Amédée JAUBERT, le baron DE HUMBOLDT, AGOUB, GRANGERET DE LA GRANGE, le marquis DE CLERMONT-TONNERRE, SAINT-MARTIN, COQUEBERT DE MONTBRET, CAUSSIN DE PERCEVAL fils.

Censeurs : MM. EYRIÈS, l'abbé DE LABOUDERIE.

La séance est levée à trois heures et demie.

Pour extrait conforme :

Eugène BURNOUF,

Secrétaire.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1830.

Président perpétuel.

S. A. R. M.gr LE DUC D'ORLÉANS.

Président honoraire.

M. Le baron SILVESTRE DE SACY.

Président.

M. ABEL-RÉMUSAT.

Vice-présidens.

MM. Le comte D'HAUTERIVE.
Le comte DE LASTEYRIE.

Secrétaire.

M. Eugène BURNOUF.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire.

M. STAHL.

Trésorier.

M. DELACROIX.

Commission des Fonds.

MM. Le baron DEGÉRANDO.
FEUILLET.
WÜRTZ.

Membres du Conseil.

MM. BURNOUF père.
Le comte Amédée DE PASTORET.
KIEFFER.
HASE.
Le comte PORTALIS.
L'abbé DE LABOUDERIE.
DEMANNE.
Eugène COQUEBERT DE MONTBRET.
Étienne QUATREMÈRE.
REINAUD.
CHÉZY.
EYRIÈS.
KLAPROTH.
RAOUL-ROCHETTE.
Le baron PASQUIER.
Le duc DE RAUZAN.
Le baron DE HUMBOLDT.
SAINT-MARTIN.
Le baron COQUEBERT DE MONTBRET.
Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE.

MM. Amédée JAUBERT.
AGOUB.
GRANGERET DE LA GRANGE.
CAUSSIN DE PERCEVAL fils.

Censeurs.

MM. l'abbé DE LABOUDERIE.
EYRIÈS.

Agent de la Société, M. CASSIN, au local de la Société, *rue Tarانne*, n.° 12.

N. B. Les Séances du conseil ont lieu le premier lundi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n.° 12.

RAPPORT

LU

PAR LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ

LE 29 AVRIL 1830.

MESSIEURS,

CHARGÉ par le Conseil de vous rendre compte des travaux exécutés depuis la séance générale de l'année dernière, je dois, au moment de m'acquitter de ce devoir, réclamer toute votre indulgence et vous prier de ne pas juger ce rapport d'après les souvenirs qu'a laissés dans vos esprits l'écrivain ingénieux et le savant célèbre qui, pendant sept années, vous présenta le brillant tableau des progrès de la littérature orientale. Il appartenait à celui que de grands et nombreux ouvrages ont placé au premier rang parmi les savans dont la France s'honore, de juger les productions variées que l'amour de la science fait naître chaque jour dans

les divers pays où se cultive l'étude des langues, de l'histoire et des littératures de l'Asie. Vous trouverez sans doute que je n'ai pas besoin d'excuse pour n'avoir accepté que la partie la plus facile de la tâche qui m'était imposée, en rappelant à sa destination première le rapport annuel dont le savant que vous aimiez à entendre pouvait seul agrandir le plan.

La direction uniforme que le Conseil a donnée à ses travaux pendant le cours de l'année qui vient de finir, trace la marche de celui qui se borne à exposer ce qui a été fait en faveur des études que votre association a pour but d'encourager. Suivre avec persévérance les progrès des ouvrages dont l'impression avait été précédemment ordonnée, accueillir les demandes des savans qui sollicitaient la faveur de publier leurs travaux sous vos auspices, chaque fois que ces travaux ont paru devoir servir à l'avancement des études orientales, tels sont les devoirs que s'est imposés le Conseil, et à l'accomplissement desquels il a consacré les pouvoirs dont votre confiance l'a investi. Une amélioration importante dans l'emploi des fonds de la Société, dont on avait déjà pu pressentir les heureux résultats, a été poursuivie cette année avec un plein succès. Dans les premiers temps de sa fondation, le Conseil, désireux de favoriser le développement de jour en jour plus rapide des études relatives à l'Asie, avait ordonné la publication aux frais de la Société d'un certain nombre d'ouvrages propres à répandre la connaissance de quelques idiômes orientaux peu cultivés jusqu'alors. C'est

à ce desir qu'ont dû naissance la Grammaire japonaise, l'Épisode sanscrit de Yadjnadatta, la traduction latine du philosophe chinois Meng-tseu, et plusieurs autres ouvrages déjà terminés ou sur le point de l'être, et qui ont pour objet, ou de présenter aux étudians des secours qu'ils ne possédaient pas, ou de jeter du jour sur quelques questions importantes de philologie et de littérature orientales. Mais le nombre des ouvrages qui étaient soumis à l'examen du Conseil devint de jour en jour plus considérable, et tout en se félicitant de ce qu'il s'approchait ainsi du but que vous vous étiez proposé, celui de produire au grand jour des travaux que leurs auteurs eussent désespéré peut-être de jamais faire paraître sans vos encouragemens, le Conseil dut regretter que les frais considérables qu'entraîne l'impression des ouvrages orientaux, ne lui permissent pas d'entreprendre la publication de tous ceux qui lui étaient présentés. Au milieu de richesses dont le grand nombre même lui interdisait l'usage, le Conseil, d'accord avec votre commission des fonds, a cru qu'il fallait encourager par des souscriptions partielles le plus d'ouvrages qu'il lui serait possible, sans toutefois renoncer à publier certains travaux entièrement à ses frais, chaque fois que le permettraient les ressources de la société. Ce nouveau plan qui donne le moyen de partager entre plusieurs entreprises les fonds qu'eût absorbés une seule publication, doit, nous osons l'espérer, mériter votre approbation. Il a fourni au Conseil l'occasion de témoigner à des savans étrangers, par des encouragemens efficaces, l'estime qu'il faisait de

leurs travaux. Vous savez avec quel empressement avait été accueillie la demande de M. Freytag, de Bonn, éditeur des anciens monumens poétiques des Arabes, ouvrage étendu, d'une grande importance historique et littéraire, qui est maintenant terminé; le Conseil n'a pas vu avec moins d'intérêt la publication de la Moallaka de Tarafa, par M. Vullers. Une souscription a été ordonnée pour cet ouvrage, l'un de ceux qui ont été entrepris et terminés depuis la dernière séance générale. En s'associant autant qu'il était en lui à cette publication, le Conseil a voulu donner une nouvelle preuve de l'impartialité avec laquelle il favorisait toutes les entreprises littéraires qui ont l'Asie pour objet, à quelque nation qu'appartiennent les savans qui en sont les auteurs.

Ces encouragemens accordés à des productions étrangères n'ont pas empêché le Conseil de donner tous ses soins aux travaux qui ont pris naissance dans son sein, ou qui ont pour auteurs des membres de la Société. Ainsi l'édition de Mencius, par M. Stanislas Julien, est terminée; des additions importantes dont l'auteur a voulu faire suivre son travail, avaient seules retardé jusqu'ici l'achèvement de cette publication, désormais si utile à tous ceux qui voudront se livrer à l'étude de la langue chinoise. L'édition latine du dictionnaire chinois du P. Bazile de Glémona, entreprise par MM. Jouy et Kurz, et que la Société publie à ses frais, a été conduite avec toute l'activité que l'on pouvait desirer dans un travail aussi difficile, et les auteurs en

présentent aujourd'hui la vingt-cinquième demi-feuille. Les progrès de la Grammaire géorgienne et du Dictionnaire mandchou n'ont pas répondu, autant que le souhaitait le Conseil, à l'activité bien connue de l'auteur. Mais une partie du manuscrit égarée chez l'imprimeur qui en était primitivement chargé, et la difficulté de se servir des caractères mandchous et géorgiens qui n'ont encore été transportés que partiellement à l'Imprimerie royale expliquent ces retards qui ne se renouvelleront plus. L'édition du drame de Sacountalá avec une traduction nouvelle par M. Chézy est terminée en ce moment, et sans doute que les amateurs de plus en plus nombreux de la littérature indienne regretteront moins les retards qui les auront empêchés de jouir plus tôt de ce bel ouvrage, quand ils pourront apprécier tous les soins qu'a dû prendre l'éditeur pour s'assurer de la parfaite correction du texte, et en même temps de la haute élégance de la traduction. Outre ces ouvrages déjà commencés depuis long-temps, le Conseil a pu ordonner l'impression du texte avec la traduction d'un extrait de la Chronique géorgienne, par M. Brosset, dont les communications relatives à ce nouvel objet d'étude avaient plus d'une fois enrichi le Journal de la Société. La Chronique géorgienne est un des ouvrages qui ont été entrepris depuis la dernière séance générale, et vous verrez sans doute avec satisfaction qu'il soit déjà aussi avancé. Le texte est complètement achevé et cinq feuilles de la traduction vous sont présentées aujourd'hui.

Les progrès des ouvrages que le Conseil a crus dignes d'être encouragés par une souscription, n'ont pas été moins rapides. L'édition des lois de Manou, ce code antique l'une des bases de la civilisation indienne, et en même temps l'un des monumens littéraires les plus précieux que l'orient nous ait conservés, est parvenue à la seconde livraison; et l'éditeur, M. Loiseleur Deslongchamps, doit publier la traduction et les notes avant la fin de l'année. La quatrième livraison du Vendidad Sadé paraît en ce moment, et on peut apprécier avec quelle fidélité M. Jouy a conservé le style du beau manuscrit que l'éditeur du Vendidad l'a chargé de reproduire. Les personnes qui cultivent la littérature arabe ont remarqué le même talent et la même élégance dans l'édition de la Géographie d'Abulféda, publiée par M. Jouy, dont le zèle paraît devoir suffire à un grand nombre d'entreprises de nature diverse. Cette publication surpasse peut-être tout ce qu'on avait droit d'attendre de l'emploi de la lithographie pour la reproduction brillante et fidèle des monumens nombreux de la calligraphie orientale, et les soins que M. Reinaud a bien voulu donner à la correction du texte, assurent à cette édition un rang distingué parmi les productions récentes de la littérature arabe. Aussi le Conseil n'a pas balancé d'ajouter cet ouvrage à la liste déjà étendue de ceux dont il encourage la publication, et on peut dire que la première livraison a pleinement justifié cette faveur. Les mêmes encouragemens ont été accordés à l'édition du texte du roman célèbre Yiu kiao li, que l'on doit à l'élégant

pinceau de M. Levasseur, et dont on avait pu, dès la séance de l'année dernière, admirer l'exécution toute chinoise. Si, comme on a lieu de l'espérer, M. Levasseur reprend et poursuit avec une activité nouvelle cette publication, les personnes qui se livrent à l'étude de la littérature des Chinois, pourront lire dans la langue originale cette production curieuse que l'écrivain célèbre qui nous préside a popularisée en France avec ce style naturel et vif qui a inspiré à quelques personnes des doutes si peu fondés sur l'authenticité de l'original chinois. M. Levasseur a de plus rédigé, de concert avec M. Kurz, un tableau des élémens vocaux de la langue chinoise. Ce tableau qui donne la liste de ceux des caractères qui servent le plus souvent à la prononciation, présente dans son ensemble le système ingénieux par lequel, avec des signes purement idéographiques, les Chinois parviennent à représenter des sons, et donnent ainsi à leur écriture pittoresque quelques-uns des avantages de l'écriture alphabétique qu'ils ne connaissent pas. Le Conseil qui a vu dans ce travail un service de plus rendu par l'école des sinologues français à l'étude d'une langue qui a déjà fait tant de progrès parmi nous, a voulu l'encourager par une souscription, et reconnaître ainsi le zèle des éditeurs qui n'ont d'ailleurs sollicité son concours que quand leur travail a été complètement achevé.

Une publication plus étendue et qui doit jeter un grand jour sur l'état ancien d'un peuple qu'une communauté de civilisation rattache à la Chine, l'Histoire des

Daïris du Japon, a obtenu du Conseil la même faveur. Cet ouvrage important, que M. Titsingh avait composé d'après de nombreux matériaux recueillis pendant son séjour au Japon, et qui présente l'histoire complète de cette contrée, depuis le VI.e siècle avant notre ère, était jusqu'à ce jour resté manuscrit. Un des membres du Conseil, M. Klaproth, s'est chargé de l'enrichir de notes et de l'accompagner de tous les éclaircissemens que peuvent lui fournir ses vastes connaissances dans la géographie et l'histoire de l'Asie orientale. Cette publication sera un digne hommage rendu à la mémoire d'un voyageur célèbre dont on connaît déjà les travaux étendus. Elle recevra même un nouveau prix des difficultés qu'éprouvent toujours les Européens qui tentent de pénétrer au Japon, et des obstacles plus grands encore qui les attendent lorsqu'ils sont sur le point de rapporter dans leur patrie les résultats de recherches pénibles. En souscrivant à l'Histoire des Daïris du Japon, le Conseil a de plus été frappé par une considération générale que d'éminens orientalistes ont souvent appuyée de l'autorité imposante de leur approbation. S'il est vrai que la Société doive les encouragemens aux travaux que des études nouvelles multiplient depuis quelque temps en Europe, et dont plusieurs ouvrent à l'historien et au philosophe un vaste champ de recherches qui promettent d'être fécondes, elle serait injuste de laisser dans l'oubli des ouvrages qui eussent fait la gloire de leurs auteurs, si, moins désintéressés ou plus heureux, ils eussent pu les mettre au jour. C'est dans cette vue que déjà le Conseil avait

voulu s'associer à la publication de la traduction de l'I-king par le P. Régis. Et en effet, quand on pense aux recherches de tout genre sur les religions, les usages et les littératures des principaux peuples de l'Asie, et en même temps au grand nombre de vocabulaires et de grammaires d'idiômes encore à peine connus qui se conservent dans quelques bibliothèques de l'Europe, on doit regretter que des hommes studieux ne consacrent pas leur zèle à publier des matériaux dont plusieurs pourraient répandre un grand jour, ou sur des sujets complètement obscurs, ou sur des matières encore contestées.

C'est parce qu'il a trouvé toutes ces conditions réunies dans l'Histoire des Daïris du Japon, par Titsingh, que le Conseil a voulu la mettre au nombre des ouvrages dont il a, cette année, entrepris la publication, ou poursuivi l'achèvement avec zèle. Peut-être en considérant le nombre de ces travaux dont les uns sont terminés, et dont les autres le seront bientôt, trouverez-vous que l'année qui vient de s'écouler n'a pas été stérile. Car, si d'un côté l'impression de quelques-unes des publications commencées depuis long-temps, n'a pas fait de progrès aussi rapides qu'on devait l'espérer, le Conseil éprouve la satisfaction d'avoir terminé quelques ouvrages importans, et surtout d'avoir encouragé un grand nombre de publications nouvelles. Parmi les quatre ouvrages qui avaient appelé l'attention du Conseil dès les premières années de la fondation de la Société, les plus considérables peut-être, le Meng-tseu

et le Sacountalâ sont achevés, et déjà ils sont remplacés par la Chronique géorgienne, que l'auteur promet de faire paraître dans un court délai. Trois ouvrages seulement se trouvaient encouragés à l'époque de la dernière séance générale; un des plus étendus, le Hamasa de M. Freytag, est publié depuis plusieurs mois, et la liste des livres auxquels votre Conseil a cru devoir souscrire pour un nombre considérable d'exemplaires, s'est augmentée de cinq ouvrages parmi lesquels deux sont déjà terminés.

Il est encore une autre publication à laquelle le Conseil attache une importance d'autant plus grande, qu'on est accoutumé à y chercher l'indication de ses travaux et la preuve de leurs progrès, c'est le Journal qui se publie aux frais et sous les auspices de la Société. Le Conseil ne doit pas vous laisser ignorer les observations auxquelles ont plus d'une fois donné lieu les retards qui en ont souvent ralenti et suspendu la marche. Le zèle n'a cependant pas manqué à la commission qui est spécialement chargée de la rédaction, ni aux membres qui veulent bien y coopérer de la manière la plus désintéressée. Ainsi le Journal s'est enrichi cette année de précieuses recherches philologiques que M. le baron Silvestre de Sacy a bien voulu lui adresser. M. Klaproth a donné une analyse critique des Chagrins de Hân, drame chinois, traduit par M. Davis, ainsi que plusieurs extraits sur les peuples et les langues du Tibet et de la Géorgie. M. Reinaud a communiqué au Conseil des rapports plein de notions intéressantes

sur des ouvrages qui avaient été renvoyés à son examen. Parmi les diverses branches de la littérature orientale, on a pu remarquer que celle des Arabes et des Persans n'avait pas été aussi fréquemment représentée dans le Journal, que celle des peuples moins connus qui habitent l'extrémité orientale de l'Asie. Ce n'est pas que la commission se soit imposé le devoir de n'admettre que les articles relatifs aux sujets les plus nouveaux entre ceux dont s'occupent avec zèle et succès plusieurs membres de la société. Mais les mémoires destinés à éclaircir quelques-unes des questions auxquelles donnent lieu les littératures de la Chine, du Tibet et de la Géorgie, ont été présentés à la commission en plus grand nombre que ceux qui avaient pour but de nous faire connaître les langues, la poésie et l'histoire des peuples sémitiques. La commission s'est empressée d'insérer dans le Journal tous les articles qui lui ont été adressés sur ces sujets importans; et nous pouvons vous donner l'assurance qu'elle n'a pas eu l'occasion d'user à l'égard d'aucun d'eux, du droit que lui a reconnu le Conseil en lui confiant la direction du Journal. Au reste les divers articles qui y ont été admis cette année se recommandent par ce caractère de spécialité scientifique qui distingue les productions des personnes auxquelles on en est redevable, et que vous ne vous plaindrez pas de trouver dans le Journal asiatique, puisque la Société, en le fondant, a eu surtout en vue d'ouvrir un recueil dans lequel toutes les spécialités de la science pussent également prendre place. C'est parce qu'en maintenant le Journal dans cette di-

rection, le Conseil croit ne pas avoir été infidèle à son plan, qu'il a vu avec plus de regrets des retards dont le moindre inconvénient a été de reculer de quelques mois la publication de deux numéros. Mais il ne dépendait pas entièrement de ses efforts d'en faire cesser la cause. Le contrat passé avec la maison de librairie chargée de la vente du Journal, donne à cette maison le droit d'y insérer diverses annonces qui, plus d'une fois, n'ont pas été remises à la commission aussi promptement que cela eût été nécessaire. La commission, pour respecter le droit du libraire, s'est donc vue souvent obligée de suspendre la marche du Journal; c'est là l'unique cause de retards dont le Conseil fera tous ses efforts pour prévenir le retour, résultat que les promesses du libraire de la Société lui donnent l'espoir d'obtenir bientôt, sans qu'il soit nécessaire de recourir à d'autres mesures.

Tel est l'ensemble des travaux auxquels s'est livré le Conseil pendant le cours de l'année dernière. Vous jugerez si la direction qu'il a suivie, si la manière dont il a disposé des fonds à l'emploi desquels l'économie la plus sévère a toujours présidé, ont favorisé l'étude des langues et des littératures que vous voulez encourager. Le Conseil a constamment été guidé par les principes qui avaient présidé à son établissement, et s'il lui fallait donner la preuve qu'ils ont déjà porté des fruits, il la trouverait dans les témoignages d'estime que la Société a reçus cette année des orientalistes et des compagnies savantes livrées aux mêmes études

qu'elle. En Allemagne, des hommes comme les Schlegel, les Bopp, les Hammer; en Angleterre et dans l'Inde, MM. Briggs, Tod, et la Société asiatique de Calcutta, ont voulu, en adressant leurs ouvrages à la Société, lui donner une marque de leur estime, et c'est à l'intérêt qu'ils prennent à vos travaux que votre bibliothèque a dû de s'enrichir de ces grandes publications, comme le Râmâyan de M. de Schlegel, les Annales du Râdjasthân, par M. Tod, le XVI.e volume des Recherches asiatiques de Calcutta, et surtout la collection précieuse de livres arabes, persans, et sanscrits qui vous a été adressée par le comité d'instruction publique de Calcutta, et qui contient des renseignemens précieux sur les sujets les plus divers, la philosophie, la législation, l'histoire, la poésie, et la grammaire. Ainsi grâce à ces communications honorables, la Société est comme un centre auquel viennent aboutir les productions diverses qui intéressent la littérature orientale, et cet avantage, il lui est permis de s'en faire honneur parce qu'elle le doit uniquement aux généreux efforts qu'elle a faits pour répandre de plus en plus les belles études à la culture desquelles elle s'est vouée, et à l'impartialité vraiment libérale avec laquelle elle a toujours accueilli et jugé les productions des savans de tous les pays.

LISTE

DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

S. A. R. M.gr LE DUC D'ORLÉANS.

MM. Agoub, professeur de langue arabe au collége royal de Louis-le-Grand.

Ampère fils.

Ansaldo (Roch), avocat, interprète de S. M. le roi de Sardaigne, près la Porte Ottomane.

Audiffret, attaché au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Aymond de Montépin, chef de bataillon au 19.e régiment.

Babinet, professeur de physique au collége de Saint-Louis.

Barchou.

MM. **Bazin**, avocat.

Benoist (François-Balth.), régent de rhétorique.

Bérard, maître des requêtes.

Berger de Xivrey.

Berghauss, professeur à Berlin.

Berr (Michel), homme de lettres.

Bianchi, secrétaire-interprète pour les langues orientales, au ministère des affaires étrangères.

Le duc **de Blacas d'Aulps**, pair de France, ambassadeur à Naples.

De Blainville, membre de l'Institut.

Bobrowski (Michel), professeur à l'Université impériale de Wilna.

Le baron **de Bock**, conservateur des forêts.

Le docteur **Bœkel.**

Boilly (Jules).

Bonar (Henri).

Bouvrain, ancien professeur.

Le chevalier **Brice**, ingénieur géographe.

De Brière, homme de lettres.

Le colonel **Briggs.**

Le duc **de Broglie**, pair de France.

Brosset, homme de lettres.

Brué, géographe.

Bruguière, intendant militaire à Saumur.

Brunet (Wladimir).

Burnouf père, professeur au Collége royal de France.

Eugène **Burnouf** fils.

Le vicomte **Bussières.**

MM. BUSSIÈRE (le baron Théodore Renouard DE).
Le chevalier BYERLEY.

Le duc DE CADORE, pair de France.
Le rév. CALDWEL, à Versailles.
CALTHROP (Henri), du collége *Corpus-Christi*, à Cambridge.
Le baron DE CANITZ, premier aide-de-camp de S. A. R. le prince Guillaume de Prusse, *pro tempore*, plénipotentiaire de Prusse près la Porte ottomane.
Le baron VAN DEN CAPELLEN, ancien gouverneur des Indes orientales hollandaises, président honoraire de la Société des sciences de Batavia.
CASTAGNE, premier député du Commerce à Constantinople.
CAUSSIN DE PERCEVAL fils, professeur d'arabe vulgaire à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
CHARMOY, attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.
La comtesse VICTORINE DE CHASTENAY.
Le vicomte DE CHATEAUBRIANT, pair de France.
Le marquis DE CHÂTEAUGIRON.
CHAUMETTE DES FOSSÉS, consul général à Lima.
CHÉZY, membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collége royal de France, et de persan à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. L'abbé CHIARINI, professeur de langues et d'antiquités orientales, à Varsovie.

Le comte DE CLARAC, conservateur du Musée.

Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE, colonel d'état-major.

COLLOT, directeur de la Monnaie.

COOK, ministre du S. Évangile, à Paris.

COOMBS, lieutenant-colonel à Londres.

Le baron COQUEBERT DE MONTBRET, membre de l'Institut.

Eugène COQUEBERT DE MONTBRET fils, attaché au ministère des affaires étrangères.

COUSIN, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.

CROGGON, ministre du culte anglais, à Corfou.

CUMMIN (William), du Collége de la Trinité, à Dublin.

Le baron CUVIER, conseiller d'état, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences.

DAHLER, professeur de théologie à la Faculté de Strasbourg.

Le baron DE DAMAS, pair de France, gouverneur de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux.

DAVEZAC, sous-chef de bureau au ministère de la marine.

Le baron DEGÉRANDO, conseiller d'état, membre de l'Institut.

MM. DELACROIX, ancien notaire, propriétaire à Ivry.

Le baron Benj. DELESSERT, membre de la chambre des députés.

DELESSERT (François), banquier.

DELORT, sous-chef de division au ministère de l'intérieur.

DEMANNE, l'un des conservateurs-administrateurs de la bibliothèque du Roi.

DÉSAUGIERS aîné, ancien consul de France.

Le vicomte Eug. DESBASSYNS DE RICHEMOND, maître des requêtes.

DESGRANGES, secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales.

J. DESRAY.

DONDEY-DUPRÉ, imprimeur libraire.

DOROW, conseiller de cour de S. M. le Roi de Prusse.

Le chevalier W. DRUMMOND, à Naples.

Lady DRUMMOND, à Naples.

DRUMMOND, à Rio-Janeiro.

DUBEUX (J. L.), employé à la biblioth. du Roi.

L'abbé DUBOIS, ancien missionnaire au Maysoure.

DUBOIS DE BEAUCHÊNE (Arthur).

DUCLER, commissaire de la marine, administrateur à Karikal.

DUMORET, élève de l'École des LL. OO.

DUPIN E ALMEIDA (Miguel-Calmon), ministre secrétaire d'état des finances de l'empire du Brésil, à Rio-Janeiro.

MM. Duplrix de Mézy, conseiller d'état.

Duplessis, recteur de l'Académie de Lyon.

Dupré (Louis), peintre d'histoire.

Dureau de Lamalle, membre de l'Institut.

Dursch, docteur en philosophie, à Tubingen.

Le baron d'Eckstein.

Eichhoff, docteur ès lettres.

Elphinstone (J.-J.), à Londres.

Erdmann, professeur à l'Université de Casan.

Van Esbe (Léonard), docteur en théologie, à Darmstadt.

Ewald, professeur à Gœttingue.

Eyriès, géographe.

Le comte Fabre de l'Aude, pair de France.

Falconner (Forbes).

Feuillet, bibliothécaire de l'Institut.

Le colonel Fitz-Clarence, à Londres.

Fleischer.

Flugel (le docteur).

Le marquis de Fortia d'Urban.

Fouinet (Ernest).

Gady, juge au tribunal civil de Versailles.

Gallois, conseiller maître à la cour des comptes.

Le chevalier de Gamba, consul de France à Téflis.

Garcin de Tassy, professeur d'hindoustani à l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes.

MM. GAUTIER, ancien administrateur général des subsistances.

GESTAT (Théodore).

GIBON, professeur à l'École préparatoire.

L'abbé GLAIRE, professeur d'hébreu.

GRÂBERG DE HEMSO, ancien consul de Suède, à Maroc et à Tripoli.

GRANGERET DE LAGRANGE, sous-bibliothécaire à l'Arsenal.

VINCENT DE GROPALLO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Sarde près la Porte Ottomane.

GROS, professeur au collége royal de Saint-Louis.

GUERRIER DE DUMAST, ancien sous-intendant militaire à Nancy.

GUIGNIAUT, professeur à la Faculté des lettres, directeur de l'École préparatoire.

GUILLEMINOT (le comte), maréchal de France, ambassadeur de France à Constantinople.

DE GUIZARD (Louis).

GUYS (C.-E.), vice-consul de France à Lattaquié.

DE HAMMER, conseiller actuel et aulique, professeur à Vienne.

HASE, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

HASSLER (Conrad-Thierry), à Ulm.

Le comte D'HAUTERIVE, conseiller d'état, membre de l'Institut.

MM. HELMSDORFER, de Francfort.

HENRY, professeur de langues, à Londres.

Le vicomte HÉRICART DE THURY, conseiller d'état.

HERNOZAN, négociant à Téflis.

HOFMANN, professeur à Stuttgard.

HOLMBOE, secrétaire de la bibliothèque de Christiania.

HUMBERT, professeur d'arabe à Genève.

Le baron DE HUMBOLDT (Alexandre), membre de l'Institut.

DE HUSZLAR, conseiller actuel à la Chancellerie de Cour et d'État de S. M. impériale apostolique.

Le chevalier Albert D'IHRE, chargé d'affaires de Suède près la Porte ottomane.

JACQUET, élève de l'École des LL. OO.

JAKSON (J. Grey), ancien agent diplomatique à Maroc, membre de l'académie, à Caen.

JAUBERT (A.), membre de l'Institut, professeur de turc à l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

JOHANSEN (le docteur).

JOMARD, membre de l'Institut, commissaire du gouvernement près la commission d'Égypte.

JOUANNIN, premier secrétaire interprète du Roi.

JOUY, élève de l'École des LL. OO.

JULIEN (Stanislas), sous-bibliothécaire à l'Institut.

KALTHOF (le docteur).

MM. KARPFF, D. M.

KIEFFER, premier secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales, professeur de turc au Collége royal de France.

KLAPROTH (Jules).

KOUCHELEV-BESBORODKO, chambellan de S. M. l'empereur de toutes les Russies.

KUNKEL (Pierre-Antoine).

KÜPFER, secrétaire de la légation prussienne, à Constantinople.

KURZ (Henri), docteur en philosophie.

Le prince LABANOFF DE ROSTOFF.

Le comte Alex. DE LABORDE, député, membre de l'Institut.

DE LABORDE fils.

L'abbé DE LABOUDERIE, chanoine honoraire de Saint-Flour, vicaire général d'Avignon.

Le vicomte LAINÉ, pair de France, membre de l'Institut.

LAJARD (F.), membre de l'Institut.

L'abbé LANCI, professeur d'arabe au collége de la Sapience, à Rome.

LANDRESSE (E. A. X. Clerc).

LANGLOIS, professeur au collége royal de Saint-Louis.

Le comte LANJUINAIS, pair de France.

Le comte DE LASTEYRIE.

Le comte DE LAVAL, conseiller d'état de S. M. l'empereur de Russie.

MM. LEBOUCHER, professeur au collége royal de Charlemagne.

Le comte DE LENNOX, capitaine instructeur de cavalerie, à Saumur.

LENORMAND (Charles).

LETRONNE, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Université et des écoles militaires.

LEVASSEUR, ingénieur-géometre du cadastre.

LEWCHINE, conseiller de cour de S. M. l'empereur de Russie.

LERMINIER (Eug.), Docteur en droit, avocat à la Cour royale de Paris.

LITTRÉ fils.

LOISELEUR DES LONGCHAMPS (Auguste).

MABLIN, sous-bibliothécaire de l'Université.

MACCARTHY, professeur d'anglais de S. A. R. Mademoiselle.

MAC-GUCKIN, de Dublin.

MULDOON, de Dublin.

MAHARG (John), à Dublin.

MARCEL, ancien directeur de l'Imprimerie royale.

Le vicomte DE MARCELLUS, envoyé extraordinaire à Lucques.

MARCESCHAU, vice-consul de France, à Tunis.

MAREY.

MARION, professeur émérite.

MARLY (P.).

MARSDEN (William), à Londres.

Le baron MASSIAS.

MM. Menge, de Lubeck.

Michaud, membre de l'Académie française.

Milon, sénateur, à Nice.

Mohammed-Ismael-Khan, de Chiraz.

Mohl (Julius), de Stuttgardt.

Mohn.

De Monmeyan, secrétaire de l'académie d'Aix.

L'abbé duc de Montesquiou, pair de France, membre de l'Institut.

Moreau (C.), consul de France à Trébizonde.

Moris, homme de lettres.

Le baron de Mortemart-Boisse.

Le baron Mounier, pair de France, intendant général des bâtimens de la couronne.

Le docteur Munch.

La duchesse de Narbonne.

Le baron de Nerciat.

Neumann, professeur d'histoire à Munich.

Nicholl, professeur d'hébreu à l'Université de Oxford.

Le comte de Noé, pair de France.

De Noville (Alexandre), à Marseille.

Olivier, avocat.

Orr.

Le baron d'Ottenfels, internonce autrichien à Constantinople.

Outrey (Georges), vice-consul de France à Rhodes.

Gore-Ouseley, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Perse.

MM. De la Palun, chancelier du consulat de France à Messine.

De Paravey, membre du corps royal du génie des ponts et chaussées.

Le docteur Parthey.

Le baron Pasquier, pair de France.

Le comte de Pastoret (Amédée), membre de l'Institut.

Paulthier, à Ville-Évrart, près Vincennes.

Pellassy de l'Ousle, chef d'institution.

Pharaon, professeur.

Pickford (J.-H.).

Poncelet, professeur à la Faculté de droit.

Pons-Dejean, répétiteur pour les langues orientales au collége Louis-le-Grand.

Le baron Portal, pair de France.

Le comte Portalis, pair de France, président de la cour de cassation.

Pougens, membre de l'Institut.

Pouqueville, membre de l'Institut.

Le général comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à la cour de France.

Pusichs, ancien interprète dans le Levant.

Quaranta (B.), professeur d'archéologie à l'Université royale, membre de l'Académie royale, à Naples.

Quatremère (Étienne), membre de l'Institut, professeur d'hébreu, de chaldaïque et de syriaque au Collége royal de France.

MM. RABANIS, professeur au Collége royal de Lyon.

DE RAINEVAL, ambassadeur de France en Suisse.

Le duc DE RAUZAN, ambassadeur à Lisbonne.

REINAUD, employé au cabinet des manuscrits orientaux de la bibliothèque du Roi.

ABEL-RÉMUSAT, membre de l'Institut et de l'Académie royale de médecine, professeur des langues chinoise et tartare au Collége de France, l'un des conservateurs-administrateurs de la bibliothèque du Roi.

REY, membre du conseil général des manufactures, maire du sixième arrondissement.

RICHE (Asslan).

RIFAUD, voyageur en Égypte.

RITTER, professeur à Berlin.

RAOUL-ROCHETTE, membre de l'Institut, professeur d'archéologie, l'un des conservateurs administrateurs de la bibliothèque du Roi.

Le baron ROGER, ancien Gouverneur du Sénégal.

ROSEN, docteur en philosophie.

Le comte Théodore DE RUMIGNY, aide-de-camp de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans.

SCHLEMMER, docteur en droit.

Le baron SILVESTRE DE SACY, membre de l'Institut, professeur de persan au Collége royal de France, et d'arabe à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. SAINT-MARTIN, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la bibliothèque de MONSIEUR.

SANDFORD-ARNOD, professeur de langues orientales.

SAULNIER fils.

SELME fils.

SEMELET.

L. DE SINNER, homme de lettres.

SIDNEY SMITH, amiral anglais.

Le vicomte SIMÉON, maître des requêtes.

SOLVET, secrétaire général de la préfecture de l'Oise, à Beauvais.

SPENCER SMITH, membre de plusieurs sociétés savantes, à Caen.

STAHL.

STAINES (William), professeur.

GEO. TH. STAUNTON, membre du parlement, à Londres.

STEMPKOUSKI, colonel russe.

STENZLER, docteur en philosophie.

STICKEL, docteur en philosophie.

Le comte DE STIRLING, à Londres.

STRUBBERG, élève de l'École des LL. OO.

TAILLEFER, inspecteur de l'Académie de Paris.

TATTAM (Henry), à Londres.

TERNAUX aîné, député.

THAYER (Édouard), élève de l'École polytechnique.

MM. THÉOLOGUE, ancien diplomate.

Le colonel TOD.

Le colonel TOLSTOÏ (Jacques).

DE TORCY, chef de bureau au ministère des affaires étrangères.

TOULOUZAN, homme de lettres, à Marseille.

TRÉBUTIEN, à Caen.

Le capitaine TROYER.

Le baron DE TURCKHEIM, ancien député, à Strasbourg.

VAUCELLE (Louis).

Le baron DE VILLEBOIS, maître des requêtes, administrateur de l'Imprimerie royale.

VILLEMAIN, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'académie de Paris.

VINCENT, secrétaire interprète de l'expédition d'Alger.

VULLERS (Jean), de Bonn.

WARDEN, ancien consul général des États-Unis.

WATSON, à Naples.

WETZER (Henri-Joseph), docteur en théologie, à Anzefahr.

WHITESIDE (Joseph-W.), membre du collége de la Trinité, à Dublin.

WÜRTZ, négociant.

WYNCH, attaché au service civil de la compagnie anglaise des Indes.

MM. S. Ém. le cardinal ZURLA, à Rome.

Le baron DE ZUYLEN DE NYEVELT, ambassadeur de S. M. le Roi des Pays-Bas, près la Porte ottomane.

LISTE

DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. DE HAMMER (Joseph), conseiller actuel aulique, et interprète de S. M. l'Empereur, à Vienne.

IDELER, membre de l'Académie de Berlin.

WILKINS, à Londres.

LEE, à Cambridge.

MACBRIDE, professeur d'arabe, à Oxford.

WILSON (H. H.), secrétaire de la Société asiatique du Bengale, à Calcutta.

MARSHMANN (le rév. J.), missionnaire à Sirampour.

FRÆHN (le docteur Ch.-Martin), membre de l'Académie des sciences, à Saint-Pétersbourg.

OUWAROFF, conseiller d'état actuel de l'empire de Russie, président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

TYCHSEN (Thomas-Christian), professeur à l'Université, membre de l'Académie, à Goettingue.

MM. VAN DER PALM (Jean-Henri), professeur à l'Université de Leyde.

Le comte CASTIGLIONI (Carlo-Ottavio), à Milan.

RICCHETS, à Londres.

DE SCHLEGEL (A.-W.), professeur à l'Université royale prussienne du Rhin, membre de l'Académie royale des sciences de Prusse, à Bonn.

GESENIUS (Wilhelm), professeur à l'Université, à Halle.

WILKEN, bibliothécaire de S. M. le roi de Prusse, à Berlin.

PEYRON (Amédée), professeur de langues orientales, à Turin.

COLEBROOKE (H.-T.), directeur de la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.

HAMAKER, professeur de langues orientales, et interprète, à Leyde.

FREYTAG, professeur de langues orientales à l'Université, à Bonn.

DEMANGE, attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.

Le capitaine LOCKETT (Abraham), secrétaire du conseil du collége du Fort-William, à Calcutta.

HARTMANN, à Marbourg.

DELAPORTE, vice-consul de France, à Tanger.

PAREAU (J. Henri), à Utrecht.

MM. WILMET (Jean), membre de l'Institut de Hollande, à Amsterdam.

KOSEGARTEN (Jean-Godefroy-Louis), professeur à l'Université d'Iéna.

BOPP (François), à Berlin.

D'OHSSON, ambassadeur de Suède à la cour de Bruxelles.

MORRISON (le rév. Rob.), missionnaire protestant à Canton, et interprète du comité de la compagnie des Indes dans cette ville.

HAUGHTON (Graves Chamney), professeur de langues orientales au collége d'Hertford.

WYNDAM KNATCHBULL, à Oxford.

Le baron SCHILLING DE CANSTADT, membre du collége des affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg.

MIRZA-SALEH, ministre de la cour de Perse, à Saint-Pétersbourg.

SCHMIDT (L.-J.), à Saint-Pétersbourg.

HABICHT (Maximilien), docteur en philosophie, professeur d'arabe à Breslau.

HAUGHTON (R.), professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.

MOOR (Ed.), de la Société royale de Londres et de celle de Calcutta.

JAKSON (J. Grey), ancien agent diplomatique de S. M. Britannique à Maroc.

Le baron D'ALTENSTEIN, ministre du culte et de l'instruction publique du royaume de Prusse.

DE SPERANSKI, gouverneur gén. de la Sibérie.

MM. SHAKESPEAR, professeur de langues orientales au séminaire militaire de la compagnie des Indes, à Croydon.

CAREY (W.), professeur de langues samscrite, bengali et mahratte, à Sirampour.

GILCHRIST (John Borthwick), professeur d'hindoustani, à Londres.

OTHMAR FRANK, docteur en philosophie, professeur de langues orientales à l'Académie royale des sciences de Munich.

RAM-MOHUN-ROY, à Calcutta.

Le baron DE HUMBOLDT (Guillaume), à Berlin.

LIPOVZOFF, interprète pour les langues tartares, à Pétersbourg.

ÉLOUT, secrétaire de la haute régence des Indes, membre de la Société des arts et des sciences, à Batavia.

WARREN, conseiller à la cour royale de Pondichéry.

DE ADELUNG (F), directeur de l'Institut oriental de Saint-Pétersbourg.

Le colonel BRIGGS, à Londres.

GRANT-DUFF, à Londres.

RÉGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

§ I.er

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

Article premier.

La Société est instituée pour encourager l'étude des langues de l'Asie.

Celles de ces langues dont elle se propose plus spécialement, mais non exclusivement, d'encourager l'étude, sont :

1.° Les diverses branches (tant en Asie qu'en Afrique) des langues sémitiques ;

2.° L'arménien et le géorgien ;

3.° Le grec moderne ;

4.° Le persan et les anciens idiômes morts de la Perse ;

5.° Le samskrit et les dialectes vivans dérivés de cette langue ;

6.° Le malais et les langues de la presqu'île ultérieure et citérieure de l'Archipel oriental ;

7.° Les langues tartares et le tibétain ;

8.° Le chinois.

ART. II.

Elle se procure les manuscrits asiatiques; elle les répand par la voie de l'impression; elle en fait faire des extraits ou des traductions. Elle encourage en outre la publication des grammaires, des dictionnaires et autres ouvrages utiles à la connaissance de ces diverses langues.

ART. III.

Elle entretient des relations et une correspondance avec les sociétés qui s'occupent des mêmes objets, et avec les savans asiatiques ou européens qui se livrent à l'étude des langues asiatiques et qui en cultivent la littérature. Elle nomme, à cet effet, des associés correspondans.

§ II.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER.

Le nombre des membres de la Société est indéterminé. On en fait partie après avoir été présenté par deux membres et avoir été reçu à la pluralité des voix, soit par le conseil, soit par l'assemblée générale.

ART. II.

Indépendamment des dons qui pourront être offerts à la Société, chaque membre paie une souscription annuelle de trente francs.

Art. III.

Les membres de la Société nomment un conseil, et sont convoqués, au moins une fois l'an, pour entendre un rapport sur les travaux, sur l'emploi des fonds, et pour nommer les membres du conseil.

§ III.

ORGANISATION DU CONSEIL.

Article premier.

Le conseil se compose

D'un président perpétuel,

D'un ou de plusieurs présidens honoraires,

Un président,

Deux vice-présidens,

Un secrétaire,

Un secrétaire-adjoint et bibliothécaire,

Un trésorier,

Trois commissaires pour les fonds,

Vingt-quatre membres ordinaires.

Art. II.

Les présidens honoraires sont nommés à vie par l'assemblée générale, et ont voix délibérative dans le Conseil. Le secrétaire est nommé pour cinq ans par la même assemblée. Le président, les vice-présidens, le secrétaire-adjoint, le trésorier et les commissaires des fonds, sont nommés chaque année, et tous ces

membres sont rééligibles. Les vingt-quatre autres membres sortent par tiers, et à tour de rôle, chaque année. Ils peuvent être réélus. Le sort désignera, les deux premières années, ceux qui devront sortir.

Art. III.

L'élection des membres du conseil aura lieu à la majorité relative des suffrages.

Art. IV.

L'assemblée générale nomme, chaque année, parmi les membres restans du conseil, deux censeurs chargés d'examiner les comptes de l'année précédente, et de lui en faire un rapport à la plus prochaine assemblée générale.

Art. V.

Le conseil est chargé de diriger les travaux littéraires qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que du recouvrement et de l'emploi des fonds; il ordonne l'impression des ouvrages qu'il reconnaît utiles; il en fait faire des traductions ou des extraits; il examine les ouvrages relatifs au but de la Société; il donne des encouragemens; il nomme les associés correspondans; il fait l'acquisition des manuscrits et des ouvrages asiatiques, lorsqu'il le croit convenable.

Art. VI.

Le secrétaire de la Société fait un rapport annuel des travaux du conseil et de l'emploi des fonds. Ce

rapport sera imprimé avec la liste des souscripteurs, le montant des dons pécuniaires ou des offrandes en livres, manuscrits, objets d'arts, &c., faits à la Société, avec les noms des donateurs.

Art. VII.

Le conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois. Tous les membres souscripteurs de la Société sont admis à ses séances, et peuvent y faire les communications qui leur paraissent utiles.

Art. VIII.

Le conseil s'occupera le plus tôt possible des moyens de rédiger, sous le titre de *Journal asiatique*, un recueil littéraire qui paraîtra à des époques plus ou moins rapprochées, et qui sera donné *gratis* aux souscripteurs de la Société.

Art. IX.

Les membres de la Société pourront acquérir chacun un exemplaire des ouvrages qu'elle publiera, au prix coûtant.

§ IV.

COMPTABILITÉ.

Article premier.

La commission des fonds présente au conseil d'administration, dans le premier mois de l'année, l'aperçu des recettes et dépenses pour l'année qui commence.

Le conseil d'administration détermine en conséquence, pour l'année entière, les dépenses ordinaires et fixes, et assigne, pour l'année aussi, un *maximum* pour les dépenses de bureau, les autres menus frais journaliers et variables.

ART. II.

Les dépenses extraordinaires, proposées pendant le cours de l'année, sont arrêtées par le conseil d'administration, après avoir pris préalablement l'avis de la commission des fonds.

ART. III.

Les délibérations du conseil d'administration, portant autorisation d'une dépense, sont immédiatement transmises à la commission des fonds par un extrait signé du président et du secrétaire de la Société.

ART. IV.

La commission des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

ART. V.

Dans le cas où une dépense serait arrêtée par la Société seulement en principe et sur une évaluation approximative, cette dépense sera portée pour son *maximum* au registre prescrit par l'article précédent.

Dès que le projet de dépense donne lieu à un enga-

gement de la Société, on assigne les fonds nécessaires pour l'acquitter à l'échéance, de manière que le paiement ne puisse, en aucun cas, éprouver ni incertitude, ni retard.

ART. VI.

Toute somme allouée pour une dépense extraordinaire ordonnée par le conseil, reste affectée d'une manière spéciale pour l'objet désigné : elle ne peut être détournée de sa destination et appliquée à un autre service que sur une nouvelle décision du conseil, prise selon la forme indiquée dans l'art. 2.

ART. VII.

Il pourra cependant admettre en principe la proposition de faire imprimer de nouveaux ouvrages au fur et à mesure que les facultés pécuniaires de la Société le permettront, mais sans que cela lie la Société et l'empêche de donner la préférence à tous autres ouvrages qui lui seraient présentés postérieurement, et dont elle jugerait la publication plus opportune ou plus utile.

ART. VIII.

La commission des fonds tient un registre dans lequel sont contenus tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Lesdits arrêtés doivent être signés au moins de la majorité des membres de la commission.

ART. IX.

Les dépenses sont acquittées par le trésorier, sur un mandat de la commission des fonds, accompagné des pièces de dépense visées par elle; ces mandats rappellent les délibérations du conseil d'administration par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense, si elle n'a été préalablement autorisée par le conseil d'administration et ordonnancée par la commission des fonds.

ART. X.

Le trésorier et les membres de la commission des fonds se réunissent en séance particulière une fois chaque mois; dans cette séance sont traitées toutes les affaires sur lesquelles la commission est appelée à délibérer. On y dresse l'état mensuel de situation des fonds, pour le présenter au conseil d'administration.

Cet état est transcrit sur le registre de la commission, ainsi que le procès-verbal de chaque séance particulière.

ART. XI.

Tous les six mois, en septembre et en mars, la commission des fonds fait d'office connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée, soit pour les dépenses fixes et variables, soit pour les dépenses extraordinaires, de façon que le conseil d'administration puisse toujours savoir quelle est la quotité exacte des valeurs disponibles.

ART. XII.

A la fin de l'année, le trésorier présente son compte à la commission des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle. La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

ARTICLES ADDITIONNELS

RELATIFS À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ORDONNÉS POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ;

Adoptés par le Conseil, dans sa Séance du 3 juillet 1827.

Le conseil de la Société asiatique, considérant :

1.° Que, par le réglement du 4 juillet 1825, il a été suffisamment pourvu à la surveillance qui doit être exercée sur l'exécution des ouvrages ordonnés par le conseil, pour le compte de la Société, et aux mesures convenables pour que le conseil soit toujours instruit des progrès desdits travaux;

2.° Que, par les divers articles du réglement du 3 juillet 1826, il a été statué sur les formes à observer, soit par le conseil, soit par la commission des fonds, toutes les fois qu'il s'agit d'ordonner un travail qui doit donner lieu à une dépense, et d'ouvrir un crédit spécial pour son exécution ;

3.° Que néanmoins il pourrait arriver qu'un travail ordonné et pour lequel il a été ouvert un crédit spécial, entraînât la Société dans une dépense plus forte que celle qui avait été prévue, soit parce que l'évaluation primitive aurait été faite d'après des bases peu exactes, soit parce que, dans le cours même de l'exécution, le desir d'améliorer un ouvrage et de le rendre plus utile, aurait engagé l'auteur à lui donner plus

d'étendue qu'il ne l'avait d'abord pensé, ou à y joindre des accessoires qui n'auraient pas été compris dans l'évaluation primitive;

4.° Que, par suite de cela, la balance des recettes et des dépenses établie par le budget annuel se trouverait dérangée, et la Société engagée à son insu dans des dépenses plus fortes que les crédits ouverts; et voulant prévenir ces inconvéniens,

A arrêté ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Outre le compte verbal qui, aux termes de l'art. 2 du réglement du 4 juillet 1825, doit être rendu, à chaque séance du conseil, des progrès des divers ouvrages ordonnés, par les personnes chargées d'en suivre respectivement l'exécution, il sera, dans la première séance des mois de juin et de décembre de chaque année, rendu un compte général de la situation de tous les travaux ordonnés, de quelque nature qu'ils puissent être, et pour lesquels il aurait été ouvert des crédits; de la dépense à laquelle ils auront donné lieu pendant les six mois précédens, et de celle que nécessitera leur entier achèvement.

ART. II.

A cet effet, le conseil nommera, chaque année, dans la séance qui suivra la séance générale de la Société, une commission de trois de ses membres. Cette commission portera le titre de *commission de*



surveillance des travaux entrepris pour le compte de la Société.

ART. III.

Les membres du conseil, auteurs ou éditeurs des travaux ordonnés et non encore terminés, et les membres de la commission des fonds, ne pourront point être membres de la commission dont la formation est prescrite par l'art. 2. Les membres de ladite commission pourront être réélus immédiatement.

ART. IV.

La commission devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où elle doit faire son rapport, soit par les commissaires spéciaux chargés de veiller à l'exécution de chacun des travaux ordonnés, soit par les imprimeurs, graveurs, traducteurs ou autres personnes employées auxdits travaux, tous les renseignemens qui devront servir de base à son rapport et en garantir l'exactitude.

ART. V.

S'il résulte du rapport de la commission que le crédit ouvert pour un travail ordonné ne sera point dépassé, et qu'il n'excède point notablement la dépense à laquelle ce travail doit donner lieu, il n'y aura point ouverture à une délibération.

ART. VI.

Dans le cas où le crédit ouvert excéderait notablement la dépense à laquelle il s'applique, le conseil

pourra réduire le crédit primitif et appliquer le *boni* résultant de cette réduction à un autre objet.

ART. VII.

Si, au contraire, il est reconnu que le crédit ouvert est insuffisant, pour quelque motif que ce soit, le conseil devra en délibérer, à l'effet, soit de prendre les mesures convenables pour que la dépense n'excède pas le crédit primitif, soit d'ouvrir un crédit supplémentaire. Dans ce dernier cas, la commission des fonds devra être consultée, et il ne sera ouvert un nouveau crédit, s'il y a lieu, que d'après son rapport.

ART. VIII.

Il n'est, au surplus, aucunement dérogé, par le présent réglement, à ceux des 4 juillet 1825 et 3 juillet 1826.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS ET ENCOURAGÉS PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Choix de Fables arméniennes du docteur Vartan, accompagné d'une traduction littérale en français, par M. J. Saint-Martin. Un volume *in-8.°* grand raisin vélin fort, collé et satiné; 3 fr. 50, et 1 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

Élémens de la Grammaire japonaise, par le P. Rodriguez, traduits du portugais sur le manuscrit de la bibliothèque du Roi, et soigneusement collationnés avec la grammaire publiée par le même auteur, à Nagasaki, en 1604, par M. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat. Paris, 1825 : 1 vol. *in-8.°;* 7 fr. 50 c., et 4 fr. pour les membres de la Société.

Supplément à la Grammaire japonaise, par MM. G. de Humboldt et Landresse. *In-8.°,* br. 2 fr., et 1 fr. pour les membres de la Société.

Essai sur le pali, ou langue sacrée de la presqu'île au-delà du Gange, avec six planches lithographiées, et la Notice des manuscrits palis de la bibliothèque du Roi, par MM. E. Burnouf et Lassen, membres de la Société asiatique. Un vol. *in-8.°,* papier grand-raisin, orné de six planches; 12 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

Meng-Tseu ou Mencius, le plus célèbre philosophe chinois après Confucius; traduit littéralement en latin, et revu avec soin sur la version tartare-mandchoue, avec des notes perpétuelles tirées des meilleurs com-

mentaires; par M. Stan. Julien. Quatre livraisons; 2 vol. *in-8.°* (texte chinois lithographié et traduction), chaque livraison 9 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

YADJNADATTABADHA, OU LA MORT D'YADJNADATTA, épisode extrait du Râmâyana, poëme épique sanscrit; donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres; et suivi, par forme d'appendice, d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf, un de ses anciens auditeurs, aujourd'hui son collègue au Collége royal de France. 1 vol. *in-4.°*, orné de 15 planches; 15 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

VOCABULAIRE GÉORGIEN, rédigé par M. Klaproth. 1 vol. *in-8.°*; 5 fr. pour les membres de la Société.

POËME SUR LA PRISE D'ÉDESSE, texte arménien, revu par MM. Saint-Martin et Zohrab. 1 vol. *in-8.°*; 2 fr. pour les membres de la Société.

LA RECONNAISSANCE DE SACOUNTALA, drame sanscrit et prâkrit de Calidasa, publié pour la première fois, en original, sur un manuscrit unique de la bibliothèque du Roi, accompagné d'une traduction française, de notes philologiques, critiques et littéraires, et suivi d'un appendice, par A. L. Chézy, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, etc. 1 fort vol. *in-4.°* avec une planche; 35 fr. et 15 fr. pour les membres de la Société.

HAMASÆ CARMINA, cum Tebrizii scholiis integris, indicibus perfectis, versione latinâ et commentario perpetuo, primùm edidit G. W. Freytag 4 liv. *in-4.°*

TARAFÆ MOALLACA, cum Zuzenii scholiis, edit. J. Vullers. 1 vol. *in-4.°* 6 fr.

TCHOUNG-YOUNG, autographié par M. Levasseur. 1 vol. *in-18*; 2 fr.

LOIS DE MANOU, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par M. Aug. Loiseleur-Deslongchamps. 1.re et 2.e livraisons, 1 vol. *in-8.°*

VENDIDAD-SADÉ, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la bibliothèque du Roi, par M. Eugène Burnouf, en 10 livraisons *in-fol.* de 56 pages. livraisons I-IV.

KITAB TEQUOUYM AL-BOULDÂN, ou Géographie d'Abou'l-féda, édition autographiée par H. Jouy, et revue et corrigée par M. Reinaud. 1.re livr. *in-4.°* 4 fr. L'ouvrage aura 4 livr.

YU-KIAO-LI, roman chinois traduit par M. Abel-Rémusat, texte autographié par M. Levasseur. Édition dans laquelle on donne la forme régulière des caractères vulgaires et des variantes, 1.re et 2.e livr. *in-8.°* L'ouvrage aura 10 livr. à 2 fr. 50 c.

Nota. MM. les membres de la Société doivent retirer les ouvrages dont ils veulent faire l'acquisition, à l'agence de la Société, rue Taranne, n.° 12. Le nom de l'acquéreur sera porté sur un registre, et inscrit sur la première feuille de l'exemplaire qui lui aura été délivré en vertu du réglement.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS À LA SOCIÉTÉ DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1829 ET LES TROIS PREMIERS MOIS DE 1830.

Par M. le baron DE SACY. Anthologie grammaticale arabe pouvant servir de suite à la Chrestomathie arabe. Paris, 1829, 1 vol. *in-8.°*

Notices et extraits de divers manuscrits arabes et autres. Paris, 1829, *in-4.°*

M. le baron ROGER. Recherches philosophiques sur la langue ouolofe. Paris, 1829, *in-8.°*

M. LEVASSEUR. Yu-kiao-li, roman chinois, texte autographié. 1.re livr. *in-8.°*

M. BROSSET. Relation du pays de Ta-ouan, traduit du chinois, extrait du Journ. asiat.

Sentences morales, Almanach lunaire, Lettre de S. Cyrille, &c. autographie géorgienne. Paris, 1829, *in-8.°*

Observations adressées à la Société asiatique sur le Vocabulaire géorgien. 2 feuilles autographiées, Paris, 1830, *in-8.°*

Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres, &c. d'Orléans, tom. X, 5 cahiers *in-8.°* Orléans.

M. J. J. MARCEL. Specimen armenum. Paris, 1829, *in-8.°*

Exercices de lecture d'arabe littéral. Alexandrie, an VI, *in-4.°*

M. J. J. Marcel. Annuaire de la république française, ans VIII et IX. Kaire, *in-4.°*

M. J. Briggs. History of the rise of the Mohammedan power in India, till the year A. D. 1612. Londres, 1829, 4 vol. *in-4.°*

Letters adressed to a young person in India. Londres, 1828, *in-8.°*

M. Loiseleur des Longchamps. Lois de Manou, publiées en sanscrit avec une traduction française et des notes. 1.re et 2.e liv. *in-8.°* texte.

La mort d'Yadjnadatta, publiée en sanscrit. Paris, 1829, *in-8.°*

M. De Sinner. Liber insularum archipelagi; e codd. parisinis edidit et annot. instruxit L. A. Sinner. Halæ, 1824, *in-8.°*

Longi pastoralia e codd. mss. duobus Italicis primùm græcè integra ed. P. L. Courier, exemplar romanum emendatius et auctius typis recudendum curavit L. A. Sinner. Paris, 1829, *in-8.°*

M. L'abbé Dubois. Grammatica latina ad usum sinensium juvenum à J. A. Gonzalvès. Macao. *In-12.*

M. Sébast. Mall. Psalmi cum lectionibus variantibus ex vers. græcâ et latinâ hebraicâ. Munich, 1828, *in-12.*

M. J. Kalthoff. Jus matrimonii veterum Indorum cum eodem hebræorum jure subindè comparatum. Bonn, 1829, *in-8.°*

M. A. G. de Schlegel. Râmâyana, id est carmen epicum de Râmæ rebus gestis, cum interpretatione latinâ et notis criticis. Bonn, 1829, 1.re partie, *in-8.°*

M. Bernhard Dorn. History of the Afghans, translated from the Persian of Neamet Ullah. 1.re partie. Londres, 1829, *in-4.°*

M. J. Klaproth. Observations sur la découverte de

l'alphabet hiéroglyphique faite par M. Champollion le jeune. Paris, 1829, *in-fol.*

M. L'abbé Chiarini. Grammatika hebrayska. Varsovie, 1826, *in-8.°*

Théorie du judaïsme appliquée à la réforme des israélites. Paris, 1830, 2 vol. *in-8.°*

M. Le comte de Lasteyrie. The east India calculator by Th. Thornton. Londres, 1823, *in-8.°*

M. F. Bopp. Diluvium cum tribus aliis Mahâ-Bhârati præstantissimis episodiis. Berlin, 1829, *in-4.°*

Grammatica critica linguæ sanscritæ. Berlin, 1829, 1.er cah. *in-4.°*

M. Le colonel Tod. Annals and antiquities of Râdjasthân. Londres, tom. I, 1829, *in-4.°*

M. J. Low. Grammar of Thai language. Calcutta, *in-4.°*

M. Grant-Duff. History of the Mahrattas. Londres, 1829, 3 vol. *in-8.°*

M. Solvet. Instituts du droit mahométan sur la guerre avec les infidèles. Paris, 1829, *in-8.°*

M. Palmblad. Handbok i physisko, etc. Geographien; 1.re, 2.e et 3.e parties. Upsale, 1826, 1827, *in-8.°*

M. Rifaud. Rapports faits sur les ouvrages et les collections rapportées d'Egypte et de Nubie. Paris, 1829, *in-8.°*

Descriptions des fouilles et des découvertes faites dans la butte de Koum Medinet el Farès. Paris, 1829, *in-8.°*

Tableau de l'Egypte, de la Nubie et des lieux circonvoisins, ou Itinéraire à l'usage des voyageurs dans ces contrées. Paris, 1829, 1 vol. *in-8.°*

M. Le comte de Noé. Mémoire relatif à l'expédition anglaise, partie du Bengale en 1800 pour aller combattre en Egypte l'armée d'orient. Paris, 1829, *in-8.°*

Le père Hyacinthe. Description de Pékin avec un

plan de cette capitale, trad. du russe par M. Fery de Pegny. Saint-Pétersbourg, 1829, *in-8.°*

Le père Hyacinthe. Histoire des quatre premiers khans de la maison de Tchinguis. Saint-Pétersbourg, 1829, *in-8.°*

M. Jacquet. La Lyre, odes en grec moderne par Calbo. Genève, 1824, *in-8.°*

M. Pauthier. Le dévouement de Desèse, poème lyrique. Besançon, 1829, *in-8.°*

M. E. Burnouf. Extrait d'un commentaire sur le Vendidad-Sadé. Paris, 1829, *in-8.°*

Vendidad-Sadé, l'un des livres de Zoroastre. 4.e liv. *in-fol.*

M. Burnouf père. Tomes II, III et IV de sa traduction des œuvres de Tacite. Paris, 1829, *in-8.°*

M. Ch. L. Mathieu. Ruines de l'ancien château de Ludre. Nancy, 1829, *in-8.°*

M. De Grégory. De la culture du maïs et de son utilité pour l'économie animale. Paris, 1829, *in-8.°*

M. H. Tattam. An account of an Egyptian mummy, by Osburn. *in-8.°*

M. A. Peyron. Illustrazione d'una stele Greca del museo egizio di Turino. *in-4.°*

M. J. G. Stickel. Prolusio ad interpretationem tertii cap. Habacuci. Iena, 1829, *in-8.°*

M. Jouy. Géographie d'Aboul-Feda, texte lithogr. Paris, 1829, 1.re liv. *in-4.°*

M. Stenzler. Brahma-vaivarta-pourânæ specimen. Berlin, 1829, *in-4.°*

M. Vullers. Tarafæ Moallaca, cum scholiis Zuzenii. Bonn, 1829, *in-4.°*

MM. Levasseur et Kurz. Tableau des élémens vocaux de l'écriture chinoise. Paris, 1829, 1 cahier *in-8.°*

L'auteur. Dissertation critique et apologétique sur

la langue basque, par un ecclésiastique de Bayonne, 1829, *in-8.°*

M. De Schlegel et Lassen. Hitopadesas, id est institutio salutaris, textum codd. mss. collatis recensuerunt, interpretationem latinam et annotationes criticas adiecerunt, etc. Bonn, 1829, 1.re partie, *in-4.°*

M. G. de Schlegel. Almanach de Berlin pour 1829. Berlin, *in-32.*

M. Asselan Riche. Scharkan, conte arabe, suivi d'anecdotes curieuses. Marseille, 1830, *in-12.*

M. De Hammer. Vien's turkische Belagerung, von iahre 1529. Vienne, 1829, *in-8.°*

Tomes IV et V de son Histoire de l'empire ottoman. *in-8.°*

M. Dursch. Commentatio de Græcorum poesi satyricâ. 1829, *in-4.°*

M. J. Mohl. Fragmens relatifs à la religion de Zoroastre, extr. de mss. persans. Paris, 1830, *in-8.°*

M. Donner. Die Lusiade des Luis Comoëns. *in-4.°*

M. Erdmann. De expeditione Russorum Berdaam versùs. Casan, 1828, 2.e partie, *in-8.°*

Remarques sur quelques mots orientaux employés dans la langue russe. Casan, 1828, *in-8.°*

M. C. Schmidt. De præpositionibus græcis. Berlin, 1829, *in-4.°*

M. Hamaker. Réflexions critiques sur quelques points contròversés de l'Histoire orientale de M. de Hammer. Leyde, 1829, *in-8.°*

M. Michel Berr. De la fête du nouvel an et du jeûne des expiations ou grand pardon chez les Juifs. Paris, 1829, brochure *in-8.°*

M. Graberg de Hemsö. Dubitazione e conghietture intorno Timbuctu. Brochure *in-8.°*

M. Holmboe. Catéchisme turc de Mohammed ben

Pir Ali el-Berkevi. Christiana, 1829, 1 vol. *in-32*.

M. MICHAUD. Tome VI de son Histoire des croisades. Paris, 1829, *in-8.°*

M. REINAUD. Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des croisades. Paris, 1829, *in-8.°*

M. Le marquis A. DE CLERMONT-TONNERRE. Dictionnaire français-arabe de feu Ellious Bochtor, revu par M. Caussin de Perceval. 4.° et 6.° livr. Paris, 1829-1830, *in-4.°*

LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE CALCUTTA. Asiatic researches of Calcutta. Vol. XVI. Calcutta, *in-4.°*

LE COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DE CALCUTTA. The Bhâsha-Parichheda, an elementary treatise on the terms of logic. Calcutta, 1827, *in-8.°*

Sâhitya Derpana, a treatise on rhetorical composition. Calcutta, 1828, *in-8.°*

Nyâya sûtra vritti, the logical aphorismes of Gotama with a commentary. Calcutta, 1828, *in-8.°*

The Laghu Kaumudi, a sanskrit grammar. Calcutta, 1827, *in-8.°*

The Mugdabodha, a sanskrit grammar. Calcutta, 1826, *in-8.°*

The Bhatti Kâvya, a poem. Calcutta, 1828, 2 vol. *in-8.°*

Futawa Alemgiri, a collection of opinions and precepts of Mohammedan Law. Tom. I. Calcutta, 1828, *in-4.°*

The Moojiz-ool-Qanoon, a medical work. Calcutta, 1828, *in-4.°*

The Moolukhkus ool Tuwareekh, being an abredgement of the celebrated historical work called Seir Mootekerim. Calcutta, 1827, *in-4.°*

The Lilavati, a treatise on arithmetique trans-

lated into persian by celebrated Feizy. Calcutta, 1827, *in-8.°*

The Mejmua Shemsi, a Summary of the Copernian system of astronomy. Calcutta, 1826, *in-8.°*

Selections, descriptive, scientific and historical translated from english, bengalee, into persian. Calcutta, 1827, *in-8.°*

La Société d'agriculture de l'Inde. Transactions of the agricultural and horticultural Society of India. Tom. I, Serampoor, 1829, *in-8.°*

M. Kieffer au nom de la Société biblique de Londres. Nouveau-Testament en syriaque carchouny. Paris, 1 vol. *in-4.°*

Nouveau-Testament en langue basque. Bayonne, 1828, *in-8.°*

La Société biblique de Paris. L'année du Bulletin de ses travaux, 6 cahiers *in-8.°*

La Société de géographie de Paris. Orographie de l'Europe, par M. L. Bruguière, formant le tome III des Mémoires de la Société. Paris, 1830, *in-4.°*

Bulletin de la Société. 12 numéros *in-8.°*

La Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers. Plusieurs numéros des bulletins de ses travaux.

M. Le baron de Férussac. Bulletin des sciences historiques, antiquités et philologie. 12 cahiers *in-8.°* Paris, 1829-1830.

M. Le comte d'Hauterive au nom de S. E. le Ministre des affaires étrangères. La suite des livraisons des Classiques latins, par M. Lemaire. Paris, 1829-1830. 10 vol. *in-8.°*

S. E. M.gr le Garde des Sceaux. Journal des Savans. 12 cahiers *in-4.°* Paris, 1829-1830.

TABLE.

Pages.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Observations sur la critique faite par M. Sam. Lee, dans les n.os 79 et 80 du Classical Journal, *du compte rendu dans le* Journal des Savans, *de sa Grammaire de la langue hébraïque, par* M. le baron SILVESTRE DE SACY.

(3.e ET DERNIER ARTICLE.)

9.° La seconde partie des observations de M. Lee, insérée dans le n.° 80 du *Classical Journal,* porte essentiellement sur trois objets qui, tous, les deux derniers surtout, sont d'une grande importance, savoir : 1.° le nombre des formes dérivées dont le verbe est susceptible en hébreu ; 2.° le *waw* conversif ; 3.° la valeur des formes temporelles des verbes. A ces objets principaux se joignent quelques autres questions d'un moindre intérêt, telles que la théorie de M. Lee sur l'origine ou l'étymologie des flexions grammaticales, la construction de certains verbes avec leurs complémens, la critique de divers points de ma Grammaire arabe, enfin quelques remarques relatives à la Grammaire persane.

Avant de m'occuper des trois points essentiels que

j'ai d'abord indiqués, je répondrai très-succinctement à ces dernieres observations.

10.° Et d'abord, quant à la théorie de l'étymologie des flexions ou formations grammaticales, comme c'est une recherche de pure curiosité, qui n'est d'aucune utilité pour l'étude de la langue; qui, de l'aveu même de M. Lee, est un sujet d'une nature très-délicate et très-hypothétique, et qui, enfin, je le répète, ne me paraît pas même propre à soulager la mémoire; je persiste à croire qu'elle surcharge mal-à-propos une grammaire quelconque. D'ailleurs, en voulant tout expliquer, on finirait souvent par rendre très-problématique ce qui aurait pu paraître vraisemblable, et par livrer à une sorte de ridicule une méthode qui, appliquée avec plus de réserve, eût peut-être été regardée comme ingénieuse. En général, M. Lee me reproche d'être trop attaché à la *méthode technique*, et de ne pas donner assez à la *philosophie* du langage, et il pense que, si l'on en venait jamais à adopter le système contraire, « une demi-douzaine de règles con» tiendraient peut-être en réalité plus d'arabe et d'hé» breu que tous les pesans volumes dont le monde a » été infecté (*with which the world has been peste» red*) par des philosophes tels que M. le baron de » Sacy ». En attendant cet âge d'or de la Grammaire hébraïque et arabe, je continuerai à penser que l'application de la philosophie à la partie étymologique de la grammaire, si toutefois ce dont il s'agit ici est de la philosophie, est une de ces bonnes choses dont l'abus est plus nuisible que l'usage n'en est profitable.

11.° Je persiste également à croire que la manière dont, à l'aide de la langue arabe, j'ai expliqué la construction insolite de certains verbes avec leurs complémens, par l'ellipse d'un autre verbe, est la vraie solution de ce genre de difficultés (1). Et quoique cette méthode, que j'oserais appeler *philosophique*, n'ait pas été approuvée de M. Lee, je la crois digne de toute l'attention des interprètes.

12.° La doctrine que j'ai consignée dans ma Grammaire arabe, relativement à la valeur des temps des verbes, à l'influence des particules sur cette valeur, enfin aux modes de l'aoriste, doctrine qui a éprouvé une rigoureuse censure de la part de M. Lee, pouvait en effet paraître susceptible de quelque critique, en ce qu'elle était incomplète et même peu exacte. Aussi a-t-elle subi, depuis bien des années, dans mon enseignement oral, et récemment dans la 2.[e] édition de ma Grammaire, beaucoup de rectifications et d'augmentations. Je suis fâché de voir toutefois que la critique de M. Lee tombe précisément sur ce qui était vrai et hors de doute, et que les défauts et les lacunes de mon système ont échappé à son animadversion. Je

(1) J'ai pensé que dans ce texte de l'Exode (chap. IX, v. 33) ויצא משה מעם פרעה את העיר, le sens est : *exiitque Moses à Pharaone, in civitatem,* c'est-à-dire, *et venit in civitatem.* M. Lee trouve mon explication ingénieuse (je ne sais si c'est une plaisanterie, ou s'il faut prendre cela à la lettre); mais il soutient que le vrai sens est *exiit* .... *è civitate.* Pour moi, je pense que, si le texte n'est point altéré, les interprètes qui ont traduit ainsi, se sont complètement mépris. On pourrait conjecturer qu'ils ont lu : מאת העיר.

n'ose me flatter que le nouveau travail que j'ai fait pour rectifier et compléter ce système, obtienne son approbation : car les règles que j'ai établies ne sont que le résultat de la comparaison d'un nombre infini d'exemples, puisés dans l'Alcoran et les écrivains classiques, et non dans les versions arabes de l'Écriture sainte et dans les fables de Lokman. Rarement j'ai cherché la raison métaphysique des faits que j'ai constatés. Mon but est uniquement qu'à l'avenir, en traduisant les écrivains arabes, on ne se trompe pas sur la valeur des temps, comme cela est arrivé plus d'une fois à des hommes très-savans, et que, si l'on veut écrire soi-même en arabe, on fasse un usage légitime des formes temporelles des verbes : car voilà, suivant moi, tout ce qui est du ressort de la grammaire.

Au reste, quoique je reconnaisse les imperfections de la 1.re édition de ma Grammaire arabe, à cet égard, je dois croire, d'après l'application que j'ai faite de ma théorie des modes dans mon enseignement, qu'elle est loin de mériter les qualifications plus que sévères que lui applique M. Lee, qui affirme qu'elle est fausse en elle-même, et par conséquent plus qu'inutile (*the theory is itself false, and therefore, worse than useless*). Je serai obligé de revenir sur ce sujet.

13.° Je serai encore plus court sur ce qui concerne la grammaire persane, et je me bornerai à dire que دل برداشتن est une faute évidente, et que si M. Lee a cru trouver la justification de son assertion dans les vers du Gulistan qu'il cite, c'est qu'il n'en a pas re-

connu la mesure, ou qu'il ignore certaines licences de la poésie persane. Au contraire, dans les exemples وقتِ رفتن et پایِ رفتنم, le *kesra* de وقت et de پای est conforme aux règles. La raison de cela, c'est que dans le premier exemple, دل est le complément du verbe برداشتن, comme, dans سربرزدن et کردن برافراختن, les mots سر et کردن sont les complémens de برزدن et برافراختن, en sorte que c'est la même chose que si l'on eût dit دل را, سر را et کردن را. Dans les autres exemples, au contraire, les infinitifs رفتن sont les complémens ou régimes d'annexion de وقت et de پای.

J'ajoute que l'observation que j'ai faite sur le sens du ی dans les mots زمینی کہ, et qui paraît étrange à M. Lee, est incontestablement fondée dans l'usage de la langue (*voyez* la Grammaire persane de M. Lumsden, t. II, pag. 424). Au reste, la 8.e édition de la Grammaire persane de W. Jones, donnée par M. Lee (je ne connais pas les suivantes), quoique enrichie de beaucoup d'augmentations utiles, m'a prouvé, il y a long-temps, que ce savant n'avait pas pénétré profondément dans le système grammatical de la langue persane. Sans cela, aurait-il laissé subsister dans le titre même de ce livre une faute aussi grave que نحوی, quand il fallait écrire نحو sans ی? Aussi cette édition de la Grammaire persane de Jones a-t-elle été, en Angleterre, lors de sa publication, l'objet d'une critique en général bien fondée, quoique peut-être un peu dure, critique de laquelle M. Lee s'est plaint amèrement; comme il

se plaint aujourd'hui des observations que j'ai faites sur sa Grammaire hébraïque.

Je passe maintenant aux questions graves qui appartiennent essentiellement à la Grammaire hébraïque, et je m'occuperai d'abord de ce qui concerne le nombre des formes dérivées dont le verbe primitif est susceptible.

14.° J'avais observé que quelques grammairiens modernes, à l'exemple de Schultens et de Schrœder, avaient multiplié ces formes sans nécessité, et que M. Lee, qui les avait imités, en avait cependant beaucoup réduit le nombre. J'aurais pu ajouter que ce savant avait mis un soin particulier à éliminer de la grammaire plusieurs de ces prétendues formes, dont l'existence lui paraissait alors problématique (pag. 193 et suiv.). Je pouvais, ce me semble, user de la même liberté, et dire : *Je crois que M. Lee aurait mieux fait de n'en admettre aucune.* M. Lee en conclut que dorénavant, quand on voudra savoir à quoi s'en tenir, dans des cas pareils à celui-ci, comme on ne saurait poser une limite rigoureuse entre ce qui doit être admis ou rejeté, il faudra apparemment me consulter, puisque la décision devra dépendre du *Je crois, &c.* de M. de Sacy. Cette conclusion est aussi fausse, qu'exprimée d'une manière peu décente. Que fera en ce cas, et en des cas pareils, celui qui voudra prendre un parti ? Il consultera Kimchi (qui, pour le dire en passant, a été bien plus réservé ici que les grammairiens modernes), Schultens, Schrœder, M. Lee, M. Ewald, qui, tous sans doute, *ont cru* ce qu'ils ont

admis dans leurs ouvrages, peut-être même M. de Sacy, et, après avoir pesé les différentes opinions, il adoptera celle qu'il *croira* bonne, et ses lecteurs ou ses successeurs auront encore le droit de *croire* et de dire qu'il s'est trompé : car *hanc veniam petimusque damusque vicissim.* Au fond, M. Lee a très-bien senti que ma critique portait spécialement sur les deux formes חַמְקֵי et מַקְפֵר, qu'il sacrifierait, je pense, sans en éprouver beaucoup de regret (pag. 195); qu'elle n'embrassait nullement les verbes quadrilitères, tels que בַּרְגֵל, כִּלְכֵּל, כִּרְבֵּר, &c. et que quant aux verbes qui semblent formés par le redoublement de deux des radicales du verbe trilitère, et qui, en conséquence, se composent de cinq lettres, il ne fallait point, suivant moi, les comprendre dans le tableau des formes dérivées, analogues. Quelle preuve a-t-on, en effet, que le très-petit nombre de verbes connus qui se composent de cinq lettres, comme סְחַרְחַר, viennent réellement d'une racine trilitère? Cela peut être, mais il serait bien difficile de le démontrer. Il semble que M. Lee n'a pas été fâché d'étendre mon observation à des choses auxquelles elle était étrangère, pour donner plus de force à ses objections.

M. Lee s'est beaucoup étendu sur cette matière, sans doute parce qu'il m'a trouvé trop tranchant; je crois au contraire devoir être court, et me borner à ce que je viens de dire, parce que je ne veux répondre qu'à ses raisonnemens, et non à la forme un peu étrange sous laquelle ils ont été présentés. D'ailleurs, une question bien plus intéressante appelle mon at-

tention. Il s'agit du *waw* dit *conversif*, parce que l'opinion commune est qu'il convertit le futur en prétérit, et le prétérit en futur, et en même temps de l'usage des formes temporelles de la langue hébraïque : car je ne peux pas séparer ces deux objets.

15.° J'avais de très-bonne foi tâché d'exposer fidèlement et clairement le système de M. Lee à cet égard, et je crois même que l'analyse que j'en avais faite, en le dégageant des détails, mettait parfaitement le lecteur à même d'en apprécier les avantages, plutôt que d'en exagérer les inconvéniens. J'ajouterai que j'étais bien loin moi-même d'exagérer les difficultés que ce sujet présente aux interprètes des livres saints, puisque j'avais presque réduit le tout à une simple question de théorie. Il est vrai qu'il m'avait semblé, comme je le pense encore, que les solutions proposées par M. Lee ou n'offraient aucunes vues nouvelles, ou laissaient subsister les difficultés. J'avais donc dit :

« Tout le système de M. Lee, réduit à son véritable » résultat, c'est donc que, bien que des deux temps » hébreux isolés le premier signifie ordinairement le » passé, et le second le présent, cependant il est une » multitude de circonstances où, la valeur temporelle » étant d'ailleurs suffisamment déterminée, ou n'ayant » pas besoin de l'être, on peut employer les deux » temps presque indifféremment, comme des aoristes : » or il n'y a là rien de nouveau. Mais, en rejetant » l'usage conversif du *waw*, on se trouve souvent em- » barrassé, non pas pour déterminer le sens du texte, » ce cas est rare, mais bien pour se rendre compte

» de l'usage fait du prétérit pour énoncer nne chose
» future, ou du futur (ou présent) pour énoncer une
» chose passée. M. Lee lui-même a vainement cher-
» ché à rendre raison du mot ויקרא par lequel com-
» mence le Lévitique. »

Il paraît que ce mot *a vainement cherché* a beaucoup choqué M. Lee. Il voit toujours dans mes expressions un air de suffisance qui lui déplaît (*with so much complacency in his own understanding*), et il trouve que je suis tombé ici dans une pétition de principe, parce que je n'ai pas prouvé que ses efforts pour établir, relativement à l'usage du futur dans le mot ויקרא, une théorie satisfaisante, étaient réellement insuffisans. Mais que fait-il lui-même pour démontrer que j'ai eu tort? Il rassemble des exemples dans lesquels le futur est employé pour énoncer une idée passée, sans qu'il se trouve là un *waw* conversif, et d'autres où, malgré la présence du *waw* conversif, le futur exprime une idée future. Qu'est-ce que cela fait à la question? Que le futur soit quelquefois employé pour exprimer le passé, et le prétérit pour exprimer le présent ou le futur, je l'ai reconnu, et c'est là ce dont j'ai dit qu'il était difficile de rendre compte par une théorie satisfaisante; j'ai ajouté seulement qu'en rejetant l'usage du *waw* comme conversif, la même difficulté se présentait plus souvent. Quant aux cas où le *waw* conversif ne convertit pas le futur en passé, comme je ne crois pas que la ponctuation du texte hébreu soit d'origine divine, je dirai que, quand cela a lieu, il faut réformer la ponctuation. Si M. Lee accorde une autorité

irréfragable à la ponctuation du texte hébreu, il ne sera pas de mon avis, et je verrai là une erreur, un préjugé, assez rare, je crois, aujourd'hui; mais je n'y verrai certes pas la moindre apparence de hauteur ou de suffisance.

M. Lee, pour répondre à mon objection, montre qu'on ne saurait douter que le mot ויקרא au commencement du Lévitique, n'énonce une chose passée. Je le sais, et je n'ai pas révoqué cela en doute; mais j'ai demandé en vertu de quelle théorie, de quel système, l'auteur avait pu dire ויקרא au lieu de קרא, et j'ai donné à entendre qu'en admettant le pouvoir conversif du *waw,* on répondait à cette question, tandis que dans le système de M. Lee, réduit à son véritable résultat, on n'en rendait pas raison, et l'on ne faisait réellement que convertir le fait en règle, ce qui, pour me servir des termes de M. Lee, est *une vraie pétition de principe.*

Mon savant adversaire ne peut pas nier les accidens qui affectent la prononciation, dans le cas du *waw* dit *conversif,* surtout quand il se trouve devant un futur. Mais il est évident que ces accidens dans la prononciation doivent indiquer quelque chose de relatif au sens, et si ce n'est point la conversion d'une valeur temporelle en une autre, quelle autre influence cela a-t-il sur le sens? M. Lee conjecture que peut-être dans ce cas le *waw* a une valeur *illative* comme la conjonction ف des Arabes, quand elle régit le subjonctif et devient à peu près synonyme de حتى *ita ut.* C'est plutôt éluder la question qu'y répondre, et il est évi-

dent que cette solution n'est point applicable à la plupart des cas, par exemple au premier verset du Lévitique. En n'admettant point le système du *waw* conversif, on serait, je crois, bien embarrassé, si l'on avait à déterminer la prononciation d'un texte hébreu dépourvu de voyelles, à se faire une théorie qui réglât les cas où l'on devrait prononcer, par exemple וַיִּקְרָא.

Quelle raison a donc M. Lee de rejeter la doctrine du *waw* conversif? Voici celle qu'il donne lui-même (pag. 361). « Peut-être, dit-il, peu de personnes ont » été capables de comprendre comment une particule » qui n'a aucune relation à l'idée du temps, pourrait » changer la valeur temporelle propre à une certaine » forme du verbe; pour mon compte, je dois l'avouer, » je n'ai jamais pu voir le rapport, même le plus éloi- » gné, entre cette particule et le sens d'aucun verbe. »

Où en serions-nous si, dans l'étude d'une langue, il ne fallait admettre que les faits dont on peut rendre une raison incontestable? Quel est le grammairien qui voulût se charger de rendre raison des changemens que la particule ἂν apporte à la valeur de plusieurs formes temporelles en grec, ou bien de démontrer en vertu de quelle théorie rationnelle, on dit en latin: *Venit Romam, Capuæ habitavit, Carthagine excessit,* sans aucune préposition, tandis qu'il faut dire: *Venit in urbem, habitavit in foro, ab arce discessit;* ou enfin d'expliquer la raison pour laquelle l'imparfait français *je faisais, je lisais*, perd sa valeur temporelle relative, dans les propositions qui

expriment une supposition, comme celle-ci : *Si je prétendais trouver une raison à tout ce que l'usage a consacré, en fait de langage, je serais insensé.*

Ce *waw* conversif choque tellement M. Lee qu'il n'est pas éloigné de croire que c'est pour avoir mal entendu les premiers grammairiens hébreux, que leurs successeurs ont introduit cette étrange doctrine. Il est vrai cependant, il est juste de le remarquer, qu'il n'énonce cette conjecture qu'avec beaucoup de réserve.

M. Lee a bien senti que la langue arabe pouvait fournir plusieurs exemples de particules qui convertissent le prétérit en futur ou le futur en prétérit ; mais il s'est empressé de contester la réalité de ce rapprochement, en disant qu'il y a de bonnes raisons de croire qu'il n'en est pas ainsi dans la réalité, ce qu'il pourrait bien démontrer plus tard. Je pense qu'il a cru s'acquitter de cet engagement dans ses *Observations critiques* (pag. 318 et 319) et dans la note qu'il a jointe à son texte en un autre endroit (p. 310 et 311). J'ai déjà avoué que cette matière n'était pas traitée avec une parfaite exactitude dans la première édition de ma grammaire arabe : toutefois, si M. Lee eût apporté plus d'attention aux règles que j'y ai données, et qu'il en eût bien saisi le sens, il ne m'aurait pas imputé des principes contraires à ceux que j'ai mis en avant. Au sujet de ce que j'ai établi relativement aux modes de l'aoriste, M. Lee dit : « Il ne » serait pas difficile de multiplier à l'infini les exemples » pour montrer que ces distinctions sont complétement arbitraires et inutiles, et que les Arabes eux-

» mêmes ne reconnaissent point ces choses-là, et cela
» par la meilleure de toutes les raisons, c'est qu'elles
» n'existent point dans la nature de la langue arabe. »
Si j'avais eu le malheur de laisser échapper une phrase de ce ton-là, je doute que les mots de *self-complacency*, *unphilosophical*, *&c.*, eussent suffi pour caractériser ma témérité. Mais comme je veux ne m'attacher qu'aux choses, je me contente de répondre que les Arabes connaissent parfaitement ces distinctions de l'aoriste, quoiqu'ils ne les nomment point des *modes;* qu'en les assimilant aux cas des noms, ils ont fort bien caractérisé leur nature et leur destination; qu'ils connaissent aussi l'influence de certaines particules ou de certaines formes d'expression sur la valeur des temps des verbes; enfin, que l'exposition de ces règles fondées sur un usage constant, n'est pas plus inutile que les règles elles-mêmes ne sont arbitraires. M. Lee lui-même me fournit à cet égard une autorité très-précieuse (p. 353 et 354) d'un grammairien arabe qui m'était inconnu. Au reste, je ne puis, ni ne veux transporter ici vingt ou vingt-cinq pages de la deuxième édition de ma grammaire arabe. Je me contente donc d'assurer bien en conscience, que, quoique j'aie pesé avec toute l'attention dont je suis capable, les objections de M. Lee, elles n'ont rien changé à ma manière de voir, et qu'elles m'ont au contraire convaincu plus que jamais de la nécessité de ramener à certaines regles, tant dans la langue arabe, que dans la langue hébraïque, si toutefois la chose est possible pour ce dernier idiome, ce que

M. Lee voudrait abandonner au tact et à la sagacité des lecteurs.

Je demanderai ensuite à ce savant si les grammairiens hébreux connaissent les règles très-arbitraires qu'il propose, pour déterminer, dans chaque cas particulier, la valeur temporelle des verbes; et, si de fait ils ne les reconnaissent pas, ne serais-je pas autorisé à dire que *c'est qu'elles n'ont point de fondement dans la nature de la langue hébraïque?* Mais je n'en jugerai point ainsi. Je conviendrai, comme je l'ai déjà fait dans le *Journal des Savans*, que plusieurs des observations de M. Lee sur ce sujet sont vraies et depuis long-temps reconnues et avouées de tout le monde; je dirai seulement qu'il en est d'autres qui laissent trop à l'arbitraire, que le problême est loin d'être résolu, et que peut-être il est dangereux de le rendre plus compliqué en niant le pouvoir conversif du *waw*.

J'ajouterai que, s'il était une langue dans laquelle l'usage eût doué constamment la conjonction copulative, du pouvoir de convertir le prétérit en futur et le futur en prétérit, je ne refuserais pas d'admettre le fait, quoique j'eusse appelé en vain à mon secours toutes les théories philosophiques pour en obtenir une explication rationnelle.

16.° Je finis en répétant que, dans la composition d'une grammaire destinée à l'enseignement d'une langue, le devoir de l'auteur est de constater les faits; de les rassembler, autant que possible, sous des catégories communes; de les éclairer à propos par des

rapprochemens qui n'aient rien de forcé; mais en même temps d'éviter les théories, soit étymologiques, soit philosophiques, qui n'ont pas pour but direct de faciliter l'étude, en diminuant, au profit du jugement, le travail de la mémoire. Je ne puis pas sans doute émettre mon opinion, sans me trouver en contradiction avec ceux qui adoptent un autre système. Mais ils se tromperont beaucoup s'ils attribuent ce dissentiment à tout autre chose qu'à une conviction profonde, fruit de réflexions longues et impartiales. Et je crois en vérité qu'il m'en coûterait bien peu pour adopter le système contraire, si l'on parvenait à en démontrer la solidité et l'utilité.

Je pense ne m'être écarté en rien dans cette discussion des égards que je me devais à moi-même et au savant que j'avais à combattre, et j'espère qu'on ne pourra pas me reprocher d'avoir porté dans l'examen de questions purement littéraires, les formes passionnées que les intérêts de la politique et l'esprit de parti ont mises en vogue parmi nous, et qui, dans quelque cause qu'on les emploie, sont si nuisibles au triomphe de la vérité et du bon sens, et réagissent d'une manière si fâcheuse sur l'intelligence de ceux mêmes qui en font usage.

Le baron Silvestre de Sacy.

Histoire des révolutions de l'Arménie, pendant le IV.ᵉ siècle, sous le règne d'Arsace II, par M. Saint-Martin.

(Suite.)

§. XXXVII. *Sapor s'empare de l'Ibérie* (1).

Les Romains ne pouvaient alors s'opposer aux conquêtes de Sapor. La guerre des Goths retenait Valens sur les bords du Danube, et il était forcé d'abandonner les états des alliés de l'empire, en Orient, aux ravages des Perses. Sapor ne se borna pas à la conquête du grand royaume qu'il devait plutôt à la ruse et à la trahison, qu'à son courage et à la terreur de ses armes. Non content de l'Arménie, il voulut étendre ses possessions jusqu'au mont Caucase. Il se porta donc de sa personne dans l'Arménie, à la tête d'une armée aussi belle que nombreuse, avec le dessein de réduire les places et les cantons qui refusaient encore de se soumettre. Il prétendait passer de là dans l'Ibérie, qu'il comptait joindre aussi à ses conquêtes. Après avoir traversé rapidement l'Arménie, il se dirigea en effet vers cette autre région, où il pénétra sans éprouver de résistance; et pour insulter à la puissance romaine (2),

(1) Amm. Marc. l. XXVII, c. 12.

(2) *Deindè ne quid intemeratum perfidia præteriret, Sauromace pulso, quem auctoritas Romana præfecit Iberiæ, Aspacuræ cuidam potestatem ejusdem detulit gentis diademate addito, ut arbitrio se monstraret insultare nostrorum.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12.

il en chassa Sauromacès (1), que les Romains y avaient placé sur le trône, et il y établit un certain Aspacurès (2), qui était cousin de ce prince. Le roi revint ensuite en Arménie avec toutes ses troupes, et, durant le séjour qu'il y fit, il ne s'occupa plus que de consommer la ruine de ce déplorable pays.

§. XXXVIII. *Ses cruautés en Arménie* (3).

Sapor s'était fait accompagner dans cette expédition

(1) Les Chroniques géorgiennes font mention d'un prince appelé *Sourmag* (Klaproth, *Voyage en Georgie et dans le Caucase,* en allem. t. II, p. 101). C'est évidemment le même nom que celui du *Sauromacès* d'Ammien Marcellin, mais il ne peut s'appliquer au même prince; car, selon ces chroniques, *Sourmag* fut le second roi de la Georgie, et le successeur de Pharnabaze fondateur de cet état, qui vivait plus de deux siècles avant J. C. L'histoire d'Arménie parle d'un certain *Sormag,* qui fut patriarche vers le commencement du cinquième siècle. Ces deux exemples font voir que ce nom était commun dans ces régions. Quant au *Sauromacès* d'Ammien Marcellin, il ne se retrouve pas dans les auteurs orientaux.

(2) Ce que j'ai dit au sujet de *Sauromacès* s'applique également à celui d'*Aspacurès*. Ce nom se retrouve aussi dans les Chroniques georgiennes, mais il ne s'y rapporte pas à un même individu. Ces Chroniques le donnent sous la forme *Asphagour* (Klaproth, *Voyage en Georgie et dans le Caucase*, éd. allem. t. II, p. 131). Cet *Asphagour* était fils d'un certain *Mirdat* (altération georgienne de *Mithridate* ou *Mihirdat*), et il fut le dernier roi de la race de Pharnabaze. Il monta sur le trône en l'an 262 de notre ère, et il fut détrôné par le persan Mihran, qui fut le premier roi chrétien de la Georgie. L'histoire d'Arménie parle aussi d'un certain *Aspourakès* qui fut le deuxième successeur de S. Nersès sur le trône patriarchal de l'Arménie.

(3) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 55-58. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 35.

par les deux apostats Mehroujan et Vahan, qui s'empressaient à l'envi de seconder ses fureurs. Il vint dresser son camp sur les ruines de la ville royale de Zaréhavan, dans le beau canton de Bagrévand, non loin des sources de l'Euphrate. Irrité au dernier point de ce que la plupart des seigneurs arméniens s'étaient dérobés à ses atteintes, en cherchant un asyle chez les Romains; sa rage se tourna sur leurs femmes et leurs enfants qui étaient tombés entre ses mains. On rassembla toutes ces innocentes victimes, et on les amena, avec la foule innombrable des captifs, en présence de ce barbare roi. Il semblait qu'il voulût exterminer la nation arménienne tout entière. Par ses ordres on sépare les hommes, et aussitôt on les livre à ses éléphans qui les écrasent sous leurs pieds; les femmes et les enfans sont empalés; des milliers de malheureux expirent ainsi dans d'horribles tourmens; les femmes des nobles et des dynastes fugitifs furent seules épargnées; mais, par un raffinement de cruauté, pour éprouver des traitemens et des supplices plus odieux que la mort. Traînées dans le stade (1) de Zaréhavan, elles y furent exposées nues aux regards de toute l'armée persane, et Sapor, lui-même, se donna le lâche

(1) En arménien, *Asparez*. Ce nom, que les Arméniens ont emprunté à la langue persane dans laquelle il signifie *course de cheval* ou *hippodrôme*, a chez eux un double sens, comme le nom de *Stade* chez les Grecs. Il s'applique de même à un lieu d'exercice et à une mesure itinéraire. La longueur de cette mesure n'est pas beaucoup plus considérable, ni beaucoup plus constante que celle du stade grec. *Voyez* ce que j'en ai dit dans mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. II, p. 378-381.

plaisir de courir à cheval sur le corps de ces malheureuses, qu'il abandonna ensuite aux insultes et à la brutalité de ses soldats. On leur laissa la vie après tant d'outrages, et on les confina dans divers châteaux forts de l'Arménie, pour qu'elles y fussent les otages de leurs maris. Sapor croyait, en agissant ainsi, empêcher ceux-ci de se joindre aux Romains. Peut-être même espérait-il les amener à se soumettre pour délivrer de si chers prisonniers? La famille de Siounie, à laquelle appartenait Pharandsem, éprouva, d'une manière plus particulière, la colère de Sapor; il la punissait de la résistance héroïque que la reine lui opposait. Hommes et femmes, ils périrent tous dans les supplices les plus longs et les plus cruels que sa barbarie pût lui suggérer. Leurs enfans furent péargnés, mais poor être faits eunuques et emmenés en Perse (1). Il voulait, disait-il, venger les horreurs qui avaient été commises dans ce pays par le prince de Siounie Antiochus (2), du temps de son aïeul Narsès. Les Arméniens furent les seuls en butte

---

(1) Sapor s'était montré plus généreux envers les princes de la même famille, en l'an 359, lorsqu'il se rendit maître de la ville d'Amid. Tous ceux des Siouniens qui se trouvèrent alors dans cette place furent renvoyés libres, comme nous l'apprend Moïse de Khoren (l. III, c. 26).

(2) C'est Faustus de Byzance qui rapporte cette circonstance (l. IV, c. 58), mais sans indiquer bien clairement de quel Antiochus il entend parler. Il est probable que cet Antiochus n'était pas le prince de Siounie, beau-père d'Arsace, mais sans doute un prince du même nom, et probablement son aïeul; il le faut bien, car le roi de Perse, Narsès, aïeul de Sapor, était mort en l'an 303 ou 304, c'est-à-dire environ soixante-cinq ans avant l'époque dont il s'agit.

aux persécutions et aux fureurs de Sapor, il ordonna d'épargner les Juifs qui se trouvaient en si grande quantité dans le royaume. Tous ceux qui habitaient à Van ou la ville de Sémiramis (1), dans le canton de Tosp (2), à Artaxate, à Vagharschabad, et dans les autres places conquises, avaient été réunis, comme nous l'avons vu (3), à Nakhdjavan, où ils attendaient les ordres du roi pour être transportés en Perse. Sapor comptait sans doute en faire des sujets plus affectionnés que les Arméniens. Ces Juifs ne professaient pas tous la religion de leurs ancêtres; ceux d'Artaxate et de Vagharschabad, avaient été convertis au christianisme par saint Grégoire, sous le règne de Tiridate le Grand, mais ils n'en continuaient pas moins de se distinguer des Arméniens, et de former au milieu d'eux une nation particulière. Sapor espérait profiter de cette division pour les éloigner de la religion chrétienne; aussi fit-il subir le martyre à un prêtre d'Artaxate, nommé Zovith, qui, emmené avec les autres captifs, ne cessait de traverser les projets du roi, en exhortant

---

(1) Cette ville était alors possédée par le prince des Rheschdouniens. *Voyez* ci-devant, n.º de mars, pag. 203, not. 5.

(2) Le canton de *Dosp* ou *Tosp* était compris dans la grande province de Vaspourakan. On le retrouve dans Ptolémée (*Géogr.* l. v, c. 13), qui l'appelle *Thospites*. Il était sur les bords méridionaux du grand lac de Van, auquel il donnait son nom; ce qui est attesté aussi bien par les auteurs arméniens que par Ptolémée. La ville de *Van* ou *Schamiramakert* était la capitale de toute la province. *Voyez* mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 56, 131 et 139.

(3) *Voyez* ci-devant, n.º de mars, pag. 204 et 205.

avec ardeur les Juifs de cette ville à persister dans la foi chrétienne. Suivi de cette nombreuse population, honteux trophée de ses victoires, Sapor se mit enfin en route pour retourner dans ses états, où il s'arrêta dans l'Atropatène. Pour les Juifs, ils furent envoyés, les uns dans l'Assyrie, les autres dans la Susiane (1); la plupart furent placés à Aspahan (2), et ils y formèrent la partie la plus considérable des habitans, de sorte que cette ville, qui devait être dans la suite des temps la métropole de la Perse, cessa durant plusieurs siècles de porter son nom national, n'étant plus désignée que par celui de *Iehoudyah*, c'est-à-dire, *la juiverie* (3).

---

(1) Cette province, située entre la Babylonie et la Perse proprement dite, porte actuellement le nom de Khouzistan; les Arméniens l'appelaient *Khoujastan*.

(2) Cette indication qui vient de Moïse de Khoren (l. III, c. 35), nous garantit l'antiquité du nom d'Ispahan; comme le même auteur nous instruit (l. II, c. 66) de celui d'Isthakhar (autrefois *Persépolis*), en nous disant, et cela d'accord avec les historiens arabes et persans, qu'Ardeschir, fils de Babek, fondateur de la dynastie des Sassanides, était originaire de cette dernière ville qu'il appelle *Stahar*.

(3) Plusieurs auteurs orientaux, arabes et persans, et divers voyageurs, tels qu'Otter et Chardin, ont rapporté que la ville d'Ispahan avait été originairement habitée par des Juifs, et qu'en mémoire de leur colonie, elle avait même pendant long-temps porté le nom de *Iehoudiah*, c'est-à-dire *la Juive*. Aucun de ces écrivains n'a fait connaître la véritable époque et la cause réelle de cet établissement des Juifs dans une des principales villes de la Perse. Les Arméniens seuls nous l'apprennent d'une manière qui met le fait hors de doute. On croit qu'elle est la même que l'*Appadana* ou *Aspadane* de Ptolémée, lib. VI, c. 4.

§. XXXIX. *Tyrannie de Mehroujan* (1).

En quittant l'Arménie, Sapor y avait laissé les deux généraux Zik et Caren avec des forces suffisantes. L'administration du pays fut remise entre les mains de deux traîtres qui avaient toute sa confiance : c'étaient l'eunuque Cylacès (2) et Artabannès (3). L'un gouverneur d'une province (4), l'autre un des généraux

---

(1) Amm. Marc. l. XXVII, c. 12. — Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 59. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 36 et 48.

(2) Ce personnage est appelé *Kéghag* ou *Kélak* dans l'historien Faustus de Byzance (l. V, c. 3 et 6).

(3) Ce général, dont le nom se trouve diversement écrit dans les manuscrits d'Ammien Marcellin, n'est pas mentionné dans les auteurs arméniens. Outre la forme *Artabannes*, les manuscrits nous donnent encore, *Arrabones*, *Arabanis* ou *Arrabanes*. L'histoire d'Arménie parle d'un personnage appelé *Arhavan*, qui avait donné naissance à une famille de dynastes, connue sous le nom d'*Arhavénians* (Mos. Chor. l. I, c. 30, et l. II, c. 7). Il serait possible que le général dont parle Ammien Marcellin (l. XXVII, c. 12) ait été de cette race, et qu'il ait porté, comme c'était assez la coutume chez les Arméniens, le nom du chef de sa famille. On conçoit alors comment le copiste aurait substitué le nom plus connu d'*Artabannes* à celui d'*Arrabanes*, qui ne diffère réellement pas de celui d'*Arhavan*, en arménien.

(4) *Gentis præfectus*, dit Ammien Marcellin, l. XXVII, c. 12 Il n'est pas bien sûr que ces mots signifient *gouverneur d'une province*, comme le pense Lebeau. Ils sembleraient plutôt, selon moi, désigner une haute dignité administrative. Cette conjecture est confirmée par ce que Faustus de Byzance nous apprend de *Kélak*, qui est le même que *Cylacès*. Selon cet historien, cet eunuque avait exercé, pendant le règne d'Arsace, et du temps même de Diran, père de ce prince, la charge de *Martbied*, dont il sera question fort au long ci-après, pag. 368, not. 2. Cette charge fut toujours oc-

d'Arsace (1), ils avaient trahi leur maître pour se donner à Sapor. En leur confiant l'Arménie, le roi de Perse leur avait ordonné de faire tous leurs efforts pour s'emparer d'Artogérassa (2), cette ville forte, où les trésors, le fils et la veuve du malheureux Arsace étaient renfermés. Ces officiers étaient chargés de maintenir l'Arménie dans la dépendance des Perses, et d'en terminer la conquête. Pour la souveraineté du pays, Sapor l'avait abandonnée à Mehroujan et à Vahan. Il les récompensait par là de leur apostasie et des services qu'ils lui avaient rendus en trahissant leur prince et leur patrie. Mehroujan, qui était devenu son beau-frère, avait la promesse d'obtenir encore le titre de roi, s'il achevait de réduire les autres dynastes arméniens, et s'il parvenait à détruire le christianisme en Arménie, en faisant fleurir à sa place la religion de Zoroastre. Cette religion était appelée par les Arméniens, *la loi des Mazdézants* (3), c'est-à-dire, *des*

---

cupée par des eunuques, et elle était une sorte d'intendance générale du palais, ce que nous pourrions appeler le ministère de la maison du roi.

(1) *Alter magister fuisse dicebatur armorum.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12.

(2) *Quibus ita studio nefando perfectis, Cylaci spadoni et Artabanni, quos olim susceperat perfugas, commisit Armeniam, iisdemque mandârat, ut Artogerassam intentiore curâ exscinderent; oppidum muris et viribus validum, quod thesauros et uxorem cum filio Arsacis tuebatur.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12.

(3) Ce nom est l'altération de *Mazdëiesnan*, qui signifie en ancien persan *les adorateurs d'Ormouzd*; c'est la dénomination que se donnent encore les sectateurs de Zoroastre. *Voyez* mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. II, p. 477.

serviteurs d'Ormouzd ou *Oromasdès* (1). C'est ainsi que les Perses nommaient le dieu, ou plutôt l'intelligence suprême, source de tous les biens. Mehroujan, excité ainsi par deux passions également puissantes, l'ambition et sa haine contre le christianisme, mit tout en œuvre pour satisfaire le roi de Perse. Il parcourut l'Arménie, brûlant et renversant les églises, les oratoires, les hospices et tous les édifices élevés et consacrés par le christianisme. Sous divers prétextes, il s'emparait des prêtres et des évêques, et aussitôt il les faisait partir pour la Perse, comptant que l'éloignement des pasteurs faciliterait d'autant ses succès. Son zèle destructeur ne se borna pas là. Pour séparer à jamais les Arméniens des Romains, et pour porter des coups plus profonds à la religion chrétienne, il fit brûler tous les livres écrits en langue et en lettres grecques, et il défendit, sous les peines les plus sévères, d'employer d'autres caractères d'écriture que ceux qui étaient en usage chez les Perses (2). C'était là, en effet, le moyen

(1) Ce nom se prononçait en arménien *Aramazt*; il était synonyme de celui de Jupiter. Dans le zend ou ancien persan, on disait *Ahoro-mazdao*, c'est-à-dire, *la grande lumière*, et en pehlwi, *Anhouma*.

(2) Les Arméniens n'avaient pas encore d'alphabet qui leur fût propre. Celui qui est en usage maintenant parmi eux, ne fut inventé qu'au commencement du 5.e siècle par le savant Mesrob, coadjuteur du patriarche Sahak, fils de Nersès. Jusqu'alors on avait employé dans l'Arménie des lettres appelées Syriennes, qui différaient peu de celles dont on se servait alors en Perse et dans la plus grande partie de l'Asie. Il paraît, par les défenses de Mehroujan, que le christianisme avait contribué à répandre dans ce royaume la connaissance et l'usage des lettres et de la langue des Grecs.

le plus efficace de rompre l'alliance politique et religieuse qui unissait l'Arménie avec l'empire. Des mesures aussi tyranniques ne s'exécutaient pas sans de sanglantes persécutions ; aussi l'Arménie souffrit-elle alors des calamités inouïes. Les princesses qui étaient retenues prisonnières, furent exposées à de nouveaux outrages. Pour Mehroujan et Vahan, leur fanatisme ne fut pas arrêté par la parenté qui les unissait avec ces femmes infortunées. Ils voulurent les contraindre de renoncer à la religion chrétienne pour adorer le feu, à la manière des Perses. N'y réussissant point, ils commandèrent de les dépouiller nues, et de les suspendre ainsi, attachées par les pieds, à des gibets placés sur de hautes tours, pour que tout le pays fut frappé d'épouvante à la vue de ces terribles supplices. Ainsi périrent misérablement une foule d'honorables princesses, parmi lesquelles on distinguait Hamazaspouhi, femme de Garégin, dynaste des Rheschdouniens, qui s'était retiré dans l'empire, et sœur du féroce Vahan qui avait ordonné sa mort. Par un raffinement de barbarie, elle fut livrée aux bourreaux dans la ville même où elle résidait ordinairement : c'était la capitale de sa souveraineté, la ville de Sémiramis, située sur les bords du lac de Van. Malgré tant de cruautés, Mehroujan et Vahan faisaient peu de prosélytes ; les Arméniens désertaient leurs villes et leurs campagnes pour se réfugier dans les montagnes les plus inaccessibles, d'où ils descendaient souvent pour exercer de sanglantes représailles, tandis que d'autres couraient en foule pour exciter les Romains à les venger de leurs oppresseurs.

Les enfans, les parens ou les sujets propres des deux tyrans de l'Arménie, furent les seuls qui embrassèrent la religion des Perses. Ils ne purent élever des pyrées (1) et des autels consacrés au feu que dans leurs principautés particulières; partout ailleurs ils étaient aussitôt renversés qu'érigés. Les complices de ces rebelles n'étaient pas même tous disposés à leur obéir. Le fils de Vahan, qui se nommait Samuël, préféra sa religion aux ordres de son père. Une mutuelle haine ne tarda pas à les animer l'un contre l'autre. Le fanatisme du fils, qui était aussi violent que celui du père, lui mit bientôt les armes à la main, et Vahan périt sous les coups de Samuël. Ce furieux immola encore sa mère Dadjadouhi, sœur de Mehroujan, non moins criminelle à ses yeux, puisqu'elle partageait la croyance de son mari et des Ardzrouniens, ses parens. C'est ainsi qu'égaré par son aveugle zèle pour sa religion, il se souilla deux fois du crime le plus affreux et le plus contraire aux dogmes saints qu'il se faisait gloire de professer. Après ce double meurtre, pour se

---

(1) C'est le nom consacré par les Grecs, pour désigner ces oratoires où les anciens Perses entretenaient un feu perpétuel. C'est de cet usage que venait le nom de ces lieux d'adoration; il dérivait du mot πῦρ, qui signifie *feu* en grec. On les appelait en Persan *adergah* ou *ateschgah*, c'est-à-dire *lieu du feu*. Les Arméniens les nommaient *adrouschan* et *krakadoun*, ce qui revenait au même. Les Perses n'avaient pas, à proprement parler, d'autres temples, et c'est pour cela qu'ils désignaient par le nom d'*Ader* ou *feu*, tous les édifices consacrés à la célébration de leurs cérémonies religieuses, comme, par exemple, l'*Ader Bahram*, l'*Ader Goschasp*, l'*Ader Bourzin*, &c.

soustraire à la vengeance des princes Ardzrouniens, Samuël se réfugia dans la Chaldée Pontique (1), où il se joignit à plusieurs des princes qui avaient refusé de se soumettre aux Perses. Tant d'horreurs devaient avoir comblé la mesure des maux de l'Arménie. Ce royaume désolé, dépeuplé, couvert de ruines, semblait hors d'état de souffrir de nouveaux ravages, cependant personne ne paraissait disposé à prendre sa défense; les empereurs restaient sourds aux prières de Pharandsem, du patriarche Nersès et des princes réfugiés, ils étaient trop occupés chez eux pour oser se commettre avec un aussi redoutable adversaire que le roi de Perse. Il était évident que, si cet état de choses se prolongeait encore, la reine et son fils ne pourraient manquer de tomber entre les mains de Sapor, et l'Arménie alors devenait une province de la Perse.

§. XL. *Adresse de la reine Pharandsem* (2).

Les deux traîtres, à qui Sapor avait enjoint de faire

---

(1) Les anciens et les auteurs du moyen âge donnent le nom de Chaldée à tout le territoire qui sépare Trébizonde de la Colchide, s'étendant au midi jusqu'aux montagnes qui donnent naissance à la partie supérieure de l'Euphrate, à l'Araxe, au Cyrus et à l'Acampsis qu'on appelle actuellement *Tchorokh* et qui se jette dans le Pont-Euxin. Le nom de Chaldée n'est pas tout-à-fait perdu dans le pays. La dénomination de *Keldir* ou *Tcheldir* y est encore en usage. Les bornes de cette note ne me permettent pas d'entrer dans les détails qui seraient nécessaires pour expliquer l'origine de cette appellation singulière, donnée à une région si éloignée de Babylone et de l'autre Chaldée. *Voyez* mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 327.

(2) Amm. Marc. l. XXVII, c. 12.

tous leurs efforts pour réduire le château d'Artogérassa et se rendre maîtres de Pharandsem, n'avaient point oublié de mettre ses ordres à exécution (1). Ils étaient venus mettre le siége devant la place. Comme elle était bâtie sur une montagne escarpée, et que les neiges et la rigueur de l'hiver en rendaient les approches encore plus difficiles (2), Cylacès prit la voie de la négociation. Accoutumé à gouverner des femmes (3), il se flattait de tourner à son gré l'esprit de la reine. Il en obtint sûreté pour lui et pour Artabannès ; ils se rendirent tous deux dans la place ; ils prirent d'abord le ton menaçant, ils conseillaient à la reine d'apaiser par une prompte soumission la colère d'un prince impitoyable. Mais la princesse, plus habile que ces deux traîtres, leur fit une peinture si touchante de ses malheurs et des cruautés exercées sur son mari ; elle leur fit valoir avec tant de force ses ressources et les avantages qu'ils trouveraient eux-mêmes dans son parti, qu'attendris à la fois et éblouis de nouvelles espérances, ils se déterminèrent à trahir Sapor à son tour. Ils convinrent que les assiégés viendraient à une certaine heure de la nuit attaquer le camp, et promirent de leur livrer les troupes

(1) *Inière ut statutum est obsidium duces.* Amm. Marc. l. xxvii, c. 12.

(2) *Et quoniàm munimentum positum in asperitate montanâ, rigente tunc cælo nivibus et pruinis, adiri non poterat.* Amm. Marc. l. xxvii, c. 12. C'est sans doute à sa situation sur une montagne très-élevée que le fort d'Artogérassa devait le nom de *Kapoïd*, c'est-à-dire *bleu*, que lui donnaient les Arméniens.

(3) *Eunuchus Cylaces aptus ad muliebria palpamenta.* Amm. Marc. l. xxvii, c. 12.

du roi. Ayant confirmé leur promesse par un serment, ils retournèrent au camp, et publièrent qu'ils avaient accordé deux jours aux assiégés pour délibérer sur le parti qu'ils avaient à prendre. Cette suspension d'armes produisit du côté des Perses la négligence et la sécurité. Pendant que les assiégeans étaient plongés dans le sommeil, une troupe de brave jeunesse sort de la ville, s'approche sans bruit, pénètre dans le camp, égorge les Perses, la plupart ensevelis dans le sommeil, et n'en laisse échapper qu'un petit nombre. Pharandsem ne fut pas plus tôt délivrée, qu'elle fit sortir de la place son fils Para, et l'envoya sur les terres de l'empire (1). Valens lui assigna pour asyle la ville de Néocésarée dans le Pont (2), où il fut traité avec tous les égards dus

(1) Avec une suite peu nombreuse, *suadente matre cum paucis è munimento digressum.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12. Les auteurs arméniens ne font pas mention de la sortie du jeune roi d'Arménie de la forteresse d'Artogérassa. Moïse de Khoren (l. III, c. 37 et 38), et Faustus de Byzance (l. IV, c. 55, et l. V, c. 1), ne parlent que de sa retraite sur le territoire de l'empire et des secours qu'il demanda à Valens.

(2) *Susceptumque imperator Valens apud Neocæsaream morari præcepit, urbem Polemoniaci Ponti notissimam, liberali victu curandum et cultu.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12. On appelait Pont Polémoniaque toute la partie orientale de l'ancien royaume de Pont, qui avait été possédé par Mithridate le Grand. Quand on réduisit la partie occidentale en province romaine, celle-ci fut érigée en royaume et cédée, par le triumvir Marc-Antoine, à Polémon, fils du rhéteur Zénon de Laodicée, qui était grand-prêtre d'Olba et dynaste des Lalasses et des Cennates en Cilicie. C'était une récompense des services qu'il avait rendus aux Romains contre les Parthes et contre Labiénus, partisan de Pompée. Le pays cédé dut à ce prince le nom de Polémoniaque. *Voyez* l'article *Polé-*

à son rang et aux anciennes alliances de sa famille avec l'empire (1).

§. XLI. *Para est rétabli* (2).

Cylacès et Artabannès espérant tout de la générosité de l'empereur, le prièrent, par leurs députés, de leur renvoyer Para, leur roi légitime, avec un secours capable de le maintenir (3). Le prince des Mamigoniens, Mouschegh, fils de Vasak, à qui on avait conféré la dignité de connétable, exercée par son père

---

mon I, que j'ai inséré dans la *Biographie universelle* de Michaud, t. XXXV, p. 168.

(1) Thémistius, dans le premier de ses discours (*orat.* VIII, pag. 116), prononcé en l'an 369, à l'occasion des Quinquennales de Valentinien, fait mention d'un prince de l'Orient, qui, abandonnant le sceptre paternel, τὰ σκῆπτρα ὑπεριδὼν τὰ πατρῷα, quoique ce ne fût pas le sceptre d'un royaume obscur, καὶ ταῦτα οὐκ ἀφανοῦς βασιλείας, vint trouver l'empereur vers cette époque, préférant le servir, à l'honneur de régner, μεταστάς ἥκει δορυφορήσων. Les interprètes de Thémistius croient qu'il s'agit ici du roi d'Arménie Para, fils d'Arsace, qui vint effectivement vers le même temps implorer la protection de Valens contre les Perses. Tillemont (Valens, art. 8) pense qu'il s'agit plutôt de Bacurius, qui, chassé de son pays par des troubles civils, se mit au service des Romains, et y resta attaché jusqu'à sa mort. La coïncidence de l'époque à laquelle ce discours fut prononcé, avec celle de la fuite de Para, me porte à croire qu'il s'agit plutôt ici de ce dernier prince.

(2) Amm. Marc. l. XXVII, c. 12. — Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. V, c. 1. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 36.

(3) *Quâ humanitate Cylaces et Artabannes inlecti, missis oratoribus ad Valentem, auxilium eumdemque Param sibi regem tribui poposcerunt.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12. Les auteurs arméniens ne parlent que des démarches faites par le patriarche Nersès et par le prince mamigonien Mouschegh, pour obtenir les secours de l'empire.

avec tant de gloire, se rendit lui-même à Constantinople, pour exprimer plus vivement à l'empereur les vœux de ses compatriotes et le besoin pressant qu'ils avaient du secours des Romains pour se délivrer et s'affranchir de la domination des Perses. Les envoyés du patriarche Nersès joignirent leurs supplications aux instances du connétable. Cependant, malgré la justice de leurs plaintes, on n'osait se commettre avec les Perses; les revers qu'on avait toujours éprouvés dans les guerres d'Orient, rendaient timides et portaient les conseillers de l'empereur à suivre les inspirations d'une politique trop circonspecte. Valens, qui était alors tout occupé de la guerre contre les Goths, et qui ne voulait pas donner à Sapor occasion de lui reprocher d'avoir le premier rompu le traité, se contenta de faire reconduire le prince en Arménie par le général Térentius (1), mais sans aucunes troupes; il exigea même de Para qu'il ne prît ni le diadême (2), ni le titre de

(1) Il est souvent question de ce général et avec de grands éloges dans les lettres de S. Basile. Cet illustre évêque lui écrivit plusieurs fois durant son séjour en Arménie. On voit par cette correspondance que Térentius était un zélé catholique. Moïse de Khoren le nomme *Dérendianos* ou *Térentianus* (l. III, c. 36, 37 et 39). Il est appelé *Dérend* ou *Terentius* par Faustus de Byzance. Ces auteurs lui donnent le titre de *Stratélat*, qui est la transcription arménienne du mot grec *στρατηλάτης*, qui signifie *général.*

(2) *Sed pro tempore adjumentis negatis, per Terentium ducem Para reducitur in Armeniam, recturus interim sine ullis insignibus gentem : quod ratione justâ est observatum, ne fracti fœderis nos argueremur et pacis.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12. Malgré la prudence et la réserve de Valens, cette démarche et la retraite du jeune prince sur le territoire de l'empire furent, selon le même

roi. Le prince Arsacide n'eut donc pour retourner dans son royaume que la faible escorte de Térentius; elle fut aussitôt grossie par le connétable et par tous les seigneurs qui s'étaient réfugiés sur le territoire romain. Spantarad et les princes de la famille de Camsar, impatiens de signaler leur courage pour le service de leur patrie, profitèrent de cette occasion pour y rentrer. Ils oublièrent les maux qu'Arsace leur avait fait éprouver, et ils se dévouèrent sans réserve à la cause de son fils. C'était bien peu de chose que de tels secours, cependant ils suffirent pour relever le courage des Arméniens; l'assurance de n'être pas tout-à-fait abandonnés par l'empereur, doubla leurs forces et leur fournit les moyens de se maintenir et de se défendre, dans tous les cantons limitrophes de l'empire qui n'avaient pas subi le joug des Perses. Bientôt avec leurs seules ressources, ils se trouvèrent en mesure de reprendre l'offensive. Plusieurs des dynastes qui avaient trahi Arsace, abandonnèrent le parti des Perses pour venir se ranger sous les drapeaux de leur souverain légitime. Quand ils furent tous réunis, ils marchèrent contre Mehroujan. Celui-ci ne fut pas assez fort pour leur résister; il fut vaincu, et tandis qu'il réclamait les secours de Sapor, qui était alors dans le Khorasan (1),

---

auteur, les causes de la cruelle guerre que Valens fut obligé de soutenir contre Sapor. *Hæc inopina defectio*, dit-il, l. XXVII, c. 12, *necesque insperatæ Persarum, inter nos et Saporem discordiarum excitavêre causas immanes.*

(1) Ce nom qui se trouve dans Moïse de Khoren, l. III, c. 37, sert encore à désigner la plus orientale et en même temps la plus

les seigneurs arméniens se répandaient dans le pays pour en chasser les Perses.

§. XLII. *Il est chassé de nouveau* (1).

Les ménagemens de Valens n'en avaient point imposé à Sapor. Outré de colère, il entra en Arménie à la tête d'une puissante armée, et mit à feu et à sang tout le pays (2). Le jeune roi et ses ministres Cylacès et Artabannès, hors d'état de résister à ce torrent, se retirèrent entre les hautes montagnes qui séparaient les terres de l'empire d'avec la Lazique (3); on appelait alors ainsi l'ancienne Colchide. Cachés pendant cinq mois dans les cavernes et dans l'épaisseur des fo-

---

grande et la plus belle des provinces de la Perse. Ce nom signifie en persan *le lieu du soleil* ou *l'orient*, c'est ce qui fait qu'on l'applique quelquefois à tous les pays qui forment la partie orientale de la Perse, ou qui sont à l'orient de ce royaume.

(1) Amm. Marc. l. XXVII, c. 12.

(2) *Hoc comperto textu gestorum Sapor ultra hominem efferatus, concitis majoribus copiis, Armenias apertâ prædatione vastabat.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12.

(3) *Cujus adventu territus Para, itidemque Cylaces et Artabannes, nulla circumspectantes auxilia, celsorum montium petivêre recessus, limites nostros disterminantes et Lazicam.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12. Il s'agit ici de la région montagneuse qui s'étend au midi de Trébizonde, et qui s'appelait autrefois la Chaldée, ou le pays des Tzannes. Quand aux Lazes qui donnaient alors leur nom à la Colchide, et qui le lui donnèrent encore pendant plusieurs siècles, on voit par le témoignage des auteurs anciens et de Pline, en particulier, l. VI, c. 4, que c'était originairement une des peuplades barbares qui occupaient le rivage qui s'étend de Trébizonde jusqu'aux rives du Phasis. Cette nation subsiste encore dans les mêmes régions et avec le même nom.

rêts, ils échappèrent à toutes les recherches de Sapor (1). Enfin, las de les poursuivre, et déjà incommodé des rigueurs de l'hiver, le roi de Perse prit le parti de brûler tous les arbres fruitiers, et de mettre garnison dans les châteaux dont il s'était emparé par force ou par intelligence. Il vint ensuite attaquer Artogérassa (2), où la reine Pharandsem était encore enfermée.

§. XLIII. *Mort de Pharandsem* (3).

Les succès du jeune roi d'Arménie n'avaient été ni assez grands, ni assez durables, pour amener la délivrance de la reine sa mère; cette princesse était toujours dans la forteresse d'Artogérassa, bloquée par un corps d'armée persan. Des messagers intelligens avaient plusieurs fois trompé la vigilance des troupes qui observaient la place, et étaient venus lui annoncer un prochain secours, et ranimer le courage de la garnison; mais cependant le siége se continuait, et la situation de Pharandsem devenait de plus en plus critique. La nouvelle irruption de Sapor lui ôta toute

(1) *Ubi per silvarum profunda et flexuosos colles mensibus quinque delitescentes, regis multiformes lusêre conatus.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12.

(2) *Qui operam teri frustrà contemplans sidere flagrante brumali, pomiferis exustis arboribus, castellisque munitis et castris quæ ceperat superata vel prodita, cum omni pondere multitudinis Artogerassam circumseptam, et post varios certaminum casus lassatis defensoribus patefactam incendit.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12.

(3) Amm. Marc. l. XXVII, c. 12. — Faust. Byz. l. IV, c. 55. — Mos. Chor. l. III, c. 35.

espérance de salut. Les attaques des assiégeans ne furent pas plus vives : le château, fort par sa situation seule, avait peu à redouter de leurs tentatives (1), mais depuis long-temps, le manque de vivres s'y faisait sentir ; il produisit des maladies contagieuses, qui firent bientôt d'effrayans progrès. La reine eut la douleur de voir périr, l'un après l'autre, presque tous ses vaillans défenseurs ; le reste épouvanté d'un siége aussi long et aussi opiniâtre, croyait sentir, dans les maux dont il était accablé, un effet de la vengeance divine, qui poursuivait les crimes de cette princesse. Le découragement était à son comble, quand Sapor, lassé de poursuivre le roi d'Arménie, vint en personne pour presser la reddition de la forteresse. On soutint encore vigoureusement les premiers assauts, mais bientôt on ne put y suffire, et il fallut songer à se rendre ; les combattans manquaient, presque tous avaient succombé ; bien peu des onze mille guerriers qui s'étaient enfermés dans la place, étaient échappés ; les femmes au nombre de six mille qui s'y étaient aussi réfugiées, périrent toutes victimes de la contagion ; la reine n'avait plus

(1) Cette forteresse avait déjà, sous le règne d'Auguste, résisté long-temps à tous les efforts des Romains, qui finirent cependant par s'en rendre maîtres. Caïus César, fils d'Agrippa et de Julie fille d'Auguste, dont il était l'héritier présomptif, y avait été blessé mortellement par le gouverneur *Ador* ou *Addon*, pendant l'expédition qu'il fit en Orient, en l'an 2 de notre ère. Strabon (l. XI, p. 529), Velleïus Paterculus (l. II, c. 102) et Zonare (l. X, t. I, p. 539), qui parlent de cet événement, appellent ce fort *Artagéras*, Ἀρταγῆρας, ce qui est assez exactement le nom d'*Artagérits*, que les Arméniens lui donnaient.

Les enfans, les parens ou les sujets propres des deux tyrans de l'Arménie, furent les seuls qui embrassèrent la religion des Perses. Ils ne purent élever des pyrées (1) et des autels consacrés au feu que dans leurs principautés particulières; partout ailleurs ils étaient aussitôt renversés qu'érigés. Les complices de ces rebelles n'étaient pas même tous disposés à leur obéir. Le fils de Vahan, qui se nommait Samuël, préféra sa religion aux ordres de son père. Une mutuelle haine ne tarda pas à les animer l'un contre l'autre. Le fanatisme du fils, qui était aussi violent que celui du père, lui mit bientôt les armes à la main, et Vahan périt sous les coups de Samuël. Ce furieux immola encore sa mère Dadjadouhi, sœur de Mehroujan, non moins criminelle à ses yeux, puisqu'elle partageait la croyance de son mari et des Ardzrouniens, ses parens. C'est ainsi qu'égaré par son aveugle zèle pour sa religion, il se souilla deux fois du crime le plus affreux et le plus contraire aux dogmes saints qu'il se faisait gloire de professer. Après ce double meurtre, pour se

(1) C'est le nom consacré par les Grecs, pour désigner ces oratoires où les anciens Perses entretenaient un feu perpétuel. C'est de cet usage que venait le nom de ces lieux d'adoration; il dérivait du mot πῦρ, qui signifie *feu* en grec. On les appelait en Persan *adergah* ou *ateschgah*, c'est-à-dire *lieu du feu*. Les Arméniens les nommaient *adrouschan* et *krakadoun*, ce qui revenait au même. Les Perses n'avaient pas, à proprement parler, d'autres temples, et c'est pour cela qu'ils désignaient par le nom d'*Ader* ou *feu*, tous les édifices consacrés à la célébration de leurs cérémonies religieuses, comme, par exemple, l'*Ader Bahram*, l'*Ader Goschasp*, l'*Ader Bourzin*, &c.

qui s'était abandonnée à sa générosité, ne fut pas traitée avec moins d'indignité que tous ceux de sa famille qui étaient tombés entre les mains du roi de Perse; elle eut à souffrir un sort pareil à celui que les princesses arméniennes avaient éprouvé. Quand elle fut arrivée dans l'Assyrie, Sapor, pour insulter à l'Arménie et à ses rois, fit dresser un échafaud élevé, sur lequel la reine fut exposée; et là, en présence de son armée et de son peuple, elle assouvit la brutalité de tous ceux qui furent assez lâches, pour s'associer à l'infamie de leur souverain. Tant d'outrages furent suivis d'un supplice atroce : Sapor ordonna que la malheureuse reine fût empalée. Ainsi périt cette princesse, non moins fameuse par les événemens tragiques qui la portèrent au rang suprême, que par le courage qu'elle sut montrer dans les adversités qui terminèrent sa vie, expiant bien cruellement les désastres dont elle avait été cause, en attirant sur Arsace et sur l'Arménie, la colère implacable du roi de Perse (1).

§. XLIV. *Para est rétabli de nouveau* (2).

Sapor ne laissa pas en Arménie des forces assez considérables, pour contenir des peuples exaspérés par les cruautés que lui ou ses lieutenans avaient commises : aussi, à peine fut-il parti, que Para descendit

(1) Ammien Marcellin ne dit rien de la fin tragique de la reine d'Arménie.

(2) Amm. Marc. l. XXVII, c. 12. — Faust. Byz. *Hist. arm.* l. V, c. 1. — Mos. Chor. *Hist. arm.* l. III, c. 37.

avec les siens des monts de la Lazique, où il était échappé aux poursuites de son ennemi. Il se remit bientôt en possession de la plus grande partie de l'Arménie; Mehroujan et les officiers persans ne purent s'opposer à ses succès : il fallut qu'ils appellassent encore Sapor à leur aide. Cependant la guerre des Goths était terminée, et Valens était enfin le maître de prendre une part plus active aux affaires de l'Orient. Sentant combien il lui importait d'empêcher les Perses de consommer la ruine de l'Arménie, en la réunissant à leur empire, il renonça aux ménagemens qu'il avait été obligé de garder jusqu'alors, et il prit hautement la défense de ce pays (1). Térentius eut ordre de reconnaître le fils d'Arsace, et de le traiter en roi, allié de l'empire; mais comme il ne suffisait pas de sa déclaration, et de la présence d'un lieutenant impérial auprès de Para, pour assurer l'indépendance de l'Arménie, Valens fit partir le meilleur de ses généraux, le comte Arinthée (2), avec un corps de troupes assez puissant, pour montrer aux Perses que l'intervention des Romains n'était pas illusoire, et pour

(1) Moïse de Khoren attribue à l'empereur Théodose la délivrance de l'Arménie; il est évident que c'est une erreur de cet historien; le témoignage détaillé d'Ammien Marcellin ne peut pas laisser la moindre incertitude sur ce point. Faustus de Byzance ne donne pas le nom de l'empereur; il se contente de le désigner par sa dignité.

(2) Le nom de ce général est très-altéré dans les auteurs arméniens. Moïse de Khoren (l. III, c. 37) l'appelle *Atté* ou *Addé*. Dans Faustus de Byzance (l. V, c. 1 *et passim*), il est nommé *Até* ou *Adé*.

arrêter une double attaque que les ennemis préparaient contre l'Arménie (1). Aussitôt que Mehroujan fut informé de l'approche d'Arinthée, il se hâta de concentrer toutes les forces persanes qui étaient à sa disposition, et de les joindre à ses soldats propres, et aux Arméniens de son parti, puis il s'avança contre les Romains. Il était venu camper dans le canton de Taranaghi (2), sur les bords de l'Euphrate, qui le séparait du territoire de l'empire, et il y présenta la bataille à Arinthée. Le connétable Mouschegh se réunit aux Romains avec un corps de dix mille hommes; c'était tout ce qu'il avait pu rassembler, mais ces guerriers étaient animés par la présence du patriarche Nersès, qui ne cessait de les exhorter à combattre vaillamment, pour venger les désastres de leur patrie. Quand leur jonction fut opérée, les Arméniens et les Romains marchèrent aux ennemis, on s'attaqua avec fureur, les Arméniens surtout, et Mouschegh à leur tête, combattirent avec une sorte de rage, tant ils étaient enflammés par le souvenir des maux que leur avaient faits les Perses. Leurs adversaires ne déployèrent pas moins de courage, mais à la fin, ils furent contraints de laisser la victoire aux Arméniens et à leurs alliés;

---

(1) *Quas ob causas ad eas regiones Arinthæus cum exercitu mittitur comes, suppetias laturus Armeniis, si eos exagitare procinctu gemino tentaverint Persæ.* Amm. Marc. l. XXVII, c. 12.

(2) Ce canton était dans la haute Arménie, sur la rive droite de l'Euphrate. Plusieurs forts situés à la gauche de ce fleuve, entre autres celui d'Ani, qui porte à présent le nom de Kamakh, en dépendaient aussi. *Voyez* mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 72 et 73.

les généraux persans Zik et Caren restèrent sur le champ de bataille, et Mehroujan, réduit à s'enfuir au plus vite, regagna la Perse presque seul. Cette victoire délivra l'Arménie: tous les forts occupés par les ennemis se rendirent, ceux qui avaient résisté jusqu'alors furent débloqués, et les gouverneurs reçurent la récompense due à leur courage et à leur fidélité. Parmi ces places, était le château de Darioun, au milieu des montagnes de la province de Gok (1); il contenait une partie considérable des trésors d'Arsace, échappés à la rapacité de Sapor. Mouschegh, qui s'était mis promptement en mesure de profiter de la grande victoire qu'on venait de remporter, avait vu accroître rapidement le nombre de ses guerriers; il parcourait le pays, renversant les pyrés construits par les Perses, et relevant les églises et tous les édifices religieux qui avaient été détruits. Des cruautés se mêlèrent à tant de succès, Mouschegh fit écorcher vifs tous les Perses de distinction qui tombèrent entre ses mains; il voulait venger la mort de son père, qui avait subi un pareil supplice.

§. XLV. *Les Arméniens entrent en Perse* (2).

L'Arménie était à peine délivrée, que déjà le con-

---

(1) Ce fort s'appelait aussi *Taronk*. Son nom s'altérait encore de plusieurs autres façons peu différentes les unes des autres. *Voyez*, au sujet de ce canton et de cette forteresse, mes *Mémoires hist. et géogr. sur l'Arm*, t. I, p. 108 et 133, et t. II, p. 461.

(2) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. 5, c. 1 et 2.

nétable se disposait à fondre sur le territoire persan, pour y demander vengeance des longs malheurs de sa patrie, et de ses injures personnelles. Tout était prévu pour que cette entreprise réussit; les troupes arméniennes réorganisées, les places en état de défense, laissaient Mouschegh libre de se porter à la tête d'un corps d'élite de quarante mille hommes, sur les frontières de l'Atropatène, pour y observer les mouvemens du roi de Perse. Ce prince était alors à Tauriz, et il y concertait avec Mehroujan les moyens de rentrer en Arménie. Le connétable, instruit à temps de son dessein, résolut de le prévenir; il se précipite aussitôt sur l'Atropatène, où il attaque les Perses à l'improviste. Ceux-ci ne purent se défendre avec avantage: surpris de la brusque irruption des Arméniens, ils leur cédèrent sans résistance le champ de bataille, et laissèrent entre les mains du vainqueur la reine, femme de Sapor (1), un grand nombre d'autres princesses, et beaucoup d'officiers et de généraux (2). Mouschegh fit encore écorcher vifs ces derniers, et il envoya à son souverain leurs peaux garnies de paille; quant à la reine et aux autres captives, il les traita avec les plus grands égards, défendit qu'on se permît envers elles la moindre insulte, puis il leur donna la

---

(1) Faustus de Byzance donne, l. v, c. 2, à cette princesse le titre de *reine des reines*, qui était sans doute attribué aux épouses des rois de Perse, parce que ces monarques portaient eux-mêmes le titre de roi des rois.

(2) Ils étaient au nombre de six cents, si l'on en croit Faustus de Byzance, l. v, c. 2.

liberté, et les renvoya avec honneur auprès de Sapor. Le roi de Perse fut aussi touché de la noblesse de ce procédé, qu'il était étonné et effrayé de la valeur du prince mamigonien. Les seigneurs arméniens ne furent pas aussi charmés de cet acte de générosité; ils ne croyaient pas qu'on dût avoir tant de ménagemens pour un prince si barbare envers les Arméniens, et qui les avaient tous si cruellement outragés. Ils en firent long-temps de vifs reproches à Mouschegh : ils inspirèrent même au roi des soupçons contre lui à ce sujet; et ce fut plus tard un des motifs que ses ennemis employèrent pour le perdre. Le butin que le connétable fit en cette occasion fut immense, il suffit pour enrichir tous les siens; il put même en abandonner une grande partie, qui fut distribuée entre les soldats romains, et les guerriers qui étaient restés dans l'intérieur du pays auprès de leur roi.

§. XLVI. *Les Perses sont tout-à-fait chassés de l'Arménie* (1).

Cependant Sapor était impatient de venger les défaites qu'il avait éprouvées, et de recouvrer l'Arménie, il fit donc un immense armement : toutes ses troupes furent mises sur pied (2), et elles se dirigèrent des

(1) Amm. Marc. l. XXVII, c. 12. — Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. V, c. 2, 4, 5 et 6. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 37.

(2) Moïse de Khoren dit, l. III, c. 37, que Sapor fit partir pour l'Arménie toutes ses troupes; il n'excepta que ceux de ses soldats que leurs infirmités empêchaient d'entrer en campagne.

diverses parties de son empire vers l'Atropatène; le roi de l'Albanie (1), Ournaïr, lui amena un renfort considérable, avec lequel il pénétra sur le territoire arménien, précédé, comme à l'ordinaire, par Mehroujan, qui le conduisit jusqu'au centre du royaume. Par les ordres de Térentius et d'Arinthée, les Romains s'étaient concentrés vers les sources de l'Euphrate, et ils occupaient un camp retranché formidable, près du bourg de Dsirav, dans le canton de Pagaran, au pied du mont Niphates (2). Le roi d'Arménie, le patriarche Nersès et le connétable y arrivèrent bientôt après avec une armée nombreuse, et dont on portait la force à quatre-vingt-dix mille hommes. On résolut d'attaquer sur-le-champ les Perses, et on fit des dispositions en conséquence : le roi et le patriarche se placèrent sur une colline à quelque distance du champ de bataille, et, pendant toute la durée du combat, le patriarche ne cessa d'implorer le Seigneur pour les guerriers arméniens, comme autrefois Moïse, quand

---

(1) Les anciens appelaient *Albanie*, et les Arméniens *Aghouan* ou *Alouan*, tout le pays situé à l'occident de la mer Caspienne, et qui s'étend depuis l'embouchure du Cyrus dans cette mer, jusqu'au défilé connu à présent sous le nom de Derbend, mais qui se nommait autrefois les Portes Albaniennes ou Caspiennes. Ce pays, qui est actuellement soumis à la Russie, est connu sous les noms de Schirwan et de Daghistan. J'ai donné de grands détails sur les Albaniens dans mes *Mémoires hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 212, 226.

(2) Cette montagne était nommée par les Arméniens *Nébad* ou *Népat*. On peut, au sujet de cette montagne et du bourg de *Dsirav*, consulter l'ouvrage que j'ai déjà cité, t. I, p. 49 et 313, et t. II, p. 427.

exploits; ce général fut bientôt récompensé de la conduite généreuse qu'il avait tenue. Sapor et Mehroujan étaient à peine parvenus à regagner les frontières de l'Atropatène, qu'ils s'étaient empressés d'y rallier les débris de leurs forces. Ils les joignent aux soldats qui étaient déjà dans la province, et se préparent à attaquer les Arméniens, qu'ils croient surprendre sans défense, au milieu du désordre et de l'imprévoyance, suites trop ordinaires de la victoire; Sapor comptait ainsi regagner l'avantage qu'il avait perdu. Il en aurait peut-être été ainsi, sans les avis que le roi d'Albanie transmit aussitôt au connétable, pour lui faire connaître les nouvelles opérations de Sapor. Mouschegh n'eut que le temps de réunir six mille cavaliers armés de toutes pièces, les autres troupes s'étaient dispersées: il se joint à l'infanterie romaine, et, de concert, ils marchent à la rencontre des Perses. Le combat ne fut pas moins acharné que la première fois, et peut-être cette journée fut-elle plus glorieuse pour les Arméniens et les Romains, qui, en cette rencontre, étaient bien inférieurs en nombre à leurs adversaires. La perte des deux parts fut considérable; mais, enfin, l'avantage resta aux Arméniens, et Sapor fut encore obligé de s'enfuir, en abandonnant une partie de l'Atropatène aux vainqueurs. Le royaume d'Arménie fut ainsi entièrement délivré des Perses, et le jeune prince Arsacide, grâce à l'assistance des Romains, et à la valeur des seigneurs du pays, se retrouva en possession de tout son héritage paternel; Mouschegh et Térentius, après avoir assuré la frontière contre de nouvelles at-

taques, en laissant à Tauriz un corps de trente mille hommes choisis, sous les ordres de Cylacès, revinrent auprès du roi, désormais libre d'inquiétudes.

§. LXVII. *Mort d'Arsace* (1).

Pendant que l'Arménie supportait tous les maux qui accompagnent trop souvent une invasion étrangère, et qui étaient aggravés par la résistance opiniâtre des habitans, le roi Arsace vivait toujours dans le triste château de l'Oubli, où il avait été enfermé. Son nom faisait couler des torrens de sang en Arménie, où il était devenu le cri de guerre (2) de ses vengeurs, tandis que, retranché, pour ainsi dire, du nombre des vivans, il attendait dans les angoisses du désespoir qu'une lente et triste mort vînt terminer son supplice. Cependant dans le temps même où les armées persanes étaient contraintes de quitter l'Arménie, le bruit se répandit qu'Arsace venait de mourir, et que par un trépas volontaire, il s'était affranchi de la tyrannie du roi de Perse (3). Voici comment était arrivé ce tragique évé-

---

(1) Amm. Marc. l. XXVII, c. 12. — Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. V, c. 7. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 35. — Proc. *de Bell. Pers.* l. I, c. 5.

(2) Faustus de Byzance rapporte, l. V, c. 5, que, toutes les fois que les Arméniens attaquaient les Persans, ils proféraient à grands cris le nom d'Arsace, et que, lorsqu'ils immolaient un ennemi, ils disaient qu'ils faisaient un sacrifice à Arsace.

(3) Moïse de Khoren se contente de dire, l. III, c. 35, qu'Arsace se tua lui-même comme Saül. Ammien Marcellin n'en dit pas beaucoup plus, l. XXVII, c. 12; seulement ses expressions donne-

nement. Parmi les captifs arméniens que Sapor avait emmenés en Perse, se trouvait un eunuque, long-temps honoré de la confiance du roi Diran et de son fils, et d'une fidélité à toute épreuve. Ils se nommait Trasdamat (1). Arsace lui avait donné le titre de *Haïr*, c'est-à-dire *Père*, que portait en Arménie le chef des eunuques (2). C'était à proprement parler son grand in-

---

raient lieu de croire qu'il pensait que Sapor avait fait périr Arsace dans les tourmens. Son récit est trop bref pour qu'on puisse se flatter de bien saisir sa pensée, *exterminavit*, dit-il, *ad castellum Agabana nomine, ubi discruciatus cecidit ferro pœnali.* C'est à Faustus de Byzance et à Procope qu'il faut recourir pour de plus grands détails.

(1) Faustus de Byzance est le seul qui nous fasse connaître le nom de ce serviteur fidèle. Procope se contente de dire qu'il était *un des amis les plus dévoués d'Arsace*, τῶν τις Ἀρμενίων τῷ Ἀρσάκῃ ἐν τοῖς μάλιστα ἐπιτηδείοις, *du nombre de ceux qui l'avaient accompagné en Perse*, καὶ οἱ ἑπισπόμενοι ἐς τὰ Περσῶν ἤθη ἰόντι.

(2) Ou *Haïr-ischkhan*, c'est-à-dire *Seigneur père*. Ce nom correspond, pour le sens et sans doute dans son application, à celui d'*Atabek*, qui, du temps des Seldjoukides et des dynasties, qui leur succédèrent depuis le onzième siècle, désignait chez les princes turks et kurdes une haute dignité qui conférait à celui qui en était revêtu la tutèle des princes mineurs et la principale part dans l'administration de l'état. L'exemple de ce qui se pratiquait à la cour des anciens rois d'Arménie, me donne lieu de croire que les Turks n'introduisirent pas une nouvelle dignité, mais qu'ils ne firent que traduire en leur langue le nom d'une charge qui existait sans doute depuis long-temps dans toutes les cours de l'Asie. Ceux qui l'occupaient en Arménie, devaient appartenir à des familles réputées royales. A la différence de presque toutes les autres dignités, celleci était révocable. Nous apprenons de Moïse de Khoren, l. II, c. 7, qu'un territoire considérable était attaché à cette charge; il était dans l'Atropatène (*Aderbadakan*), sur les bords de l'Araxe, s'étendant jusqu'aux villes de Djovasch et de Nakhdjavan

tendant, le ministre de sa maison. Le roi lui avait confié en cette qualité la garde des trésors déposés dans les châteaux forts de la Sophène et de l'Ingilène (1); et il s'en était acquitté avec loyauté; mais, trahi par le seigneur de l'Ingilène, il avait été livré par lui à Sapor, à peu près dans le temps où son souverain était condamné à une prison perpétuelle. Tandis que Sapor s'efforçait de profiter de la captivité du roi d'Arménie pour envahir ses états, il soutenait à l'autre extrémité de son empire une guerre non moins importante contre les Bactriens (2). Je vais, en peu de mots, faire connaître cette puissance si redoutable pour les Perses. Toutes les régions situées à l'orient de la Perse, sur les deux rives de l'Oxus, s'avançant au loin vers l'Inde et la Scythie, et répondant à la Bactriane des

---

et jusqu'au pays qui était possédé par la famille de Samedzar. Ce fonctionnaire était encore désigné par le nom de *Mardbed* ou *Martbed*, c'est-à-dire *homme-chef*, sans doute à cause de la surveillance des femmes qui lui était confiée.

(1) En arménien *Ankegh-doun* ou *Ankel-doun*, *le pays* ou *la maison d'Ankel*. Cette province, ou plutôt ce canton, dont il est difficile d'indiquer avec précision l'emplacement géographique, était située dans la partie sud-ouest de l'Arménie. Toutes les mentions des auteurs s'accordent à faire voir qu'elle était dans le voisinage de la Sophène, vers les sources du Tigre, dans la quatrième Arménie. Je crois qu'elle était située dans les montagnes qui s'étendent au nord d'Amid, entre cette ville et le Mourad-tchaï ou bras méridional de l'Euphrate.

(2) Ce récit de Faustus de Byzance, l. v, c. 7, est d'accord avec ce que dit Moïse de Khoren, l. III, c. 37, qui nous apprend que Sapor était alors dans le *Khorasan*, c'est-à-dire à l'extrémité orientale de son empire, lorsque Mehroujan sortait de l'Arménie chassé par le roi Para, que les Romains soutenaient.

anciens, étaient alors possédées par une branche de la famille des Arsacides, ennemie des rois sassanides. Ces pays, démembrés autrefois du vaste empire des Séleucides, avaient formé un puissant état gouverné par des chefs grecs. Leur domination s'était étendue jusque sur des contrées restées inconnues à Alexandre. Les rois grecs de la Bactriane, placés au milieu des nations sauvages et guerrières qui avaient si long-temps occupé la valeur du héros macédonien, n'eurent jamais un instant de repos; la durée de leur puissance ne fut pour ainsi dire qu'un long combat. Toujours occupé à reconquérir les provinces soumises par leurs prédécesseurs, on les voit constamment promener, des rives de l'Indus aux déserts de la Scythie, des armées qu'ils ne purent plus recruter, quand le nouvel empire fondé en Perse par les Arsacides les sépara à jamais de la Grèce et des parties de l'Asie où les Grecs s'étaient établis. Leurs forces furent bientôt épuisées, et ils furent contraints de reconnaître la suprématie des monarques arsacides (1). Ils voulurent secouer le joug, lorsqu'en l'an 130 avant J. C., le roi de Syrie, Antiochus Sidétès, déjà trois fois vainqueur des Parthes, et maître de Babylone et de Séleucie, s'avançait vers la Médie pour ressaisir le sceptre de l'Orient (2). La

(1) *Bactriani per varia bella jactati, non regnum tantùm, verùm etiam libertatem amiserunt : siquidem Sogdianorum et Drangianorum Indorumque bellis fatigati, ad postremum ab invalidioribus Parthis, velut exsangues, oppressi sunt.* Justin, l. XLI, c. 6.

(2) *Antiochus, tribus prœliis victor, quùm Babyloniam occupasset, magnus haberi cœpit.* Justin, l. XXXVIII, c. 10.

défaite et la mort du prince Séleucide laissèrent les Grecs de la Bactriane sans appui ; ils ne purent résister aux efforts réunis des Parthes et des nations scythiques que le roi Phrahates II avait appelés à son secours. Ils succombèrent. Leurs états devinrent alors, entre leurs vainqueurs, le sujet de guerres longues et sanglantes. Deux rois des Parthes, Phrahates II et Artaban II, périrent en combattant les Scythes ; la victoire resta à la fin aux Parthes sous Mithridate II, qui établit dans ces régions une branche de la famille arsacide (1). Ce royaume, connu des Arméniens et des Chinois sous le nom de Kouschan (2), eut pour capitale la ville de Balkh (3), et il prolongea son existence jusqu'au temps de Sapor. Depuis la chute des Arsa-

---

(1) J'ai donné quelques détails sur ces révolutions dans mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. II, p. 30-32.

(2) Il est très-souvent question de ce royaume dans Moïse de Khoren (l. II, c. 2, 64, 65, 69, 70 et 71) qui le nomme *Kouschan*. Il en est aussi fait mention dans les auteurs arabes et persans des X.e et XI.e siècles, qui lui donnent le même nom et en parlent comme d'un état très-faible de leur temps. Ils remarquent aussi qu'il était le seul entre tous les royaumes de l'orient, dans lequel on professât encore, au dixième siècle, la religion de Manès. Pour les Chinois, qui l'appellent *Koueï-chouang*, ils nous apprennent que, vers le deuxième siècle de notre ère, ce royaume s'étendait encore jusqu'aux bouches de l'Indus. C'est le pays que les anciens nomment le royaume des Indo-Scythes, et dont la capitale était *Minnigara*, sur l'Indus.

(3) C'est du nom de cette ville que dérive le surnom de *Balhavouni* que les Arméniens ont toujours donné aux Arsacides. Moïse de Khoren dit (l. II, c. 2) que *la ville de Balkh est à l'orient, dans le pays de Kouschan*, et, l. II, c. 64, qu'*elle est la terre natale des Arsacides*.

cides en Perse, les rois de ce pays, toujours en relation avec leurs parens d'Arménie (1), et avec les Romains, ne cessaient de les exciter à combattre les Sassanides, possesseurs de la Perse, et leurs communs ennemis (2). La guerre, que Sapor fut obligé de soutenir à l'époque dont il s'agit, contre le prince qui régnait alors à Balkh, fut sérieuse (3). Les succès et les revers se balançaient de manière à prolonger indéfiniment cette lutte, ce qui était fort préjudiciable à Sapor, pressé de revenir dans l'Occident. Les troupes du roi de Perse étaient affaiblies par les guerres qu'il soutenait depuis si long-temps, de sorte que, pour réparer ses pertes, il avait enrôlé tous ceux des captifs amenés d'Arménie qui étaient en état de porter les armes. Malgré la défiance que devaient lui inspirer de tels soldats, Sapor eut cependant à se louer de leur courage

---

(1) Quand Ardeschir, fils de Babek, eut détruit la monarchie des Arsacides en Perse en l'an 226, Chosroès I.er, roi des Arsacides d'Arménie, envoya des ambassadeurs à tous ses parens du *Kouschan*, pour obtenir leur assistance dans la guerre qu'il entreprit alors contre l'usurpateur. *Vehsadjan* régnait à cette époque dans ce pays selon Moïse de Khoren, l. II, c. 69.

(2) Trébellius Pollio nous fait connaître (*in vit. Val. et Aurel.*) les ambassades que les Bactriens envoyèrent aux Romains, du temps de Valérien et d'Aurélien, mais il n'en rapporte pas le motif. Ces peuples étaient alors ennemis des Perses. C'était là la raison qui leur faisait désirer que les Romains opérassent en leur faveur une diversion du côté de l'occident, comme eux-mêmes pressaient les Perses, toutes les fois que ceux-ci attaquaient l'Arménie.

(3) Procope ne désigne pas d'une manière précise les peuples avec lesquels Sapor était en guerre; il se contente de dire (*de Bell. Pers.* l. I, c. 5) que c'était *une nation barbare*, *ἐπὶ τὸ ἔθνος βαρβαρικὸν ξυνεστράτευον*.

et de leur fidélité. Trasdamat, ce serviteur dévoué du roi Arsace, était parmi eux; et c'est à lui qu'il fut redevable d'une victoire qui termina les hostilités et assura un avantage décisif aux Perses. Les guerriers du Kouschan avaient déjà mis en déroute la cavalerie persane, et ils faisaient un horrible carnage des fuyards: Sapor lui-même était menacé de tomber entre les mains des vainqueurs, quand Trasdamat parvient à rallier les débris de l'armée, qu'il ramène à la charge. Il dégage le roi, repousse les ennemis et leur arrache une victoire qu'ils regardaient déjà comme assurée. Lorsque Sapor fut de retour dans ses états, il s'empressa de témoigner sa reconnaissance à Trasdamat: *Que désires-tu*, lui dit-il, *je jure de te l'accorder*. Trasdamat lui demanda, sans hésiter, la faveur de pouvoir pénétrer dans le fort de l'oubli, pour y voir et y servir durant un jour entier son souverain légitime, dégagé de ses fers. Sapor fut aussi surpris qu'embarrassé par la hardiesse et le dévouement de Trasdamat. *Que ne m'as-tu demandé*, lui répliqua-t-il, *des trésors, des villes, des provinces, je te les aurais accordés bien plus volontiers, que de violer une loi aussi ancienne que la monarchie*. Cependant comme il était lié par son serment, il n'osa refuser de le satisfaire. Suivi d'un détachement de la garde royale et muni d'une lettre de Sapor, Trasdamat se pressa de se rendre à la forteresse où son maître languissait depuis si long-temps. Les portes lui furent ouvertes, et on lui présenta Arsace: saisi de douleur à sa vue, il se précipite à ses pieds, se hâte de le débarrasser des fers dont il était chargé, et serrés l'un

contre l'autre, l'infortuné roi et son généreux serviteur confondent dans leurs embrassemens leurs pleurs et la joie qu'ils ont de se retrouver ensemble. Le fidèle Arménien s'empresse ensuite de faire sortir Arsace du cachot affreux où il était abandonné depuis cinq ans, il lui fait prendre un bain, le couvre de vêtemens magnifiques, et il cherche par ses discours à dissiper le chagrin profond auquel le roi d'Arménie était en proie. On prépara ensuite un banquet splendide, où tout fut disposé selon l'usage des rois. Tous ceux qui avaient amené Trasdamat y furent conviés : on n'y épargna rien pour traiter Arsace avec tous les honneurs dont il avait joui, lorsqu'il portait la couronne. Lui-même semblait prendre part à la joie des convives et au contentement de son fidèle eunuque. Mais vers le soir, quand il fallut se séparer, témoignant à haute voix l'excès de son malheur, il saisit un couteau qui était sur la table et s'en perce le cœur. A cette vue, Trasdamat se précipite vers Arsace, s'arme du même fer et le plonge dans son sein. Il tombe et meurt sur le corps de son souverain expirant.

Sur les anciennes églises chrétiennes dans le Caucase au-delà du Kouban.

Je crois avoir été le premier voyageur qui ait donné des notions exactes sur l'emplacement des anciennes églises chrétiennes situées au-delà du Kouban (1). En

(1) Reineggs les a cependant mentionnées avant moi, mais de cette manière vague et inexacte qui caractérise son ouvrage sur le Caucase. « Autrefois, dit-il, une grande partie des peuples du Kouban » furent convertis à la religion chrétienne par les Russes; à présent » il n'en reste aucune trace, à l'exception des églises et d'un cou- » vent désert et ruiné, qui se trouvent auprès de l'Indjik. Deux » autres églises, également construites en pierre, sont entre le » Kouban et le Laba; les Tartares leur donnent même des noms; » la plus orientale est appelée chez eux *Choma*, et l'occidentale *Se- » mitæ*. Ils ont beaucoup de respect pour ces églises; mais ils en ont » muré les portes et les fenêtres pour que personne ne les visite et y » vole les ornemens et vases sacrés, ou les livres; ils ont même en- » combré les portes par des tas de pierres. Cependant, ils ne pensent » nullement à réparer les toits qui tombent en ruine; il ne leur » vient pas non plus dans l'esprit de faire écouler l'eau de neige et » de pluie qui s'amasse dans les églises, et d'empêcher de cette ma- » nière que tout n'y tombe en pourriture.

» Je me suis donné beaucoup de peine pour obtenir quelques-uns » des livres qui s'y trouvent; je parvins enfin à gagner un Tartare, » qui, après quelque temps, m'en remit deux. L'un est un rituel d'é- » glise en langue slave, d'après le rit gréco-russe; l'autre est le frag- » ment d'un manuscrit grec qui contient une démonstration prolixe » destinée à prouver que, Jésus-Christ étant dieu, il n'a pu mou- » rir. Tous les deux se trouvent à présent au musée royal de Gœttin- » gue ». *Voy.* Reineggs, *Beschreibung des Kaukasus*, t. I, p. 279.

Il serait bon de vérifier si ces manuscrits se trouvent réellement au musée de Gœttingue, et s'ils sont véritablement venus des églises situées au-delà du Kouban. Les assertions de Reineggs sont,

énumérant, dans mon *Voyage au mont Caucase et en Géorgie* (tom. I, p. 194), les différentes rivières qui se jettent à la gauche de ce fleuve, je commence par le *Teberdé* ou *Teberda*, qui sort des hautes montagnes à l'ouest de l'Elbrouz, et se réunit à ce fleuve tout près et au-dessous du pont de pierre sur lequel on passe le Kouban. Ce pont, dis-je dans un autre endroit de mon livre (tom. I, pag. 282), est appelé par les Tcherkesses *Miwwe't'lemich*, et par les Tatares *Tach-Kopir*. Ces deux noms signifient *Pont de pierre*. Après le Teberdé vient le *Chona*, *Sona* ou *Tchouna*; il a sa source dans les mêmes montagnes, et son embouchure à 7 verst au-dessous du précédent. On voit à gauche de cette rivière, sur une montagne du côté du Kouban, une ancienne église que les Tcherkesses appellent également *Chona* ou *Tchouna*; elle est maintenant, ainsi que sa coupole, dans un assez mauvais état. Suivant la tradition, elle a été bâtie par des *Frenghi* (Européens). Les Tcherkesses donnent indifféremment le nom de *klissi* à toutes les églises placées sur les montagnes; ce mot, ainsi que le mot turc *kilissia*, est la corruption du grec ἐκκλησία.

Le *Grand Indjik*, en tatare *Oulou-Zilindjik*, en tcherkesse *Intchik-Guchgoua*, et en russe *Bolchie-Zelentchouk*, a son embouchure à 25 verst au-dessous du *Petit Indjik*; à 80 verst au-dessus de son embou-

---

comme on le sait, sujettes à caution, et il n'est pas d'ailleurs très-probable que le service divin se soit jamais fait en langue slave dans les églises en question, ou qu'elles aient jamais été desservies par des prêtres russes.

chure, on trouve un pont qui traverse la rivière, et conduit dans des montagnes schisteuses. Ce pont est appelé par les Tcherkesses *Tche'lemich*, et par les Tatares *Ier-Kopir*, ce qui signifie *Pont de terre*. C'est par ce pont que se dirige la route qui traverse l'Inal et l'Ouroup, conduit chez les Bezlenié et descend la rivière Laba. Au-dessous des sources du Grand-Indjik, dans les hautes montagnes de schiste, tout près et au-dessous des alpes de neige, on voit une église en pierre, et un peu au nord de cette église des ruines d'édifices en briques; les Tcherkesses les appellent *Madjar-Ounneh*, c'est-à-dire *maisons de briques;* car chez eux, comme chez les Tatares Nogaï, tout édifice en brique se nomme *Madjar* (1).

Dans un journal fort intéressant, publié à Saint-Pétersbourg, en 1825, par M. P. de Kœppen, et intitulé Библіографическіе Листы, ou *Feuilles bibliographiques*, pag. 431, on lit la notice suivante de feu M. Potemkin sur les anciennes églises et les autres antiquités qui se trouvent sur le Grand-Indjik. Je la donne sans l'introduction et les remarques peu raisonnables d'un certain P. G. Boutkov, qui les a communiquées au rédacteur, et y a joint des notes pour prouver que l'église dont il s'agit faisait partie de la ville imaginaire d'*Aspé*, dans laquelle M. Boutkov voudrait retrouver l'*Aspurgium* de Strabon; sans faire réflexion que, d'après le texte même de cet auteur, cette ville ne pouvait être éloignée de Phanagoria que de

(1) *Voyez* mon *Voyage*, tom. I, pag. 167 et 168.

500 stades au plus, tandis que les bords du Grand-Indjik sont au moins à 2,500 stades à l'est de l'ancien emplacement de Phanagoria.

En 1802, le commandant de la ligne militaire du Caucase, envoya le major Potemkin vers le pacha d'Anapa, pour lui demander raison des brigandages exercés sur le territoire russe par les peuples qui habitent au-delà du Kouban. Le pacha fit accompagner Potemkin par quelques-uns de ses officiers chez les tribus contre lesquelles il portait plainte. A cette occasion le major visita des lieux où, dans ces derniers temps, aucun européen n'avait vraisemblablement porté ses pas, et il a rédigé une description et dressé une carte des contrées situées au-delà du Kouban. Dans le pays habité par les *Bechilbaï* (1), tribu de la race des Abazes, il vit

(1) Les *Bechilbaï* sont des Abazes; ils habitaient autrefois dans les monts boisés situés en avant du Caucase, et arrosés par le Iefir et le Tsikh, qui se réunissent devant les montagnes à couches horizontales, et le Grand-Indjik à gauche. Ils étaient aussi établis sur les bords de cette rivière, dans les montagnes noires et schisteuses, à la source de l'Ouroup, et en partie près du Grand et du Petit-Tegenn, qui prennent naissance dans les hautes montagnes à couches horizontales, et vont tomber dans l'Ouroup, à gauche. Maintenant (en 1808) ils ont quitté le Grand-Indjik et ses affluens, et se sont portés sur l'Ouroup; les ravages de la peste les ont forcés à cette émigration. Ils parlent un dialecte corrompu de la langue abase; ils ont des princes de leur nation, cependant ils se trouvent sous la domination des Kabardiens.

Vivant dans les forêts et les montagnes, ils cultivent peu la terre; leurs champs ne se trouvent que dans le bas pays, sur les bords de l'Ouroup. Ils s'occupent principalement de l'éducation des bestiaux et ont une très-grande quantité d'abeilles. Dans l'automne et le printemps, ils mènent leurs troupeaux dans les terres basses, ar-

trois anciennes églises en pierre; leur architecture est grecque; elles ont chacune une coupole et des croix sépulcrales; elles sont à 1 verst 1/2 les unes des autres, et situées sur la rive droite du *Grand-Zelendjiik* (appellé ordinairement *Zelentchoug* ou *Grand-Indjik*), un peu au-dessùs de la jonction du *Petit-Kardanek* avec cette rivière (1).

---

rosées par les deux Indjik; en été ils les font paître dans les montagnes.

L'unique route qui conduise chez les Bechilbaï est très-mauvaise, et ne peut, en grande partie, être faite qu'à pied. Elle part de la redoute Nevinnoï, traverse le Kouban au gué appelé *Souloukis* par les Tatares, et cotoie pendant 75 verst la rive droite du Grand-Indjik, qu'on remonte jusqu'au *Pont de terre*, où on le passe. De ce pont la route gagne le côté droit de la vallé de l'Inal, ruisseau qui tombe dans l'Ouroup après un cours d'environ 16 verst. Elle devient ici fangeuse; on est forcé souvent de suivre tantôt la rive droite, tantôt la rive gauche de la rivière, jusqu'à ce qu'on arrive au premier endroit habité qui est situé dans une plaine longue de 3 verst et large de 100 toises. Au-delà de cette plaine, il y encore un défilé de 2 verst; il est dépourvu d'arbres et s'élargit ensuite et conduit aux montagnes de neige. *Voyez* mon *Voyage au mont Caucase et en Géorgie,* éd. franç. Paris, 1823, tom. I, pag. 211 et suiv.

(1) Il y a probablement ici une erreur dans la description de Potemkin, et je présume qu'il faut y lire, « sur la rive *gauche* du » *Grand-Zelendjik,* et à l'ouest des sources du *Grand-Kardanek* ». Voici mes raisons. L'ancienne église située dans le voisinage du Grand-Zelendjik ou Grand-Indjik me fut décrite, lorsque j'étais au Caucase, comme située sur la gauche de cette rivière, ainsi que je l'ai dit dans le passage cité ci-dessus. Elle est placée de même, ainsi que les édifices appelés *Madjar-oumneh* dans la grande carte du Caucase de M. le général Khatov. De plus, la rivière appelée *Petit-Kardanek,* ne se jette pas dans le *Grand-Zelendjik,* mais dans le *Petit-Zelendjik* qui est beaucoup plus à l'est, et qui tombe au-dessus de celui-là, dans la gauche du Kouban. Il se pourrait

Potemkin entra dans ces églises, les examina et en tira des vues qui se trouvent entre les mains de M. Boutkov. D'après ces dessins, on voit que l'intérieur de la première de ces trois églises, qu'on rencontre en suivant le cours du Zelendjik, a 32 archines de longueur, et 20 de largeur. Au-dessus de la coupole on voit quatre troncs pourris de vieux pins, et sur le toit, un érable (кленъ, *acer pseudoplatanus*).

La seconde église est à un verst plus bas que la précédente; l'intérieur a 20 archines en long et 15 en large. La coupole est couronnée par un haut sapin, tandis que sur le toit il y en a trois de moindre grandeur. Un côté de ce toit, ainsi que l'autel et l'entrée, sont écroulés.

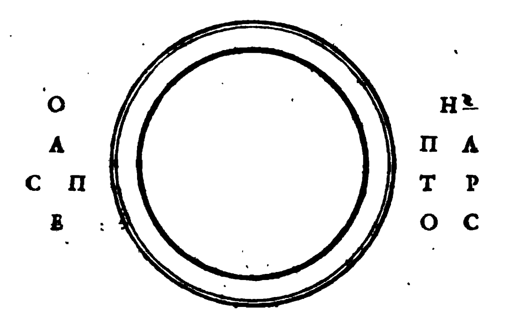
La troisième n'est que d'un demi-verst au-dessous de la précédente, elle a dans l'intérieur 15 archines de longueur et 10 de largeur.

On voit encore dans toutes ces églises des figures de saints, peintes en fresque et semblables à celles qu'on trouve dans les églises russes ; plusieurs autres sont tombées de vétusté. Dans la première est l'image bien conservée de saint Nicolas le Thauma-

---

pourtant qu'il y eût entre le *Grand-Kardanek* et le *Grand-Zelendjik* une autre rivière portant également le nom de *Petit-Kardanek*, et se joignant au-dessus de l'embouchure du *Grand-Kardanek*, à la droite du *Grand-Zelendjik*. Dans une des esquisses géographiques de Guldenstædt, que l'illustre Pallas m'a donnée peu de temps avant sa mort, le Kardanek qui se joint à la droite du Grand-Zelendjik (*Oulou-Indjik*) est nommé *Khoutsi-Kardanik*, tandis que celui qui se jette à la droite, dans le Petit-Zelendjik (*Kitchi-Indjik*), n'est nommé que *Kardanik*.

turge, aux deux côtés on voit les lettres figurées ici :

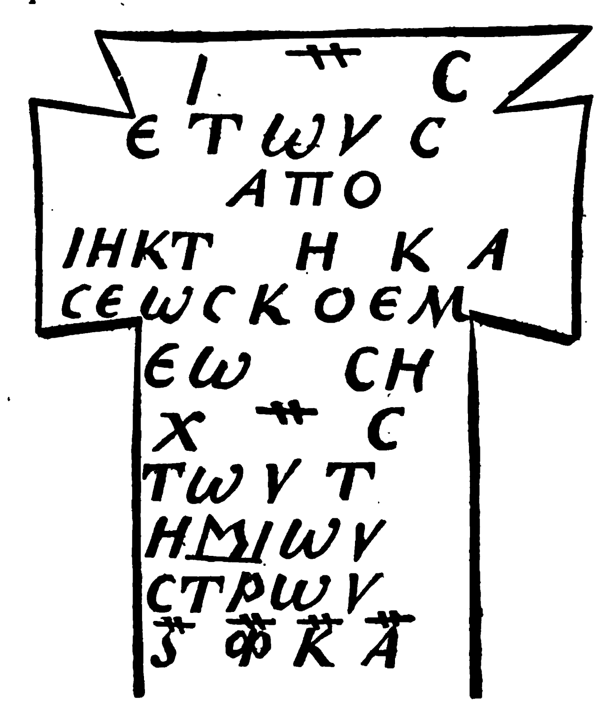


Près de la même église est placée sur le cimetière une croix en pierre (1) travaillée grossièrement, avec une inscription grecque que Potemkin a également copiée et qui est gravée en bois dans les *Feuilles bibliographiques* de M. de Kœppen.

J'ai communiqué cette inscription à celui de nos collègues qui est le plus versé dans la connaissance des antiquités et de la paléographie byzantine; il a bien voulu la soumettre à un examen critique dont il a consigné les résultats dans une note que je fais suivre ici, en regrettant que l'habile interprète de ce monument curieux désire que son nom ne soit pas mis à ces observations, que sa modestie se plaît, mal à propos, d'appeler trop superficielles.

(1) Plusieurs Nogaïs et Tcherkesses, qui ont fait de fréquens voyages dans le pays situé au-delà du Kouban, m'ont assuré qu'on y voyait beaucoup de croix et de débris de croix sur les bords des rivières qui se jettent dans ce fleuve, avant qu'elles sortent des montagnes pour entrer dans la plaine. Il y en a de fort belles sur la rive droite du *Iefir,* qui se réunit à la gauche du *Grand-Zelendjik.*

« Je vous remercie, Monsieur, d'avoir bien voulu » me communiquer l'inscription ci-jointe, trouvée » dernièrement dans le Caucase. Permettez-moi d'abord » de la reproduire telle qu'elle a été copiée par celui » qui l'a découverte :



» Voici maintenant comment je crois qu'on pour- » rait disposer et lire ce petit monument paléographi- » que, qui prouve qu'au moyen âge la langue et la » religion des Grecs avaient pénétré fort avant dans » les contrées situées au nord-est du Pont-Euxin.

IC
ЄΤωΝ
ΑΠΟ
NH ΚΤΗ ΚΑ
CЄωCΚΟCΜ:
ЄωC
XC
ΤωΝΤ
ΗΜΙωΝ
CΤΡωΝ
SΦΚΑ

» Ce que je lis de cette manière : Ἰησοῦς Χριστὸς νικῆ » [sic]. Ἔτων ἀπὸ κτήσεως [sic] κόσμ[ου] ἕως τῶν τημίων [sic] » σταυρῶν ͵ϛφκα. Je dois avouer que je ne sais comment » employer le C qui termine la deuxième ligne, ni l'H » qui se trouve à la fin de la sixième; peut-être sont-ce » des abréviations faisant partie des mots IC XC, et qui » auront été mal lues : c'est ainsi qu'on a omis dans la » copie l'υ qui probablement terminait le mot ΚΟCΜυ » La restitution et l'explication des autres mots n'of- » frent aucune difficulté sérieuse. Des *itacismes* tels » que νικῆ, κλήσεως, τημίων, pour νικᾷ, κτίσεως, τιμίων, n'ont » rien qui doive surprendre; ils sont fréquens sur les » monumens de cette époque. De même, rien n'est » plus commun que de voir la devise de l'empire de » Byzance, Ἰησοῦς Χριστὸς νικᾷ, séparée en quatre fragmens » éloignés les uns des autres et disposés d'une manière » souvent fort arbitraire dans le champ des médailles » et autour des inscriptions. Les mots τῶν τιμίων σταυρῶν, » semblent indiquer un σταυροπήγιον, terme par lequel

» l'église d'Orient désigne l'action de planter ou d'éri-
» ger une croix, et plus spécialement la consécration
» d'une église (*Voy.* Ducange, *Gloss. græc. s. h. v.*
» tom. II, col. 1432).

» D'après ces observations, je pense qu'on peut
» ainsi traduire l'inscription : *Jésus-Christ est vain-*
» *queur. Années* (écoulées) *depuis la création du*
» *monde jusqu'à* (l'érection de) *ces vénérables croix,*
» *6521.* Cette année de l'ère mondaine de Constan-
» tinople répond à l'an 1013 de J. C. C'est une épo-
» que où les Grecs déployèrent de grandes forces du
» côté du Caucase, et où Basile II, leur empereur,
» s'étant emparé d'une partie de l'Ibérie en 991,
» soumit encore en 1016 plusieurs provinces de l'an-
» cienne Médie. »

Deux autres églises anciennes situées dans le voisinage du Kouban supérieur, et dont une est mentionnée dans mon *Voyage*, ont été visitées dans l'automne dernier par M. Bernardazzi, qui dans une lettre au général Emmanuel, gouverneur de la province du Caucase, donne les détails suivans sur l'excursion qu'il a faite dans les montagnes où se trouvent ces débris du moyen âge.

« Ce fut, dit-il, le 8 novembre 1829 que j'arrivai
» dans le fort de *Koumara*, nouvellement établi à la
» jonction du Koumara (1) avec le Kouban. Je remis

(1) Je n'ai jamais entendu prononcer le nom de cette rivière, qui, d'après la description de M. Bernardazzi, doit se réunir au Kouban par la droite, puisque ce voyageur a passé par le *Pont de*

» au major qui y commande la lettre de recommandation adressée par V. E. aux princes tcherkesses; il la fit expédier sur le champ. Le lendemain, je me rendis à l'église située sur le bord du *Tchouna* (1). La position des ruines sur la cîme d'un rocher attira d'abord mon attention; mais ce qui m'étonna beaucoup plus, c'est la solidité de l'édifice et l'art avec lequel il a été exécuté. Toutes les voutes sont en pierres taillées, tandis que les arches sont construites avec d'excellentes briques. Le rocher sur lequel l'église est située est de porphyre, mais elle-même est construite en grès.

» Le 28, je passai le *Pont de pierre;* c'est ainsi qu'on appelle un passage étroit par lequel les eaux du Kouban se pressent en écumant; il est si étroit qu'on le traverse sur une simple planche. Je dessinai les inscriptions sépulcrales tcherkesses (2) et un beau

---

pierre, pour se rendre sur la gauche de ce fleuve où est l'église de *Tchouna*. Je pense donc que le *Koumara* est la même rivière que celle que les Tcherkesses appellent *Mara*, et dont j'ai parlé dans mon Voyage. C'est le premier affluent que le Kouban reçoit à droite. Cette jonction est à quelques verst au-dessous du Pont de pierre. Le Mara vient d'une montagne du même nom située à l'est, et au nord de laquelle est la source du Kouban. Le nom de *Koumara* ne se trouve pas non plus sur la grande carte du général Khatov, mais on y voit indiqué, au-dessous de la réunion du Mara avec le Kouban, le village de *Margouchev,* et c'est peut-être au même endroit, ou dans le voisinage, que les Russes ont construit dernièrement le fort que notre voyageur appelle *Koumara.*

(1) *Tchouna* est la même rivière que j'appelle *Chona* ou *Sona*. Dans l'esquisse de Guldenstædt ce nom est écrit *Schauna,* et sur la carte du général Khatov, *Tchona* (Czona).

(2) Il me paraît que M. Bernardazzi aurait dû supprimer l'adjec-

» tombeau à la jonction du Teberda avec le Kouban.
» Sur la droite du dernier, je découvris une source salée.

» Revenu dans la soirée à la forteresse, j'y trouvai » chez le major les quatre princes tcherkesses (1) aux» quels la lettre de recommandation était adressée. Je » les questionnai (sur les antiquités du voisinage), » mais ils s'excusèrent de leur ignorance sur ce point, » m'assurant qu'il était dangereux de s'éloigner de la » forteresse. Je m'aperçus facilement qu'ils voyaient » avec peine qu'on venait explorer leur pays. Néan» moins je leur declarai que j'étais résolu de me met» tre le lendemain en chemin pour examiner l'autre » église située sur le Teberda.

» Je partis en effet le 29, accompagné des princes » tcherkesses (*lisez* abazes) de Loou et de Ketch, de » l'officier de cosaques Krasnov, de cinquante cosaques » et autant d'hommes d'infanterie. Nous suivîmes les » bords du Teberda en remontant. Pour nous faire » abandonner notre entreprise, nos Tcherkesses (*lisez*

---

tif *tcherkesses*, car jusqu'à présent rien n'indique que ces sépultures appartiennent à des Tcherkesses.

(1) M. Bernardazzi a pris ici des princes abazes pour des Tcherkesses; car on voit plus bas que c'étaient les chefs de *Loou* et de *Ketch* (lisez *Klitch*). Ce sont les noms de deux tribus abazes qui, avec celles de *Bibert*, de *Doudaroukwæhé*, de *Tramkt* et d'*Aslankat*, forment la *Petite-Abaza*, appelée par les Tatares *Alti-kesek*, ou *les six pièces*, en tcherkesse *Baské*. Ces Abazes se donnent à eux-mêmes le nom de *Tapanta*. Ils habitent en partie au-delà du Kouban, depuis la partie supérieure de ce fleuve à l'ouest, jusqu'au Grand-Indjik qui les sépare des Bezlenié; ils ont en partie leurs villages sur le Podkoumok, au pied du Bech-taw, et dans le voisinage de la forteresse russe de Konstantinogorsk.

» Abazes) nous conduisirent par les chemins les plus
» affreux, tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre bord de la
» rivière, et par des endroits vraiment dangereux. Je
» tins cependant ferme. Ce ne fut qu'avec beaucoup
» de difficulté que nous arrivâmes enfin au pied de la
» montagne sacrée sur laquelle sont situées les ruines,
» et qui s'élève environ à 150 toises au-dessus du Te-
» berda. Cette montagne est si roide, que nous fumes
» obligés de descendre de nos chevaux et de l'escala-
» der à pied. Dans l'intérieur de l'église, on voit plu-
» sieurs peintures à fresque, représentant des scènes
» de la passion de J. C.; elles sont en grande partie
» bien conservées. Au fond, où jadis avait été l'autel,
» est l'image gigantesque de Sainte-Marie, qui étend
» ses bras sur les trois fenêtres; au-dessus de cette
» image, on distingue encore la cène des Apôtres.
» Entre deux figures se trouve une inscription grecque
» que j'ai copiée. L'église est construite avec le même
» grès que celle de la montagne Tchouna; il forme le
» roc de la montagne sacrée. Les briques qu'on a em-
» ployées en différens endroits sont faites d'une excel-
» lente terre glaise; elles ont 36 centimètres en carré
» et sont épaisses de 4/5 de centimètres. Le toît est cou-
» vert de tuiles de tout genre. Le pavé est entièrement
» démoli, il paraît que les Tcherkesses y ont cherché
» des trésors. Près de l'église sont deux tombeaux, l'un
» est voûté et bien construit, l'autre est couvert de
» pierres et entièrement détruit. Plus loin, on voit
» les fondements de deux maisonnettes, elles sont,
» ainsi que l'église, entourées de chênes.

» Mon intention était de passer ici la nuit, pour » poursuivre mes recherches le lendemain; je fus cependant forcé de céder aux prières de mes guides, » qui, pour rien au monde, n'auraient voulu rester » dans cet endroit. On nous reconduisit par un autre » chemin; je voyais des tombeaux et des croix sur la » pente des montagnes. Nous traversâmes le Teberda » pour nous rendre sur la rive droite, où il y avait » de belles forêts et des aouls (ou villages) déserts. » A la nuit tombante nous nous arrêtâmes pour attendre le lendemain. Le 30 octobre, un excellent chemin nous reconduisit à la forteresse de Koumara; » aussi je ne doute plus que les Tcherkesses nous » avaient fait prendre à dessein une route presque » impraticable. Ils m'assurèrent que j'étais le premier » Européen qui, dans ces derniers temps, avait visité » ces cantons. »

Il faut espérer que M Bernardazzi publiera les dessins des églises qu'il a visité, ainsi que la copie des inscriptions qu'il a pu recueillir pendant son voyage.

Une autre église ancienne très-remarquable existe près de la rivière de *Tcheghem,* dans la partie des hautes montagnes à l'est de l'Elbrouz, occupées par la tribu turque de Tcheghem. Elle est placée sur un rocher, dans lequel on a pratiqué un passage serpentant, garni de barres de fer des deux côtés. Quelques feuilles des livres qu'on y conserve, et que Pallas a pu se procurer avec beaucoup de peine, avaient appartenu, l'une à un évangile en grec ancien, et les autres à des rituels grecs. J'ai aussi obtenu des fragmens de ces livres;

quelques uns sont des feuilles du même évangile, et d'autres faisaient partie d'un rituel de l'église grecque orientale. L'écriture des dernières est de la seconde moitié du XV.ᵉ siècle (1).

Le pays traversé par le Kouban supérieur et ses affluents jusqu'à la rivière appelée Laba, était dans le moyen âge habité par des Alains, que je crois identiques avec les Ossètes de nos jours (2). C'est l'*Alania* de Constantin Porphyrogénète. Ce pays avait son évêque particulier, dont le siége était, du temps de Léon-le-Sage, le soixante-deuxième de ceux qui dépendaient du patriarche de Constantinople. Les évêques de l'Alanie portaient le titre de Ἐξουσιοκράτωρ ou Ἐξουσιάστης Ἀλανίας.

Dans les cartes géorgiennes le nom d'*Alania* est encore aujourd'hui donné au même pays où Potemkin a trouvé les deux églises, c'est-à-dire aux cantons arrosés par les deux Indjik ou Zelendjik, et situés sur le versant septentrional du Caucase, et au nord des sources des rivières *Mokwi* et *Egris*. D'après ces mêmes cartes, la partie supérieure du Mokwi s'appelle *Aghatsou*.

Il faut espérer que l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, qui compte les Krug et les Fræhn parmi ses membres, ordonnera bientôt une expédition archéologique dans cette partie du Caucase, dont le but

(1) *Voyez* mon *Voyage au Caucase*, tom. I, pag. 308.

(2) *Voyez* mon *Mémoire sur l'identité des Alains et des Ossètes* dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, tom. XVI, pag. 243.

devrait être de décrire les anciens monumens qui s'y trouvent, et de copier, s'il est possible, exactement toutes les inscriptions grecques, comme très-propres à jeter quelque jour sur l'ancienne histoire de la Russie méridionale. Il faudrait cependant y envoyer des personnes en état de bien reconnaître la différence qui existe entre les Tcherkesses, les Abasès et les autres nations du Caucase.

KLAPROTH.

Notice de quelques ouvrages orientaux offerts par le Comité d'instruction publique de Calcutta à la Société asiatique.

CES ouvrages, au nombre de six, sont imprimés. Ils ont été publiés par le comité d'instruction publique de Calcutta, pour l'usage des Musulmans de l'Inde, et présentent tous quelque intérêt, soit sous le rapport scientifique, soit par l'utilité dont ils peuvent être pour nous faire connaître l'état religieux et moral d'une partie des peuples de ces belles régions.

Le premier, consistant dans un volume grand *in-4.°* est intitulé الفتاوى العالمكيرية في الفروع الحنفية, *Décisions d'Alemguir sur le droit canonique, d'après la doctrine d'Abou-Hanifa.* Alemguir est ici le célèbre Aureng-zeb. Depuis l'invasion des Musulmans dans l'Inde, c'est-à-dire depuis le IVe siècle de l'hégire, X^e^ de notre ère, le nombre des sectateurs de Mahomet, dans cette vaste contrée, n'a pas cessé d'être con-

sidérable. Ces musulmans suivent en général le rit sonnite; mais le rit sonnite admet quatre systèmes particuliers réputés également orthodoxes, et les docteurs indiens, dans les matières légales, étaient souvent partagés. Aureng-zeb, prince très-zélé pour l'islamisme, voulant remédier à cet inconvénient, adopta la doctrine d'Abou-Hanifa, qui est celle de l'empire othoman, et voulut que les tribunaux n'en suivissent pas d'autre. Dans cette vue, il forma un choix de légistes, à la tête desquels était le scheykh Nizam-eddin; il mit à la disposition des légistes les livres et l'argent nécessaires. Tel fut l'origine de ce recueil qui forme un traité complet de la jurisprudence musulmane, et qui devait dispenser de tous les ouvrages du même genre.

Malheureusement il s'introduisit avec le temps un grand nombre de fautes dans les diverses copies de l'ouvrage. C'est afin de faire cesser ce désordre, que les chefs du gouvernement anglais ont cru devoir publier une édition correcte du livre, et en multiplier les exemplaires par la voie de l'impression.

Ce n'est ici qu'un premier volume, traitant des questions relatives à la purification, à la prière, à l'aumône, au jeûne et au pélerinage, ainsi qu'au mariage et au divorce. Le volume porte la date 1243 de l'hégire, 1828 de J. C.

L'ouvrage, quoique composé dans l'Inde, est écrit en arabe; c'est la langue de l'alcoran et de presque tous les ouvrages qui, comme celui-ci, sont destinés à développer les principes du droit et de la discipline de la religion musulmane.

Le second ouvrage, également en arabe, est relatif aux matières médicales, et a pour titre كتاب موجز القانون في علم الطب, *Abrégé du canon dans la science de la médecine*. Le mot *canon* désigne un traité du célèbre Avicenne ; c'est ici un tableau abrégé des doctrines médicales des Arabes. L'auteur est le scheykh Ala-eddin Ali, surnommé Ibn-alnefys, qui passait pour le plus habile médecin de son temps. Né en Syrie, il se rendit au Caire où il mourut l'an 687 de l'hégire, 1288 de J. C. On a de lui plusieurs autres ouvrages. Celui-ci forme un petit volume *in-fol.* et porte la date de 1244 de l'hégire, 1828 de J. C.

Le troisième ouvrage, rédigé en persan, appartient aux sciences historiques : il porte les titres de زبدة التواريخ et de ملخص التواريخ, mots qui ont le même sens, et qui signifient *moëlle des chroniques*. C'est un tableau historique de l'Inde, depuis l'invasion de Tamerlan jusqu'à ces dernières années. L'auteur est un employé des bureaux de la secrétairerie d'état de Calcutta, nommé Abd-alkerym.

Il est dit dans la préface que, bien qu'il existât dans les langues d'Europe un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire de l'Inde dans le siècle qui vient de s'écouler, on en manquait totalement dans les langues de l'Inde; les plus récentes s'arrêtaient au règne de Mohammed-schah. Ce vide se faisait surtout sentir pour les grands évènemens auxquels ont donné lieu les guerres momentanées des Anglais et des Français dans l'Inde, et de l'occupation de toute la contrée par les premiers. Le Seyd-Golam Hossein-khan, *the bathebay*,

fut le premier qui songea à remplir cette lacune par l'ouvrage intitulé سير المتاخرين, *Vie de ceux qui nous ont précédés* (1). Celui-ci en est l'abrégé. Il est de format *in-4.°* et porte la date 1243 de l'hégire, 1828 de J. C.

Le quatrième ouvrage est la traduction persane d'un livre sanscrit intitulé *Lilàvati* (2), et roule sur l'arithmétique et la géométrie. L'auteur de l'ouvrage original, nommé Bhascara-atcharya (3), était né dans le Dekan et vivait dans le XII.e siècle de notre ère. Il intitula ainsi son livre du nom de sa fille qu'il voulait rendre immortel, pour la consoler de ce qu'elle n'avait pu se marier.

C'est le même auteur qui a composé le traité d'algèbre intitulé *Bija-ganita*, l'un et l'autre sont en vers. Ils servent d'introduction au traité d'astronomie du même auteur, intitulé *Siddhanta-siromani*. Le traducteur persan est Aboul-fayz feyzy, frère d'Aboul-fazel, ministre de l'empereur Akbar, et florissait à la fin du XVI.e siècle.

L'ouvrage original est du plus haut intérêt pour l'histoire des sciences arithmétiques et mathématiques chez les Indiens. Il en existe deux traductions anglaises, une par M. Colebrooke, Londres, 1817, et l'autre par John Taylor, Bombay, 1816. La version persane a

(1) Il a paru une traduction anglaise de cet ouvrage en 1789, 2 vol. *in-4.°*

(2) ليلاوتى.

(3) بهاسكرا چارج.

subi des suppressions. Nous nous dispenserons de donner l'analyse de l'ouvrage, d'autant plus que le savant Delambre s'est beaucoup étendu à ce sujet dans son *Histoire de l'astronomie ancienne* (1).

Le volume est de format grand *in-8.°* et porte la date 1827.

Le cinquième ouvrage est une exposition du système du monde, d'après la doctrine de Copernic, aussi a-t-il été intitulé شمسيه تركيب, *Système solaire*. L'auteur, appelé Aboul-khayr Ibn-Gayat-eddin, reconnaît dans sa préface qu'il n'a fait que reproduire les idées des astronomes anglais. En effet, on trouve dans ce traité l'indication de Vesta et des autres planètes découvertes récemment. C'est sans doute une chose bien digne de remarque que de voir les Indiens, dont les ancêtres, suivant quelques auteurs, avaient inventé et perfectionné toutes les sciences, en être réduits à copier les découvertes de ces mêmes peuples qui, pendant si long-temps, furent traités de barbares.

Le volume, de format *in-12*, est écrit en persan. Il porte la date 1241 de l'hégire, 1826 de J. C. avec les mots, *nouvelle édition*, ce qui suppose qu'il avait déjà été imprimé une fois.

Le sixième et dernier ouvrage est un choix de morceaux propres à donner aux jeunes musulmans de l'Inde une idée des productions naturelles et industrielles de l'Inde et des autres parties du monde, des mœurs et des usages de leurs habitans, de leur histoire, &c. Ces

(1) Tom. I, pag. 538 et suiv.

morceaux sont écrits en persan et traduits de l'anglais et du bengali. Le titre anglais est *Selections descriptive, scientific and historical*. Entr'autres objets traités dans l'ouvrage, on peut citer les chapitres relatifs à la boussole, aux volcans, aux plantes de l'Inde, aux mines de charbon de terre de l'Angleterre, à la description de la France, de l'Espagne, &c.

Ce traité forme un volume grand *in-8.°* et porte la date 1827.

REINAUD.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 1.er avril 1830.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société :

MM. HELMSDORFER, de Francfort sur le Mein.

PHARAON.

La Société d'horticulture de l'Inde adresse au Conseil le I.er vol. de ses Mémoires.

M. le baron Silvestre de Sacy écrit pour envoyer :

1.° un manuscrit turc adressé par M. de Hammer.

2.° la copie d'un privilége accordé par Mahomet aux chrétiens.

3.° une planche adressée par M. Fræhn et contenant la gravure d'une monnaie d'un genre inconnu.

La société de géographie envoie le III.e vol. de ses Mémoires, contenant l'orographie de l'Europe, par M. Bruguiére.

M. Levasseur expose que les dépenses occasionnées par l'impression du roman chinois *Yu-kiao-li* le mettent dans la nécessité de demander un supplément à la somme qui lui a été précédemment allouée par le Conseil. La demande de M. Levasseur est renvoyée à la commission des fonds.

Il est rendu compte ainsi qu'il suit du progrès des impressions ordonnées ou encouragées par la Société :

La cinquième feuille de la Chronique géorgienne est imprimée.

L'édition arabe d'Abou'l-féda n'a point fait de progrès; on rappelle à la commission littéraire qu'elle doit faire son rapport sur la demande de M. Jouy relativement à un supplément de crédit.

M. de Paravey communique au conseil une lettre de M. Van der Capellen, qui annonce que la captivité de M. Siebold au Japon paraît devoir se prolonger. M. de Paravey réclame en même temps contre la décision de la commission du Journal relativement à un article qu'il lui avait adressé. M. de Paravey reçoit les remercîmens du conseil pour sa première communication; quant à la réclamation concernant un article non inséré dans le Journal, M. le Président rappelle que les demandes de cette nature doivent être portées devant la commission exclusivement chargée de la direction du Journal asiatique.

M. Brosset lit un mémoire sur le roman géorgien de Tariel.

Proclamation adressée par M.r le Comte DE BOURMONT *à l'armée française d'Afrique, traduite en arabe par* M. ASSELIN RICHE, *de Marseille, membre de la Société asiatique.*

ARMÉE D'EXPÉDITION D'AFRIQUE.

ORDRE DU JOUR.

Toulon, le 10 mai 1830.

Soldats !

L'insulte faite au pavillon français vous appelle au-delà des mers : c'est pour le venger, qu'au signal donné du trône, vous avez tous brûlé de courir aux armes, et que beaucoup d'entre vous ont quitté avec ardeur le foyer paternel.

A plusieurs époques les étendards français ont flotté sur la plage africaine. La chaleur du climat, la fatigue des marches, les privations du désert, rien n'a pu ébranler ceux qui vous y ont devancé. Leur courage tranquille a suffi pour repousser les attaques tumultueuses d'une cavalerie brave, mais indisciplinée. Vous suivrez leurs glorieux exemples.

Les nations civilisées des deux mondes ont les yeux fixés sur vous. Leurs vœux vous accompagnent. La cause de la France est celle de l'humanité. Montrez-vous dignes de votre noble mission, qu'aucun excès ne

ternisse l'éclat de vos exploits. Terribles dans le combat, soyez justes et humains après la victoire; votre intérêt le commande autant que le devoir. Trop longtemps opprimé par une milice avide et cruelle, l'Arabe verra en nous des libérateurs: il implorera notre alliance. Rassuré par votre bonne foi, il apportera dans nos camps les produits de son sol. C'est ainsi qu'en rendant la guerre moins longue et moins sanglante, vous remplirez les vœux d'un souverain aussi avare du sang de ses sujets, que jaloux de l'honneur de la France.

Soldats, un Prince auguste vient de parcourir vos rangs : il a voulu se convaincre lui-même que rien n'avait été négligé pour assurer vos succès et pourvoir à vos besoins. Sa constante sollicitude vous suivra dans les contrées inhospitalières où vous allez combattre : vous vous en rendrez dignes en observant cette discipline qui valût à l'armée qu'il conduisit à la victoire l'estime de l'Espagne et celle de l'Europe entière.

Le Lieutenant-général, Pair de France,
Commandant en chef,

COMTE DE BOURMONT.

Pour ampliation :

Le Lieutenant-général, chef d'état-major général,

DESPRÉS.

ترجمة الامر الصادر من الجنيرال دى بورمون في مدينة طولون الى العساكر المتوجهين الى افريقية في ايار سنة ١٨٣٠ وقد استخرجه من اللغة الفرنساوية الى اللغة العربية مرعى الدحراح واصلان ريش بمدينة مرسيليا

يا ايها الجنودان العذارة التى قد جرت على البنديرة الفرنساوية تناديكم من داخل البحور لاجل جزا المتوانحين بموجب الامر السلطانى المعطى لكم الذى امرمكم بحرارة فايقة واستعديتم الى الحرب وحماستكم جعلتكم غير مبالين بفرقة اوطانكم مرات كثيرة قد انتشرت البيارق الفرنساوية في سواحل افريقية ولم يكترث سلفاوكم الابطال في شدة الحر ولا في تعب المسير واحتملوا ضيقة المعاش في البرارى لان شجاعتهم الثابتة كانت تكفيهم لدحض الهجمات المهولة من خيل الاعدا الباسلين لكنهم غير مرتبين فاقتدوا اذًا انتم باثار سلفايكم العظام ان الشعوب العادلة ناظرة اليكم ودعاهم مرافقتكم وهذه المارة التى حصلت الى الفرنساويين عاقبتها عايده الى راحة العباد فاشهدوا استحقاق شرف سفركم فلا احد منكم يتجاوز شئ يحجب انوار شموس

سطوتكم كونوا مرهبين في حربكم وعادلين مترافقين من بعد انتصاركم لان هذا مما يجب عليكم ان العرب منذ زمان مديد مضنوكون من العساكر القساة فلا بد من ان يجدونا منقذين لهم ويلتمسوا منا الاتحاد معنا لا طمينا نهم بامانتنا ويقدموا لنا ما نحتاجه من اغلال اراضيهم ولذلك اذا حصلت القناعة عند الانتصار ووفرتم دما العباد فتكونوا تممتم الرضا السلطاني الذي يكره سفك دموم رعاياه كما يغير على حفظ شرف فرانسا يا ايها العساكر ان ابن سلطاننا المعظم قد اتى لينظر ترتيب صفوفكم وشاء ان يتحقق بذاته ان لا شي مهمول من كلما يوطد انتصاركم ويقدم لكم لوازمكم واعتنايه المستديم يعضدكم في المحلات التي تحاربون بها وعديمة المضافة فاجعلوا ذواتكم اهلا لذلك حافظين النظام القويم الذي صبّر العسكر مجدّدا في السير بمهنج الانتصار ونوال الاعتبار من اهالي اسبانيا واوربا كافة في الزمان السابق ،

دسبري رييس	كنتي دي بورمون
القواد	ساري عسكر
حالاً	حالاً

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Mémoire sur l'état politique et religieux de la Chine, 2300 ans avant nôtre ère, selon le Chou king, *par* H. KURZ (1).

L'ANTIQUITÉ des Chinois a été assez souvent le sujet de recherches plus ou moins approfondies; les livres des missionnaires sont encore à présent dignes de toute notre attention. Leurs travaux sur la chronologie, principalement ceux du père Gaubil, sont devenus classiques, et tout ce qui regarde cette science peut être considéré comme complètement éclairci ou peu s'en faut.

Au contraire, tout ce qui concerne la religion, la philosophie ou les mœurs du peuple chinois dans l'antiquité, laisse beaucoup à désirer; et même le livre du père Longobardi, l'un des meilleurs pour cet objet, n'atteint que très-rarement des points de vue tant soit peu élevés. Il y a sans contredit de très-bonnes choses dans les ouvrages de ce genre, mais dans ces sortes de travaux, il n'y a qu'une saine critique qui puisse

(1) Lu par extraits à la séance publique de la Société asiatique, le 29 avril 1830.

faire convenablement juger une foule de détails systématiques, étrangers au sujet en question.

Il existe peu de travaux des missionnaires qui aient pour but de montrer quel fut l'état politique des Chinois dans l'antiquité, ou qui traitent de leur civilisation, de leurs connaissances, de leurs relations avec d'autres peuples, &c.

Les Chinois eux-mêmes ont fait d'excellens travaux sur l'antiquité de leur pays; leurs commentaires sur les *King* ou livres classiques, contiennent des notices fort remarquables, et c'est surtout sur eux que nous devons nous appuyer en faisant des recherches sur le même sujet. Il faut cependant remarquer que tous ces commentaires sont sortis de la même école, de celle de *Khoung tseu*, et que, par conséquent, lorsqu'il s'agira de vérifier les doctrines de l'antiquité, ou des faits historiques, desquels on pourrait tirer des conclusions concernant ces mêmes doctrines, ils ne manqueront pas de se rencontrer dans leurs opinions. Mais cette conformité dans leurs explications, qui, en beaucoup d'autres cas, serait une preuve de leur vérité, doit faire naître des soupçons assez fondés, car il semblerait résulter de cet accord que ces commentateurs n'ont eu d'autre but que de retrouver leurs doctrines dans celles de l'antiquité, et que, pour parvenir à ce but, ils ont bien pu altérer quelques faits importans. Il faut donc bien prendre garde de se laisser dominer par leurs idées, et nous pouvons, nous devons même hazarder des conjectures là où nous croirons apercevoir des différences entre les opinions des commentateurs et celles

de l'antiquité. Le père Longobardi s'est étendu longuement sur ce sujet; je me contente donc de renvoyer à son ouvrage; seulement je citerai une note de Leibnitz, prise dans les remarques qu'il a jointes à une édition du livre du père Longobardi. « Si on veut se » laisser guider par les commentaires seuls, dit-il, » c'est comme si l'on voulait dans l'explication de la » sainte Ecriture ne suivre que les scholiastes (1). »

Néanmoins il ne faut s'écarter des commentateurs chinois qu'avec beaucoup de circonspection; car il faut bien convenir que les Chinois, même ceux d'aujourd'hui, tout entêtés qu'ils sont de leurs doctrines et de leurs systèmes, sont, par leur position, toujours plus près de la vérité que nous. Ils appartiennent au même peuple que ceux qui nous ont transmis l'histoire de l'antiquité, et ils peuvent se reporter bien plus facilement aux anciens temps que nous ne saurions le faire.

Toujours serait-il à souhaiter que nous possédassions un examen critique des divers commentateurs, pour savoir quelle confiance nous devons accorder à chacun d'eux.

L'histoire des temps reculés, mais cependant certains, nous a été transmise dans le livre appelé 書  *Chou king*, qu'on nomme aussi tout simple-

(1) *Leibnitii op. omnia.* Genevæ, 1768, *in-4.°* t. IV, p. 99.

ment 書 *Chou*, le livre par excellence. Son autorité ne saurait être contestée, et d'ailleurs elle a été suffisamment prouvée par plusieurs missionnaires. C'est sur ce livre surtout que nous devons porter nos regards en faisant des recherches sur les antiquités de la Chine; il doit servir de base; tous les autres ne peuvent être admis que pour appuyer son témoignage, ou pour le suppléer là où il présente des lacunes. On peut tirer du Chou king des notions très-importantes sur l'état politique et religieux de la Chine, dans la plus haute antiquité; et c'est ce que je vais essayer de faire dans le présent mémoire, dans lequel je me bornerai aux deux premiers chapitres 典堯 *Yao tian*, et 舜典 *Chun tian*, en ne rapportant des autres parties du livre que ce qui sera strictement nécessaire pour en faciliter l'intelligence, ou pour appuyer ce que j'avancerai.

Nous trouvons que dans les temps, par lesquels commence le Chou king, c'est-à-dire vingt-trois à vingt-quatre siècles avant l'ère chrétienne, la Chine était gouvernée par des monarques dont le premier fut *Yao*. Ce monarque portait le titre de 帝 *Ti*, que l'on traduit ordinairement par *empereur*. Cependant si nous recherchons la signification primitive de *Ti*, nous trouvons qu'il veut dire le *maître*, le *souverain du ciel*, ou

plutôt encore *l'esprit du ciel* (神之天) (1). L'empereur ayant reçu son autorité du souverain du ciel lui-même, on le désigne aussi par ce nom emprunté, pour exprimer le haut degré de vénération et d'obéissance que les hommes doivent lui porter. Je préfère cette explication à celle d'autres commentateurs ou lexicographes chinois, qui prétendent le contraire, c'est-à-dire, que la signification de *souverain du ciel* a été tirée de celle de *souverain, monarque*, en général, et qui, pour appuyer leur opinion, se fondent sur ce qu'on appelle l'empereur du nom de *Ti*, tout simplement, tandis que, pour désigner le *ciel* ou *l'esprit du ciel*, on y ajoute le mot de *suprême* ou *très-haut*, et qu'on ne le nomme pas seulement *ti*, empereur, mais bien 帝上 *Chang ti*, suprême empereur.

Outre le témoignage d'habiles étymologistes de la Chine, nous pouvons nous appuyer encore sur deux autres raisons qui nous portent à admettre l'explication qui veut que *ti* ait été d'abord la désignation particulière attachée à l'esprit du ciel. Je ne pense pas que le nom d'une charge, d'une dignité ou d'un emploi (comme le serait le mot empereur), puisse avoir été transporté à une divinité, de manière à ce que ce nom soit devenu la seule désignation du dieu ou du moins la plus usitée.

---

(1) Dictionnaire *Phin tseu thsian*, volume 癸

Il en résulterait nécessairement une grave confusion, car il n'en est pas de ces noms comme des termes abstraits qui se trouvent souvent appliqués aux divinités (par exemple le tout-puissant, l'éternel, &c.); ces abstractions ne peuvent s'appliquer qu'à un seul être, ou du moins à une seule classe d'êtres.

Considérons en outre le nom de l'empereur *Hoang ti*, dont nous verrons plus tard l'importance historique. 黃 *Hoang*, veut dire *jaune*. La couleur jaune est l'emblème de la terre, et la terre est en communication visible avec cet empereur, car il régnait même par la vertu de la terre (王德土帝黃) (1); *Hoang ti* veut donc dire le *dieu jaune* ou le *dieu de la terre*, ou celui qui est sur la terre ce que le *ti* est dans le ciel. Ceci se trouve vivement appuyé par 泌羅 *Lo pi*, lorsqu'il dit dans un passage de son *Lou sse* (史路) que Hoang ti était l'*envoyé* (le vicaire, le lieutenant) du Chang ti sur la terre (2); et, en effet, Hoang ti était, à ce que je crois du moins, le premier qui eût porté le nom de *Ti*.

Il ne faut pas omettre non plus l'analogie visible qu'il

---

(1) *Khoung tseu kia yu* (Fourmont, cccxii), chap. 8.

(2) Le *Chou king* traduit par le père Gaubil et publié par M. de Guignes. Paris, 1770, *in-4.º* Discours préliminaire, pag. lxxvj.

y a entre ce mot *ti* et celui de 天 *thian*, le ciel. Dans beaucoup de langues, le mot par lequel on désigne la *divinité* en général, est dérivé d'un autre mot qui veut dire le ciel (1), et je ne vois aucune raison qui puisse empêcher de reconnaître cette même étymolo-

---

(1) En sanscrit, l'*i* de दिव् *div*, ciel, se change en *e* par *Gouna*, et en ajoutant la terminaison *a* de l'adjectif possessif, on a au nominatif देवः *devas*, celui qui demeure dans le ciel, *Dieu*. *Devas* = *Deus*, où le *v* a été changé en *u* (prononcez *ou*) comme dans उवाच pour ववाच, *quattio* et *concutio*, *solvo* et *solutus*, *avispex* et *auspex*, *gavisus* et *gaudere*, etc. Comparez encore avec *div* et *diuturnus*, le mot *divus* où se retrouve la racine *div* dans toute sa pureté.

Ζεῦς, que les Crétois nommaient Δεῦς, génitif Διός, est le même que *Deus*, et on y retrouve encore la racine *div* ainsi que dans Θεός où le *digamma* primitif s'est changé en *o*. Le mot *Diespiter* est de la même origine et veut dire *père du ciel*, et non père du jour, et *Jupiter* n'est pas autre chose. Le *d* est très-souvent supprimé au commencement des mots (द्वि *dvi*, et विंशति *vinsati*; *duo* et *viginti*; *zwei* et *beide*; *is* et *dieser*, τίς, etc. peut-être aussi Διώνη et *Juno*); on a fait Ju-piter de *Iv* ou *Div* comme on fait *solutus* de *solvo*. La racine *div* se trouve encore dans *teüfel*; bas allemand, *düwel*; anglais, *devil*; persan ديو; peut-être même dans 天 et 帝. Je dois la plus grande partie de ces remarques à mon ami M. Kalthoff. *Voyez* d'ailleurs Schlegel, *Indische Bibliothek*. Bonn, 1823 et 1824, *in-8.º* Bd. II, Heft IV, pag. 413, et le *Mém. sur le Zend* que M. Burnouf a fait insérer dans le *Nouveau Journal asiatique*, tom. III, pag. 321.

gie dans les mots chinois *ti* et *thian*. M. Klaproth est de la même opinion (1).

Ce savant nous apprend encore que, dans les anciens livres chinois, le mot 天 *thian* désigne aussi quelquefois l'empereur ou le modérateur de l'empire. Il est donc alors le synonyme de 帝 *Ti*. M. Klaproth cite, à l'appui de ce fait, un passage de l'ancien philosophe 莊子 *Tchouang tseu*, qui dit :

百姓無天

Pe sing wou thian : « le peuple est sans modérateur »; la glose ajoute : 無王 *Wou wang*, sans roi (2).

Enfin nous trouvons dans les plus anciens livres le mot *Ti* employé dans la signification de *Chang ti*. C'est l'*Y king* qui dit au chapitre 說卦傳 *Choue koua tchouan* : « le *ti* a commencé de sortir » par l'orient ». Et le célèbre 朱熹 *Tchou hi*,

(1) *Mémoires relatifs à l'Asie*, par M. Klaproth. Paris, 1828, *in-8.°* tom. I, pag. 423.

(2) *Voy.* le *Supplément au Dictionnaire chinois-latin* du P. Basile de Glémona (imprimé, en 1813, par les soins de M. Deguignes), publié, d'après l'ordre de S. M. le roi de Prusse, par J. Klaproth. Paris, 1819, *in-fol.* pag. 126.

ou 子朱 *Tchou tseu*, dit, en expliquant ce passage, que le caractère *ti* désigne le *seigneur et le souverain maître du ciel* (1).

Je ne connais aucun passage du Chou king où le mot *ti* soit employé de la même manière, mais je ne doute pas qu'il ne s'en trouve, et Deguignes paraît l'assurer, lorsqu'il dit : « Ce que l'on voit dans le Chou » king, c'est que les Chinois adoraient un dieu su- » prême nommé *Ti* ou *Chang ti* (2). »

Je crois qu'on peut encore avancer que cet emploi est plus ancien que celui du mot *Chang ti*, car ce dernier étant composé de deux mots dont l'un désigne l'objet spécial, et dont l'autre sert à le déterminer, pour n'y pas laisser de confusion, il s'ensuit nécessairement que cette détermination n'a pu être employée que lorsque la confusion est devenue possible, c'est-à-dire, lorsqu'on a donné au *souverain de la terre*, le nom que portait le *souverain du ciel*.

Cette explication du mot *ti* paraît être appuyée par une autre désignation particulière à l'empereur chinois, qui, dès la plus haute antiquité, était nommé 子天 *Thian tseu*, fils du ciel, vicaire du ciel sur la terre. Cette expression ne se trouve pas encore, à la vérité, dans nos deux chapitres, ni même dans

---

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 48, 413 et ailleurs.

(2) Gaubil, *Chou king*, pag. 403. Depuis j'en ai rencontré deux exemples, au chap. *Houng fan*, § 15, et au chap. *To che*, § 4.

tout le premier livre du Chou king, mais on peut bien avancer qu'elle a été connue dès ce temps, et que le hasard seul a fait qu'elle n'y a pas été employée, puisqu'on la rencontre dans le chapitre 征胤 *In tching*, composé très-peu de temps après les chapitres en question, car l'empereur *Tchoung kang* dont parle ce *In tching*, était l'arrière-petit-fils de *Yu*, qui vivait déjà du temps de *Yao* (1).

Les noms du monarque chinois font déjà soupçonner que ses attributions ne seront pas restreintes à l'administration politique du pays, mais qu'il sera chargé aussi des affaires religieuses, et c'est ce que nous trouvons pleinement confirmé, car nous voyons par le Chou king que c'est lui qui fait les sacrifices aux divinités et que c'est par lui que se manifeste la volonté du dieu suprême. Mais nous y reviendrons plus bas.

---

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 69. Ces deux expressions de *thian tseu* et de *ti*, pour désigner l'empereur, ne doivent nullement nous étonner. Nous trouvons, comme parallèle de *thian tseu*, le *διογενὴς βασιλεύς* dans mille endroits d'Homère; et בן־אלהים, est employé très-fréquemment dans les livres sacrés des Juifs. Ce qui pourrait frapper davantage, c'est qu'on emploie le nom de dieu pour désigner le roi ou l'empereur. Mais cela se trouve encore chez beaucoup d'autres peuples de l'Orient, qui rendaient aux rois un culte presque divin, persuadés qu'ils étaient, que la dignité royale avait été conférée par Dieu, que la volonté de l'être suprême se manifestait par les rois, etc. C'est ainsi qu'au psaume 81, v. 1 et 6; 2 Moïse, 21, 6, etc. אלהים ne désigne pas *Dieu* mais bien le roi ou les juges. Voyez *Hebräisches und chaldäisches Handwörterbuch über das alte Testament von* W. Gesenius. Leipzig, 1823, pag. 43.

Quant à la position politique des premiers empereurs de la Chine, elle est assez bien déterminée dans nos deux chapitres. Ces empereurs président à tout ce qui concerne l'administration de l'état, ils distribuent les emplois; tout ce qui se fait est censé être fait par eux. Mais il s'en faut beaucoup qu'ils aient été maîtres absolus de l'empire. Toutes leurs actions étaient soumises au contrôle des principaux magistrats ou des grands dignitaires de l'état; et ils ne pouvaient conférer aucun emploi à qui que ce fût sans le consentement de ces mêmes magistrats. Nos deux chapitres nous en fournissent des preuves éclatantes. L'empereur a-t-il besoin d'un homme quelconque pour remplir une charge, il s'adresse toujours aux grands pour leur demander leur avis; lui-même n'en indique jamais, c'est toujours sur leur *présentation* qu'il distribue les emplois. Il est vrai qu'il a le droit de refuser, comme on le voit par un passage du *Yao tian;* car *Yao* ayant demandé « un homme propre à gouverner selon les » circonstances du temps », il n'admit pas les deux qui lui avaient été présentés.

Cependant ce droit de refuser paraît avoir été singulièrement restreint. Dans le même chapitre (*Yao tian*, § 11) *Yao* raconte les malheurs occasionnés par une grande inondation (1), et puis il ajoute : « Y a-t-il

---

(1) M. Abel-Rémusat a déjà fait remarquer la beauté de ce passage, je vais le rapporter en entier, parceque *Gaubil* dans sa traduction ne le fait connaître que très-imparfaitement et qu'il a supprimé une phrase entière. On me permettra d'y ajouter une traduction en allemand, parce que cette langue se prête mieux à la

» quelqu'un qui puisse contenir et régler (les eaux) ». Tous répondirent : « certes, il y a *Kouan* ». L'empereur reprit : « Oh! non, non, il s'oppose aux lois, il » maltraite ses collègues ». Les *Yo* répondirent : « cela » n'empêche pas qu'on l'emploie afin de voir ce qu'il » sait faire. Qu'il aille, dit l'empereur, mais qu'il prenne » garde (1). »

Ceci démontre non-seulement que l'empereur ne

---

concision du style et aux expressions figuratives du chinois que le français.

帝曰咨四岳
湯湯洪水方
割蕩蕩懷山
襄陵浩浩滔
天下民其咨

Der Kaiser sprach : « Ach! ihr vier Berge!
» Alles überfluthend schwellen die Gewässer an;
» Auf allen Seiten Verderben bringend, wälzen sie sich daher.
» Sie umfassen die Berge, sie bedecken die Hügel;
» Höher und höher aufbrausend bestürmen sie den Himmel.
» Das arme Volk seüfzt auf! »

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 8 et 9.

pouvait conférer des emplois qu'après avoir obtenu le consentement des grands, mais aussi que le droit de refuser qu'il possédait, ne s'étendait pas jusqu'à pouvoir contrarier les vues des grands dignitaires, car ceux-ci insistant sur leur opinion, de donner la charge en question à *Kouan*, l'empereur la lui conféra, quoique cela fût contre son intention et sa volonté bien prononcées.

Le trône n'était pas héréditaire; l'empereur désignait son successeur, mais c'étaient les grands qui le proposaient. C'est ainsi que *Yao*, en écartant son propre fils, nomma *Chun*, et que *Chun* désigna 禹 *Yu* pour lui succéder. Seulement il serait à rechercher, si tout homme de l'empire, quelque fût son âge, sa naissance, sa position sociale, avait le droit d'aspirer au rang suprême.

On pourrait peut-être avancer, et ce me semble avec quelque raison, que dans un état où les grands magistrats ou dignitaires avaient des prérogatives aussi distinguées et aussi importantes que ceux de la Chine, où ces grands eux-mêmes proposaient celui qui devait succéder au trône; que dans un tel empire, dis-je, il est presque impossible que le droit de pouvoir devenir empereur ne fût pas borné à ceux qui seuls pouvaient le nommer. Et supposé même que tout Chinois eût pu, selon les lois primitives, aspirer au trône, il est très-probable que peu à peu cette loi ne fut plus observée, que les électeurs furent bientôt conduits à ne plus choisir

qu'entre eux, et qu'ainsi l'*usage* devint insensiblement *loi* (1).

Pour parvenir à un certain degré de certitude sur ce point, il nous faudra examiner rapidement l'histoire de tous ceux qui furent promus à la dignité impériale.

Yao est le premier que le Chou king cite, comme ayant occupé le rang suprême, mais il ne fait aucune mention, ni de sa naissance, ni du rang où il peut avoir été placé, avant d'être élevé au trône. La haute importance de la chose en question nous force donc de recourir à d'autres autorités. La première qui se présente est celle du célèbre *prince de l'histoire, Sse ma-thsian,* qui a choisi et arrangé avec beaucoup de critique, tout ce qu'il a trouvé de documens authentiques sur les antiquités de son pays (2).

Or il dit que Yao, qui portait d'abord le nom de *Fang hiun*, succéda à son frère aîné *Tchhi,* et qu'il était fils de l'empereur *Ti kho,* arrière-petit-fils de *Hoang ti,* premier monarque chinois que Sse ma thsian considère comme historique (3).

Quant à *Chun,* successeur de Yao, on sait, par le Chou king, que les grands le proposèrent; et que l'empereur le désigna pour lui succéder. Ceux qui le proposent disent de lui :

---

(1) Il ne serait pas difficile de trouver des analogies dans l'histoire des autres peuples; nous nous bornerons à citer l'histoire de l'église.

(2) *Nouveaux mélanges asiatiques, etc.* par M. Abel-Rémusat. Paris, 1829, *in-8.º* tom. II, pag. 132 et suiv.

(3) *Sse ma thsian sse ki,* kiuan I, pag. 7 (Fourmont, XLVI).

舜虞日下在鰥有

c'est-à-dire : « il y a un homme veuf, qui se trouve dans » un état inférieur, et qu'on nomme *Yu chun* (1) ». Mais quoique, suivant ces paroles, Chun dût se trouver dans une position assez basse, et qu'on dît même, je crois que c'est *Meng tseu*, qu'il a labouré la terre, on n'en doit pas moins le placer parmi les grands, car ce qu'il n'était pas par sa position, il l'était par sa naissance. La tradition constante est qu'il était le descendant de *Hoang ti;* Sse ma thsian donne même sa généalogie en détail (2). *Tchou tseu* dit sur Chun, en expliquant le passage rapporté ci-dessus : « Les an- » ciens lettrés ont beaucoup douté que Chun fût » effectivement un descendant des anciens rois ou em- » pereurs. Ils ne croient pas qu'un homme de cette » naissance ait pu se trouver dans une position basse » et abjecte, surtout puisqu'il vivait du temps de Yao, » qui était son parent. Mais je crois qu'il en est de lui » comme de *Kouang wou*, de la dynastie des Han, » qui était le descendant à la septième génération » de l'empereur *King ti*, et qui, cependant, vivait » parmi le peuple, en labourant et cultivant la » terre (3) ».

Khoung chi, qui vivait sous la dynastie des Thang,

---

(1) *Chou king ta thsiuan* (Fourmont, CVII), kiuan I, pag. 29.
(2) *Sse ki*, kiuan I, pag. 14.
(3) *Chou king ta thsiuan*, kiuan I, pag. 29.

assure que Chun était descendant de *Hoang ti* à la huitième génération (1)., mais peut-être ne fait-il que s'appuyer sur l'autorité de Sse ma thsian, qui rapporte la même chose.

Yu, successeur de Chun, était fils de 鯀 *Kouen*, celui qui avait entrepris de dompter les eaux; Yu lui-même fut chargé de cette entreprise, lorsqu'on vit que les travaux de son père n'avaient produit aucun résultat heureux. Cet emploi ne pouvait manquer de lui assurer un rang honorable et distingué, puisque c'était de lui qu'on attendait le salut de l'empire; on peut donc se croire autorisé à le ranger parmi les grands dignitaires de l'état. Il était aussi en outre descendant de Hoang ti, commme Yao et Chun, ses prédécesseurs (2).

Le P. Gaubil (3) traduit ainsi les §. 9 et 10 du *Yao tian :*

§. 9. « Qu'on cherche un homme, dit Yao, propre
» à gouverner selon les circonstances des temps; si
» on le trouve, je lui remettrai le gouvernement. *Fang*
» *tsi* lui indiqua *In tseu tchou*, &c.

§. 10. « Qu'on cherche donc un homme, ajouta-t-il,
» qui soit propre à traiter les affaires. *Houan teou*
» dit alors : *Koung koung*, dans le maniement des
» affaires, a montré de l'habileté, &c. »

(1) *Ibid.*

(2) *Ssè ki*, kiuan II, pag. 1.

(3) Gaubil, *Chou king*, pag. 8.

On pourrait s'étonner que je n'aie pas fait mention de ces deux hommes; car, quoiqu'ils n'aient pas été élevés à la dignité impériale, il serait néanmoins nécessaire de prouver qu'ils ont eu les qualités exigées pour l'occuper, puisqu'ils ont été désignés pour succéder à l'empereur, et, comment auraient-ils pu lui être présentés, s'ils n'avaient pas réuni les qualités nécessaires, c'est-à-dire, s'ils n'avaient pas appartenu à la classe des grands? Ce n'est pas que je croie qu'ils étaient en effet d'un état inférieur, car pour *In tseu tchou*, il était fils de Yao lui-même, et nous prouverons plus tard que *Koung koung* occupait une place éminente. Si je n'en ai pas parlé, c'est que le Chou king ne dit pas ce que le P. Gaubil lui fait dire

Voici le texte; au §. 9, il y est dit :

帝曰疇咨若時登庸放齊曰

littéralement : *Imperator dixit : quis investiget aliquem se conformantem temporibus; eum efferens utar eo.* Fang tsi *dixit*, &c.

Le §. 10 porte ces mots :

帝曰疇咨若予采驩兜曰

littéralement : *Imperator dixit : quis investiget aliquem se conformantem meis negotiis?* Houan teou *dixit*, &c. (1).

Le Chou king ne dit donc pas que Yao cherche quelqu'un pour lui conférer l'empire, il peut tout aussi bien ne vouloir qu'un ministre qui puisse l'aider dans l'administration de l'état. En détournant tant soit peu le sens qui se trouve exprimé dans ces phrases, on parvient facilement à l'idée du P. Gaubil, mais je crois qu'il est du devoir d'un traducteur de ne jamais donner une chose comme étant précise et déterminée, lorsqu'il y a une expression vague dans l'original. Cette remarque doit s'appliquer particulièrement au Chou king, qui est, en général, rédigé avec assez de clarté pour qu'on ne puisse presque jamais avoir de doutes sur la manière dont on doit l'entendre. J'ai donc cru devoir m'abstenir de parler de *In tseu tchou* et de *Koung koung*.

Nous avons trouvé que tous ceux qui ont été promus à la dignité impériale étaient des grands et que, par conséquent, il était vraisemblable que les premiers

(1) La traduction mandchoue est en tout conforme à celle que nous venons de donner, et appuie par conséquent la manière dont nous expliquons ce passage. La voici :

[illegible]

[illegible]

monarques de la Chine ont été choisis parmi les grands dignitaires qui faisaient eux-mêmes les élections. Il y a un fait remarquable dans les recherches dont nous venons de donner le résultat, c'est que Yao, Chun et Yu, les trois empereurs que nous connaissons, étaient d'une seule et même famille, de celle de Hoang ti. Ne serait-ce pas là un indice que l'élection, quoique libre, ce qui était même le point vital de la constitution de l'empire, était cependant bornée à une seule race, celle de Hoang ti? c'est ce que je pense. La dynastie des *Chang* ou des *In*, qui suivit celle qui avait été fondée par Yu (les Hia), faisait remonter son origine à Hoang ti, et la dynastie des *Tcheou*, qui vint après celle des *Chang*, considérait ce même Hoang ti comme chef de sa race.

Il est vrai que beaucoup de critiques, tant Chinois qu'Européens, se sont élevés contre cette généalogie, et qu'ils ont cherché à prouver qu'elle était absolument controuvée et fausse (1), mais, en accordant même qu'elle ne fût qu'une fiction, on pourrait cependant toujours en conclure que le peuple chinois se représentait la race de Hoang ti comme sacrée, et que, selon l'idée nationale et généralement adoptée, il y avait nécessité absolue de faire partie de cette famille, pour pouvoir aspirer au trône. Les fondateurs des nouvelles dynasties, intimement convaincus de la force de cette idée, persuadèrent ou cherchèrent à persuader qu'eux aussi appartenaient à la race sacrée de Hoang ti, quoi-

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 36.

qu'ils fussent issus d'une autre famille. Si, d'un autre côté, on suppose que cette assertion soit fondée, il en résulterait, que Yu, Chun et les empereurs des trois premières dynasties, c'est-à-dire, une suite de monarques qui régnèrent pendant environ 2000 ans, auraient été issus d'une seule et même souche, et tout ce qui a été avancé serait parfaitement prouvé.

Il y a plus. Le fondateur de la quatrième dynastie, celle des *Thsin*, n'était pas descendant de Hoang ti, aussi pour faire oublier ce qu'il y avait d'odieux dans son rôle d'usurpateur, et pour se concilier l'esprit des Chinois, affecta-t-il, non seulement de faire revivre toutes les institutions, toutes les lois, tous les réglemens et usages qui dataient du *Seigneur jaune*, mais il adopta aussi son titre. Les monarques des trois premières dynasties avaient porté le titre de *wang*, roi, *Thsin chi hoang ti* le changea en celui de *ti*, pour rappeler aux Chinois, que, s'il n'était pas issu de ce grand souverain, il chercherait du moins à faire revivre les temps heureux où il présidait aux destinées de l'empire.

Et *Khoung tseu* lui-même, ne voulait-il pas aussi descendre de Hoang ti (1)? Il était sûr par là de prouver à ses compatriotes la légitimité de ses entreprises réformatrices. C'est par le même motif que les *Sectateurs de la raison* (Tao sse) prétendent que Hoang ti était le fondateur de leur philosophie religieuse,

---

(1) *Mémoires concernant la Chine, etc.* Paris, 1776, *in-4.º* tom. XII, pag. 447 et 457.

et que *Lao tseu* n'en a été que le réformateur (1).

Ainsi, ce qui a été dit au commencement de ces recherches, que *le trône n'était pas héréditaire,* doit être modifié en ces termes : *l'empereur chinois devait être élu par les grands de l'empire, mais ils étaient forcés de le choisir dans la famille de Hoang ti.*

A côté de l'empereur nous trouvons des Grands ou magistrats qui l'assistent dans l'administration de l'empire, et dont nous avons déjà déterminé en partie les attributions. Nous les voyons mentionnés comme formant des corps entiers, ou bien ce ne sont que des individus préposés aux différentes branches de l'administration. Nous les considérerons sous ce double rapport.

Les premiers grands ou magistrats que nomme le Chou king sont 羲 *Hi* et 和 *Ho*, et plus bas, 仲羲 *Hi tchoung*, 仲和 *Ho tchoung*, 叔羲 *Hi chou* et 叔和 *Ho chou* (2). Tous ces personnages reçoivent des ordres de Yao, concernant l'observation des astres; aussi le commentateur dit-il que *Hi* et *Ho* était le nom d'une magistrature qui avait pour devoir d'observer le mouvement des astres, de régler le calendrier et d'enseigner aux hom-

(1) Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise, etc.* Paris, 1814, *in-4.°* pag. 10.

(2) Gaubil, *Chou king*, pag. 7-9.

mes la connaissance du temps (1). *Tchou tseu* dit la même chose (2).

Mais il s'élève à leur sujet entre les commentateurs chinois une diversité d'opinions assez grave. Les uns disent que *Hi* et *Ho* (§. 3 et 8) ne sont autres que les quatre personnes désignées sous les noms de *Hi tchoung*, *Ho tchoung*, *Hi chou* et *Ho chou*. D'autres au contraire, soutiennent qu'ils ne sont pas les mêmes et que *Hi* et *Ho* s'appelaient proprement *Hi pe* et *Ho pe*, et que par conséquent il y avait en tout six personnes. D'autres enfin avouent qu'ils ne savent à quoi s'en tenir (3).

Quoique les plus habiles scholiastes chinois, par exemple *Tchou tseu*, *Wang chi*, *Tchin chi*, ne partagent pas l'opinion qu'il s'agisse de six personnes, le système que nous avons adopté, de ne jamais croire ces commentateurs sur parole, lorsqu'il s'agit d'un fait, nous oblige, si nous nous rangeons de l'un ou de l'autre côté, à en exposer les motifs.

Nous dirons donc d'abord que le Chou king ne parle nullement ni de *Hi pe*, ni de *Ho pe*, et c'est le corriger que d'y ajouter ces noms. On n'a aucune raison de penser que l'historien rapporteur de ces faits ait pu commettre un oubli aussi important; et il n'est pas

---

(1) *Chou king ta thsiouan*, I, p. 6. Quand on parle du *commentateur* sans désignation particulière, il faut toujours l'entendre du commentaire principal dans l'édition *ta thsiouan* du *Chou king*. Les autres scholiastes sont désignés par leurs noms.

(2) Idem. *Ibid.*

(3) *Chou king ta thsiouan*, loc. cit.

non plus vraisemblable de supposer qu'il marque une fois les surnoms et qu'il les oublie une autre. D'ailleurs, quoique le style du Chou king, surtout dans les premiers chapitres, soit d'une concision qui va jusqu'à l'obscurité, il n'y a aucun lieu de lui reprocher des infidélités, et ce serait une infidélité que d'omettre une désignation aussi importante.

En outre, il n'y a aucune nécessité d'admettre six personnes, le texte s'explique plus facilement sans cette hypothèse. *Hi* et *Ho* étaient les noms d'une magistrature; *Hi tchoung*, *Hi chou*, *Ho tchoung* et *Ho chou* étaient les titres honorifiques des hommes revêtus de cette magistrature, avec des attributions particulières. C'est ce qui se prouve facilement par le texte du Chou king lui-même. Lorsque Yao donne des ordres à *Hi* et à *Ho* seulement (§. 3 et 8), il parle en termes généraux des affaires qui concernent le tribunal en entier, mais lorsqu'il s'adresse à *Hi tchoung*, *Ho tchoung*, *Hi chou* et *Ho chou*, c'est-à-dire lorqu'il s'adresse aux différens membres du tribunal, il leur donne des ordres détaillés et qui ne concernent précisément que celui auquel ils s'adressent.

Ceux qui pensent qu'il s'agit de six personnes, me paraissent avoir été entrainés par la symétrie qui règne entre les noms des quatre personnages. Ces surnoms désignent des degrés de parenté, à savoir : 仲 *Tchoung* signifie *un frère cadet;* 叔 *Chou* est *le frère cadet du père* (l'oncle). Delà on a conclu que *Hi* et *Ho* devaient bien avoir un nom analogue,

et on leur a donné celui de 伯 *Pe*, qui veut dire *le frère aîné du père*. *Pe* a bien encore une autre signification, celle de *prince* (premier), mais elle serait encore moins applicable.

Il y avait donc un tribunal, une magistrature qui portait le nom de *Hi* et de *Ho*, ou plutot de *Hi ho*. Elle avait quatre sections, dont les présidens s'appelaient *Hi tchoung* et *Hi chou*, *Ho tchoung* et *Ho chou*. Le tribunal, en corps, avait soin des affaires célestes qui étaient distribuées entre les quatre sections, d'après les quatre parties de l'empire.

Il faut encore remarquer que *Khoung 'an koue* donne *Hi* et *Ho* comme des descendans de *Tchoung* et de *Li*, qui, sous *Tchouan hio*, ancien empereur (1), avaient été préposés aux affaires célestes (2). *Tchin chi*, de *Si 'an*, assure la même chose (3). Mais cela ne veut pas dire autre chose, si ce n'est que le tribunal, qui, sous *Tchouan hio* s'appellait *Tchoung li*, avait été nommé *Hi ho* sous *Yao*. Il est possible encore que ce tribunal ait porté les deux noms, car dans le chapitre *Liu hing* du Chou king, nous le trouvons mentionné sous celui de *Tchoung li*, et dans les scholiastes avec celui de *Hi ho* (4).

Ce qu'il faut entendre par les affaires célestes, sera

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 137.
(2) *Chou king ta thsiouan*, I, pag. 6.
(3) Idem. I, pag. 7.
(4) *Chou king ta thsiouan*, X, pag. 29 et suiv. — Gaubil, *Chou king*, pag. 293.

déterminé plus tard, lorsque l'on réunira les faits qui ont rapport à *Hi* et à *Ho*.

Lorsque Yao veut qu'on lui désigne quelqu'un qui puisse remédier aux malheurs causés par l'inondation, lorsqu'il ordonne qu'on lui propose un homme digne de lui succéder; lorsque Chun veut établir différentes charges pour l'administration intérieure du pays, ils s'adressent aux *Sse yo*, auxquels ils recommandent de leur proposer des personnes capables de gérer les affaires (1). 四 *Sse* signifie *quatre*, 岳 *Yo* (2), qu'on écrit aussi 嶽 (3), est le nom des quatre principales montagnes sur lesquelles se faisaient les sacrifices (4). Le nom de *Sse yo* peut être défini de deux différentes manières. En lui supposant un sens allégorique, il signifierait des personnes qui, stables et fer-

---

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 8, 9, 17 et suiv.

(2) Ce caractère représente très-bien une montagne élevée; on a placé sur le caractère 山 *Chan*, qui veut déjà dire *une montagne* le caractère 丘 *Khieou*, colline, pour désigner une montagne plus élevée que les monts ordinaires, qui est, pour ainsi dire, composée de plusieurs montagnes mises les unes sur les autres et qui se termine en pointes ou en pics.

(3) *Khoung tseu*, Kia yu. Voy. Morrison's *Dictionnary*, t. II, part. I.re, pag. 1035.

(4) Plus tard on en a compté *cinq*, à savoir quatre aux quatre points cardinaux et une au centre de la Chine. Voyez *Mémoires concernant les Chinois*, tom. II, pag. 182.

mes à l'instar des montagnes, soutiennent l'empereur comme les montagnes élevées semblent soutenir le ciel. Mais l'antiquité ne nous semble guère avoir été le temps des allégories de ce genre, il nous faudra donc recourir à une autre explication.

Les quatre principales montagnes, les quatre *Yo*, étaient situées aux quatre extrémités de la Chine, et pour dire les quatre côtés de l'empire, on disait les quatre montagnes, comme on dit encore à présent les quatre mers, pour désigner l'empire. Ceux donc qui auront été préposés au gouvernement des quatre parties de la Chine auront été nommés *les quatre montagnes*, employant une figure, fréquente dans l'antiquité, qui consiste à nommer l'emploi ou la demeure, pour désigner celui qui l'occupe. Cette explication est confirmée par les commentateurs, qui disent que les *Sse-yo* avaient eu l'inspection sur les princes des quatre côtés de l'empire (1).

Tchou tseu, et après lui les autres scholiastes avancent qu'il faut dire *le Sse yo* et non *les Sse yo*, car, ajoute-t-il, ce n'était qu'une seule personne. Voici ses motifs :

« *Chun*, dit-il, après avoir établi neuf charges, s'a-
» dresse aux grands réunis, et leur parle en ces termes :
» O vous *vingt-deux* hommes, soyez attentifs, &c. (2).
» Il n'y a aucun doute que la charge de *Sse yo* ne fût
» prise parmi ces vingt-deux hommes, puisqu'elle était
» de la plus haute importance. Or, comme les *douze mou*

(1) *Chou king, ta thsiouan* I, pag. 26.

(2) Gaubil, *Chou king*, pag. 21.

» (bergers) et les *neuf magistrats* que *Chun* vient de » nommer, forment déjà le nombre de *vingt et un*, il » s'ensuit que le *Sse yo* n'est qu'un seul homme, le- » quel complètera ainsi le nombre de *vingt-deux* (1). »

Il est vrai qu'on est fort embarrassé de trouver le nombre de vingt-deux, si l'on n'admet pas l'opinion de *Tchou tseu ;* mais on ne sera guère plus avancé en l'adoptant, car où trouverait-on encore le tribunal des affaires célestes (*Hi* et *Ho*)? Où mettrait-on les cent *Koueï?* C'étaient, sans contredit, des charges très-importantes qui subsistaient déjà du temps de *Yao* et de *Chun*, et qui ne peuvent pas être rangées parmi celles qu'on appelle les vingt-deux hommes. Il vaut mieux avouer, ce me semble, que c'est une difficulté inexplicable, que de forcer le texte, surtout lorsqu'il n'en résulte aucun avantage, et c'est bien certainement forcer le texte que de dire que quatre ne font qu'un.

Tchou tseu ajoute encore : « Le *Chou king*, chapitre *Yao tian*, §. 12, dit :

帝曰咨
四岳朕
在位七
十載汝
能庸命
巽朕位

(1) *Chou king, ta thsiouan* I, pag. 27.

Ceci doit être expliqué par : L'empereur dit : « Oh !
» *Sse yo*, il y a soixante-dix ans que j'occupe le trône,
» si *tu es* en état de gouverner, je *te* céderai mon
» trône (1) ». Mais on ne doit pas l'expliquer par : « si
» *vous êtes* en état de gouverner, je *vous* céderai mon
» trône ; car comment pourrait-on supposer que *Yao*
» eût voulu partager l'empire entre quatre personnes,
» ou qu'il eût voulu le faire gouverner conjointement
» par quatre personnes (2) ? »

On peut opposer à tout ceci, que très-aisément et sans agir contre le génie de la langue du Chou king, on peut traduire : *Si quelqu'un de vous* est en état de gouverner, je *lui* céderai mon trône (3). Cela étant, l'objection qui porte que *Yao* semblerait avoir voulu partager l'empire, tombe d'elle-même.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que lorsque les *Yo* parlent, l'historien les introduit de deux différentes manières. Lorsqu'ils répondent à l'empereur par acclamation, on trouve toujours 曰僉 *Thsian youeï*, ou 曰師 *Sse youeï*, c'est-à-dire *tous répondirent* (4). Les commentateurs, fidèles à leur système, disent à la vérité qu'il faut entendre par cela, non-seulement le *Sse yo*, mais aussi tous les princes

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 9.
(2) *Chou king, ta thsiouan*, loc. cit.
(3) Le père Gaubil aussi a suivi cette explication, pag. 9.
(4) *Chou king, ta thsiouan* I, pag. 25, v. 27, 62 et 69.

et grands qui se trouvaient réunis à la cour de l'empereur (1); mais c'est encore supposer quelque chose qui ne se voit pas dans le texte, lequel ne parle que de l'empereur et des *Sse yo,* mais nullement d'autres personnages.

Lorsqu'au contraire, l'empereur attend une réponse détaillée sur ce qu'il a demandé, et que, par conséquent, il n'y a qu'une seule personne qui puisse répondre, l'historien ne manque pas de le marquer en disant tout simplement 曰岳 *Yo youeï*, un *Yo* dit (2).

Cette différence dans l'introduction est si frappante qu'elle a été saisie par quelques commentateurs; mais tout en la faisant remarquer, ils ne peuvent se résoudre à abandonner leur système, et ils préfèrent plutôt se contredire eux-mêmes que de prendre ce parti. C'est ainsi que je le trouve dans l'un d'eux. Au passage où les *Sse yo* paraissent pour la première fois, il met en note :

四岳官名一人而總四岳諸侯之事也

(1) *Idem*, p. 26 et 27.
(2) *Ibid.*

C'est-à-dire : « *Sse yo* est le nom d'une magistra- » ture ; ce n'était qu'un seul homme qui présidait aux » affaires des princes des quatre parties de l'empire (1). »

Et plus bas, lorsqu'il y a dans le texte simplement 岳曰 *Yo youeï*, il explique cela par :

四岳之獨言也

« Un seul des quatre *Yo* a parlé », et à l'occasion d'un autre passage il dit encore :

四岳獨對也

« Un seul des quatre *Yo* a répondu (2). »

Si les motifs que nous venons d'indiquer ne prouvaient pas qu'il y a eu quatre *Sse yo* et non pas un seul, l'opinion des scholiastes chinois serait tout au moins divisée ; car si d'un côté il y a impossibilité de trouver le nombre de vingt-deux, de l'autre, il y a le texte qui parle assez clairement. Mais une dernière raison démontrera, je crois, la validité de celles qui précèdent.

Il n'y a aucun doute que le tribunal des affaires célestes se composait de quatre personnages. Or, si les *Sse yo* étaient les mêmes que *Hi* et *Ho*, seulement

---

(1) *Chou king tching kiaï* (Fourmont, cx), kiuan I, pag. 8 et 9.

(2) *Ibid.* pag. 10.

sous d'autres dénominations, qui auraient changé selon qu'ils auraient eu des occupations différentes, il ne resterait plus aucun doute que les *Sse yo* n'ayent été véritablement *quatre* personnages.

Il est certain que *Tchou tseu* et les autres lettrés de son école n'ont pas adopté cette opinion, leur silence et encore plus leur hypothèse sur les *Sse yo*, dont nous venons de parler, le prouvent. Il y a cependant encore à faire des remarques assez importantes à ce sujet.

1.° Le tribunal de *Hi* et *Ho*, était formé de *quatre personnes* ou *sections*, ce qui ne change rien à la chose; les *Sse yo* se composaient de même de quatre personnes, ou sections.

2.° *Hi tchoung*, *Ho tchoung*, *Hi chou* et *Ho chou* c'est-à-dire les quatre membres du *Hi ho* sont envoyés par *Yao* vers les quatre parties du monde (1); ils sont chargés de pourvoir aux affaires célestes, chacun dans la partie qui lui est assignée. Il en est de même des *Sse yo*, qui comme on l'a vu plus haut, avaient l'inspection politique sur les quatre parties de l'empire. On sait que les *Sse yo* avaient reçu leur nom des quatre principales montagnes de l'empire, qui étaient désignées par le nom de *Yo*. Nous voyons aussi par le *Chun tian* de quel côté ces quatre montagnes étaient situées, car il est dit au huitième paragraphe que « *Chun* alla vers l'orient à la montagne 宗岱 *Taï* » *tsoung*, pour y sacrifier, et que dans le même but il

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 6 et 7.

mes la connaissance du temps (1). *Tchou tseu* dit la même chose (2).

Mais il s'élève à leur sujet entre les commentateurs chinois une diversité d'opinions assez grave. Les uns disent que *Hi* et *Ho* (§. 3 et 8) ne sont autres que les quatre personnes désignées sous les noms de *Hi tchoung*, *Ho tchoung*, *Hi chou* et *Ho chou*. D'autres au contraire, soutiennent qu'ils ne sont pas les mêmes et que *Hi* et *Ho* s'appelaient proprement *Hi pe* et *Ho pe*, et que par conséquent il y avait en tout six personnes. D'autres enfin avouent qu'ils ne savent à quoi s'en tenir (3).

Quoique les plus habiles scholiastes chinois, par exemple *Tchou tseu*, *Wang chi*, *Tchin chi*, ne partagent pas l'opinion qu'il s'agisse de six personnes, le système que nous avons adopté, de ne jamais croire ces commentateurs sur parole, lorsqu'il s'agit d'un fait, nous oblige, si nous nous rangeons de l'un ou de l'autre côté, à en exposer les motifs.

Nous dirons donc d'abord que le Chou king ne parle nullement ni de *Hi pe*, ni de *Ho pe*, et c'est le corriger que d'y ajouter ces noms. On n'a aucune raison de penser que l'historien rapporteur de ces faits ait pu commettre un oubli aussi important; et il n'est pas

---

(1) *Chou king ta thsiouan*, I, p. 6. Quand on parle du *commentateur* sans désignation particulière, il faut toujours l'entendre du commentaire principal dans l'édition *ta thsiouan* du *Chou king*. Les autres scholiastes sont désignés par leurs noms.

(2) Idem. *Ibid.*

(3) *Chou king ta thsiouan*, loc. cit.

non plus vraisemblable de supposer qu'il marque une fois les surnoms et qu'il les oublie une autre. D'ailleurs, quoique le style du Chou king, surtout dans les premiers chapitres, soit d'une concision qui va jusqu'à l'obscurité, il n'y a aucun lieu de lui reprocher des infidélités, et ce serait une infidélité que d'omettre une désignation aussi importante.

En outre, il n'y a aucune nécessité d'admettre six personnes, le texte s'explique plus facilement sans cette hypothèse. *Hi* et *Ho* étaient les noms d'une magistrature; *Hi tchoung*, *Hi chou*, *Ho tchoung* et *Ho chou* étaient les titres honorifiques des hommes revêtus de cette magistrature, avec des attributions particulières. C'est ce qui se prouve facilement par le texte du Chou king lui-même. Lorsque Yao donne des ordres à *Hi* et à *Ho* seulement (§. 3 et 8), il parle en termes généraux des affaires qui concernent le tribunal en entier, mais lorsqu'il s'adresse à *Hi tchoung*, *Ho tchoung*, *Hi chou* et *Ho chou*, c'est-à-dire lorqu'il s'adresse aux différens membres du tribunal, il leur donne des ordres détaillés et qui ne concernent précisément que celui auquel ils s'adressent.

Ceux qui pensent qu'il s'agit de six personnes, me paraissent avoir été entrainés par la symétrie qui règne entre les noms des quatre personnages. Ces surnoms désignent des degrés de parenté, à savoir : 仲 *Tchoung* signifie *un frère cadet;* 叔 *Chou* est *le frère cadet du père* (l'oncle). Delà on a conclu que *Hi* et *Ho* devaient bien avoir un nom analogue,

» visita les *Yo* ou montagnes du *midi*, de l'*ouest* et du » *nord* (1) ». La situation de ces *Yo* est donc indiquée par là, du moins en gros; et lorsque les commentateurs, se fondant sur ces indications et sur la tradition, désignent les montagnes qui, sous *Yao* et *Chun*, étaient nommées les *Yo*, nous pouvons ajouter foi à leur opinion. S'il y a, d'ailleurs, des traditions qui méritent d'être regardées comme historiques, ce sont sans doute celles qui ont un caractère géographique. Or, les commentateurs disent que le *Taï tsoung* est la montagne qui plus tard fut appelée 泰山 *Thaï chan*, près de la ville *Taï'an tcheou* du *Chan toung*; que le *Yo du midi* est le 衡山 *Heng chan*, près de la ville de *Heng tcheou fou* du *Hou kouang*; que le *Yo de l'ouest* est le 華山 *Hoa chan*, près de *Hoa yn hian*, dans le *Chen si*; et que le *Yo du nord* est le 恆山 *Heng chan*, près de la ville de *Heng youan tcheou*, dans le *Chan si* (2).

Quant aux endroits où furent envoyés les quatre préposés du tribunal des affaires célestes, ils sont dans le texte tout aussi bien désignés que les *Yo*; on voit donc très-bien que chacun de ces quatre endroits

---

(1) *Ibid.* pag. 46. — Gaubil, *Chou king*, pag. 14. — *Mémoires concernant les Chinois, &c.* tom. II, pag. 182 et suiv.

(2) *Chou king, ta thsiouan* I, pag. 44.

était situé dans une partie répondant aux quatre plages du monde. Mais ce que les commentateurs ajoutent est moins croyable que ce qu'ils disent sur les *Yo :* en effet, ils les renvoient dans des contrées qui ne pouvaient alors être connues des Chinois. Ils disent que la vallée lumineuse 夷嵎 *Yu i* était dans le *Chan toung ;* que 交南 *Nan kiao* était vers le *Toung king* (1); que la vallée obscure 谷昧 *Meï kou* de l'occident, était dans le *Chen si ;* et que 都幽 *Yeou tou* du nord, était dans le *Pe tche li* (2). On voit que même, selon ces commentateurs, les *Yo* ou quatre montagnes se rapprochent à peu près des lieux où étaient allés le *Hi* et le *Ho*, et il en résulte du moins que chacun des quatre préposés du tribunal des affaires célestes, avait sa jurisdic-

---

(1) Il paraît que les commentateurs ont été conduits à indiquer le *Toung king*, par la ressemblance qu'il y a entre *Nan kiao* et le nom chinois du *Toung king*, qui est 阯交 *Kiao tchi*. Il est cependant vraisemblable qu'ils se trompent, car ce nom est d'une origine assez moderne, et d'ailleurs ce pays est trop éloigné pour qu'il puisse avoir été connu des Chinois du temps de *Yao*. Comme ils ne pouvaient faire que des conjectures très-vagues au sujet des autres contrées, ils étaient bien aises de pouvoir s'accrocher à quelque chose qui ressemblait à la vérité.

(2) *Chou king, ta thsiouan* I, pag. 7 et suiv. — Gaubil, *Chou king*, pag. 7 et suiv.

tion, si je puis m'exprimer ainsi, précisément dans la même contrée, qui était soumise à l'administration civile et politique de chacun des quatre *Yo*.

Comme il sera prouvé plus tard, que l'administration politique et celle des affaires célestes étaient étroitement unies dans la personne de l'empereur, il est très-vraisemblable qu'il en était de même quant aux grandes magistratures. Un seul et même tribunal était préposé à l'administration entière; il portait des noms différens selon qu'il s'occupait de l'une ou de l'autre branche de l'administration.

3.° *Hi* et *Ho* avaient effectivement des pouvoirs politiques. On retrouve ce tribunal dans le chapitre *In tching* du Chou king [livre *Hia chou*] (1), où il est mentionné comme en pleine révolte, et que l'empereur régnant est obligé de soumettre par la force des armes. Le Père de Mailla qui était très-versé dans la connaissance de l'antiquité chinoise, et qui d'ailleurs a tiré tout ce qu'il avance des livres originaux, assure que *Hi* et *Ho* n'étaient pas seulement mathématiciens, mais qu'ils étaient encore gouverneurs de provinces (2). Les commentateurs du Chou king disent la même chose (3). Or, s'ils n'avaient été que *mathématiciens*, comme les nomme le P. de Mailla, ou, ce qui est plus juste, s'ils n'avaient été que préposés aux affaires célestes, com-

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 66 et suiv.

(2) *Histoire générale de la Chine*, par le P. de Mailla. Paris, 13 vol. *in-4.°* tom. I, lettre 1.re pag. 94 à 100 et pag. 130 et suiv. — Gaubil, *Chou king*, *loc. cit.*

(3) *Chou king*, *ta thsiouan* III, pag. 107 et suiv.

ment auraient-ils pu avoir des forces armées, et en assez grande quantité pour faire trembler l'empereur lui-même ? On ne pourra résoudre ce problème qu'en adoptant la conjecture qu'ils étaient les mêmes que les *Sse yo,* et, par conséquent, en possession de pouvoirs politiques.

4.° Il est encore un fait remarquable qui donne beaucoup de vraisemblance à notre hypothèse. Dans tout le Chou king, lorsqu'il est parlé de *Hi* et de *Ho,* on ne fait jamais mention en même temps des *Sse yo* et *vice versâ,* quoique très-souvent on nomme ensemble les principales magistratures de l'empire. Ceci est surtout frappant dans le chapitre 官周 *Tcheou kouan* (livre 書周 *Tcheou chou*) où *Tching wang,* empereur de la troisième dynastie, en énumérant les magistratures établies sous *Yao* et *Chun,* ne parle que des *Sse yo* ou des *Pe kouéi,* comme étant chargées de l'administration intérieure. Le *Hi ho,* comme tribunal des affaires célestes, était une magistrature de la plus haute importance, et c'était en outre une magistrature qui avait pour attribution l'administration de l'intérieur de l'empire. D'où vient-il donc que *Tching wang* la passe sous silence ? C'est certainement parce qu'il l'avait déjà nommée en mentionnant les *Sse-yo* (1).

5.° Enfin je m'appuie sur un commentateur chinois qui dit en termes clairs et sans restriction aucune :

---

(1) Gaubil, *Chou king,* pag. 256.

四岳即上羲和四子也

c'est-à-dire : « Les *Sse yo* sont les quatre personnes » qui sont mentionnées plus haut, et qui portent le » nom de *Hi* et de *Ho* ». Et il ajoute : « Chacun d'eux » était préposé aux princes d'un des quatre *Yŏ* ou » montagnes, c'est-à-dire, des quatre parties de l'em- » pire (1). »

Ce scholiaste est 孔安國 *Koung 'an koue*, qui le premier a donné une édition critique des livres classiques et principalement du Chou king, et qui, tant par sa position que par le temps dans lequel il vivait, était à portée de parler avec connaissance de ces sortes de choses. Les Chinois admirent encore aujourd'hui, et avec raison, l'esprit sain et pénétrant qui l'a guidé dans ses recherches sur les antiquités de son pays (2).

(*La suite dans un prochain numéro.*)

---

(1) *Chou king, ta thsiouan;* prolégomènes II, pag. 7. — *Sse ma thsian sse ki*, I, pag. 9, v.

(2) *Mémoires concernant les Chinois*, tom. II, pag. 206 et 216, tom. III, pag. 307. — Gaubil, *Chou king*, pag. 66, 199 357, etc.

Observations sur la séparation des mots dans les textes sanscrits, et sur la nature de l'alphabet dévanagari, par M. le baron G. DE HUMBOLDT, *traduites par* M. VIGUIER (1).

Dans la préface de son édition du *Ghatakarpara*, M. Dursch se prononce expressément contre la proposition précédemment émise par moi, de traiter le sanscrit comme le latin, le grec et les autres langues modernes à l'égard de la séparation des mots. Sous certains rapports, je conviens que cet objet peut sembler minutieux et d'une médiocre importance. Quelque méthode qu'on adopte, qu'on rapproche ou qu'on sépare les mots, on pourra toujours lire et comprendre un texte sanscrit. Veut-on se borner à tirer de la littérature sanskrite le même parti que de toute autre branche de la littérature orientale, il demeure en effet assez indifférent de savoir si l'on représentera aux yeux du lecteur la distinction des idées par des mots isolés, ou bien les fréquens enchaînemens des sons par la continuité d'un texte sans intervalles.

(1) Ces observations ont été primitivement insérées par M. le baron G. de Humboldt dans les n.os 73, 74, 75, d'un Journal scientifique qui se publie à Berlin sous le titre de *Jarbücher für wissenschaftliche Kritik* (avril, 1829). Elles ont été composées à l'occasion de la préface de l'édition du *Ghatakarpara*, par M. Dursch, préface dans laquelle l'éditeur s'était déclaré contre la séparation des mots dans les textes sanscrits.

Mais cette question appliquée spécialement au sanscrit, présente sous un autre aspect une toute autre importance.

La langue sanscrite est placée, pour ainsi dire, en tête d'une longue série d'idiomes dont elle est le principe et la clef. Ces idiomes ne sont point de ceux qu'une érudite curiosité étudie sans en attendre d'importans services, car dans le nombre nous retrouvons et notre langue nationale, et celles de l'antiquité classique, c'est-à-dire les sources mêmes de nos plus hautes jouissances intellectuelles, et la plus belle partie de nos études générales. Par là le sanscrit entre de plein droit dans le domaine des connaissances qu'on peut exiger d'un savant, ou même de quiconque prétend avoir parcouru un cercle d'études un peu étendu et approfondi. Placée sur la limite de ce cercle, cette langue ne pourra jamais sans doute être aussi généralement cultivée que le latin et le grec, et, suivant moi du moins, elle devra toujours rester en dehors des premiers degrés de l'enseignement scolaire. Mais il n'en est pas moins nécessaire que son influence s'étende au cercle tout entier, et les hommes qui cultivent spécialement les langues classiques ne pourront se passer désormais de l'étude approfondie du sanscrit. Ils sentiront qu'une grande partie du mécanisme des langues grecque et romaine ne peut s'expliquer que par ce moyen; que la comparaison de ces deux langues avec le sanscrit devra introduire dans leurs grammaires des formes et des dispositions toutes nouvelles; enfin ils ne verront aucun motif raisonnable (pour m'en tenir à l'expression

la plus réservée) de s'interdire l'accès d'une étude qui touche de si près à la solution des problèmes philologiques dont ils s'occupent sans cesse.

Nous ajouterons encore cette autre considération non moins sérieuse. Le mérite le plus précieux de la langue sanscrite et celui qui lui appartient le plus essentiellement réside dans la composition et la force d'analogie de ses formes grammaticales. Or, c'est bien moins, et tout le monde conviendra de cette vérité, c'est bien moins la substance même des connaissances transmises aux âges suivans par les écrivains de Rome et de la Grèce, que leur *style* qui a exercé cette influence si puissante, si incalculable sur la pensée des modernes et sur leur culture intellectuelle; influence tellement active encore aujourd'hui, que nous revenons sans cesse nous réchauffer à cette flamme antique, et recevoir ce souffle inspirateur qui semble toujours vouloir réveiller en nous quelques étincelles du même génie. Eh bien! ce style si admirable n'eût pas existé sans le système particulier des formes grammaticales dans lequel se développèrent les langues en question; et ce système dérive évidemment du sanscrit; bien plus, comme très-souvent il n'est point passé dans le latin et le grec avec toute sa rigueur et son ensemble, mais seulement par rejetons ou par dérivations partielles, c'est nécessairement au sanscrit qu'il faut recourir, si on veut le concevoir véritablement dans sa nature et son esprit. Aucune langue connue jusqu'à ce jour n'a possédé au même degré le secret de rendre la partie métaphysique de la grammaire, c'est-à-dire les

idées non des choses, mais de leurs modes, relations, subordinations, &c., en les attachant à des formes dont la richesse étonne autant que la simplicité, au moyen de flexions secondaires adroitement combinées pour varier de plus en plus dans ses modifications un radical souvent déjà transformé dans plusieurs de ses élémens principaux; aucune langue n'a, par de telles nuances, à la fois euphoniques et rationnelles dans les articulations et les sons, donné aux formes de la pensée un symbole aussi vrai, aussi heureusement assorti à son objet. Cet artifice des formes pures s'est transmis du sanscrit aux langues qu'on nomme assez justement indo-germaniques, mais que peut-être on caractériserait mieux par le nom de *sanscritiques*, en reconnaissant ainsi, non-seulement leur tige commune, mais encore leur modèle commun par rapport à la régularité de l'ensemble et au fini des détails. Par sa double influence sur l'esprit et la littérature des nations, ce système si ingénieusement organisé a été le principe de la culture des plus grands peuples de l'antiquité ainsi que de l'Europe moderne. Il est donc vrai de dire que l'étude du sanscrit peut faire pénétrer l'esprit de recherches jusqu'aux derniers mystères du langage, et à ses rapports les plus intimes avec le développement de la pensée.

Quiconque est pénétré des mêmes convictions que nous venons d'exprimer sur ce sujet, reconnaîtra sans aucun doute que l'Allemagne doit songer à compléter l'ensemble de ses institutions savantes, par la fondation d'écoles pour le sanscrit spécialement. Déjà un établis-

sement de ce genre s'est formé, grâce aux soins actifs et au zèle de deux hommes qui ont mérité par là une reconnaissance durable, MM. Bopp et A. G. de Schlegel. Dans plusieurs universités allemandes on enseigne le sanscrit; beaucoup de philologues se consacrent laborieusement à cette étude sans autre mobile que leur bonne volonté; plusieurs ont attesté leurs progrès par des publications nouvelles. Enfin, c'est un spectacle qui fait honneur à l'esprit de notre nation, et qui touche en même temps d'un vif intérêt, de voir cette foule d'hommes animés par le zèle d'une étude qui ne leur rapporte absolument aucun avantage dans la vie civile, et obligés de lutter avec des difficultés d'autant plus grandes qu'ils sont bien loin d'avoir tous à leur portée les secours les plus nécessaires à leurs travaux. Or, en de telles circonstances si appropriées à l'établissement des études sanscrites parmi nous, aussi bien qu'en toute occasion semblable où il s'agirait d'ouvrir une nouvelle école pour une langue quelconque, on ne saurait attacher trop d'importance aux procédés qui peuvent en favoriser l'enseignement et l'intelligence, et en rattacher l'étude à celle des autres idiomes de la même famille qui peuvent nous être depuis long-temps familiers. Tel est, en la considérant sous ce point de vue, l'intérêt que peut acquérir cette question : Convient-il de donner à l'avenir les textes sanscrits en ne ménageant aucun intervalle entre les mots, ou en les séparant tous, enfin en n'admettant la séparation que d'une manière plus ou moins restreinte? J'ai pensé que les lecteurs d'un Journal consacré comme celui-ci à la

chaque langue, attendre de l'enseignement oral et de l'exercice personnel tout ce qui tient à la prononciation la plus juste de cette parole muette qui vous est transmise par l'écriture.

Le mérite d'un système d'écriture doit donc être jugé d'après son rapport à l'intelligence logique, et en vertu de ce principe, il faut que l'unité de l'élément logique du discours s'y produise d'abord à l'œil du lecteur. La distinction et la séparation des mots doit être la loi générale de l'écriture en toute langue, attendu que toutes sont à cet égard dans les mêmes conditions. Que si l'on voulait admettre une distinction, cette loi devrait avoir plus d'autorité pour les langues, en raison de ce qu'elles sont plus éloignées de l'époque où on les parlait, et surtout pour le sanscrit dans lequel il y a une foule d'intonations que nos savans, du moins ceux qui sont privés de l'enseignement oral des Pandits, ne sauraient reproduire dans leurs nuances particulières, de telle sorte qu'ils ne les distinguent que par les yeux, et par la connaissance des mots où elles se rencontrent.

Assurément un texte écrit sans intervalles n'empêche pas, surtout dans une langue pourvue d'un système complet de formes grammaticales, qu'on ne puisse distinguer chaque mot, et à l'aide d'un exercice soutenu, cette distinction finit par devenir aussi rapide que précise. Mais il n'en est pas moins vrai que l'intelligence trouve une telle écriture en contradiction avec la loi qui la dirige, toute les fois qu'elle cherche à déchiffrer une langue, et son premier travail, quelque peu de difficulté qu'elle y éprouve à la longue,

n'en sera pas moins de chercher la distinction des mots comme une donnée indispensable, et qui servira de base à l'interprétation qu'elle veut faire. Au contraire, un texte où les mots sont convenablement séparés, semble lui apporter, à la première vue, une certaine clarté qui la rassure et la raffermit. J'avoue que j'attache beaucoup plus d'importance à cette disposition produite par l'impression totale, qu'aux difficultés de détail qui peuvent tenir aux imperfections dans la manière de séparer les mots.

D'un autre côté, le principe euphonique dont j'admets également la haute importance, n'a aucunement à souffrir de cette séparation. Quelque rapprochement que la prononciation établisse entre les mots qu'elle enlace étroitement les uns dans les autres, il n'en est pas plus nécessaire de les lier l'un à l'autre dans l'écriture. Il y a des lettres finales et initiales qui indiquent la liaison, et on la sent parce que l'euphonie peut aussi être apperçue par l'œil, dès qu'une fois l'oreille l'a fait passer dans l'esprit; mais les élémens de la pensée n'en doivent pas moins conserver chacun leur place distincte.

Cette vérité trouverait dans d'autres langues des exemples et des preuves. La langue française se présente d'abord, et l'on sait combien dans la prononciation elle réunit fréquemment pour l'oreille ce qu'elle sépare soigneusement pour l'œil dans l'écriture. Nous pouvons citer encore la langue latine : en latin, comme en grec (et cette observation bien entendue pourrait donner une loi commune à toutes les langues), l'unité

du mot est déterminée par l'accent. Or, les prépositions latines n'ont point d'accent qui leur soit propre, lorsqu'elles se trouvent immédiatement suivies du cas qu'elles régissent ou de leur complément. Elles tombent donc dans le domaine de ce mot régi par elles, comme une sorte d'augment ou de syllabes antécédentes dénuées d'accent. C'est ce que témoigne positivement Quintilien (I, 5, 25-27, edit. de Spalding). « . . . *His* » *verbis loca conjungimus. Nam cùm dico* circum li- » tora, *tanquam unum enuncio, dissimulatâ distinc-* » *tione : itaque tanquam in unâ voce, una est acu-* » *ta* ». Nous ne voyons pas pourtant qu'aucun éditeur ait imprimé en pareil cas les mots sans intervalle, comme il l'aurait fallu nécessairement si l'écriture devait rendre de tout point la parole. On divise selon le besoin de l'intelligence, et on laisse au lecteur le soin d'apprendre par lui-même l'effet oral qui doit être produit dans tel ou tel cas.

La langue grecque offre une particularité qui se rapproche encore davantage du sanscrit. La préposition *κατὰ* rejette, principalement dans l'ancien dialecte épique, sa voyelle finale, et assimile la consonne précédente (*τ*), devenue finale, à la consonne initiale du mot qu'elle régit (1). Par une semblable modification

(1) Bien que le résultat revienne au même de quelque manière qu'on l'entende, j'aime mieux envisager cet accident grammatical d'après cette explication qui est aussi celle de Reiz (*De pros. gr. accentûs inclinatione*, pag. 41), et je le trouve de la sorte plus approprié au procédé euphonique dont nous nous occupons, au lieu de ne voir dans cette assimilation des deux consonnes qu'un redou-

ἀνὰ devient ἂν ou ἂμ, et παρὰ se réduit à πὰρ. Or, dans tous ces cas où l'on voit, précisément comme dans le sanscrit, l'influence de la consonne initiale déterminer le changement de la finale du mot précédent, des philologues d'une autorité imposante se sont déclarés en faveur de l'orthographe séparée, et l'on ne trouve point dans leurs éditions καδδώματα, ἀμφόνον, παρθεῷ, mais bien

blement de la consonne initiale du second mot, quoique, sans contredit, cette dernière supposition soit la plus ordinairement admise par les grammairiens, même d'une époque ancienne (Greg. Corinth. *De dialectis*, ed. Schæferi, pag. 616, §. 46, où l'on trouve rangés dans la même classe ces deux cas à la rigueur très-différens, κάππεσε et κὰδ δὲ). Cette dernière manière de voir présuppose évidemment l'unité de mot formée par la préposition et son régime, sans rendre compte de ce que devient la consonne finale du premier mot. On ne peut s'empêcher pourtant de reconnaître ici un changement de lettres, semblable à celui qu'éprouvent généralement, dans le sanscrit, les consonnes finales par rapport aux consonnes initiales des mots qui les suivent. La différence entre les deux langues consiste uniquement en ce que la règle sanscrite se contente d'assortir les consonnes finales avec les initiales, en les prenant dans un même ordre de lettres, soit dures ou sourdes, soit douces ou sonnantes, tandis qu'ici le grec les assimile entièrement. On voit donc que la forme κὰδ δώματα est toute sanscrite, et il en serait de même de celle κὰλ λαπάρην si la leçon n'en était point contestée (Cf. *Hom. Iliad.* éd. Villoison, et l'édit. de Wolf, 1817, Il. XIV, 447). Seulement au lieu de κὰκ κόρυθος, le sanscrit aurait admis κὰτ κόρυθος, et dans κὰγ γόνυ se serait contenté de κὰδ γόνυ. Buttmann observe avec toute raison (*Grammaire dével.* t. II, p. 379, §. 3), que dans ce dernier exemple le γ de κὰγ a bien la valeur d'un véritable gamma et non de la nasale-gutturale (substitut de la dernière lettre sanscrite dans l'ordre des consonnes gutturales). En effet, puisque ni la consonne, remplacée par ce gamma, ni celle qui détermine ce changement, ne sont des nasales, il est impossible de le rapporter à cette classe de lettres.

καὶδ δώματα, ἂμ φόνον, πὰρ Θεῷ. On peut consulter l'*Homère* de Wolf, le *Pindare* de Bockh, Ruhnken, *Hymn. ad Cererem*, Fischer, *ad Welleri Grammat.* tom. I, pag. 70, Passow, *Dict. grec*, au mot κατά. Reiz s'oppose formellement à la liaison (*de Pros. gr. accentûs inclinatione*, p. 40). Buttmann, il est vrai, s'y déclare favorable (*Gramm. dével.* t. II, p. 297, rem. 1), du moins à l'égard de κατά, mais les seuls motifs allégués par ce savant se réduisent à ce que l'orthographe contraire donnerait à la fin du premier mot des lettres étrangères aux finales grecques, et qu'on ne peut pas démontrer absolument en fait, que les mots fussent séparés par les anciens.

Dès lors que l'on écrit avec un accent ces prépositions abrégées, on reconnaît leur individualité comme mot, et on distingue fort bien cette manière de les employer, de celle où elles font partie d'un mot composé. Il s'ensuit évidemment que l'on ne doit pas considérer la rencontre de deux lettres exerçant l'une sur l'autre une influence mutuelle, comme un motif suffisant pour réduire deux mots en un seul. J'ai tâché de prouver dans ce qui précède que l'écriture n'a pas besoin d'imiter la prononciation, lorsque celle-ci lie réellement les mots en un seul, et l'usage des Grecs démontre, plus que tout le reste, l'indépendance de l'une et de l'autre, puisque, à l'exception d'un fort petit nombre de cas, l'écriture grecque ne donne pas même les changemens que subissaient les lettres finales dans la suite du discours parlé, quoique ce soit un fait hors de doute et attesté par les inscriptions de l'époque. la

plus ancienne que de tels changemens avaient lieu; par exemple, pour le ν qui, devant une labiale, devenait un μ, et devant une gutturale devenait la nasale γ, et ainsi de plusieurs autres lettres. Mais on demandera en outre s'il est bien sûr que dans l'usage oral tous les mots sanscrits fussent contractés en un seul, lorsque leurs lettres finales et initiales déterminaient par leur rencontre de certaines variétés dans la prononciation.

L'affirmative est manifestement l'opinion de ceux qui, au lieu d'unir tous les mots dans l'écriture, se bornent à lier ceux dont les finales et les initiales sont dans le cas dont nous parlons. M. Dursch n'entre dans aucune recherche sérieuse sur cette question si intéressante pour la langue; mais il insiste davantage sur un point qui me semble moins essentiel, en demandant laquelle des manières d'écrire exige une connaissance plus exacte des règles de l'euphonie. Il applique à son gré, à ces diverses manières, les qualifications de naturelle et non naturelle, sans établir nettement ce qui en ceci est réellement naturel, si c'est la prétention de présenter la pensée immédiatement à l'intelligence, ou bien celle d'imiter les accidens de la prononciation sur lesquels il aurait encore été nécessaire de donner préalablement quelques explications. Au surplus, par la manière dont il parle des changemens et de la liaison des consonnes et des voyelles (p. 9), M. Dursch semble impliquer dans tous les cas sans distinction la convenance de la contraction en un seul mot.

Je suis, quant à moi, de l'opinion opposée, mais

du moins fallait-il ici distinguer avec soin des cas très-différens entre eux. Assurément la liaison des voyelles finales et initiales semble avoir réellement produit dans la prononciation une véritable unité de mot. Mais il en devait être tout autrement du contact d'une consonne finale avec l'initiale du mot suivant. Là, on peut affirmer que, nonobstant les transformations des lettres, la prononciation ne laissait pas de faire toujours sentir l'individualité de chaque mot particulier, et par conséquent de marquer suffisamment pour l'oreille la séparation. La langue elle-même l'atteste par la manière diverse dont elle traite la rencontre de certaines lettres lorsqu'elle a lieu au milieu des mots ou sur leurs limites respectives. Cette seule loi par laquelle elle refuse à certaines lettres la faculté d'être finales, suffirait pour prouver clairement que le sentiment de la terminaison des mots et de leur délimitation était passé dans la prononciation. Il est vrai que cette loi pouvait porter sur les cas où la terminaison du mot figure en même temps comme terminaison d'une phrase, et j'avoue qu'en effet on voit dans le discours intimement lié certaines consonnes placées à la fin des mots, lesquelles ne peuvent autrement être admises comme finales. En toute langue, la rapidité du discours rapproche également les finales et les initiales des mots de manière à ne laisser aucune véritable interruption entre eux, et plus qu'ailleurs, un tel enchaînement paraît avoir eu lieu dans le sanscrit où l'on remarque une aversion marquée par tant de précautions délicates contre le choc de lettres d'une nature hétérogène. Au reste,

comme cette même susceptibilité se retrouve encore aujourd'hui dans les langues vivantes de l'Inde, même dans le langage des classes les plus ignorantes et grossières; comme nous voyons des langues originaires de ces contrées, et non dérivées du sanscrit (1), posséder un appareil de règles considérable et compliqué sur la rencontre des lettres, nous pouvons en conclure qu'il y a lieu tout au moins de douter si cette susceptibilité appartient d'une manière plus particulière dans l'origine au sanscrit, ou en général aux autres langues de l'Inde. On a encore trop peu éclairci le degré d'affinité de ces langues avec le sanscrit, pour qu'il soit possible de rien hasarder à cet égard. Quoiqu'il en soit, il faut bien qu'en sanscrit, même dans l'enchaînement d'une phrase, un certain temps d'arrêt se soit fait sentir à la fin d'un mot, car autrement on ne pourrait concevoir pourquoi par exemple une consonne dure (sourde) ne peut rester immuable à la fin, aussi bien que dans le courant d'un mot. En vain, prétendrait-on écarter cet argument en disant que c'était précisément parce qu'on unissait les mots entre eux qu'on devait recourir à cet expédient. Car d'un côté les langues ne sont point si réfléchies dans leur procédés, et de l'autre, celui-ci n'aurait son application que dans un petit nombre de cas. Il est bien plus conforme à la nature de la langue elle-

(1) L'existence à part de ces langues doit donc faire considérer comme impropre la manière dont on désigne quelquefois le sanscrit en l'appelant simplement *la langue de l'Inde*, ou *l'ancienne langue de l'Inde*.

insuffisante. On doit tenir au principe de ne point abandonner la distinction des mots destinés à l'intelligence, en vertu de l'économie logique de la langue, et de ne point la sacrifier, même par exception, à la simple représentation du son. En grec, les cas de cette espèce sont moins fréquens; tandis qu'ils se reproduisent si souvent en sanscrit, qu'il en résulterait dans l'écriture une proportion beaucoup trop inégale entre la part de l'intelligence et celle de la prononciation.

Même en grec, l'incommodité de ces liaisons a été sentie; aussi a-t-on pris la précaution de les marquer en plaçant sur le point de réunion le signe qu'on appelle *coronis*. On va encore, dans certains cas, et précisément dans les plus difficiles, jusqu'à renoncer à la liaison, tantôt en employant l'apostrophe et en traitant la véritable crase comme une simple élision, tantôt en donnant en toutes lettres ce qui doit être contracté, sans en avertir par aucun signe. En outre, une remarque à faire, remarque indiquée par Bœckh dans la préface de son *Pindare*, pag. xxxv, et qui résulte d'un grand nombre de ses observations critiques dans le même ouvrage, c'est que plus les écrivains sont anciens et les écritures primitives, moins on y rencontre les contractions représentées par le rapprochement des mots. Le fait est le même pour les inscriptions. Ainsi nous voyons observée, même en grec, notre précédente règle, de s'en tenir dans l'écriture à la nature des mots et de s'en rapporter au lecteur pour tout ce qui tient à la prononciation.

Les cas où le changement des voyelles finales et ini-

tiales en une longue ou une forme contracte semble le plus autoriser, pour l'écriture sanscrite, la combinaison en un seul mot, sont ceux où les lettres *i* et *o*, placées devant des voyelles dissemblables, se changent en leur semi-voyelle *y* et *w*.

On sait que la manière d'écrire suivie dans tous les manuscrits sanscrits, et dans un grand nombre de livres imprimés dans l'Inde, ne peut être alléguée en faveur d'aucune des méthodes essayées en Europe, mais qu'elle est purement syllabique. Là, sans aucun égard pour le sens et la distinction naturelle des mots, le discours entier se trouve partagé matériellement en groupes d'une ou de plusieurs consonnes avec la voyelle qui les suit, et tout au plus à la fin de la phrase, voit-on une consonne rester seule avec son signe de repos. L'*Anuswâra* et le *Visarga* sont aussi tolérés comme terminaisons de ces groupes (*voyez* la *Bibliothèque indienne* d'A. G. de Schlegel, tom. II, pag. 40-42. Bopp, *Grammaire en lat.* r. 30, b.). De cette manière d'écrire est certainement provenue celle qui est la plus ancienne, du moins entre toutes les pratiques de ce genre que l'on connaît encore aujourd'hui, et c'est celle que M. Dursch a employée, d'après l'exemple de Haughton, dans son *Manu*. Elle s'est formée en continuant de méconnaître toute distinction entre les mots, et en abandonnant comme inutile la coupe syllabique, et elle a changé la suite de petits traits horizontaux placés l'un auprès de l'autre en un seul trait prolongé sur toute la ligne d'écriture. Cette origine seule prouverait déjà que la méthode en question ne

insuffisante. On doit tenir au principe de ne point abandonner la distinction des mots destinés à l'intelligence, en vertu de l'économie logique de la langue, et de ne point la sacrifier, même par exception, à la simple représentation du son. En grec, les cas de cette espèce sont moins fréquens; tandis qu'ils se reproduisent si souvent en sanscrit, qu'il en résulterait dans l'écriture une proportion beaucoup trop inégale entre la part de l'intelligence et celle de la prononciation.

Même en grec, l'incommodité de ces liaisons a été sentie; aussi a-t-on pris la précaution de les marquer en plaçant sur le point de réunion le signe qu'on appelle *coronis*. On va encore, dans certains cas, et précisément dans les plus difficiles, jusqu'à renoncer à la liaison, tantôt en employant l'apostrophe et en traitant la véritable crase comme une simple élision, tantôt en donnant en toutes lettres ce qui doit être contracté, sans en avertir par aucun signe. En outre, une remarque à faire, remarque indiquée par Bœckh dans la préface de son *Pindare*, pag. xxxv, et qui résulte d'un grand nombre de ses observations critiques dans le même ouvrage, c'est que plus les écrivains sont anciens et les écritures primitives, moins on y rencontre les contractions représentées par le rapprochement des mots. Le fait est le même pour les inscriptions. Ainsi nous voyons observée, même en grec, notre précédente règle, de s'en tenir dans l'écriture à la nature des mots et de s'en rapporter au lecteur pour tout ce qui tient à la prononciation.

Les cas où le changement des voyelles finales et ini-

mitif de donner des signes aux sons. A ce point de vue appartient l'invention des doubles formes de voyelles selon qu'elles sont employées, soit comme indépendantes, soit comme dépendantes des consonnes qui précèdent. Lorsque dans nos grammaires on caractérise la différence des signes-voyelles en disant qu'on les emploie au commencement, ou au milieu et à la fin des mots, on n'explique point véritablement la cause et la nature de cette différence. La vraie raison consiste en ce que les voyelles, dites du commencement, représentent des valeurs entières subsistant par elles-mêmes dans la prononciation sans consonne qui les précède, ni même qui les suive (selon le système sanscrit); tandis que les voyelles du milieu et de la fin ne sont là que pour donner la modification du groupe des consonnes formant la syllabe, ou pour indiquer avec quel son-voyelle doit être prononcée la consonne qui a besoin de ce complément. D'après la manière ordinaire dont on s'explique, il faudrait supposer que les signes différens n'ont été destinés qu'à l'usage le plus commode dans l'écriture, cependant, à ne considérer que la forme, il est certain que les deux *i* du milieu pouvaient tout aussi aisément faire l'office de l'*i* initial et réciproquement. Cette supposition mal appropriée au caractère de l'écriture sanscrite, provient de ce que nous abordons l'alphabet sanscrit avec les idées que nous avons prises du nôtre. C'est d'après ce faux point de vue que nous nous étonnons de voir l'*i* bref écrit *devant* la consonne, quand il doit être prononcé après, et nous appelons cela une transposition, tandis

tient pas immédiatement à la prétention d'observer les principes euphoniques de la langue. Assurément elle est conséquente en cela qu'elle n'admet aucune séparation pour quelque raison que ce soit, mais elle n'a d'ailleurs nul fondement historique ni philosophique dont elle puisse en rien se prévaloir. Ensuite, elle place toutes les syllabes d'une phrase à égale proximité les unes des autres, tandis qu'en fait, la prononciation, aussi bien que le sens, en rapproche quelques-unes plus que d'autres par une liaison plus ou moins rapide. Aussi ne peut-on faire aucun doute que la méthode suivie par les Anglais, par Schlegel et même jusqu'ici par Bopp, malgré le manque de conséquence que ce savant lui a si justement reproché depuis peu (*loc. cit.*), ne soit pourtant de beaucoup supérieure à la continuité absolue de l'autre écriture. On y admet du moins comme base le raisonnable principe de la séparation des mots, et on ne l'abandonne que là où l'on croit que les formes contractées des sons s'opposent à l'application de ce principe. L'appréciation de la justesse de ce procédé dépend de la réponse qu'on peut faire à cette question, si le besoin de l'intelligence doit exclusivement influer sur l'écriture, ou si cette influence doit être partagée en faveur du principe euphonique; et dans quel cas la prononciation sanscrite réduisait à l'unité des mots distincts et indépendans par leur nature.

L'écriture à coupes syllabiques des copistes hindous du sanscrit se réduit, autant que je puis le croire, à une pure méthode graphique, c'est-à-dire tirée immédiatement de la notion de l'alphabet et du dessein pri-

deux ou plusieurs consonnes se suivent, on les construit ensemble comme consonnes initiales portant sur la même voyelle suivante. 5.° l'ensemble de l'écriture ne se divise, ainsi que nous l'avons vu, qu'en groupes syllabiques toujours commençant en consonne et terminés en voyelle. Si l'on fait attention à ces différences, on reconnaîtra clairement que les deux premiers caractères dont nous avons parlé ne répondent point aux habitudes d'une écriture qui procéderait rigoureusement par la méthode alphabétique, méthode exigeant un signe spécial pour chaque consonne et chaque voyelle, et les disposant en tel ordre, soit à droite, soit à gauche (selon la marche adoptée pour l'ensemble), qu'ils répondent à l'ordre des articulations et des sons de manière à pouvoir et à devoir être régulièrement épelés. On reconnaîtra en outre que, sans doute, les trois derniers caractères se concilient avec un système d'écriture alphabétique, puisqu'il est de la nature d'un tel système de pouvoir être décomposé par syllabes aussi bien que par lettres, mais qu'après tout on ne peut les expliquer et en rendre raison que dans un système d'écriture syllabique. Donc l'écriture sanscrite est d'un côté purement alphabétique, puisqu'elle ne reconnaît point comme élémens de son alphabet des signes de syllabes, mais bien des lettres proprement dites, et que, dans chacun de ses groupes syllabiques, on peut distinguer une à une les parties qui servent à les former; mais d'un autre côté elle est réellement syllabique, puisqu'elle envisage les syllabes comme des totalités élémentaires, et qu'elle n'obéit point rigou-

qu'en se plaçant dans le point de vue de l'écriture indienne, il ne peut être aucunement question ni d'*avant* ni d'*après*. Voici à ce qu'il me semble comme il faut l'entendre : ce que je vais observer de l'écriture dévanagari s'applique, sauf quelques différences de détail, à tous les idiomes peut-être de l'Inde, mais du moins incontestablement au Pali, au Bengali, au Guzarati, au Tamoul, au Télinga, au Barman, et au Singhalais. Or, l'écriture dévanagari présente, par rapport à l'écriture grecque, romaine, et aux alphabets qui en sont dérivés, les particularités suivantes qui sont très-essentielles : 1.° L'*a* bref, quand il suit immédiatement une consonne, n'est jamais écrit, mais il est considéré comme inhérent à la lettre consonne. 2.° les voyelles et les diphthongues qui, dans l'articulation, suivent la consonne, sont placées devant elle dans l'écriture, ou bien cette consonne s'en trouve comme enveloppée de manière à occuper le milieu, lorsque la diphthongue se partage en deux signes. Ce fait se rencontre dans le bengali et le tamoul, et se retrouve même dans quelques manuscrits dévanagari. Dans ce qu'on appelle le pali-barman, la place de cette voyelle est entièrement abandonnée à l'arbitraire (*V.* Burnouf et Lassen, *Essai sur le pali*, pag. 30-31). 3.° les voyelles ont des doubles signes, suivant la remarque déjà faite plus haut. Mais dans l'écriture qui exclut tout intervalle entre les mots, il ne peut y avoir pour chaque phrase qu'une seule lettre voyelle indépendante au commencement, et une seule consonne non complétée par une voyelle, à la fin. 4.° quand

et des syllabes. La voyelle appelle l'*âme* (*uyir*), la consonne le *corps* (*mey*), la syllabe *âme et corps*, et la consonne seule la *lettre morte*. De même encore, en télinga, les voyelles indépendantes s'appellent *les vies*, et leur union avec les consonnes la *vivification*. Ces dénominations ne sont point passées, que je sache, dans la terminologie grammaticale du sanscrit. La voyelle s'appelle en général le *son* (*svara*), et la consonne *ce qui rend le son visible* (*vyandjana*). Au surplus, nous en conviendrons sans difficulté, ce système d'écriture n'accordant aux syllabes aucune terminaison par la consonne, est mal approprié au sanscrit; mais il semble fait au contraire pour le télinga, car dans cette langue, presque toutes les syllabes et les mots se terminent par un son voyelle. Nous observerons de même que, dans la langue tamoule, il n'y a à la fin des mots que des semi-voyelles et des lettres nasales.

Ce n'est point ici le lieu de m'étendre davantage sur cette matière, à laquelle je compte revenir ailleurs, quelque intérêt que présentent pourtant les questions suivantes : quelle est l'origine de tous ces alphabets de l'Inde, qui semblent presque avoir été jettés dans un même moule, et qui tendent également vers le système syllabique ? y aurait-il eu une écriture purement alphabétique qui se serait prêtée ensuite à admettre une combinaison de formes syllabiques qu'elle aurait peut-être trouvée toute faite antérieurement ? ou bien, faut-il croire qu'un véritable système syllabique primitif se serait insensiblement élevé par la décomposition de ses élémens à la forme alphabétique, et ne conserverait

reusement au principe de retracer toujours uniformément chaque son voyelle ou consonne dans l'ordre suivant lequel il est prononcé, et indépendamment de son rapport syllabique avec d'autres sons (1).

En restant dans le point de vue de l'écriture alphabétique, on ne conçoit rien de moins sensé que d'entourer une consonne des signes divisés de la diphthongue sur laquelle elle frappe, au lieu de faire arriver cette diphthongue immédiatement à sa suite, mais il n'a plus rien d'étrange dans l'écriture syllabique, puisque celle-ci ne procède point par épellation de la consonne à la voyelle, et qu'elle prend d'ensemble, comme unité totale, le groupe syllabique; *ki* et *lo* ne sont, dans ce système, rien autre chose qu'un *k* et un *l* alphabétiques. On peut voir, par les expressions métaphoriques employées par la langue tamoule pour désigner les idées de voyelle et consonne, que cette division par groupes ou par consonnes à valeur syllabique reposait sur une certaine théorie de la nature des lettres

---

(1) J'ignore si les aperçus que je viens d'exposer ont déjà été remarqués par d'autres. A. G. de Schlegel a émis une opinion opposée (*Bibl. Ind.* II, 40), mais il me paraît aller réellement trop loin lorsqu'il déclare purement alphabétique l'écriture du sanscrit. Campbell dit expressément (*Teloogoo gramm.* p. 9) que les consonnes avec ce qu'on appelle des voyelles du milieu et de la fin ne répondent point du tout à l'idée qu'un Européen se fait d'une lettre, puisque, dans cette forme toute spéciale, elles ne sont point susceptibles de division, qu'enfin la consonne avec sa voyelle forme un signe syllabique indécomposable. Carey (*Burman. gramm.* p. 13) dit : la consonne avec sa voyelle adhérente est considérée comme une lettre, et prononcée ainsi simultanément.

considérations accessoires qui m'ont semblé pouvoir influer sur la solution de la question. Ainsi du moins, quand même mes explications ne paraîtraient point satisfaisantes, la voie est préparée pour d'autres plus heureuses et plus persuasives. Je ne m'étais pas proposé d'autre résultat, sachant bien que personne ne peut guère se flatter de produire du premier moment une conviction universelle en faveur de son opinion.

Guillaume DE HUMBOLDT.

Notice sur la Sibérie, par M. HEDENSTRŒM.

(Suite.)

VOYAGES SUR LES CÔTES.

C'est avec douleur que le voyageur voit les arbres diminuer de hauteur, à mesure qu'il approche de la mer Glaciale. Jusqu'à Verkhoiansk, à 600 verst de la mer, des mélèzes hauts et droits voilent encore la nature mourante; mais depuis ce dernier endroit, leur nombre diminue, et ils deviennent petits et rabougris. Le vêtement de mousse qui couvre l'arbre devient plus gros que le tronc lui-même; mais rien cependant ne peut le sauver du souffle destructeur du nord. Quelques minces bouleaux (*Betula nana*) cherchent encore à combattre ce formidable ennemi; mais ils périssent à peine sortis du sein de la terre. Il n'y a que la mousse, véritable fille du nord, qui croît et fleurit même au sein de l'hiver, et qui couvre à peine une terre en-

même de concevoir que, tout en enchaînant l'un à l'autre les élémens du discours, l'intelligence, qui ne laissait pas d'apercevoir la fin de chaque mot, déterminait naturellement, partout où la prononciation pouvait s'y prêter, un repos instantané de la voix dont les habitudes suivent toujours de si près le mouvement de la pensée. Ce n'est qu'ainsi que je puis me rendre compte de la différence de quelques lois euphoniques lorsqu'il s'agit ou de mots séparés ou du courant d'un même mot, car autrement l'immédiate contiguité des sons devrait dans les deux cas donner le même résultat. Loin d'en être embarrassé, j'y reconnais cette constance dans l'unité de sa forme grammaticale que le sanscrit possède à un plus haut degré qu'aucune autre langue. Quand nous voyons dans le courant d'un mot la lettre *t* demeurer immuable devant *a*, tandis que ce même *t* à la fin d'un mot devant l'initiale *a* se transforme en *d*, cela ne peut s'expliquer qu'en disant que, dans le premier cas, la lettre *a* privée de toute indépendance n'est que l'issue vocale du *t*, et lui est indivisiblement unie, tandis que, dans le second, elle subsiste par elle-même, et présente une légère aspiration, qui se retrouve en grec dans l'esprit doux. Devant cette aspiration vient se heurter et s'interrompre instantanément la consonne sourde, élément hétérogène à la nature sonore de la voyelle, et ce conflit, qui ne peut avoir lieu dans le courant des mots, produit la transformation dont nous parlons. Il suit de là que le changement des consonnes sourdes en consonnes sonores devant les voyelles initiales est en même temps une

oiseaux de passage, qui arrivent pendant l'été. Des troupes innombrables d'oies et de canards sauvages couvrent les lacs et les flaques d'eau. Parmi les races d'oies, deux, à ce qu'il me semble, n'ont pas encore été décrites, savoir : l'oie blanche, plus petite que la grise. Elle est toute blanche, elle n'a de noir que les dernières plumes d'aîles; les pieds et les pattes sont rouges. L'oie noire est nommée par les Russes, *niemok*, ou muet, parce qu'elle vole sans faire entendre aucun cri; elle est de la grandeur d'une cane, mais plus ronde et toute noire. Il n'y a que deux races de cygnes connues, la grande et la petite. Par une bisarrerie assez singulière, la grande ne fait son nid que dans le bois, sur le bord de la Toundra; tandis que la petite demeure exclusivement dans la Toundra. Parmi les autres oiseaux, on remarque une espèce de poule d'eau (*tringa lobata*) plus petite qu'un moineau, et à pattes palmées. Je ne l'avais jamais vue que dans le step de Baraba. Ce petit oiseau parcourt aussi des espaces immenses, pour pondre et couver tranquillement dans ces lieux inaccessibles. Parmi les moettes, on trouve ici le stercoraire (*larus parasiticus*) qu'on ne voit dans aucun autre endroit de la Sibérie. Les oiseaux indigènes sont la perdrix blanche, ou poule de neige, et le grand-duc blanc. De même pendant l'été, des troupeaux innombrables de rennes sauvages viennent chercher dans ces solitudes, un asile contre les cousins. Au contraire, le grand orignal d'Amérique n'abandonne pas les bois. Le faon de ce grand animal est à l'âge d'un an, aussi grand qu'un cheval de petite taille. A l'orient de l'embouchure de la Kolyma,

insuffisante. On doit tenir au principe de ne point abandonner la distinction des mots destinés à l'intelligence, en vertu de l'économie logique de la langue, et de ne point la sacrifier, même par exception, à la simple représentation du son. En grec, les cas de cette espèce sont moins fréquens; tandis qu'ils se reproduisent si souvent en sanscrit, qu'il en résulterait dans l'écriture une proportion beaucoup trop inégale entre la part de l'intelligence et celle de la prononciation.

Même en grec, l'incommodité de ces liaisons a été sentie; aussi a-t-on pris la précaution de les marquer en plaçant sur le point de réunion le signe qu'on appelle *coronis*. On va encore, dans certains cas, et précisément dans les plus difficiles, jusqu'à renoncer à la liaison, tantôt en employant l'apostrophe et en traitant la véritable crase comme une simple élision, tantôt en donnant en toutes lettres ce qui doit être contracté, sans en avertir par aucun signe. En outre, une remarque à faire, remarque indiquée par Bœckh dans la préface de son *Pindare*, pag. xxxv, et qui résulte d'un grand nombre de ses observations critiques dans le même ouvrage, c'est que plus les écrivains sont anciens et les écritures primitives, moins on y rencontre les contractions représentées par le rapprochement des mots. Le fait est le même pour les inscriptions. Ainsi nous voyons observée, même en grec, notre précédente règle, de s'en tenir dans l'écriture à la nature des mots et de s'en rapporter au lecteur pour tout ce qui tient à la prononciation.

Les cas où le changement des voyelles finales et ini-

quelques naturalistes. On n'a jamais vu de baleines dans ces parages.

Pendant l'hiver, ces lieux reprennent de nouveau leur aspect sombre et désert. A peine si, dans quelques marches, on aperçoit un renard bleu ou un troupeau de rennes sauvages. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que la renne est d'une prudence rare pendant toute l'année, à l'exception du printemps. Elle voit et elle sent un homme ou un chien à une distance considérable. Mais au printemps, pendant les mois de mars et d'avril, non-seulement elle ne s'écarte pas de la *narta* (traîneau long); mais elle s'en approche au contraire assez vîte, et comme si le sens de l'odorat était momentanément assoupi, elle ne s'éloigne qu'après avoir fait à une très-petite distance et plusieurs fois le tour du traîneau, comme si elle voulait s'assurer d'une manière plus positive de l'insuffisance de son odorat.

VOYAGES AVEC LES CHIENS.

Ces voyages sont agréables, prompts et peu fatigants. Des chiens bien entretenus font, en cas de besoin, jusqu'à 200 verst dans un jour. Le traîneau auquel on attèle les chiens, se nomme, dans le pays, *nanta*; il a une sagène et demi de long, sur une archine de largeur et de hauteur. La *narta* se fait de bois sec et léger, et toutes les pièces en sont jointes par des courroies solides et flexibles. Les patins sont courts, on les fait de bouleau mouillé, afin qu'ils soient plus flexibles. Il n'y a pas moyen de voyager sans cet équipage à travers les immenses déserts de neige, et bien moins en-

30.

core sur la mer Glaciale, sans un équipage comme celui que nous venons de décrire, qui passe sur les glaçons et les montagnes de glaces, en se pliant sans jamais se casser, et encore moins sans les chiens, qui ont la faculté de passer partout, et ne craignent aucun obstacle. Cet excellent animal, qui, à toutes ces précieuses qualités, réunit encore celle d'être le plus utile dans ces contrées, égaye le voyageur pendant la route par ses joyeux aboiemens, et souvent, tournant la tête, il le regarde d'un air caressant; mais quelquefois il expose au plus grand danger le voyageur inexpérimenté ou négligent. Pour peu que les chiens sentent une perdrix ou un renard bleu, ils s'élancent précipitamment du côté où est le gibier; les plus harassés reprennent de la vigueur, et il n'est pas rare qu'en poursuivant leur proie, ils se précipitent ou dans un ruisseau ou dans un ravin. En pareil cas, il n'y a de salut que dans le chien de la tête, qui est le plus instruit et souvent le seul qui ait de l'expérience. Ce chien, que dirige la voix seule de son maître, sans le secours de rênes ni de brides, conduit les autres et suit sans dévier la direction qui lui est indiquée. Dans le cas de danger dont nous venons de parler, ce chien obéit instantanément au cri perçant de son maître, abandonne la trace du gibier, qu'il poursuivait avec autant d'ardeur que les autres, et, se jetant tout-à-coup d'un autre côté, il entraîne ses compagnons moins expérimentés, et les sauve, ainsi que le traîneau, du danger d'une chute fatale. On ne connaît guère d'autres attelages de chiens que ceux du Kamtchatka; ceux de ces rives n'ont pas

été décrits. C'est pourquoi j'ai cru devoir m'étendre un peu sur ce sujet. On attèle ici depuis 11 jusqu'à 13 chiens à une *narta* longue; au Kamtchatka, 2 ou 3 chiens traînent une *narta* courte et longue, sous laquelle on attache les objets indispensables. 13 bons chiens traînent sur la mer Glaciale jusqu'à 50 pouds, dans le mois de mars, par un bon chemin, c'est-à-dire lorsque le vent a durci et consolidé la neige; par le froid, ils ne peuvent en traîner plus de 30, parce qu'alors le patin dérive; dans les grandes gelées, le patin s'attache à la neige, et il faut employer la force pour l'en détacher. En été, les chiens pourvoient eux-mêmes à leur subsistance, en déterrant les souris de terre ou mulots, qui sont en fort grand nombre dans ce pays. En automne, on commence à les nourrir de poisson et surtout de hareng. Quand cette nourriture, très-abondante, les a engraissés, on les met à l'attache, et, selon leur embonpoint, on les laisse une semaine ou plus sans nourriture. Leur graisse devient, par ce régime, solide et compacte, et ce n'est qu'alors qu'on peut les employer au trait, pour de longs voyages. Sans cette longue abstinence, à leur première course, leurs pattes se crevassent, ils deviennent inhabiles à l'attelage, et ne sont plus qu'une charge pour leur maître.

La longue nuit d'hiver de ces contrées boréales, qui, dans l'endroit de mon hivernage, dure depuis la mi-novembre jusqu'à la mi-janvier, n'est désagréable que parce que l'air condensé dispose au scorbut. Les voyages sont alors assez lents, mais on peut voyager en

καὶ δώματα, ἂμ φόνον, πὰρ θεῷ. On peut consulter l'*Homère* de Wolf, le *Pindare* de Bockh, Ruhnken, *Hymn. ad Cererem*, Fischer, *ad Welleri Grammat.* tom. I, pag. 70, Passow, *Dict. grec*, au mot κατά. Reiz s'oppose formellement à la liaison (*de Pros. gr. accentûs inclinatione*, p. 40). Buttmann, il est vrai, s'y déclare favorable (*Gramm. dével.* t. II, p. 297, rem. 1), du moins à l'égard de κατὰ, mais les seuls motifs allégués par ce savant se réduisent à ce que l'orthographe contraire donnerait à la fin du premier mot des lettres étrangères aux finales grecques, et qu'on ne peut pas démontrer absolument en fait, que les mots fussent séparés par les anciens.

Dès lors que l'on écrit avec un accent ces prépositions abrégées, on reconnaît leur individualité comme mot, et on distingue fort bien cette manière de les employer, de celle où elles font partie d'un mot composé. Il s'ensuit évidemment que l'on ne doit pas considérer la rencontre de deux lettres exerçant l'une sur l'autre une influence mutuelle, comme un motif suffisant pour réduire deux mots en un seul. J'ai tâché de prouver dans ce qui précède que l'écriture n'a pas besoin d'imiter la prononciation, lorsque celle-ci lie réellement les mots en un seul, et l'usage des Grecs démontre, plus que tout le reste, l'indépendance de l'une et de l'autre, puisque, à l'exception d'un fort petit nombre de cas, l'écriture grecque ne donne pas même les changemens que subissaient les lettres finales dans la suite du discours parlé, quoique ce soit un fait hors de doute et atteste par les inscriptions de l'époque. la

On assure que le hameau d'Omékon; vers le haut de l'Indighirka, est l'endroit le plus froid de tout le pays des Yakouts. Le froid de ce pays est supportable, parce que le vêtement des habitans, chaud et léger, en préserve parfaitement bien. Il est fait de peaux de rennes.

L'été est la saison la plus désagréable de l'année. Les chaleurs sont aussi extraordinaires qu'insupportables. Le 6 juillet 1810, le thermomètre monta à Nijni-Kolymsk jusqu'à 38° au soleil. Des myriades de mosquites infestent toute la contrée. Dans les forêts, où sont généralement situés les fortins ou ostrogs, ils forment à la lettre, un nuage épais. Les immondices que cachait la neige, remplissent l'atmosphère de vapeurs suffocantes. L'eau et la boue ne cessent de couvrir le sol, parce que dans l'été le plus brûlant, la terre ne dégèle jamais à plus d'un quart d'archine de profondeur. Un été plus long serait vraiment destructeur.

Les côtes de la mer Glaciale sont couvertes de bois amenés par les eaux. Ces troncs, déjà écorcés par les glaces, sont entraînés dans les hautes eaux par les fleuves de la Sibérie, et, après un long voyage, finissent par être jetés sur la côte. J'y ai trouvé des espèces d'arbres bien connues en Sibérie; mais je doute qu'on

---

il se coupa lui-même les doigts des pieds, et mourut six mois après. Sredné-Kolymsk doit s'énorgueillir de posséder la cendre de cet ami de l'humanité. Baaleïn a servi quarante ans en Sibérie et a vécu long-temps au Kamtchatka. Il a laissé beaucoup de manuscrits, qu'on a envoyés à ses héritiers après sa mort. Les observations de ce savant doivent être remplies d'intérêt.

ait trouvé près de la Kolyma, comme on l'a avancé dans un ouvrage, un arbre à camphre. Ceci me paraît impossible, parce que le courant rapide que j'ai remarqué au-delà de la Kolyma et qui se dirige au sud-est ne permettrait pas à un arbre de remonter de l'océan oriental dans la mer Glaciale.

COUCHES DU SOL.

La nature du sol dans le voisinage de la mer Glaciale offre à l'observateur un mystère impénétrable. Les bords élevés des ruisseaux et des lacs, qui ont quelques sagènes de hauteur, sont composés de couches alternées de terre et de glace. Les couches de glace sont en général horisontales, comme celle de terre qui recouvrent toujours la glace. Des veines de glace qui les coupent quelquefois perpendiculairement sont de formation récente; elles proviennent de la rupture de la masse entière, et de l'eau de neige qui a rempli l'espace demeuré vide. Comment des couches alternatives horisontales de terre et de glace ont-elles pu se former? Toutes les couches proviennent de dépôts constans, non interrompus, et qui se font avec lenteur; mais on ne peut se figurer une masse d'eau qui se soit gelée avec le temps, et qui ait couvert la terre d'une épaisseur égale, et ainsi de suite.

BOULEAUX DANS LA TERRE.

Un autre phénomène non moins extraordinaire a lieu dans le sol des rives escarpées des lacs situés entre la Iana et l'Indighirka; ce sont les bouleaux qu'on trouve

tout entiers dans la terre, avec leurs branches, leurs racine et leur écorce. Les habitans leur donnent le nom d'*Adamovstchina*, ce qui voudrait dire, *Adaméen*, ou *aussi ancien qu'Adam*. Malheureusement le besoin les force à employer ce bois dans la Toundra pour se chauffer; il ne donne pas de flamme, mais il se consume comme le charbon. Aujourd'hui les bouleaux les plus rapprochés de cet endroit, et qui ne sont plus que des arbres rabougris, croissent trois degrés plus au sud. Par quelle révolution subite et inconcevable ces arbres ont-ils été enfouis dans le sein de la terre? Ceci ne démontrerait-il pas clairement, qu'autrefois le nord était bien plus chaud? Il y a deux mille ans que, pendant l'été, le soleil était 23 minutes plus haut qu'à présent, l'inclinaison de l'écliptique diminuant toujours insensiblement; mais cette différence devait être insensible pour les plantes? Quand donc ce phénomène a-t-il commencé?

LE MAMMOUTH.

C'est dans ces lieux qu'on peut le plus facilement faire des recherches sur le Mammouth. Cet énorme animal fossile occupe les savans depuis bien long-temps. Le mammouth dont M. Adams a amené le squelette à Saint-Pétersbourg lui fut montré près de la branche droite de l'embouchure de la Léna. Il était enterré sur la rive sous des couches de terre et de glace; une partie de la masse qui le couvrait s'écroula par la fonte des neiges, et découvrit l'existence de cet animal d'abord aux renards bleus, aux ours et aux chiens, et en-

gourdie depuis plusieurs milliers d'années. Ce n'est qu'avec un sentiment de douleur et d'effroi que l'Européen amolli entre dans cette contrée, où le silence et le froid de la mort règnent depuis si long-temps : le devoir seul peut le porter à aller en avant et à ranimer son courage abattu. Mais bientôt il s'habitue à son nouveau genre de vie ; l'homme créé pour tous les climats, s'accoutume facilement à ce que la nature a de plus terrible, pourvu qu'il ne perde ni le courage, ni le desir d'être utile.

On peut considérer dans ces contrées le 70.e degré de latitude comme la limite des végétaux lignés. Depuis le dernier arbre jusqu'à la mer, s'étend un désert immense, couvert de lacs et de flaques d'eau ; les rivières et les ruisseaux y sont rares ; cette vaste plaine se nomme en Sibérie *Toundra*. Quelques lacs sont très-étendus et très-profonds ; tous abondent en poisson. Le *lac Boisé* nommé par les Iakouts *Tastan*, ou de pierre, est remarquable par la grande quantité de bois résineux (*lignum bituminosum*) qu'il jette sur ses bords. Ce bois contient souvent des morceaux de résine durcie, qui à la vue ressemble assez à de l'ambre, et qui contient quelquefois des insectes. Mais cette résine est plus légère que l'ambre et n'exhale pas, quand on la brûle, la bonne odeur de celui-ci. Les flaques d'eau, auxquelles les habitans donnent le nom de *Laïda*, s'étendent à quelques verst en largeur et en longueur ; mais vu leur peu de profondeur (108 centimètres), elles n'ont pas de poisson. Le silence de mort qui règne dans ces déserts, n'est jamais troublé que par les

oiseaux de passage, qui arrivent pendant l'été. Des troupes innombrables d'oies et de canards sauvages couvrent les lacs et les flaques d'eau. Parmi les races d'oies, deux, à ce qu'il me semble, n'ont pas encore été décrites, savoir : l'oie blanche, plus petite que la grise. Elle est toute blanche, elle n'a de noir que les dernières plumes d'aîles; les pieds et les pattes sont rouges. L'oie noire est nommée par les Russes, *niemok*, ou muet, parce qu'elle vole sans faire entendre aucun cri; elle est de la grandeur d'une cane, mais plus ronde et toute noire. Il n'y a que deux races de cygnes connues, la grande et la petite. Par une bisarrerie assez singulière, la grande ne fait son nid que dans le bois, sur le bord de la Toundra; tandis que la petite demeure exclusivement dans la Toundra. Parmi les autres oiseaux, on remarque une espèce de poule d'eau (*tringa lobata*) plus petite qu'un moineau, et à pattes palmées. Je ne l'avais jamais vue que dans le step de Baraba. Ce petit oiseau parcourt aussi des espaces immenses, pour pondre et couver tranquillement dans ces lieux inaccessibles. Parmi les moettes, on trouve ici le stercoraire (*larus parasiticus*) qu'on ne voit dans aucun autre endroit de la Sibérie. Les oiseaux indigènes sont la perdrix blanche, ou poule de neige, et le grand-duc blanc. De même pendant l'été, des troupeaux innombrables de rennes sauvages viennent chercher dans ces solitudes, un asile contre les cousins. Au contraire, le grand orignal d'Amérique n'abandonne pas les bois. Le faon de ce grand animal est à l'âge d'un an, aussi grand qu'un cheval de petite taille. A l'orient de l'embouchure de la Kolyma,

sur le rocher des moutons, on trouve des *moutons de rochers* (*capra Ammon*). Parmi les poissons, le principal poisson de passage est le hareng. Il entre rarement dans la Léna; mais il visite tous les ans l'Indighirka, la Iana et la Kolyma. On peut en conclure qu'il ne vient dans ces contrées qu'une colonne de harengs, qui s'est séparée du corps principal. Ceci devient plus évident par l'observation qu'on a faite que les harengs pris dans la Iana sont plus petits que ceux de l'Indighirka, tandis que ceux de la Kolyma sont beaucoup plus gros que ceux de la seconde de ces rivières; mais comme ces poissons sont tous d'une même espèce, cette différence de taille vient uniquement de ce qu'ils grandissent en avançant vers l'orient. Les harengs sont suivis dans ces rivières par le poisson nommé en Russie *Mouksoun* (*varietas salmonis eperlani*), tandis que l'esturgeon entre beaucoup plus dans la Léna. La truite saumonnée (*salmo omul*) se trouve de temps à autre en très-grand nombre dans ces rivières. On ne doit pas confondre ce poisson avec le *salmo autumnalis* de Pallas, *corregonus artaedi* de Gmélin, qui ne se trouve que dans le lac de Baïkal, et qui ressemble assez au hareng. Celui dont nous parlons est large et gros, presque rond, et a la tête petite. Les autres poissons qui se trouvent dans ces rivières sont aussi connus dans le reste de la Sibérie. Pendant mon séjour sur la mer Glaciale, on trouva dans le golfe de la Iana (Янская губа) trois narvalhs, ou *monodon*, arrêtés dans les glaces près de la côte; mais ils n'avaient chacun qu'une dent ou corne et non pas deux, comme le pensent

quelques naturalistes. On n'a jamais vu de baleines dans ces parages.

Pendant l'hiver, ces lieux reprennent de nouveau leur aspect sombre et désert. A peine si, dans quelques marches, on aperçoit un renard bleu ou un troupeau de rennes sauvages. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que la renne est d'une prudence rare pendant toute l'année, à l'exception du printemps. Elle voit et elle sent un homme ou un chien à une distance considérable. Mais au printemps, pendant les mois de mars et d'avril, non-seulement elle ne s'écarte pas de la *narta* (traîneau long); mais elle s'en approche au contraire assez vîte, et comme si le sens de l'odorat était momentanément assoupi, elle ne s'éloigne qu'après avoir fait à une très-petite distance et plusieurs fois le tour du traîneau, comme si elle voulait s'assurer d'une manière plus positive de l'insuffisance de son odorat.

VOYAGES AVEC LES CHIENS.

Ces voyages sont agréables, prompts et peu fatigants. Des chiens bien entretenus font, en cas de besoin, jusqu'à 200 verst dans un jour. Le traîneau auquel on attèle les chiens, se nomme, dans le pays, *nanta*; il a une sagène et demi de long, sur une archine de largeur et de hauteur. La *narta* se fait de bois sec et léger, et toutes les pièces en sont jointes par des courroies solides et flexibles. Les patins sont courts, on les fait de bouleau mouillé, afin qu'ils soient plus flexibles. Il n'y a pas moyen de voyager sans cet équipage à travers les immenses déserts de neige, et bien moins en-

core sur la mer Glaciale, sans un équipage comme celui que nous venons de décrire, qui passe sur les glaçons et les montagnes de glaces, en se pliant sans jamais se casser, et encore moins sans les chiens, qui ont la faculté de passer partout, et ne craignent aucun obstacle. Cet excellent animal, qui, à toutes ces précieuses qualités, réunit encore celle d'être le plus utile dans ces contrées, égaye le voyageur pendant la route par ses joyeux aboiemens, et souvent, tournant la tête, il le regarde d'un air caressant; mais quelquefois il expose au plus grand danger le voyageur inexpérimenté ou négligent. Pour peu que les chiens sentent une perdrix ou un renard bleu, ils s'élancent précipitamment du côté où est le gibier; les plus harassés reprennent de la vigueur, et il n'est pas rare qu'en poursuivant leur proie, ils se précipitent ou dans un ruisseau ou dans un ravin. En pareil cas, il n'y a de salut que dans le chien de la tête, qui est le plus instruit et souvent le seul qui ait de l'expérience. Ce chien, que dirige la voix seule de son maître, sans le secours de rênes ni de brides, conduit les autres et suit sans dévier la direction qui lui est indiquée. Dans le cas de danger dont nous venons de parler, ce chien obéit instantanément au cri perçant de son maître, abandonne la trace du gibier, qu'il poursuivait avec autant d'ardeur que les autres, et, se jetant tout-à-coup d'un autre côté, il entraîne ses compagnons moins expérimentés, et les sauve, ainsi que le traîneau, du danger d'une chute fatale. On ne connaît guère d'autres attelages de chiens que ceux du Kamtchatka; ceux de ces rives n'ont pas

été décrits. C'est pourquoi j'ai cru devoir m'étendre un peu sur ce sujet. On attèle ici depuis 11 jusqu'à 13 chiens à une *narta* longue; au Kamtchatka, 2 ou 3 chiens traînent une *narta* courte et longue, sous laquelle on attache les objets indispensables. 13 bons chiens traînent sur la mer Glaciale jusqu'à 50 pouds, dans le mois de mars, par un bon chemin, c'est-à-dire lorsque le vent a durci et consolidé la neige; par le froid, ils ne peuvent en traîner plus de 30, parce qu'alors le patin dérive; dans les grandes gelées, le patin s'attache à la neige, et il faut employer la force pour l'en détacher. En été, les chiens pourvoient eux-mêmes à leur subsistance, en déterrant les souris de terre ou mulots, qui sont en fort grand nombre dans ce pays. En automne, on commence à les nourrir de poisson et surtout de hareng. Quand cette nourriture, très-abondante, les a engraissés, on les met à l'attache, et, selon leur embonpoint, on les laisse une semaine ou plus sans nourriture. Leur graisse devient, par ce régime, solide et compacte, et ce n'est qu'alors qu'on peut les employer au trait, pour de longs voyages. Sans cette longue abstinence, à leur première course, leurs pattes se crevassent, ils deviennent inhabiles à l'attelage, et ne sont plus qu'une charge pour leur maître.

La longue nuit d'hiver de ces contrées boréales, qui, dans l'endroit de mon hivernage, dure depuis la mi-novembre jusqu'à la mi-janvier, n'est désagréable que parce que l'air condensé dispose au scorbut. Les voyages sont alors assez lents, mais on peut voyager en

tout temps et sans interruption, parce que la lune ne cesse jamais d'éclairer.

Le froid y est bien moins rigoureux qu'on ne le croit communément. Pendant trois hivers, il n'a pas été au-delà de 40° de Réaumur. L'intensité de la gelée est diminuée par les vents violens, dont la fureur ne rencontre aucun obstacle. Au contraire, le froid est descendu en 1809 à Yakoutsk jusqu'à 51°, d'après les observations du docteur *Ræslein*, dont les habitans de ce pays garderont éternellement la mémoire (1).

---

(1) Le conseiller de collége *Ræslein*, premier médecin de la province, était un des hommes les plus bienfaisans, ainsi que l'un des plus bizarres de son temps. Il ne recevait pour ses ordonnances, ni honoraires ni présens de qui que ce fût, et il laissait à la trésorerie la plus grande partie de ses appointemens, n'en prenant que ce qu'il fallait pour la chétive subsistance qu'il ne pouvait se refuser. Aucun cynique moderne ne l'a certainement égalé; mais en revanche, on ne peut non plus citer personne qui l'ait égalé en obligeance et en désir d'être utile à ses semblables. Pendant l'hiver, il portait son habit d'été, c'est-à-dire, son uniforme, son épée et bien rarement un manteau de drap dans les froids les plus perçans. J'ai eu le malheur d'être la cause innocente de sa mort. En 1810, je fis mon rapport à l'autorité sur une maladie extraordinaire, l'*Éléphantiasis*, qui régnait parmi les Yakoutes; elle est contagieuse et héréditaire dans quelques familles. Le gouverneur enjoignit à Ræslein, en vertu d'un ordre suprême, d'envoyer sur les lieux un officier de santé, pour reconnaître cette maladie, et les moyens de la guérir. Il voulut se charger lui-même de cette importante commission, et malgré son âge avancé (il avait plus de 70 ans), il se mit en route pour Sredné-Kolymsk. Il partit de Yakoutsk au mois d'octobre, en simple habit de drap, malgré la rigueur du froid. Il était obligé à chaque instant de descendre de cheval, de courir et de faire des culbutes pour se réchauffer. Il fit environ 1500 verst de cette manière, mais il se gela les pieds. On le transporta à Sredné-Kolymsk sur un brancard et en habit chaud. Dans ce dernier endroit,

On assure que le hameau d'Omékon; vers le haut de l'Indighirka, est l'endroit le plus froid de tout le pays des Yakouts. Le froid de ce pays est supportable, parce que le vêtement des habitans, chaud et léger, en préserve parfaitement bien. Il est fait de peaux de rennes.

L'été est la saison la plus désagréable de l'année. Les chaleurs sont aussi extraordinaires qu'insupportables. Le 6 juillet 1810, le thermomètre monta à Nijni-Kolymsk jusqu'à 38° au soleil. Des myriades de mosquites infestent toute la contrée. Dans les forêts, où sont généralement situés les fortins ou ostrogs, ils forment à la lettre, un nuage épais. Les immondices que cachait la neige, remplissent l'atmosphère de vapeurs suffocantes. L'eau et la boue ne cessent de couvrir le sol, parce que dans l'été le plus brûlant, la terre ne dégèle jamais à plus d'un quart d'archine de profondeur. Un été plus long serait vraiment destructeur.

Les côtes de la mer Glaciale sont couvertes de bois amenés par les eaux. Ces troncs, déjà écorcés par les glaces, sont entraînés dans les hautes eaux par les fleuves de la Sibérie, et, après un long voyage, finissent par être jetés sur la côte. J'y ai trouvé des espèces d'arbres bien connues en Sibérie; mais je doute qu'on

---

il se coupa lui-même les doigts des pieds, et mourut six mois après. Sredné-Kolymsk doit s'énorgueillir de posséder la cendre de cet ami de l'humanité. Ræslein a servi quarante ans en Sibérie et a vécu long-temps au Kamtchatka. Il a laissé beaucoup de manuscrits, qu'on a envoyés à ses héritiers après sa mort. Les observations de ce savant doivent être remplies d'intérêt.

ait trouvé près de la Kolyma, comme on l'a avancé dans un ouvrage, un arbre à camphre. Ceci me paraît impossible, parce que le courant rapide que j'ai remarqué au-delà de la Kolyma et qui se dirige au sud-est ne permettrait pas à un arbre de remonter de l'océan oriental dans la mer Glaciale.

COUCHES DU SOL.

La nature du sol dans le voisinage de la mer Glaciale offre à l'observateur un mystère impénétrable. Les bords élevés des ruisseaux et des lacs, qui ont quelques sagènes de hauteur, sont composés de couches alternées de terre et de glace. Les couches de glace sont en général horisontales, comme celle de terre qui recouvrent toujours la glace. Des veines de glace qui les coupent quelquefois perpendiculairement sont de formation récente; elles proviennent de la rupture de la masse entière, et de l'eau de neige qui a rempli l'espace demeuré vide. Comment des couches alternatives horizontales de terre et de glace ont-elles pu se former? Toutes les couches proviennent de dépôts constans, non interrompus, et qui se font avec lenteur; mais on ne peut se figurer une masse d'eau qui se soit gelée avec le temps, et qui ait couvert la terre d'une épaisseur égale, et ainsi de suite.

BOULEAUX DANS LA TERRE.

Un autre phénomène non moins extraordinaire a lieu dans le sol des rives escarpées des lacs situés entre la Iana et l'Indighirka; ce sont les bouleaux qu'on trouve

tout entiers dans la terre, avec leurs branches, leurs racine et leur écorce. Les habitans leur donnent le nom d'*Adamovstchina*, ce qui voudrait dire, *Adaméen*, ou *aussi ancien qu'Adam*. Malheureusement le besoin les force à employer ce bois dans la Toundra pour se chauffer; il ne donne pas de flamme, mais il se consume comme le charbon. Aujourd'hui les bouleaux les plus rapprochés de cet endroit, et qui ne sont plus que des arbres rabougris, croissent trois degrés plus au sud. Par quelle révolution subite et inconcevable ces arbres ont-ils été enfouis dans le sein de la terre? Ceci ne démontrerait-il pas clairement, qu'autrefois le nord était bien plus chaud? Il y a deux mille ans que, pendant l'été, le soleil était 23 minutes plus haut qu'à présent, l'inclinaison de l'écliptique diminuant toujours insensiblement; mais cette différence devait être insensible pour les plantes? Quand donc ce phénomène a-t-il commencé?

LE MAMMOUTH.

C'est dans ces lieux qu'on peut le plus facilement faire des recherches sur le Mammouth. Cet énorme animal fossile occupe les savans depuis bien long-temps. Le mammouth dont M. Adams a amené le squelette à Saint-Pétersbourg lui fut montré près de la branche droite de l'embouchure de la Léna. Il était enterré sur la rive sous des couches de terre et de glace; une partie de la masse qui le couvrait s'écroula par la fonte des neiges, et découvrit l'existence de cet animal d'abord aux renards bleus, aux ours et aux chiens, et en-

suite aux hommes. Sa chair était aussi fraiche que celle d'un animal récemment mort, et on ne peut supposer l'existence de cette fraicheur dans un animal que les eaux auraient entraîné des climats chauds dans ces contrées depuis plusieurs siècles. Son cadavre n'eût pu arriver dans ces lieux ; car il eût été immanquablement détruit par la chaleur et l'humidité, et ses os seraient tombés au fond de l'eau, avant le 50° de latitude. M. Adams s'arrêta assez long-temps dans cet endroit ; et quoiqu'il fût arrivé plus d'un an après la découverte du Mammouth, il en trouva encore le côté inférieur entier, frais et bien conservé. Le reste avait été mangé. Il lui en coûta beaucoup de peine pour faire séparer les os de la chair. Parmi les os de Mammouth que l'on trouve quelquefois à la surface, je me suis procuré un sac plein de cervelle à moitié desséchée, qui dans un endroit chaud, se fondait et perçait la toile, sans cependant exhaler aucune odeur.

Les dents du Mammouth de M.. Adams sont du poids de 5 pouds chacune, et l'animal lui-même est beaucoup plus grand que les éléphans de la plus grande taille. Cependant on a trouvé vers le haut de la Léna des dents de Mammouth du poids de 12 pouds chacune.

Plus on approche du nord, et plus on trouve de dents de Mammouth. C'est dans les îles et surtout à la Nouvelle Sibérie qu'on en trouve le plus, mais à mesure que le nombre augmente, la grandeur des défenses diminue. Dans la dernière île, on n'a pas trouvé de dents de plus de 3 pouds. Il s'en trouve aussi une immense quantité au fond de la mer Glaciale, comme

le prouve le fait suivant. Les ouvriers ou chasseurs du marchand Liakhov visitaient en 1750 l'île *Atrikanskoy*, la première des îles Liakhov, vis-à-vis du cap Saint, et ils y restèrent tout l'été pour chercher des défenses de Mammouth; ils en trouvèrent la plus grande partie sur un banc de sable qui, partant de la partie occidentale de l'île, s'avance dans la mer. Aujourd'hui, on trouve peu de ces dents sur cette île; mais dans les bonnes années, lorsque les vents d'est soufflent constamment, ils chassent l'eau de dessus ce banc, et alors on y trouve des défenses de Mammouth en assez grand nombre. On peut en conclure que le vent d'ouest les fait charrier par la mer. D'après la structure de ses dents, le Mammouth devait être herbivore. Ses énormes dents l'empêchant de manger l'herbe, il est probable qu'il se nourrissait surtout des branches d'arbres, jeunes et tendres. Mais comment a-t-il pu exister sous le 76° de latitude, où le règne végétal se borne à quelques misérables mousses, et où l'on n'apperçoit que de loin en loin sur les bords des ruisseaux une herbe maigre et chétive? Quelques-unes de ces défenses du Mammouth font un tour et demi.

Comment s'est détruite la race des Mammouth, et comment s'est-elle conservée pendant plusieurs milliers d'années sous la couche de terre glacée qui la couvre? Pourquoi cet animal ne se trouve-t-il que dans le nord? car on n'en a point encore trouvé dans le sud sous la même latitude. Ces questions, ainsi que bien d'autres qu'on pourrait faire sur le même sujet, restent insolubles, parce que nous n'avons sur le Mammouth que

des renseignemens insuffisans, et surtout par la difficulté de pénétrer les secrets de la nature, et de son antiquité couverte d'un voile impénétrable.

(*La suite à un prochain numéro.*)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 3 mai 1830.

M. W. Carey écrit au nom de la Société d'agriculture de l'Inde pour adresser au Conseil le premier volume des Mémoires de cette Société.

M. Levasseur annonce que la seconde livraison lithographiée du texte du roman *Yu kiao li* pourra paraître prochainement.

M. Jouy rappelle que la demande par laquelle il sollicitait une augmentation de crédit pour son édition lithographiée d'*Abou'l-féda* est restée sans résultat. On arrête qu'il sera écrit à M. Agoub pour qu'il veuille bien s'entendre avec la commission des fonds, à l'effet de statuer le plus promptement possible sur la demande de M. Jouy.

M. Stahl, secrétaire adjoint et bibliothécaire, annonce qu'il présentera dans l'une des prochaines séances du Conseil un projet de réglement relatif à la bibliothèque de la Société.

Aux termes du réglement, on procède au renouvellement de la commission du Journal; le dépouillement donne les nominations suivantes : MM. Saint-Martin, Klaproth, Abel-Rémusat, Hase et Eug. Burnouf.

Les commissaires spéciaux chargés de rendre compte du progrès des ouvrages entrepris ou encouragés par la Société sont renouvelés comme il suit :

Grammaire géorgienne et *Chronique géorgienne*, M. Saint-Martin.

Yu kiao li, *Dictionnaire mandchou* et *Dictionnaire chinois*, M. Abel-Rémusat.

Vendidad sadé, M. Eug. Burnouf.

Lois de Manou, M. Burnouf père.

Abou'l-féda, M. Reinaud.

La commission générale de surveillance des impressions est renouvelée; MM. Kieffer, Demanne et Hase sont nommés membres de cette commission.

M. Davezac de Macaya communique au Conseil des observations sur l'authenticité du voyage de M. Caillé à Tembouktou.

M. J. Dumoret lit un extrait de l'histoire des derniers princes seldjoukides de l'Iran.

La collection de livres et de manuscrits chinois et tibétains de M. le baron Schilling de Canstadt a été acquise par le Ministère de l'Instruction publique de Russie, moyennant 15000 roubles comptant, et une pension viagère de 2500 roubles. Le baron Schilling est parti avec le P. Hyacinthe pour Kiachta; ils sont chargés par le Gouvernement d'une mission purement littéraire qui les retiendra probablement deux ans dans cette ville.

S. M. l'empereur de Russie a fait remettre à M. Charmoy, pour la publication du premier volume de l'ouvrage intitulé *Expédition d'Alexandre-le-Grand contre les Russes; extrait de l'Alexandréïde ou* Iskender-Namè *de Nizami*, une bague en brillans de la valeur de 2500 à 3000 francs. M. Charmoy va s'occuper de la publication du second volume.

TABLE GÉNÉRALE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE 5.e VOLUME.

MÉMOIRES.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

BIBLIOGRAPHIE.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE,

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES,

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

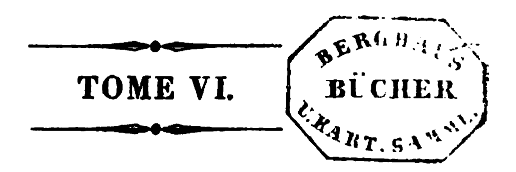
RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

RÉDIGÉ

PAR MM. BROSSET. — BURNOUF. — COQUEBERT DE MONTBRET. — GRANGERET DE LAGRANGE. — DE HAMMER. — HASE. — GUILL. DE HUMBOLDT. — AM. JAUBERT. — STAN. JULIEN. — KLAPROTH. — KURZ. — REINAUD. — ABEL-RÉMUSAT. — SAINT-MARTIN. — GUILL. DE SCHLEGEL. — SILVESTRE DE SACY. — STAHL, ET AUTRES ACADÉMICIENS ET PROFESSEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS;

ET PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.



TOME VI.

IMPRIMÉ,

PAR AUTORISATION DE M. LE GARDE DES SCEAUX,

A L'IMPRIMERIE ROYALE.

PARIS. — 1830.

ON SOUSCRIT :

A la librairie orientale de DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS, Imprimeurs-libraires, membres de la Société asiatique de Paris, libraires des Sociétés asiatiques de Londres et de Calcutta, rue Richelieu, n.° 47 *bis*.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Rapport sur les ouvrages du P. Hyacinthe Bitchourinski, *relatifs à l'histoire des Mongols* (1).

J'ai déjà eu plusieurs fois l'honneur de rendre compte à la Société asiatique des travaux du P. Hyacinthe, ainsi que des traductions et des extraits qu'il a faits des livres chinois, pendant son long séjour à Péking. Je dois m'occuper aujourd'hui de deux nouveaux ouvrages qu'il vient de publier. Ils sont relatifs à l'histoire de l'Asie centrale. Le premier forme la troisième partie de ses *Mémoires sur la Mongolie;* le second est intitulé *Histoire des quatre premiers empereurs de la maison de Tchinghiz-khan.*

Nous connaissions déjà en Europe tout ce que contiennent ces deux ouvrages, par les travaux de Visdelou, de Gaubil, de Deguignes père et du P. Mailla; ces savans s'étant aidés des mêmes textes chinois que le

(1) Le titre du premier de ces ouvrages est : Записки о Монголіи, ou *Notes sur la Mongolie* (S.t-Pétersbourg, 1828, *in-8.°*) le second s'appelle : Исторія первыхъ четырехъ Хановъ изъ Дома Чингисова, c'est-à-dire *Histoire des quatre premiers khans de la maison de Tchinghiz*, avec une carte de leurs campagnes dans le sud-est de l'Asie (Saint-Pétersbourg, 1829, *in-8.°*).

P. Hyacinthe a pris pour base de ses recherches. Ces textes se trouvent dans les annales connues sous le titre de *Thoung kian kang mou*, et principalement dans la grande collection des vingt-deux historiens, appelée *Nian eul szu*. C'est dans ces deux vastes recueils, que les récits de tous les évènemens qui se sont passés dans l'Asie moyenne, ont été conservés par les auteurs chinois; ainsi, on peut les regarder comme les sources les plus abondantes pour l'histoire des peuples qui, à différentes époques, ont habité cette immense contrée.

On conçoit aisément, d'après cet exposé, que l'on ne peut espérer de rencontrer, dans les deux ouvrages du P. Hyacinthe, une riche moisson de faits nouveaux, mais il est fâcheux de se trouver dans la nécessité de dire, que ses ouvrages pourront au contraire contribuer à répandre beaucoup d'erreurs très-propres à jeter de nouveau de la confusion dans l'histoire de l'Asie moyenne; histoire qui n'était pas encore suffisamment éclaircie malgré les travaux de Gaubil, de Deguignes père, du savant président de notre Société, et de quelques autres personnes en état de consulter les originaux chinois. Du reste, je me hâte de le dire, ce n'est pas à l'ignorance de la langue chinoise qu'il faut attribuer les erreurs graves qui rendent les deux ouvrages du P. Hyacinthe peu utiles et même dangereux pour l'étude de l'histoire et de l'éthnographie de l'Asie moyenne, c'est à son aveugle confiance dans les dernières éditions des textes qu'il a traduits, et parce que ces éditions sont accompagnées de commentaires remplis des hypothèses les plus extravagantes.

Cette assertion ayant besoin d'une explication, je vais la donner.

Lorsque, vers le milieu du siècle passé, l'empereur Khian loung eut conquis la Dzoungarie et la Petite Boukharie, et qu'il eut étendu les frontières occidentales de son empire jusqu'aux sources du Djihoun et du Syrdaria, il fit dresser une carte exacte de ces contrées. Reconnaissant bientôt la difficulté d'exprimer les noms étrangers, en caractères chinois, ce grand monarque nomma, en 1763, une commission qu'il chargea de recueillir toutes les dénominations géographiques du Tubet, de la Petite Boukharie et de la Dzoungarie, ainsi que les noms des chefs et des magistrats de ce pays, de donner la traduction de ces noms et de les transcrire dans les caractères des six langues suivantes, savoir en chinois, en mandchou, en mongol, en kalmuk, en tubétain et en turkestâni. La commission remplit cette tâche avec zèle, et ne tarda pas à publier le résultat de ses travaux dans un livre intitulé 西域同文志 *Si yu thoung wen tchi.*

Malgré quelques explications hypothétiques et plusieurs erreurs historiques, cet ouvrage est d'une grande utilité; on ne peut reprocher à la commission que d'avoir cru qu'il fallait expliquer *tout*, parce que l'empereur l'avait ainsi ordonné.

Il paraît que ce livre plut beaucoup au monarque chinois, et qu'il lui donna l'idée de faire interpréter par la même commission, les noms propres qui se trouvent dans les histoires chinoises des dynasties des *Liao*,

des *Kin* et des *Yuan*, ou Mongols qui ont régnés en Chine. Ce second ouvrage parût sous le titre de : 金遼元三史語解 *Kin Liao Yuan san szu yu kiai*. Cependant cette tâche était trop difficile pour quelques prêtres mongols et tubétains, car il y a une grande différence entre traduire des dénominations géographiques existantes dans un pays qu'on connaît et dont on sait la langue, et rétablir des noms plus anciens, altérés par les transcriptions chinoises, et dont la signification n'est pas donnée par les historiens chinois.

Les Chinois ont, il est vrai, un système particulier pour la transcription des noms étrangers, et quand on le connaît bien, il n'est pas toujours impossible d'en rétablir l'orthographe. Ce n'est pas ici le lieu de développer ce fait par des exemples; mais il est certain que, quand on sait la langue à laquelle appartiennent les mots défigurés par les Chinois, on en peut retrouver un bon nombre avec facilité.

La commission de Khian loung était dans ce cas pour les noms mongols sous la dynastie des Yuan ; cependant il paraît qu'elle s'est trompée souvent dans ses explications, dont plusieurs sont réellement forcées. Quant aux Kin, nous savons qu'ils appartenaient à la même souche de peuples que les Mandchoux d'aujourd'hui ; les mots de leur langue conservés par les auteurs chinois avec leur signification, se rencontrent en grande partie et avec peu de différence dans le mandchou. Les mêmes auteurs ne nous ont transmis que quelques

termes de l'idiome des Liao ou Khitan, avec leurs explications; ils ne ressemblent ni au mongol ni au mandchou, et paraissent appartenir à une langue essentiellement différente de celles-là et qui n'existe plus. Les membres de la commission de Khian loung ne les ont pas expliqués non plus; mais en revanche ils interprètent tous les noms propres des Kin et des Liao à l'aide du mandchou et du mongol.

Il paraît cependant que la cour de Péking a pris goût aux travaux de la commission, et les membres ou les élèves de cette commission ont été chargés d'aller encore plus loin, et de ne pas se borner à expliquer, par le mongol et le mandchou, les noms propres contenus dans l'histoire des Liao, des Kin et des Yuan, mais de remonter plus haut, et de soumettre au même procédé ceux des *Thou khiu*, des *Hioung nou*, des *Sian pi*, des *Jeou jan*, des *Ouïgours* et de tous les peuples qui, depuis les temps les plus reculés, ont joué un rôle dans l'Asie moyenne.

Les hommes chargés de ce travail l'ont exécuté sans réfléchir que la plupart de ces nations ont été, ou pouvaient être, d'une origine fort différente de celle des Mongols et des Mandchoux; et sans s'apercevoir qu'elles appartenaient en grande partie à la famille turke, dont la langue n'a que fort peu de rapports avec le mongol et les dialectes toungouses.

On court, en général, une chance malheureuse quand on veut appliquer l'étymologie à des mots étrangers dont on ignore la signification, et quand on ne connaît pas non plus la langue à laquelle ils appartiennent.

ON SOUSCRIT :

A la librairie orientale de DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS, Imprimeurs-libraires, membres de la Société asiatique de Paris, libraires des Sociétés asiatiques de Londres et de Calcutta, rue Richelieu, n.° 47 *bis*.

NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

Rapport sur les ouvrages du P. Hyacinthe Bitchourinski, *relatifs à l'histoire des Mongols* (1).

J'ai déjà eu plusieurs fois l'honneur de rendre compte à la Société asiatique des travaux du P. Hyacinthe, ainsi que des traductions et des extraits qu'il a faits des livres chinois, pendant son long séjour à Péking. Je dois m'occuper aujourd'hui de deux nouveaux ouvrages qu'il vient de publier. Ils sont relatifs à l'histoire de l'Asie centrale. Le premier forme la troisième partie de ses *Mémoires sur la Mongolie ;* le second est intitulé *Histoire des quatre premiers empereurs de la maison de Tchinghiz-khan.*

Nous connaissions déjà en Europe tout ce que contiennent ces deux ouvrages, par les travaux de Visdelou, de Gaubil, de Deguignes père et du P. Mailla ; ces savans s'étant aidés des mêmes textes chinois que le

(1) Le titre du premier de ces ouvrages est : Записки о Монголїи, ou *Notes sur la Mongolie* (S.t-Pétersbourg, 1828, *in-8.°*) le second s'appelle : Исторія первыхъ четырехъ Хановъ изъ Дома Чингисова, c'est-à-dire *Histoire des quatre premiers khans de la maison de Tchinghiz*, avec une carte de leurs campagnes dans le sud-est de l'Asie (Saint-Pétersbourg, 1829, *in-8.°*).

P. Hyacinthe a pris pour base de ses recherches. Ces textes se trouvent dans les annales connues sous le titre de *Thoung kian kang mou*, et principalement dans la grande collection des vingt-deux historiens, appelée *Nian eul szu*. C'est dans ces deux vastes recueils, que les récits de tous les évènemens qui se sont passés dans l'Asie moyenne, ont été conservés par les auteurs chinois; ainsi, on peut les regarder comme les sources les plus abondantes pour l'histoire des peuples qui, à différentes époques, ont habité cette immense contrée.

On conçoit aisément, d'après cet exposé, que l'on ne peut espérer de rencontrer, dans les deux ouvrages du P. Hyacinthe, une riche moisson de faits nouveaux, mais il est fâcheux de se trouver dans la nécessité de dire, que ses ouvrages pourront au contraire contribuer à répandre beaucoup d'erreurs très-propres à jeter de nouveau de la confusion dans l'histoire de l'Asie moyenne; histoire qui n'était pas encore suffisamment éclaircie malgré les travaux de Gaubil, de Deguignes père, du savant président de notre Société, et de quelques autres personnes en état de consulter les originaux chinois. Du reste, je me hâte de le dire, ce n'est pas à l'ignorance de la langue chinoise qu'il faut attribuer les erreurs graves qui rendent les deux ouvrages du P. Hyacinthe peu utiles et même dangereux pour l'étude de l'histoire et de l'éthnographie de l'Asie moyenne, c'est à son aveugle confiance dans les dernières éditions des textes qu'il a traduits, et parce que ces éditions sont accompagnées de commentaires remplis des hypothèses les plus extravagantes.

Cette assertion ayant besoin d'une explication, je vais la donner.

Lorsque, vers le milieu du siècle passé, l'empereur Khian loung eut conquis la Dzoungarie et la Petite Boukharie, et qu'il eut étendu les frontières occidentales de son empire jusqu'aux sources du Djihoun et du Syr-dária, il fit dresser une carte exacte de ces contrées. Reconnaissant bientôt la difficulté d'exprimer les noms étrangers, en caractères chinois, ce grand monarque nomma, en 1763, une commission qu'il chargea de recueillir toutes les dénominations géographiques du Tubet, de la Petite Boukharie et de la Dzoungarie, ainsi que les noms des chefs et des magistrats de ce pays, de donner la traduction de ces noms et de les transcrire dans les caractères des six langues suivantes, savoir en chinois, en mandchou, en mongol, en kalmouk, en tubétain et en turkestâni. La commission remplit cette tâche avec zèle, et ne tarda pas à publier le résultat de ses travaux dans un livre intitulé 志文同域西 *Si yu thoung wen tchi.*

Malgré quelques explications hypothétiques et plusieurs erreurs historiques, cet ouvrage est d'une grande utilité; on ne peut reprocher à la commission que d'avoir cru qu'il fallait expliquer *tout*, parce que l'empereur l'avait ainsi ordonné.

Il paraît que ce livre plut beaucoup au monarque chinois, et qu'il lui donna l'idée de faire interpréter par la même commission, les noms propres qui se trouvent dans les histoires chinoises des dynasties des *Liao*,

des *Kin* et des *Yuan*, ou Mongols qui ont régnés en Chine. Ce second ouvrage parût sous le titre de : 解語史三元遼金 *Kin Liao Yuan san szu yu kiai*. Cependant cette tâche était trop difficile pour quelques prêtres mongols et tubétains, car il y a une grande différence entre traduire des dénominations géographiques existantes dans un pays qu'on connaît et dont on sait la langue, et rétablir des noms plus anciens, altérés par les transcriptions chinoises, et dont la signification n'est pas donnée par les historiens chinois.

Les Chinois ont, il est vrai, un système particulier pour la transcription des noms étrangers, et quand on le connaît bien, il n'est pas toujours impossible d'en rétablir l'orthographe. Ce n'est pas ici le lieu de développer ce fait par des exemples; mais il est certain que, quand on sait la langue à laquelle appartiennent les mots défigurés par les Chinois, on en peut retrouver un bon nombre avec facilité.

La commission de Khian loung était dans ce cas pour les noms mongols sous la dynastie des Yuan; cependant il paraît qu'elle s'est trompée souvent dans ses explications, dont plusieurs sont réellement forcées. Quant aux Kin, nous savons qu'ils appartenaient à la même souche de peuples que les Mandchoux d'aujourd'hui; les mots de leur langue conservés par les auteurs chinois avec leur signification, se rencontrent en grande partie et avec peu de différence dans le mandchou. Les mêmes auteurs ne nous ont transmis que quelques

termes de l'idiome des Liao ou Khitan, avec leurs explications; ils ne ressemblent ni au mongol ni au mandchou, et paraissent appartenir à une langue essentiellement différente de celles-là et qui n'existe plus. Les membres de la commission de Khian loung ne les ont pas expliqués non plus; mais en revanche ils interprètent tous les noms propres des Kin et des Liao à l'aide du mandchou et du mongol.

Il paraît cependant que la cour de Péking a pris goût aux travaux de la commission, et les membres ou les élèves de cette commission ont été chargés d'aller encore plus loin, et de ne pas se borner à expliquer, par le mongol et le mandchou, les noms propres contenus dans l'histoire des Liao, des Kin et des Yuan, mais de remonter plus haut, et de soumettre au même procédé ceux des *Thou khiu*, des *Hioung nou*, des *Sian pi*, des *Jeou jan*, des *Ouigours* et de tous les peuples qui, depuis les temps les plus reculés, ont joué un rôle dans l'Asie moyenne.

Les hommes chargés de ce travail l'ont exécuté sans réfléchir que la plupart de ces nations ont été, ou pouvaient être, d'une origine fort différente de celle des Mongols et des Mandchoux; et sans s'apercevoir qu'elles appartenaient en grande partie à la famille turke, dont la langue n'a que fort peu de rapports avec le mongol et les dialectes toungouses.

On court, en général, une chance malheureuse quand on veut appliquer l'étymologie à des mots étrangers dont on ignore la signification, et quand on ne connaît pas non plus la langue à laquelle ils appartiennent.

C'est pourtant la marche qu'ont suivie, dans leurs notes, les éditeurs des textes chinois qui ont servi de base aux travaux du P. Hyacinthe. Partant du faux système que tous les peuples qui ont jadis habité la Mongolie, avaient été des Mongols, et avaient parlé la langue mongole, ces éditeurs ont rapporté tous leurs noms propres à ce dernier idiome. J'ai déjà eu l'occasion de démontrer, il y a quelques années, l'absurdité d'un pareil système, en expliquant une fois par le russe, et une autre fois par le turc, plusieurs noms de lieux de l'Afrique mentionnés dans les auteurs anciens, et que feu M. Malte-Brun avait voulu dériver de la langue hébraïque.

De pareils jeux, ou plutôt de pareils écarts d'esprit, ne peuvent jamais servir de preuves historiques, et devraient être bannis de toutes les recherches sérieuses. Les interprètes de Khian loung ont agi comme des gens qui voudraient expliquer par le français, les noms géographiques d'origine allemande, qu'on rencontre dans les provinces françaises habitées autrefois par des Allemands, parce qu'on parle à présent français dans ces pays.

On doit regretter que le P. Hyacinthe ait adopté, comme autant de vérités, toutes les erreurs des éditeurs des livres historiques qui ont paru dans la dernière moitié du règne de Khian loung. Il ne les a pas seulement conservées, mais il s'en est même servi pour bâtir un nouveau système ethnographique des peuples de l'Asie centrale, qui de cette manière deviennent tous Mongols.

Ce savant ecclésiastique commence l'histoire des *Hioung nou* par ces mots : « A l'époque des change-» mens politiques qui eurent lieu en Chine dans les » III.ᵉ et IV.ᵉ siècles avant notre ère, la Mongolie prit » insensiblement une forme nouvelle ; trois khanats » puissans s'y étaient formés par la réunion successive » des tribus ; celui des *Toung hou*, dans la Mongolie » orientale, celui des *Hioung nou*, dans le pays actuel » d'Ordos et des Khalkha, et celui des *Yue tchi* à » l'ouest de l'Ordos ». Cependant tous les historiens chinois s'accordent à dire, que ces trois peuples parlaient des langues différentes ; aussi M. Abel-Rémusat et moi avons nous démontré que les *Toung hou* étaient des Toungouses, les *Hioung nou* des Turcs, et les *Yue tchi* ou plutôt *Yue ti*, la nation qui, dans les premiers siècles après notre ère, conquit une partie de l'Hindoustân septentrional, et principalement le pays arrosé par l'Indus. Elle y fut connue des anciens sous le nom d'*Indo-Scythes*, et ses descendans existent encore aujourd'hui dans ces contrées sous le nom de *Yut* ou *Jut*. Le Père Hyacinthe ne tient aucun compte de toutes ces circonstances, et suit aveuglément le travail de la commission de Khian loung, par laquelle ces peuples sont déclarés *Mongols*, ainsi que toutes les nations qui ont habité après eux la Mongolie actuelle, tels que les *Sian pi*, les *Ju ju* ou *Jeou jan*, et les *Thou khiu*.

D'après ce système la commission a cherché à expliquer par la langue mongole tous les noms propres de ces différentes nations, conservés dans les livres chinois.

Comme ces livres ne donnent pas la signification de ces noms, on conçoit que, ainsi que je l'ai déjà fait observer, les étymologies de la commission doivent être excessivement vagues et même tout-à-fait arbitraires.

Le premier *Chen yu*, ou roi des *Hioung nou*, que le P. Hyacinthe identifie avec les Huns, s'appelait 曼頭 *Theou man*. Le P. Hyacinthe en fait *Toman*, pour rapprocher ce nom du mot *touman* qui, aussi bien en mongol, qu'en turc et en mandchou, signifie *dix mille*, et qui, par conséquent, ne prouve rien en faveur de l'origine mongole des Hioung nou.

Le second *Chen yu* fut 頓冒 *Meï tou*. C'est ainsi qu'on doit lire ce nom, comme le font observer *Szu ma thsian*, qui a décrit ses exploits dans le *Szu ki*, et les meilleurs dictionnaires chinois, qui disent que 冒 doit se prononcer ici comme 昧 *meï* (1), et 頓 comme 毒 *tou*. Le premier de ces deux caractères a ordinairement les prononciations *mao* et *me*, et le second celles de *tun* et de *thun*. La commission de Khian loung écrit *modo* au lieu de *Meï tou*, pour en faire le mot mogol *modo* qui signifie *bois*.

---

(1) Notez cependant que le Dictionnaire de Khang hi veut que ce caractère soit prononcé *me* dans le nom du Chen yu des Hioung nou; mais cela revient au même.

Vers la fin du premier siècle avant notre ère, les *Chen yu* des Hioung nou commencèrent à placer, devant leur titre, l'épithète de 鞮若 *jo thi*, qui dans leur langue avait la signification de *vertueux et respectueux envers ses parens*, exactement comme 孝 *hiao* en chinois.

La commission de Khian loung a été embarrassée pour expliquer ce mot par la langue mongole, qui, d'après l'hypothèse admise par ses membres, avait été celle des Hioung nou. Par conséquent, le P. Hyacinthe dit dans une note : « Ceci est un de ces mots très-défi-
» gurés par le chinois, et pour cette raison il devient
» difficile d'en trouver un dans la langue mongole qui
» s'en rapproche, tant pour la prononciation que pour la
» signification ». En effet le mot *jo ti* est un des plus forts argumens que l'on puisse alléguer contre l'hypothèse gratuite que les Hioung nou auraient été un peuple de race mongole. C'est indubitablement le mot turc يخشى *yakhchi*, prononcé *djakchi* par la plupart des nomades turcs de l'Asie moyenne, et qui signifie *bon, excellent, vertueux*. Le premier caractère de la transcription chinoise se prononce en langue mandarinique *jo*, avec le 入聲 *Jy ching* ou l'accent bref, mais dans la plupart des dialectes populaires (1), il est prononcé

(1) « Le quatrième ton, dit M. Marshmann, dans sa dissertation
» sur la langue chinoise, en tête de son édition des *Œuvres de*

yok ou *jok*, et dans le chinois parlé au Japon, on transcrit le son de ce mot par ジャク *Ziak.* Le second caractère du titre *Jo ti* est 鞮 ; il se prononce à la vérité, *ti* ou *thi*, mais l'élément vocal qui lui donne le son, est le groupe 是 prononcé ordinairement *chi*, et seulement dans quelques compositions *ti*. Il est réuni ici à la clef 革 *ke*, cuir, et le caractère qu'il forme avec elle désigne des *souliers de cuir*. Comme les Hioung nou n'avaient pas d'écriture particulière, ils se servaient de celle des Chinois, et il est très-probable

---

» *Confucius* (pag. 35), est exprimé par le caractère *Yuh* ou *Yuy*, » employé souvent dans cet ouvrage pour désigner *l'entrée*. Ce ton » m'a été défini comme bref, rapide et rentrant dans l'intérieur de » la bouche. Il n'a rien qui ressemble aux trois autres, est invaria» blement bref, et rend le son de la syllabe originale plus bas; de » sorte que dans la prononciation de Pe king elle se termine par un » H; mais dans le dialecte de Canton en P, K ou T ».

En effet, la 10.ᵉ série des syllabes ayant le *Jy ching* ou quatrième ton, laquelle est placée dans les dictionnaires toniques des Chinois sous le caractère 藥 *Yo* (ou *Yok*), ne contient que des syllabes qui, dans les dialectes provinciaux, se terminent en OK, tandis qu'on n'entend dans la langue mandarinique qu'un *o* bref avec une aspiration presque insensible à la fin.

On peut aussi comparer pour la prononciation du caractère 若 la *Grammaire de M. Morrison* (Calcutta, 1815, *in-4.º*), pag. 8, et son *Dictionnaire tonique* (Macao, 1819, *in-4.º*), et l'on verra qu'on le prononce YOK à Canton.

qu'ils auront transcrit le mot *yakhchi* par 是若 *yokchi* ou *jokchi*, dont les caractères ne donnent d'autre sens en chinois que celui de *sicut est*. Les Chinois, qui ont la mauvaise habitude d'employer des caractères d'une signification méprisante, pour exprimer les noms des nations étrangères, ont vraisemblablement, comme ils le font souvent, ajouté la clef de 革 *cuir*, à la lettre 是 *chi*, pour donner, par un mauvais jeu de mot, aux princes de leurs ennemis naturels, un titre humiliant qui signifie *semblable à des souliers de cuir*. Ils se seront réjouis de cette invention spirituelle, sans se soucier de ce que la prononciation du mot turc *Hioung nou*, avait été, de cette manière, changée de *jokchi* en *jokti*.

Le P. Hyacinthe s'est trompé dans la prononciation du nom du 20.e *Chen yu* qu'il appelle *Khoudourkhou*, au lieu de 尸而都呼 *Khoudourchi*, car le dernier caractère de ce nom, que le P. Hyacinthe a confondu avec 户 *hou* (ou *khou*, porte), se prononce *chi* et signifie *cadavre*.

Après l'histoire des diverses branches des dynasties Hioung nou, le P. Hyacinthe donne celle des *To pha*, des *Sian pi* et des *Jeou jan*. On aurait dû s'attendre de le voir retrouver, comme la commission de Khian loung, dans la langue mongole le mot *mokolou* qui,

dans celle des *Jeou jan*, signifiait *chauve*, mais il paraît qu'elle n'en a rien fait, parce que ce mot qui n'est pas mongol, ne se rencontre pas dans cette langue; aussi le P. Hyacinthe n'en dit rien. Il se pourrait bien que ce mot eût quelque relation avec le terme mandchou [illegible] *mokholo*, qui signifie *un bœuf sans cornes*, en mongol [illegible] *doïmouk*.

Le P. Hyacinthe, suivant, à ce qu'il paraît, les hypothèses de la commission de Khian loung, intéressée à retrouver partout des noms mongols dans l'histoire ancienne de la Tartarie, transcrit les deux caractères 容慕, qui servent à exprimer le nom de famille des princes *Sian pi*, par *Mou joung* au lieu de *Mou young;* en effet la dernière de ces deux lettres ne se prononcc que *yoûng* ou *yoùng*, et quelquefois dans les vers *yông*, mais jamais *joung*.

L'origine des *Jeou jan* est couverte d'un voile épais; quelques auteurs les font descendre des Toung hou, ou peuples toungouses, d'autres disent qu'ils étaient Hioung nou, et par conséquent Turks. M. J. J. Schmidt de Saint-Pétersbourg, a cru prouver que quelques noms des khans de cette nation avaient une signification en mongol; il a été induit en erreur par les transcriptions fautives de ces noms données par Deguignes dans son *Histoire des Huns*. Deguignes écrit, par exemple, *Ta lan* pour *Tatan*, et *Ona hoei* pour *Anagoui*. Je le répète, cette manie de vouloir expliquer par des langues actuelles, d'anciens noms historiques, quand on n'en a pas la signification, devrait être bannie des recherches

critiques (1). Pour montrer toute l'incertitude d'un pareil procédé, je veux donner ici quelques mots mandchoux qui ressemblent à des noms propres de princes *Jeou jan*.

NOMS JEOU JAN.	MOTS MANDCHOUX.
Chelun ou *Cherun*,	*Cherin*, frontail du casque.
Kholu,	*Kholo*, ravin.
Bouloudjin,	*Bouldjin*, ce qui est d'une seule couleur.
Tathan,	*Tatan*, hutte, cabane.
Outcheng,	*Oudjen*, grave.
Doulun ou *Douroun*,	*Doulin*, milieu. *Douroun*, modèle.
Nakhai,	*Nakaï*, extrêmement.
Anagoui,	*Anaku*, clef.

On voit par ces exemples qu'il est aussi facile de trouver des mots mandchoux que des mots mongols qui ressemblent aux noms *jeou jan*; mais ni les uns ni les autres ne peuvent servir à établir un fait positif.

Les Chinois nous ont conservé plusieurs titres des khakhans ou khans des Jeou jan, avec leur signification. Je les donne ici; peut-être parviendra-t-on à les re-

---

(1) Voici, par exemple, ce que M. J. J. Schmidt dit sur les noms des princes des Jeou jan : « Les *Jeou jan* (chez Deguignes » *Geou gen*), qui formaient un peuple puissant avant les *Tukiueï*, » étaient sans doute d'origine mongole, comme plusieurs de leurs » noms propres, conservés par les Chinois, le font conclure avec » certitude. Par exemple : *Tche lou hoei* et *Tchoulo* (*Tchilagho*, », *Tchôlo*), pierre; *Talan* ou *Dalan*, septante; *Nokaï* ou *Nokhaï*, » chien; *Tohan* ou *Tagan*, chaudron; *Tcheou nou* ou *Tchinou*, » loup; *Onahoeï* ou *Ounagha*, poulain, et autres ». — *Forschungen im Gebiete der Bildungsgeschichte der Vœlker Mittel-Asiens*, pag. 69.

trouver plus tard dans quelque langue de l'Asie centrale ou septentrionale, de laquelle nous n'avons pas encore des vocabulaires suffisamment complets, pour entreprendre des recherches de ce genre.

Tchhe lou hoei.	
Che hun, régna sous le titre de	*Khieou teou fa* kakhan, c'est-à-dire, prince qui dirige le char et tend l'arc.
Ho liu, ...	*Ngai teou khaï* kakhan.
Bou lou djen.	
Dathan, ...	*Moukhan Ke ching khaï* kakhan.
Ou di, ...	*Tchhi lian* kakhan, prince divinement saint.
Thou kho djin, ...	*Tchhulo* kakhan, le prince soumis.
Yu tchhing, ...	*Cheou lo bou djin* kakhan, le prince bienfaisant.
Teou hun, ...	*Foumingdoun* kakhan, le prince constant.
Na k'hai, ...	*Heou k'hi foudaï khoudje* kakhan, le prince doux et aimable.
Fou thou, ...	*Tho khan* kakhan, le prince continuant la suite. (M. Schmidt a voulu dériver le nom de ce prince du mot mongol *toghan*, chaudron !!)
Tchheou nou, ...	*Teou lo foupa teou fou* kakhan, le prince commandant sagement.
Anagoui, ...	*Tchhi lian theou ping teou fa* kakhan, le prince qui saisit et retient fortement.
Pho lo men, ...	*Mingeou chi kiu* kakhan, le prince paisible et tranquille.

L'histoire chinoise parle pour la première fois, en 545 de notre ère, de la nation appelée *Turks* (ou *Thou khiu*, d'après l'orthographe chinoise). « A cette » époque, dit-elle, *Yu wen thai*, ministre de l'empe-

» reur Hiao tsing ti, de la dynastie des Wei orientaux,
» envoya *Ngan no phan tho* de la tribu des barbares du
» canton de *Thsieou thsiuan* (actuellement Kan tcheou
» dans la province chinoise de Kan su), pour aller
» comme premier ambassadeur chez les *Thou khiu*
» (Turks). Ce peuple tirait son origine d'une petite
» tribu des contrées occidentales; la famille de ses chefs
» était *Asszuna* (ou *Achina*); il habitait, depuis quel-
» ques générations, sur le versant méridional du mont
» *Kin chan* (ou Altaï). Les Turks avaient été les
» forgerons des *Jeou jan*, jusqu'à ce que leur chef
» *Toumen* commença à devenir puissant, et fit quel-
» ques incursions sur les frontières occidentales des
» Wei. Quand Ngan no phan tho arriva dans leur pays,
» ils furent tous joyeux et dirent: « Un ambassadeur du
» grand empire est venu, la puissance de notre royau-
» me ne peut qu'augmenter ». Plus tard les Turks se délivrèrent de la servitude dans laquelle les tenaient les Jeou jan, ils détruisirent l'empire de ces derniers et devinrent la nation prépondérante dans l'Asie moyenne, depuis les bords de l'Amour supérieur jusqu'à ceux de la mer Caspienne. Les auteurs chinois disent qu'ils ont tiré le nom de *Turk* (ou Thou khiu) d'une montagne au pied de laquelle était leur camp principal, et que cette montagne ayant la figure d'un *casque* fut appelée *Thou khiu* (Turk), ce qui signifie *casque* dans la langue de ce peuple. Nous trouvons en effet qu'un casque porte encore aujourd'hui en turc, en persan, et même en arabe le nom de ترك *turk*.

Les mots des Thou khiu conservés par les auteurs

chinois sont en effet turks et non pas mongols, comme je l'ai démontré dans un article inséré dans l'ancien *Journal asiatique* (tom. VII, pag. 262), ainsi que dans mes *Mémoires relatifs à l'Asie* (t. II, p. 378 et suiv.). Les Thou khiu occupaient d'ailleurs le même pays de l'Asie centrale où les écrivains byzantins plaçaient à la même époque les *Turks*; ce furent leurs descendans qui eurent des guerres sanglantes à soutenir contre les Arabes dans le Mawaralnahar, et l'on sait que ce furent des *Turks* qui y firent la guerre aux musulmans. Toutes ces données et beaucoup d'autres, que j'ai détaillées dans mes ouvrages antérieurs, ne laissent aucun doute sur l'identité des Thou khiu et des Turks. Si après tout cela M. J. J. Schmidt et le P. Hyacinthe veulent encore en faire des Mongols, il faut ranger leur hypothèse dans l'immense catégorie des erreurs historiques produites par le manque de connaissances suffisantes et plus encore par l'absence de cet esprit de critique, qui, de jour en jour, devient plus rare parmi les *savans*.

Le P. Hyacinthe, en adoptant aveuglément toutes les rêveries de la commission de Khian loung, change le mot de *Thou khiu* en *Toulga*, qui en mongol signifie un *casque*. Il prétend que *Thou khiu* est la corruption chinoise de ce dernier; cependant, les Chinois n'ont jamais défiguré les mots étrangers qu'ils pouvaient aisément exprimer avec leurs caractères, et rien ne les eût empêché de représenter le mot *Toulga* par

加兒土 *Thou eul kia*, si tel eût été en effet le nom de la nation en question. *Turk* était beau-

coup plus difficile à écrire pour eux, parce que le *k* y suit immédiatement l'*r*; ils ont donc préféré de rejetter cette dernière lettre, comme ils sont accoutumé de le faire dans d'autres cas semblables.

Quant aux *Ouigours*, il paraît que la commission de Khian loung a jugé à propos de les nommer *Khoikhor*, car le P. Hyacinthe leur donne ce nom. Il ajoute dans une note, sans cependant citer aucune autorité: « *Khoikhor* est la dénomination mongole de cette tribu, » les Turkestâni les nomment *Ouigours*. Les Chinois » ont rendu la dénomination mongole par *Hoei he* ou » *Hoei hou*, et les Turkestâni par *Wei wou ell* ou » *Wei wou r*, &c. ». Il en fait des Mongols; il ne s'accorde donc pas en ce point avec M. J. J. Schmidt, de Saint-Pétersbourg, qui voudrait que les Ouigours fussent des Tubétains. Comme il est suffisamment démontré que ce peuple était *turk* et parlait un dialecte de la langue *turque*, je ne m'arrêterai ici ni à l'une ni à l'autre de ces hypothèses qui ne méritent aucune attention (1).

---

(1) Les rêveries de M. J. J. Schmidt sur l'origine tangoutaine des Ouigours n'ont pas même trouvé de sectateurs à Saint-Pétersbourg. Un savant polonais M. de Senkowski, qui s'occupe avec succès de recherches sur l'histoire de l'Asie, est, entre autres littérateurs de la capitale russe, tout-à-fait de l'avis que ce peuple était une tribu turke. Voici les extraits de deux lettres qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, et qui ont rapport à ce sujet.

Saint-Pétersbourg, le 6/18 janvier 1825.

« Monsieur,

» Je vous dois bien des remercîmens pour l'aimable souvenir

Voici ce que le P. Hyacinthe (pag. 152) rapporte

» que vous avez eu la bonté de me faire de votre important ouvrage
» sur les Ouigours, qui, malgré tous les efforts de ceux qui veulent
» les *tangoutiser*, n'en resteront pas moins Turks, &c......

J. DE SENKOWSKI.

Saint-Pétersbourg, le 14/26 février 1825.

« Monsieur,

» Je m'empresse de vous accuser la réception de l'intéressante
» brochure *Beleuchtung und Widerlegung, u. s. w.* que vous m'avez
» fait l'honneur de m'envoyer, et de vous remercier infiniment de
» votre complaisance. Je l'ai lue avec un grand intérêt, et vous me
» permettrez de faire usage, pour mon travail actuel, de quelques-
» uns de vos rapprochemens, qui me paraissent fort heureux. Ce
» travail est l'*Histoire de la horde d'or, suivie de recherches sur*
» *la géographie du Kyptchak et du Djété.* Je m'en occupe depuis
» quelque temps : il pourra être de quelque intérêt pour l'histoire
» de la Russie et même pour celle de l'Asie en général. Malheureu-
» sement les matériaux en sont, comme vous le savez fort bien,
» peu abondans et les renseignemens souvent contradictoires, &c.

J. DE SENKOWSKI.

Je saisis cette occasion pour avertir les lecteurs qu'il y a à Saint Pétersbourg un autre *M. Senkowski*, qu'on ne doit pas confondre avec mon savant correspondant; il travaille à un journal russe intitulé; Сѣверная Пчела, *l'Abeille du Nord.* Cet autre *professeur Senkowski* a inséré dans le n.º 151 (17 décembre 1825) de cette feuille, un article qui traite de l'édition russe du *Voyage de Plan-Carpin.* Cet article est rempli d'absurdités. L'auteur y soutient justement le contraire de ce que le savant *Joseph Senkowski* m'avait écrit quelques mois auparavant au sujet des Ouigours; il y attaque d'une manière indécente feu Deguignes père et M. Abel-Rémusat. Voici ses propres paroles, qui décèlent aussi peu de bonne foi que de connaissance du sujet qu'il traite :

« De toutes les régions de l'Orient, l'Asie centrale a attiré, de
» préférence, l'attention du monde savant. Deguignes a tiré des

sur l'origine des Khitans : « La maison de *Kidan*, dit-
» il, est un rejeton des anciens Mongols orientaux,

» annales chinoises une *mascarade géographique et historique*,
» car on ne peut qualifier que du nom de *mascarade* un ouvrage
» d'histoire dans lequel les peuples paraissent sous des appellations
» qui leur sont étrangères, ont des rois qui, portant également des
» noms imaginaires, habitent des villes désignées de la même ma-
» nière, et règnent sur des provinces indiquées en effet par leurs
» noms, mais dont on ne connaît nullement la situation. C'est pour
» cette raison que depuis long-temps cet ouvrage n'excite plus la
» curiosité des savans, qui n'ont jamais pu deviner ces énigmes
» chinoises. On a composé depuis en Europe plusieurs volumes sur
» le fameux plateau de la Grande-Tartarie, par lesquels on a voulu
» démontrer beaucoup, mais par malheur, ou plutôt par bonheur,
» on n'a absolument rien prouvé. Bailly et Langlès font naître dans
» cette contrée le genre humain ; et comme ils y ont trouvé le peuple
» énigmatique des Ouigours, ils les ont regardés comme les premiers
» inventeurs des sciences, des arts et de la civilisation. M. Klaproth
» a fait, à ce qu'il assure lui-même, la connaissance personnelle
» de ces êtres énigmatiques, qui, d'après lui, appartiennent à la
» souche des peuples turks. M. Abel-Rémusat a écrit sur eux,
» ainsi que sur les autres nations de l'Asie centrale, un ouvrage
» qui a pour titre *Recherches sur les langues tartares*. Notre savant
» M. Schmidt, doutant de la réalité de l'agréable connaissance que
» M. Klaproth prétend avoir faite avec la tribu des Ouigours, a dé-
» montré, dans ses *Forschungen, &c.* (Saint-Pétersbourg, 1824)
» que ce peuple n'a jamais existé, et que son nom n'est qu'une
» autre dénomination des Tangoutes. Enfin M. Klaproth, dans un
» ouvrage intitulé *Beleuchtung und Widerlegung, u. s. w.* (Paris,
» 1824), a défendu les Ouigours contre la sévérité de M. Schmidt,
» et a moins prouvé leur origine turke, que la mordacité de son
» esprit et l'inconvenance de son style. Malgré le nombre de volu-
» mes qui traitent de l'Asie centrale et des Ouigours, ou des Oui-
» gours et de l'Asie centrale, la géographie de ce pays, principa-
» lement dans le moyen âge, reste encore dans l'obscurité ; et, de
» tous les ouvrages que nous venons de citer, ceux de M. Schmidt,
» si l'on en excepte la partie polémique, nous paraissent être les
» seuls utiles et dignes d'être lus, &c. »

» nommés *Toung hou*. Elle se montre pour la première fois sous ce nom en 479. A cette époque elle occupait le pays actuel des hordes des Kortsin, des Korlos, des Dourbot et des Djalot (lisez ᠵᠠᠷᠤᠳ *Djarôt*). Leur souverain *Dakhouri* avait 40,000 hommes de troupes divisés en huit tribus, et se trouvait sous la suprématie de la maison de Toulga (lisez *Thou khiu* ou *Turks*) ». L'auteur place la note suivante après le nom de *Dakhouri* : « De sa famille descend la tribu solone des *Dakhouri* que les Russes appellent *Daourtsi* et les Chinois *Da ho* ».

Le P. Hyacinthe se trompe, s'il croit que le nom des Khitan ne se rencontre pour la première fois dans l'histoire chinoise qu'en l'an 479 de notre ère. Il se trouve déjà dans les annales de la Chine en 405 (la 1.re des années *I hi*, de l'empereur *Ngan ti*, des *Tsin*). Voici ce qu'on y lit : « Les *Khi tan* sont une tribu des » *Toung hou*, ou barbares orientaux. Leurs ancêtres furent battus par les Hioung nou et se sauvèrent dans la montagne de *Sian pi*, sous la dynastie des Wei, dans les années *Tsing loung* (233 à 236 de J. C.). Leur chef, *Kho pi neng*, devint puissant et excita des troubles; il fut tué par Wang hioung, commandant de Yeou tcheou. Alors toutes leurs tribus furent vaincues et s'enfuirent au sud de la rivière *Houang choui* (1), au nord de *Houang*

(1) C'est le ᠬᠠᠷᠠ ᠮᠥᠷᠡᠨ *Chara muren*, qui coule dans la Mongolie orientale, et qui est nommé *Sira-muren* dans les cartes de d'Anville.

» *loung*. Plus tard ils se donnèrent le nom honorifique » de *Khi tan*, et leur horde demeura très-puissante, » jusqu'à ce que *Hi* (ou *Mou young Hi*), roi des » *Heou yan*, vint les attaquer (ce qui eut lieu en » 406) ».

Quant à l'assertion du P. Hyacinthe, que les *Toung hou*, et par conséquent les Khitan qui en descendent, auraient été des Mongols; elle nous paraît sans fondement. Les *Toung hou* étaient vraisemblablement une nation qui apartenait plutôt à la race toungouse qu'à celle des Mongols On doit regretter que les historiens chinois ne nous aient conservé que fort peu de mots khitan; cependant parmi ces mots, plusieurs ressemblent bien plus au mandchou qu'au mongol, comme on peut s'en convaincre par la liste suivante des termes khitan que j'ai pu recueillir.

	EN KHITAN.	EN MANDCHOU.
Père,	*Entchou.*	
Grand-père,	*Sali.*	
Méchant homme,	*Boori.*	*Fourou*, méchant.
Jour heureux,	*Saï i el che.*	*Saïn inengghi.*
Fort, force,	*Khousrii.*	*Khousoun.*
Premier jour de l'an,	*Naïniëiel.*	
Grande tête,	*Naï nie naï.*	
Elevé, exalté,	*Ielouwan.*	
	Poussouwan.	
Or,	*Niu gou* ou *Ju gou.*	
Jade oriental,	*Gouwen.*	*Gou.*
Compatissant,	*Aodouwan.*	
Vassal fidèle,	*Aszu.*	
Aider,	*Kholouwan.*	
Respectueux envers ses parens,	*Desidaban.*	

EN KHITAN.

Laisser, ne pas prendre,	*Djian'ou.*
Impératrice,	*Telighian.*
Tasse de vin,	*Sala.*
Bataille non décidée,	*Daoliben.*
Cent,	*Goua.*
Rivière,	*Mori* (en mongol *murèn*).

La famille des premiers princes Khi tan ne s'appelait pas *Dakhouri*, comme le P. Hyacinthe le prétend, mais *Ta ho*. On ne trouve pas non plus dans les annales chinoises, que les *Takhouri* de nos jours, qui sont une branche du peuple mandchou des *Solon*, descendent des anciens princes des Khitan. C'est encore une de ces conjectures hasardées que le P. Hyacinthe a vraisemblablement trouvée dans les écrits de la commission de Khian loung.

Anciennement les Chinois donnaient aux peuples qui habitaient au nord du désert de Gobi, le nom général de 北狄 *Pe ty*, c'est-à-dire *Barbares du Nord.* Le mot *Ty* désignait originairement *le pays septentrional* (1). Cette dénomination s'appliquait par conséquent indistinctement aux tribus mongoles et toungouses, et principalement à celles qui campaient dans les pays situés au nord de celui qui est traversé

(1) Cette définition se trouve consignée dans le chapitre *Wang tchi* du *Li ki*, on y lit : *Pe fang yue* TY : le pays septentrional est appellé *Ty*. Le mot *Ty* désigne aussi un cerf grand et fort. Selon le dictionnaire *Choue wen*, c'est le nom d'une espèce de chien.

par la rivière *Chara mouren* (1), et autour du *Keroulan,* de l'*Argoun* et les affluens de l'*Amour supérieur.* Dans les temps postérieurs, la population de cette contrée fut plutôt composée de nomades mongols que de toungouses; le nom de *Pe ty* resta aux premiers. Les Tubétains paraissent l'avoir emprunté aux Chinois, car, dans leurs livres historiques, ils donnent aux Mongols le nom de བི་དེ་ *Bi dè* ou བེ་དེ་ *Bè dè,* qui, comme M. J. J. Schmidt le suppose, n'est qu'une transcription peu altérée de *Pe ty.*

Le nom de *Mongol* est aussi très-ancien, il appartenait autrefois à une des principales branches de la nation mongole, mêlée peut-être déjà à une époque très-reculée de quelques tribus toungouses. Aussi a-t-on toute raison de croire que cette branche est la même que les Chinois connaissaient depuis le VI.ᵉ et pendant les VII.ᵉ et VIII.ᵉ siècles, sous le nom de *Mo ho* (2), qui

---

(1) C'est-à-dire *le Fleuve Jaune.* C'est le nom mongol actuel de cette rivière ; elle s'appelle en chinois 河潢 *Houang ho;* quand elle entre dans la province de *Ching king* ou *Moukden*, elle prend le nom de 河遼 *Liao ho.* Il ne faut pas la confondre avec le grand *Fleuve Jaune,* appellé aussi en chinois *Houang ho*, mais écrit avec un caractère différent, savoir 河黃.

(2) Les 鞨靺 *Mo ho* habitaient l'Amour supérieur et ses affluens ; ils s'étendaient au sud jusqu'au pays actuel de Ningouta. Au commencement du VIII.ᵉ siècle, ils étaient encore en partie soumis aux Coréens, mais bientôt après ils devinrent puissans et fon-

n'est apparemment qu'une transcription incomplète de celui de *Mongol.*

Une branche de la nation des *Mo ho*, fut connue dans le VIII.ᵉ siècle sous le nom de 韃達 *Ta ta.* Ce peuple habita d'abord au nord-est des *Hi* et des *Khitan* (1), puis ayant été vaincu par ceux-ci, ses hordes se dispersèrent, une partie fut soumise aux Khitan et l'autre aux Phou hai. D'autres de ses tribus vinrent habiter dans la chaîne des montagnes appellée *Yn chan* (2). Elles y gardaient le nom honorifique de leur nation, qui était 韃達 *Ta ta* (3). C'est à la fin de la dynastie des Thang, ajoute l'historien que j'extrais, que ce nom fut connu en Chine.

---

dèrent un vaste royaume, qui comprit le pays actuel des Mandchoux et une grande partie de la Corée. Les *Mo ho* abandonnèrent alors ce nom, et prirent celui de *Phou hai;* il fut aussi celui de leur nouveau royaume, qui dura jusqu'en 926, époque à laquelle il fut détruit par les Khitan.

(1) Ces deux peuples occupaient le pays situé au nord des provinces chinoises actuelles de *Tchy li* et de *Ching king*, et arrosé par le Chara mouren et ses affluens.

(2) 山陰 *Yn chan* est la dénomination de la haute chaîne de montagnes qui commence au nord du pays des Ordos, ou de la courbure la plus septentrionale du *Fleuve Jaune*, et s'étend à l'est jusqu'aux sources des rivières qui se jettent dans la partie occidentale du golfe de Péking.

(3) 韃達號自 *Voy.* le *Ou tai szu,* ou l'histoire des cinq petites dynasties qui ont régné en Chine après celle des Thang, vol. LXXIV, fol. 2 *verso.*

Le nom de *Ta ta* n'est qu'une corruption chinoise de celui de *Tatar*, par lequel on désigna bientôt après la totalité des tribus mongoles, qui ne reprirent que plus tard leur ancienne dénomination de *Mongol*. Le mot *Ta ta* s'écrivait originairement par les deux caractères 靼達, dont le premier 達 ne se prononce que *Ta*, avec l'accent bref, ou *Tat*, dans les principaux dialectes de la Chine.

Le second 靼 n'a que deux prononciations, celles de *Ta* bref et de *Tche* bref (ou *Dje*); il signifie *cuir tendre*. Voici comment le plus ancien dictionnaire chinois, le *Choue wen* (1), l'explique :

柔革也从革旦聲旨熱切

c'est-à-dire : « *Cuir tendre;* est composé de 革 » (cuir), et du groupe 旦, prononcez en coupant » *tchi* et *je* (ce qui donne *tche*) ».

On voit par conséquent que cette lettre n'avait du temps des Han que la prononciation de *tche*. Un autre

---

(1) *Choue wen kiai tsu*, édit. de 1804, kiv. III, fol. 1 *rect.* — *Hiu tchin*, auteur du *Choue wen*, le termina dans la 15.e année de l'empereur *Ngan ti* des Han, c'est-à-dire en 121 de notre ère.

dictionnaire, le 篇玉 *Yu pian*, composé en 543 de J. C. et revu en 674, explique le même caractère (1) par *cuir tendre;* il en détermine la double prononciation de la manière suivante :

切二列之達多

« Il a deux prononciations, coupez *to* et *ta* (ce qui » fait *ta*), et *tchi* et *lie* (ce qui fait *tche*). »

Le dictionnaire *Kouang yun*, qui fut revu en 1011 de J. C., ne donne aussi que les deux prononciations de *ta* et de *tche* à ce caractère. Ce n'est que dans le dictionnaire *Tsy yun*, composé en 1037, qu'on trouve pour la première fois une troisième prononciation, celle de *tan*. Tout porte à croire que c'est une erreur, provenant de ce que le groupe 旦, qui entre dans la composition de 靼, se prononce *tan* lorsqu'il est seul, mais il change cette prononciation en *ta* bref, quand il est réuni avec les clefs 30, *bouche;* 38, *femme;* 61, *cœur;* 94, *chien;* 118, *roseau;* 177, *cuir* et 203, *noir*. Elle se prononce *tan* avec les clefs 9, *homme;* 32, *terre;* 94, *chien;* 145, *habit* et 148, *corne*

Comme la prononciation *tan* du caractère 靼

(1) *Soüg pen Yu pian*, édit. de 1704, vol. III, fol. 53 *recto*.

ne date que du XI.[e] siècle, elle ne pouvait exister dans la composition du mot 靼達 dont les Chinois se servaient dans le VIII.[e] siècle pour rendre le nom de *Tatar,* tribu *Mo ho* ou mongole, qui était venue habiter dans les monts *Yn chan.* Cependant la commission de Khian loung a jugé à propos d'adopter ce paradoxe, et de nommer les Mongols *TATAN* (1), au lieu de *TA TAR,* comme les deux caractères chinois 靼達 l'indiquent clairement.

Le Père Hyacinthe, loin de soumettre cette opinion de la commission à un examen critique, l'adopte sans hésiter, et appelle la dynastie de *Tchinghiz-khan* la *MAISON DE TATAN.* Ceci est une méprise d'autant plus grave, que, quoique les Mongols fussent à cette époque assez généralement connus de leurs voisins sous leur ancienne dénomination de *Tatar,* Tchinghiz-khan avait pourtant renouvelé chez eux celle de *Mongol,* qui, en effet, n'est que celle d'une des anciennes branches de leur nation, celle de *Mo*

(1) Il paraît que c'est le mot mandchou ᡨᠠᡨᠠᠨ *Tatan* (endroit où les voyageurs s'arrêtent pendant la nuit, halte de nuit), qui a fourni aux membres de la commission chinoise la base de leur merveilleuse conjecture. Il est aussi par trop absurde de croire, qu'une dynastie se soit appelée *halte de nuit,* et que les Mongols aient jamais adopté pour leur nation un *nom honorifique* tiré d'une langue étrangère, qui n'avait aucun rapport avec leur religion : il n'en serait pas de même s'il s'agissait du sanscrit, par exemple, lequel, comme idiome des livres bouddhiques, a fourni beaucoup de titres à des princes mongols.

ho, qui se retrouve déjà dans les annales chinoises avant Tchinghiz-khan, mais écrite *Moungkos*. *Mongol*, aussi bien que *Tatar*, ne furent que des noms particuliers de tribus, et ces dénominations furent appliquées à toute la nation mongole aussitôt que les peuplades qui les portaient devinrent dominantes. Le mot de *Tatan* est donc une hypothèse absurde de la commission de Khian loung, recueillie trop soigneusement par le P. Hyacinthe.

Après le temps de Tchinghiz khan, les Chinois ont ajouté au premier caractère 達 *Ta* du mot *Ta ta*, la clef de 革 (cuir), et ils écrivent donc ce nom 韃靼 *Ta ta*, que les dictionnaires chinois les plus estimés expliquent par :

名總狄北靼韃

« *Tatar* est le nom général de tous les *Pe ty*, ou » Barbares du Nord (c'est-à-dire des Mongols) »; ou » par :

名總徼北靼韃

« *Tatar* est le nom général des frontières septentrio» nales de l'Empire ».

En effet, dans les vocabulaires ouïgour-chinois et persan-chinois de la Cour des Translateurs de Péking,

rédigés au commencement du XVe siècle, sous la dynastie des Ming, les mots ᠮᠣᠩᠭᠣᠯ *Mongol* et مغول *Mogoul* sont expliqués par 靼韃 *Ta ta* ou *Tatar*.

La nation mongole, désignée par les Chinois sous la dénomination générale de *Ta ta,* se divisait, du temps de Tchinghiz khan, en quatre grandes branches, les *Mongols* proprement dits, descendans des *Mo ho*, les *Taidjigot* ou *Taidjot*, les *Keraït* et les *Tatar* proprement dits. Les Chinois, pour faire une différence entre cette dernière branche de la grande souche mongole et les *Tatar* qui étaient venus, au VIIIe siècle, habiter les monts *Yn chan*, et qui avaient donné pendant quelque temps leur nom à toute cette souche, désignaient ceux-ci par les deux caractères une fois adoptés pour leur nom 靼韃 *Ta ta*, et écrivaient autrement celui de la tribu des *Tatar*, savoir : 兒塔塔 ou 兒達達 *Ta ta eul*, c'est-à-dire *Ta tar*.

Tout ceci est bien clair, cependant le P. Hyacinthe, se fondant sur les hypothèses de la commission de Khian loung, croit avoir fait une découverte extrêmement importante, celle de la différence totale entre les *Tatan* et les *Tatar*. Il donne le premier nom, mal lu par la commission, comme dénomination générale des Mongols de Tchinghiz khan, et celui de

Tatar pour celui d'une horde séparée de cette nation. Mais c'est absolument le même nom écrit seulement avec des caractères différens. Cet auteur agit à-peu-près comme celui qui voudrait faire une différence entre *Deutsche* et *Teutsche*, parce que ce nom, que les Allemands se donnent à eux-mêmes, s'écrit tantôt avec un *D* et tantôt avec un *T*.

Les auteurs musulmans ont, comme les Chinois, l'habitude de donner le nom de *Tatar* aux Mongols de Tchinghiz-khan. Le témoignage d'Abou'l-féda est explicite sur ce point, car il dit en parlant de *Kara-korum* ou *Kara-koum*, capitale des premiers successeurs de Tchinghiz-khan :

معناه الرمل الاسود بالتركية قال ابن سعيد وقراقوم
كانت قاعدة التتر وفي جهاتها بلاد المغل وفي خالصة
التتر ومنها خاناتهم

« (Ce nom) signifie en turc *sable noir*. Ibn-Saïd » dit : *Kara-koum* est la capitale des *Tatar*; elle est » à coté des pays des Mogols, qui sont d'origine tartare, et desquels viennent aussi les Khans (ou successeurs de Tchinghiz-khan) ». Ce passage démontre clairement que le nom des Mongols de Tchinghiz était *TATAR* et non pas *TATAN*.

J'ai cru qu'il était nécessaire de m'arrêter assez long-temps à éclaircir ce point des ouvrages du P. Hyacinthe, parce que l'hypothèse qu'il a mise en avant pourrait répandre une grande confusion dans l'histoire des Mongols. L'esprit humain est généralement plus

porté à adopter ce qui est absurde, parce qu'il paraît plus piquant, que ce qui est naturel et raisonnable; aussi les prétendues découvertes trouvent-elles souvent d'autant plus de sectateurs, qu'elles sont plus futiles et plus dénuées de fondement.

Quant à l'histoire des quatre premiers khans de la maison de Tchinghiz-khan, elle contient des matériaux utiles; le P. Hyacinthe les a puisés dans l'histoire particulière de la dynastie mongole des Yuan, qui a régné en Chine, ainsi que dans le *Thoung kian kang mou* ou dans les Annales de la Chine. Sa traduction est généralement faite avec soin. Il a eu l'heureuse idée de ne pas vouloir faire avec ces matériaux un ouvrage à lui, et il s'est contenté de les donner tels qu'il les a trouvés dans les originaux, et sans les mêler ensemble, de sorte que le lecteur a, sous chaque année, d'abord le texte de l'histoire des Yuan, puis celui des Annales.

Ces morceaux, traduits par le P. Hyacinthe, auraient été encore beaucoup plus utiles, s'il n'avait pas suivi les textes falsifiés par la commission de Khian loung, ou le système hypothétique inventé par elle. L'archimandrite russe a remédié à la vérité à cet inconvénient, en donnant à la fin de son ouvrage des tables comparatives des noms propres que la commission a cru rectifier, et de ceux qui se trouvaient originairement dans les textes chinois, mais c'est pourtant un grand inconvénient pour le lecteur d'être obligé de recourir à chaque instant à ces tables. Il nous paraît qu'il aurait mieux valu laisser subsister les anciennes transcriptions chinoises, et donner les expli-

cations de la commission en note au bas des pages. Quant aux dénominations mongoles, on ne peut nier que la commission n'ait souvent deviné juste, par les raisons que j'ai exposées au commencement de ce rapport ; mais souvent aussi elle s'est grandement trompée, en défigurant les noms les plus connus que nous possédons écrits en caractères mongols, et sur l'orthographe desquels il ne peut exister aucun doute. En voici quelques exemples :

L'épouse de *Dobon mergen*, onzième ancêtre de Tchinghiz-khan, est nommée dans l'histoire mongole de Sanang setsen, ᠠᠯᠤᠩ ᠭᠣᠸᠠ *Aloung gowa*, ou *Aloung goa*. Elle devint enceinte d'une manière surnaturelle, et mit au monde un fils nommé *Boudantsar*, par lequel commence la ligne des princes mongols prédécesseurs de Tchinghiz-khan. Rachid-eddin et les auteurs musulmans qui ont écrit l'histoire de ce conquérant, nomment la mère de Boudantsar آلان قوا *Alan kowâ;* le dernier *élif* manque dans Abou'l-ghazi, qui écrit ce nom آلان قو *Alan kawa.* Les historiens chinois le transcrivent aussi par : 阿蘭果火 *A lan ko ho.* D'après le témoignage unanime des écrivains mongols, persans, arabes, turcs et chinois, la seconde lettre de ce nom est donc un *L;* néanmoins, la commission de Khian loung a jugé à propos de l'écrire *Aroun gowa*, afin de pouvoir l'expliquer par les mots mongols *aroun*, pur, et *gowa*, belle. Le P. Hyacinthe a adopté cette erreur.

Suivant l'histoire des Yuan, « l'empereur (Tchinghiz khan) prit, dans le 3.ᵉ mois du printemps de 1220, la ville de 華蒲 *Pou houa* (Bokhara); en été dans le 5.ᵉ mois, celle de 干思尋 *Sun szu kan* (Samarkand), et dans l'automne, la forteresse de 兒羅脫斡 *Ouo tho lo eul* (Otrar) ». La commission de Khian loung et le P. Hyacinthe font de ces trois villes *Bourkha*, *Tachikan* et *Otolor* (c'est-à-dire *pâturage*). L'identité de *Sin szu kan* avec Samarkand est depuis long-temps reconnue, ainsi cette ville ne peut être *Tachikan* ou *Tachkand*, et d'ailleurs cette dernière place n'est pas mentionnée parmi les villes prises par Tchinghiz khan en personne.

« Au printemps de 1221, dit la même histoire, le » fils ainé (de Tchinghiz khan) *Djoutchi* fit le siége » de la ville de 干吉養 *Yang ki kan* (c'est- » à-dire *Yangghi-kand*) ». Yangghi-kand (ou *la nouvelle ville*) était le nom d'une place située sur le bord du Sihoun, à deux journées de son embouchure dans le lac d'Aral. Elle fut en effet prise par *Djoutchi*, fils de Tchinghiz (1). La commission et le P. Hyacinthe

(1) *Voyez* Rachid-eddin et les autres auteurs persans qui ont raconté les exploits de Tchinghiz-khan. Aboul-féda appelle cette ville en arabe القرية الجديدة *Alkaryat aldjadidat*, ou *la nouvelle ville*, et il lui donne aussi son nom turc de ينغى كنت

prennent *Yangghi-kand* pour *Andzian* ou *Andedjan*, ancienne capitale du pays de Ferghana, située à quelque distance du Sihoun supérieur.

« Dans l'automne de la même année, l'empereur prit » 班勒紇 *Pan le khe* [Balkh (1)] ». La

---

Yanghi kant, qui signifie la même chose. C'est chez lui la plus septentrionale des villes situées sur le *Sihoun* ou *fleuve de Châch*; il la place, d'après *Alfaras*, au 47° de lat. nord. Le célèbre d'Anville en a indiqué la position dans la première partie de sa *Carte de l'Asie* de 1751. Les voyageurs russes qui, dans les derniers temps, ont visité le Sihoun ou Syr-daria inférieur, constatent cette position, quoique les ruines de la ville aient totalement disparu. Il paraît d'ailleurs que c'est la même ville que le chérif Édrisi appelle الحديثة *Alhadithah* au lieu de الجديدة *Aldjadidah* ou *la nouvelle*, et qu'il place sur le Sihoun, à deux stations du *lac de Kharizm*. Je dois faire remarquer à cette occasion, qu'on lit dans le manuscrit turc des Mémoires du sulthan Babour, que j'ai consulté à Saint-Pétersbourg, que ينكى قند *Yanghi-kand*, qui n'existait déjà plus du temps de Babour, était aussi appelée dans les livres طراز قند *Thiráz kand* ou *ville des broderies*. Il faut bien se garder de confondre ce dernier nom, avec celui de la ville de طراز *Tharaz*, située, selon Abou'l-féda, par 44° 25' de lat. nord, et à une distance considérable à l'est de Yanghi-kand, sur la rivière *Artch* qui se jette dans la droite du Sihoun. Par une singulière erreur, le manuscrit des Mémoires de Babour, dont M. Erskine s'est servi pour faire la traduction anglaise de cet ouvrage curieux, portent : « *Yanghi*, connu dans les livres d'histoire sous le nom d'*Otrâr* ». *Otrâr* ou *Fârâb* est une ville tout-à-fait différente, située au sud-est de Yanghi-kand, un peu au-dessus de l'embouchure de l'Artch dans le Sihoun, et selon Abou'l-fédà, par 44° de lat. nord.

(1) L'erreur, que présente la transcription chinoise de *Pan le khe* pour *Balkh*, tire sans doute son origine d'un document ouigour mal écrit ou mal lu. En caractères ouigours, le nom de *Balkh* ou *Balekhe*, s'écrirait [mot en caractères ouigours]; une dent de lettre de plus, on pouvoit facilement faire [mot en caractères ouigours] *Banlekhe*.

commission de Khian loung fit le nom de cette ville *Baralkha* (en turc *contempler*)!

« Dans l'hiver de la même année, Tolai prit les villes » de 可葉察魯馬 *Ma lou tchai ie* » *kho* (1) et de 思刺昔魯馬 *Ma lou* » *sy ra szu* (c'est-à-dire مرو شهجان *Marou-chahdjan* » et مرو الروذ *Marou-erroudz*) ». Reconnaîtrait-on jamais ces deux noms dans les transcriptions de la commission, qui en fait *Maltsilik* et *Maltsiaras*, et traduit le premier par *pâturage très-fertile?*

« En 1222, au printemps, Tolai prit les villes de » 思徙 *Thou szu* (Thous) et de 察匿 » 兒兀 *Ny tcha wou eul* (Nichabour) ». La commission fait des noms de ces deux villes *Toucheni* (mines de sel), et *Tchor* (chalumeau).

« Le même prince, en retournant traversa le pays » de 彝刺木 *Mou la i*. » C'est-à-dire le pays des ملاحد *Moulahid* ou *impies*, nom par lequel on désignait en Perse les Ismaëliens ou Assassins du Koù-

(1) Les erreurs dans cette transcription résultent sans doute aussi d'un original en caractères ouigours mal lu. *Marou chahdjan* devait s'écrire [illegible] *Marou tchahdjan*; on aura lu [illegible] *Marou tchayeke*.

bestân. La commission en fait : *la principauté de Mouroï* et traduit ce mot par *courbure* !

« Il passa par 里也 *Ye li* (Heri ou Herat), » rejoignit l'empereur, et prit d'assaut la forteresse » de 寒里塔 *Ta li han* (Thalkan) ». هری *Heri* ou هراة *Herât* devient *Ilalik* dans le travail de la commision, et *Thalkan* y est écrit *Tarkha*, c'est-à-dire *défense*, *prohibition* (!).

L'histoire chinoise des Yuan parle de la soumission des Russes et des Moscovites par les Mongols, et l'indique clairement sous l'année 1237. Voici le texte :

九年丁酉春
蒙哥征欽察
破之擒其長
八赤蠻進圍
斡羅思蔑怯
思部皆降

c'est-à-dire : « Dans la neuvième (année du règne d'Ogo- » dai khan), qui est l'année cyclique *Ting yeou* (1237), » au printemps, *Meng ko* attaqua les *Kin tcha* (les

» habitans du Kiptchak), les battit complétement et fit » prisonnier leur chef *Butchiman*; il pénétra aussi dans » le pays et assiégea les *Ouo lo szu* (Russes); toutes » les tribus de *My kie szu* (lisez *Mi szu kie* (1), c'est- » à-dire *Muskie* ou *Moscou*) se soumirent. »

C'est en effet en 1237 que Bathoukan, se trouvant sous les ordres de *Meng ko* ou *Mangou*, fit la conquête de la Russie, s'avança depuis le Dniepr jusqu'à la Vistule, et fonda l'empire mongol du Kiptchak. Le Père Hyacinthe transcrit mal içi le caractère 斡 *Ouo* par *Kan* (ou *Gan*), il met, pour *Ouo lo szu* ou *O ros*, (Russes), *Gan lo szu*. Il fait aussi de *Gan lo szu* et de *My kie szu* des *villes*, quoique l'original les désigne comme des *pou*, ou *tribus*.

Les auteurs chinois, persans et turcs racontent tous de la même manière la destruction finale de la nation des *Naiman* par Tchinghiz-khan. « Ce conquérant revenant en 1206 de son expédition contre le » royaume de *Hia* ou *Tangout*, apprit que *Phou loù* » *yu han* (Bouyourok-khan) avait succédé à *Ta yang* » *khan* (Daïn-khan) son frère, et que les Naiman l'a- » vaient reconnu pour leur maître. Il surprit ce nou- » veau prince des Naiman à la chasse à la montagne » *Ou lou ta* (Ouloug-tagh), le défit entièrement et le » fit prisonnier. Les Naiman mirent à sa place *Kiu*

---

(1) Il y a évidemment une transposition dans les caractères de ce nom. Les Tatares prononcent encore aujourd'hui *Muskü* le nom de Moscou.

» *tchou liu han* (Kutchlouk-khan) fils de Ta yang khan
» qui se retira avec *To to* (Tokto) chef des Merkit sur
» les bords de la rivière *Ye eul ti chi* (Irtyche), &c. »
L'orthographe de tous les noms qui se trouvent dans ce passage est indubitable; voici cependant ce qu'en a fait la commission de Khian-loung. *Bouyounok-khan* devient chez elle *Boro-khan* (en mongol *le khan gris*); le nom du mont *Oulou-tagh* (c'est-à-dire *la grande montagne*) qui continue à l'ouest la chaîne du Petit Altaï, au nord-ouest du lac Balkach, est changé en *Ourtou-tagh* (en turc *montagne longue*); le khan *Koutchlouk* (ou le *puissant*) devient *Khoutchoulei*; enfin la rivière d'*Irtyche* reçoit le nom tubétain de *Yardachi* ou *bonheur élevé* (!).

Les noms propres les plus communs et les moins défigurés par la transcription chinoise, n'ont pas été reconnus par la commission de Péking. Celui de *Hassan* (en arabe *le beau*), est rendu en chinois par *Assan*; la commission y voit le mot mongol *Assar*, qui désigne *une enceinte, une séparation*. Le nom d'*Ahmed* (en arabe *le très-louable*), transcrit en chinois par *A he ma*, devient le turc *Akhmat*, et signifie *le fils aîné*. Le nom de la ville de *Bich balig*, qui en turc signifie *les cinq villes*, est transcrit en chinois par *Py chy ba ly*; la commission en fait *Bachi béli* et le traduit par *tête-croupe*. *Nidzam-eddin* (en arabe *le fondement de la foi*) est très-peu défiguré dans la transcription chinoise *Ni tsa ma ting*; les savans de Khian loung en font *Naidji midin*, sans traduire ces mots. *Fakhr-eddin* (en arabe *la gloire de la religion*) est

écrit dans les livres chinois *Fa he lou ting*, la commission en fait *Pokharidin* et traduit ce mot par *bas, humble*, etc.

Ce peu d'exemples suffira pour démontrer de quelle manière les textes chinois ont été falsifiés par la commission de Khian loung. On ne pourra nier le zèle et l'assiduité du P. Hyacinthe, mais on doit aussi avouer qu'il a montré un manque total de critique, en n'élaguant pas de son travail les hypothèses de quelques prêtres mongols et de quelques lettrés de Péking; hypothèses qui ne peuvent que jeter une confusion déplorable dans l'histoire de l'Asie centrale.

KLAPROTH.

Aperçu des moyens de navigation qui existent sur la mer Caspienne et Notice des ports existans sur les côtes occidentales de cette mer.

(Tiré du Journal d'Odessa.)

Les domaines trans-caucasiens de la Russie, baignés de deux côtés opposés par la mer Caspienne et la mer Noire, possèdent, par cette position géographique, des moyens de communication prompts et faciles avec les provinces intérieures de l'empire. Sous le rapport commercial, la mer Caspienne sert de lien immédiat entre la Russie et la Perse, et elle pourrait contribuer à faciliter le commerce avec Khiva et la Boukharie. La Mer Noire, d'un autre côté, met les Russes en contact avec les états de l'empire ottoman en Europe et en Asie,

et avec la Grèce; elle les rapproche de l'Égypte et de tous les pays qui bordent la Méditerranée. Il est évident qu'un aussi grand nombre de communications maritimes présente des avantages immenses pour le commerce des contrées trans-caucasiennes, qui peuvent un jour devenir le centre, l'entrepôt de tout le commerce entre l'Asie et la Russie; du moins, il n'y a aucun doute que cette puissance, sous le rapport du débit de ses productions dans la Perse septentrionale, dans l'Arménie turque, et même dans l'Anatolie, peut prendre, et prendra nécessairement, par le moyen de la Géorgie, une prééminence marquée sur tous les états de l'Europe. La route, si naturelle, si directe, si facile vers les côtes de la Perse, par la mer Caspienne, offre tant d'avantages, qu'aucun autre peuple ne saurait rivaliser avec les Russes sur ce point.

C'est sous ce rapport qu'il est important d'examiner: 1.° Les moyens de navigation que possèdent sur les deux mers, les contrées trans-caucasiennes; 2.° Les ports, comme points au moyen desquels les routes de terre-ferme aboutissent à des voies maritimes, et enfin, 3.° Les chemins qui servent principalement au commerce entre l'Asie et la Russie.

On peut diviser la côte occidentale de la mer Caspienne en deux parties: 1.° la côte qui appartient à la Russie, 2.° celle qui appartient à la Perse. La première s'étend depuis Astrakhan jusqu'aux frontières du Khanat de Talycha; la seconde depuis cette frontière jusqu'aux limites de la Turcomanie. On trouve dans la première partie, sans compter Astrakhan, les rades

suivantes : 1.° de *Sladko-jaritchna-ou Chandrouk*, 2.° de *Derbend*, 3.° de *Nizovaia pristan*, 4.° la rade de *Bakou*, 5.° celle de *Salian*, et 6.° la baie de l'île de *Sara*.

Dans la seconde partie l'on rencontre cinq rades plus ou moins commodes : 1.° *Zinzili*, 2.° *Charoumabad*, 3.° *Meched-hissar*, 4.° *Ferabad*, et 5.° *Astrabad*.

Les moyens de navigation sur la mer Caspienne sont particulièrement concentrés dans le port d'Astrakhan et dans la rade de Bakou, les autres rades étant de fort peu d'importance.

NOTICE DÉTAILLÉE DES MOYENS DE NAVIGATION QUI EXISTENT SUR LA MER CASPIENNE.

Astrakhan possède 53 bâtimens de grande et petite construction, dont 11 appartiennent à la couronne, 42 navires marchands et 232 bâtimens pêcheurs. On y trouve encore 10 vieux bâtimens déjà presque hors de service. Les 53 vaisseaux dont on vient de parler, jaugent un tonnage de 640,000 pouds.

La forteresse de *Bakou* possède 8 bâtimens jaugeant ensemble 24,200 pouds, et 36 bateaux jaugeant ensemble 52,700 pouds.

A *Salian* on compte 52 bâtimens de petite construction ; ce sont pour la plupart des barques, dont le tonnage n'est pas encore évalué.

Le nombre total des bâtimens russes qui naviguent sur la mer Caspienne monte donc à 381, dont 285 d'Astrakhan, 44 de Bakou, 52 de Salian. Si l'on en excepte les 232 bateaux pêcheurs d'Astrakhan, les

bâtimens qui restent donnent un tonnage de 12,822 tonnes, ou 769,320 pouds. La quantité de ces navires n'est certainement pas considérable, vu le brillant avenir qu'offrent au commerce et à l'industrie le vaste bassin et les côtes de la mer Caspienne; mais l'insuffisance de ce nombre devient encore plus évidente, plus palpable, si nous examinons la classification des vaisseaux relativement à leur destination véritable. Tous les briks et bateaux de transport qui se trouvent à Astrakhan au nombre de 11 et qui appartiennent à la couronne, sont occupés à transporter des vivres d'Astrakhan dans les contrées trans-caucasiennes; de 42 bateaux particuliers d'Astrakhan, plus de la moitié sont de même employés à ces sortes de transports; les 232 bateaux pêcheurs d'Astrakhan ont pour objet principal la pêche du fleuve Iemba, &c.; mais quand ils sont libres, quelques-uns transportent aussi des vivres au port de Chandrouk, pour les troupes disposées sur la ligne militaire du Caucase. Donc, de tous les bâtimens d'Astrakhan, il n'y en a que 20 environ qui puissent servir aux transports du commerce. Les 44 bâtimens de Bakou dont le tonnage est de 77,000 pouds s'occupent exclusivement du transport des marchandises de Bakou à Salian, Lenkoran, Zinzili, Astrabad, &c.; ils sont toujours employés, et avec les vaisseaux d'Astrakhan mentionnés ci-dessus, ils forment la principale marine marchande des Russes sur la mer Caspienne. Tous les navires et bateaux de Salian sont destinés à transporter des munitions de bouche en remontant le Kour (Cyrus), ou employés à la pêche considérable qui se

fait à Saliań. Par conséquent, la marine marchande proprement dite sur la mer Caspienne, ne consiste guère qu'en 70 bâtimens, jaugeant environ 400,000 pouds.

Cependant, on ne peut supposer que le nombre insuffisant de vaisseaux soit le plus grand obstacle qui empêche le commerce russe de s'élever au degré de prospérité désirable que la position du pays doit lui faire espérer. Le nombre des bâtimens de transport augmentera certainement à proportion de l'augmentation des marchandises à transporter. Il y a encore la concurrence des Anglais qui font tous leurs efforts pour empêcher la préférence que pourraient obtenir les marchandises russes apportées par mer et destinées à être expédiées dans l'intérieur par les ports de la Caspienne; ainsi Rècht reçoit des marchandises du port de Zinzili et lui en envoie en retour. Il y a cependant des raisons qui font douter que cette idée puisse jamais se réaliser, parce que les baies de Meched-hissar et de Férabad ne sont pas propres à abriter les vaisseaux, et que les chemins de terre-ferme, même depuis Balfrouch et Saroum jusque dans l'intérieur de la Perse, sont beaucoup plus mauvais que ceux qui partent de Rècht et d'Astrabad. Zinzili et Astrabad sont les seuls points de la côte persanne de la mer Caspienne sur lesquels le commerce russe puisse et doive être dirigé.

Il est facile de comprendre que je n'entends pas parler ici du commerce ordinaire qui se fait à Tiflis et qui consiste en grande partie en opérations faites dans la ville même; mais de celui, au contraire, qui, par

le perfectionnement de la navigation, pourra s'établir entre la Russie et la Perse, et réciproquement. Zinzili mettra les Russes en relation avec la Perse septentrionale jusqu'à Téhéran, et y donnera aux marchandises russes un cours libre et de première main; Astrabad offre des avantages plus considérables encore; par son influence sur la marche du commerce de la plus grande partie de l'Orient, il rapprochera le commerce russe des sources primitives du commerce asiatique. Examinons ceci d'une manièreplus particulière.

Le port de *Zinzili* unit le commerce maritime avec le commerce de terre ferme par le moyen de la ville de Rècht, l'une des villes les plus commerçantes de la Perse; mais dont le négoce est loin d'avoir atteint le développement que sa position avantageuse lui permet d'espérer dans l'avenir. Elle est située à 40 verst de Zinzili et est le centre du commerce des deux plus riches provinces de la Perse, le Ghilan et le Mazandérân, en échangeant les productions de grande valeur de ces provinces contre les marchandises qui y affluent de l'intérieur de la Perse. Des chemins assez commodes, mais pas assez sûrs, mènent de là à Tauris et à Téhéran; cependant les brigandages qui s'exercent de temps en temps sur ces chemins, pourraient facilement être réprimés par le moindre acte de sévérité de la part du gouvernement persan. Généralement parlant, les opérations du commerce de Rècht n'embrassent que la partie septentrionale de la Perse, jusqu'à Téhéran; les autres contrées, surtout les pays étrangers y contribuent fort peu. Les établissemens

commerciaux que l'on pourrait former à Rècht dirigeraient infailliblement de ce côté la plus grande partie de leurs entreprises, et en procurant des avantages considérables, ils établiront décidément l'influence russe sur le commerce de la Perse septentrionale. Les Anglais, à ce qu'il paraît, ont depuis long-temps pénétré ce mystère : aussi s'efforcent-ils d'établir à Rècht un consulat. Malgré cela, en énumérant les avantages commerciaux de Rècht et de Zinzili, on ne doit pas taire les difficultés locales qu'on y rencontre : la route, depuis le golfe même où est situé le village de *Peribazar*, jusqu'à Rècht, est très-fangeuse en tout temps, très-difficile pour le passage des voitures de charge, à cause de sa position basse et marécageuse; le détroit de Zinzili lui-même est réputé dangereux par les marins, par la raison que les eaux de la mer Caspienne y décroissent d'une manière évidente; il s'est formé dans toute son étendue des bancs de sable que les pilotes habiles et exercés et des bâtimens qui ne tirent pas plus de 16 pieds, peuvent seuls éviter. Les tourmentes qui agitent continuellement ce détroit resserré, augmentent encore les difficultés de l'entrée et de la sortie. En 1806, quand la profondeur du canal était beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est maintenant, une galiote de l'escadre russe échoua sur un banc de sable; tout ceci, au reste, ne regarde que les grands vaisseaux ou les vaisseaux de guerre; les bâtimens marchands évitent facilement ces difficultés. Enfin, on doit dire encore que le climat de Rècht est très-malsain pendant la belle saison.

Le golfe d'*Astrabad*, dont les flots baignent les contrées qui séparent la Perse du pays des Turcomans, se trouve depuis long-temps en communication facile, non-seulement avec les provinces intérieures de la Perse, mais encore avec Khiva et la Bukharie; ainsi, le commerce russe peut pénétrer dans ces pays par ce golfe et s'y consolider. Astrabad doit être considérée comme la clef du commerce de l'orient du côté de la mer Caspienne, et la formation d'un établissement de commerce solide y procurera sans doute des avantages réels. Si les négocians sont une fois persuadés que leurs marchandises ne seront pas retenues en chemin, soit par des calmes, soit par le mauvais temps, et que leurs capitaux ne courront aucun risque, ils confieront avec plaisir et sans scrupule leur bien à l'élément inconstant que jusque-là ils ne pouvaient considérer qu'avec crainte. L'on dira peut-être : un commerce maritime avec la Perse et les contrées trans-caucasiennes présentera-t-il, tant aux négocians qu'aux manufacturiers russes, un espoir assez bien fondé pour qu'on puisse y employer quelques efforts? Il doit les présenter, sans doute; nous en sommes persuadés. C'est un chemin indiqué par la nature elle-même; c'est le plus court, le plus facile, celui qui coûte le moins de frais : en transportant les produits russes promptement à un prix très-bas, comparé au prix des produits de France, d'Angleterre et d'Allemagne, qui quelquefois restent plus d'une demi-année en route, on obtient un bénéfice considérable et on pourra donner en même temps à ces produits, par un rabais considérable, un moyen de plus

pour soutenir la concurrence avec les produits des autres pays, qui s'efforcent de discréditer ceux de la Russie. Les manufacturiers de ce pays doivent s'occuper de plus en plus à étudier les bisarreries du goût asiatique, pour imiter dans leurs productions ces dessins coloriés, que les Anglais ont su reproduire avec tant d'adresse.

On ne doit pas s'inquiéter de ce que, par suite de la direction du commerce de Tiflis sur Bakou, une partie des opérations (1) en gros se feront, non à Tiflis, mais à Bakou; ce n'est que la scène qui changera, les acteurs seront les mêmes; personne n'en souffrira; tout le monde, au contraire, y gagnera. Je passe à la description des ports de la Mer Caspienne.

1.° La baie *Sladko-jaritchna* ou de *Chandrouk* n'est qu'un entrepôt pour les vivres qu'Astrakhan fournit aux troupes stationnées sur la ligne du Caucase. Il n'y a ni port, ni rade, la baie même est assez incommode. Il ne se fait aucun commerce à Chandrouk, et ce n'est que lorsque les montagnards se trouveront en rapport plus intime avec les Russes, que le commerce pourra pénétrer de ce côté.

2.° *Derbend*, célèbre par son antiquité, n'offre non plus aucun avantage à la navigation. Les faubourgs de cette ville sont disséminés sur le rivage de la mer, la rade est difficile; la mer y présente un basfond qui force les bâtimens de s'arrêter à la distance

(1) Les acheteurs en gros qui envoient leurs marchandises de Tiflis à Tauris, et qui sont au nombre de 200, enverront alors leurs effets en droiture de Bakou à Tauris.

de deux verstes du rivage, sans abri contre les bourrasques qui peuvent survenir; le fond est couvert de coquillages pointus et tranchans qui nuisent beaucoup aux câbles. Les habitans ne font aucun commerce maritime proprement dit : ils ne possèdent que cinq petits bateaux destinés à transporter les provisions envoyées d'Astrakhan pour le régiment du Kour, et du bois de chauffage depuis l'embouchure du Samour jusqu'à Derbend. En général, les habitans du Daghestân ne se sont jamais hasardés en pleine mer; les Kara-kaïtak exerçaient jadis la piraterie, et entravaient le commerce d'Astrakhan, mais ils craignaient aussi la haute mer, et se contentaient d'épier les timides navigateurs qui cotoyaient le rivage et que chaque tempête menaçait d'un naufrage, à cause de la grande quantité d'écueils qu'on rencontre près de cette partie de la côte; les Kara-kaïtak profitaient ordinairement de ces malheurs pour satisfaire leur cupidité et leur passion pour le pillage.

3.° *Nisovaïa, le bas-port* (Низовая приспань), ne sert qu'à pourvoir le régiment d'Apchéron de vivres envoyés d'Astrakhan. Quant à la position de la place, elle n'est nullement bonne pour un port, et les bâtimens y courent même quelque danger. Les vaisseaux de petite construction ne peuvent guère s'approcher à plus de 7 verstes du rivage, et encore à cette distance restent-ils sans abri contre les vents. On a vu souvent l'orage briser les bâtimens dans la rade même. Le bas-port n'a point de vaisseaux à lui; il ne s'y fait aucun commerce.

4.° Le port de *Bakou*, dans l'état actuel des choses, est le point commercial le plus important, et celui où il y a le plus d'activité sur la côte occidentale de la mer Caspienne appartenante à la Russie; voilà ce qui a mérité à Bakou le nom de port. Cette ville est située près de la presqu'île d'Apchéron. La baie est formée au nord de la ville par le cap Sultan ou Apchéron, qui s'avance dans la mer, au midi par le cap Chikov, et enfin par les deux îles de Nargen Woulf et deux bancs de sable. La rade est spacieuse et fermée de toutes parts; les vaisseaux y trouvent un ancrage sûr et commode : la profondeur du bassin est de 4, 5 et 6 toises; le fond n'y est pas trop bon pour les ancres, il est fangeux et mou. Ce port est dominé par la ville qui s'élève en amphithéâtre. Bakou, située dans la partie la plus chaude, la plus stérile de la riche province du Chirvân, ne jouit pas des agrémens d'une belle nature; les environs n'ont ni forêts ni herbes verdoyantes, et la surface de la terre n'est couverte que de rochers stériles où règnent une solitude et un silence éternels; mais, en revanche, cette contrée est richement pourvue de productions qui dédommagent les habitans; le naphte, le sel, le safran, s'y trouvent en abondance, et procurent aux habitans et de l'occupation et de l'argent : ces objets se transportent en Perse. Le débit le plus considérable du naphte se fait dans le Ghilan et le Mazandérân, où il est apporté par les vaisseaux russes. De Bakou, les bâtimens vont dans tous les ports persans de la mer Caspienne; cette ville communique par terre, au moyen d'assez bonnes routes,

avec Tiflis, Erivan, Tauris, points importans, d'où le commerce se répand dans l'intérieur de la Turquie asiatique et de la Perse. Ceci doit donner une idée suffisante de l'importance de Bakou.

5.° *Salian* possède une rade assez bonne, et si la navigation sur le Kour acquiert un jour plus d'étendue, le port de Salian peut devenir à son tour un entrepôt important. Maintenant il ne s'y fait d'autre commerce que celui du poisson qui s'élève à plusieurs millions de roubles. On transporte aussi à Salian les provisions de la couronne, en remontant le Kour sur des bateaux.

Les côtes de la Perse, baignées par la mer Caspienne sur toute l'étendue du Ghilan et du Mazandéràn, présentent, comme on l'a déjà dit, cinq points, près desquels les bâtimens peuvent s'arrêter: *Zinzili, Choroum-abad, Méched-hissar, Férabad* et enfin *Astrabad.* Le premier et le dernier de ces points méritent par leur position le nom de ports; mais les trois autres ne sont ainsi nommés que parce que les barques des pêcheurs y abordent quelquefois. Ces dernières places n'ayant pas de golfes, sont absolument exposées aux vents du nord et du nord-ouest, qui dans cette mer produisent des tempêtes. Le long de la côte s'étendent des forêts, où les chemins sont difficiles; les villages y sont rares: ils ne contiennent que quelques hameaux, et sont disséminés dans la profondeur des forêts; plus loin, on rencontre une chaîne de montagnes qui contribuent aussi beaucoup à entraver les communications par terre. En examinant la carte, l'on remarque d'abord d'assez grandes villes: *Balfrouch* situé

à 30 verst de *Meched-hissar* et *Souroum* (résidence du chah-zadeh (1) Mahmet-Kouli Mirza), à la même distance de Férabad. Leur voisinage des points où aboutissent les voies maritimes déjà indiquées, peut inspirer la pensée d'en faire des entrepôts pour les marchandises russes qui pourraient prendre sur le marché de Tauris. L'une des raisons principales du peu d'activité du commerce sur la mer Caspienne, est la timidité des négocians de Tiflis qui s'occupent presque exclusivement du commerce avec la Perse : tandis qu'il seroit si facile, par exemple, d'acheter des marchandises à la foire de Nijny-Novgorod, de les y embarquer sur le Volga et de les faire descendre par eau jusqu'à Bakou, d'où le trajet par terre jusqu'à Tiflis n'est que de 509 verst, et jusqu'à Tauris 502. Les négocians de Tiflis ne suivent cependant jamais ce chemin ; au contraire, ils envoyent toujours leurs marchandises par terre de Nijny-Novgorod ou d'Astrakhan. Cette année-ci le trajet par terre depuis Nijny-Novgorod a coûté plus de 2 roubles par poud, et les marchandises sont restées en route de 25 à 40 jours ; le transport par Bakou leur aurait coûté deux fois meilleur marché, et par un beau temps, les négocians auraient pu gagner le tiers du temps qui est nécessaire pour le trajet par terre. Les négocians de Tiflis répugnent par deux raisons à envoyer par eau leurs marchandises dAstrakhan à Bakou : la première est *qu'ils n'y sont pas accou-*

(1) *Chah-zadeh* veut dire : *fils du chah*. Tous les fils de chah gouvernent des provinces avec un pouvoir presque illimité.

tumés, la seconde, *qu'ils ne sont pas assez sûrs de la prompte arrivée de leurs marchandises, ni de de leur conservation*. Entrons à ce sujet dans quelques détails.

Le commerce de Tiflis se fait en grande partie par des Arméniens, les Géorgiens y contribuant très-peu. L'histoire de ces peuples ne présente aucun fait qui puisse donner à croire que leur navigation ait jamais eu quelque étendue, quoiqu'ils aient eu quelquefois pour limites, d'un côté, la mer Caspienne, de l'autre, le Pont-Euxin. L'Arménie occupait jadis un rang honorable parmi les états de l'Asie : elle développa d'une manière remarquable des forces politiques très-considérables; et elle sut s'approprier le commerce de toutes les contrées voisines; mais jamais, que l'on sache, la navigation n'y a été florissante; et même nous avons fort peu d'exemples qu'autrefois, comme aujourd'hui, un Arménien ait entrepris de son plein gré des opérations de commerce maritime. Un esprit de calcul qui s'étend aux minuties les plus insignifiantes, est le trait caractéristique de cette nation : il est fort difficile de faire agir un Arménien là où il n'entrevoit pas un profit certain, clair et grand. Rien au monde d'ailleurs ne l'obligerait à risquer un capital déjà acquis et accumulé par des travaux longs et constans. Ce travers, si l'on veut, du caractère national a toujours été, et est encore la raison pour laquelle les Arméniens préfèrent le commerce par terre au commerce maritime; mais il est possible de profiter de ce travers même pour les engager à faire par eau leurs transports depuis Nijny-Novgorod

jusqu'à Bakou. Je reviendrai plus d'une fois sur cet objet que je quitte maintenant afin d'expliquer la seconde raison qui empêche les négocians de Tiflis d'envoyer leurs marchandises par mer, c'est-à-dire : *le peu d'assurance qu'ils ont de voir arriver ces marchandises à temps.*

La nature des opérations commerciales qui se font à Tiflis, rendent l'économie de temps une condition importante pour les négocians de cette ville : une semaine, deux jours, un jour, même une matinée de gagnée, font au négociant un bénéfice marquant qui va souvent à 5, 10, 15 pour °/₀. Ceci vient de la rivalité des négocians en gros qui se hâtent d'acheter les marchandises arrivées les premières, pour les envoyer plus tôt à Tauris, où les premiers venus ont toujours un débouché beaucoup plus sûr, plus avantageux, tandis que les derniers essuient souvent des pertes; d'un autre côté, cela provient de ce qu'à l'approche de certains termes pour l'importation des marchandises, on éprouve à Tiflis le manque de plusieurs objets, non-seulement nécessaires, comme le sucre, par exemple, mais encore d'objets de luxe, comme le vin de Champagne qu'on recherche beaucoup, et c'est alors que le premier arrivé l'emporte indubitablement sur ceux qui le suivent. Généralement parlant, la prompte arrivée des marchandises est un profit assuré pour les négocians de Tiflis, et ils préfèrent payer un rouble d'argent de plus par poud aux rouliers, que de perdre du temps en chemin; il y a même des négocians qui trouvent que la foire de Nijny-

Novgorod, par la masse des reviremens et la multiplicité des opérations, leur est plus avantageuse que les opérations avec Leipzig, uniquement parce que les marchandises de Nijny-Novgorod arrivent plus tôt que celles de Leipzig; et c'est ainsi qu'ils compensent ce que les dernières leur enlèvent par la modicité des prix.

Ainsi, pour diriger par eau le commerce de Nijny-Novgorod à Bakou, il faut absolument présenter aux négocians la double assurance : 1.° *de la sûreté du trajet par mer*, et 2.° *de la célérité du transport*. Or, ces points avaient déjà fixé l'attention de Pierre I.er et de Catherine II. Les Turcomans et les habitans du Khorassân peuvent aussi coopérer au succès de ces entreprises, si l'on prend en considération leur attachement constant à la Russie, chose qui est généralement connue des officiers de marine qui fréquentent chaque année les rivages de la Turcomanie. Les Turcomans prendront sans doute avec plaisir une part active aux opérations des Russes; et d'abord, il serait très-utile d'acquérir par leur moyen des notions plus détaillées et plus exactes sur les voies, les objets et la tendance du commerce de Khiva et de la Bukharie; c'est alors que l'on pourrait tenter avec succès d'augmenter le commerce avec ces contrées. En examinant les avantages locaux du golfe d'Astrabad, on ne doit pas passer sous silence que le port y est des meilleurs, tant parce qu'il est abrité contre l'effort des tempêtes, que par la proximité de l'eau douce qu'on trouve dans une île à l'entrée du golfe et dans la presqu'île de Potemkin. La position élevée de la ville d'Astrabad et les mon-

tagnes ombragées de forêts qui l'avoisinent, arrêtent les effets pernicieux du climat qui exerce sa funeste influence sur la côte de la Turcomanie, peu éloignée de ces endroits où l'air, imprégné des exhalaisons pestilentielles des marais, force les troupes nomades des Turcomans mêmes à s'enfoncer plus avant dans les déserts pendant tout le cours de l'été. Astrabad est une ville assez grande; elle a 7 verstes de circuit et 20 mille habitans, elle est entourée d'une muraille en terre cuite, de deux toises de haut sur deux archines de large. Plusieurs routes bonnes pour les bêtes de somme, conduisent d'Astrabad à Téhéran, Kerman, Ispahan, Khorasân, etc.

Le livre du Grant Caan, *extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, par* M. Jacquet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette relation, pleine de notices curieuses et de documens historiques qui conservent encore quelque chose de chinois sous les formes européennes de la *translation*, a été écrite après le voyage de Marco Polo. Il est très-probable que c'est une compilation faite par l'ordre de Jean XXII, sur les relations, alors très-nombreuses, des religieux de l'ordre des frères mineurs et des marchands vénitiens ou génois qui allaient au Cathay par deux routes bien tracées et invariablement suivies, *la sainte cité de Hierusalem*, ou *la mer d'Arrabie et l'Ynde major*. Ce qui ferait plus encore

soupçonner que le livre du *Grant Caan* est un extrait de tout ce que l'on avait écrit sur cette matière, c'est qu'on n'y rencontre nulle part les fables mythologiques, chrétiennes, et souvent toutes dantesques qui se montrent à chaque instant dans les relations de Marco Polo, de Mandeville, d'Hayton, &c., et par dessus tout, qu'il n'y est pas même fait mention du *prestre Jehan*, la grande merveille qui occupait l'Europe depuis plus d'un demi-siècle; qui, avec le célèbre oiseau roc et la pêche des diamans dans les montagnes, appelait, sollicitait toutes les recherches des voyageurs; qui créa, pour ainsi dire, pendant une vingtaine d'années, une mode de littérature, et qu'on finit par découvrir dans tous les pays du monde; car il sembla convenu pendant quelque temps d'appeler *prêtre Jean* toute chose qu'on ne connaissait pas. Tout enfin, dans le livre du *Grant Caan*, semble porter le caractère sérieux d'un rapport officiel, et ce ne serait pas un des moindres mérites de ce *compendium*. Je l'ai extrait d'un manuscrit bien connu, sous le titre de *Merveilles du monde*, des personnes que l'étude des sciences historiques ou une curiosité moins savante amènent à la Bibliothèque royale (1). Il est écrit, ainsi que les autres relations contenues dans ce volume, dans un dialecte que révéleraient assez ses pro-

---

(1) Grand *in-fol.* d'un vélin très-blanc et sans défaut, d'une écriture très-régulière, et enrichi d'encadremens et de miniatures en or et en couleurs, d'une magnifique exécution et d'un assez bon goût.

nonciations sifflantes, si le translateur n'avait d'ailleurs pris le soin de nous dire dans quelle province il écrivait. Le picard présente ici quelques expressions qui se sont conservées dans l'anglais, et que, dès cette époque, on aurait peut-être inutilement cherchées dans les dialectes des autres provinces, la Normandie exceptée. J'ai fait suivre le texte d'un glossaire : ce texte deviendra bientôt l'objet d'un commentaire tiré des auteurs orientaux.

CY COMMENCE LIURE DE L'ESTAT DU GRANT CAAN.

Cy commence de lestat et de la gouuernance du grant kaan de cathay souuerain empereur des tartres. et de la disposicion de son empire. et de ses autres princes. intreprete par un arceuesque que on dist larceuesque saltensis. au commant du pappe iehan xxij.ᵉ de ce nom. translate de latin en francois par frere iehan le lonc dyppre moisne de s.ᵗ bertin en s.ᵗ aumer.

Le grant kaan de cathay est tres puissans entre tous les roys du monde. a ly sont subget et font hommaige tous les grans seigneurs de ce pays. especialement trois grans empereurs. cest assauoir lempereur de cambalech. lempereur de boussay. et lempereur usbech. ces trois empereres enuoient tous les ans luppars tous vifs, camelz gerffauls. et tres grant plante des autres precieux ioiaus au dit kaan leur seigneur. car ilz le recongnoissent leur seigneur et leur souuerain. cil troy empereur sont tres renomme et tres puissant comme il appert. car comme lempereur usborch auoit guerre et se deuoit combatre contre lempereur de boussay. il amena sur les champs vij.ᶜ mille et vij.ᵐ hommes a

cheual sans riens du monde greuer son empire. quelle donc et com grant sera la puissance du grant kaan qui dessoubs lui a telz et si puissans barons subgis. son empire est appellee cathanus ou cathay. il commence droit en orient et dure iusques en Ynde·la maiour. et se estent en droite ligne vers occident: tant comme on pourroit cheminer en vj mois. en cel empire a deux tres grandes citez. cambalech et cassay. tous ceulx de son royaume grans et petis ly sont serf et esclaue. les gens du pays ont si grant obedience et cremeur a leur seigneur le grant kaan de cathay. que ilz ne lui osent en riens contester. ne son commandement trespasser. dont il auint une fois que uns de ses grans princes meffist en bataille tellement que il auoit mort desseruie. le grant kaan le sceust si lui enuoia par un messaige quil lui enuoiast sa teste. tantost ces lettres veues. cilz princes droit emmy sa gent sans rebellion et sans contredit. baissa la teste et la laissa paciemment copper. le kaan garde tres bien iustice aussy bien sur les grans comme sur les plus petis. une fois en lan le premier iour de la nouuelle lune de mars qui est le premier iour de leur an. ly dis empereres se monstre a son peuple aourne de purpre dor et dargent et de pierres précieuses. adonc tous li peuples se met deuant lui a genoulx et le aourent et dient veez cy notre dieu en terre. qui de chierte nous fait plante et grant richesse. qui nous donne paix. qui nous garde iustice. adonc ly empereres ne refuse a homme a lui faire iustice. adonc rent graces a dieu omnipotent. il deliure les enchartrez. et fait moult de graces et de œuures de

pitie. a toutes manieres de gens qui mestier en ont et quí sa grace requirent. fors a trois manieres de gens. mais a ceulx ne fait il grace nulle. c'est assauoir a cellui qui a mis main viollentement et maugracieusement a pere ou a mere. a cellui qui a fausse la monnoie du roy. laquelle est de pappier. et a cellui qui a aucun empoisonne et donne venin a boire. a ces trois ne fait il grace nulle. a ce iour il donne moult grans dons et grant plante de or dargent de pierres precieuses. le maindre don que il donne vault au moins un balisme dor. et vault souuent I. balismes. un balisme vault mille florins dor. ly dis empereres est pieux et misericors. il se pouruoit tousiours pour lui et pour ses subges. de bles de ris et de toutes manieres de grains. et ace a il granges et greniers tant que sans nombre. sy que quant en son pays est chierete de blez ou de grains. il fait ouurir ses greniers et donne son ble et son riz pour moins la moittie que les autres ne le vendent. et par ainsy fait tres grant habondance en temps de grant chierte. il fait moult de grans aumosnes as poures pour lamour de dieu. et quant aucuns est si affoiblis de corps quil ne puet son pain gaingnier ou sy apouris quil na de quoy uiure et quil na amis qui li face bien. ly empereres le fait pouruoir en toutes ses necessitez. et ce fait il par tout son royaume, et si ne grieue nulluy de son royaume par extorcions extraordinaires. et non usees. si sachies pour certain que sa richesse est de ses propres rentes. et gab les de truuaiges et de males toultes si tres grante que ses richesses et sa puissance est sans nombre. il a tresorriers et grantes

maisons toutes plaines dor et dargent de pierres précieuses et de autres richesses et ioyaux. et espécialement en ses principalles villes. il a aussi èn tout son royaume de ville a autre maisons esquelles demeurent si courreur a pie et a cheual. cil courreur et cil messagier ont sonnettes pendans a leurs poitrines ou a leur courroies sy que quant aucuns courreurs vient portant les lettres de lempereur. et approûche aucunes de ses maisons dessus dittes. il sonne ses sonnettes. et sachies que a cel son sappareille en celle maison uns autres coureres. et prent ces lettres et les porte auant iusques a une autre maison. et ainsy des autres. et ne cessent de courre. iour et nuit iusques atant que les lettres viennent la ou elles sont enuoies. et par ainsy lempereur a dedens xv. iours nouuelles dun pays qui sera aussi loings comme le chemin de trois mois. il rechoit moult honnourablement messaiges et embassateurs de quelconques estrange pais ou seigneurie. et les pouruoit de toutes leurs neccessitez. en alant et en uenant par tout son royaume.

DU SOUUERAIN EUESQUE CEST LE PAPE DE LEMPIRE DE CATHAY.

OU royaume de cathay a un euesque souuerain comme entre nous est le pappe. ceulx du pays et de la foy le nomment le grant trutius. il est subgis et obeist au dit empereur le grant kaan. comme a son seigneur et a son souuerain. mais lempereur lonneure par dessus tous autres. quant lempereur cheuauche en sa compaignie. il le fait cheuauchier droit dencoste lui a

son coste. et li empereres ne lui escondist quelconques graces nulles que il lui requiere. cilz grans trucins a tousiours la teste et la barbe rese. et porte sur son chief un chappeau rouge. et tousiours est vestu de rouge. il a la dominacion et seigneurie sur toute le clergie. et sur tous les religieux de sa loy. par tout le royaume susdit. et a lui appartient linformacion et la correction et de eulx ne de leurs ordonnances ne semes le li empereres. entre ces clers et religieux a des grans prelas euesques et abbez. et tuit sont subget au grand trucins. en chascune cite et villes du dit empire a abbaies de hommes de religion. et aussy de dames uiuans selonc leur loy du pays soubs la obedience et correction du grant trucins. a paines ny a cite ne ville ou dit empire ou on ne truist une abbaie. et sen y a viii. ou dix ou plus. en tel cite y a. et en chascune abbaie a du moins cc. personnes. ilz sont moult riches. et de ces grandes richesses. ilz font grans aumosnes pour dieu. ilz uiuent tres ordenneement et dient leurs eures. vii. fois le iour et se lieuent as matines. ilz ont cloches de metal faittes a maniere de comble. desquelles ilz sonnent leurs heures. ilz gardent chastete. et nulz clers religieux ne se marie. ilz sont ydolaste et aourent pluseurs ydolles. par desseure lesquelles ydolles ilz dient estre. iiij. dieux. lesquelz iiij. dieux ilz entaillent dor et dargent tous entiers deuant et derriere. et par desseure ces quatre dieux dient ilz estre un plus grant dieu qui est par desseure tous les dieux grans et petis.

DE LA CONDICION ET DE LESTAT DU ROYAUME DE CATHAY.

Le royaume de cathay est moult peuplez. et y a pluseurs citez assez plus grandes que paris ne que florense. et grant plante de lieux tres bien habitez et se ya autres villes sans nombre. moult ya de beaux pres et de bons pasturaiges. et herbes bien flairans. moult ya de grans fleuues et de grans eaues par tout lempire. sy que bien la moittie du royaume et du pays sont eaues esquelles habitent grant multitude de gens. pour la grant multitude de gent qui est ou dit royaume. ilz font maisons de bois sur nefs. lesquelles maisons vont sus et ius aual leaue. et vont tous en leurs maisons de un pays marchander en autre. et en ces maisons demeurent les gens a toute leur mesnie. leurs femmes et leurs enfans avec toutes leurs hostilles de lostel. et leurs neccessitez. et ainsy demeurent sur leaue tout leur uiuant. et y gisent les femmes en gesine et font toutes leurs choses comme les autres qui demeurent sur terre. et se on demandoit a aucun de ceulx ou ilz furent ne. ilz ne sceuent autrement respondre. fors que ilz furent ne sur leaue en telle maniere. bien ya aussy grant peuple demourant sur leaue comme sur terre. tant ya de peuple que les bestes du pays ne leur souffissent point. ains conuient que on les amaine dautre pays. et pour ce y sont chars chieres. en ce pays a tres grant habondance de froument de ris dorge et dautres grains. desquels le grant kaan cueille tous les ans a plante et les met en ses greniers comme dessus est dit. ilz y messonnent le ris deux fois lan. il ne y croist point

oille doliue. ne de uin de uingne. et ne en ont point. se on ne lapporte dailleurs et pour ce est il de grant pris. ilz font oille et vin de ris. et y croist de tous fruis a tres grant habondance. fors de auellanes dont ilz nen ont point. mais sucre ont ilz en tres grant quantite. et pour ce en est il la grant marchiet. ly pays est moult paisibles et nulz ny ose armes porter ne guerre mouuoir. fors seullement ceulx qui a ce sont deputez de par lempereur. pour son corps ou pour aucune cite garder. en lempire de boussay susdit croist une maniere de arbres qui par la craisse deulx portent et font grans secours a ceulx du pays. car il en ya aucuns qui de leur escorche rendent blanche liqueur comme lait bien doulx. et bien sauoureux et a grant plante. et les gens du pays le boiuent et menguent comme lait de chieure moult uoulentiers. quant on couppe ces arbres en aucunes lieux. soit es branches soit ailleurs. elles rendent par la couppe une maniere de ius a grant plante. lequel jus a couleur et saueur de uin. autres arbres ya qui portent une maniere de fruit aussi grant comme auellanes ou comme une nois de saint gracien quand cilz fruis muers les gens du pays le cueillent et leuurent et treuuent dedens grains a maniere de froument dont ilz font pain et paste et autre viande dont ilz menguent moult tres uoulentiers.

DE LA DISPOSICION DES DEUX CITEZ CAMBALECH ET CASSAY.

Ces deux citez sont tres-grandes et tres-renommees chascune de elles a bien XXX mille de tour et de mur entour. Tant y a grant peuple que seullement les ser-

uans qui y sont establis pour garder la cite de cambalech. sont xl. m. hommes armes par certain nombre. En la cite de cassay en a plus pour ce que il y a plus grant peuple. car c'est une cite moult marchande. et a celle cite viennent marchander tous ceulx du pays et moult habondent en toutes manières de marchandises. et les sarrazins sus dis gardent moult songeusement de iour et de nuits les citez dessus dittes.

DE LA MONNOIE QUI CUERT PAR TOUT CE ROYAUME.

Le grant kaan fait monnoie de pappier la ou il a une enseigne rouge droit ou millieu et tout enuiron sont lettres noires. et est celle monnoie de greigneur ou de mendre pris selonc la enseigne qui y est. lune vault une maille, lautre un denier. et ainsi plus ou mains. et ilz aualieent leur monnoie dor et dargent a leur monnoie de pappier. on treuue en ce pais plus de manieres de marchandises. que es parties de romme ou de paris. ilz ont grant plante dor et d'argent et de pierres précieuses. car quant aucuns marchans de dehors y viennent marchander. ilz y laissent lor et largent et les pierres précieuses. Sy emportent les marchandises du pays. espices. soies. draps de soie et draps dor desquelles ilz treuuent grand marchie. Ly empereres dessus dis a tresors si tres grans que cest grans merueilles. et est pour celle monnoie de pappier. et quant sa ditte monnoie de pappier est trop vielle et degastee. sy que on ne la puet bonnement manier. on lapporte a la chambre du roy as monnoiers deputez a ce. et se la enseigne de la monnoie ou ly noms du roy y appere au-

cunement. ly monnoier rendent nouuelle pour la vielle trois moins sur chascun cent pour la renouacion. Ilz font aussy tous leurs previleges en pappier.

DE LA MANIERE DE UIURE ENTRE LES GENS DE CE PAYS.

Les gens de lempereur se vestent moult honnourablement et très richement et largement uiuent. et pour la grant habondance de soie et de or. et pour ce que ilz ont pou de lins. tous ont chemises de soie. et leurs draps sont de tartaire et de tamotas (1) et dautres riches draps. souuent aournes dor et dargent. et de pierres precieuses a leurs draps. ilz ont longues manches qui leur queuurent les ongles des dois. ilz ont pluseurs vaisseaux de roisiaux. lesquelz y sont grans et gros. ilz menguent chars de toutes manieres de bestes. et quant ilz veullent faire grant feste ilz tuent chamelz et en font beaux mes a leur guise. ilz ont grant plante de poissons et dautres choses. esquelles ilz ont une manière de uiure comme autres gens.

DE LA MANIERE COMMENT ILS ENSEUELISSENT LES MORS.

Quant aucuns enffes y est nez ilz tiennent bien mémoirement et enregistrent le iour de sa natiuite. et quant il est mort ly amy et li parent le mettent en une fiertre de pappier aournée dor et dargent. et en celle fiertre mettent avec le mort mirre et encens. puis mettent ce fiertre sur un char. et ce char trainent tous ceulx de son lignaige a cordes. iusques a un lieu propre depute

(1) Ou camotas.

a ce. et la ardent ce mort aueuc sa fiertre et auec son char. et ilz assignent telle raison. car ilz dient que ainsy que on purge lor par le feu. ainsi conuient il les corps humains par le feu purgier. afin que ilz puissent en toute pureté resussiter. quant ilz ont ainsy ars leurs mors. ils sen retournent a leur maisons. et a la remembrance du mort font faire une ymaige a sa semblance. et cel ymaige ilz mettent en lieu certain. et chascun an au iour de sa natiuite. ilz ardent deuant cel ymaige *lignum aloes.* et autres manieres despices bien flairans. et ainsy font memoire de la natiuite du mort.

DES FRERES MENEURS QUI DEMEURENT EN CE PAYS.

En la ditte cite de cambalech fu uns archeuesques qui auoit nom frere iehan du mont curuin de lordre des freres meneurs. et y estoit legas enuoiez du pappe clement. cilz arceuesques fist en celle cite dessus ditte trois lieux de frères meneurs et sont bien deux lieues loings ly uns de lautre. il en fist aussy deux autres en la cite de racon qui est bien loings de cambalech le voiaige de trois mois et est dencoste la mer. esquelz deux lieux furent deux freres meneurs euesques. ly uns eut nom frere andrieu de paris. et ly autres ot nom frere pierre de florense. cilz freres iehans larceuesque conuerty la moult de gens a la foy ihesucrist. il est homs de tres honneste vie et agréable a dieu et au monde et tres bien auoit la grace de lempereur. ly empereres lui faisoit tousiours et a toute sa gent aministrer toutes leurs neccessitez. et moult le amoient tous crestiens et paiens. et certes il eust tout ce pays con-

uerty a la foy crestienne et catholique. se ly nestorin faulx crestiens et mescreans ne le eussent empechiet et nuist. ly dis arceuesques ot grant paine pour ces nestorins ramener a la obedience de nostre mere sainte eglise de romme. sans laquelle obedience il disoit que ilz ne pouuoient estre sauue. et pout ceste cause ces nestorin scismat auoient grant enuie sur lui. cilz arceuesques comme il plot a dieu est nouuellement trespassez de ce siècle. a son obseque et a son sepulture vinrent tres grant multitude de gens crestiens et de paiens. et desciroient ces paiens leurs robes de düeil. ainsi que leur guise est. et ces gens crestiens et paiens pristrent en grant deuocion des draps de larceuesque. et le tinrent à grant reuerence et pour relique. la fu il enseuelis moult honnourablement a la guise des fiablecrestiens. encore uisete on le lieu de sa sepulture a moult grant deuocion.

DES NESTORINS CRESTIENS SCISMAS QUI LA DEMEURENT.

En la ditte cite de cambalech a une manière de crestiens scismas que on dist nestorins. ilz tiennent la maniere et la guise des grieux et point ne sont obeissant a la sainte eglise de romme. mais ilz sont de une autre secte. et trop grant enuie ont sur tous les crestiens catholiques qui la sont obeissant loyaument a la sainte église dessus ditte. et quant cilz arceuesques dont par cy deuant auons parle ediffia ces abbaies des freres meneurs dessus dittes. cil nestorin de nuit le destruisoient. et y faisoient tout le mal que ilz pouoient. car ilz ne osoient audit arceuesque ne a ses freres ne aux autres

fiables crestiens mal faire en publique ne en appert pour ce que ly empereres les amoit et leur monstroit signe damour. ces nestorins sont plus de trente mille demourans ou dit empire de cathay. et sont tres riche gent. mais moult doubtent et crieinent les crestiens. ilz ont eglises tres belles et tres devotes auec croix et ymaiges en lonneur de dieu et des sains. ilz ont dudit empereur pluseurs offices. et de lui ont ilz grandes procuracions dont on croit que se ilz se voulsissent accorder et estre tout a un auec ces freres meneurs. et auec ces autres bons crestiens qui la demeurent en ce pays. ilz conuertiroient tout ce pays et ces empereres a la uraie foy.

DE LA GRANT FAUEUR QUE LE GRANT KAAN A A CES CRESTIENS DESSUS DIS.

Le grant kaan soustient les crestiens qui en ce dit royaume sont obéissant a la sainte église de romme. et leur fait pouruoir toutes leurs neccessitez. car il a a eulx tres grant deuocion. et leur monstre tres grant amour. et quant ilz lui requierent ou demandent aucune chose pour leurs églises leurs croix ou leurs saintuaires rappareiller a lonneur de ihesucrist moult uoulentiers leur ottroie. Mais quil prient a dieu pour lui et pour sa sante. et especialement en leurs sermons. et moult uoulentiers ot et veult que tous prient pour lui. et tres uoulentiers sueffre et soustient que les freres preschent la foy de dieu es eglises des paiens lesquelles ilz appellent uritanes (ou vritanes). et aussy uoulentiers seuffre que les paiens uoisent oir le preschement des freres. sy que cil paien y uont moult uoulentiers. et

souuent a grant deuocion. et donnent aux frères moult de aumosnes. et aussy cilz empereres preste et enuoye moult uoulentiers ses gens en secours et en suscide des crestiens quant ilz en ont affaire et quant ilz le reqerent a lempereur.

(Explicit de la gouvernance et de l'estat du grant kaan souuerain empereur des tartars).

GLOSSAIRE.

Commdnt	commandement.	*Enchartrez*	prisonniers.
Luppars	leopards.	*Mestier*	besoin.
Camelz, chamelz	chameaux.	*Venin*	*venenum.*
Grant plante, (great planty)	grande quantité.	*Subges*	sujets.
Com	combien.	*As*	aux.
Subgis	*subjecti.*	*Puet*	peut.
La maiour	la grande.	*Apouris*	appauvris.
Estent	étend.	*Nulluy*	personne.
*Cremeur**	crainte.	*Gables*	gabelles.
Contrester	s'opposer.	*Truuaiges,* (*truaiges*)	tributs.**
Desseruie (to deserve)	méritée.	*malestoultes*	impositions
Emmy	dans, au milieu.	*Si*	ses.
Aourne	*adornatus.*	*Estrange*	étranger.
Aourent	*adorant.*	*Ou*	au.
Veez cy	voici.	*Dencoste*	à côté de.
Chierte	cherté.	*Lonneure*	l'honore.
		Escondist	refuse.
		Rese	rasé.

* Sans doute pour *crenieur.*

** Si mieux on n'aime l'entendre ici par droits de *trouvage* et de *bris.*

Chief	tête.
Tuit	tous.
Truist	trouvât.
Ordonneement	régulièrement.
Desseure	dessus.
Entaillent.	sculptent.
Flairans	odorantes.
A (en normand *ô*)	avec.
Mesnie	*familia.*
Hostilles de lostel (*oustilz*)	ustensiles de la maison.
Gesine	couches.
Sceuent	sâssent.
Chars	viandes.
Oille	huile.
Uingne	vigne.
Auellanes	avelines (noisettes franches.)
Marchiet / *Marchie*	marché, commerce.
Deputez	désignés.
Craisse (*grisse*)	suc épais.
Escorche	écorce.
Menguent	mangent.
Muers	mû.
Leuurent	l'ouvrent.
Treuuent	trouvent.
Viande (*vivanda*)	nourriture.
Songeusement	avec défiance. *
Cuert	court.
Greigneur	*grandior.*
Mendre	moindre.
Aualicent	fixent la valeur relative.

Appere	apparaît.
Renouacion	change.
Pou	peu.
Qucuurent	couvrent.
Dois	doigts.
Enffes	enfant.
Fiertre (*retrum*)	châsse.
Ardent	brûlent.
Aueuc	avec.
Meneurs	mineurs.
Ot	eut.
Homs	homme.
Amoient	aimaient.
Nestorin	les nestoriens.
Scismat, scismas	schismatiques.
Plot	plut.
Dueil	deuil.
Pristrent	prirent.
Fiables	fidèles.
Uisete	visite.
Grieux	Grecs.
En appert	ouvertement.
Doubtent	redoutent.
crieinent	craignent.
Procuracions	privilèges.
Voulsissent	voulussent.
Saintuaires	sanctuaires.
Seuffre, sueffre	souffre.
Voisent (*vais*)	vaillent.
Oir	ouir.
Suscide	*subsidium.*

* Peut-être faut-il lire *songneusement*, diligemment.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 7 juin 1830.

M. Charmoy est présenté et admis comme membre de la Société.

M. Vincent adresse un exemplaire de son *Dictionnaire français et arabe-algérien.*

M. Grey Jackson adresse au Conseil un mémoire en réponse à un article de M. Graberg de Hemsö, inséré dans le *Journal asiatique;* ce mémoire est renvoyé à la commission du Journal.

M. Upham écrit pour annoncer la publication prochaine de la traduction anglaise du *Mahâvamsa,* dont il est éditeur.

M. Pougens écrit pour annoncer l'envoi d'un exemplaire de la *Théorie du Judaïsme,* par M. l'abbé Chiarini.

MM. Amielh et Schlumberger écrivent pour annoncer que le D.r Zohrab a légué à la Société asiatique une somme de 500 fr. Le Conseil arrête 1.° que ce legs sera accepté; 2.° qu'on prendra les mesures nécessaires auprès du gouvernement pour que le legs soit le plus tôt possible délivré à la Société.

M. Kurz, sur le point de quitter Paris, demande que le Conseil prenne les mesures nécessaires, pour que les retards qui ont suspendu l'exécution de la transcription lithographique du *Dictionnaire chinois* ne se renouvellent plus. Le Conseil, après avoir entendu les observations de M. Jouy sur l'impossibilité où il se trouve d'exécuter le travail lithographique d'une manière plus rapide, arrête que le Bureau sera chargé d'aviser aux moyens de concilier les intérêts des deux auteurs, pour en faire son rapport dans la prochaine séance.

Il est rendu compte ainsi qu'il suit des ouvrages publiés ou encouragés par la Société.

Six feuilles de la *Chronique géorgienne* sont terminées, il ne reste plus qu'une demi-feuille de traduction, et une feuille et demie d'introduction.

On a mis en page ce qui était en placards du *Dictionnaire mantchou* et de la *Grammaire géorgienne.*

La seconde livraison du texte du *Yu kiao li* pourra être terminée à la fin du mois prochain.

M. Agoub, au nom de la commission chargée d'examiner la demande d'une souscription nouvelle pour l'*Abou'lféda* donné par M. Jouy, et au nom de la commission des fonds, propose de souscrire à quarante exemplaires de plus, dont le prix sera payé à l'éditeur lorsque l'édition sera terminée. Le Conseil adopte les conclusions de ce rapport.

La commission à laquelle avaient été renvoyées les demandes de souscription adressées par MM. Rifaud et Marcus, fait un rapport très-favorable sur les ouvrages de ces auteurs, et exprime le regret de ce que ces travaux ne rentrent pas davantage dans ceux que les réglemens de la Société lui prescrivent spécialement d'encourager. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Un membre fait observer que, par l'effet de la préoccupation des auteurs ou éditeurs, de leurs préventions ou de leurs intérêts personnels, il pourrait se glisser dans les ouvrages publiés aux frais et sous les auspices de la Société, des passages qui seraient de nature à la compromettre aux yeux du public français et étranger, puisqu'elle serait censée donner son approbation à des expressions passionnées ou ridicules, contraires au bon goût et aux convenances, et il propose en conséquence que le Conseil adopte un article destiné à prévenir cet inconvénient. Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte cet article rédigé comme il suit :

§. I. Aucune partie des ouvrages publiés aux frais de la Société ne pourra être imprimée sans un *bon à tirer*

signé par l'un des commissaires chargés par le Conseil d'en surveiller l'impression. Les frais auxquels pourrait donner lieu l'infraction à cet article demeureront à la charge de l'auteur ou de l'éditeur. Dans le cas où les changemens proposés par le commissaire ne seraient pas agréés par l'auteur, il en sera référé au Conseil.

§. II. Il sera envoyé, au fur et à mesure du tirage, deux bonnes feuilles, lesquelles resteront entre les mains du secrétaire de la Société.

Note sur la mine d'Allahverdi en Géorgie.

La mine de cuivre d'*Allahverdi* (ou, comme on la nomme plus ordinairement, *Alverte*) a commencé à être exploitée par des Grecs qu'Héraclius, roi de Géorgie, avait appelés de Gumischkhané, célèbre mine située entre Erzeroum et Trébizonde. Ces Grecs, qui s'étaient échappés secrètement en 1763, au nombre de deux mille individus des deux sexes, exploitèrent d'abord les mines d'argent d'Akhtal et de Tamboulout, et en 1770, ils établirent les usines de cuivre d'Allahverdi et de Schamloug. Dans les premières années, ces dernières produisirent quarante, soixante et même jusqu'à quatre-vingt-un pouds d'argent, et de cinq à quinze mille pouds de cuivre. Tout le métal exploité était abandonné aux ouvriers, à la charge d'en payer la dîme aux princes Argoutinsky-Dolgorouky, propriétaires du sol, et de vendre le reste au roi, moyennant un prix fixé. Lors de l'invasion d'Omar, khan des Avares, en 1785, les Grecs d'Allahverdi qui s'étaient réfugiés dans l'usine d'Akhtal, furent emmenés en esclavage par ce farouche conquérant, et vendus dans le pachalyk d'Akhaltsikhé; mais quand Omar eut quitté la Géorgie, le roi Héraclius racheta une partie des prisonniers, quelques autres parvinrent à se sauver, et l'exploitation de la mine fut reprise. Toutefois, le manque d'ouvriers en avait diminué de beaucoup le produit, car elle ne ren-

dait plus que de dix à onze pouds d'argent, et de cinq à six mille pouds de cuivre.

L'usine resta dans cet état jusqu'à l'année 1795, époque à laquelle le schah Aga-Mahmed-Khan pénétra en Géorgie à la tête d'une armée de trente-sept-mille hommes. Le bruit des cruautés auxquelles il se livrait obligea tous les habitans à chercher un asile sûr, et les Grecs d'Allahverdi se réfugièrent à Tiflis. Le roi Héraclius, ayant renforcé ses troupes de tous les habitans de sa capitale, se porta en personne contre l'ennemi : la bataille fut sanglante et opiniâtre; mais les Imérétiens prirent la fuite après la mort de leur chef, tué dans le combat, et dans leur retraite, ils pillèrent la ville de Tiflis. Héraclius, privé d'une partie considérable de ses forces par la défection des Imérétiens, fut contraint de se retirer en toute hâte vers Douchet; alors, Aga-Mahmed-Khan ravagea Tiflis, dont il emmena en esclavage tous les habitans des deux sexes. Un des prisonniers, ayant trouvé le moyen de s'échapper, revint en Géorgie, où il remit en activité l'exploitation des mines, mais sur une échelle fort restreinte, car le roi George ne retirait que douze mille roubles d'argent de leur ferme. Après la mort de ce souverain, ces usines furent données à ferme par le conseiller d'état Kovalinsky, gouverneur provisoire de la Géorgie jusqu'en 1803, époque de l'arrivée du comte Moussine-Pouschkine dans ce pays. Alors on fit venir des ouvriers de Russie et l'on s'occupa de la fonte du minerai que l'on achetait brut aux Grecs; en 1816, on abandonna l'exploitation des mines d'argent. Après la publication du réglement concernant les mines en Géorgie, qui eut lieu le 3 février de la même année, les Grecs, qui s'étaient faits agriculteurs, revinrent prendre l'exploitation de l'usine d'Allahverdi, moyennant la dîme du produit et deux pour cent pour les ouvriers arméniens en sus de leur salaire. Les dernières guerres avec la Perse et la Turquie avaient mis quelque obstacle à ces travaux; mais, grâce à l'active sollicitude des chefs supérieurs des usines d'Allahverdi et

de Schamloug, ils ont été repris et se continuent; de riches veines de minerai de cuivre ont été découvertes récemment. Quant aux mines d'argent, leur exploitation a cessé entièrement en 1816. (*Gazette de Tiflis.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages nouveaux.

FRANCE.

102. *Lettres édifiantes et curieuses*, écrites par des missionnaires de la compagnie de Jésus, collationnées sur les meilleures éditions et enrichies de nouvelles notes; tom. III, IV, VIII et IX, *in-18*.

103. *Voyage dans les steps d'Astrakhan et du Caucase.* Histoire primitive des peuples qui ont habité anciennement ces contrées. Nouveau périple du Pont-Euxin; par le comte *Jean* POTOCKI; ouvrages publiés et accompagnés de notes par M. KLAPROTH. 2 vol. *in-8.º* avec 9 pl.

104. *Voyage militaire dans l'empire ottoman* ou description de ses frontières et de ses principales défenses soit naturelles soit artificielles, avec cinq cartes géographiques; par le baron *Félix de* BEAUJOUR. Tom. II, *in-8.º*

105. *Lettres de milady* MONTAGUE pendant ses voyages en Europe, en Asie et en Afrique, traduction de M. *Anson*, avec une notice par M. *E. Henrion. In-18.*

106. *Constantinople et la Turquie en 1828 et 1829;* par *Charles* MAC-FARLANE; traduit de l'anglais par M. *Nettement.* Tom. III, *in-8.º*

107. *Voyage dans la basse et haute Egypte*, par *Vivant* DENON, seconde édition, atlas, (6-8.º livraison). *In-fol.*

108. *Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte*, précédée d'une introduction présentant le tableau de l'Egypte ancienne et moderne depuis les Pharaons jusqu'aux successeurs d'Aly-Bey, et suivie du récit des événemens survenus en ce pays depuis le départ des Français

et sous le règne de Mohammed-Ali. Tom. III (*expédition militaire*, tom. I), *in-8.°* avec un atlas de 6 pl. *in-4.°*

109. *Histoire de la régénération de l'Egypte;* lettres écrites du Kaire à M. le comte Alexandre de Laborde, par *Jules* PLANAT. *In-8.°*

110. *Description de l'Egypte* ou Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Egypte pendant l'expédition de l'armée française; seconde édition publiée par C. L. F. *Panckoucke;* tom. V, IX, XVIII et XXIV. *In-8.°*

111. *Recueil d'observations et mémoires sur l'Égypte ancienne et moderne,* ou Description historique et pittoresque de plusieurs des principaux monumens de cette contrée, accompagnée de recherches sur les connaissances des anciens Egyptiens et de remarques sur la géographie, l'archéologie et les beaux-arts; par M. JOMARD. 4 vol. *in-8.°*

112. *Histoire médicale de l'armée d'Orient,* par R. DESGENETTES. 2.° édit. augmentée de notes. *In-8.°*

113. *Tableau de l'Égypte, de la Nubie et des lieux circonvoisins,* ou Itinéraire à l'usage des voyageurs qui visitent ces contrées; par M. *J. J.* RIFAUD, de Marseille. *In-8.°* avec une carte du cours du Nil.

114. *Journal d'un voyage à Tembouctou et à Jenné dans l'Afrique centrale,* précédé d'observations faites chez les Maures *Braknas,* les *Nalous* et d'autres peuples pendant les années 1824, 1825, 1826, 1827, 1828; par *René* CAILLIÉ, avec une carte itinéraire et des remarques géographiques par M. *Jomard.* 3 vol. *in-8.°* avec des planches.

115. *Vocabulaire français-arabe* du dialecte vulgaire d'Alger, de Tunis et de Marok, à l'usage des militaires français, suivi de dialogues et des locutions les plus nécessaires; par *J. J.* MARCEL. *In-16.*

116. *Vocabulaire français-arabe* suivi de dialogues, à l'usage de l'armée d'expédition d'Afrique; par M. VINCENT, secrétaire interprète attaché à l'armée d'expédition. *In-12.*

117. *Alger.* Esquisse topographique et historique du royaume et de la ville, etc. par A. M. PERROT. *In-8.°*

118. *Alger*. Tableau du royaume, de la ville d'Alger et de ses environs; état de son commerce, de ses forces de terre et de mer; description des mœurs et usages du pays, par RENAUDOT; *in-8.°* avec 7 planches.

119. *Histoire d'Alger* et du bombardement de cette ville en 1816; description de ce royaume et des révolutions qui y sont arrivées; *in-8.°* avec une carte.

120. *Itinéraire du royaume d'Alger*, comprenant la description des villes, villages, bourgades, tribus sujettes et indépendantes, etc. par J. M. H. B. *in-8.°* (Toulon).

121. *Voyage dans la régence d'Alger*, ou *Description géographique, physique, philologique &c. de cet état*, par le D.r SHAW, trad. de l'anglais, par J. MACCARTHY, un vol. *in-8.°* — Autre édition, 2 vol. *in-18*.

122. *Alger tel qu'il est*, ou *Tableau statistique, moral et politique de cette régence*, par M. D. G. TRAPANI; *in-8.°*

123. AU ROI ET AUX CHAMBRES; *sur les véritables causes de la rupture avec Alger*, et sur l'expédition qui se prépare, par Al. DE LABORDE. Br. *in-8.°* avec une planche.

124. *Esquisse de l'état d'Alger*, considéré sous les rapports politique, historique et civil, contenant un tableau statistique sur la géographie, la population, le gouvernement, les revenus, le commerce, l'agriculture, les arts, les manufactures, les tribus, les mœurs, les usages, le langage, les événemens politiques et récens de ce pays, par Will. SHALER, Consul général des Etats-Unis à Alger, traduit de l'anglais par X. BIANCHI. Un vol. *in-8.°* avec un plan d'Alger.

125. *Aperçu historique, statistique et topographique sur l'état d'Alger*, avec plans, vues et costumes, publiée par ordre de S. E. le Ministre de la guerre; *in-12*.

126. *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe* depuis les Croisades jusqu'à la fondation des colonies de l'Amérique, par G. B. DEPPING. Ouvrage qui a été couronné en 1828 par l'Académie des Inscriptions; 2 vol. *in-8.°*

127. *Théorie du Judaïsme*, appliquée à la réforme des

Israélites de tous les pays de l'Europe; et servant en même temps d'ouvrage préparatoire à la version du Thalmud de Babylone, par l'abbé L. A. CHIARINI; 2 vol. *in-8.°*

128. *Etudes sur le texte d'Isaïe*, ou le Livre du prophète Isaïe expliqué à l'aide des notions acquises sur les usages, croyances, l'histoire des peuples anciens; par M. N***. Tom. I, *in-8.°* (Lyon).

129. *Voyage de l'Arabie pétrée*; par M. *Léon de* LABORDE et LINANT, publié par M. L. de Laborde. 4 livr. *in-fol.*

130. *Vendidad Sadé*, publié par M. *Eugène* BURNOUF. 4.e livraison *in-fol.*

131. *L'Inde française*, publiée par MM. GERINGER et *Eugène* BURNOUF. 15.e livr. *in-fol.*

132. *Voyage à Calcutta, à Bombay* et dans les provinces supérieures de l'Inde britannique, pendant les années 1824 et 1825, suivi d'une notice sur Ceylan et d'un voyage à Madras et dans les provinces méridionales en 1826; par *Reginald* HEBER, traduit de l'anglais par M. *Prieur de la Comble*. 2 vol. *in-8.°*

133. *La Chine*, publiée par M. MALPIERRE. 21.e livr. *in-4.°*

134. *Meng tseu* vel Mencium inter Sinenses philosophos, ingenio, doctrina, nominisque claritate, Confucio proximum edidit, latina interpretatione, ad interpretationem tartaricam utramque recensita, instruxit, et perpetuo commentario, e sinicis deprompto, illustravit *Stanislaus* JULIEN. Partis posterioris continuatio. *In-8.°*

135. *Vindiciæ philologicæ in linguam sinicam*. Dissertatio prima de quibusdam litteris sinicis quæ nonnunquam, genuina significatione deposita, accusandi casum mere denotant; conscripsit et exemplis sinice impressis instruxit et illustravit *St.* JULIEN. *in-8.°*

(Aout 1830.)

NOUVEAU JOURNAL ASIATIQUE.

Notice sur la langue, la littérature et la religion des Bouddhistes du Népal et du Bhot ou Tubet; communiquée à la Société asiatique de Calcutta par M. B. H. Hodgson.

J'espère que les observations que je vais avoir l'honneur de présenter à la Société, offriront de l'intérêt, ayant été recueillies dans le Népal et m'ayant été communiquées par des savans de ce pays. Je n'ai pas la prétention de donner un tableau complet et détaillé de la littérature et de la religion des Népaliens, tel qu'il résulterait de la connaissance de leurs livres sacrés, car les obstacles qui s'opposent à leur étude viennent, non-seulement des difficultés qui l'accompagnent, mais aussi de causes locales, parce que le gouvernement témoigne un vif mécontentement aux personnes qui sont soupçonnées de révéler aux Européens les connaissances qu'elles possèdent. Il faut donc se borner pour le moment à exposer quelques remarques générales qui, par la suite, il faut l'espérer, pourront préparer la voie à des investigations plus profondes.

La langue du Népal ou le Néwari, a beaucoup de choses communes avec celle du Bhot ou Tubet. Peut-

être c'était d'abord un dialecte pau 're qui, par conséquent, fut obligé de faire de nom', eux emprunts au sanscrit. Voici un tableau de compa.aison de quelques mots des deux dialectes.

FRANÇAIS.	NEWARI.	BHOT OU TUBÉTAIN.
Monde.	S. *Sansar* (1 .	(*Dzîk ten.* Kl.).
Dieu.	S. *Bhagwan.*	*Djobi, Sanghie, Laka.*
Homme.	S. *Manno* ou *Madjan*	*Khïyogou.*
Femme.	*Misâ.*	*Bemi.*
Quadrupède.	S. *Pasu.*	....
Oiseau.	*Gango.*	K. *Djia.*
Insecte.	S. *Kitcha.*	....
Ver.	*Dalambi.*	(*Broû-srin.* Kl.).
Feu.	*Mih.*	*Mha* (lis. *Mi.* Kl.).
Air.	S. *Phoy.*	*Lhaphou.*
Terre.	*Tchâh.*	K. *Sa.*
Eau.	P. *Lo* B, *long* C, *gna.*	*Tsiou.*
Soleil.	S. *Suradj deo*	*Karma* (peut-être *clarté du soleil*) (2).
Lune.	*Timla deo.*	*Noâmoâ* (lis. *Lawa.* Kl.).
Étoiles.	S. *Nagâ.*	*Nima* (3).

(1) Le S indique l'origine sanscrite.

(2) M. Klaproth, dans son vocabulaire comparatif, applique le mot *Karma* à étoiles, et *Nima* à soleil. Le premier, ainsi que l'observe M. Hodgson, signifie *clarté du soleil,* il peut se rapprocher du sanscrit *Gharma*, chaud. J'ai ajouté quelques mots d'après les vocabulaires tubétains de l'*Asia polyglotta*, ils sont marqués par un K. Il faut cependant remarquer que les termes *bothiya* ne correspondent pas toujours avec ceux que M. Klaproth donne pour tubétains; quelquefois cependant ils s'accordent. — H. H. W.

(3) Le mot tubétain qui signifie *étoile* est *Karma;* dans la province de Zzang on dit aussi *Somi.* Voy. *Nouv. Journ. asiat.* vol IV pag. 305, et *A dictionary of the Bhotanta or Boutan language* by

FRANÇAIS.	NEWARI.	BHOT OU TUBÉTAIN.
Montagne.	S *ruh.*	*Radjhi* (lis. *Ri.* Kl.).
Rivière.	*Khoussi.*	*Yamu tchung* (lis. *Tsiou-bho.* Kl.).
Père.	*Boba* et *Opdjou.*	*Ava* et *Aba* (l. *Pha.* Kl.).
Mère.	*Ma.*	*Amma* (lis. *Ma.* Kl.).
Grand-père.	*Adjhou.*	*Adjhu.*
Grand-mère.	*Adjhouma.*	*Adzhi.*
Enfant.	*Motolia.*	*Nanoû.*
Garçon.	*Kay motcha*, et *Bhadja.*	*Phâ* (lis. *Bhou.* Kl.).
Fille.	*Miah motchou* et *Medjou.*	*Pamû* (lis. *Bhou-mo.* Kl.)
Oncles.	*Kakka.*	*Aghou.*
Tantes.	*Mamdjou.*	*Ibi.*
Été.	S. *Tapoulla.*	(*Djhar.* Kl.).
Hiver.	*Tchylla.*	K. *Goun.*
Grain.	*Ouan.*	*Soh.*
Riz.	*Djaki.*	*Bhrâ.*
Froment.	*Tcho.*	*Tho.*
Orge.	*Tatcho.*	(*Næ.* Kl.)
Mariage.	*Biah.*	*Pâma.*
Naissance.	*Matcha bolo.*	*Kiowa.*
Mort.	*Séto.*	*Chesin.*
Maison.	*Tchah.*	*Khim* (lis. *Khang.* Kl.).
Pierre.	*Lohou.*	*Ghara* (*To.* Kl.).
Brique.	*Appou.*	*Zhobou* (*Sa-pha.* Kl.).

F. Ch. G. Schrœter. Serampore, 1826, *in-4.°* pag. 1 et 396. Le mot tubetain pour *soleil*, est *Nima* ou plutôt *Gni-ma;* c'est par erreur que M. Hodgson lui donne la signification d'*étoile*. *Voy.* le premier des ouvrages cités, p. 303, et le second, p. 115. Comme dans le vocabulaire de M. Hodgson plusieurs mots manquaient ou ou étaient mal écrits, je les ai ajoutés ou corrigés et mis entre deux parenthèses. — Kl.

FRANÇAIS.	NEWARI.	BHOT OU TUBÉTAIN.
Temple.	*Dewa.*	*Lha* (Dieu).
Image.	*Kata malli.*	(*Lha.* Kl.).
Pont.	*Taphou.*	(*Zam-ba.* Kl.)
Arbre.	*Simah.*	*Stong-bha.*
Feuille.	*Sihau.*	*Loma.*
Fleur.	*Swong.*	*Mitogh.*
Fruit.	*Si.*	(*Bræ-bou.* Kl.).
Cheval.	*Sallo.*	*Tapu* (*Ta.* Kl.).
Taureau.	*Doho.*	*Paldng* (l. *Bhalang.* Kl.)
Vache.	*Mâsa.*	*Lango* (*Bha.* Kl.).
Buffle.	*Mia.*	*Mye.*
Chien.	*Khitcha.*	*Khigo* (*Khii.* Kl.).
Chat.	*Bhau.*	*Gouré* (*Chi-mi.* Kl.).
Chacal.	*Dhouh.*	*Kiptchang.*
Sœur.	*Kihin.*	*Tchamou* (*Adjie.* Kl.).
Frère.	*Kindja.*	*Tchou* (*Boun.* Kl.).
Parent.	*Thadjho* et *Thamannu.*	(*Gnie va.* Kl.).
Étranger.	*Kato* et *Miah pih.*	....
Tête.	*Tchong.*	K. *Wou.*
Cheveu.	*Song.*	*Tra.*
Visage.	*Qua.*	*Tongba.*
Œil.	*Mekha.*	*Mih.*
Nez.	*Nhiya.*	*Gna* (lis. *Na.* Kl.).
Bouche.	*Mhoûtoû.*	*K'ha.*
Menton.	*Moûno.*	*Koma.*
Oreille.	*Nhiapo.*	*Nhamdjo* (*Na va.* Kl.).
Front.	*Kopa.*	*Prâla* (*Bhralva.* Kl.).
Corps.	*Mho.*	*Zhoûboû* (*Lou.* Kl.).
Bras.	*Laha.*	*Lakhpa.*
Jambe.	*Toûti.*	*Kangba.*
Droit.	*Djon.*	*Youmma* (*Yæ.* Kl.).
Gauche.	*Kho.*	*Yabba* (*Yon.* Kl.).
Mois.	*La.*	*Lawa* et *Daghwa.*

FRANÇAIS.	NEWARI.	BHOT OU TUBÉTAIN.
Année.	*Datchi.*	*Lotchik* (*Lo.* Kl.).
Jour.	*Gniuh* ou *Gni.*	*Nain* (*Gnin.* Kl.).
Nuit.	*Tchâ.*	*Tchan* (*Tsan.* Kl.).

Je puis assurer que les mots *néwari* sont exacts, quoiqu'ils diffèrent un peu de ceux qui ont été donnés par Kirkpatrick; le vocabulaire de ce voyageur, composé à la hâte, contient des erreurs inévitables, notamment celle de présenter des mots sanscrits au lieu de ceux de la langue vulgaire. Il est remarquable que les Néwars, soit instruits ou prétendant l'être, soit illétrés, sont enclins, dans toutes les occasions, à indiquer à un étranger un nom sanscrit au lieu d'un néwari, pour tout objet dont on leur demande l'appellation. Cette manœuvre tient à la vanité et au desir d'être intelligible : ils croiraient ne pas l'être en parlant leur idiome. Il y a sans doute une autre cause, et c'est la pauvreté réelle du néwari qui manque de mots pour exprimer des idées abstraites : ainsi, il n'en a pas pour *création, dieu,* et, par nécessité il les emprunte au sanscrit; il en est de même de *genre humain*, pour lesquels, ainsi que pour les deux précédens, je n'ai pu, après bien des peines, obtenir un mot de la langue vulgaire. Un Néwar qui veut exprimer l'idée de dieu, sans recourir au sanscrit, est forcé de recourir à une périphrase, et dit *adjhi deo,* composé de *adjhi,* grand-père, et de *deo;* et ainsi par respect pour ses ancêtres, il en marque également pour son créateur qu'il appelle littéralement *le père de son père,* ou *le premier père.*

Quant aux mots *bhot*, je ne puis pas toujours les garantir, les ayant obtenus d'un lama peu familiarisé avec le *néwari* ou *parbattiya*. Le mot *eau*, le douzième nom de la colonne néwari, est donné conformément aux dialectes de la vallée. *Eau* est *lo* à Patan, *long* à Katmandou, et *gna* à Bhatgong; ces lieux étaient des capitales d'autant de royaumes avant l'invasion des Gorkhas.

Pour les noms de nombres, la ressemblance entre le *bhotiya* et le *néwari* est frappante.

	BHOT OU TUBÉTAIN.	NEWARI.
1.	*Tchè* (*Djigh.* Kl.).	*Tchi.*
2.	*Gnè* (*Gniy.* Kl.).	*Na chi.*
3.	*Soúm.*	*Souong.*
4.	*Zghèt* (*Ji.* Kl.).	*Péh.*
5.	*Gnah* (*Nga.* Kl.).	*Gniah.*
6.	*Tùkh* (*Dhrouh.* Kl.).	*Khou.*
7.	*Tun* (*Dhoum.* Kl.).	*Na* ou *Nhasso.*
8.	*Ghiah.*	*Tchiah.*
9.	*Gúho.*	*Goun.*
10.	*Djou* (*thampa*, mot purement explétif).	*Sánho.*
11.	*Tchou tché.*	*San tché.*
12.	*Tchou gné.*	*Saran nassi.*
13.	*Tchupsum* (la lettre *p* s'écrit mais se fait à peine entendre).	*Saran souong.*
14.	*Tchoupzhi.*	*Saran pih.*
15.	*Tchéanga.*	*Saran gniah.*
16.	*Tchoúroú.*	*Saran khou.*
17.	*Tchouptin.*	*Saran nha.*
18.	*Tchopkin.*	*Saran tchiah.*
19.	*Tchoûrko.*	*Saran ghoûou.*

	BHOT OU TUBÉTAIN.	NEWARI.
20.	*Nè choù (thambah).*	*Saran sanho.*
21.	....	*Ni tchy.*
22.	....	*Ni nassi.*
23.	....	*Ni souong.*
24.	....	*Ni pih.*
25.	....	*Ni gniah.*
26.	....	*Ni khou.*
27.	....	*Ni nhi.*
28.	....	*Ni tchiah.*
29.	....	*Ni goùn.*
30.	*Soùmtchoù (thamba).*	*Ni sánho.*
31.	....	*Soui tchi.*
32.	....	*Soui nassy.*
33.	....	*Soui souong.*
34.	....	*Soui pih.*
35.	....	*Soui gniah.*
36.	....	*Soui khou.*
37.	....	*Soui nha.*
38.	....	*Soui tchiah.*
39.	....	*Soui goûn.*
40.	*Zhe tchou (thampah).*	*Soui sanho.*
41.	....	*Pi tchi.*
42.	....	*Pi nassi.*
43.	....	*Pi souong.*
50.	*Gnah tchou (thampah).*	*Gniayou,* ou *Gnioùou,* ou *Pi sanho,* ou simplement en appuyant sur la dernière lettre de *gniah* (5). On forme ainsi 60, 70, &c. de 6, 7, &c.
60.	*Toukh tchou (thampah).*	*Qoui.*
70.	*Toun tchou (thampah).*	*Nhioùou.*
80.	*Gheah tchou (hampah).*	*Tchiouh ouou.*

	BHOT OU TUBÉTAIN.	NÉWÂRI.
90.	*Goup tchou* (*thampah*).	*Gou i.*
100.	*Gheah* (*thampah*).	*Satchy.*
1,000.	*Tong ta tché.*	....
100,100.	*Thea.*	....
10,000,000.	*Boûm.*	....

La première dizaine des noms de nombre bhot, ainsi que les 100 et les 1000 sont absolument semblables à ceux des noms de nombre tubétains de l'*Asia polyglotta;* en ayant égard aux différentes méthodes de représenter les sons, adoptées par M. Hodgson et par M. Klaproth.

La différence au-delà de dix est de nulle importance, le principe dans les deux langues étant toujours le même, c'est-à-dire, en répétant et composant les nombres ordinaux : ainsi dix et un, dix et deux, sont les formes d'expression dans les deux langues, et aussi deux fois, &c. Le mot bhot *thampa* placé à la suite de la série décimale croissante, est purement explétif et s'omet souvent en parlant. Les noms néwari des chiffres de un à dix, tels que les donne Kirkpatrick, ne sont pas exacts, ce qui a fait paraître la différence entre le néwari et le bhot plus grande qu'elle ne l'est réellement. Il me semble même que la petite dissemblance qui existe dans les exemples que je produis, peut être réduite simplement à la manière de prononcer conformément au génie des deux langues.

Quoique les mots suivans n'offrent pas de ressemblance littérale entre eux, cependant les principes sur lesquels ils sont formés présentent plusieurs analogies.

NOMS TUBÉTAINS ET NÉWARI

DES DOUZE MOIS DE L'ANNÉE.

	NEWARI.			BHOT OU TUBÉTAIN.
Février.	....			*Lawa* (1) *tangbou.*
Mars.	*Tchongtchola*	ou	*Tchalla.*	*Lawa gnipa.*
Avril.	*Batchola*	ou	*Nelâ.*	*Lawa soumba.*
Mai.	*Toutchola*	ou	*Souola.*	*Lawa zhiba.*
Juin.	*Dil'la*	ou	*Péla.*	*Lawa gnappa.*
Juillet.	*Goungla*	ou	*Gniàla.*	*Lawa touakpou.*
Août.	*Youngla*	ou	*Kholou.*	*Lawa doumba.*
Septembre.	*Koula*	ou	*Nhula.*	*Lawa ghiâppa.*
Octobre.	*Kozla*	ou	*Tchala.*	*Lawa gouabba.*
Novembre.	*Thingla*	ou	*Gungla.*	*Lawa tchuba.*
Décembre.	*Pouéla*	ou	*Selâ.*	*Lawa tchu tchikpa.*
Janvier.	*Sel'la*	ou	*Zhin'tchala.*	*Lawa tchou gnipa.*
Février.	*Tchella*	ou	*Zhin'nalu.*	

La seconde suite des noms néwari est formée uniquement en composant le mot *la*, mois, avec les noms cardinaux un, deux, &c. Quant à la première suite, on y trouve aussi la finale *la;* les préfixes sont probablement de simples épithètes caractéristiques des saisons : ainsi février est appelé *tchella*, mais ce nom signifie aussi le mois froid ou l'hiver. Du reste, il m'est impossible d'expliquer le sens des autres composés.

Les Bhot, de même que les Néwars, n'ont pas de noms simples pour les mois, ils les désignent par une périphrase : le premier, le second mois, &c. *Dagwa* et *lawa* signifient également un mois; mais dans le discours, ce mot n'est jamais placé avant le nom, si ce n'est pour février par lequel commence l'année des

---

(1) Ou *Dagwa.*

Bhotiyas. J'ignore la signification de *tangba*, à moins que ce mot ne soit le même que *thampa*, qui termine constamment la série des nombres 10, 20, 30, &c. Les noms des autres s'expliquent aisément puisque ce sont des composés des nombres 2, 3, &c. avec la syllabe *pa* ou *ba*, évidemment le *la* des Néwars qui est affixe.

NOMS NEWARIS

DES SEPT JOURS DE LA SEMAINE.

Dimanche.	S. *Adhouina*	ou	*Tchounna*.
Lundi.	S. *Souomwa*	ou	*Neno*.
Mardi.	S. *Ongwa*	ou	*Souono*.
Mercredi.	S. *Boudhwa*	ou	*Peno*.
Jeudi.	S. *Boüssowa*	ou	*Gniano*.
Vendredi.	S. *Soukrawa*	ou	*Khonno*.
Samedi.	S. *Sountchowa*	ou	*Nhoüno*.

Les premiers noms sont absolument du sanscrit corrompu, et les seconds sont formés en faisant un composé du mot *nhi* ou *gni*, jour, avec les nombres cardinaux. Les Néwars n'ont pas dans leur idiome de noms simples pour exprimer les sept jours de la semaine.

Le *Pârbattiya bh'âcha* est un des dialectes prâcrits de l'Inde apporté du pays inférieur dans les montagnes, et il y est si généralement répandu, que dans les provinces à l'ouest du *Gogra*, il a presqu'entièrement anéanti les langues vulgaires; quoiqu'il soit moins usité dans les cantons à l'est de cette rivière, il y a cependant partagé également l'empire de la parole avec les langues mères qui, journellement, mais lentement, se retirent devant lui.

Les Gorkhas parlent ce dialecte *pârbattiya* et c'est à leur ascendant que l'on doit en partie attribuer ses progrès dans les derniers temps. La vallée du Népal est presque le seul lieu peu éloigné des plaines où la langue vulgaire se soit maintenue; le néwari étant, dans sa substance, distinct des nombreux dialectes du sanscrit primitif.

Maintenant que ces dialectes, sans parler de leurs conquêtes tout le long de la chaîne des montagnes, ont pénétré dans les cantons qui entourent la vallée, dans les pays qui en sont directement au nord, et ont même existé long-temps dans la vallée, on est porté à demander pourquoi la langue vulgaire ne leur a pas cédé la place, comme dans beaucoup d'autres cas.

Les causes de ce phénomène sont probablement les suivantes : 1.° parce que la fertilité de cette vallée a permis à la population de se multiplier rapidement, et de donner ainsi une consistance suffisante à son langage.

2.° Parce que sa surface uniforme a rendu les communications entre les habitans aisées et fréquentes; ce qui a favorisé les progrès de la langue, l'a pourvue d'une quantité passable de mots, et en a fait une sorte d'idiome national.

3.° Enfin parce que ses habitans nombreux adoptèrent de bonne heure une croyance religieuse, le bouddhisme, qui leur fit regarder les colons hindous avec une sorte de jalousie. Ces colons étaient généralement de la caste des Brahmanes et de celle des Kchatriya qui, aux jours de leur ferveur primitive, ne pou-

vaient pas plus supporter un bouddhiste, qu'un bouddhiste ne pouvait les supporter.

Toutes ces circonstances se sont présentées dans un ordre inverse pour les cantons montagneux dont la population était comparativement faible, et dont les habitans peu nombreux étaient privés des moyens de communiquer aisément les uns avec les autres par des barrières immenses qui s'élevaient de toutes parts.

Voilà pourquoi ils sont restés si long-temps pauvres en mots et en idées, de sorte qu'à l'époque de l'arrivée des colons hindous chez eux en très-grand nombre, probablement dans le quinzième siècle, ces colons purent, sans beaucoup de peine, faire prévaloir leur langue et leur religion sur celle des aborigènes.

CARACTÈRES.

On rencontre dans les livres népaliens, soit néwaris, soit bhot, une grande diversité de caractères; quelques-uns sont aujourd'hui hors d'usage et indéchiffrables. Un manuscrit contient une collection de ces alphabets, portant chacun une désignation particulière, et différant de ceux qui sont employés présentement. Il y a trois espèces de lettres néwari, le plus communément en usage, et quatre de Bhot.

Les trois alphabets néwari sont nommés *Bhandjin mola, Randja* et *Néwari;* je ne saurais dire si les *Siva margi* Néwars usaient autrefois de ces trois sortes de lettres, mais les anciens livres bouddhistes les contiennent tous, notamment les deux premiers. Le néwari seul est maintenant employé par les deux sectes

Nepal

मालाक्षर

मोलाक्षरम् *Bhandjin-mola.*

	ख		ख	ग	घ	ङ
	ढ		ढ	ञ	ञ	ङ



de Néwari, pour les usages profanes, mais pour les usages religieux, toutes deux se servent du déwanagari, et plus souvent du néwari. En supposant que les *Siva-mârgi-Néwari* aient jamais fait usage du *bhandjin mola* ou du *randja*, ce dont je doute, il n'en est plus ainsi; peut-être les bouddhistes ayant cessé depuis long-temps d'employer communément ces sortes de lettres, en copiant leurs écritures sacrées, un petit nombre d'entre eux peut aujourd'hui les écrire, et les savans seuls, habitués à consulter les vieux livres relatifs à la religion, peuvent les lire avec facilité.

Quant à l'origine de ces lettres, on peut sans hésitation rapporter le néwari au nâgari; les deux autres présentent plus de difficultés. Il y a quelques temps, le docteur Carey exprima l'opinion que ce sont des échantillons arbitraires de calligraphie. Mais cette idée est réfutée par le fait de leur application pratique très-étendue, que le docteur Carey ignorait quand il annonça son sentiment (1). En comparant un de ces alphabets, le randja, avec le quatrième des Bhot, on reconnaîtra que la forme générale de ces caractères offre une ressemblance frappante entre eux. Je ne peux dire que peu de chose du bhandjin mola, il est chargé d'ornemens, et peut-être si on en dépouillait ce caractère, il serait facile de ramener leur origine, ainsi que celle du randja, au déwanagari Il est possible que les bouddhistes aient altéré la figure de cet alphabet, pour mieux ca-

(1) Il est évident que les deux alphabets dont il s'agit sont le dévanagari modifié arbitrairement et légèrement. — H. H. W.

cher les mystères de leur foi. Les bouddhistes furent originairement des Hindous ; mais quoique notre supposition, suivant laquelle ils modifient, pour l'objet indiqué plus haut, les caractères alphabétiques existans, puisse être probable, il est difficile d'imaginer que ces bouddhistes eussent pris la peine d'inventer des caractères entièrement nouveaux ; tous ces caractères suivent l'arrangement du dévanagari, et je ne balance pas à leur assigner une origine conforme à cette analogie.

On distingue quatre sortes de caractères bhot ou tubétains, mais il n'y en a que deux dont le nom soit connu des Néwars, ce sont l'*Outchhen* et l'*Oumin*. La troisième, appellée *Khyougayî*, semble être simplement une forme cursive ou épistolaire de la seconde, et la quatrième, nommée *Landja*, ainsi qu'il a été observé, a quelque affinité avec le Randja. On se sert aussi d'un caractère dont l'origine est attribuée aux *Sokhpho* (1) qui sont représentés comme un peuple

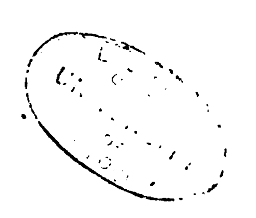
---

(1) Le premier de ces caractères est celui du tubétain. Quelques lettres ressemblent à celles de l'alphabet dévanagari, mais il est très-difficile de ramener les autres à la même origine ; ils ont été probablement inventés par les missionnaires bouddhistes, quand ceux-ci eurent quitté l'Inde. On ne trouve rien qui leur ressemble dans les anciennes inscriptions. — H. H. W.

Je suis parfaitement de l'opinion du savant secrétaire de la Société asiatique de Calcutta ; les caractères tubétains ne se laissent qu'en partie ramener aux lettres dévanagari, et plusieurs d'entre eux ont une valeur phonétique qui n'existe pas dans les idiomes dérivés de la même source que le sanscrit, comme on peut s'en convaincre en jetant un coup-d'œil sur la série des consonnes tubétaines, que j'ai donnée dans le quatrième volume du *Nouveau Journal asiati-*

ai

Oum लंजा *Landja ou Landza*



peuple brave et puissant qui vit sur les confins septentrionaux de la Chine propre (1).

La grande masse de la littérature du Népal est relative à la religion bouddhique; et les principaux ouvrages ne se rencontrent que dans les temples et dans les monastères; mais on peut obtenir beaucoup de livres moins importans des petits marchands et des moines qui, tous les ans, visitent le Népal par des motifs religieux et pour leurs affaires.

Ces livres sont probablement des ouvrages populaires appropriés à la capacité et aux besoins des classes inférieures de la société; et il est réellement singulier qu'une littérature quelconque existe parmi cette sorte de gens, dans un pays tel que le Bhot : cela est d'autant plus remarquable, qu'on la retrouve répandue même chez les hommes couverts d'ordure et privés de

---

que, pag. 86. Les Tubétains prétendent que leur écriture est formée sur le modèle de l'écriture indienne appelée *Landja* ou *Landza*. M. J. J. Schmidt, pour lequel les livres tubétains et mongols sont autant d'évangiles, a répété cette assertion dans ses *Recherches sur l'histoire ancienne de l'Asie centrale*. Il y donne aussi un tableau comparatif de l'écriture *Landza* avec la tubétaine appelée *Outchhen*, mais il ne s'est pas aperçu que la ressemblance qu'on peut remarquer entre ces deux écritures n'est pas assez forte, pour qu'on puisse croire que la seconde soit formée par la première. Il résulte de ce fait ou que l'écriture qu'on appelle à présent *Landza*, n'est pas la même que celle qui portait ce nom autrefois, ou que l'alphabet tubétain a éprouvé des changemens considérables depuis les douze cents ans qu'il est en usage. *Voyez* l'alphabet *Landza*, sur la seconde planche qui accompagne ce mémoire. — Kl.

(1) Nomades mongols, qui habitent les steps au nord du Tubet. (Kl.)

tous les objets de luxe qui, du moins dans nos idées, précèdent le luxe des livres.

L'imprimerie est probablement ce qui tend le plus à répandre autant les livres ; mais l'usage général de l'imprimerie n'est pas moins surprenant que l'effet qu'on lui suppose ; je ne puis réellement expliquer l'un ou l'autre de ces faits qu'en présumant que les troupes de prêtres, séculiers et réguliers, dont le pays fourmille, ont été excitées par l'ennui à faire cet usage louable de leur temps.

Les prêtres tubétains ont vraisemblablement reçu de la Chine l'invention de l'imprimerie, mais l'emploi universel qu'ils en font est un mérite qui leur appartient ; le plus pauvre individu arrivant du nord dans cette vallée est rarement dépourvu de son *pothi*, et de chaque partie de son vêtement pendent des *charmes* (*djantra*) renfermés dans des étuis légers et dont l'intérieur offre des caractères imprimés avec beaucoup de délicatesse.

Je dois aussi ajouter que tous les habitans du Bhot savent écrire, ce qui est un autre trait de leur caractère moral non moins frappant que l'usage général de l'impression et des livres, et que je ne me hasarderais pas à noter si je n'avais pas eu de fréquentes occasions de me convaincre de sa réalité, parmi les gens qui tous les ans viennent séjourner au Népal.

Dans les collections envoyées à la Société, il y a beaucoup de manuscrits, en fragmens de différentes dimensions, et de petits traités entiers qui, de même que les petits livres imprimés, ont été obtenus de gens de la

classe la moins élevée. Leur nombre et leur diversité fourniront peut-être des preuves suffisantes de ce que j'ai dit de l'écriture des Tubétains, si l'on considère, en les examinant, la source peu abondante et entièrement fortuite d'où ces écrits ont été tirés en si grande quantité.

La grande diversité d'écritures que présentent les manuscrits, annonce péremptoirement que presque toutes les classes de la société, au Népal, savent écrire; ou bien, dans tous les cas, la variété et les différens degrés d'élégance de ces écritures présentent des exemples curieux et nombreux des progrès des Tubétains dans la calligraphie, n'importe à quelle classe d'habitans ils appartiennent.

Je crois que l'on peut trouver chez les Hindous quelque chose de cette connaissance des élémens de l'instrction que je viens de signaler comme caractérisant les Bhot, mais elle existe chez le premier de ces peuples, plus dans la théorie de ses institutions que dans la pratique, parce que son malheureux pays a pendant des siècles été successivement exposé aux ravages de la violence; et ce n'est que depuis peu de temps qu'il respire. D'un autre côté, le repos dont le Bhot a joui, a laissé à ses institutions pacifiques le temps suffisant pour produire leurs résultats naturels; voilà pourquoi on voit une si grande partie des habitans de cette contrée qui sait lire et écrire.

Dans tout ce que j'ai dit relativement à la presse, à la connaissance et à l'habitude de l'écriture, et à l'usage commun des livres dans le Bhot, il faut que les lecteurs européens ne voyent que ce qui existe réellement.

Les mêmes mots impliquent les choses les plus différentes dans les parties les plus civilisées de l'Europe, comparativement à l'Asie. L'européen qui a séjourné dans l'Inde comprendra sans difficulté la valeur exacte de mes phrases, surtout s'il veut se souvenir, pour un moment, que la presse, l'écriture et les livres, quoique ce soient de puissans instrumens, ne sont néanmoins que des instrumens, et l'exemple de la Chine prouve d'une manière irréfragable que ces instrumens peuvent pendant des siècles, être journellement en usage dans une société nombreuse, sans tomber dans les mains d'un homme qui en sache faire usage, et, par conséquent, sans éveiller une seule fois cette énergie dont le développement complet en Europe a répandu un éclat si vif autour de la marche de l'homme dans ce monde.

L'impression, dans le Bhot, se fait avec des blocs de bois qui sont quelquefois très-bien gravés, et l'usage limité de tels instrumens n'est pas regardé comme un inconvénient dans un pays dont la littérature a un caractère immuable.

Je le répète, l'écriture des Tubétains offre souvent des traits hardis et gracieux; mais elle n'est jamais employée à rien de plus utile que des notes d'affaires, ou de plus instructif que les rêves d'une mythologie absurde, et ainsi l'usage général des livres, le plus puissant des moyens d'amélioration, suivant nos idées, devient, dans le Bhot, d'après la futilité extrême des livres qu'on y lit, tout au plus un moyen comparativement innocent et agréable de remplir les heures

d'ennui, dans un état de civilisation imparfaite (1).

Quant aux autorités, ou aux écritures sacrées de la religion bouddhique, la tradition universelle des bouddhistes népaliens, appuyée sur plusieurs passages des livres qui existent, affirme que le corps primitif de ces ouvrages, bien complet, s'élevait à 84,000 volumes.

Ces ouvrages sont connus collectivement et individuellement sous les noms de *Soûtra* et de *Dharma* (2) : on lit cette stance dans le *Padja khand :*

« Tout ce que les Bouddha ont dit est contenu dans » le *Mahâ yân soûtra*, et le reste des *soutras* est le » *Dharma ratna.* » C'est pourquoi les livres sacrés sont fréquemment nommés *Bouddha vatchana*, paroles de Bouddha. *Sâkya-Sinha* rédigea le premier ces paroles par écrit, et sous ce rapport important, *Sâkya* est pour le bouddhisme ce que *Vyâsa* est pour le brahmanisme. *Sâkya* est le dernier des sept Bouddha véritables. Les anciens livres affirment unanimement ce fait; les bouddhistes modernes le reconnaissent en dépit de l'armée d'ascétiques que la doctrine aisée des superstitions modernes a élevés au rang de *Tathâgâta*. La chronologie sacrée se borne à placer Sâkya dans le *Kali youga*, et la chronologie profane est une

---

(1) M. Hodgson se presse trop de porter un jugement aussi sévère sur une littérature dont nous n'avons pas même franchi le seuil. On sait d'ailleurs que les Tubétains ont des livres historiques qui sont peut-être intéressans. — Kl.

(2) Tous les titres des livres et toutes les dénominations relatives au bouddhisme, cités dans ce mémoire, sont d'origine indienne et non pas tubétaine. — Kl.

science que les bouddhistes semblent n'avoir jamais cultivée. Tout ce dont je vais faire mention, fera voir que Sàkya est, dans tous les grands ouvrages, « l'homme » qui parle ». Ce mot correspond simplement à *auditeur,* et se rapporte à la forme des ouvrages qui est celle d'une lecture ou leçon adressée par un Bouddha à ses *bodhisatwa* ou disciples. Je ne puis citer aucune autorité écrite pour prouver que Sàkya-Sinha fut le premier qui réunit et conserva par écrit les doctrines enseignées par ses prédécesseurs et par lui-même. Mais ce fait paraît être suffisamment garanti par la croyance générale de tous les bouddhistes du Népal et du Bhot; aucun n'a l'air de l'ignorer. Les mots (sanscrits) *Tantra* et *Pourâna* sont familiers aux bouddhistes du Népal comme exprimant vaguement la distinction entre les ouvrages ésotériques et les exotériques, mais il est vraisemblable que les noms qui leur sont propres et particuliers, tels que *Oupadésha* et *Vyâkarâna*, *Gâthâ*, *Djâtaka* et *Avadân,* n'ont pas plus de précision, et indiquent plutôt des divisions du *Vyâkarana* que des classes distinctes.

Le mot de *Soûtra* est souvent expliqué par *Moûla grantha, Bouddha vatchana,* et dans ce sens, il a été regardé comme équivalent du *Shrouti* des brahmanes, de même que leur *smriti* l'a été des *Vyâkarana* des bouddhistes. Mais le bouddhisme étant enclin à oublier la distinction entre les natures divines et humaines, l'analogie doit être essentiellement défectueuse, et dans le fait le *Soûtra* des bouddhistes comprend souvent, non-seulement leur propre *Bouddha vatchana,* mais

aussi le *Bouddhisatwa vatchana* et le *Bhikchou vatchana;* les brahmanes nommeraient ce dernier *Richi vatchana,* et, par conséquent, le rangeraient parmi les *Smriti* ou commentaires des hommes saints sur la vérité éternelle des *Shrouti.* Les Néwars et les Tubétains conviennent qu'il n'existe plus qu'une petite partie du corps primitif de leur littérature sacrée. Une légende commune aux deux peuples en assigne la destruction à *Shankara âtchârya ;* et le *Shankara* qualifié d'incomparable par sir W. Jones, est exécré par les bouddhistes comme un fanatique sanguinaire.

Les plus importans des livres bouddhistes du Népal, aujourd'hui existans, et du genre spéculatif, sont les cinq *Khand* du *Ratchu bhagavati,* nommés les cinq *Ratcha,* et les cinq *Pâramita* avec les *Pradjnâ pâramita* du genre historique ; enfin, huit des neuf ouvrages appelés les neuf *Dharma,* le neuvième étant le *Pradjnâ pâramita* dont il a été question précédemment, et qui, quoique classé avec les *Dharma,* pour ce qui concerne le rituel, se rapproche beaucoup plus des *Ratcha* par son caractère spécial.

Les cinq *Ratcha* seront plus tard décrits en détail. Voici les noms des neuf *Dharma.*

1. *Pradjnâ pâramita.*
2. *Ganda vyoûka.*
3. *Dasha bhoûmeshvara.*
4. *Samâdhi râdja.*
5. *Lankâvatâra.*
6. *Sat dharma poûndarika.*
7. *Tathâgata ghoûyaka.*
8. *Lalita vistâra.*
9. *Soubharana prabhâ.*

Chacun contient vingt-cinq mille stances; l'ensemble, par conséquent un lac et cinquante mille. Les *Ratcha*

ont un caractère éminemment spéculatif, et appartiennent plutôt à la philosophie qu'à la religion. La tournure des idées y est extrêmement sceptique; une quantité de doutes y est élevée, très-peu de solutions sont essayées. Sâkya paraît entouré de ses disciples qui soutiennent principalement les argumens sur chaque sujet. Sâkya se montre généralement comme modérateur, mais quelquefois il est le seul qui parle. Les sujets discutés sont les premiers grands principes du bouddhisme; les axiomes des quatre écoles de la philosophie bouddhique sont mentionnés, mais ceux du *Svabhâvika* sont seuls discutés amplement. L'objet de tout l'ouvrage semble tendre plutôt à prouver la proposition que, le doute est la fin aussi bien que le commencement de la sagesse, qu'à établir un dogme particulier de philosophie ou de religion; et si l'on en juge par l'évidence de ce grand ouvrage, les anciens philosophes bouddhistes furent plutôt sceptiques qu'athées.

Le *Pradjnâ pâramita* est un ouvrage du même caractère que le *Ratcha bhagavati;* quelques bouddhistes le regardent même comme en étant l'origine, et disent que le *Ratcha bhagavati* n'offre qu'un développement des principes et des raisonnemens contenus dans le *Pradjnâ pâramita.*

Ces neuf ouvrages sont, comme les *Nava dharma*, honorés d'un culte divin par les bouddhistes du Népal, mais je ne suis pas en état d'expliquer pourquoi ils ne rendent cet honneur qu'à ces livres en particulier, et n'en font pas de même pour tous ceux du bouddhisme.

A l'exception du premier, ils sont tous du genre historique, mais entremêlés de beaucoup de choses spéculatives. L'un de ces livres, le *Lalita vistâra*, est l'autorité primitive pour toutes les versions de l'histoire de Sâkya-Sinha, qui, par divers canaux, sont parvenues à la connaissance des Européens. Je me suis estimé heureux d'avoir été le premier qui aie découvert et procuré des copies de ces ouvrages importans. Il ne m'appartient pas de les lire et de les méditer, mais j'oserai dire que ce ne sera que par ce moyen que l'on pourra acquérir la véritable connaissance du bouddhisme. Cette religion n'est pas simple, c'est un système vaste et compliqué; formé à loisir pendant des siècles par des hommes lettrés, il a plusieurs écoles partagées entre plusieurs docteurs, enfin le bouddhisme de l'une ne diffère pas moins de celui d'un autre, que le brahmanisme des *Véda*, de celui des *Pourâna* et du *Bhâgavat*.

Il faut bien se garder de supposer, parce que ces ouvrages ont été acquis dans le Népal, qu'ils aient un caractère local, le contraire est affirmé par les bouddhistes et n'a jamais été révoqué en doute. Le *Shambhou pourâna* est le seul ouvrage local de quelque importance dans la grande collection que j'ai faite. Peut-être il est permis de supposer que si, comme on le prétend, le feu de la colère de *Shankara* détruisit tout, sauf quelques fragmens des livres sacrés des bouddhistes, les ouvrages considérables que l'on montre aujourd'hui sont controuvés. Il convient de peser convenablement les exagérations de chaque côté.

Les bouddhistes n'ont jamais eu quatre-vingt-quatre mille ouvrages principaux sur leur doctrine, et Shankara n'a détruit que quelques-uns de ceux qu'ils avaient réellement quand il vint dans le Népal. Ce qui prouve cette dernière assertion, c'est que long-temps après Shankara, le bouddhisme fut la religion nationale et dominante des princes népaliens et de leurs sujets, et qu'elle est restée telle, relativement au peuple, depuis la conquête du Népal par les Gorkhas. Shankara peut avoir converti un des princes de la vallée, et je crois que cela arriva, mais les autres restèrent bouddhistes, et sans doute prirent soin de la foi et de la prospérité de leurs sujets. Tous les anciens livres bouddhiques sont écrits sur une des trois sortes de papier propre au Népal, ordinairement en *randja* et en *bhandjin mola* et sur des feuilles de *palmira*. Les copies du *Ratcha bhagavati*, sont très-rares. Je suis d'opinion, après cinq ans de recherches, qu'il n'y en avait que quatre exemplaires dans la vallée, avant que j'en obtinsse un et une moitié d'un; j'en ai fait copier un autre sur un ancien exemplaire. Pendant quelque temps, personne n'avait été en état d'en comprendre le contenu; depuis des siècles, on n'en avait pas fait de nouvelles copies, et le petit nombre de personnes qui en possédaient un ou plusieurs *khand* par héritage, se bornaient à offrir au volume fermé et scellé, l'hommage silencieux de leur *poûdjâ*. Le temps et les progrès de l'ignorance ont été les principaux ennemis de la littérature bouddhique dans le Népal.

Les écritures sacrées des bouddhiques sont de douze

espèces désignées par les noms suivans : 1. *Soûtra;* 2. *Geya;* 3. *Vyâkarana;* 4. *Gâthâ;* 5. *Oudân;* 6. *Nidâna;* 7. *Ityoukta;* 8. *Djâtaka;* 9. *Vaïpoulya;* 10. *Adbhouta dharma;* 11. *Avadâna;* 12. *Oupadésa.*

Les *Soûtra* sont les principales écritures (*Moûla grantha*), de même que le *Ratcha bhagavati* et l'*Achta sahasrika pradjnâ pâramita;* ils tiennent le même rang que les *Véda* des brahmanes.

Les *Géya* sont des ouvrages en langage mesuré, contenant les louanges des Bouddha et des Bodhisatwa. Le *Gîta govinda* des brahmanes équivaut à notre *Gîta poustaka* qui appartient aux *Géya.*

Les *Vyâkarana* sont des livres historiques, contenant le récit des différentes naissances de *Shâkya* avant qu'il devint *Nirvân.* On y trouve aussi diverses actions d'autres Bouddha, et aussi des formules de prières et de louanges.

Les *Gâthâ* sont des livres historiques, contenant des contes moraux (*Anéka dharmakathâ*) relatifs aux Bouddha. Le *Lalita vistâra* est un *Vyâkarana* de l'espèce appelée *Gâthâ.*

Les *Oudâna* traitent de la nature et des attributs des Bouddha, dans la forme de dialogue entre un *Gourou* bouddhiste et *Tchéla.*

Les *Nidâna* sont des traités dans lesquels les causes des événemens sont exposées, par exemple on y voit comment *Shâkya* devint un Bouddha. La cause ou la

Achta sahasrika vyâkya. C'est un commentaire sur le *Pradjnâ pâramita*, par *Hara bhadra*, en vers et en prose.

Gandâ vyoûha, vyâkarana shâstra. Il contient des formules de supplications et d'actions de grâces, et aussi la manière d'obtenir le *Bodhidjnyâna;* il est en prose. *Shâkya* parle, il a pour auditeurs *Soudhana koumâra.*

Dasa bhoûmeshvara. C'est un *Vyâkarana* contenant une notice des dix *Bhémi;* il est en prose. *Shâkya* parle, son auditeur est *Ananda bhikchouka.*

Samâdhi râdja est un *Vyâkarana* contenant la notice des actions par lesquelles la sagesse du Bouddhisme est acquise, et celle des devoirs d'un Bodhisatva; il est en prose. *Shâkya* parle, ses auditeurs sont *Râvana* et d'autres.

Sat dharma poundarika. C'est un *Vyâkarana* contenant une notice du *Makâ* et d'autres *Dîpa dâna* ou des lumières qu'il faut entretenir en l'honneur des Bouddha, des Bodhisatva, &c.

Lalita vistâra. C'est un *Vyâkarana* de l'espèce appelée *Gâthâ.* Il contient l'histoire des différentes naissances de *Shâkya,* et celle de la manière dont, à la dernière, il acquit le *Bodhi djnyâna* et devint un Bouddha : ce livre est en vers et en prose. *Shâkya* parle, il a pour auditeurs *Maïtreya* et d'autres.

Goukya samaga ou *Tathâgata goûhyaka.* C'est un *Oupadesha* ou *Tantra;* il contient des *Mantra* et une explication de la manière de pratiquer le *Poûdjâ;* il est en prose et en vers. *Bhagavân* (c'est-à-dire

Shâkya). parle, le Bodhisatva *Vadjrapâni* et d'autres écoutent.

Souvarna prabhâ. C'est un *Shâstra vyâkarana*, offrant une notice sur *Lakchmi* et d'autres déesses, et sur les *Bhagavad dhâtou* ou demeures des divinités; il est en prose et en vers. *Shâkya* parle, *Litsavi koumâ* écoute.

Svayambhou pourâna le grand est un *Vyâkarana* du genre de ceux qu'on nomme *Gâthâ.* C'est un récit de la manifestation de *Svayambhou* ou *Adi bouddha* dans le Népal, et l'histoire primitive de ce pays; il est en vers. *Shâkya* parle, *Ananda bhikchouka* est son auditeur.

Svayambhou pourâna le petit. C'est un *Gâthâ*; il offre une description du *Svayambhou tchaïtya*, ou temple; il est en vers et en prose : parleur et auditeur comme dans le précédent.

Karanda vyoûha. C'est un *Gâthâ*; contenant une notice sur *Lokeshvara padmapâni*; il est en prose : parleur et auditeur comme dans le précédent.

Gouna karanda vyoûha. C'est un *Gâthâ*; offrant en vers une amplification du précédent : parleur et auditeur comme dans le précédent.

Mahâvastou. C'est un *Avadâna shâstra*; il présente une notice sur le résultat des actions, de même que le *Karma vipâka* des brahmanes; il est en prose : parleur et auditeur comme dans le précédent.

Ashoka avadâna. C'est un *Avadâna shâstra*; il contient une notice sur le *Triratna*, ou *Bouddha*, *Dharma* et *Sanga*, ainsi que sur les *Tchaïtya* et



les fruits que l'on retire de leur adoration ; il est en vers. *Oupagoupta bhikchouka* parle, *Asoka râdja* l'écoute.

Badhrakalpa avadâna. C'est un *Avadâna shâstra*, contenant le récit des actions de *Shâkya* et de la sagesse qu'il acquit par ce moyen ; il est en vers. *Oupagoupta bhikchouka* parle, *Ashoka râdja* l'écoute.

Djâtaka mâlâ. C'est un *Djâtaka shâstra;* un récit des diverses actions méritoires de *Shâkya* dans ses différentes naissances avant de devenir un *Tathâgata;* il est en vers et en prose. *Shâkya* parle, il a pour auditeur *Ananda bhikchou.*

Manitchoura. C'est un *Avadâna;* il offre un récit de la naissance de *Shâkya* et des résultats de ses actions ; il est en prose : parleur et auditeur comme dans le précédent.

Dvâvinsati avadâna. C'est un *Avadâna shâstra;* il expose les avantages résultans de construire et d'honorer les *Tchaïtyas* et d'en faire le tour ; il est en vers et en prose. *Shâkya* parle, *Maïtreya* l'écoute.

Nandi moukha svaghocha. C'est un *Avadâna* contenant une notice sur le grand jeûne nommé *Vasoundhara*, et sur l'avantage de l'observer ; il est en prose. *Shâkya* parle, *Ananda* l'écoute.

Bodhi tcharya. C'est un *Avadâna shâstra* du genre appelé *Kâvya*, il contient un panégyrique de *Dâna pâramita* et des *Bodhi tcharya* (devoir des bouddhistes) ; il est en vers. *Maïtreya* parle, *Soudhana koumâra* l'écoute.

Karouna poundarika. C'est un *Avadâna* contenant

une notice sur *Arinemi râdja;* sur *Samoudra renou pourohita;* sur *Ratna garbha tathâgata,* et sur *Avalokiteshvara* (c'est-à-dire *Padmapâni Bodhitsava*); il est en prose. *Shâkia* parle, il a pour auditeur *Maïtreya*, &c.

Tchandomrita mâlâ. C'est un traité de prosodie; les mètres sont expliqués par des vers à la louange de *Shâkya sinha;* il est en vers et en prose. L'auteur est *Amrita bhikchou.*

Lokeshvara shataka. Ce sont cent vers à la louange de *Padmapâni.* L'auteur est *Vadjradatta bhikchou.*

Saraka dhara, avec un commentaire. C'est un *Kâvya* en honneur d'*Arya tara bouddha shakti;* il est en vers. Il a pour auteur *Sarvadjnamitrapada*, *bhikchou.*

Aparimita dharani. C'est un *Oupadésha* du genre nommé *Dharani* (1); il contient beaucoup de vers adressés aux bouddha qui sont immortels (*Aparimitâyoucha tathâgata*) : il est en prose. *Shâkya* parle, *Ananda bhikchou* l'écoute.

Dharani samgraha. C'est un recueil de *Dharanis* par exemple : *Dharani* de *Mahâ vairotchana*, *Dharani* de *Mahâ mandjousri*, et ceux de plusieurs autres Bouddha; il est en vers. *Shâkya* parle, *Vadjrapâni* est son auditeur.

---

(1) Les *Dharani*, quoique dérivés de l'*Oupadésha*, sont exotériques. Ce sont des formules de prières brèves semblables au *Pantchanga* des brahmanes; quiconque répète constamment un *dharani* ou le porte enveloppé dans un petit étui, a sa vie assurée contre les sortiléges.

Pântcha rakcha. C'est un *Oupadésha dharani;* il contient une notice sur les cinq Bouddha *Sakti* nommés *Pratisara, &c.* il est en prose. *Shâkya* parle, *Ananda* est son auditeur.

Pratyangira dharani. C'est un *Oupadésha dharani*, contenant une notice sur *Pratyangira bouddha Shakti;* il est en prose. *Shâkya* parle, *Ananda bhikchou* est son auditeur.

Tara satnâma. C'est un *Oupadésha dharani*, contenant une notice sur *Arya tara*, sur ses cent noms, sur les *Vîdja mantra, &c.*, il est en vers. *Padma pâni* parle, *Vadjrapâni* est son auditeur.

Sougatâvadâna. C'est un *Avadâna shastra* qui est un récit de la fête célébrée en l'honneur des *Sanga* ou Bodhisatva; il est en vers. *Vasoundara bodhisatva* parle, *Pouchpakâtou râdj koumâra* est son auditeur.

Soukavati loka. Le ciel de l'*Amitabha bouddha;* il est en vers. *Shâkya* parle, il a pour auditeurs *Ananda* et d'autres.

Saptavara dharani. C'est un *Oupadésha dharani* contenant une notice sur les sept *Dévi* (*Bouddha Shaktis*) nommés *Vasoundhara, Vadjra, Vidarini, Ganapati hridaya, Ouchmich vidjaya, Parna savari, Maritchi, Graha mâtrika*, et sur leur *Vîdja mantras;* il est en prose. *Shâkya* parle, il a pour auditeurs *Ananda* et d'autres.

Srya sangraha. C'est un *Oupadesha* contenant une notice sur le rituel *Tantrika;* il est en prose. *Shâkya* parle, *Vadjrapâni, &c.* sont ses auditeurs. Ce livre ressemble au *Mahodadhi* des brahmanes.

Soupanta ratnâkara. C'est un *Vyâkarana*, dans le sens des brahmanes, c'est-à-dire une grammaire contenant la partie qui traite des noms; il est en prose. L'auteur est *Dourgha siha.*

Soumagâhvadâna. C'est un *Avadâna shâstra* contenant une description du ciel (*Bhoûvana*) des *Bhikchoukas;* vers la fin, on trouve l'histoire du marchand *Soumagha* et de sa femme; de là vient le nom de l'ouvrage, il est en prose. *Shâkya* parle, *Ananda* est son auditeur.

Tchaïtya poungava. C'est un *Avadâna* sur le culte des *Tchaïtyas;* il est en prose. *Shâkya* parle, *Sotchétana bhikchouka* est son auditeur.

Katchinâvadâna. C'est un *Avadâna shâstra* contenant une notice sur le mérite et la récompense de donner (1) le *Pindapâtra,* le *Khikchari,* le *Tchîvara,* et le *Nivâsa* aux *Bhikchoukas;* il est en prose. *Shâkya* parle : *Kashylapa bhikchou* est son auditeur.

Pindapâtrâvadâna. C'est une notice sur le plat à aumône des *Bhikchou* et sur le mérite d'y déposer quelque chose; elle est en prose : parleur et auditeur comme ci-dessus.

Dhvadjâgra keyouri. C'est un *Oupadésha* ou *Tantra dharani;* une notice sur *Dhvâdjagra keyouri*, *bouddha Shakti;* il est en prose. *Shâkya* parle : *Indra déva* (le dieu) est son auditeur.

---

(1) Le plat aux aumônes, le bâton et l'habillement mesquin des mendians bouddhistes sont désignés par les noms cités dans le texte : le *tchîvara* est le vêtement de dessus, le *nivâsa* celui de dessous.

Graha mâtrika. C'est un *Tantra dharani* contenant une notice sur *Graha mâtrika, bouddha Shâkti; Shâkya* parle, *Ananda bhikchou* l'écoute.

Nâga poûdja. C'est un manuel de *Poûdja* à l'usage des *Nâga* pour la pluie; il est extrait du *Sadhana mâlâ;* il est du même genre que le *Vrata paddhati* des brahmanes.

Mahâkâla tantra. C'est un *Oupadésha* contenant une notice des *Poûdjas* à offrir à *Mahâkâla;* il est en prose. *Vadjrasatva bhagavân* (c'est-à-dire *Bouddha*) parle, il a pour auditeur son *Shakti* nommé *Vadjra satvâtmakî.*

Abhidânottarottara. C'est un *Oupadésha* contenant une notice sur les rites ésotériques; il est en prose. *Vadjrasatva bhagavân* parle, *Vadjrapâni* est son auditeur. Les rites prescrits par ce livre, ressemblent, par leur caractère, à ceux du rituel *Shaïva,* et n'en diffèrent que parce qu'ils sont relatifs à d'autres objets.

Vineya soûtra contient une notice sur le *Bodhitcharya* (bouddhisme). L'auteur est *Tchandra kîrti âtchârya;* il correspond au *Vyâsa soûtra* des brahmanes (1).

Kalpalatâvadâna. C'est un *Avadâna soûtra;* une notice très-ornée sur la première naissance de *Shâkya,* et sur le fruit de ses actions dans cette naissance; elle

(1) Voilà un exemple de la confusion des choses divines et humaines que le Bouddhisme est enclin à faire. Cet ouvrage est celui d'un simple pâtre et cependant il est intitulé *Mahâ yan soûtra.*

est en vers et a pour auteur *Kchémindra bhikchou.*

Gîta poustaka sangraha. C'est un *Geya;* recueils de chants sur des sujets *Tantrika* de différens auteurs.

Stotra sangraha. Les louanges de *Bouddha*, de *Dharma* et de *Sanga*, en vers, de diverses mesures et par différens auteurs.

Dîrghâvadâna. C'est un *Avadâna shâstra* contenant diverses légendes de la première naissance de *Shâkya*, il est en vers et en prose. *Shâkya* parle, *Ananda bhikchou* et d'autres sont ses auditeurs.

Les ouvrages suivans sont d'un genre plus varié :

TITRE.	NOM de L'AUTEUR.	LIEU où il a été ÉCRIT.	SUJET.
Soumatchik.	*Thoûla lama.*	*Khanam* (au Bhot).	Jurisprudence.
Tchama dam.	*Agou tchou lama.*	*Tidja nova.*	Le *Sagoûnpothi* des Hindoux.
Tcharoûg.	*Thiyâ lama.*	*Ghedja ketha.*	Le *Djnân pothi* (ou la sagesse divine) des Hindoux.
Tchoûroûghe tchapah.	*Yepah regreh maha lama.*	*Pârgreh ah tcheu.*	Guérison de toutes les maladies.
Toutchoûrakh.	*Souka lama.*	*Djah la denoûk.*	Lu par les moines mendians, pour obtenir d'abondantes aumones.
Mani pothi.	*Tchoufil lama.*	*Goumevan.*	Usage et vertu du *Mani*, ou cylindre à prières.
Tchoûam.	*Ghevitchoûplama*	*Yeparkass.*	Médecine.
Napatche pothi.	*Aberak lama.*	*Jatou lam.*	Sciences physiques ou les vents, la pluie, la température.

TITRE.	NOM de L'AUTEUR.	LIEU où il a été ÉCRIT.	SUJET.
Kitchak.	*Kî loûah lama.*	*Boteki.*	Sorcellerie, démonologie.
Toui takh la.	*Rakatchanda lama*	*Koubakh.*	Art militaire.
Doutakh-a-sî.	*Badjatchik lama.*	*Gnama.*	Est lu par les parens d'un mort, afin de n'être pas visités par son esprit.
Sôreu-a-takh.	*Takatchik lama.*	*Yipourki.*	Doit être lu par les voyageurs pendant leur marche, afin d'obtenir un heureux retour.
Sata tou mah.	*Yisah sekar lama.*	*Sebkala.*	Lu avant de participer à un *Pantchaet*, afin qu'il ait un résultat favorable.
Kerikh.	*Amadatakh lama.*	*Asi.*	Doit être lu pour obtenir l'accroissement des biens temporels.
Moumbek.	*Tî takh lama.*	*Bere ga kakh.*	Doit être lu quand on cueille des fleurs pour le service divin.
Dekmoudjah.	*Moûn take tanlama*	*Moûnka.*	Doit être lu avant de fonder une maison.
Thaka pak.	*Ari lah lama.*	*Rekeh.*	Doit être lu quand on va livrer bataille.
Tchaka soumah.	*Gaga matakh lama*	*Matcha lekoh.*	Doit être lu quand on donne à manger aux poissons des temples, action très-sainte.

TITRE.	NOM de L'AUTEUR.	LIEU où il a été ÉCRIT.	SUJET.
Kousa.	*Nemâtchala lama.*	*Yeparenesak.*	Doit être lu quand on se baigne.
Lakassa ki pothi.	*Ouma lama.*	*Lassa.*	Doit être lu avant le repas pendant que l'on sert le diner.
Tchandapou.	*Grahak lama.*	*Djoubou na sak.*	Doit être lu avant de faire un achat.
Sâtchak.	*Ourdjank lama.*	*Djadoûn.*	Doit être répété en satisfaisant aux besoins naturels, afin qu'un mauvais esprit n'arrive pas.
Batchak.	*Djahadeg lama.*	*Maharah.*	Doit être lu par les voyageurs isolés dans les forêts et les chemins de traverse, poûr être protégés.
Kadjav.	*Olatchayak lama.*	*Krâhâ.*	Doit être lu par les parens d'un mort pour délivrer son ame du purgatoire.
Yidaram.	*Matchal lama.*	*Saduurl.*	Pour faciliter les entrevues et en rendre l'issue heureuse.
Ditâkh.	*Tchopallah lama.*	*Urâsikh.*	Pour interpréter le croassement des corneilles et des autres oiseaux de mauvais augure.
Kârâtchak.	*Khoutchak lama.*	*Pheraghîak.*	....
Tchalah.	*Ghidou lama.*	*Bidhâk.*	Doit être lu quand on boit afin qu'il

TITRE.	NOM de L'AUTEUR.	LIEU où il a été ÉCRIT.	SUJET.
			n'en résulte pas de mal.
Kegoû.	*Toupâthve lama.*	*Kâbadjek.*	Pour l'augmentation des années et une longue vie.
Tchâbeh.	*Akabeh lama.*	*Art kalâgouk.*	Doit être lu pour écarter l'inclémence des saisons.
Kagutoukh.	*Sougnak lama.*	*Bolekâtchar.*	Doit être lu par les cavaliers en voyage, afin qu'il ne leur arrive pas de mal.
Loûtchoû.	*Novalah lama.*	*Tchagoûrakahah.*	Doit être lu pour obtenir l'accroissement de l'éloquence et de la connaissance des langues.
Ghîkaténah.	*Soudjanak lama.*	*Seakouhak.*	Doit être lu par les archers pour atteindre au but.

Le *Baudhpoti* ou histoire de la fondation du temple de *Kasatchit* dans le Népal, et autres sujets relatifs au bouddhisme dans ce pays.

Siri pothi.	*Bistakoh lama.*	*Djamatakh.*	Formule générale de prière pour les riches et les pauvres, les malades et les gens en bonne santé, les hommes et les femmes.

Pour déterminer avec exactitude les sources dont ces ouvrages sont dérivés, il faudrait étudier longuement et soigneusement leur contenu; cependant leur caractère général et les traditions locales donnent lieu de présumer, avec quelque vraisemblance, que le Bhot ou Tubet a reçu sa littérature et ses caractères de l'Inde, par l'intermédiaire des missionnaires bouddhistes ou réfugiés de l'Hindoustan. Ces hommes apportèrent avec eux et se procurèrent subséquemment de l'Inde, beaucoup de livres sacrés et profanes de leur secte, et d'après leur vocation, commencèrent aussitôt à enseigner aux habitans du Bhot, leur langue et ses caractères, c'est-à-dire le sanscrit. Sans doute, durant la première période de leur émigration dans le Bhot, leurs travaux furent couronnés par le succès; mais plus tard les difficultés du sanscrit et les leçons données par les indigènes qui avaient succédé aux Hindous, firent accorder la préférence aux Tubétains, et par conséquent tous les ouvrages sanscrits que l'on possédait furent traduits dans la langue vulgaire du pays. Cet emploi des traductions eut lieu de bonne heure; circonstance qui, aidée par le laps de temps et le déclin continuel de l'ardeur littéraire inspirée par les réfugiés indiens, produisit, à une époque peu éloignée de la mort de ces premiers instituteurs, l'oubli du sanscrit, et fit abandonner totalement les livres originaux écrits dans cette langue, pour les traductions en bhotiya. Toutefois, quoique les Tubetains eussent ainsi perdu de bonne heure l'usage de la langue sanscrite, ils continuèrent à se servir des caractères dévanagari. (*La suite à un prochain numéro.*)

Mémoire sur la Législation arabe, par M. Stahl.

Des notions historiques éparses nous montrent l'Arabie habitée par deux races distinctes, les *Ioctanides* fixés dans le sud, et les *descendans d'Ismaël* postérieurs aux premiers, plus au nord. La position favorable de l'Yemen entre l'Égypte et l'Inde fit, dans les temps reculés, participer ses habitans au commerce, mais il paraît qu'il influa peu sur leurs mœurs. Les Ismaëliens errants pour la plupart, sans habitation fixe dans les plaines de sable ou à leur lisière vers l'Euphrate, la Syrie, la Palestine et l'Égypte, durent garder la simplicité de leurs goûts et de leur caractère. Les poésies conservées dans le *Hamasa* et les *Moallaka*, les montrent sobres, avides de cette gloire qui s'attachait à la bravoure plutôt qu'à la valeur, implacables dans les vengeances que consacraient même des croyances religieuses, hospitaliers au plus haut degré, et généralement d'une libéralité poussée même à l'excès, pillards plutôt que guerriers, aimant l'indépendance de la liberté par-dessus tout, l'esprit ouvert mais peu développé, tel était l'Arabe lorsque des Juifs fuyant les armes romaines vinrent chercher un asile dans ce pays, et que le zèle des missionnaires chrétiens, par de nombreuses conversions, apporta quelque mélange dans cette uniformité. On peut remarquer toutefois que ce furent plutôt les croyances religieuses, à la vérité peu

profondes (1) et consistant surtout en traditions dégénérées, et le culte des astres et des idoles qui en furent modifiés (2); car le poëme du juif *Samuël, fils d'Adya* est, pour les sentimens qu'on y trouve, identique avec les poésies nationales, et c'est ici qu'on est à même de remarquer l'influence de la situation politique sur les habitudes et les mœurs, lorsqu'on se rappelle que ce poëme est postérieur de quelques siècles à la rédaction de la *Mischna*.

Un homme seul ayant considérablement modifié et même changé le caractère national et appliqué de nouvelles lois à un nouvel état de choses, nous nous y arrêterons quelques momens.

Mohammed, né d'une des plus illustres familles du pays (3), d'un extérieur avantageux, d'un caractère doux envers les siens, chérissant sa famille, attaché à la Mecque sa patrie (4), conçut l'idée de rétablir ce qu'il croyait être la religion d'Abraham, qu'il fonda sur l'abandon total aux commandemens de Dieu (5). Dans cette simplicité, sa doctrine devait convenir à tous les peuples du monde, et il eut soin, pour l'établir, de laisser subsister chez les Arabes des usages qui ne lui semblaient pas incompatibles, mais auxquels il donna une direction plus spéciale; des lois de Moïse et surtout des traditions postérieures y entrèrent de même que quel-

---

(1) Les défunts devenaient poussière et fantômes (hiboux) : هام وارماس Khansa *ap.* Hariri, p. 448, l. 12 comm. — (2) *Ap.* Schultens *ad* Erpen. *gramm.* p. 458. — (3) *Mishcat* by Matthews, II, 665, 415. — (4) *Ib.* I, 657, II, 783. — (5) *Coran*, II, 125. — Sale, p. 51, 92, edit. de 1801. — *Mishcat*, II, 250.

ques souvenirs de la religion chrétienne, puisés dans des sources apocryphes. Le reste s'explique par son individualité (1). Au rapport d'*Ayecha*, il était d'une constitution nerveuse très-délicate, ce qui explique sa croyance aux premières révélations qui lui vinrent en songe (2), et aux influences des esprits dont, d'après l'exemple des rabbins (3), son imagination peuplait l'univers. Reconnu prophète par une grande partie de l'Arabie, il se déclarait le plus malheureux des hommes, accablé par le fardeau de sa mission (4); de longues méditations sur la mort, la vie future et la rémunération avaient avancé sa vieillesse; ce qu'il souhaitait avant tout c'était d'être délivré de ces terreurs, qu'il ne put contrebalancer que par la doctrine de la fatalité, dont il se servit aussi pour calmer les souffrances causées par le poison qui abrégea ses jours (5). Ses habitudes bienfaisantes qui le firent souvent manquer du nécessaire, provenaient du peu de cas qu'il faisait de la vie. « Je » n'ai que faire du monde, je ressemble au cavalier qui » quitte l'ombre d'un arbre après s'y être arrêté un ins» tant (6) ». Il aimait, comme généralement les Arabes, les femmes, sans se laisser influencer par elles, mais il eut le courage de dire qu'au dernier jugement une considération toute particulière aurait lieu pour qui-

---

(1) *Mishcat*, I, 336. — (2) *Ib.* II, 678. — (3) *Coran*, VI, 128. — *Mishcat*, II, 342, 314. Pour les Juifs, voy. *Mischnah*, schabbath II, 5. — *Erufin*, IV, 1. — *Gittin*, VI, 1. — Iamblich. *Vit. Pythag.* 15, 65; *De myster.* III, 2, 3. — (4) *Mishcat*, I, 347. — *Ib.* II, 529; I, 39, 544. — (5) *Ibid.*, I, 434, 442; II, 27, 299, 494, 503, 739. — (6) *Sale*, p. 53. — *Mishcat*, II, 253; I, 149.

conque résisterait aux avances d'une femme belle et riche. La conviction qu'il s'était acquise de la dignité de sa mission lui donnait un sang-froid, une présence d'esprit à toute épreuve, qui ne lui permit jamais de sortir de son rôle (1). L'enthousiasme qu'il sut inspirer pour sa doctrine si simple et souvent si sensuelle fit sa force et devint la cause de ses succès, car des talens militaires ne tinrent pas à *Ohod* contre *Khaled* qu'il appela depuis *l'épée des épées de Dieu*, tout en désaprouvant la férocité de ce guerrier (2). L'expédition de *Tabouk*, après des fatigues incroyables (ساعة العسرة) n'eut aucun résultat, et il prononça lui-même que la ruse était préférable à la force ouverte (3). Son dernier vœu fut l'expulsion totale des polythéistes de l'Arabie. Omar, son disciple rigide, mais déclaré par Mohammed même le plus parfait des croyans, acheva et consolida le nouveau système tout en le rétrécissant (4). Si la doctrine musulmane a porté atteinte à l'indépendance de la pensée, c'est à lui surtout qu'on en doit adresser le reproche, car à ce sujet, les principes du prophète étaient plus étendus (5); ce qui ne saurait être nié, c'est que le dogme du fatalisme n'en contînt le germe.

Nous allons exposer succinctement les principaux points de la législation de Mohammed, même avec les développemens et les modifications que les progrès

(1) *Voyez* l'anecdote rapportée dans le *Mishcat*, I, 311, et II, 519. — (2) Bokhari *ap.* Sale, p. 72. — *Mishcat*, II, 806, 274. — Théophan. p. 278 D, édition du Louvre. — *Hedaya*, II, 343. — (3) *Coran*, IX, 119. — *Mishcat*, II, 264. — (4) *Mishcat*, I, 396; II, 755, 756. — (5) *Ib.* I, 599.

de la raison ou diverses circonstances y ont apportés.

Dans un état encore imparfait de l'organisation sociale, on fut obligé de laisser le soin de venger le meurtre aux plus proches parens; on évitait un mal par un autre. Pour rendre un examen possible, Moïse avait institué des villes où le meurtrier pouvait se retirer, et si le meurtre avait été reconnu involontaire par les lévites, il pouvait y rester sans danger jusqu'à la mort du grand-prêtre et retourner alors à ses foyers; *si le* crime était prouvé prémédité, on le livrait à la famille du défunt qui le faisait mourir. Le même principe se retrouve en Arabie, on croyait de même que la rosée n'humectait pas l'endroit souillé d'un sang innocemment répandu, et l'on envisageait comme tel celui *qui* était versé dans les guerres sans fin que se faisaient les tribus arabes entre elles (1). Mohammed adoucit *tant* qu'il put cette habitude : la mort est réservée pour le meurtre avec préméditation et l'enfer l'attend au-delà du tombeau, aucune composition n'est admise (2). Pour le meurtre involontaire on peut croire que, depuis longtemps les Juifs avaient changé la loi de Moïse; une remarque absurde qui se trouve à ce sujet dans la Mischna nous semble indiquer que cette loi n'était plus connue que de tradition (3). Le principe : « La vie de l'homme » est sacrée, on ne saurait y porter atteinte sans compen- » sation » avait conduit à fixer un prix pour le meurtre

(1) Comparez II; Samuel, XXI, 10, 11, avec Taabbata Scharran, *apud* Schultens, pag. 416. — (2) *Coran*, II, 179; IV, 91. — *Mishcat*, II, 162. — (3) *Maccoth*, 2, 6.

involontaire et pour des blessures (1). Il est facile à voir que la justice publique n'y entrait pour rien, c'était le dommage causé à la famille qu'il s'agissait de compenser, et l'état d'alors de l'Arabie justifie cette manière de voir. Mohammed porta la composition au centuple ; c'est-à-dire à cent chameaux et à l'affranchissement d'un croyant en esclavage (2), et s'élevant au-dessus des idées étroites de ses contemporains, il voulut que le meurtre d'un sujet juif ou chrétien, d'un esclave fût puni de même (3). Le prophète fit valoir en faveur de ces réglemens l'ordre formel de la divinité, des considérations de pitié et la nécessité de garantir la sûreté publique ; on croit reconnaître (4) qu'il laissa quelque latitude à la famille du défunt dans l'examen de la culpabilité du meurtrier (5). On assura plus tard que la famille avait le droit de choisir entre la mort ou la composition, et les légistes postérieurs allèrent jusqu'à assimiler cette dernière au mariage, en trouvant que dans les deux cas on cédait des propriétés sans en recevoir (6). On peut en conclure que la composition devait être à peu près hors d'usage puisqu'un si singulier rapprochement pouvait frapper l'esprit. En effet, l'autorité intervenait de plus en plus, l'on attribua à Mohammed la parole : « Le » sultan est le parent de ceux qui n'en ont point, c'est- » à-dire, qu'il est chargé de leurs droits (7). »

---

(1) *Hedaya* by Hamilton, IV, 449. — (2) *Ib.* IV, 330. — *Cor.* IV, 91. — (3) *Mishcat*, II, 163. — *Hedaya*, IV, 280, 332. — (4) Voy. *Coran*, II, 179 — (5) *Mishcat*, II, 164. — (6) *Hedaya*, III, 182. — (7) *Ib.* II, 203.

Le genre de vie des anciens Arabes devait resserrer les liens de famille (1); des alliances offensives et défensives (حلف) étaient fréquentes de meme que les rapports de patron et de client que la langue arabe a désignés par le même mot (2). Mohammed abolit les alliances pour diminuer les guerres privées, les deux autres relations subsistèrent, et par une coutume peut-être unique qui ne s'explique que par la prédilection pour d'anciennes lignées, c'étaient ces relations qui payaient les huit neuvièmes de l'amende ou de la composition dont le terme était fixé à trois années; sous ce rapport ils sont nommés *Akilas*, la quote de chacun était de 4 dirhems (3). Plus tard, quand les liens de famille se furent relâchés par l'effet de la civilisation, on conserva ce droit en supposant que le criminel avait toujours des aides dans ses proches. En Chine, la même fiction de droit a conduit à envelopper les relations du criminel dans la peine, principe absolument prohibé dans la législation arabe (4).

La société ne doit point laisser impunie la lésion d'un de ses membres, nous avons vu que ce n'était que l'intérêt de la famille que l'on avait en vue. Le principe : « la vie de l'homme ne saurait être donnée pour rien » a conduit à la coutume que la contrée payait l'amende du meurtre commis dans le district par une main inconnue (5), et le trésor public ceux qui avaient lieu sur

---

(1) *Hedaya*, III, 437. — (2) *Ib.* I, 525; IV, 524. — (3) *Ibid.* IV, 275, 277, 301, 450. — (4) *Mishcat*, II, 163. — (5) *Hedaya*, IV, 427, 439, 450.

la grande route, les mosquées, les ponts et le marché public (1). On paie l'amende totale quand par une blessure une qualité intellectuelle ou même physique se trouve anéantie, par exemple la chevelure ou la barbe arrachée. Le soin pour la conservation du port extérieur se trouve déjà dans la défense de Mohammed de frapper un ennemi à la figure dans une bataille; le *Hédaya* (II, 10, 11) l'étend aux punitions corporelles.

On punit de mort la résistance aux ordres du chef de l'état, de l'imam, car il est en même temps chef de la religion, et l'on cite la parole du prophète : « Tuez » quiconque porte la discorde parmi mes sectateurs (2) ». De son temps les seuls crimes punis de mort étaient le meurtre (avec les réserves indiquées ci-dessus), l'apostasie et l'adultère (3); quelques siècles plus tard on y ajouta le brigandage, que certainement du temps de Mohammed on n'aurait osé punir de cette manière. La femme adultère était lapidée; on trouve naturel que l'on suspende le jugement si elle est enceinte, mais on remarquera qu'une décision épouvantable des rabbins avait sanctionné le contraire en n'exceptant que le moment de l'accouchement (4). L'ancienne pureté des mœurs avait voulu que des crimes contre nature fussent punis de mort; on y substitua plus tard une correction laissée à la discrétion du juge (5).

---

(1) *Hedaya*, IV, 332, 334. — (2) *Mishcat*, II, 181, 211. — (3) *Ib*. II, 159. — *Hedaya*, II, 8, 131. — (4) *Mishcat*, II, 185. — *Hedaya*, II, 18. — *Mischnah*, arakhin I, 4. — (5) *Mishcat*, II, 188. — *Hedaya*, II, 26, 27.

Un peuple peu civilisé n'attache guère d'importance à la propriété; de là l'hospitalité qui plus tard disparaît en partie, mais de là aussi le penchant au vol tellement répandu chez les Arabes que Mohammed attribuait la destruction de plusieurs tribus aux brigandages commis par leurs chefs (1). Chez un peuple originairement nomade, de race finnoise, chez les *Magyars*, un siècle après leur conversion au christianisme, la loi prévoit le cas où *un grand de la nation est surpris comme voleur* (2); le vol d'une poule était puni de la perte d'un œil. Mohammed fixa la peine pour un vol montant à trois dirhems, à l'amputation de la main (3); l'argent devenant plus commun, 10 dirhems furent fixés pour le *minimum* et les légistes remarquent que cette somme est en même temps la plus petite dot. Le faux témoin était exposé à l'ignominie publique, genre de punition inconnu aux Juifs (4).

Dans deux passages du Coran, Mohammed a tracé le cercle des devoirs d'un croyant (5) : « Croire en Dieu, » au dernier jugement, aux anges, à l'écriture et aux » prophètes; pour l'amour de Dieu, partager sa fortune avec les parens, les orphelins, les pauvres, les » pélerins et les mendians; affranchir des esclaves, » s'acquitter régulièrement de ses prières, aimer à donner des aumônes, être fidèle à ses engagemens et

---

(1) *Mishcat*, II, 195. — (2) *Qualiscunque proximus principum reperiretur in furto*. Ladisl. *Decret.* 2, 1, p. 19, édit. Szegedi. — (3) *Coran*, v. 44. — *Mishcat*, II, 191. — *Hedaya*, I, 123; II, 84. — (4) *Hedaya*, II, 716. — (5) *Coran*, II, 178.

» supporter avec résignation les malheurs de la guerre » et du sort ». Et ailleurs : « N'adorez qu'un seul Dieu, » faites du bien à vos parens, ne tuez pas vos enfans » dans la crainte de ne pouvoir les nourrir, évitez les » vices publics et secrets, ne tuez aucun homme que » lorsque la justice le demande, conservez intacts les » biens des orphelins, servez-vous de justes mesures, » que vos décisions légales, dussent-elles frapper vos » proches, soient dictées par la justice, soyez fidèles » à vos sermens et à l'alliance que vous avez faite avec » Dieu (1). »

Les aumônes (2), avec le terme qui les désigne, ne paraissent pas remonter au-delà de Mohammed, il les institua pour fournir à la subsistance de ses compagnons qui avaient quitté la Mecque, et pour les frais de la guerre ; le prétexte religieux fut que Dieu les avait ordonnées pour purifier et consacrer le reste (3). Des fondations destinées à d'autres usages, *Hima*, semblent plus anciennes, on en restreignit le produit aux aumônes et aux guerres sacrées. D'après le Coran (IX, 62) elles étaient destinées aux pauvres, aux indigens, aux nouveaux convertis, au rachat des prisonniers, aux débiteurs insolvables, aux guerres faites pour répandre la religion et aux pélerins arrêtés dans leur

(1) *Coran*, II, 17, 151 et XVII, 26. — (2) زكاة, de زكا, *croître*, *augmenter*, parce que le bonheur futur en est augmenté ; on dérive de même البقيات, *les bonnes actions*, de باق, *reste*, parce qu'elles seules restent dans l'autre vie. — (3) *Mishcat*, I, 411 ; II, 54.

voyage. On recommande de ne pas choisir ce qu'il y avait de plus mauvais (1), ce qui indique la répugnance que beaucoup avaient de cette innovation, surtout puisque, contre l'habitude, elle s'étendait jusqu'aux femmes (2). Après la mort du prophète, beaucoup refusèrent de payer, et il ne fallait pas moins que l'inflexible rigidité d'Omar pour maintenir cette institution. Depuis, les aumônes ont pris tout-à-fait ce caractère religieux auquel s'applique ce passage du Coran (LVIII, 12) : « Croyans, si vous voulez parler au prophète, » donnez auparavant quelques aumônes, vous en améliorerez votre caractère et vous vous présenterez à lui » avec plus de sainteté ». Les sujets de quelque religion qu'ils soient sont tenus à s'en acquitter, en même temps on veut que la famille ait la préférence (3), ce qui, vu les habitudes hospitalières des Arabes, était loin d'être une recommandation superflue; on réprouve les donations de ce genre faites au lit de mort, aussi bien que les affranchissemens et autres actes de bienfaisance. Une garantie semblable aurait été nécessaire en Europe au moyen âge,

Le pélerinage à la Mecque, fondé sur une longue habitude liée au culte des idoles et plus tard au commerce, fut conservé et consacré par le nouveau législateur qui y permit expressément le commerce (4); il l'appelle un voyage sacré, y rattache une bénédiction spé-

---

(1) *Coran*, II, 268. — *Hedaya*, I, 19. — (2) *Hedaya*, II, 222. — *Mishcat*, I, 413. — (3) *Hedaya*, I, 55. — *Mishcat*, I, 453, 436. — (4) *Coran*, II, 199; XXII, 25.

ciale, recommande la charité et l'observation des cérémonies usitées. Les dernières sont envisagées par ses sectateurs mêmes comme dénuées de sens; Mohammed ne voulut pas les changer. Son habileté lui fit voir que précisément pour cela le peuple y attachait de la valeur. Celui qui est en état de faire le voyage et ne s'en acquitte pas, est déclaré un mécréant (1). Le devoir est devenu assez onéreux depuis, on y est subvenu par la décision que rien n'obligeait les croyans à passer la mer; on condamne encore les austérités inutiles, par exemple de marcher à pied. On croit voir dans ces pèlerinages un des plus puissans moyens de concentrer et de raffermir les liens religieux; Moïse les institua de même, l'Inde les connaît aussi, on y substitua des motifs politiques en Grèce.

Les jeûnes semblent provenir de la distinction des mets en purs et impurs qui remonte au-delà des temps historiques. On déciderait difficilement si des motifs religieux en furent la cause ou si des observations d'hygiène ont condamné l'usage d'alimens reconnus nuisibles; les repas qui suivaient les sacrifices semblent indiquer que cette dernière cause n'est pas la principale, et quant à la première, on peut croire que les décisions étaient souvent arbitraires ou du moins reposaient sur des données qu'il serait difficile aujourd'hui d'apprécier. Toujours on remarque chez les Indiens, les Juifs, comme chez les Arabes, que la chair des animaux était réprouvée si elle n'avait d'abord été consacrée à la di-

(1) *Mishcat*, I, 602.—*Hedaya*, I, 548.

vinité, c'est-à-dire, offerte à l'autel; on abrégea plus tard cette cérémonie en ne prononçant qu'une prière, ou à la chasse en invoquant le nom de Dieu au moment de tirer (1). Une idée confuse que le principe vital résidait dans le sang fit décréter que tout animal auquel on n'avait pas coupé la gorge était impur (2), le sang était défendu par la même cause, de même que les bêtes fauves, parmi lesquelles on compte aussi l'éléphant, ce qui semble indiquer que c'est de l'Inde qu'on l'a prise. Mohammed était loin de pousser cette défense au même degré que les Juifs, il permit à tout croyant de l'enfreindre si la faim ou un besoin quelconque le pressait (3); le *Hedaya* (III, 459) va même jusqu'à dire que quiconque est menacé de perdre la vie ou ses membres, pourra manger de la charogne, du porc, du sang et boire du vin; il commet un crime, si, menacé de cette manière, il ne le fait pas. Certes, il y a loin de là à la décision du rabbin *Iehochua*, que la dîme était due d'un raisin qu'on avait cueilli et mangé en revenant du jardin (4).

La sobriété était une qualité rendue nécessaire par le climat et le genre de vie où le Bédouin parfois était obligé de se servir de moyens violens pour appaiser la

(1) *Coran*, II, 175; V, 4; VI, 145; XXII, 38. — *Hedaya*, IV, 64, 66. — Cf. Porphyr. *De abstin.* II, 50. — Iamblich. *Vit. Pythag.* XVIII, 85; XXIV, 109. — Porphyr. *Vit.* p. 42. — Iamblich. *Protreptic.* XXI, p. 368, ed. Kiessling. — (2) *Coran*, XVI, 115. — *Hedaya*, IV, 62, 68, 74. — (3) *Coran*, V, 4; l'exemple d'Omar (*Mishcat*, II, 6) ne prouve que son caractère. — (4) *Mischnah*, Trumoth VIII, 3.

faim (1) et même jusqu'à dévorer la poussière (2); déjà des dattes suffisaient pour nourrir une famille (Mohammed *in Mishcat*, II, 320). Les jeûnes consacrés par l'antiquité furent fixés au mois de ramadhan (شهر الصبر) avec toute la latitude possible pour les malades et les voyageurs; on recommande de manger avant le point du jour pour mieux supporter la privation, mais par principe de religion on y tient tellement que l'héritier est tenu d'acquitter les jeûnes non accomplis du défunt (3). On rapporte que le prophète jeûnait deux jours fixes par semaine, car Dieu alors se faisait représenter les actions des hommes; cette dernière idée paraît empruntée des Juifs. Nul doute que cette pratique chez des peuples attachés à l'extérieur n'influât jusqu'à un certain degré sur leur morale presque toute en dehors; les ablutions légales semblent n'avoir aucun autre but, elles sont le symbole de la purification de l'ame; aussi le prophète enjoint-il de se servir de sable fin si l'eau venait à manquer (4). La doctrine de l'élévation de l'ame

---

(1) اطوى على الخمص الحوايا — فقد نشز الشرسوف والتصق المعا, *Schanfara*, dans Silv. de Sacy, *Chrest. arab.* II, 137. — *Taabbata Scharran*, *ap.* Schultens, p. 408.

(2) *Schanfara*, ib. أستفّ ترب الارض Djewhari explique le mot سفّ par اذا اخذته (*Chrest. Trad.* II, 362, غير ملتوت وكذلك), et c'est précisément cette particularité que M. de Humboldt a remarqué chez les Ottomaques. *Ansichten der Naher*, I, 172-173, 2.e édit.

(3) *Coran*, LVIII, 4. — *Mishcat*, I, 469, 479. — *Voti obligationem ad hæredem transire constat.* Ulpian, l. II, 2 D. 50, 12.

(4) *Coran*, IV, 42; V, 7.

au créateur, commandée à des heures précises, plusieurs fois dans la journée, a été tournée et expliquée par *Ghazali* (1) d'une manière plus convenable à la nature humaine, et les *Soufis* en combinant quelques expressions échappées au prophète ou apocryphes, avec des dogmes étrangers, ont donné à l'islamisme une tendance contre laquelle Mohammed même s'était fortement élevé (2). Rien de moins naturel aux habitudes de ses compatriotes que la contemplation. La doctrine panthéistique de la *Cabale*, base du *Spinosisme*, paraît aussi d'origine étrangère; le *Gnosticisme* ne saurait remonter au-delà de l'exil où le contact avec des doctrines persanes a pu le faire naître.

La position sociale des femmes dans l'Inde fut plus avantageuse dans l'antiquité et se détériora plus tard, en partie d'après l'exemple donné par les dominateurs musulmans; aucun document ne nous les montre en Arabie dans une position plus élevée qu'elles ne sont aujourd'hui; il y a plus, la dégradation semblait les attendre dès la naissance (3). « Un arabe entend-il qu'il » lui est né une fille, le chagrin noircit son visage, » cette nouvelle lui semble un tel malheur qu'il n'ose » se montrer en public, et il ne sait s'il conservera, à sa » honte, les jours de sa fille ou s'il ira l'enterrer ». Ce passage semble se rapporter au desir des Arabes qui leur est commun avec les Juifs d'avoir des fils pour conserver leur nom et leur famille, et qui a quelque

(1) *Apud* Sale, p. 140, 144. — Cf. *Mishcat*, I, 222; II, 582. — (2) *Voy.* surtout *Mishcat*, II, 245. — (3) *Coran*, xvi, 58.

analogie avec des croyances religieuses des Indiens. D'après cela, l'indigent trouvait naturel de les faire mourir et le riche de les sacrifier aux idoles (1). L'ardeur du climat rendait les séductions faciles (2), la polygamie avec tous ses excès contribua puissamment au relâchement des mœurs, de sorte que le *Talmud* (3) va jusqu'à dire *que, si dix mesures de débauches descendaient sur terre, l'Arabie à elle seule en revendiquerait neuf.* Le moyen barbare d'arrêter ce torrent était d'enterrer vivantes ces victimes d'un système vicieux de société où, dans les relations, la force était tout et le sexe plus faible livré au mépris. Aucun lien religieux ne consacrant le mariage, le divorce était très-fréquent et dut laisser presque toujours des épouses sans avenir, dans un pays où il n'était pas rare de voir l'époux mourant priver sa compagne, par sa dernière volonté, de sa part à la succession, en la déclarant divorcée (4). Mohammed remédia autant qu'il put à ces désordres, et si l'alliance des doctrines religieuses avec des réglemens législatifs a pu quelquefois faire durer une loi de circonstance beaucoup au-delà de son terme, on ne saurait méconnaître ici son influence bienfaisante. Certainement la morale privée de l'islamisme telle qu'elle est aujourd'hui, mérite toute la réprobation sous bien des rapports; mais elle est en partie en contradiction avec les préceptes tels que Mohammed les a donnés, ou bien

---

(1) *Coran*, VI, 151; XVII, 31. — *Mishcat*, I, 18. — (2) On parle de dix épouses dans le *Mishcat*, II, 93. — (3) *Kidduschin*, p. 49, *ap.* Boysen, *Koran*, p. 625. — (4) *Hedaya*, I, 279.

ce serait demander trop à un arabe du VII.[e] siècle de notre ère, que de vaincre tout-à-fait ses propres penchans si bien en harmonie avec ce siècle, et de réformer complètement ceux des autres. Mettre à mort ses enfans fut déclaré un des plus grands crimes (1); il ménagea le point d'honneur de ses compatriotes en ne permettant qu'à regret le mariage avec une esclave étrangère (2), et se tira habilement d'une alternative difficile, en autorisant d'un côté le père (comme dans la législation indienne) à conclure un mariage légal pour ses enfans encore en bas âge (3), et le rendant responsable des suites que pourrait avoir l'état de liberté pour une jeune personne de douze ans (4), et de l'autre en défendant d'user de violence envers cette dernière quant à l'adhésion au parti proposé. *Schafei* (5) comme à l'ordinaire, ne voyant que la lettre, était d'avis que la force en pareil cas était autorisée, tandis que *Hanifa* jugea mieux l'intention du prophète, et son opinion a prévalu. Mohammed voulut qu'on tachât de voir par un moyen quelconque la future épouse pour éviter les séparations assez fréquentes qui avaient lieu à la suite d'une première entrevue (6); dans ce dernier cas, l'époux qui n'a pas touché sa fiancée est tenu de lui faire les présens prescrits par la loi (7); en général, *le divorce est légal, mais désagréable à la divinité* (8).

---

(1) *Coran*, XVII, 31. — *Mishcat*, I, 18. — (2) *Coran*, IV, 24. — (3) *Hedaya*, I, 102. — (4) *Mishcat*, II, 86. — Cf. *Hedaya*, I, 388 note. — (5) *Hedaya*, I, 96. — (6) *Mishcat*, II, 82. — (7) *Coran*, II, 238; XXXIII, 46. — (8) *Mishcat*, II, 118. — *Coran*, IV, 127.

Il voulut que la déclaration en fût faite à trois reprises différentes, mais qu'alors l'épouse passât dans les bras d'un autre avant que l'époux pût la reprendre (1); c'était sans doute pour mettre un frein à la facilité avec laquelle on dissolvait et renouait le lien conjugal (2). Il fixa un terme après le divorce durant lequel la femme restait dans la demeure de l'époux pour qu'on pût s'assurer si elle était enceinte, et en même temps pour faciliter la réconciliation; si le divorce s'effectuait, la femme devait jouir d'un entretien suffisant; l'époux mourant était tenu de laisser à sa veuve la subsistance d'une année (3). Mohammed permit de battre une épouse désobéissante (4), mais il consacra aussi le principe « la femme est nudité (5) » et défendit de lui ôter ses vêtemens pour lui infliger une punition publique. Les femmes adultères devaient être enfermées jusqu'à la fin de leur vie ou « jusqu'à ce que Dieu leur fournît » un moyen de s'échapper (6) »; la mort du séducteur est prohibée. Il prononça à la vérité que, *si un homme restait seul avec une femme étrangère, le diable était la tierce personne* (7); mais il voulut aussi que l'adultère fût prouvé par quatre témoins auxquels on faisait presque un devoir d'user de toute leur habileté pour empêcher la preuve du crime, « car il est louable » de couvrir les faiblesses des autres (8) ».

---

(1) *Coran*, II, 231. — *Mishcat*, II, 119, 121. — *Hedaya*, I, 301. — (2) *Coran*, LXV, 6. — (3) *Ibid.* II, 241. — (4) *Coran*, IV, 33. — (5) *Mishcat*, II, 11. — (6) *Coran*, IV, 14, حتى يجعل الله لهن سبيل. — *Mishcat*, II, 127. — (7) *Mishcat*, II, 748. — (8) *Coran*, IV, 14. — *Hedaya*, II, 4, 7, 694, 666. — Cf. Hammer, *Hist. Ottom.* VI, 363.

Le nombre des épouses est restreint à quatre (1); parmi les personnes qu'il est défendu d'épouser, on trouve aussi les nourrices, puisqu'en Arabie comme en Grèce, elles ne quittaient plus la maison et étaient regardées comme membres de la famille; les sœurs de lait sont prohibées de même. Il paraît que Mohammed (ou peut-être les Juifs auxquels il emprunta beaucoup de ces réglemens) était guidé par la remarque faite par presque toutes les nations de la terre, que l'intimité contractée durant l'enfance éveillerait beaucoup trop tôt les desirs si la loi n'y mettait obstacle; on poussa ce principe jusqu'à défendre le mariage avec deux sœurs esclaves (2) ou avec des Mages, qui, comme les Athéniens, n'avaient rien trouvé de répréhensible dans l'union conjugale du frère et de la sœur. Le prophète avait défendu le service des eunuques, toutefois un passage du *Mishcat* (3) nous fait voir que déjà de son temps cette coutume, qui a des périodes très-reculées, se trouve dans l'Inde (4) et ailleurs, s'était introduite en Arabie; les mœurs ont renversé la loi, la prohibition de Moïse eut le même succès, le système de la polygamie l'emporta.

Sale a remarqué que, dans les descriptions des plaisirs qui attendent les croyans au paradis, les femmes ne s'y trouvaient pas mentionnées, que c'étaient des *Houris* qui les remplaçaient. On peut ajouter que d'après différentes traditions de la *Sunna*, Mohammed prétendit que la plupart des femmes allaient en enfer,

(1) *Coran*, IV, 3.—(2) *Hedaya*, I, 78; II, 84; IV, 108.—(3) *Hedaya*, IV, 121.—*Mishcat*, II, 83.—(4) Nalus, XXI, 14.

mais des passages du Coran (1) sont en opposition directe avec cette doctrine rendue au reste bien peu vraisemblable par tout ce qu'on peut avoir aujourd'hui de notions sur l'islamisme.

Les esclaves étant presque toujours des compatriotes du temps du législateur, il eut moins de peine à en appeler pour eux aux principes de l'humanité. « Dieu » a créé les esclaves vos frères (2) », quiconque les frappe sans motif est tenu à les affranchir ; au jour du jugement, Dieu entrera en compte avec le maître qui n'a pas puni son esclave à la rigueur (3). La loi du talion punit le meurtrier d'un esclave (4), car c'est sa qualité d'homme qui est envisagée dans ce cas et non sa valeur comme dans d'autres. Si l'esclave fait des aumônes de la propriété de son maître il a part à la rémunération future de cet acte de bienfaisance (5). Avec ces garanties on conçoit que cet état ne devait guère différer de la liberté, et l'on comprend pourquoi Mohammed pouvait recommander l'affranchissement sans restriction en n'appelant qu'à la probité de ses compatriotes (6) ; dans ce cas, les biens de l'esclave restaient au maître, puisque, d'après un principe juste, *la véri-*

---

(1) *Mishcat*, I, 326, 419 ; II, 502, 503 ; IX, 74, وعد الله المومنين و المومنات جنات ; *Coran*, IX, 74, ادخلوا الجنة انتم و ازواجكم. *Ibid.* XLIII, 68, يوم ترى المومنين و المومنات يسعى نورهم بين ايديهم. *Ibid.* LVII, 12. — (2) *Mishcat*, II, 139, 140, 601. — (3) *Mishcat*, II, 163. — (4) *Hedaya*, IV, 407. — (5) *Mishcat*, I, 160.

(6) *Coran*, XXIV, 34.

table propriété suppose une liberté parfaite (1). L'affranchissement, grâces à de nombreuses gradations, se faisait sans danger pour le repos de la société (2); et ceci, peut-être, mériterait des égards de nos jours où en Russie et en Amérique on trouve de nombreuses difficultés en voulant rendre tous les droits de l'humanité à des êtres que l'esprit de commerce ou de conquête en a privés. Quant aux esclaves du sexe, Mohammed recommande de ne pas les séparer de leurs enfans ou de leurs frères, et frappe de réprobation les maîtres qui useraient de violence en les rendant contre leur gré les instrumens de leurs passions (3). Une esclave rendue mère par son maître, *Oumm walid,* ne saurait plus être vendue et devient libre à la mort de ce dernier, quand même il laisserait des dettes ou des légats qui pourraient l'empêcher (4). On a donc supposé à tort que le cas pouvait écheoir qu'un fils affranchi par son père pouvait vendre sa propre mère. Les conquêtes des Arabes durent nécessairement introduire plus de rigueur, des foules d'esclaves de différentes nations se trouvant confondues. Le maître alors eut le droit de vie et de mort; on envisage, devant la justice des hommes, le meurtre d'un esclave comme une mort naturelle (5); c'est un point du moins litigieux si l'esclave peut être forcé au mariage, si l'enfant né d'un père ou d'une mère libre l'est

---

(1) *Mishcat*, II, 150. — *Hedaya*, II, 641; III, 445. — (2) *Hedaya*, I, 475; III, 376, 381. — Jones, *Works*, III, 560, édition *in-4.* — (3) *Mishcat*, II, 141. — *Coran*, xxiv, 34. — (4) *Hedaya*, I, 479, 482; IV, 509. — (5) *Hedaya*, II, 414. Cf. I, 166.

aussi, et enfin l'opinion prévalut que l'enfant suivait le sort de sa mère (1). Malgré ces restrictions dictées peut-être par la nécessité, l'esclavage chez les Musulmans est loin d'avoir l'aspect hideux que présentait la traite des nègres depuis trois siècles; il paraît que, comme en Afrique, le caractère des maîtres suppléait à ce que la législation avait de défectueux, et des deux côtés nous n'entendons jamais de ces révoltes d'esclaves si fréquentes dans l'histoire romaine.

Le passage classique sur le droit d'héritage dans le Coran (IV, 6, 10, 175) paraît une réforme de l'ancien système qui généralement n'y admettait que des hommes en état de porter les armes. En comparant ce passage et des ouvrages spéciaux, le *Bidjyat-el-bahith* et le *Siradjiyah* (2), avec la série des *Akilas* donnée par le *Hedaya*, on croit pouvoir en conclure que la composition du sang servait de base lors du partage des biens du défunt (3); on comprend alors que, dans le langage juridique, l'épouse, la mère, la sœur et l'aïeule du défunt sont nommés *akda riyyah* (4), parce qu'un reste de sentiment d'humanité ne les avait pas totalement exclus du partage, quoique ce fût une contravention au principe; de là aussi la règle que le meurtre, quoique involontaire, exclut infailliblement du droit d'héritage (5). Le second obstacle était l'esclavage, nous

---

(1) *Hedaya*, I, 165, 436; III, 400. — (2) Jones, *Works*, III, 467 et suiv. — (3) *Hedaya*, IV, 453. — (4) Jones, *Works*, III, 499 not. — (5) *Hedaya*, IV, 273, 277. — Conf. Dioclet. et Maxim. const. IX, c. VI, 35.

en avons vu la cause plus haut; Mohammed y ajouta la différence de la croyance, le mécréant étant envisagé comme civilement mort (1); on observera au reste que le musulman ne pouvait hériter non plus en pareil cas. Les enfans mâles recevaient des parties égales et les filles la moitié; l'enfant naturel peut hériter de sa mère mais non du père (2). Mohammed eût quelques difficultés à faire recevoir le réglement, que le mourant ne pouvait disposer par sa dernière volonté que du tiers de sa fortune, réserve d'autant plus importante que les Arabes n'ont jamais reconnu de différence entre les biens meubles et immeubles, et cette manière de voir très-naturelle quand on se rappelle leur ancien genre de vie, rend inadmissible l'idée *que le souverain était regardé comme le seul propriétaire des biens fonds*; nous ne prétendons pas nier qu'une telle doctrine n'ait été enseignée et mise en pratique dans des temps postérieurs; mais elle est en contradiction avec les principes de Mohammed et de ses successeurs. On sait que dans des périodes plus rapprochées les légations pieuses sont devenues très-fréquentes; toutefois le *Hedaya* (I, 372) déclare que, la divinité n'ayant pas de besoins, le droit des hommes doit marcher le premier, et Mohammed, en général, voyait d'un œil défavorable les testamens et les legs, parce qu'ils exposaient souvent les héritiers à l'indigence; de sorte que les légistes ont été réduits à statuer *que ce n'était que par ana-*

(1) Jones, *Works*, III, 575.
(2) *Mishcat*, II, 61, 69.

logie que les testamens étaient légaux, la loi n'ayant rien statué de décisif à ce sujet (1).

La fuite de Mohammed à Médine, les nombreux disciples qu'il sut s'y faire, conduisirent à une guerre ouverte qui n'avait rien que de naturel d'après les mœurs du temps; les succès et les revers tournèrent à l'avantage du prophète, et bientôt une partie considérable de l'Arabie prit parti. Dans cette position Mohammed ordonna de ne jamais accorder de relâche à l'ennemi vaincu, de ne cesser de faire la guerre jusqu'à l'établissement de la nouvelle croyance (2). « Si vous rencontrez » des infidèles en campagne, massacrez-en un grand » nombre, puis mettez les autres dans les fers et re» lâchez-les ensuite ou qu'ils achètent leur liberté; c'est » la règle pour toute la durée de la guerre (3) ». Il est permis de tuer même les femmes lors d'une attaque nocturne (4). Après la bataille de Bedr, le prophète crut un exemple de rigueur nécessaire et fit tuer les *Koreischites* prisonniers, exemple qui fut suivi par ses compagnons. Mais plus tard, quand une politique plus adroite, ou peut-être son propre caractère lui eût fait voir qu'une telle sévérité dépassait son but, il arrêta l'élan de ses compatriotes et témoigna du mécontentement contre la valeur sanguinaire de Khaled (5). Le prophète se réservait le partage du butin qui, d'après ses propres

---

(1) *Coran*, v, 115, et surtout xxxvi, 49. — *Mishcat*, II, 73. — *Hedaya*, IV, 469. — (2) *Coran*, xlvii, 35; viii, 39; ii, 142. — (3) *Ib.* xlvii, 4. — (4) *Mishcat*, I, 265, 270, 273. — (5) *Ib.* II, 274.

expressions, appartenait à Dieu, au prophète et à sa famille, aux orphelins, aux pauvres et aux pélerins, *sans quoi les riches seuls seraient heureux; acceptez-en donc ce que le prophète veut bien vous en accorder* (1). De nombreux traits rapportés par des contemporains prouvent que le désintéressement de Mohammed était à toute épreuve (2), mais le reste du réglement était contraire aux habitudes reçues, de même qu'une guerre faite au nom de la divinité, et le prophète parfois se plaint de la répugnance de ses compagnons pour la guerre sacrée (3). Un auteur grec (4) a prétendu, qu'à sa mort, Mohammed avait institué quatre capitaines pour faire une guerre sans relâche aux chrétiens; aucun auteur du pays n'en fait mention, et l'épée des épées de Dieu, le héros de Mouta n'avait nul besoin de mission spéciale; ce fut lui qui donna l'élan à ce fanatisme militaire qui renversa *Mosaïlama*, qui fatigua et terrassa le courage des Perses à la bataille de *Cadésiyya* livrée en été dans une plaine de l'Irak et qui ne fut décidée qu'après une lutte de trois jours; ce fut lui enfin qui vainquit sur les bords du *Yermouk* cette tactique des Grecs dont la supériorité est attestée par les campagnes d'*Héraclius* contre *Khosrew Parviz*. Une pièce a été conservée où à côté de la rudesse et de l'impétuosité naturelles à un Arabe, ce fanatisme est si bien em-

---

(1) *Coran*, LIX, 7. — (2) *Mishcat*, I, 434, 442; II, 27, 299, 494, 503, 739. — (3) *Coran*, II, 216, كتب عليكم القتال وهو كره لكم Cf. *Coran*, IV, 64; XXIV, 54. — (4) Theophan. *Chronogr.* p. 278 C.

preint que nous croyons devoir la communiquer. « *Au*
» *nom du dieu clément et miséricordieux. Ceci est*
» *une lettre de Khaled, fils de Walid, à Rustem et*
» *Mihran qui sont des chefs de Perse. Que la paix*
» *soit sur celui qui suit la droite route selon l'Islam.*
» *Sachez que nous vous appelons à la religion de*
» *l'Islam et si vous refusez et êtes réfractaires,*
» *alors venez en personne payer la capitation, ne*
» *l'envoyez pas par d'autres, car vous êtes mépri-*
» *sables. Si vous refusez de payer la capitation,*
» *vous vous en repentirez et serez ruinés; car nous*
» *avons des hommes avec nous qui aiment autant à*
» *tuer et à être tués dans le chemin de Dieu, que le*
» *peuple de Perse aime à boire du vin*(1) ». On conçoit que l'élan de la victoire ait porté quelquefois les Arabes au-delà des bornes prescrites par le législateur; nous ne prétendons les excuser en aucune manière; mais il y a loin de là encore à la férocité romaine *qui déclarait la guerre jusqu'aux animaux de leurs ennemis*(2), et il est triste d'ajouter que les fastes de la France (3) contiennent des excès du même genre. Même lorsque l'esprit des conquêtes eut passé, ces habitudes martiales restèrent, car le musulman est, ou est censé du moins toujours en état de guerre (4). *Jean Caméniate*, témoin oculaire du siége et de la prise de Thessalonique par les Arabes (sous l'empereur Léon VI, en 904), décrit

(1) *Mishcat*, II, 263. — (2) Polyb x, 15, 5. — Tit. Liv. IX, 14, 11. — (3) *Mém. de Condé*, V, 281, ed. Secousse. — (4) Jones, *Works*, III, 561.

leur caractère de la manière suivante : Dès qu'ils ont conçu un plan, ils se mettent à l'exécution, ne comptant le danger pour rien, ils ne songent qu'à achever ce qu'ils ont entrepris ; quand même la réussite trompe leurs espérances, ils aiment à faire voir que leur audace ne cède qu'à l'impossible (1). L'empereur *Constantin Porphyrogénète* et *Cédrénus* les représentent de même (2).

La coutume de se faire suivre par les épouses à la guerre, qui se trouve aussi dans l'ancienne Perse, fut limitée à des esclaves du sexe par la nouvelle législation (3). Le droit stricte laissait tous les biens du vaincu à la disposition du vainqueur, Mohammed en avait usé ainsi envers *Khaïbâr* où toutes les propriétés furent changées, mais ordinairement on se contentait d'exiger des tributs pour les immeubles et une capitation pour les personnes ; cette dernière était une sorte de punition de l'opiniâtreté à ne pas changer de croyance (4) ; on recommande d'en humilier le porteur et même de le saisir à la gorge en lui criant : *paie ta taxe, Zimmi !* On voit par là pourquoi Khalid voulait que les chefs persans vinssent se présenter en personne.

Le *Zimmi* ou sujet non croyant, dans presque tous

---

(1) Ἅμα τῷ περινοηθῆναι πρὸς τὸ ἔργον χωροῦντες, πάντα, κίνδυνον εἰς μηδὲν τιθέμενοι ἑνὶ δὲ μόνον προσέχοντες τῷ κατεργάσασθαι, τοῦ βεβουλευμένου κἂν τάχα καὶ ἐναντίον ἢ ὡς ἐφώρασαν τέλος ἐκβῇ τοῦ πράγματος, δόξαν ἔχειν ἡγοῦνται τὸ πῶς ἀδυνάτοις πειρᾶσθαι τολμηρῶς ἐπιχειρεῖν. *SS. post Theophan*, p. 340, 341, ed. du Louvre. — (2) *De administr. imp.* I, 28. — Cedren. II, 665. — (3) *Hedaya*, II, 147. — (4) *Hedaya*, II, 217.

les cas, avait devant la justice des droits égaux au musulman; jamais un arabe n'eut l'idée de lui enlever sa législation (1), et l'on statue que, les *Zimmis* ayant obtenu le droit de vivre d'après leurs croyances, le musulman est responsable de la valeur d'un crucifix qu'il aurait détruit (2). Mais des distinctions extérieures humiliantes séparaient les sujets non croyans de leurs maîtres, et dans le cas d'un mariage mixte, les enfans seront tous mahométans (3). Les églises ou synagogues existantes sont sous la protection de la loi, mais leur réparation ou la construction nouvelle sans autorisation préalable, est prohibée (4). Le droit des étrangers résidant dans des terres musulmanes se règle sur la réciprocité.

Mohammed n'ayant rien fixé sur les droits ou les prérogatives attachées à la personne du chef des croyans, Omar « le plus parfait des musulmans » remplit cette lacune de manière que ses adversaires même ont été obligés de recourir à la supposition d'hypocrisie (5) faute de pouvoir attaquer directement son caractère ou son système qui partait du principe religieux; car certainement les Arabes d'alors ne se seraient soumis à aucun autre. Le *Hedaya* (II, 248) trace dans le passage suivant le portrait d'un véritable imam. « C'est celui » réunit toutes les qualités requises dans un magistrat, » islamisme, liberté, vues saines et maturité de l'âge,

(1) *Hedaya*, III, 551, 559. — (2) *Hedaya*, II, 220. — Theophan. *Chronogr.* p. 376 B. — (3) *Hedaya*, I, 177, 389. — Cf. II, 260. — (4) *Hedaya*, II, 219; I, 34. — (5) *Ὑπόκρισιν σατανικὴν ἐνδεικνύμενος*. Theophan. p. 281, C.

» qui a été élu unanimement par des Musulmans dont
» les vues tendent à l'extension de la véritable religion
» et à l'affermissement des Musulmans en garantissant
» leurs biens et leurs personnes, qui lève la dîme et
» le tribut conformément à la loi, qui paie du trésor
» public aux savans ce qui leur est dû, et qui est juste
» dans toutes ses transactions avec les croyans; on peut
» faire la guerre au chef qui n'a pas ces qualités jusqu'à
» ce qu'il change de conduite ou qu'il soit tué (1) ». Cette dernière opinion paraît émise pour rendre légale l'usurpation des Abbassides qui, au reste, ne diminua en rien, aussi peu que la perte de la puissance temporelle, le respect que l'on portait au khalife. *Scylitzès*, écrivant dans la dernière moitié du XI.e siècle, assure qu'il était révéré comme un dieu (2). Nous remarquons que, dans les premiers temps, le khalife, sous le rapport du temporel, n'était guère distingué des autres croyans; cette position dut changer. *Hanifa* et *Ziffer* encore étaient d'avis que, si le prince faisait commettre un crime par un autre, il était coupable, tandis que l'opinion plus récente l'en déclara absous (3). Les impositions qui d'abord étaient destinées à donner des secours aux femmes des croyans et aux familles des persécutés, servirent plus tard à payer les troupes du sultan et les fonctionnaires publics.

Le principal de ces derniers est le Cadi dont l'auto-

---

(1) Le *Mishcat* (II, 210) veut au contraire qu'on obéisse même à des princes impies. — (2) *Ad calc.* Cedren, t. II, p. 861. — (3) *Hedaya*, II, 32, 225.

rité n'est reconnue que s'il possède les qualités nécessaires à un témoin, lorsqu'il est libre, en santé, d'un certain âge, musulman, et qu'il n'a jamais été convaincu de calomnie (1). On voit qu'une femme réunit ces mêmes qualités et la loi a décrété qu'elle peut remplir cette place, mais elle ne saurait jamais gouverner l'état (2). Il paraît que cette dernière décision repose sur une parole attribuée à Mohammed : *Un peuple gouverné par une femme ne saurait trouver de rédemption* (3). Si elle est réellement de lui, elle paraît dirigée contre la Perse gouvernée alors par *Pourandokht*, fille de ce *Khosrew Parviz* qui avait déchiré la lettre par laquelle le prophète l'invitait à l'islamisme.

On a cru trouver des traces du partage des pouvoirs en admettant que le moufti trouve la loi et que le cadi l'applique (4); ce serait alors le jury et les juges-de-paix tels qu'ils existent en Angleterre. Mais, de même que ces derniers dans une foule de cas ont un pouvoir discrétionnaire qui est en contradiction formelle avec le droit d'être jugé par ses pairs, de même et plus encore le cadi connaît de tous les détails de la police correctionnelle, de l'administration civile et criminelle (5). En Angleterre la concurrence des jurisdictions dans un comté et la réunion des juges-de-paix à des termes fixés pour la révision, empêche l'arbitraire, que fait toujours supposer le pouvoir sans contre-poids réuni

---

(1) *Hedaya*, II, 612. — (2) *Hedaya*, II, 633, 638, 667. — (3) *Mishcat*, II, 212, 260. — (4) Hamilton, *ad Hedaya*, II, 614 note. — (5) *Hedaya*, II, 662.

dans les mains d'un homme; à Rome les préteurs avaient leur conseil qu'ils choisissaient parmi leurs connaissances; on exige de même que le Cadi réunisse autour de lui des personnes qui le fréquentaient avant son entrée en charge (1). Son emploi l'oblige à redresser les torts commis envers la société et à soigner les intérêts de ceux qui sont incapables de le faire par eux-mêmes (2). On lui enjoint de ne jamais prononcer une sentence s'il est pressé par la faim, la soif ou qu'il se sente ému par une passion; la circonspection est indispensable vu l'étendue de son pouvoir discrétionnaire. Par exemple, d'après la loi, aucun décret contre un absent n'est valable, mais si le Cadi croit, d'après Schafei, qu'il l'est, il peut le prononcer; car *un décret est en force lorsqu'il passe sur un cas sur lequel il y a divergence d'opinions* (3). La loi reconnaît trois sortes d'entretien public : *la subsistance*, رزق, pour les besoins immédiats; *des gratifications*, كفاية, à des occasions particulières, et *la paie*, عطا, la pension annuelle qui varie selon le rang et le service (4). Le Cadi n'a droit à cette dernière que s'il accepte l'emploi sans condition. « Car alors il demande la rémunération pour un acte » de piété; il y a plus, l'exercice de la jurisdiction est » le plus sublime genre de dévotion (5) ». Différens passages du *Mishcat* et du *Hedaya* font voir que les savans qui enseignaient le droit ou le Coran, n'avaient aucun droit à un salaire, des décrets plus récens ont

(1) *Hedaya*, II, 621. — (2) *Ib.* II, 286, 623. — (3) *Ib.* II, 635, 287. — (4) *Ib.* IV, 454. — (5) *Ib.* IV, 126.

fixé toutefois qu'ils l'avaient, « vû que l'indifférence re-
» ligieuse avait paru, et que si l'on empêchait le peuple
» de payer l'instruction religieuse, les docteurs tom-
» beraient dans le mépris (1) ». Il paraît qu'il en était de même pour le Cadi (2) qui, malgré l'autorité laissée aux habitudes locales ou générales, aurait toujours trouvé moyen de les éluder, ou de les interpréter selon son intérêt, si, jusqu'à un certain degré, la loi ne lui avait garanti l'indépendance moyennant le salaire; encore cette pratique n'est-elle pas généralement suivie.

On pourra sans doute trouver beaucoup d'imperfections dans ce système sous le rapport civil ou religieux; sa base étroite rappelle qu'il eut son origine chez une nation peu avancée en civilisation; les corrections et additions qu'il reçut de Mohammed et de ses premiers successeurs étaient dictées en partie par des circonstances impérieuses; l'extension rapide de l'empire fit concentrer le pouvoir, la simplicité de l'ensemble laissa trop à la discrétion des magistrats. Néanmoins on ne saurait méconnaître que les mœurs si simples exigeaient moins de complications; le développement des facultés intellectuelles qui se montre dans une foule de sectes religieuses et philosophiques, prouve que, si une partie de la littérature n'est pas originale, ne forme qu'un appendice à celle de la Grèce, c'est à l'introduction trop rapide de cette dernière qu'est dû, comme à Rome, l'enchaînement du développement vraiment national.

---

(1) *Mishcat*, I, 63; II, 619. — *Hedaya*, III, 338.
(2) *Hedaya*, II, 38, 492; III; 319, 337; IV, 41.

Malgré de violentes commotions politiques, les six siècles de la durée du khalifat furent un temps de prospérité pour une partie de l'Asie qui disparut noyée dans des torrens de sang par les Mongols, dont le système militaire fut encore répandu par Timour et ses successeurs et qui forme la base de celui des Ottomans. Quoiqu'une partie de la loi arabe y ait passé, quoique la douceur se fasse remarquer dans les réglemens de *Souleïman le législateur*, on reconnaît sans peine que les mœurs et le caractère de la nation ont mis des obstacles invincibles à un état de choses tel qu'il existait sous les successeurs de Mohammed.

Note sur les mines qui existent dans les provinces arméniennes cédées par le roi de Perse à la Russie.

Les mines qui se trouvent dans la partie de l'Adzarbaïdjan que la Perse a cédé à la Russie, en 1828, par le traité de Turkman-tchaï, produisent principalement du cuivre, du plomb et du sel.

Les mines de cuivre de Daratchitchak se trouvent à 2 1/2 lieues du poste de cosaque de Bach-Abaran, situé sur la route qui conduit de Tiflis à Erivan, et à 14 1/2 lieues de cette dernière ville. Les montagnes qui renferment ces mines, forment un groupe particulier qui s'étend dans le *Mahale* ou district de Daratchitchak; il est divisé par une plaine traversée par la rivière Daratchitchak, formée par la réunion de deux petits ruisseaux qui sortent des montagnes, et c'est dans cet

endroit que se trouve établie une exploitation, entreprise par des Grecs et quelques maisons de mineurs; la branche de montagnes, située entre ces deux ruisseaux, contient des mines de cuivre et de fer. Les montagnes qui entourent les mines, sont les plus élevées, et leurs pentes sont couvertes d'épaisses forêts. Il entre dans la composition de ces montagnes des parties de granit, de schiste micacé, d'amphibole, de pierre calcaire, de serpentine, de quartz, de basalte, &c.

La tradition n'a pas conservé de renseignemens positifs sur l'époque de la découverte des mines de cuivre, ni sur leur exploitation; on sait seulement que des Grecs, appelés par le Sardar d'Erivan il y a vingt-cinq ans, avaient déjà trouvé quelques traces d'exploitation; mais il paraît que ces Grecs ne sont pas restés longtemps dans le pays; après avoir exploité environ 150 pouds de cuivre, ils retournèrent dans leur patrie, à cause de l'extrême pauvreté des mines et du peu de prix que le Sardar semblait mettre à leurs travaux. Après leur départ, les mines restèrent sans exploitation, et ce n'est que deux ans avant l'entrée des troupes russes dans ce territoire, que le Sardar d'Erivan, Hussein-khan, fit venir de Turquie seize mineurs grecs, auxquels il abandonna l'exploitation des mines à des conditions avantageuses; ils s'y livrèrent avec ardeur, mais n'en retirèrent que peu de profit. Lorsque cette partie de l'Arménie fut incorporée à la Russie, les Grecs se présentèrent de nouveau à Daratchitchak avec des fondeurs expérimentés tirés des usines d'Allahverdi; mais l'imperfection de leur méthode de travail fut encore la

cause de leur peu de succès, et les Grecs furent obligés d'abandonner l'exploitation et de se retirer. Dans ce dernier temps, ils n'avaient exploité qu'une seule mine située à 225 sajènes à l'ouest de l'usine.

Le bois se trouve en assez grande quantité aux environs de l'usine ; il croît en abondance sur les montagnes au-dessus, et sur les versans des montagnes situées sur la rive droite du Daratchitchak ; le transport du bois et du charbon de ces derniers endroits ne présenterait pas de difficultés ; l'eau du Daratchitchak suffirait également pour les travaux à chaque époque de l'année. Le climat est très-sain, mais les hivers sont longs et rigoureux. Les environs de l'usine abondent en pâturages et en champs pour la culture du blé.

Il existe actuellement auprès de l'usine de Daratchitchak, six petites maisons de la couronne pour les mineurs ; l'on voit encore les ruines d'une église arménienne et les traces de l'existence d'un petit village. Près de l'usine, des deux côtés du Daratchitchak, se trouvent des sources minérales, ainsi que deux autres sur la rive gauche de cette rivière, qui méritent une attention particulière.

Il existe une mine de plomb dans les montagnes de Daralatch, entre les sources des rivières de Bazartchaï et d'Arpa-tchaï, à 1 1/2 verst du village de Gumich-khané et à 24 lieues de la ville de Nakhitchevan. La montagne qui renferme les mines de plomb, est très-escarpée. Toutes les anciennes exploitations consistaient en trente enfoncemens en forme d'entonnoir et

en deux galeries horizontales, maintenant encombrées. Les habitans assurent que cette mine avait déjà été exploitée du temps des rois arméniens. Il n'y a pas de bois autour de la mine, mais on en trouve à 6 verst sur l'Arpa-tchaï.

Une source chaude d'eau minérale se trouve sur la rive droite de l'Arpa-tchaï, à 3 1/2 lieues de la mine de plomb.

Sur la rive du petit ruisseau Kara-boulakh on trouve un bassin de basalte, de 8 pieds 10 1/2 pouces de long, sur six pieds de large et 4 pieds de profondeur; il est entouré d'un mur à demi ruiné; du fond de ce bassin jaillissent trois sources d'eau minérale qui le remplissent toujours à 10 1/2 pouces de profondeur; cette eau en grande masse est de couleur bleuâtre, mais dans un verre elle est parfaitement pure et transparente; elle a un goût acide et sa température est de 32 degrés de Réaumur.

Dans une vaste plaine qui s'étend le long de la rive gauche de l'Araxe, entre les villages de Soust, de Djagri et de Scheïkh-Mahmoud, à 2 1/2 lieues de la ville de Nakhitchévan, s'élève une montagne qui contient une mine abondante de sel gemme. Cette montagne a 7 1/2 lieues de circonférence, et fournit du sel depuis plusieurs siècles, car on y voit encore des traces d'une exploitation fort ancienne dans douze endroits différens. On trouve vers l'extrémité méridionale de cette montagne une petite élévation qui s'étend vers l'Araxe, sur une distance de 1 1/4 lieue, et s'abaisse sensiblement

vers l'est; sa partie septentrionale offre de petites collines en forme de cônes, dont plusieurs fournissaient autrefois du sel, et d'où jaillissent encore quelques sources d'eau salée; c'est pour la plupart sur ces collines qu'on exploite le sel. Les anciennes exploitations offrent de vastes galeries horizontales soutenues par des colonnes de sel; c'est par le moyen de la poudre à canon qu'on l'exploitait.

D'après les traditions qui se sont conservées parmi les habitans, plusieurs exploitations ont été abandonnées à cause des difficultés provenant de la grande profondeur des couches ou à cause des inondations. Pendant les quinze dernières années, le gouvernement persan avait affermé cette exploitation 4000 rbls. d'argent par an. La vente du sel se faisait toujours sur les lieux.

Avant le temps de Kalb-ali, khan de Nakhitchévan, les habitans du village de Djagri exploitaient le sel, et recevaient, comme salaire, le tiers du produit de la vente du sel exploité; mais Kalb-ali accorda le droit exclusif de cette exploitation aux habitans du village de Scheïkh-Mahmoud, en récompense de la bravoure qu'ils montrèrent dans une affaire contre les Lesghis. On leur donna pour salaire le quart du produit.

Actuellement on exploite la sel du côté occidental d'une petite colline, ayant 25 sajènes d'élévation, et située au pied de la partie sud-ouest de la montagne, et c'est également au moyen de la poudre à canon qu'on en retire le sel, de manière qu'un ouvrier peut en exploiter environ 30 pouds par jour. Ce sont encore

les habitans de Scheïkh-Mahmoud qui profitent de cette exploitation ; ce village est situé à 12 verst de la saline et à 1 lieue 1/2 de Nakhitchévan, et se compose de 29 maisons d'Arméniens et de 6 maisons de Tatares, qui payaient à la couronne 1040 rbls. d'argent ; l'année dernière 45 nouvelles familles arméniennes sorties de la Perse, s'y sont établies. Le nombre des ouvriers qui se livrent à l'exploitation varie de trois à quatre hommes jusqu'à vingt, selon les demandes. Lors de l'incorporation de la province d'Arménie à la Russie, l'exploitation du sel fut affermée à un habitant de Nakhitchévan, pour un an à partir du 10 mars 1829, pour 4000 rbls. d'argent.

Le sel de Nakhitchévan se vend dans l'Arménie russe, entre les rivières de Garni-tchaï et d'Ilian-tchaï, et dans le district de Daralatch ; dans le Khanat de Karabagh et dans le district de Gandjah.

Les mines de sel les plus riches de l'Arménie russe sont celles de Gokhp ou Koulpi, village situé sur le chemin de Gourdougouli à Kars. Ces mines sont si riches qu'elles fournissent le sel à une grande partie de l'Arménie, à la Géorgie et aux habitans du Caucase.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 5 juillet 1830.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société :

MM. Lerminier, Docteur en droit.

Le comte Potocki.

Rœdiger, professeur à l'Université de Halle.

M. le Président de la Société de géographie envoie à la Société une copie de quelques airs favoris de la musique chinoise.

Il est rendu compte comme il suit des ouvrages publiés ou encouragés par la Société.

Il ne reste plus à imprimer de la *Chronique géorgienne* qu'une demi-feuille et le titre.

Les premières feuilles des notes des *Lois de Manou* sont imprimées.

Le Bureau fait son rapport sur les mesures à prendre pour la continuation du *Dictionnaire chinois*. On arrête que, vu l'impossibilité de concilier les intérêts des auteurs, M. Kurz sera chargé de la continuation de ce travail.

Note sur les anciens jeux publics des Géorgiens.

L'usage de signaler les principales fêtes de l'année a existé en Géorgie depuis une antiquité très-reculée jusqu'au règne d'Héraclius II. Ayant remarqué dans ses sujets une passion trop forte pour ces réjouissances, ce souverain les abolit, dans le dessein de reporter l'attention publique vers des objets capables d'être véritablement utiles au pays. La tradition a conservé toutefois le souvenir de ces jeux antiques; quelques-uns même ont été renouvellés par la suite ou remplacés par d'autres. Des recherches approfondies à ce sujet offriraient une riche carrière d'observations pour l'histoire et l'ethnographie, mais une entreprise de ce genre exigerait de longs et pénibles travaux; nous nous bornerons à présenter ici un aperçu des jeux qui avaient lieu en Géorgie à l'époque du premier de l'an et des fêtes de Pâques.

FETE DU JOUR DE L'AN. — *Chasse royale.*

Le premier jour de l'année, le *Catholikos*, chef de l'église

en Géorgie, se rendait dans la matinée au palais, accompagné du haut clergé, et pénétrait jusque dans les appartemens intérieurs; il était le premier à présenter ses félicitations au roi et à la reine à l'occasion du renouvellement de l'année, et leur offrait une croix, une sainte image et un pain de sucre, symboles d'une existence douce et agréable. Tous les fonctionnaires civils et militaires, ainsi que les *Tavadis* ou princes sans emplois, étaient ensuite admis en présence du souverain, et, suivant leur rang d'ancienneté, lui offraient successivement leurs complimens de félicitations et des présens analogues à leurs fonctions : ainsi l'*Amilakhar* (écuyer) présentait un coursier du Carabagh ou de Perse, richement enharnaché; le *Minischkarbasch* (veneur), des faucons et des éperviers; le *Spasalar* (chef militaire), de même que chaque guerrier, une flèche, et dans les temps modernes, une balle de fusil, en prononçant ces paroles : « Que le Dieu tout-puissant prolonge ton règne » et perce de cette flèche (ou de cette balle) le sein de cha- » cun de tes ennemis ». Les princes qui n'avaient aucune charge à la cour, ni aucun emploi dans l'armée, donnaient au roi deux chevaux maigres et hors de service, que les valets de la vénerie emmenaient sur-le-champ hors de la ville ou dans un endroit écarté et entouré de murailles, où ils étaient tués pour servir d'appâts aux bêtes fauves, qui s'y réunissaient en grand nombre dès la nuit suivante; le lendemain, le roi se rendait dans ce lieu et s'y livrait au plaisir de la chasse, accompagné de toute la cour et des principaux personnages de l'état.

FETES DE PAQUES. — *1.° Courses à cheval* ou *Kabaghi.*

Ces courses avaient lieu tous les ans à Tiflis le jour de Pâques. Depuis l'introduction des armes à feu en Géorgie, la messe de la résurrection était célébrée au bruit de salves continuelles d'artillerie et de mousqueterie. Après le service divin, le roi donnait un déjeûner aux personnes de sa cour, ainsi qu'aux fonctionnaires civils et militaires;

à la suite de ce repas, il montait à cheval et se rendait, accompagné de tous ses convives, au lieu des courses ou *Kabaghi*. Au centre d'une des places de la ville, s'élevait une colonne de pierre, au sommet de laquelle était posé un vase d'argent. Les fils du roi, les jeunes princes et les nobles, montés sur d'agiles coursiers superbement enharnachés, devaient parcourir, de toute la vitesse de leurs chevaux, l'étendue de la place en passant devant la colonne, et tâcher d'abattre le vase à coup de flèches en courant au galop. Celui qui l'avait abattu, l'enlevait rapidement de terre sans descendre de cheval, et allait le présenter au roi en s'agenouillant devant lui. Ce vase, rendu de la main du roi, était la récompense de l'adroit tireur.

2.° Tchogani ou Jeu de balle.

Après la course, tous les jeunes gens qui y avaient pris part se divisaient en deux partis, dont chacun choisissait dans son sein douze des meilleurs et des plus adroits cavaliers armés de petits javelots, dont l'extrémité se terminait par une sorte de raquette de soie très serrée. Du milieu de la carrière on lançait en l'air une balle, et au moment où elle retombait à terre, les cavaliers se précipitaient de toutes parts en poussant de grands cris, et s'efforçaient de se rendre maitres de la balle au moyen de leurs javelots. Tous ceux qui prenaient part à ce jeu étaient tenus de rester courbés sur leurs chevaux pendant toute sa durée sans pouvoir relever la tête. Aux deux bouts de la lice s'élevaient quatre piliers couverts de brocards d'or et d'argent et d'étoffes de soie précieuses, que le roi distribuait aux vainqueurs après la fin du jeu. (*Gazette de Tiflis.*)

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Description du Tubet, traduite du chinois en russe par le Père Hyacinthe, et du russe en français par M.*** ; *revue sur l'original chinois, et accompagnée de notes,* par M. Klaproth.

(Suite.)

ADMINISTRATION DES VIVRES.

Je n'ai donné qu'en abrégé ce que j'ai pu recueillir sur les dignités, le climat, la nature du sol et les productions du Tubet, cependant je n'en ai supprimé rien d'essentiel. Pour ce qui concerne les magasins des vivres, les officiers établis par le gouvernement chinois pour les administrer et les troupes qui les gardent, j'ai vérifié chaque mot et chaque circonstance, et les faits que je rapporte sur cet objet sont extraits de mémoires authentiques.

Entre *Ta tsian lou* et *H'lassa* il y a six magasins de vivres. Le premier est à *Ta tsian lou,* parce que c'est une ville frontière ; un seul fonctionnaire l'administre. Les troupes qui gardent le magasin se composent de 46 hommes à pied et à cheval, et un *Wai wei* ou sergent ; elles sont relevées tous les trois ans. A leur

entretien annuel sont destinées 500 onces d'argent, 100 *chy* (1) de riz et 100 *chy* de farine roussie au feu.

Le second magasin est à *Li thang*, où réside un directeur des vivres. La garnison de ce dépôt se compose de 93 hommes à pied, parmi lesquels se trouvent un *Cheou pey* ou major, un *Pa tsoung* ou lieutenant, un sergent et 90 cavaliers et fantassins; ils sont relevés tous les trois ans. De plus, il y a 300 cavaliers et fantassins de la milice indigène. Chaque soldat reçoit par mois une once et demie d'argent. L'entretien annuel de ce dépôt absorbe plus de 5000 onces d'argent, 100 *chy* de riz et environ 200 *chy* de farine roussie.

Le troisième magasin est à *Ba thang*; il est la résidence d'un inspecteur des vivres (2). La garnison se compose de 302 hommes avec un *Tou szu* ou lieutenant-colonel, un major, un lieutenant et un sergent; les cavaliers et les fantassins sont au nombre de 298 hommes, et on les relève tous les trois ans. Outre cela il s'y trouve encore 60 cavaliers de la milice du pays. Ces troupes consomment, chaque homme par jour, un *ching* (3) de farine roussie, pour laquelle on lui donne un *fen* (4) d'argent; ils reçoivent aussi, pour huit

---

(1) Un *chy* ou *pierre* équivaut à 56 8/10 litres.

(2) Les trois magasins dont on a parlé jusqu'ici se trouvent en dedans de la frontière de la Chine proprement dite.

(*Note de l'original chinois.*)

(3) C'est une mesure chinoise qui, dans son origine, contenait 120,000 grains de millet. Elle équivaut environ à un *pint* anglais. — Kl.

(4) Le *fen* est la centième partie d'une once chinoise. — Kl.

thsian (1) de thé, 5 *li* (2) d'argent. On les régale tous les mois d'un mouton pour dix hommes et on leur donne pour l'acheter 5 *thsian* d'argent. L'entretien annuel de ce magasin revient à 9000 onces d'argent, à 200 (3) *chy* de riz et à 300 *chy* de farine roussie.

Le quatrième magasin est à *Tsiamdo* où réside l'inspecteur des vivres. La garnison consiste en 333 officiers et soldats. Dans ce nombre, sont un *Yeou ky* ou colonel, un *Thsian tsoung* ou capitaine, et deux *Pa tsoung* ou lieutenans, avec les sergens nécessaires; les cavaliers et fantassins sont au nombre de 329, et on les relève tous les trois ans. Il y a encore dix hommes à cheval de la milice. Chaque soldat reçoit par jour un *ching* de farine roussie, pour lequel on lui donne 9 *li* d'argent. Pour le mouton qu'on donne tous les mois à chaque dixaine de soldats, on leur paie 5 *thsian* d'argent. Le dépôt de *Tsiamdo* coûte tous les ans plus de 10,000 onces d'argent, outre ce qu'on paye en argent pour le riz et la farine roussie.

Le cinquième magasin est à *H'la ri;* comme auprès des précédens, il réside un directeur des vivres. La garnison et les gardes du magasin forment un nombre de 128 hommes, parmi lesquels il y a un lieutenant et des sergens. On les relève tous les trois ans; il y a

---

(1) Le *thsian* est la dixième partie d'une once chinoise. — Kl.

(2) Le *li* est la millième partie d'une once chinoise. — Kl.

(3) Chez le P. Hyacinthe on lit, par une erreur du typographe, 2000. — Kl.

encore 20 soldats de la milice tant à pied qu'à cheval. Chaque homme a par jour 1 *fen* et 8 *li* d'argent pour l'achat d'un *ching* de farine roussie. Pour le mouton, que chaque dixaine d'hommes doit recevoir par mois, on leur donne 5 *thsian* d'argent. L'entretien annuel de ce magasin revient à plus de 8000 onces d'argent par an.

Le sixième magasin est à *H'lassa;* c'est le siége d'un inspecteur général des vivres; il y réside également deux grands de l'empire, qui sont un *Wai lang* et un *Tchu szu*, avec un secrétaire. Il y a en tout 621 hommes de la bannière verte ou chinoise, parmi lesquels on compte un colonel, un lieutenant-colonel, un capitaine, un lieutenant; les sergens et leurs troupes à cheval et à pied sont au nombre de 613; on les change tous les trois ans. Chaque soldat reçoit comme solde pour sa nourriture 4 onces d'argent par mois. L'entretien annuel de ce magasin s'élève au-delà de 40,000 onces d'argent.

Les directeurs des vivres des cinq magasins de *Ta tsian lou*, de *Li thang,* de *Ba thang,* de *Tsiamdo,* et de *H'la ri*, ont chacun 60 onces d'argent par mois, celui de *H'lassa* reçoit 70 onces. Ils ont la permission d'avoir avec eux 13 esclaves et 3 secrétaires interprètes. Tout ce que je viens de rapporter est tiré du réglement de la trésorerie (1).

---

(1) Le P. Hyacinthe n'a traduit le texte chinois que jusqu'ici. Tout ce qui suit jusqu'à la fin de la première partie de cette description du Tubet (pag. 170), manque dans sa traduction. — Kl.

Le Tubet est divisé en quatre provinces appelées *Oui*, *Zzang*, *K'ham* et *Ngæ ri* (1); elles contiennent plus de 60 villes. *H'lassa* est située au milieu du pays, et est éloignée de plus de 2000 li de Pé king. Le *Tubet ultérieur* est au sud de l'*antérieur*, et à 3000 li de Pé king. *K'ham* est à l'est de *Oui* et de *Zzang*, et à 9000 li de Pé king (2). *Ngæri* est à l'extrémité occidentale du *Oui* et du *Zzang*, et à plus de 14,000 li de Pé king (*Ceci est extrait du réglement de la dynastie* Tai thsing).

Les couvens du Tubet sont innombrables; dans les trois provinces de *K'ham*, d'*Oui* et de *Zzang*, le nombre de ceux qui exercent une autorité sur le district qui les environne, monte à 3000. Dans ces couvens, 84,000 lamas sont entretenus aux frais du gouvernement. Les lamas supérieurs portent le titre de *Khoutoukhtou*, et vivent des revenus du canton qui est sous leur dépendance. Les Grands *Khoutoukhtou* ont sous eux des *Tsakdjouba* qui administrent les affaires du pays. Dans chaque couvent réside un lama qni porte le titre de *Kambou*, ou *Kianbou*, et qui est le supérieur. Les lamas eux-mêmes sont divisés en huit ou neuf classes.

---

(1) Ce nom a été mal imprimé dans la note 1, pag. 94 du VI.e vol. de ce Journal; il faut y lire མངའ་རི་ *Ngæ ri*, pour མང་རི, qu'on prononcerait *Mang ri*. — Kl.

(2) Il y a ici une erreur dans l'original, car le *K'ham* est plus près de la Chine que *H'lassa* et le *Tubet ultérieur*. — Kl.

Le Bouddha vivant de *H'lassa* est une incarnation divine; son père est appelé *père de Bouddha*, et sa mère, *mère de Bouddha*. Quand cette divinité vivante veut s'incarner de nouveau, il détermine d'avance l'endroit où sa régénération doit avoir lieu. A peine est-il né qu'il peut raconter toutes les circonstances de sa vie précédente. C'est pour cette raison que les Tubétains le regardent comme une incarnation divine.

Dans une salle du *H'lasseï-tsiô-k'hang*, sont placées les saintes images de la princesse chinoise de la dynastie de *Thang*, du roi des *Tou pho* ou Tubétains (son époux), et de la seconde reine de ce prince; laquelle était la fille d'un roi de *Bhalbo* ou Népal. La tradition dit, que la princesse chinoise aimait à orner les temples *H'lasseï-tsiô-k'hang* et *Ra mo tsie*, et que la fille du roi du Népal s'était chargée de les tenir toujours propres; c'est pourquoi on y porte des offrandes pour toutes les deux.

Selon le *Sin thang chou* (1), le Tubet produit de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'étain, des buffles à poil fin, d'excellens chevaux, de grandes chauve-souris, des chameaux à une bosse qui font mille *li* par jour. Parmi les productions curieuses du pays, on mentionne une plante au-dessus de laquelle voltige un être qui a la forme d'un chien, de couleur d'écaille, et qui est d'un

---

(1) Le *Sin thang chou*, ou la *Nouvelle histoire de la dynastie de Thang*, fut composé dans la première moitié du XI.ᵉ siècle, par *Ngeou yang siu* et *Soung khi*, et contient 155 *kiuan* ou sections. — Kl.

naturel très-doux. Les lions et les éléphans voyant cet être merveilleux, s'humilient devant lui, car c'est le roi des quadrupèdes; il est supérieur au lion. Il y a aussi des ânes noirs qui font mille *li* par jour, et qui combattent très-bien le tigre. On trouve dans les montagnes des argalis dont la corne pèse jusqu'à cent livres chinoises; des cornes de rhinocéros d'une couleur foncée et si dure que quand on frappe dessus, elles donnent un son clair comme celui du jaspe; elles ont la propriété de préserver de tout poison. Il y a du corundun qui ressemble à l'améthyste; l'acier et le feu ne peuvent l'entamer, mais on peut le pulvériser avec la corne de l'argali. On fond, dans le *Ou si thsang*, des images de Bouddha en bronze qui sont d'autant plus estimées, qu'elles sont plus petites. A présent ils ne font en bronze que les figures des Bouddhas qui ont quitté le monde, tandis que celles des Bouddhas qui vivent encore sont en *tsan pa* ou pâte de farine. Les *Mi kia tchin tchhoung* de ce pays disent, que quand on les adore, on parvient à écarter une partie des malheurs dont on est menacé. Il y a dans ce pays une drogue appelée en chinois *Tsu mou* (mère des enfans). On en coupe un petit morceau, grand comme un pois vert, et on le place dans un *Ghadhak* ou mouchoir propre, et dans l'espace d'une heure, il grandit peu-à-peu et forme un autre *Tsu mou.* Pendant ce temps on pense au Dalai lama, en récitant intérieurement des prières mystérieuses adressées à Bouddha, et on forme son image en pâte de *tsan pa ;* elle devient ainsi sainte et miraculeuse.

Il y avait dans le temple de *H'lasseï-tsiô-k'hang* deux inscriptions du temps de la dynastie des *Thang*. L'une a rapport à la paix conclue avec l'empereur *Te tsoung* (de 780 à 804), et l'autre à celle qui fut jurée sous *Mo tsoung* (de 821 à 824). — (*Voyez* l'*Hydrographie du Tubet*, par *Thsi thse fung*). Aujourd'hui il n'existe plus que la première de ces inscriptions, mais elle n'est plus lisible.

Les lampes du Tubet ont la forme d'un soulier recourbé à la pointe; les gens du pays disent qu'on les fait ainsi en commémoration des souliers de la princesse chinoise de la maison de *Thang*; les cuisiniers tubétains portent des bonnets qui ressemblent à des chapeaux, on prétend qu'ils sont faits sur le modèle de celui de la même princesse.

Les Tubétains offrent aux divinités un parfum dont l'odeur surpasse celle du *Lan* (ou de l'*epidendrum* chinois); dans les livres bouddhiques ce parfum est appelé *Y lan houa*. C'est une petite fleur qui ressemble à un grain d'or, et dont l'odeur est si forte, que, quand on en met un peu dans les cheveux, on la sent à dix pas, et qu'elle ne s'évapore qu'après un mois. L'histoire des *Heou han*, en fait mention.

L'histoire des bonzes sous la dynastie des *Thang*, dit : le grand maître *San thsang fa szu* était natif de *Tchhin lieou*, son nom de famille était *Tchhin chi*. Au commencement des années *Tchin kuon* (en 628 de J. C.) il prit les ordres et entreprit un voyage dans les pays les plus éloignés de l'occident, pour contempler les vestiges du Saint; il voyagea pendant six

ans et arriva dans la ville de *Mo kia tho* (Magada). Pendant douze ans il y admira la beauté du trône du Saint prince (Bouddha), et les forêts de la montagne du grand aigle (*Garoudha*), qu'il examina avec la plus grande attention. Il parvint ensuite au tombeau de *Kia ye ky tsy* (1) et à l'arbre de la perfection de la doctrine des mille saints. Il y purifia son esprit, observa les rits sacrés, brûla des parfums, jetta des fleurs, et convoqua une grande réunion à laquelle furent présentes toutes les intelligences des cinq cieux. Les rois de dix-huit royaumes lui offrirent des tapis précieux, répandirent des perles devant lui, le nommèrent *maître de la doctrine*, et il entra dans la grande observance (乘 大 *Ta ching*). Ce *maître de la doctrine* avait huit pieds de hauteur, ses sourcils étaient épais et ses yeux étincelans; il avait en tout parcouru cent dix-huit royaumes. On voit à présent sur un des murs du *H'lasseï-tsiô-k'hang* quatre images qui représentent le maître et ses disciples. On conserve et on vénère aussi dans le village *Kao lao tchouang*, près de *Thsai li* (ou *Begoui thang*), le soulier de ce *maître de la doctrine*.

Dans la salle occidentale du monastère de Botala on voit sur du beurre l'empreinte de pieds et de mains qu'on dit provenir de ceux de *Zzong k'haba* (2), fon-

---

(1) *Kia ye*, en chinois, est la transcription du nom indien de *Kas'yapa*. Voyez *Nouveau Journal asiatique*, tom. V, pag. 133, note 1. — Kl.

(2) Voyez *Nouveau Journal asiatique*, tom. IV, pag. 148, note 1. — Kl.

dateur des lamas de la secte jaune. Depuis son temps ces empreintes ne se sont pas détruites. Les Tubétains placent devant les images divines de grandes jattes de cuivre remplies de beurre, dans lequel brûlent des mèches. On y conserve aussi des armes, parmi lesquelles on remarque des épées de six pieds de longueur, des fusils de huit, neuf et dix pieds, et qui ont la même forme que ceux qu'on appelle aujourd'hui (en chinois) *Kiaou tsu po*. On y voit également de grands arcs et des flèches très-longues. Tous ces objets sont extrêmement curieux.

Dans les rivières et ruisseaux qui traversent la partie orientale du Tubet, on trouve beaucoup de poissons qui ressemblent à ceux qu'on appelle en Chine *Lou* et *Pian*. Les gens du pays, vu la défense de Bouddha, ne les prennent jamais pour en faire un plat.

Il ne croît pas de bambou dans le Tubet; aussi est-il très-estimé dans ce pays par les employés, les lettrés, les chefs, et par le peuple qui ont tous besoin de morceaux de cette canne pour divers usages. Ils aiment beaucoup les ustensiles de bambou qu'on fait en Chine et qu'on leur apporte, quoiqu'en général ils ne fassent pas grand cas des marchandises qui leur viennent des autres pays.

DESCRIPTION DU TUBET

DANS SON ÉTAT ACTUEL.

SECONDE PARTIE.

Routier de Tchhing tou fou *à* H'lassa (1).

Le pays de 成都 *Tchhing tou* faisait partie de la province de *Liang tcheou* du *Yu koung* (2); il est situé sous les constellations de 井 *Tsing*, et de 鬼 *Kouei* (3), et couvre les pays occidentaux, comme un toit en tuiles placé sur un édifice élevé.

---

(1) J'ai publié en 1826 un extrait de la première partie de ce routier, dans le second volume de mon *Magasin asiatique*. Je l'ai fait d'après un exemplaire de l'original chinois, composé de mauvaises feuilles de passe, qui, pour la plupart étaient à peine lisibles, et dans lesquelles des lignes entières se trouvaient indéchiffrables. C'est pour cette raison que ma traduction se trouvait incomplète en quelques endroits, et que j'ai été souvent obligé de rétablir le texte par conjecture. Je dois à la bienveillance d'un ami un autre exemplaire fort beau du même ouvrage. Je l'ai reçu au commencement de l'année 1829. Il m'a mis en état de revoir et de compléter la traduction du P. Hyacinthe. — Kl.

(2) *Yu koung* est le fameux chapitre du *Chou king*, contenant la description de la Chine telle qu'elle était du temps de *Chün* et de *Yu*, environ vingt-trois siècles avant notre ère. — Kl.

(3) Le P. Hyacinthe a pris ces deux constellations pour une seule, qu'il appelle *Tsing kouei*; mais *Tsing* est une constellation qui se compose des étoiles γ, ϵ, ζ, λ, μ et ν des Gémeaux, et *Kouei* une autre comprennant γ, δ, η, ϑ, du Cancer. — Kl.

爐箭打 *Ta tsian lou* est la forteresse qui protège le chemin conduisant hors de l'empire. Les pays de *Oui* et de *Zzang* (le Tubet) sont situés à l'extrémité occidentale. Quoique les chemins à l'est de *Ta tsian lou* soient extrêmement difficiles, je n'en donnerai pas le détail, parce que les mœurs et les coutumes des habitans du pays du milieu sont suffisamment connues, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de les rapporter ici; je ne donne que la carte du pays, mais je vais mentionner toutes les places par lesquelles le chemin passe.

I. *De* Tchhing tou hian *à la halte de* Chouang lieou hian.
De Chouang lieou hian *au gîte de* Sin tsin hian.

De *Tchhing tou* (1) des chemins conduisent au nord aux pays de *Thsin* et de *Fung* (c'est-à-dire le Chen si); à l'est on descend vers ceux de *King* et de *Siang* (le Hou kouang); au sud on pénètre dans le territoire des *Six Tchao* (le Yun nan), et à l'ouest il s'étend jusqu'au *Thou pho* (le Tubet). En partant de la porte méridionale de la ville de 城金 *Kin tchhing* (2) on passe par le pont *Wan li khiao* .... 5 li.

---

(1) *Tchhing tou fou* est la capitale de la province chinoise de *Szu tchhouan*. Cette ville est située par 30° 40′ 4″ lat. nord, et 12° 18′ long. occid. de Péking. — Kl.

(2) *Kin tchhing* est le nom que *Tchhing tou fou* portait sous la dynastie des *Han*, d'après la rivière *Kin choui*, qui baigne ses murs. — Kl.

Ce fut jusqu'à ce pont que *Wou heou*, ou *Tchu ko liang*, accompagna *Khing heou*, envoyé du roi d'Ou (dans le IIIe siècle de J. C.).

On passe le pont *Thsu khiao*. . . . . à 15 li.

Ici est la frontière des cercles de *Thsan chi hian* et de *Chouang lieou hian*,

On passe le pont *Kin houa khiao* . . . . . . à 10 li.

A la ville *Chouang lieou hian* . . . . 10 li.

C'était le canton de *Kouang tou*, sous les *Han*.

On sort par la porte méridionale, et on arrive à l'hôtellerie *Nan lin phou*, après. . . . . 5 li.

On passe la rivière *Houang choui*. . . . . 10 li.

Cette rivière vient de *Wen kiang hian*, coule 40 li au sud, passe devant *Chouang lieou hian*, se dirige à l'Orient et se jette, près de *Pheng chan hian*, dans le *Min kiang* (1).

A l'hôtellerie *Tchhouan theou phou*. . . . . 10 li.

On y entre dans les limites de *Sin tsin hian*.

A *Houa khiao tsu*. . . . . 15 li.

A la ville de *Sin tsin hian*, nommée *Wou yang hian*, du temps des Han. . . . . 10 li.

Jusqu'ici, la route passe par un pays plat et bien arrosé.

En tout 90 li.

II. *De* Sin tsin hian *à la halte de* Sie kiang ho.
De Sie kiang ho *au gîte de* Khioung tcheou.

On sort par la porte méridionale de *Sin tsin*

(1) C'est la partie supérieure du grand fleuve *Kiang*, qui traverse toute la Chine. — Kl.

hian, et l'on se dirige vers *Thai phing tchhang*. 5 li.

On passe le pont *Thie khi khiao* ...... 5 li.

Ce pont est sur le *Tie khi* (rivière de fer), anciennement *Wou heou* y avait établi une forge.

A la rivière *Sie kiang ho*.............. 20 li.

Cette rivière prend son origine dans la montagne *Ho ming chan*, du district de *Ta y hien*, et coule à l'est par différentes sinuosités qui lui ont donné son nom. Elle fait la frontière du territoire de *Khioung tcheou*.

A l'hôtellerie *Kao khiao phou*......... 15 li.

Au fort *Ching houa phou*............. 20 li.

Au pont *Thian kouan khiao*.......... 15 li.

A la ville de *Khioung tcheou*....... .. 10 li.

Sous les Han, ce pays portait le nom de *Lin hioung*. Ce fut à cet endroit que *Szu ma tchhang kiang* rencontra *Tcho wen kiun*. Dans la rue méridionale de la ville, on voit encore le puits de ce dernier (1).

Le chemin, jusqu'ici, traverse un pays plat et entrecoupé de collines.

En tout 90 li.

III. *De* Khioung tcheou *à la halte* Ta thang phou.
De Ta thang phou *au gîte de* Pe tchai.

On sort de la porte méridionale de *Khioung tcheou* et on passe le *Nan ho* par le grand gué.

(1) Cet alinéa n'a pas été traduit par le P. Hyacinthe. — Kl.

Cette rivière porte aussi le nom de *Khioung choui*. De la rue *Ta thoung kiai* il y a une petite montée.

On passe le pont *Chy li khiao*..........	10 li.
On passe la colline *Wou loung tchhang*..	10 li.
A l'hôtellerie de *Kan khi phou*.......	10 li.
Ici est la frontière de *Phou kiang*.	
A l'hôtellerie de *Ta thang phou*........	10 li.
A la chaussée de *Wan koung pho*, qu'on passe..........................	10 li.

Sous la dynastie des *Ming*, dans les années *Houng wou* (1368-1398), le général *Lan yu*, envoyé pour conquérir la province de *Yun nan*, fit sauter les rochers et ouvrit ici un chemin pour lequel il employa dix mille ouvriers; c'est cette circonstance qui a fait donner à cette chaussée le nom de *Wan koung pho* (1).

A l'hôtellerie *Tiao fang phou*.........	20 li.
A la barrière *Me tchu kouan*..........	5 li.
A *Ho kia ping*......................	8 li.
Ici est la frontière de *Ming chan hian*.	
A la station *Pe tchan*...............	7 li.

Cette station s'appelle aussi *Pe chang y*, nom qu'on a changé en *Pe tchan*. On y voit les ruines de l'ancienne ville de *Pe tchang hiàn*, du temps des Thang.

TOTAL 90 li.

(1) L'expédition de *Lan yu* contre le prince mongol qui régnait dans le Yun nan, eut lieu en 1381. — KL.

IV. *De* Pe tchan *à la halte de* Ming chan hian.
De Ming chan hian *au gîte de* Ya ngan hian.

De *Pe tchan* à l'étang *Sian ma tchhi*.... 15 li.

A *Pe thou khan*, par un chemin pierreux et inégal.............................. 10 li.

A *Ho chang nao*.................... 15 li.

A la ville de *Ming chan hian*.......... 10 li.

A la barrière *Kin ki kouan* .... 15 li.

Ici on passe une petite montagne sur laquelle est un temple de la divinité *Kouan ti* (1).

A la forêt *Thoung tsu lin*............. 15 li.

En sortant de cette forêt, on passe le *Phing khiang kiang*, au moyen d'un gué. Cette rivière a reçu ce nom parce que *Wou heou* ou *Tchu ko liang* y pacifia [dans le IIIe siècle] la nation tubétaine, nommée *Khiang* (2).

A la ville de *Ya ngan hian* (3)......... 10 li.

C'était, sous les Han, le pays de *Yan tao hian* (4).

EN TOUT 90 li.

V. *De* Ya ngan hian *à la halte de* Kouan yn phou.
De Kouan yn phou *au gîte de* Young king hian.

On sort par la porte méridionale de *Ya ngan*

---

(1) Ou *Kouang yu*, protecteur de la dynastie régnante. — KL.

(2) Le P. Hyacinthe n'a pas traduit cet alinéa. — KL.

(3) Ce *Hian* fait partie de la ville de *Ya tcheou fou*, capitale du district. — KL.

(4) Ceci manque dans le P. Hyacinthe. — KL.

hian, et on arrive à la hauteur de la montagne

Yan tao chan........................ 5 li.

Anciennement elle était appelée *Lou kio chan*; les Thang, les Soung, et les Yuan, lui donnaient le nom actuel (1).

A son pied, du côté opposé (2)........ 5 li.

A *Fung mou ou*.................... 10 li.

On passe le rocher *Pa pou chy*......... 10 li.

A l'hôtellerie *Kouan yn phou*, située entre les torrens de la montagne............. 15 li.

A la barrière *Fei loung kouan*........ 10 li.

Sur la hauteur, on voit un ancien couvent de bonzes appelé *Loung hing chi* (3).

On descend la montagne et on arrive

A *Ma lieou wan*.................... 15 li.

A cet endroit est la frontière de *Young king hian*.

On passe devant un temple, puis on monte et on traverse la rivière *Thsy tsoung ho*.... 10 li.

Elle a sa source dans la montagne de *Wa wo chan*. C'est sur ses bords que Wou heou fit prisonnier *Meng ho* (4).

---

(1) Ce paragraphe manque également dans le P. Hyacinthe. — Kl.

(2) Le P. Hyacinthe transcrit ici *Toui yai*, comme nom d'un endroit, mais ces mots signifient *le bord opposé*, ou *l'autre côté de la montagne*. — Kl.

(3) Le traducteur russe transcrit mal ce nom par *Heï loung sy*. — Kl.

(4) Cette dernière phrase manque dans le P. Hyacinthe. — Kl.

A la ville de *Young king hian*, située dans l'ancien pays qui, sons les Han, portait le nom de *Yan tao hian*.......................... 10 li.

En tout 90 li.

VI. *De* Young king hian *à la halte du mont* Siao kouan chan. *Du mont* Siao kouan chan *au gîte de* Thsing khi hian.

On sort de la porte méridionale et l'on passe la rivière *Mo tao khi* à.................. 10 li.

De la station de *Tsing kheou tchan* on suit le cours d'un torrent qu'on passe par le pont de *Ta thoung khiao*................... 10 li.

A la digue de *Ngan lo pa*, qui fait la frontière de *Thsing khi hian*................ 10 li.

A l'hôtellerie *Houang ni phou*.......... 10 li.

Ici le chemin monte et conduit à la montagne *Siao kouan chan*.................. 10 li.

Depuis le torrent mentionné, on passe par une forêt épaisse et par des fondrières obscures. Il y fait rarement beau temps et il y tombe beaucoup de pluie; les alentours sont couverts de nuages et de brouillards; on est forcé de suivre toujours les bords escarpés du torrent sur un chemin très-difficile.

On monte le *Ta kouan chan*........... 15 li.

On en descend et on arrive à *Pan fang* (maisonnette de planches), sur les bords d'un torrent................................. 5 li.

On remonte de rechef à *Tchhang lao ping*. 15 li.

Ici, la montagne s'appelle *Sian ling*; *Wou heou* y établit un camp fixe (1), c'est de là que vient le nom de l'endroit. En hiver et au printemps la neige y est si profonde qu'elle rend les chemins presque impraticables.

On descend de la montagne et l'on arrive à *Eul chy szü phan* (2) . . . . 15 li.

Cette montagne s'appelle aussi *Kioung tse chan*; la descente est très-rapide et escarpée.

A la porte *Yang khiuan men* . . . . 5 li.

A *Thsing khi hian* . . . . 5 li.

Le canton de cette ville formait l'ancienne principauté de *Chin li kiun*. Les vents y sont terribles; tous les soirs il y a des tourbillons furieux qui s'élèvent tout-à-coup, font trembler les maisons et occasionnent un bruit effroyable comme si tout s'écroulait; cependant les habitans sont accoutumés à ce phénomène. A cet endroit le chemin se divise; passe par la porte méridionale et conduit à *Kian tchang* (3).

En tout 110 li.

VII. *De* Thsing khi hian *à la halte de* Fou tchouang. *De* Fou tchouang *au gîte de* Ni theou.

On sort par la porte occidentale de *Thsing*

(1) Cette phrase manque dans le P. Hyacinthe. — Kl.

(2) C'est-à-dire les vingt-quatre sinuosités. — Kl.

(3) Cette dernière phrase manque dans le P. Hyacinthe. — Kl.

khi hian, on descend la pente de la montagne et on passe la rivière ; on remonte ensuite le coteau, puis on traverse le ruisseau *Leng fan keou*. 10 li.

A *Szû ou kheou* . . . . 15 li.

Au hameau de *Fou tchouang*, appelé ordinairement *Man tchouang* (hameau des barbares) . . . . 5 li.

A *Teou lieou tsu* . . . . 30 li.

A la station de poste *Ni theou'y* . . . . 20 li.

Un commandant de *Thing khy hian* y séjourne.

Ayant passé sur ce chemin la rivière *Thing khi*, la route devient très-tortueuse (1) et difficile ; la chaleur du soleil la rend encore plus fatigante et l'air y est lourd et malsain (2). Des pluies fréquentes indiquent suffisamment qu'on est près des frontières.

En tout 80 li.

VIII. *De* Ni theou *à la halte de* Lin kheou.
De Lin kheou *au gîte de* Hou ling ping.

De *Ni theou*, on suit la vallée de la montagne et l'on passe le torrent *Lao kiun kian*, qui coule avec une vîtesse incroyable (3). Les

---

(1) Dans l'original : « comme les boyaux d'un mouton. » — Kl.

(2) Dans l'original : « il y a des vapeurs pestilentielles des pays barbares. » — Kl.

(3) L'original dit : « comme un *kian* », c'est-à-dire comme un glaive à deux tranchans. Aussi le nom de *Lao kiun kian* signifie

alentours sont habités par des tribus *Ko lo*; autrefois il y avait des *Khiang* (Tubétains). On passe le torrent par le pont *Kao khiao* et on monte à *San kio ping* .... 15 li.

A *Lin kheou*, ou la sortie de la forêt.... 20 li.

On redescend pour suivre le cours tortueux du torrent, puis on monte le côteau et on arrive au temple *Fou loung szü* .... 15 li.

On monte ensuite la montagne *Fei yue ling*. 10 li.

Du temps des Thang, il y avait ici la ville de *Fei yue hian* (1), située au pied de cette montagne gigantesque dont les rochers monstrueux s'élèvent presque perpendiculairement; leurs pointes blessent la vue du voyageur. Pendant toute l'année tout est couvert de neige et entouré de nuages jusqu'au pied de la montagne. Le chemin est affreux et passe par des rochers et des crevasses; c'est une des routes les plus difficiles de toute la Chine; on n'y trouve aucune place pour se reposer.

A *Houa ling ping* .... 15 li.

Ce lieu dépend du *Thou szu* (ou chef local) de *Chin pian*. En haut de la montagne est un lac qui a environ 3 li de largeur; tous les gens du pays en boivent l'eau.

EN TOUT ... 75 li.

glaive de *Lao kiun* ou *Lao tsu*, ancien philosophe chinois. — Kl.

(1) Ceci manque dans le P. Hyacinthe. — Kl.

IX. *De* Houa lin ping *à la halte de* Leng tsy.
De Leng tsy *au gîte du pont* Lou ting khiao.

A *Houa ling ping* sont de hautes montagnes qui s'étendent jusque auprès de la rivière, on les descend par un sentier tortueux qui ne serait commode que pour des oiseaux, et on arrive à l'hôtellerie *Loung pa phou* . . . . 20 li.

Ici coule la rivière *Y koung keou*, qui environne cet endroit; elle se jette dans le *Lou ho*. A droite il y a le village *Chin tsun*, où réside le commandant de *Chin pian*, nommé *Yu koue si*; il y a ses pâturages. A gauche on passe un ruisseau et on arrive à *Leng tsy* . . . . 10 li.

Ici campe le commandant de *Leng pian*, nommé *Tcheou ting tchhin*.

A *Wa kio* . . . . 20 li.

Au village *Ngan lo tsun* . . . . 10 li.

Au pont *Lou ting khiao*, où est le bureau d'un contrôleur . . . . 15 li.

Le pays est fertile et le climat chaud; un pont en chaînes de fer traverse le *Lou choui*. Il fut construit en 1701; sa longueur de l'est à l'ouest est de 31 toises 1 pied, mesure chinoise, et sa largeur de 9 pieds. Il se compose de neuf chaînes sur lesquelles sont posées des planches transversales. La rivière est très-rapide et ne souffre pas d'autre pont, mais sur celui-là on la passe avec sûreté.

TOTAL. 75 li.

X. *Du pont* Lou ting khiao *à la halte de* Ta pheng pa.
De Ta pheng pa *au gîte de la rivière* Theou tao choui.

A *Ta kang tang* .... 15 li.
C'est là que demeure l'officier du district nommé *Kou yng koung.*
A *Tsa li* .... 5 li.
Par la plaine de *Houang thsao ping*, à *Siao pheng pa* .... 5 li.
A *Ta pheng pa* .... 10 li.
D'ici on remonte un petit côteau et l'on arrive à la barrière *Leng tchu kouan* .... 10 li.
On descend en suivant le cours tortueux de la rivière et on passe le ruisseau *Wa szu keou* 15 li.
Et on arrive à la rivière *Theou tao choui* .... 10 li.
Entre les précipices et les rochers coule une autre rivière. Les habitans de ce canton habitent au pied de la montagne. Le bruit des eaux qui traversent ces rochers ressemble au tonnerre. Derrière ce lieu est une cascade qui tombe comme du ciel et offre une vue admirable.

TOTAL 70 li.

XI. *De* Theou tao choui *à la halte de* Lieou yang.
De Lieou yang *au gîte de* Ta tsian lou.

De la rivière *Theou tao choui* à *Jy ti thang*, 5 li
A *Lieou yang* .... 25 li
Tout le chemin passe par une vallée profonde, arrosée par un ruisseau dont les bords sont ombragés de saules et de bambous touffus.

A *Chin khang*	15 li.
A *Ta tsian lou*	15 li.
TOTAL	60 li.

En tout de TCHING TOU FOU *à* TA TSIAN LOU 920 *li*.

D'après la tradition du pays *Tà tsian lou* (la forge des flèches) est le même canton où *Wou heou* (1), général des *Chou han*, en dirigeant son armée contre les contrées méridionales, envoya un de ses lieutenans nommé *Kouo ta*, pour y établir une forge de flèches. Cette place est à 1000 li de la capitale de la province *Szu tchhouàn*, et se trouve aussi sous l'influence des constellations de *Tsing* et de *Kouei* (2). C'est ici le point le plus occidental de la Chine, il touche au point le plus oriental des contrées occidentales (3). Le climat y est ordinairement froid et les journées chaudes y sont rares. Le pays est hérissé de montagnes, de précipices et de rochers escarpés entre lesquels coule le *Loù ho* dans un lit profond. C'est un des cantons les plus âpres et inaccessibles. Anciennement cette contrée appartenait au royaume de *Nan tchao* (4); depuis elle fut soumise aux nomades du lac *Thsing hai* (ou *Khoukhou noor*).

(1) Ce général est plus connu sous le nom de *Tchu ku liang*; il mourut en 234 de notre ère.

(2) *Voyez* plus haut, pag. 171, note 3.

(3) C'est-à-dire sur la grande route qui conduit de la Chine au Tubet. — KL.

(4) *Voyez* le *Nouveau Journal asiatique*, tom. I, pag. 116.

Sous le troisième empereur des Ming, en 1407, *Aouang kian thsan*, chef de ce pays, qui s'était distingué en combattant *Ming yu tchin* (1), fut fait gouverneur héréditaire des districts militaires de *Ming tching*, de *Tchhang ho si*, de *Yu toung* et de *Ning yuan*. Cette dignité resta sans interruption dans sa famille, jusqu'à l'établissement de la dynastie mandchoue sur le trône de la Chine. En 1700, *Tchhang dze dzy lie*, chef d'un campement tubétain, s'étant emparé du canton de *Ta tsian lou*, *Thang hi chun*, commandant les forces militaires dans le *Szu tchhouan*, marcha contre lui et le punit lui et les siens. Le général mandchou arriva à *Ta tsian lou* et y rétablit la tranquillité. Les tribus *Fan* se soumirent et ce pays fut enclavé dans les frontières de l'empire. L'ancien chef *Sila djakba* étant mort sans enfans, sa femme *Goungà* gouverna à sa place. Après elle, *Kian thsan dè tchhang* vint résider à *Ta tsian lou*. Son fils, *Gialtsan Dedzin*, lui succ. et fut nommé *Thou szu* (2) de *Ming tching*, chef des treize villages de *Ta tsian lou*. On nomma aussi des *Thou szu* pour les *Fan* ou Tubétains nouvellement soumis, en distribuant ces peuples par

---

(1) *Ming yu tchin* était un chef révolté contre les *Yuan* ou Mongols de la Chine. Il s'empara, en 1362, de *Tchhing tou fou*, capitale du *Szu tchhouan*, prit le titre d'empereur et donna à sa dynastie le nom de *Hia*. Il mourut en 1366, et fut imité par son fils *Ming ching*, qui fut obligé de se soumettre, en 1371, aux troupes des *Ming*.

(2) On nomme *Thou szu*, en Chine, les chefs des tribus montagnardes, qui ont reçu du gouvernement chinois le titre de mandarins.

bandes de mille et de cent familles. On compte dans tout le pays, 28,884 familles d'anciens et de nouveaux habitans qui envoient à l'empereur un tribut consistant en chevaux, et paient les impôts annuels en productions du pays ou en argent. Ces impôts sont perçus par le *Thou ssu* de *Ming tching*.

Les murs et les fortifications de *Ta tsian lou* sont en pierres de taille. Des Chinois et des Tubetains y habitent mêlés ensemble. C'est par là que les officiers et les corps de troupes qu'on envoie au Tubet sortent de la Chine. Il y passe aussi une grande quantité de thé qui vient de l'intérieur de la Chine. C'est à *Ta tsian lou* que se tient la principale foire de thé; actuellement il y réside un commissaire chargé des affaires des étrangers ainsi que des transports des vivres.

Quoique les habitans de ce canton soient très-adonnés à la croyance de Bouddha, ils cherchent à faire de petits profits; cependant ils sont sincères et justes, et se montrent soumis et obéissans, de sorte que même la mort ne peut changer leur bonne disposition naturelle. Comme ils sont depuis long-temps accoutumés au gouvernement chinois, ils y sont d'autant plus attachés.

XII. *De* Ta tsian lou *au gîte de* Djedo.

On sort de la porte méridionale de ce lieu et on arrive au corps-de-garde de *Koung tchu tsa* (1) . . . . 10 li.

---

(1) Le dernier caractère de ce nom est 卡. Le P. Hyacinthe

Tous les officiers qui sont envoyés au-delà de la frontière commencent ici à recevoir des émolumens extraordinaires de voyage.

Un chemin uni, mais tortueux, conduit d'ici à *Tche to* . . . . 40 li.

Au pied de la montagne, il y a des habitations et des auberges; les montagnes sont si hautes et si raides, et les défilés si étroits, que le voyageur en est arrêté à chaque instant. Ce pays désert et barbare est rempli de glace et de neige, qui remplissent de peur le cœur du voyageur.

(D'après un autre routier que je possède, on arrive à 20 li de *Ta tsian lou*, au sommet de *Tche to*; la descente est aussi de 20 li. Il y a des habitations, du bois et des fourrages. On n'y trouve pas de vivres) (1).

EN TOUT 50 li.

XIII. *De* Djedo *à la halte de* Thi ju.

De Thi ju *au gîte de* Aniamba.

En partant de *Djedo* on voyage de montagnes en montagnes, elles s'étendent au loin, mais elles ne sont pas très-hautes; la rhubarbe y abonde, elle exhale une odeur très-forte qui in-

---

se trompe en le prononçant *Kou*. C'est *Tsa*, il signifie un corps-de garde fortifié qui protège un défilé. *Voyez* mon *Supplément au Dictionnaire du P. Basile de Glémona*, pag. 106.

(1) Je mets entre deux parenthèses quelques particularités extraites d'un autre routier.

commode beaucoup le voyageur. La neige s'accumule ici en automne et en hiver; son dégel rend le chemin très-difficile.

A *Pha tiao* (ou la maison de pierre en ruines), route remplie de rochers et de pierres....... 30 li.

A *Thi ju* (1), où il y a une auberge..... 20 li.

A *Na oua*, le chemin est meilleur pour descendre la montagne.................. 20 li.

On va au sud (en suivant le cours d'une rivière) à *Aniamba*, où le terrain est très-fertile, le pays riche et fort beau. (Cent familles d'indigènes font paître leurs troupeaux dans la plaine que le chemin traverse)................ 15 li.

En tout 85 li.

XIV. *De* Aniamba *à la halte de* Wa thsie.
De Wa thsie *au gîte de l'*Olo oriental.

De *Aniamba* à *Wa thsie* on suit une plaine. 30 li.

On passe ensuite par le pont de *O-soumdo* et devant un petit retranchement militaire; on reprend de nouveau le grand chemin et on arrive au rocher *Ta ná chy*, où l'on trouve quelques dizaines de maisons habitées par une centaine de familles. Il y a du bois et de l'herbe...... 15 li.

A l'auberge de l'*Olo* ou *Ngolo oriental*.. 10 li.

En tout 55 li.

(1) Le P. Hyacinthe prononce ce nom toujours *Thirou*; je ne sais pourquoi. — Kl.

XV. *De l'*Olo oriental *à la halte du temple* Kao jy szu.
De Kao jy szu *au gîte du rocher* Wo loung chy.

On va de l'*Olo oriental* au sud et on arrive au pied du *Ta siue chan*, ou grande montagne de neige; on passe par deux vallées profondes, boisées et remplies de bosquets épais à travers desquels les cimes de la montagne se montrent comme des pointes de jade blanc. Rarement les pieds de l'homme foulent ce chemin; puis l'on arrive au temple de *Kao jy szu* (1) qui est près d'un lac . . . . 30 li.

On marche dans une vallée escarpée remplie d'une grande forêt de pins. . . . . 30 li.

On descend de la montagne et on arrive au rocher *Wo loung chy* (pierre du dragon dormant, en chinois), où il y a des habitations et une auberge . . . . 15 li.

EN TOUT 75 li.

XVI. *De* Wo loung chy *à la halte* Pa kio leou.
De Pa kio leou *au gîte du* Gué du milieu.

De *Wo loung chy* à l'ouest par un pays plat et inhabité à *Pa kio leou* (tour octogone) où il a une auberge. Des vivandiers y établissent quelquefois leurs boutiques, mais pour peu de temps seulement. . . . . 60 li.

(1) Le P. Hyacinthe dit que ce temple est nommé *Kériss*. — Kl.

A *Tchoung tou* [gué du milieu] (1)..... 60 li.

On l'appelle aussi *Ho kheou* (embouchure de la rivière.) On y passe le *Ya loung kiang* (2), rivière qui fait la limite entre le territoire de *Li thang* et la Chine. Un inspecteur y est établi. En été et en automne, le trajet se fait en bateau; en hiver et au printemps sur un pont volant. Les gens du pays se servent d'outres, faites de peaux de bœuf, à l'aide desquelles ils remontent et descendent le courant comme des canards sauvages.

Chaque officier chinois qui passe par ici pour affaires, et qui reste pendant la nuit sur la rive orientale de la rivière, reçoit des provisions du *Thou szu* de *Ming tching;* mais s'il reste sur la rive occidentale, il les reçoit du *Thou szu* de *Li thang*........................

EN TOUT 120 li.

XVII. *Du* Gué du milieu *à la halte de* Tsian tsu wan. *De* Tsian tsu wan *au gîte de l'*Olo occidental.

Ayant traversé le *Ya loung kiang* par le gué du milieu, le chemin va en montant à *Ma-kian dzông:* il y a des maisons construites en

(1) En tubétain *Barma djoussou.*

(2) Cette rivière s'appelle en tubétain, *Yarloung* (de *yar*, vaste, et *loung*, grande rivière). Ses bords furent, pour ainsi dire, le premier berceau de la nation tubétaine; *Voyez mes Mémoires relatifs à l'Asie*, tom. II, pag. 407.

pierres; l'on y trouve du bois à brûler et du fourrage. . . . . 35 li.

Ici les stations commencent à devenir très-longues et les chemins plus difficiles qu'auparavant; il y a aussi beaucoup de brigands. C'est pourquoi les voyageurs s'arrêtent ordinairement à *Makian dzông* pour y préparer tout ce dont ils ont besoin, et pour se procurer les chevaux qui leur sont nécessaires. Souvent il y arrive tant de monde, qu'on ne peut y trouver place.

On monte pendant quarante li la *grande montagne neigeuse*, et l'on arrive à *Tsian tsu wan*, où il y a une auberge. . . . . 40 li.

La partie supérieure de cette montagne très-escarpée, est remplie d'exhalaisons pestilentielles (1); quand on l'a descendue, on en monte une autre (appelée *Pho lang koung chan*) pour arriver au poste militaire de *Pho lang koung sin*, où un piquet de soldats est placé pour donner la chasse aux brigands. . . . . 40 li.

Ici le chemin descend pendant. . . . . 10 li.

Puis l'on trouve l'hôtellerie chinoise de l'*Olo* ou *Ngolo occidental*. . . . . 10 li.

En tout 135 li.

Le chef d'une centaine de familles d'indigènes fournit à ceux qui voyagent pour le gouverne-

(1) Presque tous les cantons montagneux du Tubet sont remplis d'exhalaisons semblables.

ment, des vivres; il y a du bois et des fourrages. Il y avait ici anciennement un fort, à présent il est abandonné. On y change les *oulah*(1). Il y a une auberge chinoise où l'on peut passer la nuit.

XVIII. *De l'*Olo occidental *à la halte du ravin de* Tsa ma la. *Du ravin de* Tsa ma la *au gîte de* Ho tchu tsa.

De l'*Olo occidental*, on suit une vallée qui longe une montagne peu élevée; on passe ensuite au pied de la grande montagne neigeuse et l'on descend pour arriver au ravin de *Tsa ma la* . . . . 40 li.

La forêt est très-épaisse et remplie de rochers. Il y a beaucoup de brigands. On y trouve une hôtellerie.

De là à *Man tsa* (camp des barbares). . . . 20 li.

En le quittant, on redescend une petite montagne et on trouve la crevasse appelée *Louan chy kiao* (trou des pierres amoncelées). Après avoir escaladé une montagne peu considérable, on suit le cours d'un ruisseau et l'on arrive à une grande montagne. . . . . 30 li.

Et de là à *Ho tchu tsa* (corps-de-garde aux flèches à feu] (2), où il y a des maisons, du bois et du foin, un piquet de troupes et une au-

(1) Ce sont les gens qui au Tubet convoient les voyageurs. *Voyez le Nouveau Journal asiatique*, tom. IV, pag. 155.

(2) Le P. Hyacinthe écrit ce nom *Khordjouka*. — Kl.

berge. . . . . 20 li.

EN TOUT 110 li.

XIX. *De* Ho tchu tsa *à la halte de* Ho chao pho.
De Ho chao pho *au gîte de* Li thang.

A *Ho tchu tsa* on passe un petit pont, on côtoie la rivière, on gravit une colline et on arrive à *Ho chao pho* (le côteau brûlé) . . . . 25 li.

On descen densuite le côteau, on traverse un plateau, et on arrive à *Li thang*, où il y a des troupes campées et des auberges. On y change les *oulah* (convoi). Il y a des boutiques et un marché, et environ deux cents maisons de Tubétains et de Chinois qui habitent ensemble. . 25 li.

EN TOUT 50 li.

Li thang (1) est à 600 li à l'est de *Ta tsian lou.* Le climat y est froid : il y tombe beaucoup de pluie et de neige. Autrefois il appartenait aux tribus nomades du lac *Thsing hai* ou *Khoukhou noor.* Le pays est hérissé de très-hautes montagnes, entre lesquelles il y a des précipices affreux; c'est à raison du chemin qui passe par ici que ce pays doit appartenir au Tubet. *Li thang* est ceint d'un rempart en terre; c'est la résidence d'un munitionnaire. Les habitans croient aux lamas; ici réside un grand lama de la secte jaune; il a la dignité de *khambou.* L'administration des affaires est entre

(1) Nommé vulgairement *Li* par les Chinois. — KL.

les mains de deux officiers, dont l'un civil et l'autre ecclésiastique. En 1708, le grand lama étant régénéré à *Tchama dzông*, fut conduit au temple de *Tar*, dans le pays de *Si ning*; plus tard le Tubet fut conquis par *Tsèring Dondob*, général de *Tsévang Arabdan*, prince des Dzoûngar. Dans la 57.ᵉ année de Khang hi, 1718, l'empereur ordonna à *Wen phou*, général de ses armées, de se mettre à la tête d'un corps de troupes mandchoues et chinoises, de passer par la barrière de *Ta tsian lou*, de traverser le *Ya loung kiang* et de se diriger sur *Li thang*. Il y proclama la vertu et la grandeur de l'empereur. Les habitans de *Li thang* étaient d'un caractère pacifique et se soumirent; on y établit des magasins et la caisse militaire, et on y prépara tout ce qui était nécessaire pour que la grande armée pût poursuivre sa marche à l'ouest. L'année suivante, le général en chef de l'armée de l'occident, *Garbi*, campa avec ses troupes à *Ta tsian lou*. Le commandant de l'avant-garde passa par *Li thang* et entra dans le *Zzang*. Sur ces entrefaites, les Mongols du *Khoukhou-noor* envoyèrent secrètement *Davalang djangba* à la tête d'un parti pour s'emparer de *Li thang*, mais le général chinois s'étant aperçu du plan de *Davalang djangba* et du chef de son camp, y arriva et les fit mettre à mort. Il déposa aussi le *khambou lama*. Les habitans tubétains du pays, intimidés par la présence de l'armée, renouvelèrent l'assurance de leur obéissance et nommèrent un nouveau *khambou lama*. On y établit aussi un autre gouverneur militaire en chef avec un second. En 1729 on envoya des sceaux, tant au chef ecclésias-

tique qu'à l'administrateur civil de ce canton. L'administrateur civil etait *Ngan pou cheou*, il fut fait *Siuan fou szu*, et on nomma le chef ecclésiastique *Khang hi ghiamtso*, *Fou thou szu*, ou aide du premier. En 1745 plusieurs autres officiers locaux furent avancés en grade. Actuellement *Nieba djassi* est *Tching thou szu*, *Ahi tso chi* est *Siuan fou szu*, et *Ango tchetcheng nieba peng tso*, *Tou fou szu*. De *Li thang* dépendent encore les quatre officiers locaux de *Dzounghi*, de *Mao yak*, de *Mao meou yak*, et de *Khiu teng*. Ce sont des chefs de tribus qui se sont soumis dans différens temps. A présent on les distingue sous le nom des quatre *Wa chu* (1).

(Il y a ici plus de mille familles de marchands tubétains et des temples de lamas. Au pied des montagnes il pleut et neige presque continuellement en été, ce qui fait fondre les masses de glace. Le terrain est froid et ne produit pas de grains; il n'y croît qu'une petite quantité d'herbe, il y a peu de bois de chauffage. Tous les ans, à la huitième lune, les disciples des lamas quittent leur école et retournent à *Sou tchu khing tchhing*, d'où une chaussée conduit à *Tchoung tian*, *Li kiang fou*, et autres lieux limitrophes du Yun nan. A la dixième lune ils reviennent chez leur maître. Ils rapportent avec eux de l'orge appelée *thsing houa*, d'au-

(1) Le P. Hyacinthe n'a traduit que le commencement de cet alinéa, vraisemblablement parce qu'il offre en général peu d'intérêt. — *Siuan fou szu*, *Tching thou szu*, *Fou thou szu*, &c. sont des titres de chefs locaux qu'il serait impossible de rendre avec exactitude dans une langue européenne. — Kl.

tres grains et diverses provisions pour les vendre. Autrefois il y avait à *Li thang* des fortifications qui sont abandonnées) (1).

XX. *De* Li thang *au gîte de* Theou thang.

De *Li thang* on va, au sud-ouest, au pont de *Ta mou khiao* (grand pont de bois)....... 30 li.

Puis on gravit sur le mont *Alobasang* (en chinois *Mang chan*), qui est très-escarpé; les rayons du soleil en dardant sur la neige, en sont réfléchis avec un grand éclat. On arrive ensuite, 20 li plus loin, à *Theou thang* ou *Koung sa thang*, appelé en tubetain *Nge wa mang soung*, lieu peu habité et où il y a peu de bois et de fourrage. On laisse chez le maître de l'auberge les *oulah* ou guides, les mules et les voitures que l'on a pris à *Li thang;* il fournit aussi des tentes de feutre et des vivres...... 20 li.

En tout 50 li.

XXI. *De* Theou thang *à la halte du* Kan hai tsu.
De Kan hai tsu *au gîte de* La ma yak.

De *Theou thang* on passe par un canton très-froid, où un vent glacial gèle tout; plus on avance, plus le froid augmente; on traverse les hauteurs appelées *Houang thou kang* (ou de terre glaise), et on arrive au *Kan hai tsu* (ou

(1) Tout ce paragraphe est extrait du *Si tsang ki*, et ne se trouve pas dans l'ouvrage du P. Hyacinthe. — Kl.

le lac desséché)........................ 40 li.

On passe par *Lan ni pa* et on traverse la vallée de *Hou phi keou* (ou de la peau de tigre); on s'enfonce dans les montagnes, on monte et on descend; ensuite on les traverse par un chemin qui en fait cinq fois le tour. Le sol est rempli de quartiers de rochers amoncelés qui barrent le passage à chaque instant; la route, extrêmement boueuse, passe par une forêt dans laquelle plusieurs sources se réunissent et forment des ruisseaux; elle conduit à *La eul thang*, où il y a une auberge............. 40 li.

On remonte le *La ma chan* (mont du lama), et on arrive à *La ma yak* (1) où l'on trouve des habitations........................ 25 li.

En tout 105 li.

XXII. *De* La ma yak *à la halte d'*Eul lang wan. *D'*Eul lang wan *au gîte de* Samba thang.

En quittant les bords de la rivière de *La ma yak*, on traverse quatre crêtes de montagnes couvertes de neige (2). C'est un amas de rochers énormes sur lesquels aucun arbre ne croît.

(1) En tubétain *Gara;* dans la même langue la montagne est nommée *Gara la.*

(2) C'est le ཤར་ལྷོ་རི་ *Char h'lo ri,* ou la montagne du sud-est, parce qu'il est au sud-est de la grande rivière de *Pho lai tsiou.* — Kl.

Après l'avoir franchi, on arrive dans un pays couvert de forêts épaisses, de bosquets touffus et de prairies arrosées par des ruisseaux, et on entre à *Eul lang wang*. . . . . 55 li.

On y trouve une hôtellerie abandonnée, mais aucun habitant.

En quittant le pied de la montagne, on rencontre une rivière dont on suit le courant; on passe par une plaine devant la tour de *Tchu toung tha*, et l'on arrive au pont *Ly teng samba* (1), où est la frontière entre les territoires de *Li thang* et de *Ba thang*. . . . . 55 li.

En tout 110 li.

XXIII. *De* Samba thang *à la halte de* Soung ling kheou.
De Soung ling kheou *au gîte de* Ta so thang.

De *Samba* le chemin conduit par des rochers écroulés et dispersés çà et là, il traverse une forêt épaisse de pins qui cachent les rayons du soleil. On passe par le mont de *Ba*, où il y a un lac; en bas de la montagne on ne voit que des arbres desséchés, dont une partie est encore debout, tandis que l'autre est tombée; ici on n'entend jamais le chant d'un oiseau. On arrive à *Soung lin kheou* (ou la sortie de la forêt de pins) après. . . . . 50 li.

En descendant on suit la vallée sur un che-

(1) *Samba* signifie *pont* en tubétain. — Kl.

min égal, on passe la rivière *Ba loung da* et on arrive à *Ta so thang*.................... 50 li.

Ce canton est à la sortie de la vallée; on y trouve un hameau, une auberge, des maisons en pierre, du bois et du foin.

EN TOUT 100 li.

XXIV. *De* Ta so *à la halte de* Peng tcha mou. *De* Peng tcha mou *au gîte de* Siao Ba tchoung.

De *Ta so* on entre dans une vallée et on monte une grande montagne de neige, jusqu'à la crête de laquelle il y a...................... 30 li.

Cette montagne est extrêmement haute, escarpée, et entièrement couverte d'une neige congelée. L'ayant traversée, on descend de l'autre côté et on chemine à travers la forêt, sur une route tortueuse, jusqu'à *Peng tcha mou*.... 60 li.

On y trouve une hôtellerie, mais il n'y a pas d'habitans.

Le chemin devient très-pénible; on descend la montagne et on arrive à *Siao Ba tchoung* (Petit *Ba tchoung*) après.............. 40 li.

Il y a des maisons en pierre, du bois et du foin; le chef du canton fournit les choses nécessaires aux voyageurs.

EN TOUT 130 li.

XXV. *De* Siao Ba tchoung *au gîte de* Ba thang.

De *Siao Ba tchoung* on suit la vallée; en

sortant, on monte une petite hauteur couverte d'arbres de différentes espèces. On marche ensuite en montant et en descendant, on sort enfin d'une autre vallée et on arrive à *Ba thang* après . . . . 50 li.

Ce canton est une belle plaine de 1000 li de longueur, bien arrosée par des ruisseaux et des sources; le ciel y est clair, le climat agréable, et tout y réjouit le cœur et les yeux de l'homme.

En tout 50 li.

De Li thang à Ba thang il y a en tout 545 li.

Ba thang (1) est à 545 li au sud de *Li thang*. Le pays est fertile et beau, le climat chaud et agréable comme en Chine (2). Cependant il n'y a ni villes ni habitations murées. Un inspecteur des vivres réside dans ce lieu. Le *Ghiaga* est la plus élevée de ses montagnes, et ses rivières se réunissent au *Kin cha kiang*. Autrefois ce canton appartenait au prince tubétain *H'lazzang khan*.

Il y a un grand couvent de lamas; il est la résidence d'un *khambou* de la secte jaune, lequel reçoit son investiture par le Dalaï-lama; le chef civil de ce canton était un *dhéba* nommé par *H'lazzang khan*, qu'on changeait après un certain laps de temps. Cet usage sub-

(1) Nommé communément *Pa* ou *Ba* par les Chinois. — Kl.

(2) Dans le texte 内地 *Nei ti*, c'est-à-dire le pays intérieur ou compris dans les frontières de la Chine proprement dite. — Kl.

sista pendant quelques générations. Quand, en 1718, le général *Wen phou*, à la tête de l'armée chinoise, alla de *Li thang* à 所大 *Ta so* (1) en passant par *Ba thang*, il y trouva un *dhéba* et des prêtres qui gouvernaient le peuple; ils vinrent à son camp et il les fit mettre sur le tableau des contribuables de l'empire. Quand il marcha plus à l'ouest, le pays se soumit et resta fidèle; le peuple ne mit aucune lenteur dans le transport des vivres. En 1726, le général en chef des troupes stationnées dans le *Szu tchhouan* et dans le *Thian* (ou la partie orientale du *Yun nan*), se réunit à lui pour régler les limites de ces deux provinces. L'année suivante, on envoya des commissaires, qui, avec ceux du Dalaï-lama, établirent la ligne de frontière du Tubet à *Nan tun* et au mont *Ning tsing chan*, appelé aussi *Mang ling*. On y érigea un monument avec une inscription contenant la convention relative à la fixation des limites. La ligne fut dirigée par le mont *Hy soung koung chan* jusqu'à *Tala*; les cimes des montagnes servaient à l'indiquer. De cette manière les montagnes de *Ba thang* furent renfermées dans le territoire chinois; ce qui était au-delà, appartenait au Dalaï lama. On fit la répartition des familles et des personnes, et on leur imposa un tribut en vivres. En 1729, *Tchha chy Pungthso* (2),

---

(1) Le *Thoung tchi* écrit ce nom 朔大 *Ta sou*. — Kl.

(2) Le *Thoung tchi* écrit ce nom *Djachi ming thsou*. — Kl.

premier parmi les officiers natifs du pays, fut nommé *Siuan fou szu*, et *Awang Rinthsing* lui fut donné pour adjoint (ou *Fou thou szu*); mais leurs dignités n'étaient pas héréditaires. Les officiers indigènes *Pheng thso tchoun peile* et son aide *Tchking thsai tchun ping* qui administrent le pays, sont élus par le peuple. A 900 li de *Ba thang* on trouve le canton de *Djaya*. Autrefois il était soumis à un *khoutoukhtou* tubétain, qui portait le titre de *Chan kiao*, et à son vicaire; mais, en 1719, quand l'armée entra dans le Tubet, ce pays fut donné au Dalaï lama, et on y installa un inspecteur des vivres. En 1745 cette contrée fut définitivement incorporée au *H'la ri*.

Quoique le pays de *Ta tsian lou*, à travers la chaine de *Mang lin*, ainsi que celui à l'ouest de *Tchking toug fou*, soient très-éloignés, ils sont depuis long-temps couchés sur le cadastre de notre empire, et beaucoup de monde s'y est rendu et en est revenu. Cependant il n'y a pas sur les routes, dans les cantons habités par les barbares, des pierres qui indiquent la distance, mais les habitans les indiquent avec exactitude quand on le leur demande, comme je m'en suis convaincu en traversant ce pays.

(Le territoire de *Ba thang* confine à l'est, aux *Wacku* et à *Li thang;* au sud à *Kie tang tchoung* de la province de *Thian* (Yun nan); au nord à *Djendowisang Angbang derghé,* et autres lieux; à l'ouest enfin, avec le reste du Tubet. Cette contrée est fertile; elle produit des melons, différens fruits, des raisins, des noix et des abricots qui sont aussi abondans qu'en Chine.

Cependant les habitans ne s'occupent pas d'agriculture).

XXVI. *De* Ba thang *à la halte de* Nieou kou.

De Nieou kou *au gîte de* Tchou pa loung (1).

En partant de *Ba thang*, on va au nord-ouest (sud-ouest), et on passe une petite montagne. De là jusqu'à *H'lassa*, on trouve fréquemment une espèce d'herbe qui rend les chevaux malades s'ils en mangent; ils sont alors comme ivres et ne peuvent marcher. Après avoir franchi *Tha chu ting* (colline aux arbres de thé), on monte une autre montagne très-haute; le chemin conduit par le bord d'une grande rivière; il est très-escarpé et si étroit, qu'il paraît convenir plutôt aux oiseaux qu'aux hommes; il conduit à *Nieou kou*. . . . . 40 li.

On peut s'y embarquer sur la rivière et arriver de cette manière au gîte même.

On suit une route qui côtoie les montagnes. Ici la vue est magnifique, principalement quand le soleil brille dans toute sa splendeur. On arrive par un chemin inégal et très-fatigant à *Tchu pa loung*. . . . . 50 li.

Le climat est chaud et le temps ordinairement beau, il y a de petites maisons en pierre; on trouve du bois à brûler et du fourrage; il y

---

(1) Le P. Hyacinthe écrit ce nom *Djaban*. — Kl.

a des soldats stationnés et une auberge où l'on fait halte.

EN TOUT 90 li.

XXVII. *De* Tchou pa loung *à la halte de* Goung.
De Goung la *au gîte de* Mang li.

A *Tchou pa loung* on passe le *Kin cha kiang* (1), qui, dans le pays de *Chou* ou *Szu tchhouan*, est appelé *Ma hou kiang*.

A *Soung la*, on trouve du bois et de l'herbe. Le chef du lieu sert les voyageurs......... 40 li.

De là on suit une ravine jusqu'à la cime nommée en chinois *Khoung tsu ting*, où il y a une auberge .... 50 li.

Le chemin devient très-fatigant; il est infesté par des voleurs; on monte et descend et on arrive à *Mang li* ou *Mang ling*, où il y a des habitans, du bois à brûler et de l'herbe.. 40 li.

Le maire de l'endroit est un *je ngao* (*je ngao* et *dhéba* sont des titres tubétains qui désignent les chefs des cantons). Ici on renvoie les *oulah* ou conducteurs.

EN TOUT 130 li.

XXVIII. *De* Mang li *à la halte de* Nan tun.
De Nan tun *au gîte de* Kou chou.

De *Mang li* on passe par le mont *Loung sin*

(1) Cette rivière, dont le nom chinois signifie *rivière à sable d'or*,

chan, qui, en hiver et au printemps, est tout couvert de neige; on va ensuite à *Pang mou*, où il y a des maisons en pierre, du bois, de l'herbe et des auberges. Au milieu du chemin s'élève le mont *Ning tsing chan*, sur lequel est élevée une inscription qui indique la limite avec le Tubet. 30 li.

De cette inscription on va au sud, on traverse une grande montagne et on atteint *Nan tun* (ou *Nondoun*) après . . . . 50 li.

Il y a ici un temple chinois. Chaque année, à la septième lune, des habitans de *Ba thang* et de *Tsiamdo*, arrivent en grand nombre pour acheter et vendre devant les temples, comme cela se pratique en Chine.

On traverse une montagne et on arrive à *Kou chu*, où il y a des habitans, du bois à brûler et du fourrage, de même que des auberges. 40 li.

En tout 120 li.

XXIX. *De* Kou chu *à la halte de* Phou la. *De* Phou la *au gîte de* Kiang tsa (1).

De *Kou chu* on passe par le *Mang chan*. Le chemin traverse la région des nuages et des brouillards; le canton est rempli d'émanations malfaisantes, qu'on doit s'efforcer d'éviter. On

s'appelle en tubétain, *Pholai tsiou* ou *Ba tsiou* (*tsiou* signifie *eau*, et *fleuve*).

(1) En tubétain *Mangam*.

marche ensuite à travers des rochers âpres et escarpés, et on arrive à *Phou la*, où les habitans vivent dans des chambres souterraines; on peut s'y procurer du bois et des vivres. Les lama donnent des secours aux voyageurs. Ils campent beaucoup de Tubétains dans des tentes de feutre noir. 40 li.

Un chemin humide et inégal conduit au corps-de-garde de *Kiang tsa,* près duquel il y a une hôtellerie. Il y a des maisons bâties en pierre, du bois et de l'herbe; des soldats y sont stationnés et on y trouve une auberge. 60

EN TOUT 100 li.

XXX. *De* Kiang tsa *à la halte au* pied de la montagne. *Du* pied de la montagne *au gîte de* Richchot.

On passe le *Lou ho* 40

Au pied des monts (en chinois *Chan ken*). 10

On gravit sur une haute montagne qui, pendant toute l'année, est couverte de neige même au milieu de l'été : des vents glacés qui pénètrent jusqu'aux os, règnent dans ces lieux. Après avoir franchi une petite montagne, on arrive à *Richchot* (en chinois *Li chu*)............ 70

De *Richchot* à *Wang tsa* sont les huit stations qu'on nomme ordinairement *les mauvaises.*

On trouve à *Kichchot* des habitans, du bois, de l'herbe, des soldats stationnés et une auberge.

On y renvoie les *oulak* ou conducteurs.

En tout 120 li.

XXXI. *De* Richchot *à la halte de* A la thang (1).
*D'*A la thang *au gîte du* Chy pan keou.

On voyage par un pays bien arrosé, montagneux et boisé, et on vient à *A la thang*, lieu appartenant au pays d'*Aboula*. On y trouve des habitans, du bois et de l'herbe. On congédie les *oulah*. Les Tubétains qui habitent ce canton sont très-grossiers, méchans et indociles. 50 li.

On franchit ensuite deux petites montagnes de neige. En descendant, on arrive sur les bords du *Chy pan keou* (en chinois la *vallée de schiste*), où il y a des habitations, du bois et des fourrages, des soldats et une auberge. Le chef de l'endroit fournit tout ce dont on a besoin. . . . . 60 li.

En tout 110 li.

XXXII. *De* Chy pan keou *à la halte de* Âdzou thang.

Au sud-est du *Chy pan keou*, le chemin longe cette rivière et conduit aux deux grandes montagnes neigeuses; le froid et la réverbération de l'éclat du soleil éblouit les yeux et empêche de reconnaître les objets. On monte et

(1) Le P. Hyacinthe écrit *At cha tang*.

on descend sans trouver, dans ce trajet, nul endroit où l'on puisse se reposer; les voyageurs sont obligés de porter leurs provisions de bouche sur le dos. On parvient enfin à *A tsou thang*, lieu appartenant au territoire de *Djaya*.... 80 li.

Les barbares qui habitent ce canton sont difficiles à dompter; ils passent pour très-féroces, c'est leur naturel. On trouve ici un piquet de soldats et une auberge. Le chef de l'endroit donne du secours aux voyageurs. Il y a une auberge où l'on est bien servi.

En tout 80 li.

XXXIII. *D'*Adzou thang *à la halte de* Kho eul thang (1).
De Kho eul thang *au gîte de* Loka dzông (2).

D'*Adzou thang* on traverse ensuite les deux monts de *Mang chan* et la rivière *Adzou*, qui roule avec impétuosité et un fracas épouvantable par l'étroite vallée qui conduit à *Kho eul thang*. 50 li.

Plus loin on passe des ruisseaux plus tranquilles. Pendant 20 li on monte, puis on a, par 20 li.
une route très-difficile et escarpée, 30 li, et l'on arrive à *Loka dzông*. Il y a une hôtellerie 30 li.
et le chef fournit ce dont on a besoin ainsi que des guides (*oulah*).

En tout 100 li.

(1) Dans le P. Hyacinthe, *Kaga thang*.
(2) Dans le P. Hyacinthe, *Keroun*.

XXXIV. *De* Loka dzông *à la halte de* Ngo loun to (1).
De Ngo loun to *au gîte de* Djaya.

En partant de *Loka dzông* (ou *Keroun*), on suit un ruisseau et on gravit sur le côteau voisin par un chemin tortueux, sur lequel on rencontre plusieurs mauvais ponts. Enfin on passe sur un autre pont qui est construit en bois; il conduit à *Ngo loun to* (*Womdoun*), où l'on trouve des habitans, du bois à brûler et de l'herbe pour les chevaux. 40 li.

On se dirige de nouveau vers le sud-ouest, et on arrive à *Djaya* où il y a un temple célèbre qui, dans l'explication des planches du *Hoei tian* (ou ordonnances de la dynastie mandchoue), est nommé *Tcha ya miao*. Ici les 40 li. maisons sont bâties en pierres; on y trouve du bois et du fourrage : il y a des soldats stationnés et une hôtellerie. Ici l'on renvoie les *oulah* ou conducteurs. Les Tubétains qui habitent ce canton sont d'un caractère altier et farouche; tous les essais pour les dompter ont été infructueux.

EN TOUT 80 li.

XXXV. *De* Djaya *à la halte de* Yu su.
De Yu su *au gîte de* Angti (2).

En sortant de *Djaya* on suit une rivière; la

(1) Le P. Hyacinthe écrit *Womdoun*.
(2) Dans le P. Hyacinthe, *Danti*.

route, extrêmement tortueuse et souvent très-inégale, conduit à *Yu su*, où il y a des habitans, du bois et de l'herbe . . . . 35 li.

Plus loin à l'ouest et on traverse une grande montagne neigeuse; le chemin est très-roide. Les neiges accumulées ressemblent à une vapeur argentée. Le brouillard que la montagne exhale, pénètre dans le corps et rend les Chinois malades. On monte et on descend jusqu'à *Angti*, où l'on trouve des soldats et une auberge. Ce sont les lama qui fournissent les choses nécessaires et qui procurent des guides aux voyageurs. 60 li.

En tout 95 li.

XXXVI. *D'*Angti *à la halte de* Gaga.
De Gaga *au gîte de* Wang tsa.

Au-delà d'*Angti* on suit la rivière jusqu'à *Gaga*. . . . . 30 li.

On escalade ensuite une grande montagne neigeuse remplie de tas de pierres, de blocs de rochers et d'amas de neiges accumulés par couches. En automne, la chaleur les fait fondre en partie, et alors des torrens furieux se précipitent de ces hauteurs. Le chemin, très-tortueux, monte et descend sans cesse. Le froid y est si vif qu'il engourdit les mains et les doigts des voyageurs. On arrive à *Wang tsa*, corps-de-garde, où il y a des habitans, du bois et de l'herbe. Le chef 60 li.

du lieu procure des guides et il y a une auberge.

EN TOUT 90 li.

XXXVII. *De* Wang tsa *à la halte de* San tao khiao (1).

De San tao khiao *au gîte de* Bagoung.

Après *Wang tsa*, on passe devant le hameau de *Je choui thang* (pente de la rivière chaude, en chinois), et on atteint *San tao khiao* par une route unie .... 20 li.

On fait encore 25 li, et on se dirige vers une montagne; on la monte, le chemin tourne autour de la cime et on arrive après 5 li à *Ba goung thang*, hameau où l'on trouve une auberge, du bois et des fourrages. Le chef du lieu fournit tout ce qui est nécessaire aux voyageurs. 30 li.

EN TOUT 50 li.

XXXVIII. *De* Bagoung *à la halte du mont de* Khou loung chan (2).

Du Khou loung chan *au gîte de* Pao tun (3).

Au-delà de *Bagoung* on voyage dans les hautes montagnes; tantôt on descend, tantôt on monte. Pendant toute cette journée on ne peut aller que pas à pas; on fait ainsi 60 li par des

(1) Le P. Hyacinthe écrit *Samda kiao*.

(2) Dans le P. Hyacinthe, *la montagne des cavernes*.

(3) Le P. Hyacinthe écrit *Benda dzoung*.

montagnes entièrement nues, et on arrive au pied de celle qui porte le nom de *Khou loung chan* ou *Khu loung chan* (montagne trouée); 60 li.
en effet, on y voit un grand nombre de trous et de cavernes; les grandes ressemblent à de vastes vestibules et les petites à des cloches, des jattes ou de grandes cuves. Quand le jour commence à baisser, on gravit sur une montagne par un chemin qui tourne; il conduit à *Pao tun*. Le chef du lieu procure des vivres et des guides . . 40 li.

En tout 100 li.

XXXIX. *De* Pao tun *à la halte de* Meng bou. *De* Meng bou *au gîte de* Tsiamdo.

De *Pàotun*, on suit pendant 10 li la rivière, et on monte successivement une grande et une petite montagne qui ont toutes deux des ponts suspendus dans la région des nuages. Le chemin est très-roide et fatigant; après avoir monté et descendu, on parvient enfin à *Meng bou* ou *Meng phou*, où il y a des maisons en pierres, du bois à brûler et de l'herbe. Ce lieu est situé au milieu d'une crevasse profonde. . . 60 li.

On côtoie la montagne, on s'approche de la rivière et on la suit jusqu'à ce qu'on soit obligé de monter de nouveau. Après 20 li on franchit une montagne dans le canton appelé le *Petit Ngenda;* elle est couverte d'arbres et hérissée 30 li.

de rochers. On passe sur un pont suspendu, et le chemin devient si mauvais qu'on ne peut rester à cheval. Enfin, après avoir passé sur le pont *Szu tchhouan khiao* (pont du Szu tchhouan), l'on arrive à *Tsiamdo*, appelé en chinois *Tchhang tou*. Cette ville est entourée d'un boulevart en terre et habitée par plus de 200 familles. On y renvoie les guides. 60 li.

En tout 150 li.

De *Ba thang* à *Tsiamdo* il y a donc 1405 li.

Tsiamdo, dont l'ancien nom était *K'hàm*, est à plus de mille li de *Ba thang*. A mi-chemin, entre ces deux endroits, est situé *Djaya*; la direction du chemin est généralement au nord-ouest. Le climat de *Tsiamdo* est le même que celui du *Li thang*. Trois montagnes entourent cette ville, et deux rivières s'y réunissent. Ce lieu est comme la porte pour entrer au Tubet vers le *Szu tchhouan* et le *Thian* (ou *Yun nan*). La rivière septentrionale est traversée par le pont de *Szu tchhouan*, celle du sud par celui du *Yun nan*. La frontière du *Thian* est protégée par des fortins, et celle du *Szu tchhouan* par des corps-de-garde. Il y a à *Tsiamdo* un inspecteur des vivres. Ce bourg est entouré d'un boulevart en terre. Originairement il appartenait à un grand-prêtre régénéré qui portait le titre de *Chen kiao khoutoukhtou*. Quand, en 1719, la grande armée entra dans le Tubet, ce Khoutoukhtou se soumit à la Chine; il reçut le diplôme et le sceau comme premier Khoutoukhtou, et fut installé dans le

grand temple de *Tsiampo*. Son vice-khoutoukhtou résida dans le temple des lamas occidentaux à *Pian pa* (1). On établit aussi des *tchakdzouba* (2) qui sont établis dans les autres grands et petits temples; et remplissent les fonctions d'officiers civils. Le grand Khoutoukhtou se nomme *Pakbala*, le second *Sywana*, le premier tchandzouba est *Dondjoung tséwang*, et le second *Dogking nanggkie*. Les habitans du pays suivent généralement la religion de Bouddha; la moitié des jeunes gens est destinée à embrasser l'état de lama. Ces Tubétains aiment à manger cru et se soucient peu du goût des mets.

Les mœurs et les usages de *Tsiamdo* diffèrent peu de ceux de *Li thang*. En se rendant du pays des prairies au Tubet on trouve le bourg de *Rywoudzé* entouré de palissades et d'un mur de terre d'environ 200 toises de circuit, au milieu s'élève un grand temple. Les montagnes sont très-hautes et surmontées de pics dont les cimes élevées se montrent de loin. Les khoutoukhtou qui y résident portent le bonnet rouge (3); autrefois ils étaient de la secte jaune. Les tribus tubétaines vivent en grande partie sous des tentes de feutre noir. Depuis 1719, ce canton et celui de *H'loroung dzông*, situé au sud-ouest, se soumirent en même temps. A

(1) Le P. Hyacinthe écrit *Biambar*.

(2) En chinois *Kiun tchu pa* ou *Tchhang tchu pa*.

(3) Les lamas à bonnet rouge sont appelés en tubétain *Siamar djaba*, ils portent des habits de couleur rouge foncée et se rasent la tête. Ils se distinguent des autres lamas tubétains par le bonnet rouge et se marient.

l'ouest de *Hloroung dzóng* on trouve *Chobando*, qui appartient aux tribus mongoles du Tubet ; ils ont deux dheba de la secte jaune. Lorsque les Dzoûngar s'emparèrent par ruse du Tubet, *Toto dzaissang* subjugua ce canton; la cruauté dont il usa envers les lama et le peuple surpassa tout ce qu'on peut imaginer. Le général de l'armée occidentale, *Garby*, chargé en 1719 de rétablir la paix dans l'occident, pénétra dans le Tubet : les dheba et le peuple de ce canton vinrent à sa rencontre et se soumirent à l'empire. *Toto dzaissang* courut se cacher dans le Tubet. Le général chinois détacha alors des officiers déguisés, qui, guidés par les dheba de *Chobando*, s'emparèrent de la personne de *Toto* à *Somalang*. Lorsque le peuple de ces contrées n'eut plus rien à craindre du bruit des armes, il s'empressa de fournir les vivres nécessaires à l'armée. L'empereur donna au Dalaï lama les trois cantons que je viens de décrire.

Tar dzóng (ou *Daroung dzóng*) qui est au sud de *Chobando*, dépendait aussi du Tubet; il devint province chinoise, en même temps que *H'loroung dzóng* et les autres lieux mentionnés. Ces quatre cantons qui s'étendent jusqu'au pays des *Khiang* (ou Tubétains), bordent la Chine de ce côté. Depuis que leurs habitans ont été châtiés, ils ne sont plus difficiles à gouverner. On a établi dans leurs habitations des magistrats qui occupent des maisons fortifiées. Les maisons ont plusieurs étages. Le pays est extrêmement pauvre et désert, le terrain n'est pas fertile; c'est certainement le climat qui en est la cause.

XL. *De* Tsiamdo *à la halte du pont de* Goro (1).
Du pont de Goro *au gîte de* Lang thang keou.

De la rivière au sud de *Tsiamdo*, on suit un chemin étroit et très-sinueux, et on passe sur plusieurs ponts suspendus. Les voyageurs qui craignent de traverser les rivières, s'enfoncent de nouveau dans les montagnes et arrivent par un canton habité par des Tubétains, au *Pont de Goro* où il y a des habitations............ 40 li.

Là le chemin devient plus égal et conduit au *Lang thang keou*, rivière où il y a des maisons en pierres, du bois et de l'herbe; on peut s'y reposer.......................... 35 li.

EN TOUT 75 li.

XLI. *De* Lang thang keou *à la halte de* La goung.
De La goung *au gîte de* Ngenda tchaï.

De *Lang thang keou*, on passe par *Li kio thang*.............................. 20 li.

On suit la vallée, on monte et passe sur un pont suspendu au-dessus d'un précipice affreux. La neige gelée rend la route glissante et très-dangereuse. Il y a aussi des exhalaisons pestilentielles. On arrive à *La goung*, où l'on trouve 80 li. une auberge, des maisons en pierre, du bois et des fourrages. Le chef offre ses services aux voyageurs.

(1) En chinois, *Ngo lo khiao*.

On passe sur le *Soung lo khiao* (pont des pins), qui appartient encore au territoire de *Tsiamdo;* on monte la montagne et on parvient au fort de *Ngenda tchaï,* où réside un *Le tchak dzouba* de *Rywoudzé*.................... 40 li.

EN TOUT 160 li.

XLII. *De* Ngenda tchaï *à la halte du* Nieou fen keou.
De Nieou fen keou *au gîte de* Wa ho tchaï.

Du fort de *Ngenda tchaï* on arrive à l'*auberge de Ngenda*...................... 20 li.

Par le mont *La goung*................ 20 li.

A la rive du *Nieou fen keou* (en chinois, *ruisseau de la fiente de vache*)........... 20 li.

Au mont *Wa ho*, auquel on parvient par cent détours......................... 20 li.

Sur cette montagne se trouve un lac. Pour qu'on ne s'égare pas dans les brouillards épais qui règnent ici, on a établi sur les hauteurs des signaux en bois. Quand la montagne est couverte d'une neige profonde, on se guide par ces signaux, mais il faut se garder d'y faire du bruit, et ceux qui y passent doivent s'abstenir de proférer la moindre parole; sans cela la glace et la grêle se précipiteraient sur eux en abondance et avec une célérité étonnante (il est vraisemblablement question d'avalanches). Sur toute la montagne on ne trouve ni animaux, ni oiseaux, car elle est gelée pendant les quatre

saisons de l'année. Sur ses flancs, et à cent li de distance, il n'y a aucune habitation. (Cette chaîne est contiguë avec quatre autres montagnes neigeuses. Beaucoup des soldats chinois et des Tubétains y meurent de froid. Entre ces monts, il y a un chemin qui conduit à la frontière du *Yun nan.*)

Après avoir marché 20 li on arrive à la crête *Ke po liang* (*Ke po,* en chinois, est la partie supérieure du bras) .... 20 li.

De là on descend au hameau de *Wa ho thang* 30 li. où il y a une auberge; on arrive ensuite au fortin *Wa ho tchaï,* qui dépend du chef de *Ry-woudzé.* Le maire de l'endroit fournit aux nécessités des voyageurs .... 20 li.

EN TOUT 150 li.

XLIII. *De* Wa ho tchaï *à la halte de* Mari (1).
De Mari *au gîte du pont* Kia yu khiao (2).

Le chemin va au sud-ouest et conduit à *Mari,* où il y a des maisons en pierre, du bois et des fourrages. 40 li.

Après 10 li, on franchit une montagne qui est très-haute et escarpée, en bas elle est baignée par une rivière. Le chemin passe par un pont suspendu sur un précipice, et on arrive au pont *Kia yu khiao,* appelé en tubétain simplement 10 li. 30 li.

---

(1) Le P. Hyacinthe écrit *Maro.*

(2) Dans le P. Hyacinthe, *Siabie samba.*

Samba ou le pont (1). On y trouve des maisons en pierre, du bois et de l'herbe. Une rivière coule entre les deux montagnes; le climat y est chaud et peu variable, et le pays fertile et beau.

En tout 80 li.

XLIV. *Du pont* Kia yu khiao *à la halte au pied du mont* Py mang chan (2).
Du Py mang chan *au gîte de* H'loroung dzông.

On marche du pont *Kia yu khiao* vers le sud-ouest et on monte le *Degoung la*, montagne escarpée et très-haute. La montée et la descente forment . . . . 25 li.

On passe par des détours serpentans qui traversent une forêt de pins. La route est escarpée et étroite, et remplie de sables mouvans. A 5 li plus loin on passe par un pont, et on atteint le pied du *Py mang chan*. 5 li.

De là il y a 50 li jusqu'à *Hloroung dzoung* où l'on trouve des maisons en pierre, des bois, du foin; et on y change les *oulah*. Il y a une auberge. 50 li.

En tout 80 li.

(1) L'autre routier dit que la montagne s'appelle *Sanba* ou *Sangua*, ce qui signifie *haute cime*.

(2) C'est le nom chinois, en tubétain *Djoui la*.

XLV. *De* H'loroung dzông *à la halte de* Khiu tchi (1). *De* Khiu tchi *au gîte de* Chobando *ou* Chobamdho.

On marche de *H'loroung dzông* au sud-ouest, et ayant traversé une pente de montagne bien arrosée, on descend une montagne très-roide; la route est escarpée et difficile.

A 90 li de là on passe par *Thy wa thang* (en chinois, chemin de fer), où une énorme montagne s'élève comme un mur. Il y a une hôtellerie. 90 li.

On suit la rivière de la vallée sur une route unie et on atteint, après 20 li, *Khiu tchi* ou *Dze to*. Dans cet endroit il y a un grand monastère de lamas, habité par beaucoup de monde, et dans lequel on peut se reposer et passer la nuit. 20 li.

On a trouvé nouvellement une route vers le sud-est, qu'on suit pendant les débordemens des eaux au printemps et en été. De là on compte encore 50 li jusqu'à *Chobando*. Ce canton est très-peuplé et fertile; on y trouve des maisons en pierre, du bois et du foin; il y a un poste militaire; on change de convoi. 50 li.

En tout 160 li.

XLVI. *De* Chobando *à la halte de* Tchoung i keou. *De* Tchoung i keou *au gîte de* Barilang.

De *Chobando* on suit la rivière, puis le che-

(1) En tubétain *Dzetogoung*.

min monte; il est assez égal, et conduit après 50 li, par le mont *Ba la*, qui n'est pas très-haut, à *Tchoung i keou* (en chinois *vallée de l'équité*). De là on suit une route unie et on arrive après 50 li à *Barilang* où il y a des maisons en pierre, du bois, du foin et une auberge. Le chef de l'endroit fournit tout ce dont les voyageurs ont besoin ainsi que des *oulah*. 50 li. 50 li.

Les habitations sont ici très-dispersées, et les voyageurs ne voient sur leur route que des montagnes.

En tout 100 li.

XLVII. *De* Barilang *à la halte de* Somalang. *De* Somalang *au gîte de* H'ladzé.

En quittant *Barilang*, on monte pendant 30 li sur une montagne qui surpasse celle de *Wa ho*. Dans la géographie chinoise (*Thoung tchi*) cette montagne est appelée *Choma la*, en tubétain *Djak la*. Le vent est ici très-violent et les montagnes sont entassées les unes sur les autres. De là il y a encore 25 li jusqu'à *Somalang*, d'où on parvient, après 45 autres li, à *Hladzé* (1). Pour y arriver, il faut suivre la pente de la montagne et longer une rivière. Il y a sur ce chemin quantité de sables mouvans 30 li. 25 li. 45 li.

(1) Dans l'original chinois, il y a, vraisemblablement par une faute d'impression, *Nadze*. — Kl.

dans lesquels les pieds s'enfoncent. Il y a ici une auberge et le chef de l'endroit procure des vivres. Le bois et le foin y sont chers, car la hauteur des montagnes et l'état désert de ce canton y rendent l'arrivée difficile.

EN TOUT 100 li.

XLVIII. *De* H'ladzé *à la halte de* Pian pa (1).
De Pian pa *au gîte de* Tanda.

De *Hladzé*, au sud-ouest, on suit les montagnes, puis on passe devant celle de *Byda la* (2) par un chemin uni. La montée et la descente forment 10 li; quand on est en bas, la route devient plus étroite à cause du cours sinueux d'un ruisseau limpide et si peu profond, qu'en relevant son habit on peut le traverser à gué. 40 li plus loin vous êtes à *Pian pa* ou *Ta roung dzóng* (3); il y a une auberge. Deux chaînes de montagnes traversent ce canton et quatre rivières l'environnent; on le regarde comme la plaine la plus étendue du Tubet. D'ici

10 li.
40 li.

(1) Le P. Hyacinthe écrit *Bianbar*; je crois cependant que *Pian ba* est un mot chinois et ne doit pas être changé en *Bianbar*. — Kl.

(2) Dans le P. Hyacinthe *Bouti la*. — Kl.

(3) Le P. Hyacinthe écrit *Tar dzoung* et ajoute en note : « Selon » la carte, *Bianbar* est le nom d'un couvent et d'un village du même » nom, tandis que *Tar dzoung* est une petite ville située tout droit » au sud de *Bianbar*; ce passage est obscur dans le récit du voya- » geur. Il paraît plutôt que *Bianbar* se trouve sous la juridiction » de *Tar dzoung* ».

il y a encore 60 li jusqu'à *Tanda*, où l'on trouve une auberge et le chef d'un camp militaire. Le dheba procure des vivres; on change les *aulah* (ou guides). 60 li.

EN TOUT 110 li.

XLIX. *De* Tanda *à la halte de* Toha lo soumdo. *De* Toha lo soumdo *au gîte de* Lang ky tsoung (1).

Au pied de la montagne de *Tanda* il y a un temple; la tradition dit qu'il a été bâti en l'honneur d'un colonel chinois, de la province de *Yun nan*, lequel mourut dans ce pays en y passant avec des provisions. Après sa mort il opéra des prodiges; les indigènes lui offrent des sacrifices; aujourd'hui tout voyageur qui traverse cette montagne se fait un devoir de visiter ce temple. D'ici à 15 li on monte le *Lou koung* 15 li.
la (en tubétain *Char kôn la gangri*). Cette montagne est extrêmement escarpée et difficile à gravir. Un ruisseau y découle en serpentant par un étroit ravin (1). Pendant l'été son lit est fangeux et glissant, et pendant l'hiver couvert de glaces et de neige. Les voyageurs armés de bâtons les traversent les uns après les autres

(1) Dans le P. Hyacinthe *Namdziegang*.

(2) Le P. Hyacinthe ajoute en note : « Ce ruisseau passe par un » ravin si étroit que deux hommes ne peuvent le passer de front; » cependant ce ravin est le seul passage par lequel on peut traver- » ser cette montagne ».

comme une file de poissons. C'est le passage le plus difficile sur tout le chemin qui conduit à *H'lassa.*

On descend la montagne pendant 30 li, puis il y en a encore 5 jusqu'à *Tcha lo sumdo,* et de là 50 à *Lang ky tsoung,* où l'on trouve des maisons de pierre, du bois, du foin et une auberge. Le dheba donne des vivres et sert les voyageurs.

	30 li.
	5 li.
	50 li.
En tout	100 li.

L. *De* Lang ky tsoung *à la halte de* Ta wo.
De Ta wo *au gîte d'*Alan to (1).

Lang ky tsoung, ou *Namtdzegang,* est appelé en chinois *Kin keou* (ruisseau d'or); il est situé dans une vaste plaine. Après y avoir changé les *oulah* on suit une chaussée, qui, en descendant, se divise en deux routes; l'une passe par la montagne, est étroite et escarpée; l'autre suit une vallée et est assez unie. Ce n'est qu'en été qu'on y rencontre des obstacles causés par les débordemens. 40 li plus loin on arrive au 40 hameau de *Ta wo thang* (2). Ici le dheba fournit des vivres et sert les voyageurs; plus loin une route unie de 50 li conduit par une vallée profonde le long du cours d'une rivière, 50 li.

(1) Le P. Hyacinthe écrit *Maníding.*

(2) *Ta ouo* signifie en chinois, *la grande cavité* ou *le grand nid.* — Kl.

jusqu'à *Alan to*, où il y a une auberge, des maisons en pierre, du bois et du foin.

EN TOUT. 95 li.

LI. *D'*Alan to *à la halte de* Pho tchaï.
De Pho tchaï *au gîte de* Kiagoung.

D'*Alan to* on se dirige au sud-ouest et on grimpe par une vallée étroite; en montant du sud au nord, on passe par un pont suspendu, et on suit une route par les montagnes, qui est étroite et escarpée; à chaque instant les voyageurs sont saisis de la crainte de tomber dans l'abîme. Après 30 li on arrive à *Pho tchaï* 30 li.
(en chinois l'*habitation détruite,* nommée en tubétain *Anan ka*); sur cette route se trouve un amas de rochers placé debout, qu'on nomme le *Bec de perroquet,* et à travers lequel on a percé un passage. De là il y a 40 li jusqu'à *Kiagoung* 40 li.
(dépendant de *H'lari*); ici il y a une auberge, du bois, mais point de foin. Le *dheba* fournit des vivres et offre ses services aux voyageurs.

EN TOUT 70 li.

LII. *De* Kiagoung *à la halte au pont* Ta pan khiao.
De Ta pan khiao *au gîte de* To toung (1).

De *Kiagoung* la route n'est pas unie, elle suit la pente de la montagne; puis on descend

(1) Dans le P. Hyacinthe *Dodon.*

et on passe par une petite hauteur, sauvage et déserte ; après 40 li on arrive au *Ta pan* 40 li.
khiao (en chinois *grand pont de planches*),
d'où il y a 40 li jusqu'à *To toung*. Il y a peu d'ha- 40 li.
bitations, on n'y trouve pas d'auberge mais une maison de poste. Les voyageurs sont obligés de camper; il n'y a pas non plus de bois, ni de foin.

EN TOUT 80 li.

LIII. *De* To toung *à la halte de* Tsa tchou tsa.
De Tsa tchou tsa *au gîte de* H'lari.

Le hameau de *To toung* est situé sur une
rivière qu'on suit en montant; au bout de 20 li 20 li.
on gravit une énorme montagne (1) dont le sommet s'élève à pic : elle est couverte de neige et très-glissante comme celle de *Tan da* (le *Char*
kôn la). De là il y a 60 li jusqu'à *Tsa tsou tsa*. 60 li.
Sur cette route se trouve le hameau de *Je choui thang* (en chinois *de la source chaude*), où il y a un lac de 7 à 8 li de largeur et de 10 de longueur. Pendant l'hiver et le printemps ce lac est gelé et forme une plaine unie que les voyageurs peuvent passer sans crainte. De ce lac il y
a encore 60 li jusqu'à *H'lari*. Ici il fait très-froid; 60 li.
on n'y trouve que peu de bois et de foin. Il y a un commandant militaire et une auberge, le

(1) Cette montagne s'appelle *Noub kôn la*, c'est-à-dire *Kôn la* occidental; *Char kôn la* signifie *Kôn la* oriental (*Voy.* p. 223).

Khambou donne la nourriture et offre ses services aux voyageurs, mais les *oulah* sont de *Rivoutsy*.

En tout	140 li.

Il y a donc de *Tsiamdo* à *H'lari* en tout 1500 li.

H'lari (en chinois *La li*) est situé au nord-ouest de *Taroung dzông* ou de *Tar dzông*. De *Tsiamdo* à *H'lari* on compte 1500 li; il y fait toujours extrêmement froid. Les montagnes ont une pente très-escarpée; ce petit bourg appartenait originairement au Tubet; il n'a pas de murs; c'est la résidence d'un inspecteur des vivres de l'armée. Les couvens de ce canton dépendent d'un *Khambou* (en chinois *Ta lama*) qui remplit en même temps la place de *dheba*. Quand *Tsering dondjoub* des *Dzoungar* s'empara du Tubet, les lamas noirs de cette contrée se soumirent en apparence à la Chine, en se donnant faussement pour des lamas de *He tcheou* (1); ils allèrent à la rencontre de l'armée chinoise et lui servirent de conducteurs, tandis qu'ils envoyaient secrètement des gens du pays pour piller les vivres de l'armée. Le généralissime occidental ayant eu connaissance de leur conduite, s'empara d'eux par la ruse et mit à leur place le Khambou *Ringhi ghiamtso* et le grand Nerba *Kioghy djachi*. Ce canton fut alors incorporé pour toujours aux possessions du

(1) Ville située sur la frontière occidentale de la province *Kan sou*, au sud-est du lac *Khoukhou noor*.

Dalaï-lama, et depuis ce temps il n'y a plus eu de rebelles.

Gombou et *Ghiamda* sont situés au sud-ouest de *H'lari; Gombou* est situé à côté de la route, pour *Ghiamda* il est sur la grande route qui conduit à *H'lassa* (1). L'air y est chaud; on y sème le riz, et les champs sillonnés de rigoles sont très-fertiles.

Quand les *Dzoungar* s'emparèrent de *H'lassa*, les habitans de *Gombou* se défendirent avec opiniâtreté et ne les laissèrent pas même franchir leurs frontières; mais quand les armées chinoises parurent, ils se soumirent volontiers. Depuis ce temps ce canton appartient aussi à *H'lassa* ou aux états du grand lama.

LIV. *De* H'lari *à la halte d'*Atdza.
*D'*Atdza *au gîte de* Chan wan (2).

De *H'lari* la route suit une vallée avec une rivière, plus loin on passe par une grande montagne dont les sommets s'élèvent à pic, les glaces et les neiges n'y fondent pas pendant les quatre saisons de l'année. Ses abîmes ressemblent aux bords escarpés de la mer; souvent le vent les comble de neige. Les chemins y sont presque impraticables par la descente rapide et

---

(1) Le texte est un peu obscur. *Gombo* ou *Gombou* est le nom d'une contrée, et *Gombo Ghiamda* est le nom d'un bourg situé dans ce pays. Les Tubétains ont l'habitude d'ajouter aux noms des villes et des villages celui du pays dans lequel ils sont situés, comme on le voit, par exemple, dans ceux du *Takbo* et du *Kakbo*.

(2) En tubétain *Koleb*.

glissante. Après 50 li de marche on arrive à 50 li.
Atdza où il y a une auberge. Le *dheba* offre ses services aux voyageurs. 30 li plus loin 30 li.
on rencontre un lac de 40 li de longueur, et dans le voisinage duquel se trouve la licorne qui est un animal très-curieux (1); 80 li plus loin 80 li.

---

(1) La licorne du Tubet s'appelle, dans la langue de ce pays, བསེ་རུ་ *Serou*, en mongol, ᠬᠡᠷᠡ *Kéré*, et en chinois, 獨角獸 *Tou kio cheou*, c'est-à-dire, *l'animal à une corne*, ou 角端 *Kio touan*, corne droite. Les Mongols confondent quelquefois la licorne avec le rhinocéros, nommé en mandchou ᠪᠣᡩᡳ ᡤᡠᡵᡤᡠ *Bodi Gourgou*, et en sanscrit खड्ग *Khadga*, en appelant ce dernier également *Kéré*.

La licorne se trouve mentionnée pour la première fois chez les Chinois, dans un de leurs ouvrages qui traite de l'histoire des deux premiers siècles de notre ère. Il y est dit que le cheval sauvage, l'argali et le *kio touan* sont des animaux étrangers à la Chine, qu'ils vivent dans la Tartarie, et qu'on se servait des cornes du dernier pour faire les arcs appelés *arcs de licorne.*

Les historiens chinois, mahométans et mongols, rapportent unanimement la tradition suivante, relative à un fait qui eut lieu en 1224, quand Tchinghiz-khan se préparait à aller attaquer l'Hindoustân. « Ce conquérant, ayant soumis tout le Tubet, dit l'histoire » mongole, se mit en marche pour pénétrer dans l'*Enedkek* (ou » l'Inde). Comme il gravissait le mont *Djadanaring*, il vit venir » à sa rencontre une bête fauve de l'espèce appelée *serou*, qui n'a » qu'une corne sur le sommet de la tête : cette bête se mit trois » fois à genoux devant le monarque, comme pour lui témoigner » son respect. Tout le monde étant étonné de cet événement, le » monarque s'écria : L'empire de l'Hindoustân est, à ce qu'on assure,

est *Koleb* (en chinois *Chan wan*, ou le *Torrent aux*

»le pays où naquirent les majestueux Bouddhas et Boddhisatvas,
»ainsi que les puissans Bogdas ou princes de l'antiquité; que peut
»donc signifier que cette bête privée de parole me salue comme
»un homme? Après ces paroles il retourna dans sa patrie.»

Quoique ce fait soit fabuleux, il ne démontre pas moins l'existence d'un animal à une seule corne dans les hautes montagnes du Tubet. Il y a aussi dans ce pays des lieux qui tirent leur nom du grand nombre de ces animaux, qui y vivent par troupeaux; tels que le canton de *Sera-dziông* (ou plutôt *Serou-dziông*), c'est-à-dire, *village de la rive des licornes*, située dans la partie orientale de la province de K'ham, vers la frontière de la Chine.

Un manuscrit tubétain que feu le major Lattre a eu l'occasion d'examiner appelle la licorne le *tsopo à une corne*. Une corne de cet animal fut envoyée à Calcutta; elle avait 0 m. 50 centim. de longueur et 0 m. 11 cent. de circonférence; depuis la racine elle allait en diminuant et se terminait en pointe. Elle était presque droite; noire et un peu aplatie des deux côtés; elle avait quinze anneaux, mais ils n'étaient proéminens que d'un côté.

M. Hodgson, résident anglais dans le Népal, est enfin parvenu à se procurer une licorne, et a fixé indubitablement la question relative à l'existence de cette espèce d'antilope appelée *tchirou* dans le Tubet méridional qui confine au Népal. C'est le même mot que *serou*, prononcé autrement selon les dialectes différens du nord et du midi.

La peau et la corne, envoyées à Calcutta par M. Hodgson, appartenaient à une licorne morte dans la ménagerie du radjah de Nepal. Elle avait été présentée à ce prince par le lama de *Digourtchi*, (*Jikasszé*) qui l'aimait beaucoup. Les gens qui amenèrent l'animal au Nepal, informèrent M. Hodgson que le *tchirou* se plaisait principalement dans la belle vallée ou plaine de *Tingri*, située dans la partie méridionale de la province tubétaine de Zzang, et qui est arrosée par l'*Arroun*. Pour se rendre du Nepal dans cette vallée, on passe le défilé de *Koutti* ou *Nialam*. Les Népaliens appellent la vallée de l'Arroun *Tingri-meïdan*, d'après la ville de Tingri, qui s'y trouve sur la gauche de cette rivière; elle est remplie de couches de sel autour desquelles les *tchirou* se rassemblent en troupeaux. On décrit ces animaux comme extrêmement farouches

détours); il y a une hôtellerie, mais on n'y trouve que peu de bois et de foin.

En tout 160 li.

LV. *De* Chan wan *à la halte de* Tchang do.
De Tchang do *au gîte de* Nemdo.

De *Chan wan* on gravit par une route montagneuse le *Tchoula gangdzianla;* le chemin y est très-difficile pendant 40 li à raison de la hau-

---

quand ils sont dans l'état sauvage; ils ne se laissent approcher par personne, et s'enfuient au moindre bruit. Si on les attaque, ils résistent courageusement. Le mâle et la femelle ont en général la même apparence.

La forme du *tchirou* est gracieuse, comme celle de toutes les autres antilopes; il a aussi les yeux incomparables des animaux de cette espèce. Sa couleur est rougeâtre, comme celle du faon, à la partie supérieure du corps, et blanche à l'inférieure. Ses caractères distinctifs sont, d'abord une corne noire, longue et pointue, ayant trois légères courbures, avec des anneaux circulaires vers la base : ces anneaux sont plus saillans sur le devant que sur le derrière de la corne; puis deux touffes de crin qui sortent du côté extérieur de chaque narine; beaucoup de soie entoure le nez et la bouche, et donne à la tête de l'animal une apparence lourde. Le poil du tchirou est dur et paraît creux comme celui de tous les animaux qui habitent au nord de l'Himâlaya, et que M. Hodgson a eu l'occasion d'examiner. Ce poil a environ 5 centimètres de longueur; il est si touffu, qu'il présente au toucher comme une masse solide. Au-dessous du poil le corps du tchirou est couvert d'un duvet très-fin et doux, comme presque tous les quadrupèdes qui habitent les hautes régions des monts Himâlaya, et spécialement comme les chèvres dites de Kachmir.

Le docteur Abel a proposé de donner au tchirou le nom systématique d'*antilope Hodgsonii*, d'après celui du savant qui a mis son existence hors de doute. — Kl.

teur et de la pente escarpée de la montagne qui est couverte de glaces et de neiges, et dont les rochers sont irrégulièrement dispersés : en tout il y a 60 li jusqu'à *Tchang do*, l'air y est tou- 60 li.
jours froid comme en hiver, et pas un brin d'herbe ne croît sur les montagnes. Il y a ici une hôtellerie; les habitans de ce canton construisent leurs huttes avec de l'écorce d'arbre; rarement on y voit une habitation et la fumée d'un foyer. Ce pays dépend de *Ghiamda;* le *dheba* procure ce qui est nécessaire aux voyageurs et leur donne des *oulah*. D'ici, il y a encore 60 li 60 li.
par une route unie, jusqu'à *Nemdo* où se trouve une auberge.

EN TOUT	120 li.

LVI. *De* Nemdo *à la halte du pont* Gola soumdo. *De* Gola soumdo *au gîte de* Gombou Ghiamda.

De *Nemdo* un chemin uni conduit par une vallée pendant 40 li à *Gola soumdo*, nommée 40 li.
aussi *Wang pa thang;* plus loin on traverse un pont sous lequel l'eau coule tranquillement et murmure en s'échappant à travers des rochers. A l'est du pont commence la juridiction de *Ghiamda*, qui en est encore à 40 li. L'air 40 li.
n'y est pas très-froid. Il y a un commandant militaire, une auberge, du bois et du foin.

EN TOUT	80 li.

LVII. *De* **Ghiamda** *à la halte de* **Choumda.**
De **Choumda** *au gîte de* **Loumma ri.**

Ghiamda est situé au sud-ouest de *H'lari*, dans une large vallée au pied des montagnes, et par sa position il est regardé comme très-fort. Le *dheba* de *Gombou* fournit des vivres et offre ses services aux voyageurs. D'ici, on longe la rivière pendant 60 li jusqu'à *Choumda*, 60 li.
où il y a une hôtellerie; de là, on suit la vallée dans laquelle coule une rivière qui se divise en plusieurs ruisseaux et traverse un bois obscur. Après 100 li on arrive au mont *Loum-* 100 li.
ma ri (en chinois *Lou ma chan*) où il y a une hôtellerie. Cette montagne est haute et peu escarpée, elle s'étend sur une largeur d'environ 40 li. Les neiges, les glaces et les menaçantes sommités que le voyageur rencontre en chemin avant d'arriver à cette montagne, et qui épouvantent le cœur et offusquent les yeux peuvent la faire regarder par comparaison comme une plaine facile à passer.

En tout 160 li.

LVIII. *De* Loumma ri *à la halte de* Touida (1).
De Toui da *au gîte qui est au bord de la grande rivière* **Ou sou kiang (2).**

Du mont *Loumma ri* on suit la rivière de la

(1) Le P. Hyacinthe écrit *Tsômar*.

(2) Ce nom paraît être chinois, car *kiang* désigne dans cette langue une grande rivière. — Kl.

vallée, on monte et on descend pendant 40 li. Le chemin par ces montagnes est uni, mais on y rencontre quelquefois des brouillards malfaisans appelés en tubétain *Phouga tsang*. Le vent froid y est pénétrant, et il n'y a jamais de grandes chaleurs. On compte encore 80 li jusqu'à *Toui da* (*Tsômar*), nommé aussi *Phrough tsang;* ici il y a une hôtellerie, et quelques cheminées fument par ci par là; on y trouve aussi peu de bois et de foin. En suivant le cours de la rivière et en passant devant *Djougoung* on arrive après 60 li à la grande rivière *Ou sou kiang*. La route passe par un plateau uni; au bord de la rivière est une maison de poste; le *dheba* fournit du bois, du foin, des moutons et des bœufs. De là on parvient aux limites des états du Bouddha vivant du Tubet et on entre dans une contrée ouverte et admirable.

40 li.
80 li.
60 li.

En tout 180 li.

LIX. *De l'*Ou sou kiang *à la halte de* Sin tsin li. *De* Sin tsin li *au gîte de* Medjougoung.

Les eaux de l'*Ou sou kiang* coulent tranquillement; on suit le bord occidental de la rivière; quoique celle-ci fasse quelques détours, la route est unie et n'a aucun des dangers précédens. Après 60 li on arrive à *Sin tsin li* où l'on fait halte au couvent de lamas. Il y a une hôtellerie; si les chevaux sont fatigués, on les

60 li.

fait un peu reposer ici. Plus loin, après avoir fait 70 li vers le nord-est, on atteint le poste militaire de *Medjougoung*, où il y a aussi une auberge, et où le *dheba* procure tout ce dont on a besoin. 70 li.

EN TOUT 130 li.

LX. *De* Medjougoung *à la halte de* Lamo. *De* Lamo *au gîte de* Detsin dzông.

Du poste *Medjougoung*, au nord-est, le chemin du pays des prairies de *Ghiamda*, la rivière qui vient de là se dirige à l'ouest, coule vers *H'lassa* où elle porte le nom de *Zzang tsiou*. On compte son passage comme une station, et on la traverse dans des bateaux faits de peau. Après 40 li on arrive à *Lamo* (ou *Namo*). 40 li.
Ici il y a des habitations, mais peu de bois et de foin. Les monastères y sont isolés et ouverts; ce canton est peuplé et a beaucoup d'étendue. On continue la route le long de la rivière, on fait 50 li et on passe devant *Djanda thang* où 50 li.
le chemin tourne vers l'ouest et conduit, après 30 li, à *Detsin dzông*. 30 li.

EN TOUT 120 li.

LXI. *De* Detsin dzông *à la halte de* Tsaï li (1). *De* Tsaï li *au gîte de* H'lassa.

A *Detsin dzông* il y a beaucoup d'hôtelle-

(1) Dans le P. Hyacinthe *Begoui dzông*.

ries dans lesquelles les voyageurs s'arrêtent ordinairement pendant quelque temps; près de la route est une maison de poste. De là une route de 40 li conduit au couvent de *Tsaï li* (*Be goui thang*). 40 li.

D'autres routiers du Tubet faits par des Chinois, placent ici le village de *Kao lao tchouang*. Il y a ici un *dheba* qui fournit aux voyageurs du bois et du foin. Ce canton n'est séparé que par une rivière du territoire de *H'lassa;* on atteint cette dernière ville après 20 li; 20 li.
il y a un commandant militaire. Le canton situé au nord de *H'lassa* porte le nom (chinois?) de *San tchu kang* (les hauteurs des trois perles). Des quatre côtés, la vallée de *H'lassa* est entourée de montagnes; les eaux y sont très-belles et les montagnes majestueuses : en vérité c'est une contrée enchantée et heureuse.

En tout 60 li.

Distance totale de *H'la ri* à *H'lassa*, 1010 li.

Pour ce qui concerne le chemin de *Tchhing tou* à *H'lassa*, la Géographie intitulée 志通 *Thoung tchi*, diffère du 記通魚 *Yu toung ki*, ou *Mémoire sur le canton de Yu toung*, de même que

du 西沙便覽 *Si cha pian lan*, ou l'*Aperçu du désert de sable occidental.* La cause de la divergence qui règne entre ces ouvrages doit être principalement cherchée dans la difficulté d'examiner ces contrées éloignées et désertes situées au-delà de nos frontières. Cependant il n'est pas difficile d'y reconnaître toutes les haltes et les gîtes, ainsi que les places habitées; c'est pourquoi j'en ai fait mention dans ce livre. J'ai aussi extrait tout ce qui a rapport au chemin même. Aussi n'ai-je rien avancé sans autorité, et sans pouvoir à-peu-près en garantir l'authenticité. Il faut donc que les voyageurs portent avec eux cet ouvrage et consultent les cartes qui servent à son intelligence; sans cela ils ne pourraient savoir en quel endroit ils se trouvent.

REMARQUES SUR H'LASSA.

L'étendue de terrain depuis *H'lari*, vers l'ouest, comprenant environ 1000 li, s'appelle 衛 *Oui* ou 前藏 *Thsian Zzang*, c'est-à-dire, le Zzang ou Tubet antérieur. Ce pays est situé sous l'influence des constellations *Tsing* et *Koueï*. Anciennement il fut divisé en trois provinces nommées en chinois 康 *Khang*, 衛 *Wei*, et 藏 *Tsang*. Le pays de *Khang* est celui de *K'ham* qui dépend de *Tsiamdo.* Le *Wei* ou *Oui* est dépendant du grand temple de

H'lassa dans le Tubet, et le *Tsang* ou *Zzang* est la province de *Djachi-h'lounbo*.

H'lassa est situé dans une grande plaine qui s'étend du midi au nord à 40 li, et de l'est à l'ouest de 400 à 500 li. A l'est, le Tubet est contigu aux provinces *Szu tchhouan* et *Yun nan;* au nord il s'étend jusqu'au *Houang ho* (ou *la Rivière Jaune*); à l'ouest il est borné par la mer occidentale; au midi il est limitrophe de *Tagas* (1). D'innombrables montagnes lui servent d'ornemens, et une foule de rivières le traversent; il est considéré comme la contrée la plus célèbre de l'ouest. Le temple de Bouddha bâti sur le sommet du mont Botala, sert de résidence au Dalaï-lama. Des cascades bleues et la pourpre éclatante de cet édifice offusquent la vue. Les quatre grands couvens de *Braboung,* de *Séra,* de *Ghaldan* et de *Samié,* l'entourent des quatre côtés. Les tours, les vastes pavillons, les rues, les marchés, tout y est admirable. Les Tubétains appellent cette place *H'lassa.* Sous le gouvernement de Dalaï-khan elle fut ceinte d'un mur; mais dans la soixantième des années de *Khang hi* (1722) le généralissime occidental *Tsewang norbou* le détruisit et le remplaça par une digue de pierre qui commence au pied du mont *Lang lou* (2), s'étend jusqu'au *Dziagh-ri bidoung* même, et a environ 30 li de longueur. Cette digue entoure le *Botula* et le garantit du choc impétueux de

(1) En chinois 達噶斯, *Ta ga szu.* — Kl.

(2) Le P. Hyacinthe nomme cette montagne *Narou.*

la rivière. Les Tubétains lui donnent le nom de la *digue sacrée*. Au premier mois de l'année les lamas viennent de toutes parts au *H'lasseï tsiô-k'hang* pour la célébration des fêtes religieuses; ils portent de la terre et des pierres, et les déposent sur la chaussée (1), voilà toute la charge que portent les lamas une fois par an.

Le peuple professe la religion jaune et croît avec respect aux lamas, parmi lesquels le *Dalaï lama*, et les *Bandjïn erdeni*, sont les principaux. Il y a aussi beaucoup de *Khoutoukhtou* et de *Khoubilkhan* qui ne se dépouillent jamais de leur caractère, et jouissent de l'estime générale. Le *Zzang antérieur* honore principalement le Dalaï lama; on raconte qu'il descend d'un rayon de lumière qui s'est détaché du corps du grand maître *Kouan yn* (2), et s'est incarné dans la personne de *Srongbzzan gambo* qui épousa une princesse chinoise de la maison des *Thang*. Dans chaque régénération, il n'oublie pas ce qui a eu lieu pendant la précédente, et ces renaissances se sont déjà répétées plusieurs fois. Son titre honorifique est celui de *Dalaï lama*. La tranquillité de l'ame et le propre perfectionnement de l'homme, sont le but de sa religion; la commisération et l'amour du prochain forment sa substance; son cœur est pur, son esprit élevé, il est profond dans ses pensées comme dans son esprit; quelquefois il prévoit clairement les événemens, mais sa modestie l'empêche de

(1) Ils portent des pierres à la digue, y jettent de la terre et la pavent, mais c'est le gouvernement qui est chargé de son entretien.- Kl.

(2) *Voyez* le *Nouveau Journal asiatique*, tom. IV, p. 274.

s'en glorifier. Si ses disciples, pour tromper le peuple, avalent des épées et vomissent du feu, il les punit et les dégrade; c'est pourquoi le peuple le respecte et l'appelle du nom de *Bouddha vivant*. Sous l'empereur *Tai tsoung wen houang ti*, dans la 7.[e] des années *Thsoung te* (1642), il promit d'envoyer annuellement un tribut, après y avoir été invité officiellement. Plus tard dans les années *Chun tchi* (de 1644 à 1661), le Dalaï lama de la cinquième génération vint lui-même à la cour; l'empereur *Chi tsoung tchang houang ti* le gratifia d'un cachet et d'un diplôme, et lui conféra le titre de *Phou kio wa tsi, Dalaï lama de la loi de Bouddha du ciel occidental.*

A cette époque, *Gouchi khan*, prince des Mogols, tua dans un combat *Zzangba khan*, et s'empara du Tubet. Après lui montèrent sur le trône son fils, *Dayan khan*, et son petit-fils, *Kontchok dalaï khan*, qui tous furent dévoués à la cour chinoise. Plus tard le dheba *Sangie ghiamtso* songea à se révolter, mais *H'lazzang khan*, l'arrière petit-fils de *Gouchi khan*, le fit mettre à mort (en 1705), et expédia un ambassadeur à la cour de la Chine. L'empereur *Ching tsou jin houang ti* lui conféra pour cette action le titre de khan. Alors le Dalaï lama renaquit à *Li thang* sous le nom de *Ghialzzang ghiamtso*, comme *Koubilkhan*. Étant âgé de deux ans, les Mongols du *Khoukhou noor*, le conduisirent au temple de *Tar* (1), dans

(1) Ou *Tha eul szu;* si ce mot est chinois, il signifie *temple de la tour.* — Kl.

le département de *Sining*, où il fixa sa résidence.

A cette époque (1714), le brigand Dzôngar *Tsevang rabdan* commença la guerre, et envoya au Tubet une armée sous les ordres du rebelle *Tsering dondob* qui tua *H'lazzang khan*, et fit prisonnier son fils *Sourdja*. Cette guerre avait pour prétexte de rétablir la religion, mais en réalité pour conquérir le Tubet. Les habitans de ce pays envoyèrent des ambassadeurs pour demander du secours à la cour chinoise, qui leur expédia une armée auxiliaire sous les ordres du général *Olundo*. Les ennemis voulurent se replier sur le nord, mais excités par les lamas noirs ils se concentrèrent, et, semblables à des sauterelles, ils eurent la témérité d'attaquer nos troupes par derrière. L'empereur *Ching tsou jin houang ti*, irrité de leur témérité, ordonna que six corps d'armée, sous le commandement du successeur désigné au trône, se missent en marche; il gratifia en même temps *Ghialzang ghiamtso*, dans le couvent de *Tar*, du titre de Dalaï lama, lui conféra un diplôme et un sceau, et prescrivit au général *Yan sin* de le conduire, sous la sauve-garde de son armée, au Tubet. Ce général sortit de la frontière de *Si ning*, punit de mort les lamas noirs, tua le prétendu roi du Tubet *Ta ke tsa* (*Darghe*), et ayant rétabli la tranquillité dans ce pays, il plaça le Dalaï lama sur son trône à Botala.

L'empereur donna alors au Dalaï lama l'autorité sur le pays et les habitans du Tubet, ce qui eut lieu dans dans la 59.e année de *Khang hi*, le 15.e jour de la 9.e lune (novembre 1720). Le Dalaï lama, et les cinq

anciens généraux de *H'lazzang khan* : *Kantchinnaï*, *Arbouba*, *Loungbounaï*, *P'holonaï*, *Djarnaï*, et le Tchakdzouba du Dalaï lama, furent gratifiés des dignités de *beidze*, de *beile*, de *taidzi* et de *galoung*. Chacun d'eux reçut le gouvernement d'une partie du Tubet. Dans la première année de *Young tching* (1723), une ordonnance de l'empereur conféra au Dalaï lama le titre *Si thian ta chen tsu tsai Foe*, c'est-à-dire *le très-excellent Bouddha du ciel occidental, existant par lui-même*.

La 5.e année (1727), *Arbouba*, *Loungbounaï* et *Djarnaï*, ayant formé une conspiration, tuèrent le beïle *Kantchinnaï* et levèrent l'étendard de la révolte. L'empereur *Chi tsoung hian houang ti* envoya le censeur de la gauche, *Djalangga*, avec des troupes qui entrèrent par différentes routes dans le Tubet pour détruire les rebelles. L'armée n'était pas encore parvenue au Tubet, quand le taidzi *P'holonaï*, qui gouvernait le Zzang ultérieur, arriva avec ses troupes, de *Djachi-h'loumbo* à *H'lassa*, et se saisit du rebelle *Arbouba* et des autres. En attendant l'armée chinoise, il fit à la Cour un rapport sur les circonstances de la révolte. Par la mort d'Arbouba, de Loungbounaï, et de Djarnaï, le repos fut rétabli dans le Tubet. Plus tard, P'holonaï fut fait beidze ou prince de 3.e classe et gouverneur général du Tubet. Les garnisons chinoises dans ce pays furent renforcées et on construisit dans la même année le temple *Hoei yuan miao*, dans le canton de *Gada*, près de la ville de *Ta tsian lou*, auquel on conduisit le Dalaï lama.

Dans la 2.e année (1733), fut bâtie la ville de *Djachi* (1), et dans la 13.e (1735) les Dzoungar ayant été soumis, un ordre impérial prescrivit de rétablir le Dalaï-lama sur son trône à Botala. Dans la 4.e année de *Kian loung* (1739), P'holonaï fut nommé *kiun wang* ou prince de la seconde classe, et chargé comme auparavant du gouvernement du Tubet. À la mort de P'holonaï, son second fils, *Ghiurmed Namghial*, lui succéda dans cette charge; mais dans la 15.e année (1750) il fut exécuté comme rebelle. À cette occasion on supprima la dignité royale dans le Tubet; deux généraux chinois furent chargés du gouvernement et de résider à H'lassa auprès du Dalaï lama. De cette manière le Tubet fut entièrement pacifié. Les troupes furent mises en garnison sur les frontières; le peuple retourna paisiblement à ses champs. Les Chinois et les Tubétains rétablirent leurs communications commerciales; les marchandises précieuses reparurent dans les marchés, et H'lassa devint la grande capitale du sud-ouest.

DESCRIPTION DE H'LASSA.

Le mot *H'lassa* signifie le *pays de Bouddha*. Les montagnes la dominent avec majesté; des eaux bleues l'environnent; ses champs sont gras et fertiles, ses routes unies et larges. Du côté de l'occident s'élève la montagne de *Botala;* d'après les livres sanscrits il y

(1) *Djachi tchhing* est une petite ville près *H'lassa*, renfermant des casernes pour la garnison chinoise.

a trois montagnes appelées *Phou tho*, dont l'une est le *Botala* (1) dont le sommet ressemble à uné émeraude, tandis que ses palais aériens jettent un éclat de pourpre. La perfection et la beauté de chaque objet font de cet endroit un lieu incomparable. Vis-à-vis de cette montagne est celle de *Dziaghbo ri*, sur laquelle est bâti le *Dziagh ri bidoung*. Sur le versant méridional de ces montagnes s'élèvent des obélisques, et sur celui du nord est un lac clair et limpide, dans la partie septentrionale duquel est bâti l'édifice appelé *Lou khang dzoundzio;* ceux qui vont visiter ce palais doivent s'y rendre en barque; on y jouit d'une vue superbe. Sur la route de *H'lasseï tsiô k'hang* à *Botala*, on trouve *le pont à carreaux vernissés* (en chinois *Lieou li khiao*), sous lequel coule avec fracas la rivière appelée en mongol *Galdjao muren* (*la furibonde*), et en tubétain *Zzang tsiou* (2). Les habitans sont dispersés sur

(1) *Voyez* le *Nouveau Journal asiatique*, tome IV, page 273. — *Botala* est le nom général qu'on a donné à toute la montagne formée de trois sommets séparés, dont celui sur lequel est le palais ou plutôt le monastère du Dalaï lama, s'appelle *Marbo ri*, près de lui à l'ouest et le *Dziagh ri* sur lequel est bâti *Dziagh ri bidoung*, et derrière ces deux, vers le nord, le troisième sommet appelé *Pha mo ri*. Le palais du Dalaï-lama s'appelle *Pobrang marbou* ou simplement *Poroun mabrou*, ce qui signifie *ville rouge*, car ses édifices sont de couleur rouge. Il est à 4 li de *H'lassa* au nord-ouest. Le temple ou le principal corps de ce palais a 367 pieds de hauteur; le toit est doré; on y compte 10,000 chambres; il y a une foule d'idoles et d'obélisques tant en or qu'en argent. On dit que ce palais fut construit par un roi du Tubet vers l'an 630 de J. C. le Dalaï lama de la 3.[e] incarnation et le dheba l'ont réparé et l'ont converti en un monastère.

(2) Pour bien comprendre le système de la grande rivière qui

ses deux côtés et y vivent joyeux et dans l'abondance.

Les eaux limpides de la rivière ont ici une brillante couleur d'émeraude, tantôt elles se brisent en gouttes qui retombent et se réunissent comme dans des réservoirs, tantôt elle roule d'immenses pierres que ses eaux ont arrachées au sol limoneux. On trouve dans cette rivière de petites pierres qu'on vend pour en faire des ornemens.

A une distance de 5 li à l'est de cette montagne, est le temple de *H'lasseï tsiô-k'hang*, resplendissant d'or et de pierres de différentes couleurs. A côté est un autre temple, *Ra mo tsie tsiô k'hang*. A 7 li de celui-ci vers le nord, est situé la ville *Djachi* dans laquelle reste la garnison chinoise. *Séra*, *Bræbourg*, *Sammié* et *Ghaldan* sont de vastes monastères qui, de près, étonnent par leur perfection, et de loin, captivent par leur beauté; mais *Dzoung kio*, le jardin *Kadzi*

---

traverse le Tubet de l'ouest à l'est, selon la manière dont les habitans l'envisagent, il faut savoir qu'ils supposent qu'elle est formée de deux autres rivières.

1.° Le véritable *Zzang tsiou*, en mongol *Galdjao mouren*, qui passe devant *H'lassa* du côté du sud et prend son origine, sous le nom de *Moutigh zzangbo*, dans le lac *Moutigh mtso*, coule au sud-ouest, reçoit la rivière de *Dam* (ou *Dam zzang bo tsiou*), et prend alors seulement le nom de *Zzangbo tsiou*. C'est au sud de la ville de *Tsiou choul dzông* qu'elle se réunit au

2.° *Yarou zzang bo tsiou*, ou *la rivière de la frontière occidentale de la province de Zzang*, qui vient de l'ouest de la montagne *Lang tsen kabhabh ghang ri*.

Après leur réunion, ces deux rivières forment celle qui, jusqu'à sa sortie du Tubet, porte les noms de *Zzang tsiou*, *Bo tsiou* ou *Zzang bo tsiou*. — Kl.

rava et celui de *Chousiougang* (en chinois, *King yuan*), sont supérieurs à tous les autres et situés les uns près des autres. Ici le Dalaï-lama, dès qu'il est libre, prend du repos. En printemps et en hiver ces jardins sont ombragés par des pêchers et des saules, des cèdres et des cyprès. Les palais resplendissans de cette habitation divine ne diffèrent nullement de ceux du pays du milieu (la Chine), et ici est en effet le royaume de la joie dans l'occident (1).

(*La suite à un numéro prochain.*)

---

(1) Le P. Hyacinthe a joint à quelques exemplaires de sa traduction russe de cette Description du Tubet, une vue de *Botala* et des principaux temples du voisinage, prise du côté nord-ouest de *H'lassa*. Elle est réduite d'après un dessin original fait au Tubet et contient les places suivantes.

1. Le palais de *Botala*.
2. Le *Dziaghi ri bidoung*.
3. Le *Dzoundzib lou k'hang*.
4. Le temple *Ra mo tsie*.
5. Le *H'lassei tsib-k'hang*.
6. *Dziansi siar*.
7. *Tsezoung thang*.
8. Le couvent *Dzebtsi kombo*.
9. *Kendzèn loudi*.
10. Le jardin *H'lalou kadzi* ou *Kadzi rava*.
11. *Tamba*.
12. *Nedzioung*.
13. Le temple *Braibung*.
14. Le temple *Séra*.
15. Le temple *Ghaldan*.
16. *Bassoretcho*.
17. *Djomé sighè*.
18. *Pagousani*.
19. *Lobou*.
20. *Kembe retcho*.
21. *Bari retcho*.
22. *H'lan kio*.
23. Est resté sans explication dans l'original.

J'ai reproduit cette vue dans les *Nouvelles annales des voyages*, XIV.e vol. de la seconde série, p. 257. — Kl.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Rudimens de la langue hindoustani, par M. Garcin de Tassy, professeur d'hindoustani à l'école des langues orientales vivantes. — Paris, 1829, 1 vol. *in-4.°* de 100 pages. Debure frères; prix 9 fr.

M. Garcin de Tassy, en rédigeant cet ouvrage, n'a pas eu l'intention de faire une grammaire proprement dite; il a remis à un autre moment la rédaction d'un traité aussi difficile, renvoyant, en attendant, les personnes qui voudraient approfondir l'étude de la langue hindoustani, aux divers ouvrages publiés à ce sujet en Angleterre; entre autres à la *Grammar of the hindustani language*, du savant M. Shakespear. Pour le présent, il s'est borné aux élémens de la langue qu'il est chargé d'enseigner, c'est-à-dire au tableau des déclinaisons et des conjugaisons, aux pronoms, aux adverbes, aux noms de nombre, et n'est entré que dans les développemens les plus indispensables. Il a pourtant donné à la fin un passage original avec la traduction française et l'analyse grammaticale.

Un ouvrage de cette nature n'admet pas de longues observations, il suffira donc de dire qu'il nous a paru rédigé avec précision et méthode, et nous passerons au tableau de la langue et de la littérature hindoustani, placé en tête du volume.

L'hindoustani est proprement le langage commun des diverses peuplades de l'Inde. A une certaine épo-

que, le sanscrit, dans lequel sont composés les livres sacrés des bramanes, domina sur toute cette vaste contrée. Peu à peu les dialectes particuliers reprirent le dessus, et du mélange de ces divers dialectes, il se forma un idiôme, qui se parle encore dans les environs de Dehli et d'Agra. Enfin, lorsque les Musulmans envahirent le nord de l'Inde, vers la fin du X.e siècle de notre ère, beaucoup d'expressions arabes et persanes s'introduisirent à la suite des vainqueurs. C'est du sein de cette confusion générale que naquit le nouvel idiôme plus éloigné du sanscrit que le premier, et qui est encore généralement parlé de Bombay à Madras, du Gange au cap Comorin.

L'hindoustani n'a commencé à se fixer que sous les règnes d'Aurengzeb et de Schah-Alem, c'est-à-dire depuis un siècle et demi. C'est alors qu'on vit des poètes et des écrivains en prose s'exercer dans cette langue, et l'enrichir des meilleurs productions des littératures sanscrite, arabe et persane. Mais comme elle était le principal lien de communication des classes inférieures, elle avait, dès avant cette époque, attiré l'attention des Portugais, des Hollandais et des autres peuples européens qui fréquentaient ces parages. Maintenant l'hindoustan fait partie de l'instruction des élèves dans le collége français de Pondichéri, et on compte plusieurs chaires du même genre en Angleterre, où les employés civils et militaires de l'Inde sont obligés d'apprendre à parler cet idiôme.

Des relations journalières des Européens avec les classes inférieures du pays, il s'est formé une sorte de

patois appelé *maure*. Il existe des grammaires particulières de ce patois, et des dictionnaires. Mais comme on n'y tient aucun compte des règles de la grammaire, ces livres ne peuvent être qu'à l'usage du peuple.

L'idiôme que M. Garcin de Tassy est chargé d'enseigner, et dont il a voulu faciliter l'étude, offre un tout autre intérêt. Seulement comme la littérature hindoustani est un simple mélange des littératures indienne, arabe et persane qui l'ont précédée, elle consiste surtout en traductions et en imitations. On peut citer comme exemple une version hindoustani du *Gulistan* de Sadi, et de l'*Alcoran* de Mahomet. Ces traductions étant faites par des personnes soumises à la même religion et aux mêmes mœurs, sont susceptibles d'une grande exactitude, et peuvent offrir aux orientalistes d'Europe d'utiles moyens de rapprochement.

La littérature hindoustani possède cependant quelques ouvrages originaux, particulièrement des poésies et des romans. Un biographe indien compte jusqu'à trois cents poètes. En fait d'ouvrages plus sérieux, on peut citer une *Vie de Nanek*, fondateur de la secte des Siks, dont la bibliothèque du roi possède une bonne copie. Nous mentionnerons encore une histoire et une statistique de l'Hindoustan, imprimée à Calcutta. Cette histoire, quoique primitivement composée en persan, peut être considérée comme une production originale par les rectifications et les additions qu'elle a reçues.

Nous pensons que la littérature hindoustani, quoique d'une date toute récente, mérite d'être encouragée, et qu'on doit savoir gré à M. Garcin de Tassy des

efforts qu'il fait pour en répandre l'étude sur le continent. REINAUD..

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 7 juin 1830.

M. E. D'ADELUNG, premier interprète de l'internonciat de S. M. I. APOSTOLIQUE, à Constantinople, est présenté et admis comme membre de la Société.

17 août 1830.

Le Roi a reçu à une heure une députation du Conseil de la Société asiatique, qu'il préside depuis 1822. Cette députation était composée de MM. Agoub, Burnouf père, E. Burnouf, Caussin de Perceval, Coquebert de Montbret fils, Delacroix, Demanne, Eyriès, Hase, Kieffer, Klaproth, Labouderie, Lasteyrie, Reinaud, Abel-Rémusat, Saint-Martin et Wurtz.

M. Abel-Rémusat, président de la Société, a eu l'honneur d'adresser à Sa Majesté le discours suivant.

« SIRE,

» La Société asiatique était impatiente d'apporter à » Votre Majesté le tribut de ses sentimens et de son » respect. Instituée sous vos yeux, d'après des idées » qui avaient été honorées de votre approbation, fière » de la bienveillance constante que vous lui avez accor» dée pendant huit années, une simple réunion d'hom» mes studieux se présente devant Votre Majesté avec » la confiance que vos bontés lui ont depuis long-temps » inspirée ; ils ont joui, avant le plus grand nombre de » leurs concitoyens, du spectacle de ces vertus paisibles

» et de ces nobles qualités qui vont désormais être con-
» sacrées au bonheur de la patrie. Ces hautes lumières,
» cet ardent amour de la vérité, qui vous rendaient
» attentif aux études de quelques gens de lettres, sont
» pour eux le gage d'une faveur qui les soutiendra tou-
» jours dans leurs travaux. Vous aimiez à vous trou-
» ver au sein d'une Société libre, vouée à des recher-
» ches pénibles, mais consciencieuses, et par un lé-
» gitime retour, ceux qui l'avaient formée se sentaient
» animés d'un juste orgueil et d'un nouveau zèle, en
» voyant au milieu d'eux un prince qui savait appré-
» cier l'utilité de ses recherches et les récompenser de
» son suffrage. Le règne des lois et de la liberté ne peut
» qu'accélérer le développement de ces institutions in-
» dépendantes, que l'esprit d'association a multipliées
» parmi nous dans l'intérêt des arts, des sciences et de
» l'humanité, et où s'exerce sans entraves la modeste
» et généreuse activité des individus, dirigée vers un
» objet d'amélioration sociale ou intellectuelle, et for-
» tifiée du concours de tous les amis du bien. Nous
» pouvons donc espérer de voir fleurir, sous les aus-
» pices de Votre Majesté, celle à laquelle vous aurez
» prêté l'appui d'un nom cher à la nation. On connaît
» dans un royaume voisin, tous les avantages qu'un
» peuple industrieux peut tirer des lumières rassem-
» blées par l'érudition sur les arts, les procédés et les
» productions des contrées célèbres de l'Asie; et le per-
» fectionnement journalier des fabriques de l'Angle-
» terre, non moins que l'extension de son trafic et la
» prépondérance de sa diplomatie dans les régions orien-

» tales, attestent souvent les heureux efforts des phi-
» lologues qui cultivent cette branche de littérature.
» Aussi, née après la Société asiatique de Paris, la so-
» ciété asiatique de la Grande-Bretagne a eu, dès son
» origine, le bonheur d'être immédiatement placée sous
» le patronage du monarque de ce pays. Nous n'aurions
» plus rien à lui envier, si Votre Majesté veut nous
» continuer son auguste protection; si, comme par le
» passé, elle montre quelque intérêt pour des travaux
» auxquels elle a daigné prendre part, et qu'elle ac-
» corde ses puissans encouragemens à l'étude des lan-
» gues orientales, dont les progrès chez nous sont une
» des gloires de la France, et contribuent avec effica-
» cité à l'avancement de la philosophie, ainsi qu'à la
» prospérité du commerce et de l'industrie. »

Le Roi a répondu :

« Je vous revois, Messieurs, avec plaisir. Ce que le
» duc d'Orléans était pour la Société asiatique, le Roi
» le sera également. J'ai su apprécier ses travaux, et
» je continuerai de les protéger, parce que j'en connais
» toute l'utilité. »

Question proposée par la Classe de philosophie et d'histoire de l'Académie royale des sciences de Berlin pour le concours de l'année 1832.

Quoique l'étude de l'histoire orientale, grâce à la publication de matériaux précieux, et aux recherches profondes de plusieurs savans distingués, ait fait de notre temps des progrès très-considérables, et que l'é-

lan que la philologie orientale a pris récemment, n'ait pas manqué d'exercer une influence utile sur la critique de l'histoire des peuples et royaumes de l'Asie : il paraît cependant que l'organisation intérieure des peuples orientaux, les détails de leurs institutions politiques et les rapports mutuels des élémens dont se composent les monarchies de l'Orient, n'ont pas encore excité l'intérêt que ces objets importans réclament à juste titre. L'histoire intérieure même de l'Empire arabe et le système d'administration que les Arabes adoptèrent pour les provinces conquises et qui est très-mémorable sous plus d'un rapport, n'ont pas encore été suffisamment éclaircis, quoiqu'on ait reconnu et signalé dans plusieurs ouvrages anciens et modernes l'importance des effets, souvent même salutaires, que la domination des Arabes eut, pour plusieurs pays, par exemple pour l'Égypte et l'Espagne.

Ces considérations ont déterminé la Classe de Philosophie et d'Histoire de l'Académie royale des Sciences de Prusse à rappeler l'attention des historiens et des orientalistes vers le développement historique du système de l'administration provinciale des Arabes, en proposant pour le concours de l'an 1832 la question suivante :

« *Quel fut l'état de l'administration des provinces de l'Empire arabe, pendant la durée de la puissance séculière des Khalifes, c'est-à-dire depuis l'origine de l'Empire arabe et sa fondation par l'introduction de l'Islamisme, jusqu'à la fin du XI.e siècle de l'ère chrétienne?* »

La Classe desire que l'administration que les Arabes introduisirent dans les provinces conquises, ne soit pas seulement discutée et exposée en général, mais qu'elle soit surtout développée par rapport aux différens pays qui furent successivement soumis à la domination des Arabes; que la condition des habitans originaires des différentes provinces, et les rapports, tant politiques et juridiques que religieux et moraux, dans lesquels ils entrèrent avec leurs nouveaux maîtres, soient éclaircis, ainsi que les attributions et les fonctions des gouverneurs et des magistrats inférieurs, les relations qui subsistaient entre ces magistrats et la cour des Khalifes et les changemens que ces relations subirent successivement. La Classe desire principalement qu'on répande du jour, tant sur l'organisation judiciaire des provinces arabes et sur les formes de la juridiction qui s'y exerçait pendant l'époque marquée, que sur les institutions que les Arabes établirent, soit pour seconder l'administration financière, soit pour faciliter les progrès des arts et des sciences, de l'agricltuure, du commerce et des autres branches de l'activité humaine, et sur les effets que ces institutions produisirent. Il serait aussi à desirer, que les traces que les institutions des Arabes ont laissées dans les pays soumis à la domination des Khalifes, fussent indiquées. Enfin la Classe demande que, non-seulement en général, les résultats des recherches dont on vient de préciser le point de vue et l'étendue, soient justifiés par des citations exactes des sources, mais qu'en particulier, dans le cas où les concurrens pourraient puiser dans des sources

manuscrites, on ajoute les textes des passages cités dans les langues originales avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

Les mémoires envoyés au concours devront porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint au mémoire et contenant le nom de l'auteur, et ne seront reçus que jusqu'au 31 mars 1832; ils devront être écrits, d'après le choix des auteurs, en allemand, ou en français, ou en anglais, ou en italien, ou en latin. Le prix sera de 100 ducats, dont l'adjudication se fera dans la séance publique, anniversaire de Leibnitz, au mois de juillet 1832.

Georgii Wilhelmi FREYTAGII Lexicon arabico-latinum *præsertim ex Djeuharii Firuzabadiique et aliorum Arabum operibus, adhibitis Golii quoque et aliorum libris, confectum. Accedit index vocum latinarum locupletissimus.* — 3 vol. grand *in-4.°*.

PROSPECTUS.

Prodit tandem aliquando Operis diu ab omnibus Musarum Arabicarum cultoribus desiderati, a multis, qui scirent id moliri ab auctore, quam maxime flagitati Pars I.ma septuaginta plagularum. Quo in volumine quid sit ab auctore præstitum, enarrare sane magnum est ac pæne immensum. Summatim autem de ea re dictum est in Præfatione, ex qua pauca licet delibare. Ac primum quidem quam summi inter Arabes philologi Djeuharius et Firuzabadius in Thesauros suos congesserant verborum copiam, eam omnem in suum usum convertit auctor, ex hisque fontibus non tantum numerum verborum significationumque multo maiorem hausit, quam pridem Golius inde expiscatus erat, sed vitia



etiam a Golio aliisque nostris commissa pæne innumerabilia sordesque ac labes eluit vel quoquo modo devitavit. At ne inter hos quidem fines quantumvis latos sese continuit auctoris solicita cura. Exquisivit porro fontes alios quamplurimos eosque ex parte abditos et illibatos, ad quos paucissimis datur aditus. Ex his vero non magis quam suo ingenio emendavit ipsorum Arabum opiniones haud paucas, sæpius etiam arabicorum scriptorum editores arguit imprimisque Calcuttenses, qui Camusum, Firuzabadii opus cedro dignum, in lucem emiserunt: cuius rei exempla luculentissima sistuntur in præfatione. Magna etiam diligentia adhibita explicandis vocabulis disciplinarum artiumque singularum propriis, quæ technica vocant, ut metricis, rhetoricis, botanicis. Atque istaomnia tam dilucido ordine tamque accurata diligentia disposita sunt, ut, quantum distat ab auro plumbum, tantum hoc opus superet Golianum, in quo hucusque docti plerique solebant acquiescere.

Nos autem, ut librum tanto labore partum tamque insignibus notis undecunque conspicuum ea forma vulgaremus, quæ ipsius virtutibus esset maxime digna, omni, qua par est, cura ac studio contendimus, sumptusque in eo posuimus maximos. Singulæ plagulæ ad corrigendum traditæ peritis ac fidis manibus. Typi adhibiti plane novi, arabici autem Regii Berolinenses nitidissimi. Charta optimæ notæ, scriptoria, formæ maioris, bonitate et candore per totum opus æquabilis.

Constabunt exemplaria singula vulgaria. . . 20 thaleros.
Splendidiora in chart. scriptor. magn. Imperial. lat. marg. 40
Splendissima in chart. Velina Imperiali. . . 80

Venduntur autem sub hac conditione, ut totius libri pretium integrum solvant emtores accepto Volumine primo. Splendidorum autem exemplarium numerus perexiguus est, quod monemus lautiores, quibus ista curæ sunt.

Halis Saxonum, die 20 aprilis 1830.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Notice sur la langue, la littérature et la religion des Bouddhistes du Népal et du Bhot ou Tubet; communiquée à la Société asiatique de Calcutta par M. B. H. Hodgson.

(Suite.)

Il résulte de ces faits que le corps de la littérature du Tubet est et a long-temps été une masse de traductions du sanscrit. Son langage primitif, ses caractères et même ses idées, tout est indien. Je puis dire à l'appui de cette assertion, que même les Népaliens qui se trouvent beaucoup plus rapprochés de l'Inde, et sont parvenus à un plus haut degré de culture que les Tubétains, ont fait un grand usage de commentaires en langue vulgaire, et même de leurs traductions de leurs livres qui sont également sanscrits, et que, quoique les Néwars aient un idiome complet, ils n'ont pas de lettres qui leur soient propres : celles dont ils se servent sont nâgari d'origine, et ils en conviennent; d'ailleurs tous les Tubétains avec lesquels j'ai conversé m'ont dit que toutes leurs connaissances leur étaient venues de l'Inde, que leurs livres sont des traductions, que les

originaux dispersés existent encore dans le Bhot, mais que maintenant personne ne peut les lire; enfin plusieurs des livres tubétains les plus classiques prouvent ce fait par leur titre. Ces remarques sont naturellement applicables aux classiques du Bhot, car relativement aux livres d'un ordre inférieur en usage dans ce pays, je crois que ce sont, non pas des traductions, mais des originaux; principalement des légendes de lamas, et dans le langage vulgaire dont le dialecte le plus pur est celui qui se parle autour de *Lassa* et de *Digartchi;* cependant, de même que les traductions des classiques, ces livres sont écrits en caractères essentiellement indiens.

Un exposé soigné du système de la croyance bouddhique obligerait de lire plusieurs des volumineux ouvrages spécifiés plus haut, et exigerait plus de temps que n'en pourrait consacrer à cette tâche une personne qui n'aurait aucune autre occupation; d'ailleurs le temps et l'application nécessaires seraient sans doute employés sans profit, puisque les livres, d'après la notice succincte qui en a été donnée, sont évidemment remplis de subtilités infinies et de subdivisions de l'espèce la plus puérile et la plus fastidieuse. Il suffira donc de présenter dans ce mémoire un petit nombre d'observations sur les idées religieuses des bouddhistes de cette partie de l'Inde.

Le bouddhisme spéculatif embrasse quatre systèmes distincts d'opinions sur l'origine du monde, la nature de la cause première, la nature et la destinée de l'ame.

Ces systèmes sont nommés, d'après les doctrines dis-

tinctives de chacun : *Svâbhâvika*, *Aïshvarika*, *Yâtnika* et *Kârmika*, et chacun admet plusieurs subdivisions comprenant diverses théories modifiées des derniers docteurs bouddhistes qui, vivant dans des temps plus tranquilles que les premiers, et instruits par les railleries de leurs adversaires ainsi que par l'adversité, ont essayé d'expliquer ce qui était le plus sujet à objection, et même contradictoire, dans le système primitif.

Les *Svâbhâvika* nient l'existence de l'immatérialité; ils affirment que la matière est la substance unique, et ils lui donnent deux modes nommés *pravritti* et *nirvritti* ou action et repos, concrétion et abstraction. La matière, disent-ils, est éternelle comme une masse brute, et il en est de même des forces de la matière, qui possèdent, non-seulement l'activité, mais aussi l'intelligence. L'état propre d'existence de ces forces est le repos et l'abstraction de toute chose palpable et visible; dans cet état (*nirvritti*) elles sont d'un côté si atténuées, et de l'autre si pourvues d'attributs infinis de pouvoir et d'habileté, qu'elles n'ont besoin que de la conscience intérieure et de la perfection morale, pour devenir des dieux. Quand les forces passent de leur état propre et permanent de repos à leur état casuel et transitoire d'activité, alors toutes les belles formes de la nature ou du monde arrivent à l'existence, non par une création divine, non par hasard, mais spontanément, et toutes ces belles formes de la nature cessent d'exister quand les mêmes forces repassent de cet état de *pravritti* ou activité à l'état de *nirvritti* ou repos. La révolution des états de *pravritti*

17.

et de *nirvritti* est éternelle, et embrasse l'existence et la destruction de la nature ou des formes palpables.

Les *Svâbhâvika* sont si éloignés d'attribuer l'ordre et la beauté du monde au hasard aveugle, qu'ils aiment beaucoup à citer la beauté de la forme visible comme une preuve de l'intelligence des forces créatrices, et ils infèrent leur éternité de la succession éternelle de formes nouvelles. Mais ils insistent sur ce point que ces forces sont inhérentes à la matière, et ne lui ont pas été appliquées par le doigt de Dieu ou par un être absolument immatériel. Les formes inanimées sont considérées comme appartenant exclusivement au *pravritti* et par conséquent comme périssables; mais les formes animées, parmi lesquelles l'homme n'est pas distingué suffisamment, sont jugées capables de devenir par leurs propres efforts associées à l'état éternel de *nirvritti;* leur félicité qui consiste dans le repos, ou la délivrance d'une migration se renouvellant sans fin à travers les formes périssables du *pravritti.* Les hommes sont doués de la conscience tant, je crois, de la félicité éternelle du reste du *nirvritti,* que de la peine sans fin de l'activité du *pravritti* (1). Mais ces hommes qui ont gagné l'éternité du *nirvritti* ne sont pas regardés comme les souverains de l'univers qui se gouverne lui-même, ni comme les médiateurs ou juges du genre humain resté dans le *pravritti,* parce que

(1) Suivant la doctrine la plus générale, ils le sont; suivant d'autres opinions, ils ne le sont pas; la question roule sur l'acception primitive du mot *Sûnyatâ* : il en sera parlé plus bas.

les notions de médiation et de jugement ne sont pas admises par les *Svâbhàvika* qui tiennent que chaque homme est l'arbitre de son destin, le bien et le mal dans le *pravritti* étant, par la constitution de la nature, liés indissolublement au bonheur et au malheur; et l'acquisition du *nirvritti* étant, par la même loi immuable, la conséquence inévitable de l'agrandissement de ses facultés par l'abstraction habituelle qui rend un homme capable de connaître ce qu'est le *nirvritti*. Acquérir cette connaissance est devenir possesseur de la science universelle, où un bouddha est digne de recevoir, comme tel, les honneurs divins, pendant qu'on languit encore dans le *pravritti*; c'est de plus devenir au-delà du tombeau ou dans le *nirvritti* tout au moins ce qu'un homme peut devenir; mais sur ce tout quelques *Svâbhàvika* ont exprimé des doutes, tandis que d'autres ont maintenu que c'était le repos éternel et non l'anéantissement éternel (1) [*Shoûnyatâ*]; mais, ajoute cette école plus dogmatique, quand même ce serait le *Shoûnyata*, ce serait encore bon; l'homme étant, dans le cas contraire, condamné à une migration éternelle à travers toutes les formes de la nature, dont la plus désirable n'est pas à envier et doit même être évitée à tout prix.

Cet exposé montre que la doctrine distinctive des *Svâbhâvika* est de nier l'immatérialité, et d'affirmer

(1) Cette interprétation du *Shoûnyata* des *Svabhavika* n'est pas la plus générale, quoique leurs ennemis aient essayé de la représenter comme telle. Il sera question plus tard du sens de ce mot qui a prévalu parmi les bouddhistes.

que l'homme est capable d'accroître ses facultés à l'infini. La fin de cet accroissement des facultés humaines, est l'association à l'éternel repos du *nirvritti* sur la nature duquel il y a des disputes ; les moyens d'y arriver sont le *tapa* et le *dhyâna :* par le premier de ces mots, les *Svâbhâvika* entendent, non pas la pénitence ni les peines corporelles que l'on s'inflige, mais une abnégation entière de toutes les choses extérieures (*prâvrittika*); ils entendent par le second la pure abstraction mentale. Quant aux choses physiques, les *Svâbhâvika* rejettent, non le dessein ou l'action, mais l'être qui les a conçus, c'est-à-dire un être unique, immatériel, intelligent qui, par sa volonté, a donné l'existence et l'ordre à la matière. Ils admettent ce que nous appelons les lois de la matière, mais prétendent que ces lois sont des causes premières et non secondaires, sont éternellement inhérentes à la matière, et ne lui ont pas été imprimées par un créateur immatériel. Ils considèrent la création comme un effet spontané résultant de forces dont la matière a été douée de toute éternité, et qu'elle possédera éternellement. Quant à l'homme, les *Svâbhâvika* reconnaissent en lui des forces intellectuelles et morales, mais ils nient l'essence ou l'être immatériel auquel nous attribuons ces forces. Ils assignent la causalité animée et inanimée à la puissance propre de la nature (*svabhâva*).

Je crois que les *Svâbhâvika* composent la plus ancienne école de philosophie du bouddhisme, mais depuis les temps les plus reculés elle a été partagée en deux partis nommés l'un simplement les *Svâbhâvika*

dont j'ai essayé d'exposer la doctrine, l'autre, les *Svâbhâvika prâdjnika*, d'après le mot *Pradjnâ*, suprême sagesse, c'est-à-dire de la nature. Les *Prâdjnika* sont d'accord avec les *Svâbhâvika* pour considérer la matière comme la seule entité, la douer d'intelligence ainsi que d'activité, et lui donner deux modes, celui d'action et celui de repos. Mais les *Prâdjnika* inclinent à réunir les forces de la matière dans l'état de *nirvritti*, et à faire de cette unité une divinité; enfin, à considérer le souverain bien de l'homme, non comme une association vague et douteuse à l'état de *nirvritti*, mais comme absorption spéciale et certaine dans le *pradjnâ* qui est la somme de toutes les forces actives et intellectuelles de l'univers.

Les *Aïshvarika* admettent l'essence immatérielle, un *Adi-bouddha* suprême, infini et immatériel que quelques-uns d'entre eux considèrent comme la seule divinité et la seule cause unique de toutes choses, tandis que d'autres lui associent un principe matériel qui lui est égal et co-éternel, et croient que toutes choses ont procédé de l'opération conjointe de ces deux principes. Les *Aïshvarika* acceptent les deux modes des *Svâbhâvika* et des *Prâdjnika*, ou le *pravritti* et le *nirvritti*. Mais bien que les *Aïshvarika* admettent l'essence immatérielle et un dieu, ils nient sa providence et son autorité, et quoiqu'ils croient que le *Mokcha* est une absorption dans son essence, et en appelant vaguement à lui comme dispensateur des biens du *pravritti*, ils regardent la connexion de la vertu et la félicité dans le *pravritti* comme indépendante de lui



et comme pouvant être acquise seulement par les efforts propres des *Tapa* et des *Dhyâna*, efforts qu'ils considèrent également comme pouvant accroître leurs facultés à l'infini, les rendre dignes d'être adorés comme Bouddha sur terre, et les élever dans le ciel à une participation égale et acquise par eux aux attributs et à la félicité du suprême Adi-bouddha ou à l'absorption en lui, ou plutôt à l'union avec lui. Tous les bouddhistes s'accordent à rapporter l'usage et la valeur de la médiation terrestre et céleste, des droits et des devoirs des mortels et des cérémonies de la religion, uniquement au *pravritti*, état qu'ils sont tous enseignés à condamner; ils le sont à chercher par leurs efforts et leurs abstractions cette extension infinie de leurs facultés dont l'accomplissement réalise dans leurs personnes une divinité aussi complète qu'aucune de celles qui existent, et la seule que quelques-uns d'entre eux veulent reconnaître.

Les *Kârmika* et les *Yàtnika* dérivent leurs noms respectifs du *Karma*, nom par lequel ils entendent la conscience de l'action morale, et de l'*Yatna* que j'explique par la conscience de l'action intellectuelle. Je crois que ces écoles sont plus récentes que les autres, et j'attribue leur origine à un desir de rectifier le quiétisme extravagant qui, dans les écoles anciennes, dépouillait les forces regardées comme étant de nature, soit matérielle, soit immatérielle, de toute providence et de toute souveraineté, et l'homme de toute son énergie active et de ses devoirs. Admettant comme justes les principes plus généraux de leurs prédécesseurs, ces

sectaires semblent avoir dirigé principalement leur attention sur les phénomènes de la nature humaine, avoir été frappés de la liberté de sa volonté et de la différence de ses forces intellectuelles et sensitives, et d'avoir cherché à prouver, malgré la loi morale nécessaire de leurs premiers docteurs, que la félicité de l'homme doit être assurée soit par la culture convenable de son sens moral (1), ce qui était le sentiment des *Kârmika*, ou par la direction raisonnable de son intelligence, conclusion que les *Yâtnika* préféraient; voilà je crois le fondement de la distinction entre les deux écoles comparées l'une à l'autre. En les comparant avec leurs prédécesseurs, on voit qu'elles ont plus d'affinité avec les *Aïshvarika*, qu'avec les autres écoles, qu'elles inclinent à admettre l'existence d'entités morales et se sont efforcées de corriger l'impersonnalité et la quiétude absolue de la cause première, soit matérielle, soit immatérielle, en feignant que *Karma* ou *Yatna* l'agent, soit moral, soit intellectuel, ayant la conscience, a, depuis le commencement, été doué de causalité. Les textes *Kârmika* s'expriment souvent de la manière suivante : « *Shâkya sinha* qui, suivant » les uns (*Svâbhâvika*), sortit de *Svabhâva*, et suivant d'autres (les *Aïshvarika*), d'*Adi-bouddha*, » pratiqua tel et tel *Karma*, et en retira tels et tels » fruits. »

(1) Malgré ces sentimens, que l'on peut principalement rapporter à l'état de *pravritti*, les *Kârmika* et les *Yâtnika* continuent toujours à tenir par préférence aux *Tapa* et aux *Dhyâna*, les ascétiques les plus rigoureux de l'ancienne école.

Quant à la destinée de l'ame, je ne puis trouver nulle différence morale entre ces bouddhistes et les sages du brahmanisme, tous admettent les métempsychoses et les absorptions. Mais en quoi l'ame est-elle absorbée? en *Brahma*, disent les brahmanes, en *Shounyatâ*, ou *Svabhâva*, ou *Pradjnâ*, ou *Adi-bouddha*, disent les différentes sectes des bouddhistes, et j'ajoute que, par leur équivoque *Sûnyata*, j'entends en général, non pas l'anéantissement, mais plutôt l'atténuation extrême et presque infinie attribuée par les bouddhistes aux puissances ou forces matérielles dans l'état de *nirvritti* ou d'abstraction de toute forme palpable qui compose le monde sensible de *pravritti*.

C'est aux investigations futures à déterminer comment et dans quel sens les sectateurs de ces différens systèmes spéculatifs si opposés, ont adopté les divinités innombrables du panthéon bouddhiste tel qu'il existe; on n'y pourra parvenir que lorsque l'on aura examiné convenablement les ouvrages nombreux que j'aurai bientôt le bonheur de mettre à la portée de mes compatriotes curieux de ces sortes d'études. Il suffit de dire présentement que le bouddhisme pratique du Népal a, depuis long-temps, admis une distinction marquée entre ces saints de nature mortelle qui acquirent par leurs efforts le rang et les forces d'un Bouddha, et les Bouddha de nature et d'origine céleste.

Les premiers sont au nombre de sept (1), on les

---

(1) Voici leurs noms : *Vispasti, Shikhi, Kakouhohanda, Kanaka mouni, Kashyapa*, et *Shâkia sinha*.

nomme *Manouchi* ou humains; les derniers sont appelés *Anoupapadaka* (sans parens), et aussi *Dhyâni*. Cette seconde dénomination est dérivée du nom sanscrit désignant cette rêverie abstraite qui a été plus ou moins favorablement reçue dans la plupart des religions de l'Asie, mais qui est le caractère particulier et dominant du bouddhisme.

Cependant l'épithète de *Dhyâni* appliquée à une classe de Bouddha peut évidemment être interprétée par athée, elle est à peine un peu moins que celle de *Manouchi* à laquelle elle est opposée; c'est pourquoi ce que je veux faire observer est que les *Aïshvarikas*, au-delà des limites du Népal, attribuent ce *Dhyâna* créateur à un *Adi-bouddha*, existant par lui-même, infini, sachant tout, et dont un des attributs est la possession partielle de cinq sortes de sagesse. En conséquence il est appelé *Pantchadjnyâna âtmika*, et ce fut par la vertu de ces cinq sortes de sagesse que par cinq actes successifs de *Dhyâna* il créa, dans le commencement et dans la durée du monde actuel, le *Pantcha bouddha dhyâni*.

Voici les noms et les gradations de ces *Djnyânâ*, *Dhyâna* et *Bouddha*.

DJNYÂNA'S.	DHYÂNAS.	BOUDDHA'S.
1. *Souvisouddha dharma dhâtou.*	Le *dhyân* de la création est appelé par un nom générique *Loka sansardjana*, et c'est par cinq répétitions de ce nom que les cinq bouddhas furent créés.	1. *Vaïrotchana.*
2. *Adarshana.*		2. *Aïkchobhya.*
3. *Prativekchana.*		3. *Ratnasambhava.*
4. *Shanta.*		4. *Amitabha.*
5. *Krityanechthun.*		5. *Amoghasiddha.*

On serait fondé à supposer que le Bouddha suprême, après avoir créé ces cinq êtres célestes, leur aurait dévolu les soins actifs de la création et du gouvernement du monde; cependant il n'en est pas ainsi, l'esprit du bouddhisme pur est éminemment la quiétude, et voilà pourquoi les *æons* les plus exaltés sont exemptés de la dégradation d'agir. Chacun d'eux reçoit, avec son existence, les vertus du *Djnyâna* et du *Dhyâna* pour l'exercice desquels par *Adi-bouddha*, il est redevable de son existence, et par une pratique semblable, il produit un *Dhyâni bodhisatva*. Ceux-ci sont l'un après l'autre et successivement les auteurs actifs et tertiaires de créations. Celles-ci sont périssables, et depuis le commencement des temps trois ont passé. Ainsi le présent monde est l'ouvrage du quatrième Bodhisatva, qui est maintenant seigneur de la marche des choses, et au Népal, ses adorateurs sont accoutumés à l'investir de toutes les forces d'un dieu supréme et unique, le *præsens divus* étant, comme à l'ordinaire, l'univers. Quand le système des mondes existant, aura achevé son cours, les emplois de créer et de gouverner le monde futur seront dévolus au cinquième boddhisatva.

Voici les noms et la filiation de ces *Dhyâni bodhisatva.*

BOUDDHAS.	BHODHISATVAS.
1. *Vairotchana.*	1. *Samantabhadra.*
2. *Akchobya.*	2. *Vadjra pâni.*
3. *Ratnasambhava.*	3. *Ratna pâni.*
4. *Amitâbha.*	4. *Padma pâni.*
5. *Amoghasiddha.*	5. *Vishva pâni.*

Les *Dhyâni bouddha* et les *Bodhisatva* sont regardés comme étant entre eux dans le rapport de père et de fils; et de même qu'il y a des *Dhyâni bodhisatva*, il y a aussi des *Manouchi bodhisatva*, qui à leur tour sont pour *Manouchi bouddha* ce qu'un disciple est à un instituteur, un gradué à un adepte, un aspirant à la sagesse du bouddhisme à celui qui la possède. Je dois ajouter qu'un homme mortel peut devenir un Bouddha (1), pendant qu'il languit encore dans l'existence charnelle : quoique l'accomplissement entier des récompenses, s'il n'est pas le privilége du caractère transcendant, soit attribué à un état plus immatériel, c'est-à-dire à celui de *nirvritti*.

Les images des *Dhyâni bouddha* qui ont été envoyées à la Société, occupent, à l'exclusion de tous les Bouddha inférieurs, la base de chaque *Manoutchaïtya* (2) qui sont au Népal les temples de l'ordre le plus élevé, et ces images sont invariablement distinguées entre elles par des différences.

La liste des Bouddha qui termine ce mémoire complète tout ce que j'ai à dire sur ce sujet. Deux listes furent préparées pour moi il y a quelque temps par un vieux bouddhiste du Népal que je connaissais depuis long-temps; mais elles ont alors été laissées de

(1) De là les lamas divins du Bhot, quoique l'idée originale y soit un peu dénaturée.

(2) *Tchaïtya* est le nom propre et unique d'un bouddha au-dessus de Dieu. *Vihâr* est le nom propre et unique du serviteur de Dieu. Dans le premier réside l'objet de l'adoration, dans le second celui qui l'adore.

côté pour être ultérieurement examinées et expliquées quand l'occasion s'en présenterait.

En conséquence, je les ai fait comparer sous mes yeux avec les écritures d'où elles sont extraites, et cette comparaison a suggéré les remarques suivantes : d'abord la liste la plus courte a été reconnue superflue, tous les noms qui s'y trouvent étant dans la grande; ensuite, le nombre total des Bouddha dans le grand catalogue se monte à cent trente un et non pas à cent quarante-cinq comme on l'a dit ailleurs : le même nom étant répété dans quelques cas deux et trois fois, parce que ce catalogue a été extrait d'ouvrages indépendans les uns des autres. J'ai mieux aimé le laisser tel qu'il est que d'omettre quelques noms d'une série parce qu'ils se rencontrent dans une autre. Ces omissions auraient pu déranger quelques particularités de rapprochement de temps, de lieu, ou des circonstances relatives aux Bouddha que nous ne connaissons pas; d'ailleurs les répétitions s'apperçoivent dans la liste au premier coup d'œil par les renvois annexés.

Il existe une différence entre ma liste et les catalogues tels qu'on les trouve dans les *Pothi* d'où elle est tirée. Après les noms des six grands *Manouchi bouddha* (nos 50 à 56), le nom de *Shâkya sinha,* le septième et dernier est écrit dans ma liste au lieu de celui de *Lalita vistâra,* probablement parce qu'à l'époque où cet ouvrage fut rédigé *Shâkya* n'était pas devenu *Nirvâna* et *Tathâgata* dans le sens propre de ces mots. Son nom, quoique se présentant auparavant, est néanmoins inséré de nouveau dans mon catalogue,

dans cet endroit afin de compléter le nombre des fameux *Supta bouddha manouchi*. Avant chaque série de nom, l'ouvrage, dont la liste est tirée, est noté d'une manière uniforme.

Beaucoup d'autres noms, indépendamment de ceux qui se trouvent dans le catalogue, se trouvent dans l'ouvrage cité, et on en pourrait tirer une centaine de nouveaux, des livres envoyés à Calcutta. Dans le *Samâdhi râdja* (1), *Sarvartha siddha* (*Shâkya* avant de devenir Bouddha) est interrogé par *Maïtreya* et par *Vadjrapâni* sur la manière dont il a obtenu le *Samâdhi djñyâna*. Dans sa réponse, il commence par nommer cent vingt *Tathâgata* qui le lui ont enseigné dans ses existences précédentes, et à la fin de cette énumération des Bouddha, *Sarvartha siddha* observe qu'il n'a donné tant de noms que comme exemples, mais que ses instituteurs étaient réellement au nombre de quatre-vingts *crores*. On lit dans l'*Aparimita dharani*, et même dans d'autres livres d'une plus grande autorité, un vers déclarant que les Bouddha qui ont été, sont et seront, sont plus nombreux que les grains de sable des rives du Gange. Quelques-uns de ces Bouddha sortirent divinement et non par génération d'autres Bouddha; les uns d'*Akasha*, d'autres du *Lotus*. En général ceux-ci sont des non-entités évidentes, sous les rapports chronologique et historique; cependant il est

(1) J'ai sous les yeux cette liste extraite du *Samâdhi râdja*, mais je ne crois pas qu'elle vaille la peine qu'on l'ajoute aux listes déjà publiées.

quelquefois très-difficile de les distinguer de leurs compagnons plus réels, parce que la vanité de la superstition fait remonter fréquemment l'origine de ces derniers jusqu'au ciel, tandis que son génie rampant ramène non moins souvent la souche des premiers à la terre. D'ailleurs parmi les Bouddha reconnus ouvertement pour être de nature mortelle, il y a trois degrés, celui de *Pratyeka* bouddha, celui de *Shrâvaka bouddha*, et celui de *Maha yanika bouddha*. Mais les deux premiers sont regardés, même par leurs adorateurs, seulement comme des hommes d'une sainteté éminente, et comme infiniment inférieurs aux *Mahâyânika bouddha*, tels que *Shâkya* et ses six grands prédécesseurs. Néanmoins nous en avons des multitudes même de ce degré éminent, et d'ailleurs ce titre appartient, non-seulement aux *Manouchi tathâgata* suprêmes, mais aussi à tous les *Dhyani* sans distinction. En somme, il est à propos, dans l'état actuel de nos connaissances, de ne pas perdre de vue que, d'après l'autorité des anciens livres, *Shâkya* est le septième et le dernier des Bouddha.

Il est également digne de remarque que, d'après ces livres, la durée de l'existence de ces sept bouddhas remplit toute l'étendue du temps; les premiers étant assignés au *Satya youga*, les deux suivans au *Tréta*, les deux qui viennent après au *Dvâpara*, et que *Shâkya* et le Bouddha qui est à venir, sont déclarés seigneurs du *Kali* ou *Youga* présent. Je pense qu'on ne considérera pas comme une réponse à cette difficulté l'observation que la chronologie des Bouddha suppose un

un monde éternel et confond les temps et l'éternité.

Je n'ai pas de doute présentement sur l'existence historique des six prédécesseurs de *Shâkya*, mais je n'ai pas manqué de remarquer que les livres bouddhiques qui parlent amplement de la naissance, des discours et des actions de *Shakya*, et qui racontent qu'il a au moins arrangé et écrit tout l'ouvrage, gardent un silence presque absolu sur l'origine et les actions des six Bouddha qui l'ont précédé.

Liste des TATHÂGATA, *extraite du* Lalita Vistâra, *du* Kriya Sangraha *et du* Rakchâ Bhagavati.

LALITA VISTÂRA.

1. *Padmottara.*
2. *Darmaketou.*
3. *Dîpankara.*
4. *Gounaktou.*
5. *Mahâkara.*
6. *Richidva.*
7. *Srîtedja.*
8. *Satyaketou.*
9. *Vadjrasanhata.*
10. *Sarvâbhibhoû.*
11. *Hemavarna.*
12. *Atyoutchtchagâmî.*
13. *Pravâdasâgara.*
14. *Pouchpaketou.*
15. *Vararoûpa.*
16. *Soulotchana.*
17. *Richigoupta.*
18. *Djinavactra.*
19. *Ounnata.*
20. *Pouchpita.*
21. *Ournâtedjâ.*
22. *Pouchkala.*
23. *Sourashmî.*
24. *Mangala.*
25. *Soudarshana.*
26. *Mahasinhatedjâ.*
27. *Sthitaboudhidatta.*
28. *Vasantagandhi.*
29. *Satyadhermavipoulakirttî.*
30. *Tichya.*
31. *Pouchya.*
32. *Lokasoundara.*
33. *Vistîrnabheda.*
34. *Ratnakirttî.*
35. *Ourgatedjâ.*
36. *Brahmatedjâ.*
37. *Soughocha.*
38. *Soupouchpa.*
39. *Soumanodjnaghocha.*
40. *Soutchechtâroûpa.*

41. *Prahasitanetra.*
42. *Gounarâshî.*
43. *Meghasvara.*
44. *Soundaraverna.*
45. *Aghoustedja.*
46. *SalilaSadjagâmî.*
47. *Lokâbhilàchita.*
48. *Djitashatrou.*
49. *Sampoûdjita.*
50. *Vipashyî.*
51. *Shikhî.*
52. *Vishvabhoû.*
53. *Kakoutsanda.*
54. *Kanakamouni.*
55. *Kâshyapa.*
56. *Shâkyamouni.*

LALITA VISTÂRA (13.° section.)

57. 1. *Amoghadârshî.*
58. 2. *Vaîrotchana.*
59. 3. *Doundoubisvara.*
60. 4. *Dharmeshvara.*
61. 5. *Samantadarshî.*
62. 6. *Mahârtchiskandhi.*
63. 7. *Dharmadhvadja.*
64. 8. *Djnânaketou.*
65. 9. *Ratnashikhî.*
66. 10. *Padmayoni.*
67. 11. *Sarvâbhibhoû* (Voyez n.° 10).
68. 12. *Sâgara.*
69. 13. *Padmagarbha.*
70. 14. *Shâlendraradja.*
71. 15. *Pouchpita* (V. n.° 20).
72. 16. *Yâshodatta.*
73. 17. *Djnâmerou.*
74. 18. *Satyadarshî.*
75. 19. *Nâgadatta.*
76. 20. *Atyoutchtchagâmî* (V. n.° 12).
77. 21. *Mahâviyoûha.*
78. 22. *Rashmirâdj.*
79. 23. *Shâkyamouni* (V. n° 56).
80. 24. *Indraketou.*
81. 25. *Soûryâna.*
82. 26. *Soumati.*
83. 27. *Nâgâbhibhoû.*
84. 28. *Baïchadjyarâdj.*
85. 29. *Sinhâketou.*
86. 30. *Gounâgradhârî.*
87. 31. *Kashyapa* (V. n.° 55).
88. 32. *Artchiketou.*
89. 33. *Akchobhyarâdj.*
90. 34. *Tagarashikhî.*
91. 35. *Sarvagandhi.*
92. 36. *Mahâpradîpa.*
93. 37. *Padmottara* (V. n.° 1).
94. 38. *Dharmaketou* (V. n.° 2).

LALITA VISTÂRA (20.° section).

95. 1. *Vimalaprabhâsa.*
96. 2. *Ratnârtchî.*
97. 3. *Pouchpâvalinarâdjikousoumitâbhidjna.*
98. 4. *Tchandrasouryadjimî-karaprabha.*
99. 5. *Gounarâdjaprabhâsa.*
100. 6. *Ratnayacht'i.*

101. 7. *Meghakoûtâbhigardji-tasvara.*
102. 8. *Ratnatchhatrâbhyoud-gatâvabhâsa.*
103. 9. *Samantadershî.*
104. 10. *Ganendra.*

KRIYA SANGRAHA.

105. 1. *Vaïrotchana* (1) (Voy. n.° 58).
106. 2. *Mahochnîcha.*
107. 3. *Sitâtapatrochnîcha.*
108. 4. *Tedjorâshi.*
109. 5. *Vidjayochnîcha.*
110. 6. *Vikiranochnîcha.*
111. 7. *Oudgatochnîcha.*
112. 8. *Mahodgatochnîcha.*
113. 9. *Vidjayochnîcha* (Voy. n.os 109 et 163).
114. 10. *Akchobhya* (V. n.° 85).
115. 11. *Vadjrasatva.*
116. 12. *Vadjrarâdja.*
117. 13. *Vadjrarâga.*
118. 14. *Vadjrasâdhou.*
119. 15. *Ratnasambhava.*
120. 16. *Vadjraratna.*
121. 17. *Vadrasoûrya.*
122. 18. *Vadjraketou.*
123. 19. *Vadjrahâsa.*
124. 20. *Amitâbha.*
125. 21. *Vadjradharma.*
126. 22. *Vadjratîkchana.*
127. 23. *Vadjrahetou.*
128. 24. *Vadjrabhâcha.*
129. 25. *Amoghasiddha.*
130. 26. *Vadjrakarma.*
131. 27. *Vadjrarakcha.*
132. 28. *Vadjrayakcha.*
133. 29. *Vadjrasandhi.*

RAKCHÂ BAGAVATI.

134. 1. *Ratnakara.*
135. 2. *Ashokashrî.*
136. 3. *Ratnarchi* (Voyez au n.° 96).
137. 4. *Djayendra.*
138. 5. *Padmottarashrî* (Voy. n.° 1).
139. 6. *Soûryamandalaprabhâsottama.*
140. 7. *Ekatchhatra.*
141. 8. *Samâdhihastyouttarashrî.*
142. 9. *Padmashri.*
143. 10. *Nandashri.*

(1) Quoique ce nom soit une répétition, il est pourtant compté, parce que le personnage indiqué ici sous le nom de *Vaïrotchana*, est réellement *Vaïrotchana avatar mandjoûsri*. On reconnaîtra facilement dans cette liste les cinq bouddha du Népal, mais la commenter serait un travail sans fin.

Nota. Le mémoire précédent de M. Hodgson, inséré dans le XVIe volume des *Recherches asiatiques* de la Société de Calcutta, est accompagné de deux planches représentant les alphabets du Népal et du Tubet, que nous avons reproduits fidèlement; mais outre ces deux planches il en contient encore sept autres intitulées *Différens alphabets connus au Népal.* Les caractères qui les composent sont pour la plupart des variations de l'écriture *dévanagari;* il n'y en a que quelques-uns qui paraissent dérivés de l'alphabet tubétain. Voici la liste de tous ces alphabets, d'après les légendes tubétaines qui les accompagnent. J'ai désigné ceux qui dérivent du *déva nagari* par les lettres D. N., et ceux qui sont d'origine *tubétaine* par Tub.

PREMIÈRE PLANCHE.

1. Écriture de བྷུ་ཀྐོ་ *Bhoukkang.* D. N.

2. Écriture de ཁ་ཆེ་ *K'ha tsie.* Tub.—Le pays appelé *K'ha tsie* (grandes bouches), et, dans les livres chinois, *Ka tsi*, est situé au nord du Tubet, sur les rives du *Yarghia zzangbo;* il est habité par des nomades turks qui sont mahométans, c'est pourquoi le dictionnaire tubétain de Schrœter explique le mot de *K'ha tsie* par *a saracen, a moor.* Il paraît que ces tribus turques sont les descendans des peuplades ouigoures qui habitaient la même contrée du temps de la dynastie mongole en Chine, et qui, alors, portaient le nom de *Chara ouigour* (Ouigours jaunes) en chinois 黃回鶻 *Houang hoei hou;* car *Hoei hou* ou *Hoei he* est le même nom que celui d'*Ouigour.*

3. Écriture de རྒྱ་མཚོ་མཐའ་ *Ghiam tsio thá*, ou des bords de la mer. D. N.

4. Écriture de སིནྡྷུ་ *Sindhou*. D. N. Ces lettres ne ressemblent pourtant point à celles avec lesquelles les missionnaires de Sérampore ont imprimé quelques livres du Nouveau Testament en langue du Sindh septentrional.

SECONDE PLANCHE.

Écriture appelée *Lanzzâ* (ལཉ་ཙྲ་, en mongol, ᠯᠠᠨᠽᠠ). D. N. C'est la même que celle qu'on prétend avoir servi de modèle à la formation de l'alphabet tubétain. *Voy.* ce que j'ai dit plus haut sur ce point, p. 94, not. 1.

TROISIÈME PLANCHE.

1. Suite de l'écriture *Lanzzâ*.

2. Caractères tubétains carrés, qui ressemblent à ceux que le célèbre *Pakba lama* a fait pour les Mongols sous le règne de *Khoubilai-khan*, et que j'ai publiés dans l'éd. all. de mon *Voyage au Caucase et en Géorgie*, t. II, p. 541, ainsi que dans ma *Dissertation sur les Ouigours* (Berlin, 1812, *in-8.°*), page 61. A coté de cet alphabet, on lit, dans la planche de M. Hodgson, la légende tubétaine suivante en caractères *Wou min*, que je transcris en lettres *Wou tchhen* འདི་ཡང་ཧོར་ཡིག་རིགས་གཅིག་ཡང་ « Ceci est un exemple de l'espèce de l'écriture des » *Hor* » c'est-à-dire, des *Mongols*, ou du caractère tubétain tel que les Mongols l'employaient autrefois.

lui, on s'apperçoit qu'elles offrent de grandes analogies entre elles, tant pour les objets dont elles traitent que pour le but qu'elles se proposent, mais que les premières présentent des symboles et des images que l'on chercherait en vain dans les secondes. Cette différence a frappé, en tout temps, les interprètes juifs et chrétiens, et ils ont même élevé des doutes sur l'authenticité des écrits de cet illustre prophète de la captivité de Babylone. Cependant cette dissemblance si frappante ne dérive que de ce que *la main de l'éternel fut sur lui* au pays des Chaldéens (ch. I, 3), et non dans la Palestine (1).

Ézéchiel qui, selon Lowth et Grotius, se distingue entre tous les écrivains sacrés, autant par son génie que par son instruction, a dû emprunter au peuple qui le tenait en esclavage, tout ce que ses arts et ses sciences lui offraient de remarquable, et le mêler aux traditions qu'il tenait de ses pères et aux connaissances qu'il devait à son éducation. Nous le voyons en effet fixer d'abord l'époque de sa mission, d'après la chronologie chaldéenne et celle de l'histoire des rois de la Judée (*ib.* 2), et en appeler plus loin (IV, 1) à la manière dont les savans babyloniens notaient leurs observations célestes, et traçaient le plan d'une ville ou la carte d'un pays entier, sur des briques cuites (2).

(1) En comparant Isaïe avec Zacharie, et Jérémie avec Daniel, on peut acquérir la pleine conviction de l'extrême influence que les lieux et les temps de la seconde captivité ont exercée sur l'esprit des prophètes de l'Ancien Testament.

(2) *Voyez* Plin. VII, 57.

La science des astres, qui florissait de son temps en Chaldée plus que partout ailleurs, dut frapper de bonne heure son imagination (1), et porter son esprit, prompt à saisir les rapports des choses; à lui emprunter tout ce qu'elle offrait de plus étonnant, et de plus propre à rendre sensibles aux yeux de ses compagnons d'infortune, les doctrines que le ciel lui inspirait et qu'il lui commandait de propager.

Dans la première de ses visions, un vent de tempête qui venait du septentrion, met à la portée de sa vue une grosse nuée enflammée, au milieu de laquelle était une *roue à quatre faces; au centre de la roue, un feu ardent, et à ses quatre faces, quatre animaux, dont chacun avait la ressemblance d'un homme, et étincelait de toute part. Sur la tête de ces quatre animaux reposait le firmament, et sur le firmament un trône où était assis le fils de Dieu dans toute sa gloire.*

Qu'une vision aussi majestueuse soit l'image de l'univers, ce qui nous le persuade en premier lieu, c'est le but du prophète, qui est de montrer à ses coreligionnaires comment la gloire de Dieu, qui avait résidé jusqu'alors dans le saint des saints, de la même manière qu'elle résidait dans le ciel (2), se voyant contrainte de

---

(1) Les prophètes et les poètes de tout âge se sont plus à chanter les mouvemens des corps célestes et les machines astronomiques qui les représentent.

(2) La forme du temple de Jérusalem et tout ce qu'il contenait, représentaient, selon Philon, Joseph et Clément d'Alexandrie, la structure du monde; et le tribunal céleste, composé de trois mem-

descendre du propitiatoire, à cause que le temple était profané par le culte du soleil et des astres, allait errer sur les bords du fleuve *Kebar*.

Ce qui nous le persuade en second lieu, c'est tout l'apparat des phénomènes qui accompagnent ce spectacle, et qui sont précisément les mêmes que les autres prophètes mettent en action dans les épiphanies d'un Dieu courroucé, et qui remue la nature entière dont il est l'auteur. Ces phénomènes sont les vents agités, des nuages menaçans, le feu qui dévaste, les éclairs qui s'entrecoupent, le tonnerre qui gronde, la mer qui mugit, enfin l'arc-en-ciel qui paraît dans les nuées en un jour de pluie (I, 4, 24, 28), et qui annonce que la colère de l'Éternel est apaisée.

Mais ce qui met encore dans une plus grande évidence une semblable vérité, ce sont les quatre animaux qui jouent un grand rôle dans cette vision, et qui y tiennent la place des quatre vents, et des quatre génies tutélaires de la nature. En effet, les chérubins כְּרוּבִים, car tel était le nom de ces animaux (X, 20), ont été d'abord la figure du bœuf (שׁוֹר)(1), ou de la principale

---

bres, siégeait sur le propitiatoire, selon le *Talmud* : car les Juifs ont eu jadis des notions très-précises sur la Trinité, ainsi que je compte le prouver dans une autre circonstance.

(1) Ezéchiel, dit Rosenmüller, appelle *aspect d'un bœuf* פְּנֵי שׁוֹר (I, 10), ce qu'il nomme plus loin *aspect d'un Kerub* פְּנֵי הַכְּרוּב (X, 14). Ajoutez à cela la force de la racine כָּרַב, qui a signifié dans l'origine *labourer la terre* : ce que nous disons ici du *bœuf* chez les Égyptiens, est aussi arrivé au bouc chez les Grecs, qui en ont fait le dieu *Pan*, ou le génie de l'univers. *Voy.* Herod. II, 46, III, 28. — Herder, *Vom Geiste der Ebräischen Poesie, &c.*

divinité de l'Égypte, qui, ayant pris peu à peu une posture droite, en forme de statue, conserva la tête et les pieds d'un veau. Moïse en plaça deux dans le tabernacle pour y servir de support au trône de l'Éternel, afin d'apprendre ainsi aux Hébreux à mépriser les dieux du peuple dont ils venaient de secouer le joug, et pour les cérémonies duquel ils nourrissaient du penchant (1). Mais plus tard les chérubins devinrent, dans le langage des prophètes, des figures *panthées*, propres à représenter des idées cosmologiques, plutôt que des idoles. C'est pour cette raison qu'Ézéchiel en a fait le symbole de toute la nature animée, en leur donnant, pour me servir de ses propres paroles, *la face de quatre animaux* dont chacun est le roi de son espèce, savoir : la face de l'homme, du lion, du bœuf et de l'aigle. Nous trouvons dans le *Talmud* une remarque judicieuse, exprimée en ces termes : « Le roi des bêtes » fauves est le lion, le roi du bétail est le bœuf, le roi » des volatiles est l'aigle ; mais l'homme est élevé au- » dessus de tous les animaux, et Dieu au-dessus des » animaux, de l'homme et de tout l'univers (2). »

Mais comme au temps d'Ézéchiel, il était passé en maxime du langage sacré (3), de se figurer le *Dieu des*

(1) Ce but secret du législateur des Juifs n'a pas échappé à la pénétration de Tacite, et contient une solution fort simple de la difficulté qu'on rencontre, en observant que Moïse a défendu sévèrement de faire des *images*, et en a placé tout le premier dans la partie la plus sacrée de son temple.

(2) *Hagiga*, XIII, 2.

(3) Le langage sacré et symbolique de tous les peuples de l'an-

armées assis sur les chérubins ישב הכרבים (II Sam. VI, 2) *monté sur un chérubin, et volant sur les ailes du vent* וירכב על־כרוב ויעף וידא על־כנפי־רוח (Ps. XVIII, 11) *faisant enfin ses anges des vents* עשה מלאכיו רוחות (Ps. CIV, 4), Ezéchiel fit de ces quatre chérubins, de ces quatre génies tutélaires de la nature, les quatre vents du monde, les quatre chevaux du char du Tout-puissant. Nous avons pour garans de cette explication le prophète Zacharie, qui a été peut-être contemporain d'Ezéchiel, et l'auteur de l'Apocalypse qui a copié et développé les images pittoresques de l'un et de l'autre. En effet, le premier donne aux quatre vents du ciel ארבע רוחות השמים (VI, 5) quatre chariots ארבע מרכבות (*ib.* 1), qu'ils tenaient continuellement attelés entre deux montagnes d'airain, pour exécuter les ordres de l'Éternel sur toute la terre. *Après cela*, dit le solitaire de Pathmos, *je vis quatre anges qui se te-*

---

tiquité a été emprunté, en grande partie, aux phénomènes de la nature. C'est cependant un faux système que celui de supposer qu'il n'y a rien de réel sous ces enveloppes, car l'allégorie cache, mais ne détruit pas l'histoire. Ce langage étant inaltérable aussi long-temps qu'il a été *sacré*, ne s'est pas plié, pour ainsi dire, aux formes des faits, comme le langage historique ; il a plutôt contraint les faits à prendre ses formes. C'est pourquoi on a de la peine à distinguer du soleil tant et tant de héros, de chefs de tribus, et de conducteurs de colonies. Leurs contemporains leur ont appliqué, dans l'apothéose, le même langage que la reconnaissance des nations avait puisé dans les bienfaits de cet astre. Le langage sacré du soleil a produit les mêmes effets que ses rayons, c'est-à-dire, qu'il a ébloui les yeux des hommes en rendant douteuse l'existence des choses, parcequ'il l'a souvent environnée de trop d'éclat.

naient aux quatre coins de la terre et qui retenaient les quatre vents de la terre, τέσσαρας ἀγγέλους ἑστῶτας ἐπὶ τὰς τέσσαρας γωνίας τῆς γῆς, κρατοῦντας τοὺς τέσσαρας ἀνέμους τῆς γῆς (VII, 1) (1).

Mais comme, d'autre part, les deux chaînons extrêmes de la création ont été le ciel et la terre (*Gen.* I, 1), savoir : le *ciel empyrée* sur lequel réside la majesté de Dieu (*Ps.* VIII, 2), et que l'Éternel abaisse lorsqu'il veut paraître aux mortels ayant l'obscurité sous ses pas (*Ps.* XVIII, 10), et la *terre* qui est le marche-pied de son trône (*Is.* LXVI, 1); le même prophète place sur la tête et sur les ailes ouvertes de ces quatre chérubins, une *étendue semblable au cristal,* qui était le symbole du ciel des cieux (רָקִיעַ I, 22, *Gen.* I, 8) comme le plafond chez les Égyptiens (2), et sous leurs pieds une autre *étendue* pareille qui, comme nous le verrons dans la suite, ne pouvait être que le symbole de la terre (I, 15).

Ces circonstances et beaucoup d'autres semblables que j'omets pour être plus court, (car je ne donne ici qu'un extrait d'un plus long ouvrage), nous autorisent à croire que la *roue* qui joue un grand rôle dans cette vision d'Ézéchiel, appelée par les talmudistes

---

(1) Homère, Virgile et Mahomet nous parlent des vents comme d'autant de génies, et les artistes nous ont laissé beaucoup de monumens analogues à ces idées poétiques. Voyez *le Monde primitif* de Court de Gebelin, tom. IV, *du Calendrier.*

(2) *Voyez* Champollion, *Précis du Syst. hiérogl.* pag. 277. Les anciens se sont représenté le monde comme un vaste édifice, dont le ciel était le toit et la terre la base. Les colonnes qui le soutenaient étaient tantôt les plus hautes montagnes, tantôt les héros les plus célèbres de l'antiquité, tels qu'Atlas, Hercule, etc.

מעשה מרכבה, *l'œuvre du chariot,* n'est nullement la *roue* d'un char ordinaire, comme on l'a pensé jusqu'ici, mais celle d'un char tout particulier qui a été donné par Milton au fils de Dieu :

> Forth rush'd with whirlwind sound
> The chariot of Paternal Deity, &c. (1)

En d'autres termes, si ce char a été celui de l'univers (*universitatis currus*), ainsi qu'on peut le déduire de tout ce que je viens d'exposer, la *roue* sur laquelle il se meut et qui en occupe la partie intérieure, ne peut être que le symbole de la sphère céleste, ainsi que je vais le démontrer.

Le but spécial de mes recherches sera donc de prouver que cette *roue* sur laquelle on a tant écrit jusqu'ici, n'est que le symbole de la sphère étoilée. Je tâcherai de remplir ma tâche en examinant :

1.° La nature du langage astronomique dont le prophète se sert dans la description détaillée qu'il donne de cette roue;

2.° Les trois qualités d'être *animée, harmonique* et *pleine d'yeux,* qu'elle a en commun avec la sphère des étoiles fixes;

3.° Enfin, la destination de la cassolette remplie de charbons ardens, qu'Ézéchiel place dans le centre de cette roue, et qui ne peut y représenter que le soleil.

Voici une roue dans la terre, dit le Prophète (I, 15), *auprès des animaux* (qui se tenaient debout) *à ses quatre faces* והנה אופן אחד בארץ אצל החיות

(1) *Paradise lost,* liv. VI.

cette *roue* n'était qu'*une* וְהִנֵּה אוֹפַן אֶחָד, on ne saurait s'imaginer comment les interprètes en ont pu voir quatre dans ce passage, et les changer en quatre roues d'un char ordinaire. Ils ont été induits en erreur, je pense, parce qu'Ezéchiel se sert plus bas du pluriel הָאוֹפַנִּים (*les roues*), et qu'au dixième chapitre (*v.* 9) il a recours à cette répétition *et une roue auprès d'un chérubin, et une roue auprès d'un chérubin :* אוֹפַן אֶחָד אֵצֶל הַכְּרוּב אֶחָד וְאוֹפַן אֶחָד אֵצֶל הַכְּרוּב אֶחָד. Mais ils n'ont fait attention, ce me semble, ni à la situation où le Prophète s'est placé et qu'il a voulu nous retracer, ni au génie de la langue hébraïque.

Ezéchiel, apercevant de loin le char de la Majesté divine, voit une sphère que la distance lui présente sous la forme d'une *roue*. Elle s'approche, et il y découvre *quatre faces*, que les quatre animaux touchaient de leurs corps אֵצֶל הַחַיּוֹת לְאַרְבַּעַת פָּנָיו. Il veut nous faire entendre qu'il est revenu peu à peu de sa première impression, non pour changer une seule roue en quatre, mais pour nous dire qu'il a enfin reconnu qu'*une seule et même roue avait quatre faces* אַרְבַּעַת פָּנָיו, et que chacune de ces faces pouvait être nommée *roue* אוֹפַן, vue à la même distance, mais dans une autre direction que la première fois. Le mot *roue* est donc ici synonyme de *face*, ou d'un des quatre côtés d'une sphère. Or, lorsque le Prophète revient une seconde fois sur cette même circonstance de sa vision, il nous dit plus clairement que chacune de ces

faces אוֹפָן touchait un chérubin אוֹפָן אֶחָד אֵצֶל הַכְּרוּב אֶחָד de même qu'il nous avait dit la première fois que chaque chérubin touchait une face de cette sphère לְאַרְבַּעַת פָּנָיו. En effet, toute espèce de répétition, telle que celle dont se sert Ezéchiel dans cette vision, considérée selon les règles de la syntaxe hébraïque, aussi bien que selon celles des autres langues orientales, ne sépare pas les objets; mais elle les distribue, en assignant à chacun la place qui lui convient, de sorte que la phrase, *une roue auprès d'un chérubin, et une roue auprès d'un chérubin,* veut dire que cette sphère avait autant de faces ou de côtés qu'il y avait de chérubins, et que chaque chérubin présidait à celle de ces faces qui répondait au vent dont il était le symbole.

L'identité de ces deux versets (I, 15; X, 9) a paru si frappante au célèbre Rosenmüller, qu'il les explique l'un par l'autre, comme si le second n'était que le commentaire du premier. Nous verrons plus loin qu'Ézéchiel substitue aux quatre *roues* ou *cercles* le nom propre d'une sphère (*galgal*), et qu'il dit expressément qu'elle se trouvait placée au milieu des quatre chérubins מִבֵּינוֹת לַכְּרֻבִים (X, 6). Il faut aussi remarquer que, comme les quatre faces de cette roue étaient formées par quatre cercles placés l'un dans l'autre, comme le sont le *méridien*, l'*équateur* et les *deux colures* des sphères ordinaires, on pourrait traduire ici l'expression *ophan* par *cercles*, car ces deux mots aussi sont synonymes, comme nous allons le voir. Dans cette hypothèse, l'explication de ce passage serait : *et un cercle à côté d'un chérubin, et un cercle à côté d'un*

Chérubin. Alors, Ezéchiel aurait voulu nous av
par cette phrase, que les quatre chérubins se ten
debout aux quatre côtés des deux cercles princi
d'une sphère. Il me paraît que l'une ou l'autre de
deux hypothèses est toujours préférable au parti de
violence au texte sacré, jusqu'à révoquer en d
qu'il parle d'une seule roue, là où il dit אוֹפַן אֶחָד —,
et voici une roue sur la terre.

Cette roue, continue le Prophète (*ib.* 16), a
quatre faces, parce qu'elle était composée de qu
cercles, *tous de la même couleur, de la même fa*
de la même ressemblance, et dont l'aspect et la fa
étaient comme si un cercle était placé au milieu d
autre cercle : מַרְאֵה הָאוֹפַנִּים וּמַעֲשֵׂיהֶם כְּעֵין תַּרְשִׁישׁ וּדְמוּת אֶחָד לְאַרְבַּעְתָּן וּמַרְאֵיהֶם וּמַעֲשֵׂיהֶם כַּאֲשֶׁר יִהְיֶה הָאוֹפַן בְּתוֹךְ הָאוֹפַן. La sphéricité de cette machine est si palpable d
ce verset, que même les interprètes qui ont vu d
Ezéchiel les roues d'un char ordinaire, ont été for
de l'admettre. Le Prophète, dit le D. Rosenmüll
annonce par ces paroles qu'il avait remarqué quel
chose de singulier dans ces roues, c'est-à-dire qu'el
étaient faites de manière qu'une roue entrait dans l'au
et la coupait à angles droits, de sorte qu'elles n'avai
pas un seul cercle, ainsi que les roues ordinaires d'
char, mais deux cercles qui se croisaient mutuelleme
Au lieu donc d'insister sur une chose généralement a
mise, je me bornerai à faire observer que le langa
dont se sert Ézéchiel dans cette occasion, est parfait
ment analogue à celui qu'ont employé les astronom

symboles ou instrumens qui le représentaient. En effet, Platon nous entretient dans sa *République* (l. x) du fuseau mystérieux de la nécessité (Ἀνάγκης ἄτρακτος), qui tournait les sphères célestes, en nous disant, comme Ézéchiel, qu'il traversait, avec son extrémité inférieure, plusieurs petits globes (σφονδύλους) de la même forme, renfermés et artistement combinés l'un dans l'autre : ὥσπερ ἂν εἰ ἐν ἑνὶ μεγάλῳ σφονδύλῳ κοίλῳ καὶ ἐξεγλυμμένῳ διαμπερὲς ἄλλος τοιοῦτος ἐλάττων ἐγκέοιτο, ἁρμόττων, καθάπερ οἱ κάδοι οἱ εἰς ἀλλήλους ἁρμόττοντες. Aratus se sert, dans ses *Phénomènes*, de la même phrase astronomique qu'Ezéchiel et Platon, *adaptés l'un dans l'autre*, en nous peignant les principaux cercles de la sphère céleste :

Αὐτοὶ δ' ἀπλατέες καὶ ἀρηρότες ἀλλήλοισι.

Enfin Ptolémée nous donne, dans son *Almageste* (l. v, c. 1), la description d'un astrolabe sphérique, description qu'on pourrait prendre pour une version des paroles du Prophète de la captivité. « Prenant, dit-il, deux » cercles bien façonnés au tour, à quatre faces perpen» diculaires, de même proportion dans leur grandeur, » parfaitement égaux et semblables entre eux, &c. » : Δύο γὰρ κύκλους λαβόντες ἀκριβῶς τετορνευμένους τετραγώνους ταῖς ἐπιφανείαις καὶ συμμέτρους μὲν τῷ μεγέθει, πανταχόθεν δὲ ἴσους, καὶ ὁμοίους ἀλλήλοις, συνηρμόσαμεν κατὰ διάμετρον πρὸς ὀρθὰς γωνίας ἐπὶ τῶν αὐτῶν ἐπιφανειῶν.

Ezéchiel, comme je viens de le dire, analyse peu à peu les impressions qu'un premier coup d'œil avait excitées dans son âme, de sorte qu'il commence par nommer

qu'il trouve, apres un plus mûr examen, n'être q
l'*image d'un homme lumineux* (VIII, 2), et ce
des *chérubins* (X, 20). De même la roue (אוֹפָן) qu
a aperçue d'abord (I, 15), devient par degrés une sphè
à quatre faces et à quatre cercles, et il entend de s
propres oreilles appeler leur assemblage du nom
galgal (X, 13) לָאוֹפַנִּים לָהֶם קוֹרָא הַגַּלְגַּל בְּאָזְנָי. Il e
clair par là que les אוֹפַנִּים (*roues, cercles*) constitue
le nom des parties, et que le גַּלְגַּל (*galgal*) est cel
de l'ensemble de cette machine (1).

Je m'arrêterai donc un instant à déterminer la sign
fication astronomique de ces deux mots *ophan* et *ga
gal*, signification qui n'a pas été saisie au juste par l
autres interprètes.

Les mots dont se servent Ézéchiel et les autr
prophètes de la captivité, demandent très souvent
être éclaircis par le génie de la langue chaldéenn
Or, autant de fois que le mot אוֹפָן (*ophan*) est ap
pliqué en chaldéen à la science des astres, nou
voyons qu'il sert à désigner un des cercles de la sphèr
céleste.

---

(1) « Ce *galgal*, dit le Prophète (X, 6), était placé au milie
» des quatre chérubins, et un homme pouvait y entrer et s'arrête
» auprès d'un *ophan* » יְהִי בְּצַוֹּתוֹ אֶת הָאִישׁ לְבֻשׁ הַבַּדִּים לֵאמֹר קַח
אֵשׁ מִבֵּינוֹת לַגַּלְגַּל מִבֵּינוֹת לַכְּרֻבִים וַיָּבֹא וַיַּעֲמֹד אֵצֶל הָאוֹפָן
Cela rend incontestable que l'antithèse que nous mettons ic
entre le *galgal* et l'*ophan*, existe réellement entre le *tout* et l
partie.

19.

Or, quiconque voudrait conclure de cet état des choses, que la langue chaldéenne a emprunté du grec parlé par les Juifs après la captivité, cette signification astronomique du mot *galgal*, et tâcherait de nous le persuader en s'appuyant principalement sur le passage du *Talmud* que je viens de citer, et qui nous laisse entrevoir que les docteurs de la synagogue n'ont pas été étrangers aux notions scientifiques des philosophes de la Grèce, se laisserait séduire par de vaines apparences. En effet, l'auteur du psaume lxxvij, qui a été tout au moins contemporain d'Ézéchiel, a attribué au mot *galgal*, précisément la même signification que les talmudistes et les targumistes, dans ce passage très-remarquable (*ib.* 19) : קוֹל רַעַמְךָ בַּגַּלְגַּל הֵאִירוּ בְרָקִים תֵּבֵל רָגְזָה וַתִּרְעַשׁ הָאָרֶץ, *la voix de ton tonnerre dans le* galgal, *les éclairs ont éclairé la partie du globe habitée, la terre en a été émue et en a tremblé.* Les LXX et la Vulgate, dit le D.r Rosenmüller, traduisent ici (1) : *la voix de ton tonnerre dans la roue*, ce qui n'est nullement déplacé, si l'on prend la *roue* pour le *char*, car alors le Prophète nous représenterait Dieu assis sur son *char*, et se précipitant sur les Egyptiens avec tant de fougue qu'il sortirait des roues de ce *char divin*, comme autant de tonnerres propres à les épouvanter. Cependant, comme dans ce lieu le nom גַּלְגַּל

---

(1) La version arabe est encore plus précise à ce sujet صَوْتُ رَعْدِكَ فِي ٱلْفَلَكِ, *fragor tonitrui tui in sphæra. Voyez* en outre le dictionnaire talmudique intitulé *Aruc* (ערוך), à l'article גלגל.

signifie plutôt *l'orbe céleste, l'atmosp*
cle et la totalité des choses créées, que
lui-même (III, 6) nomme τὸν περιοχὸν τῶ
n'y a pas de doute que la véritable sign
nom hébreu ne soit *orbe*, car il de
גָּלַל, qui veut dire *circumvolvit*. Ce
peut acquérir un nouveau degré d'éviden
qui précède immédiatement : זגו שְׁחָקִים
ont fait retentir la voix, et qui expliq
l'autre : *la voix de ton tonnerre dans l*
elle est le pendant. Et comme cette
d'ailleurs qu'une imitation de celle qu
présente, avec des couleurs très-pittores
psaume XVIII, il est simple que son a
dire par les paroles קוֹל רַעַמְךָ בַּגַּלְגַּל *la*
tonnerre dans le galgal, précisément
que David par la phrase (*ib.* 14) : חוה
et l'Éternel tonna dans les cieux, d
deux mots גַּלְגַּל et שָׁמַיִם sont, dans ces
parfaitement synonymes.

Il n'est pas sans intérêt d'observer qu
et le mot πόλος, considérés dans les fastes
des astres, sont tellement analogues en
de même que le premier a dû signifier en
que nous venons de le prouver, une *s*
et *l'instrument astronomique qui la re*
même le second a constamment indiqué
chose dans la bouche des sages de la Gr
Boccace nous rapporte, sur la foi de Pr

Polus a été le sixième fils du Démogorgon (1), c'est-à-dire une masse ou globe de boue, tiré de l'eau, qui finit par s'envoler d'entre les mains de celui qui le formait, embrassa toutes les choses créées, et embellit sa surface des étincelles qui s'échappaient de dessous le marteau de son père (2). Tout le monde sait en outre que Platon, Aristote, Clément d'Alexandrie, Aristophane, Euripide et Virgile ont pris souvent le *pôle* pour le *ciel* ou pour les espaces de l'atmosphère, et que cela a porté Suidas à faire la remarque judicieuse que les anciens se sont servis de ce nom dans un sens bien plus étendu que les modernes : *πόλον γὰρ οἱ παλαιοὶ οὐχ ὡς οἱ νεώτεροι σημεῖόν τι, καὶ πέρας ἄξονος, ἀλλὰ τὸ περιέχον ἅπαν (ἐκάλουν)*. D'un autre côté, Weidler nous cite, dans son histoire de l'astronomie, ce vers d'un ancien poète :

Οὐρανίη πόλον εὗρε καὶ οὐρανίων χορὸν ἄστρων.

vers qui contient, selon lui, l'invention du globe céleste. Ovide et Claudien confondent le pôle avec le planétaire d'Archimède ; Ammien Marcellin substitue ce même nom à la sphère ; Aristophane et Pollux appellent *pôle* un hémisphère armé d'un gnomon. Enfin, Saumaise nous assure que, dans une épigramme de l'*Anthologie*, on attribue cette même dénomination à un planisphère.

---

(1) *Genealogia degli Dei*, l. 1.

(2) Il est à remarquer que le mot arabe كَوْكَبَ signifie *scintillavit ferrum*, et que le mot hébreu et chaldéen כּוֹכָב veut dire *étoile*.

a trouvé en Chaldée, met, à mon avis, hors de toute contestation que les Chaldéens ont dû faire du verbe גָּלַל le mot astronomique גַּלְגַּל avant que les Grecs aient formé le nom πόλος de πολέω (1), et que par conséquent Hérodote a eu raison de soutenir que, les premiers, ils ont donné aux Helléniens πόλον la sphère, καὶ γνώμονα et l'hémisphère à gnomon (2).

Je passe maintenant à prouver qu'Ézéchiel s'est servi d'une sphère chaldéenne, pour représenter le ciel des étoiles fixes.

Autant de fois que le Prophète parle des roues (הָאוֹפַנִּים) et des animaux (הַחַיּוֹת), il change le genre des pronoms *suffixes* qui sont relatifs aux unes et aux autres, de sorte que les *pronoms* qui se rapportent aux premières sont du genre des derniers, et *vice versa.* Je pense que, comme une telle irrégularité n'a lieu que dans cette partie de ses visions, elle ne doit pas être attribuée à la *permutation du sujet ou objet logique avec le sujet ou objet grammatical*, qui sert à expliquer beaucoup d'anomalies semblables dans les idiômes de l'orient. Elle dérive plutôt de ce que le poète sacré

(1) En suivant la même analogie, les astronomes du moyen âge ont créé le nom barbare *torquetum* du verbe *torqueo.*

(2) L. II, 109. De même les philosophes chaldéens ont dû employer le mot *ophan, roue* ou *cercle* dans un sens astronomique, avant les poètes et les sages de la Grèce. Voyez *l'Hymne à Mars* attribué à Homère, vs. 8. C'est donc d'Homère et d'Ézéchiel que le Dante a pu tirer *le celesti ruote* de son *Voyage mystique.* Je dois avertir mes lecteurs que j'ai donné un petit extrait de mon explication du char d'Ezéchiel, dans un article imprimé en Italie en 1824.



fait des roues et des animaux un seul tout indivisible, je dirais presque un seul et même corps. « *De cheru-* » *bis et rotis mixtim loquitur propheta*, dit Rosen- » müller (x, 11 et 12), *quia erant unum quid* ». Cela va jusqu'à un tel point que l'auteur de la version syriaque a été forcé de donner aux *roues* la chair, le dos, les mains et les ailes des chérubins: ܘܟܠܗ ܒܣܪܗܘܢ.

ܘܚܨܝܗܘܢ ܘܐܝܕܝܗܘܢ ܘܓܦܝܗܘܢ ܡܠܝܢ ܥܝܢ̈ܐ܀

Ezéchiel envisage donc les chérubins comme les moteurs d'une *roue* ou d'une *sphère céleste*, et les suppose composés de la même matière que cette roue ou sphère, ainsi que l'ont cru les anciens, selon le témoignage d'Aristote (1) et de Plutarque (2).

Mais les cercles de cette roue ne constituaient pas seulement un seul ensemble avec les quatre chérubins qui y présidaient; ils étaient aussi animés et mis en mouvememt par le même esprit que les chérubins, idée sur laquelle le Prophète revient à plusieurs reprises, comme s'il craignait qu'elle pût nous échapper (I, 20, 21; X, 17): כִּי רוּחַ הַחַיָּה בָּאוֹפַנִּים *car l'esprit de l'animal* (*des animaux*) *était dans les roues*. Ezéchiel n'avait pas besoin d'emprunter des Chaldéens le dogme de l'âme du monde, car Moïse l'avait déjà consacré dans la première page de sa Cosmogonie, comme l'a très-bien fait remarquer le D. Rosenmüller

---

(1) *Metaphys.* l. XIV, c. 8.
(2) *De orac. defectu.*

histoire naturelle, Macrobe, Aratus et Manilius nous font sentir que ce dogme a constitué une des maximes fondamentales de la philosophie de toute l'antiquité. Je me contenterai de citer à ce propos les beaux vers de Virgile, parce qu'ils cadrent à merveille avec la roue d'Ezéchiel, en tant qu'elle était le symbole d'une sphère céleste et l'image du monde :

> Spiritus intus alit; totamque infusa per artus
> Mens agitat molem et magno se corpore miscet (1).

Enfin cette roue symbolique a aussi la même voix que les chérubins qui la conduisaient. Le Prophète nous le dit expressément (III, 12, 13) en ces termes : וַתִּשָּׂאֵנִי רוּחַ וָאֶשְׁמַע אַחֲרַי קוֹל רַעַשׁ גָּדוֹל בָּרוּךְ כְּבוֹד יְהוָה מִמְּקוֹמוֹ׃ וְקוֹל כַּנְפֵי הַחַיּוֹת מַשִּׁיקוֹת אִשָּׁה אֶל אֲחוֹתָהּ וְקוֹל הָאוֹפַנִּים לְעֻמָּתָם וְקוֹל רַעַשׁ גָּדוֹל, *et l'esprit m'éleva, et j'ouïs après moi la voix d'un grand bruit* (*qui chantait*) : *Bénie soit de son lieu la gloire de l'Éternel; et la voix des ailes des animaux qui s'entre-touchaient les unes les autres, et la voix des roues avec eux, et la voix d'un grand bruit* (2).

Job et le Psalmiste avaient donné, avant Ézéchiel, la voix aux cieux et aux astres, et l'harmonie des sphères est un sujet dont se sont beaucoup occupés les anciens

---

(1) *Æneid.* VI, 727 et 728.

(2) Le Dante fait chanter de même aux moteurs et habitans de chaque roue céleste, des hymnes de louanges à la gloire de Dieu. *Voyez* en outre le *Koran*, sur XVII, 46; XXXIX, 75; XL, 7.

philosophes, ainsi que nous l'attestent Aristote, Cicéron, Pline et Macrobe.

Mais je ne fais que passer légèrement sur des points de doctrine qui ont été si souvent discutés par les autres. Je m'arrêterai un peu plus long-temps à rendre compte de la signification symbolique des yeux dont Ézéchiel a rempli les quatre cercles de sa sphère et les quatre chérubins qui y étaient attachés. *Toute leur chair,* dit-il, *et leur dos, et leurs mains, et leurs ailes, et les roues étaient pleines d'yeux à l'entour, sur leurs quatre côtés* (x, 12, *voy.* I, 18) וְכָל בְּשָׂרָם וְגַבֵּהֶם וִידֵיהֶם וְכַנְפֵיהֶם וְהָאוֹפַנִּים מְלֵאִים עֵינַיִם סָבִיב לְאַרְבַּעְתָּם אוֹפַנֵּיהֶם׃ (1).

Ézéchiel avait besoin de changer les étoiles en yeux afin de reprocher, par ce symbole, à ses coreligionaires l'énormité du crime dont ils se rendaient coupables en révoquant en doute la providence de Dieu, et en ré-

(1) Si on traduisait par *roues* le mot *ophanim* qui est répété ici deux fois, ce verset ne présenterait aucun sens. Il est donc évident que la première fois il doit être rendu par *cercles*, comme le fait la *Vulgate*. D'un autre côté si on le traduisait la première fois par *cercles*, et la seconde par *roues*, au lieu d'une seule sphère, nous en aurions quatre dans la vision d'Ézéchiel, ce qui augmenterait encore la probabilité de notre hypothèse. Mais comme on ne saurait révoquer en doute l'unité de la *roue* prophétique dont nous avons parlé jusqu'ici, il suit de là, nécessairement, qu'il faut aussi dans ce verset traduire le mot *ophanim* par *roues* ou *cercles* la première fois, et la seconde par *côtés* ou *faces*, d'autant plus que la phrase לְאַרְבַּעְתָּם אוֹפַנֵּיהֶם ne contient ici qu'une version ou, pour mieux dire, une répétition de l'autre analogue (I, 15), לְאַרְבַּעַת פָּנָיו *à ses quatre faces.*

chemin de l'iniquité, *l'Éternel a abandonné la terre, l'Éternel ne voit rien* (VIII, 12, IX, 10). Comme Moïse, Job, Isaïe, et tous les autres prophètes avaient accoutumé les Juifs à prendre l'*œil* pour le symbole de la providence divine, Ézéchiel, en substituant les yeux aux étoiles, leur disait, par le langage expressif de l'allégorie : *Dieu voit du haut des cieux sur la terre, par autant d'yeux qu'il y a d'étoiles dans le firmament.* Ce but secret du Prophète a été senti presque par tous les imitateurs et interprètes de sa vision, de sorte que le rabbin Apuda (1), saint Jérôme et l'auteur de l'Apocalypse (2), ont été forcés d'admettre qu'Ézéchiel a fait allusion aux étoiles de la voûte céleste, en se servant des yeux.

Voyons donc en peu de mots comment ce poète divinement inspiré a pu puiser une image aussi sublime dans l'antiquité sacrée et profane, où tous les phénomènes de la lumière des astres ont été représentés par les yeux (3).

Les yeux du crocodile sont, selon Job (XLI, 9), *comme les paupières de l'aube du jour* וְעֵינָיו כְּעַפְעַפֵּי שָׁחַר, ce qui est parfaitement analogue à ce que pratiquaient les Egyptiens pour signifier le lever du soleil.

---

(1) *More nevokim*, p. III, 2.

(2) IV, 8. *Voyez* George Rosenmüller.

(3) L'auteur de l'*Ecclésiaste* a même employé la *lumière du soleil, de la lune et des étoiles*, pour figurer celle des yeux (XII, 2). Voyez *la Paraphrase chaldéenne* et *le Talmud*, traité *Schabbath*, 151 b.



crocodile, et qu'ils représentaient un crocodile la tête renversée, pour indiquer le coucher du même astre (1). Pausanias nous rapporte (2) que, sur le coffre de Cypselus, une femme tenait deux enfans dans ses mains, savoir un enfant blanc endormi dans la droite : παῖδα λευκὸν καθεύδοντα τῇ δεξιᾷ χειρὶ, et de la gauche un autre noir, qui paraissait vouloir s'endormir : τῇ δὲ ἑτέρᾳ μέλανα ἔχει παῖδα καθεύδοντι ἐοικότα. Il ajoute que ces enfans avaient tous les deux les pieds contournés : ἀμφοτέρους διεστραμμένους τοὺς πόδας.

Pausanias a vu dans cette femme, la nuit, et dans les deux enfans, le symbole du sommeil et de la mort, sans réfléchir que, par cette explication, il ne rendait raison, ni de leur couleur, ni de leur position, et que, comme ce coffre avait été l'instrument de la conservation de Cypsélus (3), il devait être embelli par le symbole de la vie plutôt que par celui de la mort. Malgré son autorité et celle de plusieurs autres interprètes, il me paraît que la femme en question était là pour figurer le jour naturel (4) qui a deux enfans, savoir le lever et le coucher du soleil, ou les deux crépuscules.

---

(1) *Horapol.* l. 1, 68.

(2) *In Eliacis*, l. v, 18.

(3) *Ib.* 17.

(4) Les artistes grecs ont dû représenter le jour sous l'image d'une femme, ayant égard au genre du nom ἡμέρα, de même qu'il y a eu un temps où les artistes chrétiens se sont servis du même symbole pour représenter le *Saint-Esprit*, car le nom רוח *esprit*, est le plus ordinairement féminin en hébreu.

yeux fermés, était le symbole du lever du soleil qui, par sa lumière, cache les étoiles et ferme les yeux de la nuit; et l'enfant noir, placé à gauche et clignant les yeux, était le symbole du coucher du soleil, qui, faisant succéder les ténèbres à la lumière, montre à découvert les étoiles et ouvre petit à petit les yeux de la nuit. Dans ce même but, les Égyptiens peignaient un paon ayant la queue ramassée ou déployée, selon qu'ils voulaient signifier le commencement ou la fin du jour, prenant les yeux du plumage de cet animal pour le symbole des étoiles (1). Les deux enfans avaient enfin les pieds contournés comme un serpent, pour indiquer la carrière annuelle du soleil, selon l'observation que Macrobe a tirée de la doctrine des mêmes Égyptiens : *draconis effigies flexuosum iter sideris monstrat.* Je conclus de toutes ces circonstances que les images symboliques du coffre de Cypselus ont été une imitation d'un monument égyptien, faite par un artiste qui n'en comprenait pas le sens. Mais je reviens à mon sujet.

Sophocle a donné au soleil l'épithète de *paupière du jour*,

χρυσέας

Ἀμέρας βλέφαρον (2).

et Eschyle a appelé la lune *l'ornement des astres et l'œil de la nuit*,

(1) Pierii *Hierogl.* l. XXIV, 4 et 5.
(2) *Antig.* 103.

Πρέσβιστον ἄστρων, νυκτὸς ὀφθαλμὸς (1).

Le Dante a réuni ensemble les idées des deux poètes grecs, là où il nous dit :

> Certo non si scotea sì forte Delo,
> Pria che Latona in lei facesse il nido,
> A parturir li *due occhi del cielo* (2).

Le prophète Zacharie (III, 9) nous présente aussi toutes les planètes sous l'image de *sept yeux, ouverts sur la pierre fondamentale du temple* על־אבן אחת שבעה עינים ; et saint Jean, imitateur de ce prophète, substitue à ces sept yeux sept étoiles, et les sept génies qui présidaient aux sept planètes (3).

Enfin, le *Viasa mani* aux dix mille prunelles, des Indiens, le *Mithra* aux dix mille yeux des Persans, et l'*Argus* aux cent yeux des Grecs et des Latins, sont visiblement des symboles de la voûte étoilée qui se montre dans tout son éclat pendant une belle nuit (4).

(*La suite à un prochain numéro.*)

---

(1) *Sept. ant. Theb.* 375.

(2) *Purg.* 130-32.

(3) *Apocal.* I, 4, 13; II, I, IV, 5; V, 6, etc. Les sept planètes sont les ministres du roi du ciel, et les ministres des rois de la terre sont nommés *leurs yeux*, selon Hérodote.

(4) *Argus est cœlum*, dit Macrobe (*Saturn.* l. I, c. 19), *stellarum luce distinctum, quibus inesse quædam species cœlestium videtur occulorum.* Et lorsque Ovide le métamorphose en paon (*Métamorph.* l. I, vs. 625, etc.), il rend ce symbole astronomique aux Égyptiens dont les Grecs et les Latins l'avaient emprunté. Le Tasse qui a dit : *Vorria celarla a' tanti occhi del cielo,* a traduit à la lettre ces paroles de Pline : *Inde tot stellarum collucentium illi oculi.* On

Pièces diverses relatives à la Géorgie, traduites par M. Brosset.

Plusieurs personnes qui s'intéressent aux progrès de la littérature orientale, nous ont fait l'honneur de nous remettre diverses pièces que nous allons réunir ensemble et essayer d'interpréter.

§. I.er

Carte géorgienne de la Géorgie.

La première est une carte des pays entre les Mers Noire et Caspienne, réduite sur une petite échelle par le prince Wakhoucht, d'après celle qu'il avait dressée beaucoup plus grande pour son histoire de la Géorgie. Elle serait curieuse, malgré l'exiguité de ses dimensions, si elle contenait plus de noms, plus de positions surtout de celles qui manquent sur nos cartes. Mais on y reconnaît trop la main d'un moderne. Le titre en est :

იორგის ანუ იბერიის რომელ
არს საქართველო ქართლი კახეთი

serait tenté de croire que Catulle et Thograï, poète arabe, se sont copiés mutuellement dans ces deux passages qui méritent d'être rapprochés l'un de l'autre :

> Aut quam sidera multa, cum tacet nox,
> Furtivos hominum vident amores.

تَنَامُ عَنِّى وَعَيْنُ ٱلنَّجْمِ سَاهِرَةٌ

Dormis, me neglecto, cum oculus stellæ vigilet.

იმერეთი და სამცხე და გარემო-ნი მისნი ქვეყანა (1)

« *Giorgia* ou *Iberia*, i. e. le *Sakarthwelo* ; *Karth-*
» *li*, *Cakheth*, *Imereth*, *Samtzkhe* et leurs pays en-
» vironnans. »

Telle est en effet la division de la carte. On voit au milieu le *Karthli* en rouge pâle, s'étendant un peu au-delà de la chaîne du Caucase, et comprenant l'*Oseth* et le *Somkhith* de nos cartes. Du midi au nord, la *Debeda*, la *Machawer*, la *Ktsia*, l'*Alageth*, le *Mtcwar*, l'*Aragwi* ; les rivières de *Ksan*, de *Liakhwi* sont les seuls cours d'eaux indiqués, avec les villes de *Loré*, *Tphilis*, *Souram*, *Ali*, *Gori*, *Mtzkhétha* et *Ktzkhinwan* (ქცხინვანი), que nos cartes appellent *Krtzkinwal*.

A l'est, le *Cakheth* en vert pâle, avec sa limite orientale de montagnes qui le séparent du *Daghistan*. L'*Ior*, et l'*Alazan* avec ses nombreux affluens, y sont seuls marqués. Ces derniers sans nom.

Plus loin, le *Daghistan*, où l'on ne trouve que les positions de *Darouband* (*Derbent*), *Asdrakhan* et

---

(1) Je pense qu'au lieu de ქჳყანა *kweqana*, région, au singulier, il faudrait, pour que la phrase fût régulière, ქჳყა-ნანი *kweqanani*, régions, au pluriel. S'il est permis en géorgien de mettre l'adjectif au singulier avec un nom pluriel, il ne l'est pas de mettre un adjectif pluriel avec un nom singulier.

l'Andria ou *Enderi*, qui se jette tout auprès dans la mer Caspienne.

Au sud, le *Chirwan*, où se lisent les noms de *Chamakhia*, et de *Bakou*, le *Qarabagh*, et *Gandja*, sa capitale. Ici, le *Mtcwar* est nommé მ. (i. e. მდინარე) კურა, le fleuve *Coura*.

Enfin, de ce côté, la carte se termine par une mer nommée ზღვა ქასპიისა ანუ ხუალიმისა ანუ გურგანისა, Mer de *Caspia*, ou de *Khwalim* (1) ou de *Gourgan* (2). La dénomination de *mer de Khwalim* nous est étrangère.

Au nord-ouest du *Karthli* est l'*Iméreth*, en vert vif, comprenant, comme avant le démembrement, les *Souanes*, la *Mingrélie*, le *Gouria*, et se prolongeant sur la côte au nord de la mer Noire, jusque par delà *Bidchwinta*. Dans l'*Iméreth* proprement dit, qui occupe les deux rives du *Phase*, jusqu'à la chaîne de montagnes qui sépare ce pays de l'*Akhaltzikhé*, on lit les noms de *Kouthaïs*, du *Rion* et de la *Quirila*, son affluent, et l'on distingue, mais en petit nombre, le cours de quelques ruisseaux tributaires du *Rion*.

---

(1) Ce nom est le même que celui de *mer des Khwalises*, que les Russes donnaient autrefois à la mer Caspienne. Elle tirait ce nom d'un ancien peuple nommé *Chliates* ou *Choliates*. J'en ai parlé fort au long dans les notes de la nouvelle édition que j'ai donnée de l'*Histoire du Bas-Empire*, de Lebeau, tom. X, pag. 61, not. 1, et p. 65, n. 7. — *Note du Rédacteur.*

(2) Ce nom est celui du *Djordjan*, province de Perse, qui est l'*Hyrcanie* des anciens. — *Note du Rédacteur.*

La *Mingrélie* offre les deux dénominations de *Mégréli* et *Odichi*, dont la première tire son origine de la position d'*Egri*, indiquée sur la droite de l'*Ingour*, et a formé le nom des *Mingréliens*. *Bédia*, ville épiscopale, est dans le même district. Plus au sud est l'*Odich*, d'où dérive l'autre nom des *Mingréliens*, *Odicheli* et *Odichari*. Enfin au nord-ouest, *Bidchwinta*, église patriarcale du pays des *Aphkhazes*.

Le *Gouria* au sud du *Rion*, est resserré entre ce fleuve et deux chaînes des monts Moschiques qui le séparent, l'une de l'*Imérelh*, l'autre du *Samtzkhé*.

Dans le *Samtzkhé*, en jaune, on voit la capitale *Akhaltzikhé*, les sources du *Mtcwar*, le lac *Taparawan*, *Dchawakheth*, *Erouchet*, *Artan*, *Artanoudj*, *Olthis* sur la droite du *Dchorokh*, et *Chaucheth* sur l'un de ses affluens. Ce dernier pays n'est pas désigné sur nos cartes.

A l'embouchure du *Dchorokh* est *Bathoum*, marquant l'extrémité sud-est du pays de *Dchani*, qui porte aussi le nom de *Dchaneth* sur les cartes russes, la *Tzanica* des auteurs byzantins, séparée au sud-ouest du pays des *Lazes* par une chaîne qui passe à *Baibourt*, *Azroum*, et, remontant par *Cars*, va rejoindre celle de *Pambak*, complétant ainsi la circonvallation du *Samtzkhé*. Au pays de *Dchan* on voit les noms de *Baibourt*, d'*Ispira*, de *Thorthom* et de *Tao*, tous sur la gauche du *Dchorokh*. Ce dernier fleuve y paraît avoir deux branches portant le même nom ; l'une venant du sud, sur la droite de laquelle est *Olthis*, l'autre du couchant, qui reçoit à droite la rivière *Thorthom*. Sur

la carte russe, ce n'est pas la rivière de *Balbourt* qui porte le nom de *Dchorokh* (*Chtorok*), mais celle sur laquelle est *Olthis* (*Altisi*).

Tel est maintenant l'entourage des pays géorgiens.

A l'ouest, la mer Noire ou *Pontos*, le pays des *Lazes* ou district de *Trapizon*, *Azroum* et son district. Au sud, *Basiani*, aux sources de l'*Araz* (*Araxe*); la ville de *Cari* sur la gauche, et *Qarsi* sur la droite de la rivière de *Kars*, comme dans la carte russe; le lac *Palcatz*, indiqué sans être nommé; plus loin *Etchmiadzi*, *Eréwan*, le grand lac de *Séwan*, non nommé, et *Nakhtchéwan* au sud. Enfin, sur la droite de l'*Araz*, la chaîne de l'*Ararat* qui le côtoie et le force à se diriger au sud, et, après sa jonction au *Kour*, la plaine de *Moughan*, nommée ici *Mougham tcholi*. *Tcholi* n'a pas de sens que je sache en géorgien.

Tout le pays qui vient d'être décrit depuis *Basian*, porte seul le nom de *Somkhith*.

On peut donc conclure que, hors un ou deux noms qui ne nous sont pas familiers, cette carte ressemble en tous points aux nôtres. Mais l'exactitude avec laquelle sont traitées ces chaînes de montagnes, semble être en sa faveur un excellent préjugé.

Tous les cours d'eau de l'isthme caucasien forment quatre systèmes. Le premier, depuis la rivière et le défilé de *Gagra*, jusqu'au torrent de *Nabada*, quatre verstes au nord de l'embouchure du *Rion*, descend du prolongement du *Caucase* et des cimes de l'*Elbourz*, vers la rive nord de la mer Noire. Ce sont ruisseaux sans gloire, torrens sans importance.



Le deuxième système est celui du *Rion* (le Phase) aussi célèbre dans l'histoire que dans la fable. Ce fleuve, qui, du pays des *Dougours*, jusqu'à *Aski*, coule du nord au sud, puis à l'ouest sud-ouest, au sud, et après une course de peu de lieues parallèle à l'équateur, va se jetter dans la mer Noire au-dessus de *Poti*, est remarquable, ainsi que tous ses affluens, par sa rapidité.

Le troisième est celui du *Mtcwar*, qui, dans sa course, depuis l'*Akhaltzikhé*, reçoit le tribut de mille rivières. Sa direction du sud au nord, jusqu'à *Atsqour* fléchit vers l'est sud-est jusqu'au-dessous de *Mtzkhétha*, au sud sud-est jusqu'à sa jonction avec l'*Alazan*; et, grossi des ondes de l'*Araxe*, tombe dans la mer Caspienne au-dessous de *Bakou*.

A se système se joint subsidiairement celui de l'*Alazan*, rivière importante dans un pays où il n'y a guère que des torrens. Son cours est dirigé par les montagnes du *Cakheth* moyen, et par celles qui séparent le *Gagh-ma-mkhari* des sauvages peuplades du *Daghisthan*.

Enfin, au sud du Rion, les eaux se jettent dans la mer Noire, en partant du nord des chaînes du *Taurus*.

§. II.

Inscription géorgienne.

ჩარა სო-ფელს ნუზალოა საყდარზედ
დაწერილნი ლექსნი ჻

ჭვერ ვიყავით, ცხრანი ძმანი, ჩარ-
ჯო-ნიძე ქარხილანი ։

სამეფოთ მებრძოლანი,
ფიჭროს, ჯაჭროს, საყურო, და გიორგი,
მტერთა რისხვით შემხედვარნი.
ჩვენნი ძმანი სამნი ბერნი: ჩაკ რომანოზ და ბასილი, იქმნენ ქრისტეს კარგი ყმანი.
ჩვერ გვჭირავს მიმავალთა შ-მადგლთა ოთხის კუთხის ვიწრო გზანი.

ხსარაზედ სიმაგრე მაქუს და საზალო, აქ მიჭირავს ხიდის კარი,
ნაიქიოს შ-იმღლე, საქაოს კარგა მდგარი.
Oქროსა და ვეცხლის მიწა ძლიერი მაქუს, ვითა წყალი.
ყავკასიონი დავიჭირე, ოთხს სამეფოს გავუმკლავდი.
ტართველს ბატონს და შ-ვსტაცე, არ დავუგდე ჩემი გუარი.

ჭათ-მწყულა, ფეიციათ მილალაცა, მან
დაიდოჳა ჩემი ბრალთი.
ჳალათარ წყალსა მიეცა, ალიხთ-ცა
თ-სთა ჯარი.
ჟინც ჴსე ლექსი იხილთ-თ, მცირედ
ბძანეთ შენდო-ბანი.

« Vers écrits sur l'église de *Nouzala* au pays de » *Nara*.

» Nous fûmes neuf frères, *Tchardjonidzé*, *Dcharkhilan; Baghathar osse* (d'*Oseth*), *Dawith soslan*, qui firent la guerre aux quatre royaumes; *Philaros*, *Djadaros*, *Saqour* et *Giorgi* qui regardaient » les ennemis d'un air de courroux; trois de nos frères, » *Isac*, *Romanoz* et *Basil* furent bères (religieux) et » bons serviteurs du Christ. Nous occupons les étroits » chemins de ceux qui viennent des quatre côtés. »

» Nous avons à *Casara* un fort et une douane, » et nous y occupons *Khidis-cari* (ou *la porte du* » *pont*). Espérez au-delà si vous vous tenez bien en » deçà. Nous avons de la terre d'or et d'argent autant » que de l'eau. J'ai conquis les Caucasiens, *battu* les » quatre royaumes, et enlevé la sœur du prince de » *Karthli*, sans lui donner de ma race. Elle m'a prévenu et trompé par un serment, et m'a puni de » ma faute. *Baghathar* fut jeté à l'eau et l'armée des

» cordez-moi quelque pitié. »

Telle est l'inscription que nous a adressée, avec la carte précédente, M. le baron de Rosenkampf, savant jurisconsulte de Pétersbourg, par l'entremise d'un savant professeur en droit de Berlin, M. Biener, en congé pour sa santé, et qui est venu explorer les trésors de nos bibliothèques. Il est à regretter qu'elle n'ait pas été transcrite dans le style lapidaire des Géorgiens, dont il n'existe qu'un seul échantillon dans le *Voyage au Caucase*, de M. Klaproth, t. II, p. 44, éd. française.

1.° Nous remarquerons que cette inscription est sur une église très-bien conservée, dont la construction remonte à plus de six siècles, d'après les renseignemens fournis par M. de Rosemkampf, et paraît devoir être attribuée à *Thamar*. Quant à la position du lieu, elle est bien connue et sert à faire comprendre le texte. Les Géorgiens appellent *Casris khéoba*, vallée de *Casra*, tout le pays que parcourt l'*Arredon* au pays des *Osses*, depuis sa source, jusqu'au lieu où la vallée de cette rivière, se resserrant, forme l'étroit défilé ou pas de *Casara*, nommé en géorgien *Casris cari*, et situé sur la rive droite. A l'opposite, sur la gauche, est le village de *Nouzal* ou *Nouzala*. Nous devons croire que *Nouzala* appartient au district de *Nara*, d'après le titre de l'inscription qui n'a pu être fournie que par un national, bien que, d'après l'excellente carte de Berthe, qui accompagne le *Voyage* de M. Klaproth, on pût le placer dans le *Walagir*, ou dans le district de *Sra-*



magh, circonstance d'autant plus vraisemblable, que les habitans de la vallée de *Casara* sont renommés pour leur bravoure et pour leur audacieux brigandage. On trouve dans ce pays beaucoup de mines de plomb que les *Osses* savent travailler, et de soufre et d'argent qu'ils n'exploitent pas (*V.* Klapr. II, 376, sqq.). Le vers huit semble démentir cette assertion du voyageur.

2.° Sur ce qui concerne la partie historique de l'inscription, je ne hasarderai aucune conjecture, et je la livre telle qu'elle est à l'examen des savans (1).

3.° Reste à examiner le mètre et la diction. Le mot *Leksi* qui se trouve dans le titre et au treizième vers, n'a pas ici le sens restreint que lui donne Eugénius, dans son ouvrage (pag. 150). Là, le *Leksi* n'est qu'un distique destiné à exprimer une pensée saillante. Ici, au contraire, nous avons cinq vers d'une part et huit de l'autre. Il faut donc prendre ce mot dans le sens du grammairien Phiralof (p. 26) : *mot* ou plutôt *phrase complète*, formant un sens.

Toute la première strophe rime pauvrement en *i*. Les deux premiers vers, rimant ensemble par quatre lettres, et par trois avec les quatrième et cinquième, sont, je pense, des *chaïr*, et de 16 syllabes. Au deuxième, მებრძოლ-ლობნი, *combattans*, me sem-

---

(1) Le *David Soslan* mentionné dans cette inscription me paraît être le prince *Soslan*, qui fut mari de la célèbre Thamar, reine de Géorgie. Cette inscription serait donc du XII.e siècle. J'ai parlé de Soslan dans mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* tom. II, pag. — *Note du Rédacteur.*

მებრძო-ლესი, qui serait seul régulier. Le troisième, de vingt syllabes, se rapporte au deuxième *tchakhroukhaouli* (Eugen. pag. 149), et ne rime que par *i* final. Le quatrième, de vingt-quatre syllabes, ne rentre dans aucune des classes indiquées par le savant russe. Il n'y a plus ensuite que le sixième vers qui soit de vingt syllabes, les autres sont de seize et des *chaïr;* le huitième rime en ი *i*, les sixième, septième, dixième et douzième sont en რი *ri*, les huitième et onzième en ლი *li*, le neuvième en დი *di* et le treizième en ნი *ni*. De cette irrégularité on peut conclure que la rime n'est pas ici très-riche, et que, supposé même qu'on ait voulu la croiser, il y manque quelque chose pour la perfection.

Enfin les seuls mots qui laissent quelques doutes pour la traduction sont, 1.° le septième vers: *espérez au delà, si vous vous tenez bien en deçà.* Je n'ignore pas que საიქიო-*saikio* et სააქაო-*saakao* signifient dans les livres de religion *la vie future* et *la vie présente* (ce qui est de *ce côté là*, de *ce côté ci*); mais, dans la bouche d'un brigand qui rançonne le voyageur dans un mauvais pas, j'ai cru qu'il fallait préciser autrement le sens: *vous serez bien traité au delà du passage, si vous payez bien en deçà;* 2.° au neuvième vers, le verbe vulgaire გავუმკლავდი *gawoumclawdi* ne peut venir de მკლავი *mclawi*,



(bras), puisque le უ *ou* en est radical, précédé de la formative ვ *w*, comme ვუწყით *woutsqit*, nous savons (Joan. XVI, 18) : ce mot m'est inconnu ; 3.° au vers suivant : *je ne lui ai pas donné de ma race ;* l'histoire expliquerait si დავაგდე *dawagde* doit s'entendre par *admettre* ou par *rejetter*. Je suis sûr que le reste n'a pas d'autre sens que celui que je lui ai attribué. Quant aux *quatre royaumes* deux fois nommés (vers deuxième et neuvième), et aux quatre côtés, ce sont les habitants des quatre points cardinaux de l'entourage de *Casara*, auxquels les neuf brigands se vantent d'avoir fait une guerre à mort.

§. III.

Fragmens poëtiques.

Voici d'autres vers qui se trouvent sur une feuille de papier manuscrite venue de Géorgie, dont je dois la communication à la bienveillance de M. Saint-Martin.

1. ჸრივოლი დთძს მცყუელი ჻

სთქუა ვინმე ჭკე, ოქროს მოყვარეთამან.

ჟონავს ცვარი სვისა, ვიდრე ჭური სიბრძნეთა.

ჴომლისა მიმართ, სთქვა ვინმე გონიერმან.

ჯა სვის :

12 syllabes.

« Grigol le théologien.

» Un de ces hommes qui aiment l'or, disait : j'aime » mieux une goutte de houblon qu'un meuble de sa- » gesse. Un homme sensé lui répliqua : et moi une » goutte de sagesse qu'une mer de houblon. »

Je pense que ces quatre vers sont des iambiques ecclésiastiques, de la neuvième sorte mentionnée par Eugénius (pag. 145), et qu'il ne faut pas chercher une rime plus qu'unilitère, au quatrième.

II. ႪჁჁ (1) : Ⴉ

ჰარცვილთა შეფთა, რიცხვი ასგზის
  ათასი.
Ⴊლომო-სჭვირს შენი, სასმელი რომით
  არეი.
ჰიილეს სურვით, იგი სსმის თასი.
ცაღფეის ფეროდ, სჯეჟჳს სფერო-სათასი
ჸრთად მიილჳს, სმეუფერო- ცათასი :

12 syllabes, iamb. ecclés.

« Cent mille de tes solitaires . . . . . . ont reçu avec

(1) Abréviation inconnue.



» obtiendront ensemble le royaume des Cieux. »

Je ne comprends pas les deuxième et cinquième vers, et je pense que le texte en est défectueux.

III. ႠႬႬ : Ⴗ

Ⴄს ქრისტჱს სძალი, Ⴈჭჷ მქვირვილი
ჳნალი.
Ⴀრ წითელი მცხრალი, არ ყვავილ
ფერით მზრალი.
Ⴀქუს საღმრთო- ალი, ვითა ცხო-ჳე
ლი წყალი.
Ⴑული ყუცს ალი, მით დასცა მძლავ-
რი მწყრალი.
Ⴀმას იქმს ქალი, Ⴁუნებით ჭირთა
მკრთალი ։

12 syll. iamb. ec. double rime dans chaque vers.

« Cette épouse du Christ, ce rubis plus beau que » le jaspe, qui ne perd pas sa couleur vermeille, et ne » se flétrit pas comme la fleur, est pleine d'un feu di- » vin, d'une eau vivifiante. La ferveur de son âme » irrita le magistrat. Voilà ce que fit une jeune fille, » naturellement faible contre la douleur. »

Ⴂიო-რგი მზეა, სიბრძნისა ჲ სიბრ-ძნეა.

Ⴈვერთა მწეა, მეჳსვთა თჳსთა მმჳეა.

Ⴍრიონი დღეა, ნათლის ბჭეთა გა-ნმღეა.

Ⴕცო- წყლოოლევით მრგეა, ნაყო-ფით უკვდავთ მო-მხთვლეა.

Ⴂიგალობ-ბს ღთისა, Ⴍხალ მო-ცრფო-ბთ თჳსთა მწლეა :

« O Giorgi, soleil de sagesse, sagesse parfaite, pro-
» tecteur des Iwères........., Orion du jour, qui
» ouvres les portes du Ciel, rameau planté dans le
» sang, qui rapportas des fruits immortels, tu loues
» Dieu. »

La même feuille, qui, du reste, est d'une écriture très-mauvaise, porte deux distiques d'un certain Bessarion, absolument indéchiffrables. En voici un autre, qui termine le tout.

Ⴁასრულსაბისა.

Ⴋსა ჩვენსა სჯსა. სით გარდავსვლისა გეჭნსა დაფ.... წრავდით სრესა.



ჳმოყოლს ჩავვარდეს. სევდა გვასხეს. მგო-
ნია ჯერ არ გვაკმარეს.

« De Tchakhroukhadzé.

» Malheur à nous! où nous ont-ils jetés? nous nous » sommes précipités dans un enfer......; ils nous » ont mis dans les chaînes, nous ont comblés de cha- » grins, et je pense qu'ils ne nous en ont pas encore » fait assez. »

Le nombre de vingt syllabes, et la répétition de la rime en *a* cinq fois au premier, six fois au deuxième, dénoteraient la deuxième sorte de *Tchakhroukhaouli* (Eugén. pag. 150), quand le nom de l'auteur, *Tchakhroukhadze*, n'y serait pas.

Il y a encore sur la même feuille un quatrain entier de Rousthwel, qui doit être cité ailleurs.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

*Description du Tubet, traduite du chinois en russe par le Père Hyacinthe, et du russe en français par M.***; revue sur l'original chinois, et accompagnée de notes*, par M. Klaproth.

(Suite.)

ROUTE DE H'LASSA À DJACHI-H'LOUMBO.

I. *De* H'lassa *à la halte de* Teng loung kang.
De Teng loung kang *au gîte de* Nedanwar.

De *H'lassa*, la route est unie; à 40 li on passe un grand pont et on arrive à *Teng loung kang* où il y a des habitations; de là on suit le cours d'une rivière, et par un chemin toujours uni, on arrive après 40 li à *Nedanwar*. On y trouve une hôtellerie et des habitations. Le *dheba* fournit du bois et du foin. 40 li. 40 li.

En tout 80 li.

II. *De* Nedanwar *à la halte de* Kiang li.
De Kiang li *au gîte de* Khiu choui (1).

De *Nedanwar* la route passe toujours le long

(1) En tubétain, *Tsiouchoul-dzong*. Kl.

du cours de la rivière; trois fois elle conduit par ses bords escarpés, cependant les passages ne sont pas très-dangereux. Après 40 li on arrive à *Kiang li* (ou *Kiang lin*), ensuite on fait 50 li à travers les champs près des sinuosités de la rivière jusqu'à *Tsiouchoul dzông* (ville du canal) où se trouve la fameuse caverne des scorpions, dans laquelle on jette liés, les criminels condamnés à mort (1). Cette plaine fertile a environ 100 li d'étendue. Il y a des habitations, du bois et du foin. Le *dheba* sert les voyageurs. 40 li. 50 li.

En tout	90 li.

III. *De* Tsiouchoul dzông *à la halte* Gamba dze.
De Gamba dze *au gîte de* Baldhi (2).

De *Tsiouchoul dzông* il y a 15 li jusqu'au pont en chaînes de fer; la vue du fleuve (*Yœrou zzang bo*) y est majestueuse et effrayante; on le passe aussi sur des barques de bois. Ayant traversé le fleuve, on marche encore 35 li jusqu'à *Gamba dze*, où il y a des habitations, du bois et du foin; ensuite la route passe par le sommet de la haute montagne (*Gambou la*). La montée et la descente forment en tout 40 li jusqu'à *Djamaloung*, où l'on ne trouve que peu de bois et de foin. Plus loin la route est unie et l'on arrive, 15 li. 35 li. 40 li.

(1) *Voyez* le *Nouveau Journal asiatique*, tom. IV, pag. 152.
(2) Dans le P. Hyacinthe, *Beïlam*.

berge, du bois et du foin.

En tout	140 li.

IV. *De* Baldhi *à la halte de* Talou. *De* Talou *au gîte de* Nagar dzông.

De *Baldhi* il y a 35 li jusqu'à *Iesse*, et de là 35 li.
15 à *Talou;* on y trouve une habitation, du 15 li.
bois et du foin. Ici le chemin se partage en deux; l'un va à *Ghiangdzè dzông*, et l'autre à *Jamba*. Au printemps et en été les marchands prennent ordinairement celui de *Jamba*, mais en hiver les neiges et les débordemens y occasionnent beaucoup d'obstacles et de retards. Comme on trouve des vivres en abondance dans tous les villages situés entre *Baldhi* et *Ounggou*, et que

---

(1) Les chinois écrivent le nom de cette ville 地 白 *Pe ti* ou *Bedi*; sur les cartes mandchoues de Khang hi et de Khian loung, elle est nommée ᠪᠠᡳᡩᡳ *Baïdi;* le P. Hyacinthe l'écrit Бэй-ламъ (*Beïlam*), ce qui parait être une erreur. Les Tubétains l'appellent དཔལ་དི་ *Baldhi*, ou ཡར་འབྲོག་ དཔལ་དི་རྫོང་ *Yar brogh Baldhidzông*, c'est-à-dire, *la petite ville majestueuse de la cîme de la tente de feutre.* Elle est située sur le bord septentrional du grand lac *Yar brogh youmtso.* Les PP. Capucins qui se sont rendus en 1754 de l'Inde à *H'lassa*, l'appellent, dans leur voyage, *Paltè*, de là le nom de *Paltè* qu'on a donné sur nos cartes à ce lac. — Kl.



lang dzè (ou *Nagar dzông*), on suit la même aujourd'hui. On arrive dans cette dernière ville après avoir passé 55 li par une route unie. On 55 li.
y trouve un *dheba* et des habitations.

EN TOUT 105 li.

V. *De* Ga lang dzè *ou* Nagar dzông *à la halte de* Oung-gou (1).

De Oungou *au gîte de* Je loung (2).

De *Nagar dzông* on marche sur un chemin
uni pendant 55 li, et on arrive à *Onggou* où il 55 li.
y a un *dheba* et des habitations; de là par une
montagne, il y a 65 li jusqu'à *Je loung* où il y 65 li.
a un *dheba* et des habitans. Toute la route est unie et bien arrosée; à gauche un chemin s'en sépare et conduit au pays de *Bhrough-ba*.

EN TOUT 120 li.

VI. *De* Je loung *à la halte de* Kussi.

De Kussi *au gîte de* Ghiangdzè dzông.

De *Je loung* à *Kussi* 70 li; et de là encore 70 li.
70 li jusqu'à *Ghiangdzè dzông*, où il y a un 70 li.
défilé difficile à passer; chacun de ces endroits a son *dheba*. On y trouve des habitations, du

(1) Dans le P. Hyacinthe, *Joungou*.

(2) Le P. Hyacinthe écrit *H'laloung*.

[redacted]

nissent plusieurs chemins qui sont tous unis.

En tout 140 li.

VII. *De* Ghiangdzè dzông *à la halte de* Jen dzin gang.
De Jen dzin gang *au gîte de* Baïnam.

On compte de *Ghiangdzè dzông* à *Jen dzin gang* 55 li, et de là à *Baïnam* 60 li. Dans cette dernière place on trouve un *dheba*, des habitations, du bois, et du foin; les voyageurs peuvent faire ici une halte et coucher.

En tout 115 li.

VIII. *De* Baïnam *à la halte de* Tchhu doui (1).
De Tchhu doui *au gîte de* Djachi-h'loumbo.

De *Baïnam*, le chemin conduit par une
route unie, et après avoir passé par un grand
pont on a, après 70 li, *Tchhun doui*. Il y a 70 li.
un *dheba* et des habitations. De là il y a encore
40 li jusqu'à *Djachi-h'loumbo*, qu'on appelle 40 li.
aussi le *Zzang* ou *Tubet ultérieur*, c'est la résidence du *Bandjïn erdeni*.

En tout 110 li.

De *H'lassa* au *Tubet ultérieur*, il y a donc en tout 900 li.

(1) Dans le P. Hyacinthe on lit *Tiuipoùn-dzông*.



prières, les parfums de l'Inde répandent une odeur délicieuse qui s'élève jusqu'aux cimes bleues des montagnes. Ce que je dis ici n'est nullement exagéré.

Les habitans du Tubet ultérieur adorent le *Bokhdha Bandjïn*, tout comme ceux du Tubet antérieur adorent le *Dalaï lama*. On raconte que le *Bandjïn* est un *Kin kang* (1) incarné, et qu'il est déjà à sa dixième renaissance. Il entretient la tranquillité dans son ame, il est instruit dans la loi, il comprend tous les livres sacrés, et s'éloigne de la vaine gloire du monde. Tout lama qui a achevé l'étude des livres de la loi, doit necessairement recevoir la bénédiction du *Bandjïn* pour obtenir la faculté que donne la doctrine des quatre vérités fondamentales, d'apercevoir tous les replis de l'ame (2). Si le *Dalaï lama* meurt et s'incarne de nou-

---

6. *Tchintamani erdeni*, en tübétain *Norbou*, un fruit qu'on prétend croître dans l'endroit le plus profond de l'Océan et au moyen duquel les divinités peuvent déplacer des montagnes, et exécuter d'autres miracles.

7. Le *Kurdæ* ou *la roue de la domination;* c'est le *Tchakra* des Hindous. — Kl.

(1) Les huit divinités nommées en chinois 金剛 *Kin kang*, en tubétain རྡོ་རྗེ *Dhordze* et en mongol *Vatsirtou*, ou les *diamantiques*, ont la direction de la plage occidentale du monde. On les représente comme des guerriers d'un air farouche, mais parfaitement ressemblans entre eux, avec des cuirasses d'or et portant des glaives d'une matière précieuse dans la main. Ils sont chargés de protéger la loi de Bouddha; c'est pour cette raison qu'on place leurs statues devant les temples. — Kl.

(2) *Voyez* le *Nouveau Journal asiatique*, t. V, p. 134.

veau, le *Bandjïn* explique la tradition sur sa renaissance, pour qu'on se conforme à la grande règle. Le *Dalaï lama* agit de la même manière à la mort du *Bandjïn*. C'est ainsi que ces deux pontifes suprêmes soutiennent mutuellement les dogmes de la religion jaune.

Sous le règne de l'empereur *Tai tsoung wen houang ti*, la 7.e année *Thsoung te* (1642), le *Bandjïn* disait: «C'est du côté oriental qu'a paru un sage», et il envoya, ainsi que le *Dalaï lama*, une ambassade à l'empereur; elle fit 40,000 li, et vint à la cour pour établir une liaison amicale avec nous. L'empereur reçut ses propositions avec plaisir, et, s'étant assis sur le trône, il envoya du thé aux ambassadeurs (1).

Dans la 53.e année de *Khang hi* (1714), le *Bandjïn* reçut le titre d'*Erdeni*, et dans la 45.e de *Khian loung* (1780), il se rendit lui-même à la capitale de la Chine. L'empereur le loua de son amour pour la justice, et le récompensa par tout ce qu'il pouvait désirer. Mais le *Bandjïn* se changea (mourut) bientôt, s'incarna de nouveau dans le Tubet et reparut sur le trône de *Djachi-h'loumbo*. Nous sommes à présent dans la 11.e année après cet événement; on dit qu'il est vertueux, tranquille, pénétrant, et qu'il attire les regards des Tubétains. Tous ceux qui habitent à la distance de 3000 li qui sépare *Djachi-h'loumbo* de *Nielam*, jusqu'aux frontières de *Gorkha*, croient au *Bandjïn*.

---

(1) En Mongolie et au Tubet c'est l'usage d'envoyer du thé chaud à ses hôtes ou parens; mais ici, sous le nom de thé, il s'agit d'une marque de politesse qui était accompagnée d'autres cadeaux.

De *Djachi-h'loumbo* à la halte de *Narthang* (Naithang).

De *Narthang* au gîte de *Lar*, 90 li.

De *Lar* à la halte de *Leï*.

De *Lei* au gîte de *Naïngan*, 100 li.

De *Naïngan* à la halte de *Jeloung*.

De *Jeloung* au gîte de *Djachigang*, 110 li.

De *Djachigang* à la halte de *Banda*.

De *Banda* au gîte de *Ganten phumtsoling*, 95 li.

De *Ghaldhan-phumtsoling* à la halte de *Djessi-dzông* (Tchaidzoung).

De *Djessi-dsông* au gîte de *Djathang* (Kounthang) 100 li.

De *Djathang* à la halte de *Chabadou*.

De *Chabadou* au gîte de *Nadzu*, 100 li.

De *Nadzu* à la halte de *Beghiaghi-gang*.

De *Beghiaghi-gang* au gîte de *Dzawou*, 95 li.

De *Dzawou* à la halte au pied de la montagne.

Du pied de la montagne au gîte de *Ghiatsobo*, 110 li.

De *Ghiatsobo* à la halte de *Yeou goung*.

De *Yeou houng* au gîte de *Lagoulounggou* (Lagounlounggou) 100 li.

De *Lagoulounggou* à la halte de *Lolo*.

De *Lolo* au gîte de *Siekardzông*, 105 li (1).

De *Siekardzông*, 80 li à *Miéming*.

90 li à *Dirilanggou*.

90 li à *Mierma*.

120 li à *Tsiapmda*.

90 li au corps de garde où l'on descend du cheval (en chinois *Hia ma tsa*).

120 li à *Gaba ghiorgan*.

80 li à *Chomaladou*.

120 li à *Tehounggar*.

90 li à *Dzoungka*.

De *Dzoungka* par une route de côté :

90 li à *Mar*.

120 li à *Gounda*.

80 li à *Djodang*.

---

(1) Le P. Hyacinthe croit que cette ville est la même qui, sur les cartes chinoises et mandchoues du Tubet, est nommée *Saga khara gher*, et située au nord du *Yærou zzang bo tsiou;* c'est une erreur. Notre auteur place cette ville, dont il écrit le nom en chinois *Hie gar*, au sud de ce fleuve et sur un affluent du *P'houmtsouk Zzangbo tsiou*. Elle porte sur les cartes mentionnées le nom de *H'lo Siekar dzông*, ou la ville *Siekar* (la blanche) du midi, et se trouve sur la gauche du *Ghiai tsiou*, affluent de la gauche du *P'houotmsouk Zzangbo tsiou*. Kl.



80 li à *Garaka thang.*
70 li à *Gasiando.*
60 li à la forteresse de *H'lari*, d'où un chemin conduit à droite dans une vallée de la montagne.
60 li à la frontière de *H'lari.*
70 li en passant par une montagne à *Ky khe ka.*
70 li à *Chagale.*
70 li à *Ky koua tsy.*
70 li au corps de garde *Hagatso ka.*
60 li à *Panchou.*
60 li à *Djounna samba.*
60 li à *Nadingtounggou.*
70 li au corps de garde *Medjougoungka*, où ce chemin entre dans la grande route de *H'lassa.*

En tout 1880 li.

Routier du Tubet antérieur *par un autre chemin qui conduit de* Talou *à* Djachi-h'lounbo.

A *Talou* les chemins se divisent, l'un conduit par *Ghiangdze dzông*, et l'autre par *Jamba* au *Tubet ultérieur* (1). De *Talou* à *Jamba* il y a 20 li.
50 li à *Gamaka*, situé au milieu entre les territoires de *H'lassa* et de *Djachi h'loumbo.*
45 li à *Ami.*
20 li à *Jin phoung dzông* ou *Rimbou dzông.*
40 li à *Kouloung lang si.*
50 li à *Nian mou khada.*
60 li à *Tchoungbaka.*
45 li à *Ping hia ma* (ce nom est chinois et signifie *le crapaud de glace*) (2).
45 li à *Lagou.*
45 li à *Djachi-h'lounbo.*

En tout 420 li.

Routier du Tubet ultérieur *par un autre chemin qui se dirige de* Nartang *à* Nielam.

De *Djachi-h'lounbo* il y a 40 li à *Narthang.*
30 li à *Gaji.*
40 li à *Tchaïsioun.*
50 li à *Dekingdzai.*
30 li à *Siagar.*
30 li à *Tchaloung ika.*
30 li à *Djachi.*
40 li à *Sédzou.*
80 li à *Saghia.*
50 li à *Phou dzông.*
50 li à *Maga.*

(1) *Voyez* plus haut, p. 171.
(2) Le P. Hyacinthe écrit *Binkhama.*

40 li à *Tchoundoun.*
50 li à *Isir* (Ihir).
60 li à *Tchangso.*
40 li à *Tsouna.*
40 li à *Ghisioun.*
110 li à *Siekar-dzông.*
40 li à *Ngan ba.*
40 li à *Dingjy.*
70 li à *Douloung.*
40 li à *Yalè.*
30 li à la montagne appelée en chinois *Tai kie ling.*
40 li à *Dzông tchking.*
50 li à *Nielam.*

EN TOUT 1120 li.

Route du Tubet antérieur *par* Tsathang *à* H'lassa.

De *Djachi-h'loumbo* il y a 40 li à *Lokhou.*
100 li à *Semdo.*
120 li à *Nianmouhouta* (Nian mouhouding).
90 li à *Nengmou dzông.*
80 li à *Chadjouka.*
70 li à *Tsathang.*
70 li à *Bedi* (Baldhi).
90 li à *Gamba dze.*
50 li à *Khiu choui ou* Tsiou-choui dzông).
50 li à *Ghiang li* (Ghiang lin)
80 li à *Teng loung gang* (Toui loung gang).
40 li au *H'lasseï tsiô-k'hang.*

EN TOUT 880 li.

Route de Soung fang (1) *par le fort de* Houng ching kouan *au* Tubet.

De *Houng ching kouan* il y a 60 li à *Leang ho kheou*, où les chemins se divisent :
80 li à *Tchhu tsao.*
70 li à *Kia wang ma wang* ou *Kia wa.*
50 li à *Chu lou thang* ou *Sa lou.*
60 li à *Pama.*
60 li à *Kiangti kelima* ou *Lewa.*
80 li à *Loung khi theou.*
70 li à *Oulan-mang* (*nai*).
80 li à *Dzoungkar.*
70 li à *Tchagan tokhaï.*
70 li à *Chana ougiu.*
60 li à *Thsy khi khalai* (Tsi-tsi-khada).
70 li de traverse d'une grande montagne couverte de neige, pour arriver au passage *An ding daba.*
70 li à *Touloung toulao.*
50 li à *Taban tologai.*

---

(1) *Soung fan* est une forteresse chinoise située dans l'angle nord-ouest de la province de *Szu tchhouan.* — KL.

60 li au camp de *Tan tchoung yng*.

60 li au *Tieloumba inférieur*.

80 li au *Tieloumba du milieu*.

80 li, en traversant une grande montagne de neige, au *Tieloumba supérieur*.

70 li à *Oulan tieloun*.

240 li, par 4 stations, chacune de 60 li, à *Gourban Solom* sur le *Hoang ho*, où passe le grand chemin de *Si ning*.

EN TOUT 169 li.

Route de H'lassa *par* Yangbadzian *à* Galtzang koûtcha.

On compte de *H'lassa* 5 stations à *Yangbadsian* (Jibaging) et en tout 200 li; le chemin s'y divise de *H'lassa* à *Djachi-h'loumbo*; par *Yangbadsian*, il conduit par un désert, et est moins long que ceux qui passent par *Ghiangdze dzông* et *Jamba*, mais on ne sait pas combien de li.

40 li à *Hiabou*.

70 li à *Sang tolokhaï*.

50 li à *Djouding maben*.

40 li à *Sangghi mading*.

30 li à *Lading tchoudo*.

60 li aux bords du grand lac *Tengghe noòr* ou *Tengri noor*.

50 li à *Langtso*, nommé aussi *Dzoulounggio*.

60 li, en passant par une grande montagne, sur la cime de laquelle il y a un lac, à *Godjoung*.

80 li, par deux montagnes, à *Djangtso*, où il a un lac.

45 li au bout du lac.

60 li à *Djooder*.

50 li à *Bangthang*.

50 li à *Baieya*.

70 li à *Doungtso*.

70 li à *Galtzang-koûtcha* (1), où il y a une rivière.

EN TOUT 1035 li.

---

(1) Le canton de *Ghaltsang gôdja* ou *Galtzang koûtcha* est situé dans la partie la plus septentrionale de la province tubétaine d'*Oui*. Il est traversé du nord au sud par la rivière *Goûtcha* ou *Koûtcha*, qui reçoit le nom de *Bouktchak* quand elle a quitté ce canton et se dirige à l'est. གལ་ཚང་ *Ghaltsang* est un mot tubétain et désigne *les poils longs et bigarrés qui ornent la tête des moutons*, et *Goûdja* ou *Koûtcha* est le terme mongol pour *bélier*. A l'est, ce canton est borné par la montagne *Ghaltsang koûtcha dabahn*. — Kl.

On sort par la barrière de la frontière de *Si ning* et on arrive après à 160 li à *Achkhan*.

70 li à *Khargar*.

60 li à *Khor*.

70 li au passage de *Tchaighy*.

60 li à *Koukou koutor*.

60 li à *Goun erghi*.

50 li à *Imatou* (dans le texte par erreur *Imar*).

60 li au passage de *So lo*.

50 li au mont *Tsianglo daba*.

60 li à *Sira khab*.

70 li au lac *Deloun noor*.

50 li à *Koukou koutor*.

60 li à *Alakchar*.

60 li à *Bilioutou*.

60 li à *Khoyta koutor*.

70 li au passage du *Houangho*

60 li à *Namga* (Khoukhôu-angga).

60 li à *Khodotou*.

50 li à *Kirsa tolokhai*.

50 li à *Khoyor koutourdjadou*

70 li à *Beltsir*.

60 li à *Lama tolokhai*.

50 li à *Baïn khara nadou*.

60 li à *Chachiloung*.

50 li à *Ike Alak*.

70 li à *Oula nerghi*.

60 li au gué de *Koukousaï*.

60 li à la rivière *Mourou oussou*.

50 li à *Tchagan erghi*.

60 li à *Temen koudjou*.

70 li à *Beltsitou*.

50 li à *Toukholou tolokhai*.

60 li au passage de *Doumbourtou*.

60 li à *Doumbourtou dabanadou*.

50 li à *Doumbourtou dabadjadou*.

60 li à *Khoulan kor*.

50 li au rocher *Der khada*.

60 li à *Chunda*.

50 li à *Dolon batour*.

55 li à *Boukha saïr*.

55 li à *Khara kholo*.

45 li à *Akdam* (dans l'original par erreur *Amda*).

45 li à *Endam*.

45 li à *Ghili boulak*.

75 li au mont *Ike nomkhan oubachi*.

55 li au bord oriental de la rivière *Sok*.

70 li à *Bamkhan*.

55 li à *Baokholootsi*.

60 li à *Chak engor*.

45 li à *Mungdza*.

45 li à *Monggol sirik*.

70 li à *Tchonokor*.

90 li à *Tchoum la*.

55 li à *Goloung*.

55 li à la rivière *Khara oussou*

70 li à *Gatsian*.

80 li au lac *Chiboo noor*.

70 li à *Ketoun sirik*.

90 li à *Dam*.

70 li à *Yang la*.

70 li à *Ghiazzangba*.

45 li à *Daloung*.

50 li à *Cha la*.

70 li à *Ganding ghiunkor*.

90 li à *Doumen*.

55 li à *Lang la*.

45 li à *H'lassa*.

En tout 4120 li.



I. *Habitans de Ta tsian lou.*

Sous la dynastie des *Thang*, *Ta tsian lou* appartenait aux *Thoupho* ou Tubétains. Les *Yuan* (ou Mogols) y établirent six (cinq) *Ngan fou szu* ou principautés héréditaires appelées *Tiao men*, *Yu thoung*, *Li ya*, *Tchhang ho si* et *Ning yuan*. Sous les *Ming*, le mandarin local de *Tchhang ho si*, nommé *Rawamong*, qui, sous les *Yuan*, avait eu le titre de *Yeou tching*, vint apporter le tribut, et fut lui-même bien reçu à la cour. Quand la dynastie actuelle des Mandchoux parvint au trône, elle produisit par sa vertu des changemens salutaires, et les *Thou szu* de ces cantons adoptèrent les mœurs, ainsi que le costume et le bonnet chinois. Leurs chefs demandèrent alors la permission de porter, comme les officiers chinois, des *djouba* (2) ou habits de satin brodés de dragons, avec un grand collet, de petites manches, et sans pointe; et pour

---

(1) Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de l'ouvrage, n'a pas été traduit par le P. Hyacinthe. — Kl.

(2) Le mot tubétain *djouba* désigne un *habit*, un *surtout*. Je dois signaler ici une méprise que le P. Hyacinthe et moi, nous avons commise à l'occasion de ce terme (*V.* le *Nouv. Journ. Asiat.* t. IV, p. 243), en le prenant pour le nom d'une dignité. Il y faut donc lire « *les* dheba *et autres roulent leurs cheveux, &c.* » au lieu de « *les* » djoubi, *les* dheba *et autres roulent leurs cheveux, &c.* » La même erreur est répétée à la page suivante, où il faut lire : « *Les* djouba *sont en* phrouh *ou en camelot, suivant les moyens de chacun.* » — Kl.

...re, des *djouba* de satin épais ou de *phro*...

Quant aux bonnets, ils suivent en général la m...
Tubet. En hiver, ils portent des bonnets d...
broché et garnis de peau de renard ou de ly...
la pointe tombent des flocons de soie sans or...
le bonnet ; le rebord est ou large ou étroit,
une pointe des deux côtés. En été, leurs bonne...
de soie, avec un rebord de satin fort et brodé ...
gons. Ils ajoutent aussi sur le sommet du bon...
morceau de loutre, et le placent entre les br...
ou les flocons de soie. Ils ceignent les reins d'un
court qui leur pend au côté gauche. Leurs s...
sont en cuir et s'appellent *k'hang*. Ordinairem...
suspendent à la ceinture une bourse, une tass...
petit sac, ou un autre objet semblable. Ils se p...
l'oreille gauche et y portent de grands orneme...
corail rouge ou de turquoise.

Les tribus tubétaines qui habitent *Ta tsian*...
Ho kheou (le gué du milieu du *Ya loung kiang*...
briquent du feutre blanc, des étoffes et des *dj*...
d'étoffe de laine velues ou de *phrouh*. Ceux de...
térieur font des habits courts de *phrouh*. En hiv...
portent de grands bonnets de poils, et en été des...
nets en fil de soie. Ils se percent l'oreille gauche...
fixent de petites plaques d'étain ou de fer. Ceux p...
eux qui écrivent, suspendent à leur ceinture un...
étui en fer qui contient des roseaux et un petit fl...

(1) Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, tom. IV, pag. ... not. 2. — Kl.



en cuivre rempli d'encre; ils y trempent le roseau quand ils veulent ecrire. Ils écrivent sur de la peau et sur du papier et tracent leurs lignes de gauche à droite.

Quant aux femmes de ces barbares, elles se coiffent ordinairement en divisant leurs cheveux en deux tresses qu'elles lient ensemble sur la tête avec un *ghadhak* ou mouchoir rouge; elles y attachent par derrière une plaque d'argent et d'autres ornemens de corail, de turquoise et de faux corail, ou des monnaies d'argent et des coquilles de mer. Elles portent sur le corps une robe courte sans manches, et sur celle-ci une espèce de *spencer* carré. Elles ont des souliers de cuir appelés *k'hang*. Les riches portent sur le dos de grandes courroies de cuir auxquelles sont attachés des ornemens en perles et d'autres pièces qui donnent de l'éclat. Les marchands de *Ta tsian lou* sont obligés de se servir de femmes barbares qu'on appelle *cha pao*, ou oies des sables (1). Elles font pour leurs maîtres toutes les affaires commerciales, et vendent au marché, même quand elles sont enceintes.

Ces tribus habitent dans des maisons qu'on appelle *tiao leou*, ou tours en briques. Le dictionnaire *Pian hai* explique ce mot par *maison en pierre*. Ils y font aussi des monceaux de pierres qui représentent des Bouddhas. Les hommes y montent et descendent sur des échelles à pieds sûrs, et les défendent avec des

(1) C'est aussi le nom qu'on donne en Chine aux femmes qui procurent des prostituées. — Kl.

fusils et de petits canons. Les habitations du Tubet sont construites de la même manière; et comme il y a dans le même édifice la cuisine et l'endroit où l'on tient les bestiaux, elles sont très-sales, mais spacieuses.

Ces tribus boivent du thé au lait, de l'eau-de-vie faite de l'orge appelée *thsing houa*, et mangent du *tsan pa*, de la viande de bœuf et de mouton. Le tsanpa est une pâte faite de farine roussie au feu. Ils suivent la religion de Bouddha. Quand ils sont malades, ils ne se servent ni de médecins ni de drogues, mais ils appellent les lamas. Ils font des lampes avec du beurre et brûlent des parfums. Dans leurs sacrifices ils se servent de l'eau bénite. Ils jettent leurs morts dans l'eau, ou les brûlent, ou les offrent à dévorer aux oiseaux de proie et aux chiens. Ils s'amusent à sauter, à danser et à jouer la comédie. Une douzaine de femmes portent sur la tête des bonnets ronds en toile blanche, tirent des flèches contre un but : elles sont alors habillées de différentes couleurs, lèvent les mains, forment un cercle, sautent en l'air, s'approchent, chantent, dansent, font différens tours, jusqu'à ce que leur voix se perde tout-à-fait. Ce sont là les amusemens des pays étrangers. Ils offrent à la fin de l'an un sacrifice, et le célèbrent par des banquets et de fréquentes réunions.

Les peuples de *Ta tsian lou* et du Tubet appartiennent à la même souche; par conséquent leurs mœurs se ressemblent. On observe aussi une grande conformité dans leur manière de vivre et de se vêtir, et fort peu de différences.

22.

II. *Habitans de Li tang.*

Li thang étant à présent sous la juridiction de *Ta tsian lou*, les mœurs chinoises s'y sont répandues peu-à-peu; les mandarins locaux suivent pour leurs habits et leurs bonnets les réglemens de l'empire. Les chefs portent des *djouba* de *phrouh* ou d'étoffe de soie. Au-delà du *Gué du milieu* ils ont des bonnets de feutre gris avec un rebord de peau de mouton teinte en jaune, garni de cordons de chanvre rouges. Aux pieds ils portent des souliers (*k'hang*) à double empeigne.

Les femmes mettent leurs cheveux en un grand nombre de petites tresses, et les couvrent avec une espèce de plaque sur le sommet. Elles se parent aussi de divers bijoux; mais elles n'aiment pas la propreté, conformément à l'état abject dans lequel elles se trouvent.

III. *Habitans de Ba thang.*

Les mandarins locaux et les chefs de *Ba thang* portent des habits et des bonnets semblables à ceux de *Ta tsian lou*. Le peuple s'habille pour la plupart en toile de coton, porte des bonnets gris ou bleus; sa manière de se chausser est la chinoise. Il ne se rase pas la tête, et ne coupe les cheveux que quand ils sont trop longs. Les femmes se fardent et s'ajustent aussi comme celles de *Ta tsian lou*. Cependant elles ne portent aucun ornement sur la tête, et se chaussent avec des souliers rouges ou verts : c'est la seule différence.

Les chefs qui dépendent de *Ghiamtsa* portent sur

qui forment comme une cage d'oiseau. Aux oreilles elles portent de grands anneaux nommés *no lung*, auxquels on attache une perle rouge et des rubans qui tombent en bas.

Les chefs de *Chy pan keou* ne se rasent pas la tête et portent des *djouba;* ils sont très-méchans et ne sortent jamais sans être armés de flèches, d'un fusil ou d'une lance. Leurs femmes se nouent les cheveux en deux boucles sur la tête, et font beaucoup de *djouba* blancs. Les Tubétains d'Adzou, depuis Djaya et plus loin, portent de grands chapeaux de feutre blanc et des *djouba* gris. Les femmes se nouent les cheveux en une seule tresse, et leur manière de s'habiller est la même que celle de *Ta tsian lou.*

IV. *Habitans de Li thang.*

Le pays de Tsiamdo à H'lari appartient déjà au Tubet. Le premier et le second Khoutoukhtou de Tsiamdo portent un bonnet jaune et pointu de feutre sur la tête. Ils ont des robes en drap rouge et des souliers en cuir.

De *Pao tun i* jusqu'à *Ning do*, les chefs et les peuples s'habillent comme ceux du Zzang. Les femmes non mariées de Tsiamdo ne portent rien dans les cheveux; celles qui le font s'attachent sur la tête deux fleurs en corail en forme de marguerite. Quand elles sont mariées, elles ne vont pas visiter leurs parens; celles qui veulent se rendre à la maison paternelle, n'y entrent pas, restent à la porte, et y prennent du thé et du vin; c'est

la mère qui se rend à la maison de sa fille. Ordinairement les femmes mariées craignent d'entrer dans une autre maison, car ils croient que cela ne porte pas bonheur.

L'observance dans les temples et les monastères est sévère. Si un lama est trouvé coupable de fornication, on l'écorche avec sa maîtresse; on remplit leurs peaux de paille et on les jette dans l'eau, ou on les expose dans le désert pour que leur punition serve d'exemple à d'autres. Cependant ceci n'a pas lieu dans le Zzang.

Quand les femmes de *H'lari* se marient, elles portent sur le front une plaque ou fleur en turquoise appelée *yu lao*. Leurs bonnets sont nommés *young le dja* et leurs aiguilles de tête *ya loung*.

Tous les habitans de la montagne *Lou ma ling* sont très-braves et forts; ils s'occupent du commerce. Les femmes non mariées ne portent aucun ornement dans les cheveux; les mariées, au contraire, les réunissent en une tresse, et l'enveloppent d'un mouchoir rouge qu'elles nouent sur le sommet de la tête. Pour le reste, leur costume ne diffère pas de celui du Zzang.

Pour ce qui regarde le *Tubet ultérieur* et *antérieur*, le Dalaï lama, le Bandjïn erdeni et tout le peuple tubétain, portent de hauts bonnets pointus en feutre ornés de flocons de soie rouge, des robes de laine à grand collet, et un rosaire au cou. Les femmes laissent tomber leurs cheveux en tresses par derrière, ou les nouent en boucles sur la tête. Elles portent aussi des bonnets d'été en feutre rouge. Elles savent tisser, broder et faire des filets en crin, et se chaussent de

souliers appelés *k'hang*. En général l'habillement et les ornemens des hommes et des femmes, ressemblent à ceux de *Ta tsian lou*; à l'exception de quelques différences qu'il serait trop long de rapporter ici.

V. *Habitans de Ngæ ri et de Gartou.*

Les tribus du *Ngæ ri* et de *Gartou* sont à l'ouest du Tubet, et confinent avec le canton de *San sang*, qui dépend de *Djachi-h'lounbo*. Sur leur frontière campe *Djourmat Youngdeng*, fils aîné de P'holonaï. Ses sujets portent des bonnets de satin broché qui ont plus d'un pied de hauteur. Le rebord n'est pas très-large, mais il est garni de cordons. Les femmes portent des bonnets desquels pendent par devant et par derrière des fils de perles. En haut, la partie du bonnet qui couvre la tête est ronde. Elles portent des habits à collet avec de grandes manches et en dessous des tuniques longues. Quand ces peuples rencontrent un magistrat, ils n'ôtent pas le bonnet devant lui, mais ils touchent avec la main droite le front et disent la prière *Aum mani dje san*.

Habitans des bords du Mourous oussou.

Les tribus du *Mourous oussou* (1) sont à l'est-nord-est du *Zzang*, et s'étendent jusqu'aux frontières de *Si ning* (en Chine). Leur pays confine avec celui des

---

(1) La grande rivière nommée par les Mongols *Mourous-oussou* s'appelle en tubétain *Bi tsiou*. — Kl.

Hor ou Mongols de *Dam*, et elles sont mêlées avec ceux-ci. Leur habillement et leurs bonnets sont les mêmes que chez les Mongols. Les femmes portent des bonnets de peau de mouton blanc ou de peau de renard; elles nouent dans leurs cheveux des ornemens de coquilles de mer, de perles et de pierreries. Toutes font pendre de la tête jusqu'aux pieds de longues tresses de cheveux, dans lesquelles elles font entrer de grands et de petits anneaux, et des grelots en cuivre, qui font du bruit quand elles marchent. Elles portent des *djouba* et des ceintures auxquelles sont suspendus des ornemens en coquilles de mer; elles ont des souliers de cuir. Toutes ces tribus sont de la même origine.

Habitans de Bhrough ba.

Les tribus de *Bhrough ba* (1) sont au sud-ouest du *Zzang*; leur pays appartenait autrefois au Bengale (國梵西). Dans la 10.e année de *Young tching* (1732), les *Bhrough ba* reconnurent la suprématie de notre empire; leur sol, leur climat et leurs productions sont presque les mêmes que ceux de la Chine. De chez eux il y a un mois de chemin au sud, jusqu'à la frontière du royaume de *Thian tchu* ou l'Inde. Les habitans portent dans les cheveux un mou-

(1) Le P. Giorgi nous apprend que ce pays portait aussi le nom de *Laltopivalà;* j'ai vraisemblablement eu tort d'identifier le *Brough ba* avec le *Boutan* ou pays du *Dharma radja*, il n'en paraît être qu'une partie. Sur les cartes de d'Anville, ce pays est nommé par erreur *Pouronke*. — Kl.

schall blanc sur les épaules et un rosaire à la main. Les femmes dressent leurs cheveux dans un nœud derrière la tête et l'y attachent avec des rubans. Leurs habits ont un fond rouge sur lequel sont brochées des fleurs; leurs tuniques sont longues et faites d'étoffe très-fine, et elles portent sur les épaules un schall vert clair, et au cou un collier de perles ou de pierres fines. Presque tout ce peuple a été converti à la religion rouge, honore Bouddha et lit les livres de sa doctrine.

Les sauvages Ho yu de Djou ba.

Le pays des barbares de *Ho yu* est à quelques milliers de li au sud du *Zzang*, ils portent le nom de *H'loka*, sont très-stupides et brutes, et ne connaissent pas la religion bouddhique. Ils se font plusieurs incisions dans les lèvres et les remplissent de différentes couleurs (1), ils aiment à manger du sel; ils ne labourent pas la terre, ne tissent pas d'étoffes et habitent dans des cavernes et des trous. En hiver, ils se vêtent avec une peau de bête fauve et en été avec des feuilles d'arbres. La chasse est leur principale occupation; ils prennent aussi tous les reptiles venimeux et les man-

---

(1) *Populi hi meridionales labia gerunt incisa :* Lho-kaha-ptrà *vocantur.* Lho *enim meridiem,* kaha *os et* ptrà *incisum designant. Incisionibus infundunt colores varios, rubrum, flavum, cæruleum aliosque. Pingunt ita parentes indelebili varietate notarum tenellula labia infantium, ut cum adoleverint ore semper picti, ac variegati appareant. Voy.* Georgii *Alphabet. tibetanum*, p. 423. — Kl.

60 li au camp de *Tan tchoung yng.*

60 li au *Tieloumba inférieur.*

80 li au *Tieloumba du milieu.*

80 li, en traversant une grande montagne de neige, au *Tieloumba supérieur.*

70 li à *Oulan tieloun.*

240 li, par 4 stations, chacune de 60 li, à *Gourban Solom* sur le *Hoang ho*, où passe le grand chemin de *Si ning.*

En tout 169 li.

Route de H'lassa *par* Yangbadzian *à* Galtzang koûtcha.

On compte de *H'lassa* 5 stations à *Yangbadsian* (Jibaging) et en tout 200 li; le chemin s'y divise de *H'lassa* à *Djachi-h'loumbo*; par *Yangbadsian*, il conduit par un désert, et est moins long que ceux qui passent par *Ghiangdze dzông* et *Jamba*, mais on ne sait pas combien de li.

40 li à *Hiabou.*

70 li à *Sang tolokhaï.*

50 li à *Djouding maben.*

40 li à *Sangghi mading.*

30 li à *Lading tchoudo.*

60 li aux bords du grand lac *Tenggke noòr* ou *Tengri noor.*

50 li à *Langtso*, nommé aussi *Dzoulounggio.*

60 li, en passant par une grande montagne, sur la cime de laquelle il y a un lac, à *Godjoung.*

80 li, par deux montagnes, à *Djangtso*, où il a un lac.

45 li au bout du lac.

60 li à *Djooder.*

50 li à *Bangthang.*

50 li à *Baieya.*

70 li à *Doungtso.*

70 li à *Galtzang-koûtcha* (1). où il y a une rivière.

En tout 1035 li.

---

(1) Le canton de *Ghaltsang gôdja* ou *Galtzang koûtcha* est situé dans la partie la plus septentrionale de la province tubétaine d'*Oui*. Il est traversé du nord au sud par la rivière *Goûtcha* ou *Koûtcha*, qui reçoit le nom de *Bouktchak* quand elle a quitté ce canton et se dirige à l'est. དགའ་ཚང་ *Ghaltsang* est un mot tubétain et désigne *les poils longs et bigarrés qui ornent la tête des moutons*, et *Goûdja* ou *Koûtcha* est le terme mongol pour *bélier*. A l'est, ce canton est borné par la montagne *Ghaltsang koûtcha dabahn*. — Kl.

Route de Si ning, *par les barrières de la frontière au* Tubet.

On sort par la barrière de la frontière de *Si ning* et on arrive après à 160 li à *Achkhan.*

70 li à *Khargar.*

60 li à *Khor.*

70 li au passage de *Tchaighy.*

60 li à *Koukou koutor.*

60 li à *Goun erghi.*

50 li à *Imatou* (dans le texte par erreur *Imar*).

60 li au passage de *So lo.*

50 li au mont *Tsianglo daba.*

60 li à *Sira khab.*

70 li au lac *Deloun noor.*

50 li à *Koukou koutor.*

60 li à *Alakchar.*

60 li à *Bilioutou.*

60 li à *Khoyu koutor.*

70 li au passage du *Houangho*

60 li à *Namga* (Khoukhôuangga).

60 li à *Khodotou.*

50 li à *Kirsa tolokhai.*

50 li à *Khoyor koutourdjadou*

70 li à *Beltsir.*

60 li à *Lama tolokhai.*

50 li à *Baïn khara nadou.*

60 li à *Chachiloung.*

50 li à *Ike Alak.*

70 li à *Oula nerghi.*

60 li au gué de *Koukousaï.*

60 li à la rivière *Mourou oussou.*

50 li à *Tchagan erghi.*

60 li à *Temen koudjou.*

70 li à *Beltsitou.*

50 li à *Toukholou tolokhai.*

60 li au passage de *Doumbourtou.*

60 li à *Doumbourtou dabanadou.*

50 li à *Doumbourtou dabadja dou.*

60 li à *Khoulan kor.*

50 li au rocher *Der khada.*

60 li à *Chunda.*

50 li à *Dolon batour.*

55 li à *Boukha saïr.*

55 li à *Khara kholo.*

45 li à *Akdam* (dans l'original par erreur *Amda*).

45 li à *Endam.*

45 li à *Ghili boulak.*

75 li au mont *Ike nomkhan oubachi.*

55 li au bord oriental de la rivière *Sok.*

70 li à *Bamkhan.*

55 li à *Baokholootsi.*

60 li à *Chak engor.*

45 li à *Mungdza.*

45 li à *Monggol sirik.*

70 li à *Tchonokor.*

90 li à *Tchoum la.*

55 li à *Goloung.*

55 li à la rivière *Khara oussou*

70 li à *Gatsian.*

80 li au lac *Chiboo noor.*

70 li à *Ketoun sirik.*

90 li à *Dam.*

70 li à *Yang la.*

70 li à *Ghiazzangba.*

45 li à *Daloung.*

50 li à *Cha la.*

70 li à *Ganding ghiunkor.*

90 li à *Doumen.*

55 li à *Lang la.*

45 li à *H'lassa.*

En tout 4120 li.

riches rouge. Leurs habits sont bleus ou blancs et ont des manches courtes; ils se ceignent les reins d'un morceau de toile et portent des souliers de cuir pointus. A côté ils attachent un poignard court qui a la forme d'une corne de bœuf, et qui est revêtu d'un fourreau. Ils ont des boucliers de cuir vernis en noir. Les femmes laissent tomber leurs cheveux, vont pieds nuds et se percent les narines pour y insérer des anneaux d'or ou d'argent; elles se peignent, se lavent, et sont fort propres.

Ce peuple est difficile à dompter, perfide, audacieux, inquiet et enclin à faire des incursions sur les frontières du Tubet; mais tous ses efforts sont inutiles, nous le repoussons facilement et faisons toujours respecter nos possessions; nos troupes, en commun avec celles du pays, protègent nos frontières, qui sont d'ailleurs parfaitement bien déterminées.

Addition relative aux Pe mou joung.

Du canton de *Ser,* appartenant au Tubet ultérieur, il y a dix journées de marche jusqu'à la frontière des *Pe mou joung* (1); puis un demi-mois jusqu'à la mon-

---

(1) En chinois 戎木白 *Pe moujoung* signifie *Barbares de l'arbre blanc.* Je ne sais pas si c'est la traduction ou une simple transcription du nom tubétain de ce peuple. Dans le premier cas ce seraient les Barbares de ཤིང་དཀར་ *Ching kar,* car c'est ainsi qu'on dirait en tubétain *arbre blanc.* La position de

tagne et le défilé de *Dzoung li* qui est si escarpée, que les voyageurs sont obligés d'y monter avec des échelles de bois. Après avoir fait encore quelques journées on arrive au canton où les *Pe mou joung* ont leurs pâturages. Ils se divisent en plusieurs tribus; une est nommée *Mongchin*, elle porte des habits de toile; une autre est celle de *Dzoung*, ses jeunes gens se peignent le visage de fleurs de diverses couleurs. Les hommes et les femmes de celle de *Nangang* ne portent ni habits ni culottes, ils s'enveloppent la partie inférieure du corps d'une toile blanche et dorment sur les arbres. Une autre tribu s'appelle *Jengsa;* les hommes portent des habits courts qui ne descendent que jusqu'aux genoux; les femmes ne font que de s'entourer la partie inférieure du corps avec une pièce de toile qui leur sert de culotte; elles n'ont pas d'autre vêtement. Cependant tous les hommes et toutes les femmes des *Pe mou joung* portent des challs de tissus fins du Tubet. Les premiers sont toujours armés d'un poignard, qu'ils marchent ou qu'ils soient assis. Le climat de leur pays est chaud, il y croît du riz, des légumes, de l'orge appelée *thsing houa*, des herbes comestibles, du froment, des oignons, des fruits; il y a des moutons ou chèvres appelés *kiu tchao*, des porcs à grandes oreilles, des chamois ainsi que des éléphans sauvages, des licornes et d'autres animaux semblables. On appelle aussi

---

leur pays est indiquée sur la petite carte du Tubet qui accompagne cette Description, au sud-est de *Nialma*, à peu près à l'endroit où les cartes mandchoues chinoises placent la peuplade de *Djougara*.

ce pays la *Petite Inde* (*Siao si thian*, ou le petit ciel occidental). Il confine avec le milieu de *Djouba*, et la rivière *Ba loung* en fait la frontière. Les *Pe mou joung* ont à l'orient le *Djouba*, au sud *Ou phen tsu* dans l'Inde, à l'occident *Pe pou* (dans le Népal), et au nord *Si'khai dzu*, situé au-delà des montagnes qui le séparent de *Djachi-h'lounbo* et du temple de *Jin djoung ming oung ghy ba*. A dix journées des *Pe mou joung* à l'ouest, on arrive à la frontière de la *Petite Inde*; à dix journées plus loin on arrive au chef-lieu de ce dernier pays; on s'y embarque, on traverse la mer et on atteint après un demi-mois la *Grande Inde* (*Ta si thian*, ou le grand ciel occidental).

ERRATA.

Les lecteurs sont priés de bien vouloir rectifier les fautes suivantes, qui se sont glissées dans les premières parties de cette Description du Tubet, insérées dans le IVe volume du *Nouveau Journal asiatique*.

Pag. 82, lignes 13 et 14, lisez : *Hyacinthe Bitchourin*.

Pag. 95, note 1, ligne 1, lisez : ཁངས་ཏི་ Corrigez la même faute vol. VI, pag. 165.

Pag. 123, ligne 4, lisez : *Hiekar* ou *Siekar*.

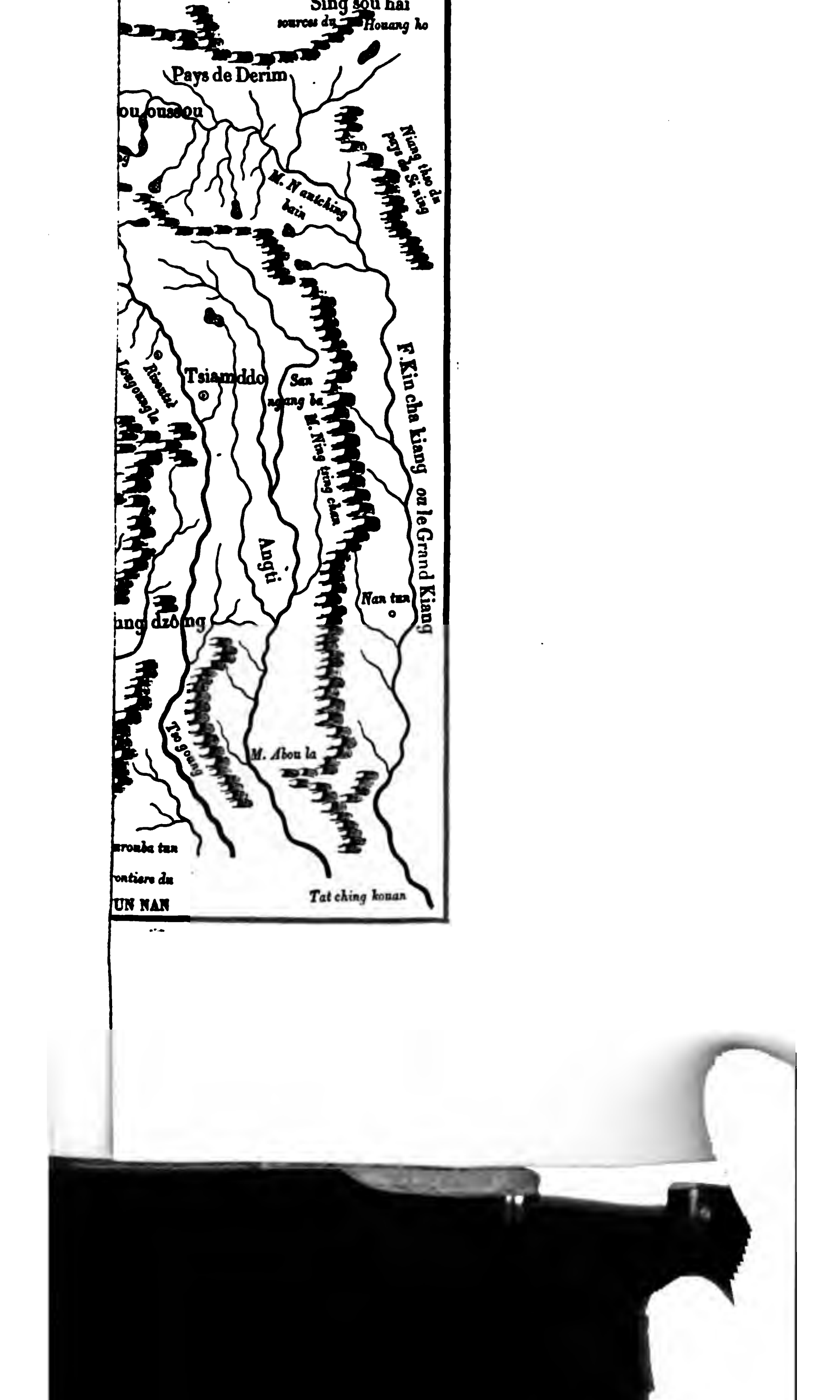
14, lisez : *Galdzang goûtcha*.

Pag. 152, ligne 17, lisez : *Khiu choui*, en tubétain *Tsiou-choul dzông*.

Pag. 243, ligne 10, supprimez les mots : Les *djoubi*.

Pag. 244, ligne 6, lisez : leurs *djouba* sont en *p'hrouh*.

Pag. 284, ligne 1, lisez : *Dziagh ri bidoung*.



Sing sou hai
sources du Houang ho
Pays de Derim
ousseou
Niang tho du pays de Si ning
M. Nantching bain
F. Kin cha kiang ou le Grand Kiang
Tsiamddo
San ngang ba
M. Ning tsing chan
Angti
Nan tun
dzông
Tsogoung
M. Abou la
Tat ching kouan
UN NAN

Fragment d'astronomie chaldéenne, découvert dans les visions du prophète Ézéchiel, et éclairci par l'abbé L. CHIARINI, professeur de langues et d'antiquités orientales à l'Université royale de Varsovie.

> Res ardua vetustis novitatem dare, novis auctoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastiditis gratiam, dubiis fidem.
>
> C. PLIN. secund.

(Suite.)

Il me reste maintenant à parler du *centre* et de la *base* qu'Ézéchiel a donnés à cette sphère, vive image du ciel des étoiles fixes. J'ai déjà dit que l'iniquité capitale des Juifs était à cette époque le culte du soleil, culte qu'ils avaient emprunté aux peuples voisins. C'est pourquoi, transporté en vision à Jérusalem, Ézéchiel y vit *l'idole de la jalousie, qui provoquait à la jalousie* (VIII, 1-6), placée à l'entrée de la porte septentrionale du Temple : ce n'était autre chose que la statue de Baal, c'est-à-dire du soleil (1). Il vit aussi (*ib.* v. 14) des femmes assises qui pleuraient *Tammuz*, divinité syrienne qui répond au *Baal* (*dominus*) des Chaldéens, et à l'*Adonis* (*dominus*) des Grecs, c'est-à-dire, encore une fois au soleil (2). Il vit enfin (*ib.* v. 16), entre le porche et l'autel, vingt-cinq vieillards

(1) *Voyez* Court de Gebelin, *le Monde primitif*, t. III, sect. 2.

(2) *Voyez* Macrobe, *Saturn.* l. I, c. 21; Dupuis, *Origin. de tous les cultes*, cap. 9, et Court de Gebelin, liv. III, sect. 3. Les femmes juives solemnisaient la fête d'*Adonis* par des pleurs,



qui, tournant le dos au saint des saints et le visage vers l'orient, se prosternaient devant le soleil (1) : וְהֵמָּה מִשְׁתַּחֲוִיתֶם קֵדְמָה לַשָּׁמֶשׁ. De même donc que, pour leur reprocher le crime de révoquer en doute la providence, ou la sagesse suprême par laquelle Dieu conduit l'univers, Ézéchiel a dû se prévaloir du symbole des yeux, de même il s'est trouvé, je dirai presque forcé de se servir de celui du soleil, pour leur faire sentir combien ils étaient coupables lorsqu'ils préféraient son culte à celui de l'Éternel. En effet, le Prophète voit d'abord, non sans quelque incertitude, ainsi que cela lui est ordinaire, quand il aperçoit un objet pour la première fois (I, v. 13), *comme la ressemblance d'une lampe ou d'un flambeau qui marchait au milieu des animaux :* כְּמַרְאֵה הַלַּפִּדִים הִיא מִתְהַלֶּכֶת בֵּין הַחַיּוֹת. Cette lampe ou ce flambeau devient plus tard (X, v. 2) *une cassolette remplie de charbons ardens qu'un homme vêtu de lin répand sur la ville.* Or, nous voyons qu'Isaïe (2), Sophocle (3), Virgile (4), Lucrèce (5) et Mahomet lui-

---

comme le faisaient les femmes grecques, selon l'autorité d'Aristophane (*Lysistr.* 387-96), et de Lucien (*de Syria Dea*).

(1) Les Juifs accomplissaient cet acte d'adoration (*ib.* 17) en portant un *rameau* הזמורה à leur nez, comme les Parsis. *V.* Hyd. *Hist. rel. vet. Pers.* et *le Zendavesta*, traduit par Kleuker, c. III, p. 204.

(2) LXII, I.

(3) *Antig.* 878, etc.

(4) *Æn.* IV, 6.

(5) VI, 1191, etc.

même (1), ont confondu ensemble les notions de *lampe* et de *soleil*, en prenant l'une pour l'autre; qu'au rapport de Plutarque (2), d'Athénée (3) et de Kircher (4), les lampes qui ornaient le temple de Jupiter Ammon, celui d'Héliopolis et le Prytanée des Tarentins, mesuraient la carrière annuelle du soleil; enfin, par le témoignage d'Hérodote (5) et de Manéthon (6), qu'on célébrait dans toute l'Égypte, et plus particulièrement dans la ville de Saïs, la fête des lampes et des flambeaux, en l'honneur d'Osiris, le soleil des Égyptiens. D'autre part, en orient comme en occident, le soleil a été toujours envisagé comme le foyer du monde, et on a entretenu dans les temples le feu sacré qui en était l'image, et qu'on renouvelait à cet effet au commencement de l'année (7).

Mais Ézéchiel ajoute à la cassolette remplie de feu, deux circonstances qui en font indubitablement le symbole du soleil. Il nous dit (I, 13) qu'elle avait *la splendeur du jour* וְנֹגַהּ לָאֵשׁ, et à plus proprement parler, *la splendeur du jour naissant* (8), et il la met

(1) *Alcor. sur.* LXXI, 15 et LXXVIII, 13.

(2) *De oracul. defect.*

(3) L. XV.

(4) *Œd. Æg.* t. III, synt. XX, c. 2.

(5) L. II, 62. *Voy.* Macrob. *Saturn.* l. 1, c. 17 et 21.

(6) *Apud Syncel. Voyez* Euripid. *Jon.* 1074-8; *Bacch.* 145.

(7) Plutarque, *de placit. philosoph.* l. II, 20; Quinte-Curce, *de Reb. Alex. Mag.* l. III, 3; Hérod. l. VII, 40; Euripid. *Iphig. in Taur.* 1139, 40; Court de Geb. *ib.* l. II, sect. 3, c. 10; Dupont, *ib.* c. 2, etc.

(8) Voyez *Prov.* IV, 18, et le *Talmud* de Bab. *Pesahim, ab init.*

2), que l'auteur de l'Apocalypse nous donne pour l'ange du soleil, comme on peut le déduire de ce que nous avons fait remarquer plus haut sur les génies des sept planètes.

Pour caractériser encore mieux le *feu sacré* dont il nous parle, outre les deux noms de *lampe* et de *cassolette*, le même prophète lui en attribue (I, 14) un troisième qui mérite de fixer notre attention, car il ne reparaît dans aucun autre passage de la Bible. Ce nom est הַבָּזָק que je crois qu'il faut traduire par *le radieux, le soleil qui lance ses rayons de toute part comme autant de flèches*. En effet, le verbe בָּזַק, dit le D. Rosenmüller, renferme la notion de *répandre* ou *éparpiller*, dans tous les autres dialectes analogues : *unde nomen forsan proprie radios lucis seu fulguris subito latissime sese dispergentes, indicat. Sane Arabibus* בזק, *præter spargendi notionem, et de sole exoriente radiosque suos late diffundente, Giggeio teste, dicitur*. Il suit de là que l'épithète הַבָּזָק ne peut être que l'une des dénominations que les Chaldéens donnaient à l'astre du jour (1). Il est vrai qu'Ézéchiel ajoute (I, 13) que de ce feu, image du soleil, sortaient des éclairs וּמִן הָאֵשׁ יוֹצֵא בָרָק ; mais comme la coutume des prophètes est de rendre instrument du courroux céleste, tout ce qui a servi de pierre d'achoppement

---

(1) Je n'omettrai pas de faire remarquer l'analogie qui existe entre les deux noms בזק et בזיך, et de plus, que ce dernier signifie en chaldéen, *phiala thuraria, thuribulum*.

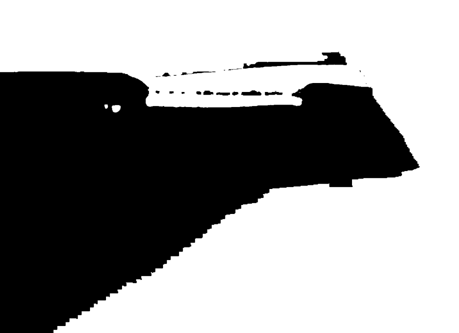
les rayons du soleil en autant de foudres qui propagent un incendie destructeur, et en autant de flèches meurtrières qui portent partout la désolation (1). Dans une semblable circonstance, Habacuc revêt Dieu de la splendeur du soleil, et l'arme d'arc, de flèches, d'éclairs et de foudres (III, 4 et 5); et dans Homère, le dieu soleil, lui-même (*Iliad.* 43-53), se venge d'un affront, en se servant de ses rayons, convertis en flèches, pour exciter la peste : car l'antiquité a constamment figuré les rayons de cet astre par la foudre et les flèches (2). Je ne passerai pas sous silence qu'Ezéchiel nous parle deux fois du soleil et cumule toujours les noms, les épithètes et les symboles que les Chaldéens lui attribuaient de son temps; il l'appelle d'abord *Baal, Tammuz* et *soleil*, puis *lampe, cassolette* et *radieux*. De même Quinte-Curce nous assure, dans le passage que nous avons cité ci-dessus, que les Perses portaient dans une procession mystique l'image du soleil, renfermée dans du crystal, et le feu sacré et éternel, placé sur des autels d'argent, et qu'ils le faisaient suivre par autant de jeunes gens qu'il y a de jours dans l'année : *veluti diebus totius anni pares numero.*

La cassolette dont parle le Prophète, occupait indu-

---

(1) x, 2. *Voyez* v, 12, 16; vi, 12, etc.; vii, 13; *Talm. Sanh.* 109 *a*; *Beracoth,* 58 *b* et 59 *a*.

(2) *Voyez* Heliod. *Æth. hist.* l. ix et x; Lucret. l. i, 146-48, ii, 160-3; Diog. Laërt. *in Proem.* Sophoc. *Trach.* 99 et *Œd. tyr.* 200-14; Dant. *Purg.* ii, 55-57, etc. etc.



livres qu'ils appellent très-anciens, et qui renfermaient une doctrine bien antérieure à leurs auteurs. Il nous dit en avoir vu un, entre autres, traduit en arabe et intitulé העבודה הנבטיה, *Haavoda hannabathia*, qui contenait l'histoire suivante : « Un prêtre ou prophète » idolâtre nommé Tammuz (חמה *soleil*) (1), invita » un roi à adorer les sept planètes (השבעה כוכבים) et » les douze signes du zodiaque. Mais ce roi le fit tuer » ignominieusement. On rapporte que, la nuit de sa » mort, toutes les images (*des planètes et des astres*) » se rassemblèrent des extrémités de la terre dans un » temple de Babel, consacré à la grande image du so- » leil, qui était en or, et qui se trouvait suspendue entre » le ciel et la terre (*c'est-à-dire au centre de l'édi- » fice*). Elle tomba au milieu du temple et toute les » autres images se rangèrent autour d'elle (סביבו). Elle » commença alors à pleurer Tammuz et à conter ce qui » lui était arrivé, et toutes les autres images pleurè- » rent et firent des lamentations toute la nuit; puis, au » lever de l'aurore, elles s'envolèrent et retournèrent » à leurs temples, aux confins de la terre. C'est de là » que s'est perpétué l'usage de s'attrister, de pleurer » et de porter le deuil, à cause de Tammuz, le pre- » mier jour du mois nommé *Tammuz*. » Or, cette histoire de Tammuz est bien ancienne parmi les Sabéens.

---

(1) Car les prêtres idolâtres portaient le nom de la divinité dont ils étaient les ministres.

la nuée eût déposé le char sur la terre, car il n'était pas fait pour rouler sur sa surface, mais pour voler dans toutes les directions, *en s'élevant au-dessus de la terre* (*ib*. 19-21). Cette circonstance a été bien sentie par l'auteur de la paraphrase chaldéenne et par Maimonide. En effet, le premier substitue à la terre une roue renversée où disque aplati, et aux quatre cercles qui constituaient la sphère, toute l'étendue du ciel : והא גלגל חד משוי כמלרע לרום שמיא *et ecce rota una posita erat quasi sub altitudine cœli*. Il prend la terre, dit Maimonide (1), *comme le pavé des cieux*, ארץ שטח השמים : car Ezéchiel, continue le même auteur, nous dit *avoir vu un corps* (*une sphère*) *qui était en même temps attaché aux animaux et au symbole de la terre* (2) ראה גוף אחד תחת החיות מתלבד בהם וגוף ההוא מחובר בארץ :. Nous savons que, du temps de Platon et d'Aristote, s'agitait toujours la question πότερον ἡ γῆ πλατεῖα ἐστιν, ἢ στρογγύλη *utrum complanata terra sit vel globosa*. Les habitans de la terre ferme non-seulement croyaient que le ciel y reposait, comme sur son fondement :

> Circumfer faciles oculos, vultumque per orbem
> Quidquid erit cœlique imum terræque supremum,
> Qua coit ipse sibi nullo discrimine mundus, &c. (3).

---

(1) *More Nevoch*. p. III, 4.

(2) *Ib*. 2 et p. II, 30. Je traduis *symbole de la terre*, car le char d'Ezéchiel n'était pas attaché à la terre proprement dite.

(3) Manil. l. 1, 647, etc.

mouvement de rotation autour de son axe. Je le conjecture de ce que ce Prophète, ne voulant rien changer aux idées que Dieu avait dictées à ses ministres et envoyés, sur les phénomènes de la nature, paraît avoir observé avec humeur que les Chaldéens accordaient aux sphères célestes la rotation qu'ils refusaient à la terre. En effet, il avertit les Juifs de ne point partager cette opinion, qui était contraire à ce qui se trouvait consacré dans leurs monumens religieux. Il leur inculque plusieurs fois (I, 9, 12, 17; X, II) que les animaux et la roue qu'ils conduisaient allaient et ne tournaient pas יֵלְכוּ לֹא יִסַּבּוּ בְּלֶכְתָּן (1). Nous avons déjà fait remarquer que les talmudistes mettent, entre l'astronomie des prophètes et celle des savans des autres peuples, la différence que les premiers font les *galgals* immobiles, et que les seconds soutiennent qu'ils sont mobiles. Si quelque rabbin a accordé à l'hémisphère supérieur un mouvement, il nous a enseigné qu'il se meut sur la terre, comme *la meule de dessus d'un moulin sur celle de dessous, ou comme une porte sur ses gonds* (2). Lors même que les talmudistes ont admis un hémisphère inférieur, ils ont fait mouvoir le ciel si près de la terre qu'ils nous disent que l'un baisait l'autre (3), tant ils ont eu de scrupule de se détacher

---

(1) Maimonide donne presque constamment au verbe סבב, le sens astronomique de *rotation* (*More Nevoch.* I, 69, 73, 74; II, 10).

(2) *Pesahim* 94 *b*.

(3) *Bava bathra* 74 *a*.

système planétaire, pour démontrer, par cette position même, qu'il n'était pas le *grand Dieu* de la création, ainsi que l'appelaient les mêmes Sabéens, mais un simple instrument de la végétation, placé entre les mains du grand architecte du monde.

Ézéchiel retint de l'astronomie de la Bible :

1.° L'opinion des trois cieux, savoir, celui de l'atmosphère (1), celui des étoiles fixes, et l'empyrée, opinion que les Juifs ont toujours partagée, jusqu'à saint Paul, qui nous assure avoir été transporté jusqu'au *troisième ciel, où il a vu la gloire de Dieu;*

2.° Celle de la terre envisagée comme le fondement de l'édifice de la création, et soudée avec la voûte céleste;

3.° Celle, enfin, de l'immobilité des cieux, qui était une conséquence nécessaire des deux opinions précédentes.

Au lieu donc de s'accommoder aux vues des Chaldéens, il les a modifiées à sa façon, en les adaptant à son but et aux maximes religieuses de son peuple. En d'autres termes, il a copié un monument scientifique, de la même manière que son char a été copié ensuite par l'auteur de l'Apocalypse, par Maimonide et par le Dante, qui y ont trouvé chacun les opinions de leur siècle et leurs propres idées. On rencontre si souvent des exemples de ce genre dans l'histoire de l'astronomie ancienne, que l'on peut poser pour règle générale, que comme les véritables découvertes qui ont enrichi le

---

(1) *Gen.* 1, 8; Platon, Pline et Cicéron nous enseignent que les anciens regardaient l'atmosphère comme le ciel.

Platon, et le peuple perdu qui aurait tout trouvé, tout perfectionné, dont nous parle Bailly, dans son Astronomie, sont, dans un certain sens, les doctrines précieuses qu'on a laissé périr par ignorance ou détruites par jalousie, et le petit nombre des véritables savans dont le nom est aujourd'hui ignoré, parce qu'on s'est plu à les persécuter partout, pour se venger de ce qu'on ne pouvait pas les comprendre, et de ce qu'ils avaient osé se déclarer contre des préjugés généralement révérés. L'histoire de Trisankou changé en *Paria*, puis vomissant des torrens de sang, et laissé suspendu en l'air, la tête vers la terre, parce qu'il avait conçu le projet de monter vivant jusqu'au séjour céleste (histoire que M. Benjamin Constant a tirée d'un poème indien), fait allusion, comme il le dit, à des découvertes astronomiques; mais elle démontre, selon nous, les mauvais traitemens qu'ont dû endurer les astronomes du premier ordre, chez les peuples de l'antiquité.

Dans cet état des choses, le moyen le plus sûr de rendre aux notions astronomiques que les anciens nous ont léguées, la physionomie qui leur a appartenu dans l'origine, est de les réunir ensemble et de les éclaircir les unes par les autres, toutes les fois qu'elles dérivent de la même source. Or, comme les astronomes grecs ont copié les orientaux et ont été copiés à leur tour par les Latins, je crois que tout ce que ces trois peuples nous ont transmis relativement au véritable système planétaire, doit être comparé ensemble et rectifié d'après cette méthode. Ainsi, par exemple, lorsqu'on exa-

l'opinion des pythagoriciens qui plaçaient le feu au centre de l'univers, nous sommes au premier abord incertains, si par ce feu ils ont entendu le *soleil* ou le *feu central* qui est bien autre chose (3). En effet, le premier nous dit que ces philosophes ne supposaient le *feu* au centre du monde, que parce que sa nature est plus noble que celle de la terre, et que le centre de l'univers est la partie qui méritait des soins plus particuliers de la part de son créateur, ce qui ne présente aucune idée astronomique. Le second ajoute que Philolaüs, le pythagoricien, croyait que *la terre tournait autour du feu, de même que le soleil et la lune*, opinion qui tout à la fois met une distinction entre le feu central et le soleil, et renverse toute la théorie du système du monde. Mais comme nous savons par la sphère d'Ézéchiel que les Chaldéens substituaient le *feu* au *soleil* et le plaçaient au centre du système planétaire, nous devons attribuer toutes ces anomalies, non aux pythagoriciens, mais à Aristote et à Plutarque qui ne partageaient pas leurs opinions, ou qui ont copié ceux qui professaient un système opposé.

D'une autre part, le même Plutarque, dans le projet de rapprocher les idées de Numa de celles des pythagoriciens, nous parle du temple de Vesta, bâti par ce roi, où le feu sacré était placé au centre, parce que ce

---

(1) *De cœlo*, l. II, 13.

(2) *De plac. philos.* l. III.

(3) *Voyez* Montucla, *Hist des math.*

d'Halicarnasse (1) qui cite ce même fait, soutient que le feu de Vesta était au contraire le symbole de la terre qui se trouve placée au centre du monde, pour allumer et nourrir de ses vapeurs les étoiles qui l'entourent. Or, la dipute engagée à ce sujet entre ces deux historiens est terminée, ce me semble, par le temple que Baal avait à Babylone, comme nous venons de le voir, et qui étant à son tour l'image du monde, avait dans son centre, non le feu sacré, mais le globe du soleil même.

Suivant Macrobe (2), les Égyptiens ont découvert que le soleil était le centre des orbites de Mercure et de Vénus. Mais comme il ajoute que les mêmes Égyptiens enseignaient que la sphère du soleil était la seconde, et qu'elle devait être placée immédiatement au-dessus de celle de la lune, tandis que les Chaldéens soutenaient qu'elle était la quatrième (3), et occupait le milieu du système planétaire, il paraît plus vraisemblable que les derniers sont les véritables auteurs de cette découverte. Si l'on considère en outre, que, selon le même auteur, les Grecs ont été en possession de tout temps du symbole d'un Apollon avec une lyre à sept cordes, qui représentait les orbites des sept planètes, et si l'on rapproche ce symbole du sacrifice des

---

(1) L. II.

(2) *In somn. Scip.* L. I, 19. *Voyez* Vitruve, Dante et d'autres.

(3) Le soleil n'avait pas une sphère chez les Chaldéens qui le faisaient centre du système. C'est donc abusivement que Macrobe se sert de ce mot, en parlant de l'astronomie chaldéenne.

de la danse funèbre (1) qu'ont dû exécuter les sept planètes autour du soleil dans le temple de Babylone, la nuit de la mort de Tammuz, on n'aura pas de peine à reconnaître que la découverte dont nous parle Macrobe, n'est qu'un fragment du véritable système du monde, mutilé par quelque écrivain partial ou peu expérimenté.

Enfin, Aristote (2), Cicéron (3) et Plutarque (4) nous apprennent comment les pythagoriciens ont expliqué, par les mouvemens de la terre, les phénomènes des mouvemens des corps célestes. Mais ils mettent dans leurs paroles si peu de précision, que tantôt ils confondent le mouvement de révolution avec celui de rotation, et *vice versâ;* tantôt ils laissent la terre dans le centre du monde, ne lui accordant que le mouvement de rotation, et attachent le soleil et les planètes à la sphère des étoiles fixes, en les déclarant immobiles. Le seul Plutarque réussit, après beaucoup d'essais, à démêler les deux mouvemens diurne et annuel de la terre, lorsqu'il nous apprend que Cléante (5) la faisait tourner autour de son axe et dans une orbite inclinée. Ce-

(1) Platon aussi nous parle des mouvemens des planètes comme d'une danse exécutée dans le ciel, et Théophraste (Plutarq. *quest. Platon.* 7) nous assure que Platon adopta dans sa vieillesse le système des pythagoriciens.

(2) *De cœl.* l. II, 13.

(3) *Quæs. acad.* IV, 39.

(4) *De plac. philos.* l. III.

(5) *De facie in orbe lunæ.* Archimède, *in arenario,* attribue l'hypothèse de ces deux mouvemens à Aristarque de Samos, et Plutarque lui-même la lui rend autre part (*de plac. philos.* l. II, 24).

pendant comme les deux mouvemens de rotation et de révolution sont comme une conséquence nécessaire de l'opinion qui déplace la terre du centre du système, il suit de là que, non-seulement Cléante, mais chaque pythagoricien qui, à l'exemple des sages de la Chaldée, a placé le soleil au centre, a dû aussi accorder ce double mouvement à la terre; et que, si l'histoire nous atteste le contraire, la faute en est à ceux qui l'ont rédigée. Et puisque, dit Montucla, dans le système des pythagoriciens, on faisait tourner la terre autour du soleil, il fallait nécessairement qu'on y mît les autres planètes en mouvement autour de lui.

En second lieu, si Plutarque et Achille Tatius ne nous avaient pas dit expressément que les mêmes philosophes, imitateurs des Chaldéens, enseignaient que le soleil et les planètes avaient un mouvement autour de leur axe, on pourrait le déduire de ce qu'ils les croyaient habités de la même manière que la terre.

Nous savons enfin que les comètes étaient, selon les pythagoriciens et les Chaldéens, autant d'astres errans autour du soleil, et visibles seulement pendant une partie de leurs révolutions(1). Je suis d'avis que, si l'histoire des deux écoles chaldéenne et pythagoricienne ne nous avait conservé que leur doctrine analogue sur le soleil et les comètes, on ne pourrait pas hésiter un seul instant à admettre que la seconde a copié et imité la première, et que les philosophes élevés dans ces écoles ont eu une idée exacte du véritable système du

(1) Arist. *Meteor.* ed. Weidler, III, 14, etc.



second, la raison en est que, loin d'être bien accueillie en Grèce, elle y a été persécutée ou tout au moins altérée. L'astrolabe armillaire et peut-être les autres instrumens aussi dont on fait mention au temps d'Hipparque (168 ans avant J. C.), et dont on lui attribue l'invention, doivent être, selon toutes les probabilités, restitués aux Chaldéens. On sait que Pythagore excella dans les mathématiques, que les Grecs ignoraient complètement avant lui. Il les apprit donc en orient, et, de cette manière, il serait prouvé que les orientaux ont été en possession d'instrumens et de calculs mathématiques, quelques siècles avant les Grecs. La différence qu'il y a entre Pythagore et Hipparque, n'est nullement à l'avantage de la science : car le véritable système du monde a été plus connu depuis Pythagore jusqu'à Hipparque, que depuis Hipparque jusqu'à Copernic. Hipparque n'a fait que prêter une méthode scientifique à une erreur communément reçue, et qui venait de l'astronomie des yeux.

Je finirai par me demander de quel avantage ont pu être, pour le restaurateur de l'astronomie, les notions que les orientaux et les Grecs ont eues tant de siècles avant lui, sur le système qui porte aujourd'hui son nom (1). S'il est vrai, comme j'ose m'en flatter, que je suis le premier à avoir découvert celles d'entre ces notions qui,

(1) Cette même question a été proposée par la Société littéraire de Varsovie, et résolue par M. Jean Sniadecki, membre de la même Société, de manière à gagner les suffrages de ses compatriotes aussi bien que ceux des étrangers.



étant les moins équivoques, servent à répandre un nouveau jour sur ce point de doctrine, elles n'ont pas été à la connaissance de Copernic, et par conséquent il n'en a pas profité. Quant aux autres qui se trouvaient déjà consignées dans les annales de la science, elles étaient si vagues, si défigurées par les historiens, les critiques et les astronomes eux-mêmes, qu'elles n'ont pas empêché que, jusqu'au temps de Copernic, on ait disputé pour et contre l'opinion : *si les anciens ont été en possession du système solaire.*

Comme donc elles ne pouvaient rien ajouter à un talent médiocre, et qu'elles n'avaient produit jusqu'alors aucun changement dans le système communément adopté, le grand Copernic a pu bien s'en passer pour ne suivre que l'essor de son génie. Si quelque chose a pu le déterminer à se jeter dans un chemin diamétralement opposé à celui que tout le monde suivait depuis un temps immémorial, ce sont, à mon avis, les efforts infructueux que plusieurs astronomes célèbres avaient faits, afin de mettre un ordre quelconque dans le système de Ptolémée. Les travaux immenses que venaient d'entreprendre, à cet effet, George Purbach et Jean Müller Regiomontanus, devaient l'avertir qu'il ne restait plus rien à tenter de ce côté, pour faire avancer la science. Il est vrai que Copernic nous avoue qu'il est allé consulter les anciens, mais il l'a fait, ce me semble, après avoir enfanté son hypothèse, adulte déjà et armée comme Minerve. Il a dû fouiller dans l'antiquité pour y chercher des autorités qui devaient servir comme de sauf-conduit à sa

apaiser les alarmes des pieux indiscrets. Si ces passages avaient eu quelque influence sur son esprit, il est à présumer qu'au lieu de créer une nouvelle astronomie, il aurait réformé celle qui existait déjà, en substituant au système de Ptolémée celui que Tycho Brahé imagina après lui. Bref, je pense que Copernic a franchi d'un seul pas les limites étroites de l'*astronomie des yeux*, et qu'il a agrandi et mesuré celles de l'*astronomie de la raison*, uniquement parce que son esprit a été supérieur aux préjugés de son temps, comme à ceux des siècles qui l'avaient précédé.

Recherches sur la poésie géorgienne; notice de deux manuscrits, extraits du roman de Tariel, par M. Brosset.

(2.e ARTICLE.*)

I. *De l'auteur du Tariel.*

Le poème du Tariel fut composé sous le règne de Thamar, par le général Rousthwel, auteur de la *Thamariade*. Indépendamment du témoignage des modernes, qui lui attribue la première de ces deux productions, nous avons celui de l'auteur, qui s'exprime ainsi dans sa préface :

« Ma langue voudrait maintenant parler, mon cœur » et mon imagination s'enflamment; ô dieu, soutiens-

---

* *Voy.* le numéro d'avril 1830.

» moi de ta force, fixe ma pensée sur cet objet. J'ai » conçu *Tariel*, narration pleine de charmes, où trois » illustres héros se défendent mutuellement.

» Asseyons-nous, *Tariel* fera couler des larmes » sans fin à quiconque est né pour de pareilles aven- » tures. Moi, Rousthwel, le cœur *percé* d'un trait cui- » sant, je vais m'asseoir et parler. Ce que l'on en ra- » conte jusqu'à nos jours est comme une enfilade de » perles (*Tariel*, quatr. 6 et 7, ms. F.). »

Et plus bas :

« Moi, Rousthwel, général de l'armée, j'ai osé en- » treprendre un ouvrage qui causera ma mort. Epuisé » par ce chant d'amour, ou j'y trouverai mon remède, » ou le tombeau recevra ma dépouille; telle est ma » seule espérance » (*ib.* quatr. 26).

Au lieu de ces deux témoignages, le manuscrit E ne contient que ce peu de mots, qui forment le premier quatrain, mais incomplet et imparfait sous le rapport de la mesure et de la rime.

« J. C. Section première : nouvelle persane, tra- » duite en géorgien par Rousthwel, intitulée *l'homme* » *vêtu d'une peau de tigre*, amours de Tariel et de » Nestan Darédjan. »

Enfin, dans la dernière strophe de l'ouvrage, l'auteur s'exprime ainsi :

« Mosé de Khoni, le même qui composa le poème » d'*Abdoul-mesia de Chawth*, a célébré Amiran, fils » de Darédjan. Dilargeth Sargi de Thmogwi fut un » écrivain infatigable, et Rousthwel, les yeux inondés » de pleurs, a chanté Tariel » (*ib.* quatr. 1961).

capitale du district de *Vacca*, dans l'*Iméreth* orientale, pour avoir composé le *Darédjaniani* ou histoire de Darédjan; et Sargi de Thmogwi, dans l'*Akhaltzikhé*, prosateur comme le précédent, a écrit le *Wisramiani*, dont le sujet est inconnu (1).

Quant à l'éloge de Thamar, il semble qu'Eugénius se soit trompé en attribuant à Tchakhroukhadzé la composition de cet ouvrage : au moins, si les paroles de Rousthwel à ce sujet ne sont pas tout-à-fait concluantes, elles forment en sa faveur une forte présomption :

« Les yeux baignés de larmes de sang, nous avons » célébré le roi Thamar, nous avons chanté ses » louanges. Au lieu d'encre, il me fallut un lac de *Gicheri*, au lieu de plume, *un diamant acéré;* et » quiconque l'entendra, sentira une lance aiguë s'en» foncer dans son cœur.

» On m'ordonna de la chanter en vers harmonieux, » d'exalter la beauté de ses paupières, de ses sourcils, » de ses lèvres et de ses dents, semblables, croyez-» moi, au plus beau cristal taillé et enfilé, et la dou» ceur pénétrante de ses paroles, capables de fendre » le roc le plus dur » (*ib.* quatr. 3 et 4, F).

Enfin, au même endroit où Rousthwel se nomme après les fameux poètes, ses devanciers, on lit ces propres termes :

« J'ai célébré Thamar, cet astre de l'univers.... J'ai

---

(1) *Voyez* Eugénius, *Georgien, oder.....* pag. 117, 131.



les précédents.

Pour bien saisir ce que j'entends par les variantes d'écriture, il faut savoir que le *an*, la première lettre de l'alphabet géorgien, n'est qu'un trait de plume oblique à gauche, tel, à-peu-près, que celui que font sentir les maîtres d'écriture sur leurs modèles pour servir de liaisons aux lettres. De telle façon, que le *an* géorgien se rattache très-facilement, au gré du copiste, avec la lettre suivante, et que même, il s'échappe involontairement de son *calam* lorsqu'il se dispose à écrire; addition qui influe considérablement sur la contexture des mots et sur la valeur des lettres numériques.

Le manuscrit E du *Tariel* est tout entier écrit dans ce genre, et par conséquent rempli de lettres parasites, de vers incommensurables, et de mots barbares, qu'il est souvent difficile de restituer. Mais l'exemple le plus bizarre que je puisse citer à ce sujet, c'est le tableau des lettres numériques inséré dans le même manuscrit à la suite du *Tariel*, et une historiette gribouillée sur les marges d'une grande liturgie manuscrite dont voici le sens à-peu-près :

« Fuit peccator servus dei monachus (1) Maratha,
» Odjakhas Gosatachabi filii in monasterio summi
» dei; respexit indè sæculum hoc (ce monde), ani-
» madvertit perversitatem ejus, et intravit cœnaculum,

(1) Rien n'indiquant qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme, on pourra substituer partout le féminin.



» indignus, et miserandus, sanctâ venerandâ lunæ die
» (lundi de carême) jejunii, quod illuminat animas
» et corpora nostra ad Pascham. Jusserunt abbates
» benedicti nostri, abduxerunt me ad usque festivitatem dominicæ vivificantis (pâque). Nunc ergo Dei,
» et ejus puræ matris spe, usque ad æternitatem id
» factum confirmetur à Deo, ut Adami filio (c'est-à-dire *moi*), propter id factum bene secundent mihi
» in illo, omnes deserti incolæ, discipuli, pontifices,
» prophetæ, apostoli, et omnes sancti Dei in hoc
» mundo longitudine dierum, in illo (dans l'autre vie)
» quiete. Abbatis et spiritualis patris nostri Nicalza
» (Nicolas), et principis nostri Papouna auxilio, et
» filiorum filiis, flectere ab omnibus his sanctis, gratiam concede in utroque mundo. Scit Dominus,
» fuimus unanimes tibi quidquid animus noster exposuit; o sine-domino Deus, gratias tibi referimus;
» non genite, non generans, gratiam mihi concede,
» concedite. »

Le manuscrit F du *Tariel* n'offre aucune trace de ce système absurde; si l'on y voit quelques lettres parasites, ce sont des fautes passagères.

Les différences orthographiques des deux manuscrits consistent habituellement dans la permutation du *ou* consonne (*w*) avec le *ou* voyelle; dans les contractions ou dialyses; et dans les transpositions ou permutations de lettres, permises par l'usage et par l'analogie. Par exemple :

გვარი pour გუარი.

ხო-რაზმ .... ხვარაზმ.
ბძანა .... ბრძანა.
ცარიელი .... ცალიერი.
მადრიელი .... მადლიერი
კელი .... ხელი.
ვი .... ჳ.
ანბავი .... ამბავი.
ჟლი .... ეტლი.

Je n'ose point affirmer, mais je crois que cette dernière variante ჟლი, est fautive, ou doit être regardée comme fautive, car ჟლი ne donne que deux syllabes où il en faudrait trois pour la mesure, comme dans ეტლი.

Voici des variantes plus importantes : en F, le verbe ვიქმ, *je fais*, se conjugue dans tous les temps et à toutes les personnes avec un მ, qui manque en E; je pense que la première manière est la meilleure.

ძს, dans le verbe მიძს, *j'ai*, s'écrit ordinairement en F avec la seule lettre ც, qui a le même son, mais qui n'est pas dans l'analogie. Dans le Nouveau-Testament, notre régulateur en tout ce qui regarde le style et l'orthographe, ce verbe s'écrit toujours ძს.



Le premier manuscrit du *Tariel*, que je désigne par la lettre E, n'ayant pas encore de numéro de catalogue, est un volume oblong, de la grandeur d'un petit *in-folio*, relié à l'orientale, écrit sur papier savonné, et ne contenant que seize lignes par page, à moins qu'il ne s'y rencontre en sus un titre de section. Le corps du *Tariel* occupe deux cent quarante-quatre feuillets arrangés par sixains, au lieu que les autres manuscrits géorgiens sont écrits par huitains ou cahiers de quatre feuillets doubles, ce qui formerait une approximation de 7808 vers, et, avec les titres, un tout réel de 7921. La pagination n'est pas indiquée à la manière ordinaire, par des lettres numériques sur la première et la dernière page de chaque cahier, mais par des chiffres numérotant chaque feuillet jusqu'au 33.[e], sauf les lacunes et les fautes.

L'écriture du manuscrit est grosse, et serait très-lisible sans les nombreuses ligatures dont elle est enchevêtrée; mais on s'y fait aisément : nulle autre ponctuation que l'inutile trois-points. La préface et quelques-unes des sections commencent par le monogramme du nom de Christ, indiquant sans doute la religion du copiste qui est une femme.

« C. Alama, fille de Béjoa, (c'est ainsi qu'elle s'ex-
» prime en méchans vers à la fin du poème), a écrit
» cet ouvrage. Je suis punie pour mes péchés; soula-
» gez-moi, vous tous enfans du paradis. Hâtons-nous
» d'aller en paradis, suppliez le fils de Marie de ne
» pas nous faire périr pour nos péchés, sans doute il
» aura égard à sa mère. Pensons au Dieu créateur que

» l'univers adoré, qui a fait en un clin d'œil le ciel et
» la terre, et qui est sans égal. Il a créé Adam et Jé-
» wa, les premiers des humains, la brillante milice des
» anges, et les démons condamnés au supplice. Ce
» livre est le 308.[e] il a été écrit à *Chamakhi*, le 15
» janvier, l'an géorgien 390 (1702 de J. C.). »

Et plus bas : « C. Moi, pécheresse, Alama, fille
» de Ouzanth Béjoa, j'ai écrit *l'homme vêtu d'une*
» *peau de tigre*. Qui que vous soyez qui le lirez ou le
» copierez, traitez-moi avec indulgence. »

Ce dernier avis est tellement placardé d'encre, qu'il m'a été difficile d'y lire le mot *Ouzanth* joint à celui de Béjoa, et il est accompagné de deux mauvaises figures d'animaux, telles qu'en charbonnent sur les murs les écoliers qui s'ennuient. On a déjà pu voir que les Géorgiens ne sont pas moins entichés de la manie des inscriptions que les autres orientaux; souvent ces inscriptions renferment des notions utiles, comme je le prouverai ailleurs. Voici celles que j'ai relevées sur le manuscrit qui nous occupe.

Sur le premier feuillet avant le texte, on lit :

« *L'homme vêtu d'une peau de tigre* est un livre
» furieusement mauvais. »

Si cette note ne paraissait pas de la même main que le reste du volume, on pourrait la prendre pour une critique du texte qu'il contient; car Alama s'en est acquittée comme d'une pénitence, et mérite une bonne censure pour la quantité d'omissions, de vers faux, de mots burlesquement défigurés qui sont tombés de sa plume inattentive.

Plus bas, on fit une autre note toute biffée et raturée.
« Ceci a été fait dans la ville *des Nombs*, par Elène,
» fille de Phakhra, le 10 mars, un samedi matin, jour
» du Nauroux, de l'an géorgien 399 (1711), le 6 de
» la lune. »

Mais que signifie cette note? Elle est, ou paraît être de la même main que celle d'Alama, citée plus haut.

Ailleurs, en deux endroits, on trouve hors de ligne deux mots qui indiquent sans doute que le copiste devait reprendre là son travail, suspendu pour quelque affaire : « Ici on écrira. »

Ailleurs, on trouve la signature *Joané*, en lettres enchevêtrées comme celles d'un cachet, et au milieu les chiffres 23, pour 1723. En regard, sur l'autre page, on lit : « Moi, Joané, fils de Sardghi, j'ai trouvé
» j'ai voulu acheter, et je n'acheterai plus. »

Un autre personnage, *Lousaworatch Garigor Sourthan* ou *Louswortch Grikor Sourthné*, a écrit, en divers endroits, deux quatrains à la fin du poème, dont voici le sens :

« C. O mon père, le feu me dévore, je suis percé
» d'une lance; ô mon père, le temps funeste, le temps
» maudit s'est levé sur moi; ô mon père... le feu...
» ô mon père, ce jour est affreux et....

» C. Tu es parti, tu m'as délaissé à la porte de l'in-
» digence, et malgré la longueur du temps écoulé,
» tu ne m'écris jamais. Si tu ne sais point écrire, je
» n'ai nul espoir de salut. Aime-moi, ne me hais point
» ou bien emmène-moi où tu voudras. »

Sous le nom de ce *Louswortch*, il y a quelque part des traces d'un quarré effacé où il y avait sans doute quelque légende ou un portrait, et à côté du quarré :

« C'est celui-ci qui a écrit ce livre. »

Voici encore trois vers d'un quatrain incomplet :

« O toi, l'objet de mes pensées, l'auteur de ma » vie...... lumière des ténèbres, rose vermeille, » rose.... »

L'écriture de ces vers est fort mauvaise, et le texte fort maltraité : pour la plus grande partie, ils paraissent être de seize syllabes ; des autres, je n'en voudrais rien affirmer.

Voici enfin une petite note en deux vers dont je ne puis deviner l'objet.

« Vautour,.... tu as placé ton nid bien haut ; tu » as vu l'hypocrisie, tu as pensé à moi. »

Et une autre absolument sur la dernière page :

« Il a été acheté.... chaour. »

Maintenant voici ce que contient le manuscrit : 1.° le poème de Tariel ; 2.° deux almanachs lunaires avec prédictions : le premier a été publié ; 3.° la liste des noms de nombres ; 4.° deux recettes médicales pour le mal de ventre et la diarrhée ; 5.° une chanson géorgienne, en grands vers, déjà publiée ; 6.° une chanson en langue turque, et en caractères géorgiens.

Je me suis permis d'autant plus aisément de porter sur le manuscrit E un jugement rigoureux, qu'une autre copie du même ouvrage fournit de précieuses variantes, sans lesquelles je n'eusse point osé réformer un texte bien au-dessus de mes forces.

Cette deuxième copie est un petit *in-4.°* sur papier, et tout-à-fait dans le genre européen, donné, en 1824 à la bibliothèque du roi, par M. le chevalier Gamba, consul de France à Tiflis. Je le désigne par la lettre F. L'écriture en est très-cursive, mais bien plus lisible que celle du Code, malgré ses abréviations et la suppression des parties non caractéristiques des lettres. L'inutile trois-points ne s'y rencontre pas dans le texte; et l'on y voit pour toute ponctuation une virgule, signe plutôt prosodique qu'orthographique, servant à marquer l'hémistiche.

Le *Tariel,* poème aussi populaire en Géorgie que les *Mille et une Nuits* dans tout l'Orient, a dû éprouver le même sort. Les copistes se sont donné la licence de le retoucher, en y faisant des additions ou des retranchemens au gré de leur caprice. Les 7921 vers que contient le précédent manuscrit, se trouvent ici réduits à 6265, c'est-à-dire, 1656 vers de moins, consistant en 409 quatrains et 20 titres retranchés. D'autre part, 40 quatrains et 4 titres ont été ajoutés, en tout 164 vers. Indépendamment de cela, la préface tout entière a été remaniée en F, et souvent dans le cours des quatrains des vers entiers ont été changés, ou fortement modifiés; et c'est là ce que j'appelle variantes de rédaction, presque toujours à l'avantage du manuscrit le plus moderne. La plupart des suppressions ou des changemens ont été faits dans un bon esprit et avec talent, sauf celles de la fin, où le copiste, ennuyé sans doute de la longueur du récit, a, de son autorité privée, fait disparaître plus de 1200 vers,

dont malheureusement une grande partie sera presque intraduisible avec un aussi mauvais texte que celui du manuscrit E.

III. *Variantes des deux manuscrits du Tariel.*

Faire connaître toutes les variantes de nos deux manuscrits, ne peut être l'objet d'une simple notice, et je craindrais d'ennuyer les lecteurs du *Journal asiatique*, en les rapportant ici; j'en réserve l'indication pour une autre publication. La préface seule a été remaniée, et l'ordre des quatrains interverti, en outre beaucoup d'augmentations y ont été faites.

Enfin, pour terminer ce qui regarde le matériel de cet ouvrage, il faut ajouter que le *Tariel* a été imprimé à Tphilis sous le roi législateur, Wakhtang V, mais l'édition a tout entière disparu du commerce.

IV. *Style du Tariel.*

Sous le rapport du style, *Tariel* serait par tous pays un ouvrage remarquable, si non toujours pour la force des choses, du moins pour la rare fécondité d'invention, et pour la richesse d'imagination de son auteur. Les orientaux, avec leur tête ardente et leur sensibilité exaltée, semblent incapables de rien exprimer simplement. Les figures les plus hardies, les plus étonnantes alliances de mots, les combinaisons et les jeux de style, propres à faire briller la pensée dans les termes, comme sur autant de facettes, coulent à flots pressés de leur *calam*. Et cependant pour la plupart, ils font peu usage de l'onomatopée, de cette

harmonie imitative, qui fait gronder les vents, bondir le tonnerre, et résonner avec langueur la touchante mélodie de Philomèle, cette harmonie, en un mot, qui dans les poètes de l'Europe ancienne ajoutait toujours à une bonne pensée un mérite de plus, celui d'arriver agréablement à l'esprit par l'oreille : aussi, en général, les écrivains les plus sensés de l'Orient perdent-ils peu à être traduits.

Ce serait en vain que j'essaierais de donner ici une idée quelconque du style de *Tariel*. Étrangers à nos mœurs, à nos localités intellectuelles, les écrivains, comme les héros et les amans du Caucase, s'expriment dans un langage qui déroute nos habitudes de petits pays, mais qui n'exclut ni la finesse des aperçus, ni la justesse de l'expression, ni la profondeur. La nature imprima dans l'âme du Géorgien le sentiment de la bravoure et de l'honneur martial, comme elle prodigua sur ses traits et dans sa personne les nobles proportions, et le caractère de la beauté. Une seule qualité paraît lui avoir été refusée, le courage civil, qui préfère à tous les biens l'indépendance morale. Nadir-chah peignit en trois mots le caractère de ces peuples : *Gourdji, yalandji, dilandji, talandji*, (Géorgien, menteur, mendiant, voleur). Tels sont du reste les héros d'Homère, et de tous les temps. La nature se plait en contrastes ; et sous ce rapport, le roman de Tariel ne démentira ni l'histoire, ni la nature.

Les astres jouent un grand rôle grammatical dans le style du *Tariel*; car, outre qu'ils sont le terme de comparaison obligé de la beauté des hommes ou des femmes,

ils servent usuellement de pronom honorifique de la troisième personne, comme en chinois *grande tour* et *grand carosse* désignent les *monseigneurs*. Certaines plantes, telles que la rose et l'alwa ; et le lion, comme appellatif des héros, s'emploient dans le même sens.

Mais, indépendamment de cette fonction, les sept planètes, y compris le soleil, sont regardées comme exerçant une haute influence sur l'univers. Le Soleil (*Mze*) est l'astre des rois ; Saturne (*Zwal* F ou *Zohra* E), triste et ténébreux, celui des affligés ; Jupiter, le puissant (*Mouchthari*), donne des lois au monde, il est l'astre des juges ; Mars (*Marikhi*), le sanguinaire, préside aux combats et aux vengeances ; Vénus (*Aspiroz* F, *Zohal* E), dont les lèvres vermeilles cachent des perles, est l'astre des médecins : Mercure (*Otharid*), astre des écrivains, trace l'histoire de nos malheurs, effets de nos vices. Un gué de larmes lui sert d'encre, et le *calam* qu'il emploie, c'est le corps de l'infortuné réduit par les chagrins à la frêle consistance d'un cheveu. La Lune (*Mthware*) enfin, est l'astre de la compassion ; elle protège les amans malheureux : n'est-ce pas là la quintessence du romantisme ? Cette longue énumération occupe 35 vers, sous la forme d'une prière adressée aux astres par Awthandil, l'un des héros du roman ; et, pour plus de ressemblance avec les modernes, la lune reçoit du même personnage une autre invocation comme protectrice des amans.

« O lune, disait-il, par le nom de ton dieu, toi la
» mère des amans, la source du doux mal d'amour,
» toi qui es aussi le remède et le soulagement,

» jure-moi, promets-moi que je reverrai ce visage beau » comme toi et par toi » (quatrain 896).

On croit appercevoir en quelques endroits des imitations ou des réminiscences d'Horace, d'Homère, des psaumes, du sacré cantique et des autres parties de l'Écriture. Par exemple :

6276. « Le sage Dionos révéla ce secret. »

5402. « Brillante dame, mère plus belle que ta » mère, je t'écris. »

4964. « J'entrai, je pris une armure d'un prix in» fini. »

3635. « J'ai quitté ma maison, comme le cerf pour » chercher l'eau. »

6932. « Je soupire après toi comme le cerf après » une source. »

5594. « Je meurs, je languis pour toi, je gémis » comme le corbeau. »

3669. « Mon ami est un bouquet de rose, il a frap» pé et blessé mon cœur. »

4033 sqq. « Monde de malheur, est-ce ainsi que » tu me traites, et à quoi sert la vertu? tes favoris eux» mêmes ne sont pas plus heureux que moi; Dieu, » sans doute, a pitié de l'homme, ta victime, de cette » racine que tu arraches et que tu transplantes à ton » gré. »

6437. « Ces trois Goliath, la face pleine comme » le soleil. »

1392. « Les charmes de sa personne l'eussent fait » prendre pour une fille de Gabaon. »

Platon, nommé en toutes lettres, les philosophes,

les matrones apanaises, désignées par leur nom propre, ou par des allusions dont le voile est aisé à percer, semblent indiquer dans l'auteur beaucoup de littérature, et plus de connaissances qu'on ne voudrait en supposer à un général géorgien (v. 3351) : « Si j'osais, » je te citerais cette sentence de Platon, que le mensonge et l'hypocrisie nuisent au corps comme à » l'ame » (3343, 3720, 5108, 6530).

Qui ne reconnaîtrait le mythe d'Orphée dans ces chants d'Awthandil? qui, » alors arrêtant ses larmes, » chante d'une voix près de laquelle le rossignol ne » serait qu'un chat-huant. A ces touchans accords, les » bêtes des forêts accourent pour l'entendre, l'eau » jaillit de la pierre, la nature étonnée pleure avec » lui; les gouttes de la rosée sont moins fraîches que » sa mélodie. Les monstres des rochers, les poissons » des fleuves, les géans de la mer, les oiseaux du ciel, » l'Indien, l'Arabe, le Machriqél (l'oriental), le Magrébin (l'occidental), le Russe, le Persan, le Franc, » l'habitant de Misr, tout ce qui respire dans l'univers » veut entendre ses chants » (v. 4109 — 4120).

Voici du reste quelques échantillons de la manière de l'auteur.

927. « On disait à la rose : ayant reçu le don de la » beauté, je m'étonne que tu aies des épines funestes » à qui veut te posséder. Tu prends, répondit-elle, la » douceur pour de l'amertume. Ce qui coûte cher en » est meilleur, et la beauté à bon marché ne vaut pas » qu'on la recherche.

». Si la rose, être sans âme et sans vie, a pu parler



» de la sorte, avant de moissonner le plaisir, il faut
» donc labourer le malheur. Quel est le mortel for-
» tuné dont on ne puisse conter les chagrins ? »

3953. « C'est un grand plaisir pour l'homme que
» de raconter les maux qu'il a endurés. »

965.e q. « De tout temps on a vu dans ce monde, et
» ce n'est pas chose nouvelle, que les chagrins pré-
» sens paient les plaisirs passés. »

1145.e q. « Nul ne peut faire ce que lui défend sa pla-
» nète; ce que je souhaite me manque, ce que je pos-
» sède me déplaît. »

5072. « Apprenez par là quel est le pouvoir de
» l'or, de cet arbre dont le démon est la racine.

1402.e q. « L'hiver endommage le rosier et le dé-
» pouille de ses feuilles; brûlé par la chaleur de l'été, il
» se plaint à nous de la sécheresse. Cependant, sur ses
» branches, la voix du rossignol publie sa beauté. Le
» feu qui les flétrit, les frimats qui les ravagent, ces
» deux fléaux sont l'objet de ses plaintes.

» Tel est l'esprit de l'homme, difficile à définir.
» Que sa main rencontre le bonheur ou l'infortune,
» son présent lui pèse toujours; jamais il n'est satisfait.
» Que celui-là aime le monde, qui se déteste lui-
» même. »

5886 « Cent qui agissent avec réflexion, valent
» mieux que mille. » Hyperbole.

1525.e q. « Tariel et son épouse reçurent de Phri-
» donn des présens d'une valeur immense : neuf perles
» de la grosseur d'un œuf de pigeon, une autre encore
» de la grandeur du flambeau solaire, devant laquelle

» un peintre eût pu travailler en pleine nuit. »

Voici encore quelques maximes qui méritent d'être citées :

3223. « Il n'y a pas d'ennemi qui nuise plus à » l'homme que lui-même. »

3247. « Quand le médecin est malade, quel homme » et à quel prix te guérira? »

819.ᵉ q. « L'amitié se manifeste en trois points : d'abord par le desir d'être *auprès*, et par le chagrin de » l'absence; ensuite par une générosité qui ne refuse » rien, qui ne regrette pas ses dons, enfin par son » empressement à servir, à courir le monde en vue » de plaire. »

842.ᵉ q. « Sentiers étroits, rocailleux, n'arrêtent point » la mort : l'insensé, le génie puissant, sont égaux à » ses yeux. La même terre couvrira la vierge, le jeune » homme et les restes de la bête. »

On ne sauroit nier que, dans ces citations prises au hasard, il n'y ait de l'originalité, et des idées communes rendues d'une manière heureuse. Mais aussi, en général, la manière de l'auteur manque de vivacité, les phrases sont traînantes, surchargées de redites et de pléonasmes de mauvais goût dans le genre d'Ovide, souvent défigurées par des images fausses ou exagérées; sorte de défaut très-commun dans les meilleurs poëmes de l'orient. A quoi bon, par exemple, nous dire :

4509. « Je ne condamne qu'une chose, c'est si tu » me condamnes, condamnation que je veux éviter. »

4810. « Le marchand leur vendit un cheval à prix » d'or, et ne le leur donna pas. »



5827. « Ils s'approchent en poussant des cris, ils » assaillent Phridon, et ne l'épargnent pas. »

6304. « Partout où ils trouvèrent des habitans, » ceux qui les virent leur firent fête, vinrent à leur » rencontre, leur firent des présens, les comblèrent » de louanges, et ne les insultèrent pas. »

5889. « Je parle une parole. »

140. « Je mourrai aujourd'hui, et non demain. » C'est un vieillard qui parle.

Je ne regarde point comme répétition cette pensée pleine de verité au sujet de Dieu : « Tu as ce que tu » as, parce que tu l'as » (3923). Mais en général le pléonasme fréquent, soit dans la pensée, soit dans l'expression, fatigue le lecteur. Je suis sûr, par exemple, que si l'on voulait nombrer dans le *Tariel* le mot larme et ses synonymes, larmes brûlantes, larmes de feu, mer, lac, fleuve de larmes, et autres de cette espèce, on trouverait un total de 4000 au moins, c'est-à-dire, une fois en deux vers : certes, il y a là de quoi tarir toutes celles du lecteur.

Il est facile de supposer, mais il n'est pas inutile de dire que le roman de Tariel offre beaucoup de rapprochemens avec les livres arabes de même espèce. La lecture attentive des *Mille et une* et des *Mille et un*, m'a donné lieu d'en constater plusieurs. Ce sont des deux côtés les mêmes passions produisant la même effervescence, s'exprimant presque dans les mêmes termes, se manifestant par les mêmes effets. Ces expressions : visage de soleil, face de lune, beau ou belle comme la pleine lune; ces évanouissemens, ces pleurs,

ces morts et ces accidens tragiques; cette poussière jetée sur la tête en signe de douleur; ces jeux de mail dans le *Moédan*, ces banquets assaisonnés de musique, cette exagération du diamant brillant dans les ténèbres comme une lampe, ce boulboul (rossignol) dont la mélodie enchante les bocages, enfin tout cet enthousiasme d'amour, d'héroïsme, de puissance et de fureur, tout cela, dis-je, présenté dans les scènes du *Tariel* comme dans les personnages des romans arabes, prouve à quelle source les Géorgiens ont puisé leurs récits.

Il n'est pas jusqu'à cette noble alliance du soleil et du lion, emblême d'un empire glorieux et fort, à cette alliance plus gracieuse de *boulboul* et de *ward*, ou du rossignol avec la rose, heureuse fiction que n'a pu rendre triviale un usage fréquent, qui, des déserts riants de l'Yémen, n'ait été transplantée dans les montagnes et sur les glaces du Caucase.

4598. « Source d'amour et de tourmens pour ceux » qui te voient, rose dont la beauté efface les fleurs » de nos parterres, comment les rossignols te verraient- » ils sans extase? » Ce sont les termes d'une déclaration d'amour faite.... par une femme.... à Awthandil.

Considéré de l'œil du grammairien ou du philologue, le style du *Tariel* est un ouvrage du second ordre, mais de première classe parmi les écrits en style vulgaire. Si les formes grammaticales y sont moins régulières que dans la version de la Bible, et surtout dans le Nouveau-Testament, elles sont toutefois bien

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 6 septembre 1830.

M. le général Minutoli est présenté et admis en qualité de membre de la Société.

Il adresse au Conseil un exemplaire de son *Vocabulaire de la langue de Siwah.*

M. le président annonce que le Conseil a eu l'honneur d'être reçu par Sa Majesté qui a daigné lui témoigner tout l'intérêt qu'elle ne cesserait de prendre aux travaux de la Société (*Voyez* n° de septembre, p. 250).

M. Klaproth propose au Conseil de procéder à l'élection d'un vice-président provisoire en remplacement de M. le comte d'Hauterive. M. César Moreau demande que tous les membres de la Société présens à la séance puissent prendre part à cette élection. Plusieurs membres ayant rappelé que le règlement accordait voix consultative et non délibérative aux membres de la Société assistant aux séances particulières du Conseil, qu'en outre l'élection proposée n'était que provisoire, puisque c'était seulement à la totalité des membres de la Société réunis en assemblée générale qu'appartenait le droit de nommer les membres du Conseil, on arrête que tous les membres du conseil seront convoqués pour la prochaine séance à l'effet d'élire un vice-président provisoire dont les fonctions cesseront à l'époque de la prochaine séance générale.

M. Stahl lit un rapport sur le sixième volume de l'*Histoire ottomane* de M. de Hammer. Ce rapport est renvoyé à la commission du Journal.



Séance du 4 octobre 1830.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société :

MM. J. S. Buckingham, auteur de plusieurs voyages, membre de la Société asiatique du Bengale, etc.

Le professeur Hiéronymi, à Ratzebourg (Mecklenbourg-Strelitz).

M. Louis Castagne écrit de Constantinople pour remercier de sa nomination comme membre de la Société, et fait don à la Société d'une somme de cent francs en sus de sa souscription. Il annonce en même temps qu'il s'occupe d'une *Flore* des pays qu'il a visités.

M. Rafn, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, adresse au Conseil plusieurs exemplaires du Réglement avec un extrait des travaux de cette Société.

M. Buckingham, présent à la Séance, expose le but du voyage qu'il se propose de faire dans les mers à l'est de l'Asie. Le plan détaillé de ce voyage est renvoyé à l'examen d'une commission formée de MM. Lasteyrie, Klaproth, Eyriès, Saint-Martin et E. Burnouf, qui s'entendront avec M. Buckingham pour lui soumettre les points principaux sur lesquels ils croiraient devoir attirer particulièrement son attention.

On procède à l'élection d'un vice-président provisoire, M. Kieffer est proclamé vice-président du Conseil, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Il est donné lecture de l'ampliation de l'Ordonnance du Roi par laquelle la Société est autorisée à accepter le legs à elle fait par feu M. le docteur Zohrab. Le Conseil arrête que l'Ordonnance du Roi sera transcrite au procès-verbal et insérée dans le Journal de la Société.

Paris, le 1 Octobre 1830.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser une ampliation de l'Ordonnance royale qui autorise l'acceptation du legs de *cinq cents francs*, fait à la Société asiatique par feu monsieur le docteur Zohrab, sous la condition que cette Société fera placer sur son tombeau une inscription en langue française et arménienne.

Je vous prie de vouloir bien mettre cette Ordonnance sous les yeux de la Société qu'elle intéresse; je vous renvoie également pour elle les pièces que vous m'avez communiquées au sujet de cette donation.

Agréez, etc.

Le Ministre Secrétaire d'État de l'intérieur.

Guizot.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français, à tous présens et à venir, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'intérieur; le comité de l'intérieur de notre Conseil d'État entendu :

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier.

La Société asiatique de Paris, dont le règlement a été approuvé par ordonnance du 15 avril 1829, est autorisée à accepter le legs de la somme de *cinq cents francs* qui lui a été fait par le sieur Jean Zohrab, suivant son testament olographe du 10 octobre 1825 et son codicile du 20 avril 1829, aux clauses et conditions exprimées auxdits actes.

ART. 2.

Notre Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur, est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Fait à Paris, au Palais-Royal, le vingt et unième jour de septembre 1830.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'État de l'intérieur,

Signé GUIZOT.

Pour ampliation :

Le Maître des requêtes, chargé par intérim des fonctions de secrétaire-général du ministère de l'intérieur,

ROSMAN.

Découverte d'un squelette fossile dans le gouvernement de Yaroslaff.

Le 10 mai dernier, on a découvert, dans le district de Daniloff, gouvernement de Yaroslaff, les ossemens d'un quadrupède qui paraît avoir appartenu à la plus grande espèce d'éléphans antédiluviens ou mammouth. A en juger par la nature du sol où ils ont été trouvés, ainsi que par le nombre et la diversité de ces ossemens, ils doivent avoir formé le squelette entier d'un animal qui se sera enfoncé dans cet endroit, car la jambe droite de devant était dans une position verticale, et les trois autres pliées. La tête était à deux archines et demie de l'os de la poitrine (*sternum*), et se rattachait au corps par un cartilage; la longueur des vertèbres, depuis le cou jusqu'à la dernière articulation, était de onze archines et demie, de sorte que la longueur totale de l'animal, y compris le cou et la tête, a dû être d'environ quinze archines. La dimension de chaque vertèbre était d'un quart d'archine, sans compter le

plates, quoique brisée, avait encore une archine deux verschoks de long sur une archine de large. La corne ou défense que l'on a trouvée, mérite plus particulièrement de fixer l'attention, en raison de ce qu'elle diffère de toutes celles qui ont été découvertes jusqu'ici; elle a trois archines deux verschoks de longueur sur cinq verschoks un quart de diamètre, et pèse plus de deux pouds. Cette corne est très-lisse, et son aspect extérieur ressemble à celui d'une corne de bœuf; sa courbe n'est pas très-forte et forme un arc de cercle régulier; à l'intérieur elle est remplie d'une substance qui ressemble à du plâtre. On n'a pas trouvé la seconde. Les mâchoires étant brisées, on n'a pu s'assurer du nombre de dents qui les garnissaient; une des dents trouvées a six verschoks de long, deux verschoks d'épaisseur, et pèse dix livres trois quarts. Ces ossemens, qui avaient d'abord été recueillis par différens propriétaires, ont été réunis par les soins des autorités locales pour être envoyés, d'après les ordres de S. M. l'Empereur, au Musée du corps des cadets des mines.

Inondation produite par la rivière Sélengga, à la frontière russo-chinoise.

Les lettres de *Kiakhta* contiennent des nouvelles attristantes sur les dévastations produites par les débordemens du *Selengga* et ses affluens; le *Djidda*, qui s'y jette à l'ouest, et le *Tchikoï* à l'est. Depuis le 8 juillet jusqu'au 20 août ces rivières éprouvèrent une crue extraordinaire qui a occasionné beaucoup de malheurs aux habitans du canton de *Kiakhta*, situé à la frontière chinoise.

Cet événement désastreux a eu pour cause des pluies considérables et la fonte des neiges dans les montagnes supérieures de la chaîne dite *Yablonnoï*, qui, sous le nom de



Khanghai, forme la limite de la partie méridionale de la Mongolie, et dans laquelle le *Tchikoï* prend sa source.

L'inondation a couvert les champs de blés de diverses espèces, les prés sur lesquels se trouvaient les provisions de foin récoltées pour l'hiver, et a atteint un grand nombre des postes militaires de la frontière et des villages qui les avoisinent; le courant a emporté dans sa rapidité des maisons entières, détruit des retranchemens et fait périr une quantité considérable de bestiaux, perte irréparable pour ceux des Bouriates dont l'élève du bétail est la seule branche d'industrie. Les anciens habitans parlent d'une inondation semblable qui eut lieu il y a cinquante ans, mais dont les résultats avaient été beaucoup moins fâcheux.

A *Selenginsk* les eaux se sont élevées si haut qu'elles ont couvert les îles les plus hautes, qui fournissaient beaucoup de foin, servaient de pâturages au bétail et étaient couvertes de plantations. Le pont a été détruit et une partie du rivage a été emportée par la force du courant. Les hameaux russes et les campemens des Bouriates ont été dévastés, et la ville de *Selenginsk* même a beaucoup souffert. L'inondation n'avait pas encore cessé le 20 août; de fortes pluies tombaient de temps en temps et augmentaient la masse de l'eau dans le *Tchikoï* et la *Selengga*. On craint beaucoup qu'à cause de cette inondation la pêche des omoulï (*salmo autumnalis*) qui sont les seuls poissons de cette contrée, ne devienne tout-à-fait nulle.

A *Kiakhta*, sont arrivés le 16 août, les deux employés mandchoux, le bitkhechi *Fouin* et le bokchho *Foussingga*, envoyés, d'après les ordres de l'empereur de la Chine, par la chambre des affaires étrangères (*Li fan yuan*) de Péking, pour recevoir aux frontières la mission ecclésiastique russe et la conduire à Péking. Accompagnés du dzargoutcheï de *Maimatchin*, ils ont fait une visite à l'administrateur en chef de la frontière, et se sont rendus à *Troitskosavsk*, pour conférer avec le commissaire russe chargé de la conduite de ladite mission.

NOUVEAU

JOURNAL ASIATIQUE.

Mémoire sur l'état politique et religieux de la Chine, 2300 ans avant notre ère, selon le Chou king, *par* M. H. KURZ.

(Fin.)

OUTRE *Hi* et *Ho* et les *Sse yo*, nous trouvons encore les *douze Mou* et les *cent kouei* mentionnés, dans le *Chou king*, comme de grandes magistratures.

牧 *Mou* veut dire *berger, pasteur ;* et ceux qui portaient ce titre étaient au nombre de douze. Comme l'empire chinois était alors divisé en douze parties appelées 州 *Tcheou* (îles), et comme les *mou* portaient en outre le nom de 牧州 *Tcheou mou*, il ne peut y avoir aucun doute que les douze *mou* n'aient été préposés aux douze provinces de la Chine. On ne les trouve pas encore dans le premier chapitre du *Chou king*, ce n'est que sous *Chun* qu'ils commencent à paraître. Comme c'est *Chun* qui divisa l'empire en douze parties, il est probable que les *douze mou* furent aussi institués par lui.

Le seizième paragraphe du *Chun tian* fait voir en quoi consistait leur charge. « *Chun* appela les douze » *mou* et leur parla ainsi : Tout consiste pour les *pro-* » *visions des vivres* à bien prendre son temps. Il faut » traiter humainement ceux qui viennent de loin, » instruire ceux qui sont près de nous, estimer et » faire valoir les gens qui ont des talens, croire et se » fier aux gens de bien, ne pas avoir de commerce avec » ceux dont les mœurs sont corrompues ; par là on se » fera obéir des *Man* et des *Y* [ou des barbares] (1).

Les douze *Mou* étaient, à ce qu'assure *Tchou tseu*, subordonnés aux *Sse yo* (2) ; ils furent conservés par les trois premières dynasties ; mais l'empire ayant été divisé par *Yu*, en neuf provinces seulement, leur nombre fut aussi restreint (3).

Les 揆百 *Pe koueï* (*pe* veut dire *cent* et *koueï* signifie *mesure*) ne se rencontrent que dans le second paragraphe du *Chun tian*, lequel est visiblement d'une rédaction bien plus moderne que tout le reste (4) ; mais comme on en parle aussi dans le *Tcheou kouan* comme d'une classe de magistrats instituée sous *Yao* et *Chun* (5), nous devons la considérer comme ayant réellement existé dès leur temps.

Les commentateurs disent que ces magistrats ré-

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 17.
(2) *Chou king*, ta thsiouan I, pag. 27.
(3) *Ibid.* IX, pag. 24 et 55.
(4) Gaubil, *Chou king*, pag. 12.
(5) *Ibid. Chou king*, p. 256.

qu'ils n'ont existé que sous *Yao* et *Chun*, qu'ils étaient subordonnés aux *Sse yo*, et qu'enfin ils étaient ce que, sous la dynastie des *Tcheou*, on nommait 辛冢 *Tchoung tsaï*, c'est-à-dire *le conseil des ministres* (1); car, selon ce que disent *Tchhang chi* et *Tchin chi*, *Yao* et *Chun* n'avaient que cent mandarins qui furent doublés sous les dynasties *Hia* et *Chang*, et quadruplés sous celle des *Tcheou* (2).

Ces *Pe koueï* (cent régulateurs) ne paraissent pas cependant avoir été au nombre de *cent*, quoique leur nom semble l'indiquer. Les nombres de *cent*, *mille*, *dix mille*, sont dans toute l'antiquité chinoise (comme dans celle des autres peuples) une simple désignation de la multitude en général, et encore actuellement les Chinois les emploient très-souvent dans ce sens.

Les magistrats qui sont nommés isolément et qui ne forment point de corps, sont au nombre de *neuf*. D'abord 工共 *Koung koung*. Le commentaire dit que *Koung koung*, est le nom d'une magistrature. Dans le chapitre *Yao tian*, il est proposé à *Yao* comme « étant propre à traiter les affaires », mais l'empereur ne lui trouve pas les qualités nécessaires et il le récuse (3). Dans le *Chun tian*, on le retrouve exilé

(1) *Chou king*, ta thsiouan I, pag. 34, *vers.*
(2) *Ibid.* ta thsiouan IX, pag. 48 *vers.* et 49.
(3) Gaubil, *Chou king*, pag. 8.

par *Chun* (1). Quoiqu'un espace de temps assez long paraisse s'être écoulé entre ces deux faits, les commentateurs ne font pas difficulté d'assurer qu'il ne s'agit que d'une seule et même personne.

Ce *Koung koung* a causé un grand embarras à tous ceux qui se sont occupés des antiquités chinoises, parce qu'on le retrouve partout, depuis *Fou hi* jusqu'à *Chun*, et toujours dans des circonstances semblables. Partout il cause un déluge, ou du moins, il empêche de remédier aux malheurs produits par les grandes inondations survenues accidentellement (2).

Je ne vois qu'un moyen de laisser subsister toutes ces traditions et de les expliquer convenablement, c'est de prendre le nom de *Koung koung* pour celui d'une charge ou d'une magistrature et non pour celui d'un homme. 共 *Koung*, signifiait primitivement *deux mains jointes pour tenir quelque chose*, puis *faire quelque chose au moyen des mains*. On le trouve aussi écrit par 龔 *Koung* (3), ce qui signifie *donner, faire avec respect*. 共 *Koung*, veut dire *l'artisan*, *l'ouvrage de l'artisan*. *Koung koung* signifiera donc *celui qui fait les ouvrages*, *celui qui préside aux ouvrages publics*.

---

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 16.

(2) *Ibid. Discours préliminaire*, pag. cviij et suiv.

(3) *Khoung tseu kia yu*, chap. x.

Cette explication se trouve pleinement confirmée par
e que nous lisons dans le second chapitre. *Chun* ayant
xilé le *Koung koung* et sa place se trouvant vacante,
s'adresse aux grands. « Qui pourra, dit-il, présider
à mes ouvrages » ? Tous lui ayant répondu que *Tchoui*
n était capable, il lui dit : « Eh bien ! *Tchoui*, sois
Koung koung (1) ». Ce passage n'aurait aucun sens
i *Koung koung* était le nom d'un homme. Cela étant,
n'y aura rien d'extraordinaire, à le voir mentionné
outes les fois qu'il s'agit d'inondations partielles ou
énérales causées par le débordement des fleuves,
uisque le devoir de présider à la construction des ca-
aux nécessaires à l'écoulement des eaux, devait être
le ses attributions.

Les neuf autres magistrats qui furent installés par
Chun, et qu'on trouve mentionnés dans le second cha-
itre du *Chou king*, ne présentent aucune difficulté.
Voici leur nomenclature en entier.

1. 禹伯 *Pe yu*, le même qui plus tard de-
vint empereur, et qui fut le fondateur de la dynastie des
夏 *Hia*. Il fut nommé premier ministre, ou l'*insti-
gateur* des autres magistrats, comme s'exprime le *Chou
king*.

2. 棄 *Khi*, fut nommé 稷后 *Heou tsi*,
c'est-à-dire intendant de l'agriculture.

---

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 19.

3. 契 *Sie*, devint 徒司 *Sse thou*, et fut chargé de l'instruction publique.

4. 陶皐 *Kao yao*, fut créé 士 *Sse*, ou préposé à la justice.

5. 垂 *Tchoui*, fut nommé 工共 *Koung koung*.

6. 益 *Y*, eut la charge de 虞 *Yu*, ou d'inspecteur des domaines.

7. 夷伯 *Pe y*, fut nommé 宗秩 *Tchi tsoung*, ou préposé aux cérémonies et aux rites.

8. 夔 *Khoueï*, devint 樂典 *Tian yo*, c'est-à-dire Surintendant de la musique.

9. 龍 *Loung*, fut proclamé 言納 *Na yan*, ou censeur public (Gaubil traduit ce titre par *ministre du gosier et de la langue*, parce qu'il devait réprimer les paroles nuisibles et irrévérentes) (1).

Je remarquerai encore que ces neuf magistrats ou ministres, me paraissent être les mêmes que les *Pe koueï*, car au chapitre *Tcheou kouan*, il est dit que *Yao* et *Chun* créèrent cent ministres, et qu'au-dedans il y

---

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 17 et suiv.

avait les *Pe kouei* et les *Sse yo*. Or, comme les neuf magistrats dont il s'agit, avaient certainement soin des affaires qui concernaient l'intérieur du pays, ou plutôt comme leurs places les retenaient nécessairement à la cour, et que cependant le chapitre *Tcheou kouan* ne fait aucune mention d'eux, nous sommes portés à croire qu'ils ne sont autres que les *Pe koueï*. Les passages du *Chun tian*, où il en est parlé, ne peuvent mener à aucun résultat. *Sse ma thsian* semble cependant vouloir dire la même chose, lorsque, en rapportant le texte du *Chou king*, il change le titre de *Pe koueï* en celui de 官百 *Pe kouan*, les cent magistrats (1).

Le chapitre *Tcheou kouan* dit encore que, pour les affaires du dehors, *Yao* et *Chun* avaient créé, les *Tcheou mou* (ou douze *mou*), les *Heou* et les *Pe*.

Par *affaires du dehors*, il faut entendre les affaires qui, par leur nature, éloignaient les magistrats de la résidence impériale, et qui les retenaient dans les diverses parties du pays. Nous connaissons déjà les douze *mou*, et nous savons que leurs fonctions étaient relatives aux affaires extérieures.

Quant aux 侯 *Heou* et aux 伯 *Pe*, les commentateurs disent en expliquant le chapitre *Tcheou kouan*, qu'ils étaient les seconds des douze *mou* et qu'ils avaient l'inspection sur les princes ou vassaux (2).

---

(1) *Sse ma thsian*, Sse ki I, pag. 10.

(2) *Chou king*, ta thsiouan XI, pag. 48 *vers*.

Le *Yao tian* et le *Chun tian* ne parlent pas de ces *Heou* et de ces *Pe.*

Le *Chun tian*, fait mention des 后 *Heou* avec une différence de caractère, car les *Heou* du *Tcheou kouan* s'écrivent, comme on vient de le voir, par le caractère 侯. Les commentateurs les confondent cependant, et en expliquant les passages qui parlent des 后 *Heou*, il les appellent sans cesse les 侯 *Heou.*

Il me semble qu'il y a ici une confusion très-grave. Les Chinois, en parlant de l'antiquité de leur pays, systématisent sans cesse les faits qu'ils rapportent. Tout persuadés qu'ils sont, que la constitution de leur pays est aussi ancienne que le peuple lui-même, ils ne se font aucun scrupule de regarder les institutions modernes comme étant identiques avec celles des temps les plus reculés; si bien que, lorsqu'ils parlent de la plus haute antiquité, ils la calquent sur l'histoire la plus récente. Comme sous la dynastie des *Tcheou* il existait un régime féodal, ils en concluent que ce régime existait déjà du temps de *Yao* et de *Chun*, et dans leurs commentaires, ils parlent sans cesse des princes tributaires et des vassaux, dont il n'est cependant pas question dans le *Yao tian*, ni dans le *Chun tian*. Le mot 后 *Heou* ne veut pas dire autre chose que *préposé*, et nous voyons par le *Chou king*, lui-

même, qu'il était employé pour composer l[...]
des ministres, comme par exemple 稷后
tsi, signifie celui qui est préposé aux grains,
dant de l'agriculture (*Voyez* ci-dessus).
Ce qui paraît avoir porté les scholiastes c[...]
confondre le 后 *Heou* du *Chun tian* avec le
Heou des temps plus modernes, c'est, à ce q[...]
semble, le § 7 du *Chun tian*, lequel porte :

[...]既月乃日覲四岳羣牧班瑞于羣后

« Il se fit apporter les cinq *Choui*, et un de[...]
» niers jours de la lune, il assembla les *Sse yo* e[...]
» les *mou*, et il distribua les *Choui* entre tous les
» *Heou* (1) ».

Les commentateurs disent que les cinq *Choui* ét[...]
des tablettes qu'on donnait aux *cinq classes de prin*[...]
or, comme *Chun* distribua ces tablettes aux[...]

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 14.

Heou; il doit s'ensuivre qu'ils sont les princes 諸侯, ou les vassaux (1). *Ma young* assure la même chose, dans une note qu'il a jointe au *Sse ki* de *Sse ma thsian* (2).

Nous trouvons encore dans le même *Sse ki* une note tirée du 隱索 *Sou in*, de 貞馬司 *Sse ma tching* (3), qui peut nous tirer d'embarras. On cherche à y expliquer en ces termes, le nom de l'empereur *Hoang ti* : « J'ai trouvé que cet empereur » a eu le *Choui* de la vertu de la terre; or, comme la » couleur de la terre est jaune, on l'a surnommé *l'empe-* » *reur jaune, Hoang ti;* de même que 農神 » *Chin noung,* qui régnait par la vertu du feu, fut » surnommé 帝炎 *Yan ti, l'empereur des flam-* » *mes* (4) ».

Selon cette note, le *Choui* était donc le symbole d'un élément, et comme les Chinois comptent cinq élémens, nous aurons ainsi les *cinq choui*. Cette explication que je ne sais appuyer, à la vérité, par aucune autre autorité, mais qui, je n'en doute pas,

---

(1) *Chou king,* ta thsiouan I, pag. 43.

(2) *Sse ma thsian,* Sse ki I, pag. 11.

(3) Abel-Rémusat, *Nouveaux mélanges asiatiques,* II, p. 147.

(4) *Sse ma thsian,* Sse ki I, pag. 1 *vers.*

peut l'être, me semble bien plus conforme au génie de l'antiquité chinoise, dans laquelle on retrouve sans cesse des rapports mystiques avec les élémens et les nombres. Il est possible que plus tard on ait véritablement mis en rapport ces cinq sortes de *Choui* avec les cinq classes des princes, mais il serait possible aussi que ces cinq classes de vassaux eussent été créées à cause des cinq élémens.

Pour en revenir au passage du *Chun tian*, indiqué ci-dessus, il faut remarquer que rien n'autorise à suivre l'explication des commentateurs que nous avons rapportés. Il dit que *Chun* se fit donner les cinq *Choui*, qu'il rassembla les *Sse yo* et les douze *Mou*, et qu'il distribua les *Choui* aux *Heou*. Pourquoi *Chun* aurait-il réuni les *Yo* et les *Mou* sans aucune nécessité? S'il avait distribué les *Choui* aux princes, il n'aurait pas été nécessaire de réunir les *Yo* et les *Mou*, car ne faisant pas partie des princes, comme les commentateurs l'assurent, en disant qu'ils étaient préposés à ces princes, ils n'auraient nullement pris part à cette distribution; et comme notre passage, non plus que ce qui suit, ne disent rien qui puisse faire connaître le sujet de leur convocation, il s'ensuit qu'ils auraient été réunis et renvoyés, sans que l'empereur eût eu aucune relation avec eux. Mais si 后 *Heou* indique *les préposés, les présidens* en général, la difficulté disparaît entièrement, car l'historien dirait alors que *Chun* a convoqué les *Sse yo* et les douze *Mou* pour leur distribuer les *Choui ;* parce que sans doute ces *Yo*



et ces *Mou* étaient des préposés ou des présidens.

Le peuple Chinois lui-même se trouve mentionné plusieurs fois dans nos deux chapitres, tantôt sous le nom de 民 *Min*, peuple, tantôt sous celui de 民黎 *Li min*, peuple noir, et enfin sous celui de 姓百 *Pe sing*, cent familles.

La dénomination de *peuple noir* employée pour indiquer le peuple Chinois est assez singulière; il faut qu'il y ait eu dans son voisinage une autre race qui se distinguait par la couleur des cheveux de la race prédominante en Chine. Les commentateurs ne présentent aucune réflexion à ce sujet, et il me sera permis aussi de le passer sous silence, jusqu'à ce qu'une lecture plus étendue me mette en état de rapprocher les différens passages où cette expression peut se trouver. Je remarquerai seulement que plus tard on a employé la dénomination de *peuple noir*, pour désigner la jeunesse, comme on le voit déjà dans *Meng tseu* (1) ou *Li min* est opposé à 者白頒 *Pan pe tche*, les gris et les blancs, et à 者老 *Lao tche*, les vieillards.

Le nom de *Pe sing*, cent familles, est encore usité de nos jours; mais sa haute antiquité est incontestable,

---

(1) *Meng tseu*, ed. Stanislas Julien. Paris, 1826, 4 vol. *in-8.°* pag. 5 et 19.

pas que le nombre de cent, doit être pris in
ici comme dans le cas que nous avons déjà
de citer et dans beaucoup d'autres. Cette
nous donne cependant lieu de supposer qu
chinois doit avoir été formé, par la réunion d
familles ou plutôt de plusieurs tribus qui, s
étaient toutes de la même race. Je préfère
mot 姓 *Sing* par tribu, plutôt que par
j'y suis autorisé par un lexicographe chinois
je trouve ces réflexions : « Il y a trois mots qu'
» distinguer ; ce sont 姓 *Sing*, 氏 *Ch*
» *Tsou*. *Sing* c'est la racine ; *Chi*, ce sont les
» les rejetons de ces racines ou de ces bran
» pellent *Tsou*. Voici la différence qu'il y a
» et *Chi*. Dans la principauté de *Lou*, il y av
» tain *Heng koung*, dont le *Sing* (tribu) s'ap
» mais il y avait trois *Chi* (familles) qui de
» de ce *Heng koung*, savoir : *Meng*, *Tcho*
» ***Mais à présent on a perdu la différence***
» ***qu'il y avait entre Sing et Chi ;*** car on
» *Sing* pour indiquer un homme, et de *Ch*
» signer une femme (1) ».

Les commentateurs du *Chou king* ne dis
sur ce point, mais on trouve à la bibliothèqu

---

(1) *Phin tseu tsian* (Fourmont, IX) VII, pag. 64 *v*.
116 *vers*.



un livre très-curieux sur ce sujet, c'est le 萬姓統譜 *Wan sing thoung pou* (généalogie des dix mille familles), qui doit contenir des notions très-curieuses et très-importantes. Je n'en ai parcouru que le commencement, mais je compte en donner plus tard une notice détaillée, en m'attachant surtout au sujet qui m'occupe en ce moment. Je n'ai trouvé, dans ce que j'ai lu, que des allusions mystiques aux cinq élémens et des détails sur les rapports que l'on croit avoir trouvés entre le nombre cent des familles, avec les sons primitifs de la gamme, etc. (1). Je crois donc devoir m'abstenir d'en parler.

On sait qu'il est défendu en Chine, aux membres d'une famille (*Sing*) de se marier entre eux, en tant qu'ils portent le même nom (2), il serait curieux de rechercher d'où provient cette défense. A-t-elle été portée pour prévenir une sorte de dégénération qui semble

---

(1) *Wan sing toung pou* (Fourmont, XCII) I, pag. 5 et suiv.

(2) « La population native de la Chine est désignée par les Chi- » nois eux-mêmes sous le nom de *Pe sing* (cent familles) vraisem- » blablement d'après une tradition qui fixait le nombre de celles qui » avaient formé le premier noyau de la nation. Il n'y a même encore » à présent que quatre à cinq cents noms de famille répandus dans » tout l'empire, et les personnes qui portent un même nom de fa- » mille, sont si bien considérées comme issues d'une même tribu, » que la loi s'oppose à toute alliance entre elles. La civilisation a » effacé toutes les autres nuances qui pouvaient distinguer ces an- » ciennes tribus, &c. » *Nouveaux Mélanges asiatiques*, par M. Abel-Rémusat, tom. I, pag. 33.

...e la conséquence nécessaire des alliances tr...
vent répétées entre les membres d'une même ...
ce que les Hindous ont voulu prévenir par u...
blable défense (1); ou bien était-ce une mesu...
tique du gouvernement chinois pour forcer le...
rentes tribus à s'allier entre elles, afin de faire disp...
la diversité d'origine du peuple chinois ?

Outre le peuple chinois on trouve encore le...
苗 *San miao*, les 蠻 *Man*, et les 夷
Le douzième paragraphe du *Chun tian* dit que
chassa les *San miao* à 三危 *San weï*. Le...
mentateur assure que *San miao* était le nom...
royaume qui était situé au sud du *Kiang* (2); *Tc*...
tseu, au contraire, paraît en faire un homme.
ce qu'il dit à ce sujet (3) : « Les talens des ...
» scélérats (4) pouvaient encore être mis à pro...
» temps de *Yao*, car pendant que ce saint h...

---

(1) Kalthoff, *Jus matrimonii veterum Indorum cum eod... bræorum jure subinde comparatum*. Bonnæ, 1829, in-8.° p... Conf. *Manava-dharma-sastra*, lib. III, 5.

(2) *Chou king*, ta thsiouan I, pag. 58 *vers*.

(3) *Idem*, pag. 59 *vers*. — On verra par ce passage, co... agissent les scholiastes chinois, lorsqu'ils expliquent leurs a... livres. Ils cherchent moins à en tirer des résultats pour l'hi... qu'à démontrer la haute vertu de leurs anciens rois, ou à y r... ver leur propre système de morale.

(4) Les quatre scélérats sont les quatre personnes que ... exila. Voyez Gaubil, *Chou king*, pag. 16.

» gouvernait l'empire, eux tous employèrent leurs ta-
» lens dans l'administration de leurs places importantes
» et ils n'osèrent pas montrer leur méchanceté à dé-
» couvert, si bien que *Yao* ne connut pas leur ma-
» lice; ils restèrent soumis et le saint homme n'eut au-
» cune occasion de les réprimander. Mais après que
» *Yao* eut tiré *Chun* du milieu du peuple et qu'il lui
» eut donné le trône impérial, ces quatre hommes
» commencèrent à développer leur malice, à montrer
» à découvert leur ame impie, et à manifester leur
» scélératesse; c'est pourquoi *Chun* a pu suivre leurs
» trames, les blâmer et les châtier ».

Le vingt-septième paragraphe du même chapitre dit que *Chun* divisa les *San miao* et qu'il les chassa à *San weï*. Le commentateur ajoute qu'il garda ceux qui étaient vertueux, et qu'il chassa ceux qui ne l'étaient pas. Il y a dans l'original les mots 苗三北分 et le commentaire explique 北 *Pe*, le nord, par 背 *Peï*, le dos (1). *Hia chi* dit au contraire que 北 *Pe*, doit être pris dans le sens ordinaire et que le passage veut dire que *Chun* divisa les *San miao*, et que du midi où ils habitaient, il en transporta une partie au nord (2). Les deux explications

(1) *Chou king*, ta thsiouan I, pag. 79.
(2) *Idem*, I, pag. 79 *vers*.

nord (comme on le verra ci-après), ce qui était derrière eux était par conséquent le nord; on peut donc traduire en disant que *Chun* transporta les *San miao* au nord, ou qu'il les chassa dans les pays situés derrière lui. *Ou chi* de *Lin tchouan* (1) parle en ces termes : « Lorsque *le prince des San miao* fut exilé à *San weï*, » *le peuple des San miao* resta dans ses habitations. » Mais eux aussi s'adonnèrent à la méchanceté, et on fut » obligé de les chasser. On les divisa de manière qu'il » fût désormais impossible que plusieurs restassent au » même endroit, si bien qu'ils ne purent plus s'entr'ai» der dans leurs mauvais desseins ».

On ne retrouve les *San miao* qu'une seule fois dans le *Chou king;* c'est au chapitre 刑旅 *Liu hing:* « Le *peuple* des *Miao*, dit-il, ne s'appliquait pas à la » vertu (2) »; et plus bas : « (l'empereur) détruisit le » *peuple* des *Miao* (3) ». Le P. Gaubil traduit ici le *chef* de *Miao* (4); mais il y a dans le texte 民苗 *Miao min*, et *min* ne signifie pas autre chose que *peuple.* Il paraît avoir été entraîné par les commentateurs chinois, car *Khoung 'an koue* dit : « Le prince des

(1) *Chou king,* ta thsiouan I, pag. 79 *vers.*
(2) *Idem*, XII, pag. 27.
(3) *Idem*, XII, pag. 29.
(4) Gaubil, *Chou king,* pag. 292 et 293.



» *Kieou li* (1) s'appelait *Tchhi yeou*; il avait la vertu
» d'un *Tchhi kiao* (2), et le *prince des Miao* imita
» la méchanceté de ce *Tchhi yeou* ». Le *Thsou yu* dit :
« Les *San miao* imitèrent la méchanceté des *Kieou li* »,
et *Tchhin chi* pense même « que le *peuple Miao* était
» la postérité de ces *Kieou li* ». Il ajoute : « que l'em-
» pereur *Tchouan hio* avait puni ces *Kieou li* jusque
» dans leurs fils et petits-fils, mais que plus tard le peu-
» ple *Miao* brisa ses fers et devint méchant ». *Ou chi* de *Lin tchouan*, enfin, dit que 苗民 *Miao min* est le prince des *San miao*.

On a tout lieu de croire que c'est par pur amour de la symétrie que les scholiastes ont trouvé un prince, là où on parle expressément d'un peuple; ou peut-être pensaient-ils qu'on ne pouvait pas chasser une nation entière. Gaubil, qui suit toujours les commentateurs, n'a pas cru non plus devoir s'en éloigner ici, mais il semble cependant les quitter un peu dans une note que je rapporterai en entier, parce que, non-seulement elle éclaircira notre sujet, mais parce qu'elle sera aussi dans la suite d'une grande importance.

« Selon le *Koue iu*, dit-il, les chefs des *Miao* vi-
» vaient du temps du roi *Yao*. Les livres ajoutent
» qu'ils étaient descendans des *Kieou li* qui excitèrent

(1) Pour ce que sont les *Kieou li*, *Voyez* Gaubil, *Chou king*. pag. cxxvij et cxxxvij.

(2) *Tchhi hiao* est le nom d'un oiseau qu'on dit dévorer sa mère, lorsqu'il n'a plus besoin d'elle pour sa nourriture. C'est un oiseau de mauvais présage. Voyez *Basilii lexicon*, 4974; 12, 917 et 8.

» de grands désordres à la fin du règne de *Chao hao*. » Le même livre dit que le roi *Tchouan hio* succéda » à *Chao hao*; que ce prince arrêta les désordres des » *Kieou li* qui excitaient de grands troubles; que la » superstition, le faux culte et surtout la divination » étaient fort en vogue. Enfin les *San miao* renouve- » lèrent les crimes des *Kieou li*. Le *Koue iu* dit que » ces *Kieou li* avaient tout confondu parmi les hommes » et les esprits, que *Tchouan hio*, pour y remédier, » nomma *Tchoung* et *Li* officiers du ciel et de la terre » et qu'ils remirent l'ordre. Ce livre dit encore que le » roi *Yao* nomma officiers du ciel et de la terre les » descendans de *Tchoung* et de *Li*, qui arrêtèrent les » désordres causés par les *San miao*. Ainsi, ces *San* » *miao*, à la cruauté et à la tyrannie, ajoutaient la su- » perstition, le faux culte et la divination. Les officiers » *Hi* et *Ho* sont descendans de *Tchoung* et de *Li*, » selon *Koung an koue*, suivi en cela des autres in- » terprètes, car ce sentiment est unanime. On voit donc » l'emploi d'astronome, au temps de *Yao*, établi pour » réprimer les devins, le faux culte, etc., aussi bien » que pour calculer et observer (1) ».

Tous ces différens passages, tirés de l'un des meilleurs livres que les Chinois ont écrit sur leur antiquité (2), démontrent bien clairement que *San miao* était

---

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 292 et 293.

(2) Le livre *Koue iu* a été composé par *Tso chi*, auquel nous devons encore un commentaire étendu sur le *Tchhun thsieou* de *Khoung tseu*, dont il était le disciple. Ses livres sont remplis de

un peuple. En supposant toutefois que dans notre chapitre il soit question d'un prince des *San miao*, pour pouvoir supposer un prince, il faut toujours en revenir à un peuple qu'il gouvernait, car comme dit le proverbe chinois :

未有君而無民者也

ou bien comme dit le *Chou king* lui-même :

后非民罔使

Dans la description du Tibet que M. Klaproth vient de nous donner, il est dit : « Que les Tubétains des-
» cendent de l'ancien *San miao*, que l'empereur *Chun*
» transporta le prince *San miao* dans le pays des *San*
» *weï*, et que les *San weï* sont les provinces de *Kham*,
» d'*Oui* et de *Zzang* (1) ».

Quant à ce pays *San wei*, les commentateurs du *Chou king* disent aussi que c'est le Tibet ; pour le *Sian miao*, M. Klaproth ajoute en note : « qu'il était
» le petit-fils de l'empereur *Hoang ti* et fils de *Hoang*
» *heou*, prince expulsé, et que, selon les Chinois,
» c'est de lui que descendent les Tubétains ».

---

choses curieuses et ils méritent confiance. *Voyez* Gaubil, *Chronologie chinoise*, pag. 96 à 104.

(1) *Nouveau Journal asiatique*, tom. IV, pag. 104.

L'origine que les Chinois attribuent au soi-disant *San miao*, est d'autant plus importante qu'elle fait bien voir ce qui est fable dans ce récit, et ce qui ne l'est pas.

D'un côté on parle d'un *San miao* (qu'il soit peuple ou individu, peu importe à présent) et on dit qu'il a été chassé. Ceci est vrai, car le fait se trouve appuyé par le *Chou king*. La tradition ajoute qu'il a été rejeté dans le Tibet; ceci encore doit être historique, car le *Chou king* dit qu'on le chassa vers le nord. Il est vrai que ce pays n'est pas situé bien exactement au nord de la province de *Kiang nan*, que les commentateurs disent avoir été habitée par *San miao;* mais je crois que, dans le cas dont il s'agit, on peut se permettre une interprétation un peu large. D'abord il est possible que le pays *San miao*, quoique formé en partie de la province de *Kiang nan*, se soit plus étendu vers le midi, et alors sa position aurait été au sud-est du Tibet; les contrées vers lesquelles fut chassé *San miao* étaient donc situées au nord-ouest. Le *Chou king* ne parle que du nord seulement, mais ce terme vague comprend nécessairement aussi le nord-ouest. En outre, lorsque les commentateurs parlent du *Kiang nan*, on peut entendre cela du pays qui se trouve au sud du fleuve *Kiang*, et alors l'application est facile et vraie.

La tradition, jusqu'ici, s'accorde donc parfaitement avec l'histoire, et elle devient elle-même historique. Mais ce qui n'est pas appuyé par l'histoire, ce qui, par conséquent, est plutôt fabuleux que vrai, c'est que *San miao* était un homme; c'est que cet homme était descendant de *Hoang ti*, et que sa postérité a peuplé

de vastes contrées. Rien de tout cela ne se trouve dans le texte des Annales; il nous est donc permis, ou plutôt nous sommes forcés d'en douter, et ce doute nous conduit à examiner la chose de plus près.

Nous avons vu que ce que le *Chou king* dit, peut tout aussi bien s'appliquer à un peuple qu'à un prince, et que, supposé qu'il ait parlé d'un prince, il accorde implicitement l'existence d'un peuple, mais comme nous avons vu aussi, que *San miao* a peuplé un pays vaste et étendu, je crois qu'il est plus raisonnable de croire que le *Chou king* a voulu plutôt parler d'un peuple entier (qu'il soit nombreux ou non, n'importe), que d'un seul homme père de toute une nation.

Je ne pense pas qu'on puisse s'appuyer sur la tradition, lorsqu'elle avance que *San miao* était petit-fils de *Hoang ti*. L'antiquité a toujours été portée à personnifier soit les objets matériels, soit les peuplades ou tribus. Ces personnifications se rapportaient toujours à des hommes illustres ou à des divinités; ici c'est à *Hoang ti*, dont nous avons déjà vu quelle est l'importance chez les Chinois. Tout ce qui, à la Chine, était digne de remarque, de vénération ou d'horreur, se rattachait à lui, par conséquent aussi notre *San miao* qui avait pensé troubler la paix de l'empire.

Mais sans même recourir à cette explication, forcée peut-être, je crois que la chose est claire; car d'un côté, il y a l'histoire et la tradition; de l'autre, il n'y a que la tradition, laquelle encore me semble être assez moderne.

Un autre fait lèvera peut-être tous les doutes qui pourraient encore exister.

Au chapitre 謨禹大 *Ta yu mo* (§. 20), l'empereur *Chun* interpelle *Yu* et lui dit : « Hélas ! *Yu !* » il n'y a que ces *Yeou miao* qui ne se conforment pas ; » va les soumettre ! *Yu* rassembla tous les grands et » il adressa ces paroles à l'armée, etc. (1). »

Il ne peut y avoir de doute que 苗有 *Yeou miao* soit un peuple ; si donc *San miao* est le même que *Yeou miao*, il s'ensuivra nécessairement que *San miao* était aussi le nom d'un peuple.

D'abord le mot *Miao* s'écrit de même dans les deux noms ; puis nous avons vu que les *San miao* avaient été appelés aussi 民苗 *Miao min*, et cette même dénomination se trouve encore pour les *Yeou miao* au vingt-unième paragraphe du *Ta yu mo* (2) ; enfin tous les commentateurs disent que *Yeou miao* est le nom du prince des *San miao* (3).

On voit que notre opinion est confirmée par les scoliastes, et que ces scoliastes contredisent eux-mêmes ce qu'ils ont avancé plus haut.

Mais ces *Miao* (*San miao* ou *Yeou miao*) faisaient-ils partie du peuple chinois ou non ? Etaient-ils une na-

---

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 28.

(2) *Chou king*, ta thsiouan II, pag. 30 *vers.*

(3) *Idem*, II, pag. 30 *rect.*

tion tout-à-fait différente, ou bien n'étaient-ils qu'une tribu dégénérée, une peuplade qui s'était détachée des autres tribus?

Les Tibétains sont descendans de ces *Miao* (1), et, ils diffèrent complètement, à ce que je crois, des Chinois sous tous les rapports. Quoique ceci suffise pour établir assez bien une différence d'origine, on pourrait objecter que cependant la différence du climat, des habitudes, le long espace de temps qui s'est écoulé depuis la séparation ont pu produire la grande différence qui existe entre les Chinois et les Tibétains. Ceci ne serait qu'une vaine objection, qui ne démontrerait rien et qui tout au plus pourrait remettre la question en doute, mais je pense que ce doute si vague pourra lui-même être dissipé.

Dans plusieurs contrées de la Chine, il existe encore des tribus sauvages et guerrières nommées 苗子 *Miao tseu*, dans le nom desquelles on retrouve celui des *San miao* ou *Yeou miao*. Ces peuplades diffèrent entièrement des Chinois, tant pour leur langue, que pour leurs habitudes, coutumes, etc.; et ici on ne pourra opposer ni la différence du climat, car ils habitent le même pays que les Chinois, ni le long espace de temps qui se serait écoulé depuis leur séparation d'avec les *cent familles*, car ils vivent encore au milieu d'elles:

(1) M. Klaproth a traité ce sujet dans ses *Tableaux historiques de l'Asie*, pag. 130 et suiv.

bétaine (1), sont
en distincte des
ou *Yeou miao*
escendent aussi
fférent de celui

conjecture sur
que les *San*
partie seule-
e partie resta
it pas que le
r distinguer
, il n'y avait
e de *Miao*
el est leur

n, et des

trouve
instruc-
disant :

---

l, p. 67
p. 588.
inois,
c. II,
ausat,



« C'est par là qu'on se fera obéir des *Man* et des *Y* (1) », ou mot à mot : « Les *Man* et les *Y* se conformeront » et se soumettront ». Le commentaire dit que *Man* et *Y* étaient des royaumes (國 *Kouc*) (2), et le P. Gaubil met en note que *Man* et *Y* désignent les étrangers (en général) (3); il traduit même une fois ces noms par la simple expression d'étrangers. C'est au vingtième paragraphe du même chapitre où *Chun* fait observer à *Kao yao* que les *Man* et les *Y* excitent des troubles (4), ou plutôt qu'ils vivent d'une manière désordonnée, et que les Chinois eux-mêmes sont affectés de ce mauvais exemple. A cette occasion *Tchou tseu* demande si ces *Man* et ces *Y* étaient les mêmes que les *Miao*, à quoi il répond qu'il n'y a aucune tradition qui en parle, et que, par conséquent, il ne se trouve pas en état de résoudre ce problème.

Le chapitre 禹貢 *Yu koung* (vers la fin) porte que dans la division de l'empire en *cinq* 服 *fou*, cinq cent li furent assignés pour le 要服 *Yao fou*, à savoir trois cents li pour les 夷 *Y* et deux

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 17.
(2) *Chou king*, ta thsiouan I, pag. 62 *vers*.
(3) Gaubil, *Chou king*, pag. 17, note 4.
(4) *Chou king*, ta thsiouan I pag. 66. — Gaubil, *Chou king*, pag. 18.

cents pour les 蔡 *Tsaï;* que cinq cents li furent assignés pour le 服荒 *Hoang fou*, à savoir trois cents pour les 蠻 *Man* et deux cents pour les 流 *Lieou* ou exilés (1).

La partie du chapitre *Yu koung* qui parle de cette division commence par les mots 姓土賜 « Il donna des terres et des noms de familles ». Le commentateur ajoute que cela signifie que *Yu* a créé des royaumes et qu'il leur a donné des chefs (2).

Quoiqu'une recherche approfondie sur cette division du *Yu koung* soit très-importante pour notre sujet, je m'abstiens cependant de m'en occuper ici parce qu'elle m'entraînerait dans beaucoup d'autres détails qui ne feraient qu'embrouiller la question dont il s'agit principalement ici; je me contenterai d'en indiquer les résultats. Or, il me semble en ressortir incontestablement que les *Man* et les *Y* étaient des peuples différens des Chinois.

Le chapitre 獒旅 *Liu ngao* porte au premier paragraphe : « Que la victoire remportée sur le roi » de *Chang* procura une libre communication avec les

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 54.
(2) *Chou king*, ta thsiouan III, pag. 86 *vers.*

» *neuf Y* et les *huit Man* (1) ». Le commentateur ajoute que les nombres de huit et de neuf ne sont qu'une indication de la pluralité en général; et il cite un passage du dictionnaire 雅爾 *Eul ya* qui assure la même chose. Le commentateur dit encore que ces *Man* et ces *Y* se trouvaient hors des neuf provinces 州 *Tcheou*, et que, par conséquent, ils ne faisaient pas partie de l'empire proprement dit (2).

On remarquera que le *Chou king* parle toujours des *Mou* et des *Y* conjointement; cependant il se trouve un passage où il ne fait mention que des *Man* seulement. C'est au chapitre 武成 *Wou tchhing* où 武王 *Wou wang*, roi de 周 *Tcheou*, dit que les peuples de *Hoa*, de *Hia*, de *Man* et de *Me* lui sont attachés. Le commentateur assure que *Hoa* et *Hia* désignent le peuple chinois, et que *Man* et *Me* sont les nations étrangères (3).

Pour le but que je me propose il serait indifférent de savoir si les *Miao*, d'une part, et les *Man* et les *Y*, de l'autre, sont, ou non, le même peuple; car il s'agit seulement de savoir si, du temps de *Yao* et de *Chun*,

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 173.

(2) *Chou king*, ta thsiouan VII, pag. 1 *vers*.

(3) *Idem*. VI, pag. 36.

Chinois proprement dits; et on pourrait facilement observer la même réserve que *Tchou hi*. Une remarque bien simple pourra peut-être guider dans cette recherche, c'est que les commentateurs et Gaubil qui les a suivis, disent que les *Y* sont les étrangers qui habitent le nord, et que les *Man* sont ceux qui habitent le midi, or, comme on a vu que les *Miao* furent divisés par *Chun;* qu'une partie fut chassée dans les contrées septentrionales et que, relativement à ces derniers, la partie du peuple *Miao* qui resta devait être au midi; comme les mots *Man* et *Y* sont des termes généraux qui signifient barbares du midi et barbares du nord, ce qui peut très-bien s'appliquer aux *Miao;* enfin, que les *Miao* ne se trouvent jamais mentionnés lorsqu'on parle des *Man* et des *Y*, et *vice versâ* (ce qui surtout est frappant dans la description générale de l'empire au chapitre *Yu koung*), on pourrait se croire autorisé à prétendre que ces noms ne sont que de différentes dénominations d'un seul et même peuple.

Ce qu'il y a d'important pour nous, c'est d'avoir trouvé que les *Miao*, les *Man* et les *Y* ne sont pas la même nation que les Chinois. Or, comme il résulte évidemment du texte du *Chou king* que ces différentes nations vivaient dans le même pays, et même dans un contact assez étroit, et que d'un autre côté il est impossible, suivant l'histoire et suivant la raison, que deux peuples, différens entre eux sous tous les rapports, aient pu avoir pris leur origine dans un seul et même pays, l'un à côté de l'autre et presque l'un



dans l'autre, il s'ensuit que l'un de ces peuples doit avoir été d'origine étrangère.

Mais laquelle de ces différentes nations était indigène à la Chine? étaient-ce les *Miao* ou bien les Chinois proprement dits? Je ne doute pas qu'on ne puisse parvenir à un résultat suffisant, en examinant avec soin et avec une scrupuleuse attention tout ce qui nous reste de monumens de l'antiquité chinoise; le *Chou king* lui-même n'en dit rien, si ce n'est l'indication suivante, laquelle cependant est assez faible.

Le *Chun tian* dit que l'empereur *Chun* divisa les *Miao* et qu'il en chassa une partie au nord; donc le nord ne pouvait pas être la contrée où était situé le pays de ces *Miao*; et cela s'accorde parfaitement avec la tradition et avec les explications des commentateurs qui prétendent que le royaume des *Miao* était situé au sud-est de la Chine actuelle. Le fait que les *Miao tseu* d'à présent habitent le midi de la Chine, et que très-probablement ils ont conservé leurs anciennes demeures, qui, par leur nature, ne pouvaient guère être conquises, donne un nouvel appui, tant au texte qu'à la tradition. Mais cette tradition étant reconnue avoir des bases historiques, elle appuie de son côté une autre tradition qui porte que les Chinois descendus des montagnes de la haute Asie ont conquis le pays auquel ils ont donné leur nom. Tous les anciens peuples ont gardé les souvenirs plus ou moins purs de leur origine, que bien des siècles n'avaient pu effacer; et la critique a prouvé que ces traditions contenaient des vérités historiques. Or, comme nous trouvons que, dans

leurs mythes, les Chinois tournent sans cesse
gards vers les montagnes élevées et couvertes
de la haute Asie, que leurs saints et leurs im
demeurent, que leur *paradis* avec l'arbre m
est sur la montagne 崘崐 *Kouen lu*
serait-on pas tenté de croire que ces monta
Kouen lun ne soient vraiment leur ancienn
que par conséquent, les *cent familles* sont d
étrangères au sol de la Chine actuelle, et que
sont la nation aborigène?

Je pense du moins que cette question est di
recherche attentive et consciencieuse, d'aut
qu'elle mènerait à des résultats extrêmement

La constitution religieuse de l'empire chi
ses premiers monarques est plus difficile à s
ne l'était celle de l'état, mais peut-être est-e
plus importante. Presque tout ce qui, jusq
d'hui, a été écrit sur l'antiquité des Chinois, s'e
aux recherches sur l'état religieux; cependant
saurions être accusés de témérité lorsque no
çons que ces recherches, toutes profondes ou
qu'elles puissent être, ont été dirigées par un
parti ou de corps, d'où il est résulté nécessaire

(1) Gaubil, *Chou king, Disc. prél. du P. Prémare.* — *la vie et les opinions de Lao tseu*, par M. Abel-Rémus 1823, *in-4.°* p.10. « On sait que ce nom (*Kouen lun*) désign » graphie, les montagnes les plus élevées du Tibet, et en » gie, la montagne du pôle, ou le pôle arctique lui-mêm » Maha-merou des Hindous, le Caucase, &c. »

vues partielles ou fausses. Notre but ne peut être celui des savans missionnaires qui ont écrit sur ce sujet.

Il ne s'agit pas pour nous de savoir si la véritable religion a été connue en Chine, ou si seulement il y a eu des traditions dérivées de celle du peuple hébreux, ou bien s'il faut ranger les Chinois parmi les autres peuples payens. Il est vrai que notre opinion sur ce point semblera devoir résulter des recherches et des discussions auxquelles nous avons dessein de soumettre le *Chou king*, mais on se souviendra que notre plan n'est pas de faire une histoire de l'antiquité chinoise, que nous nous bornons seulement à tirer des conclusions de ce que disent les deux premiers chapitres des annales, et que par conséquent, ce qui pourra être vrai en partant de notre point de vue, pourrait être considérablement modifié en comparant tout ce qui nous reste de traditions sur ces anciens temps.

Voici les faits rapportés par le *Yao tian* ou le *Chun tian*, qui se rattachent à notre sujet.

Yao ordonna à *Hi* et à *Ho* de s'accommoder avec *vénération* à l'auguste ciel; de faire le calendrier pour la supputation du soleil, de la lune, des astres et des planètes, et d'enseigner *respectueusement* les temps aux hommes. Il ordonna à *Hi tchoung* de recevoir *respectueusement* le soleil levant; à *Hi chou*, d'observer *respectueusement* la longueur du jour; à *Ho tchoung* d'accompagner *respectueusement* le soleil couchant; et à *Ho chou* d'observer la brièveté du jour (1).

---

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 6 et 7.

On ne saurait contester qu'il s'agit ici d'observations astronomiques, mais je pense qu'il y a plus. Pourquoi ces expressions soigneusement répétées *avec vénération* et *respectueusement?* Le *Chou king* ne dit jamais un mot sans nécessité, jamais il ne se sert d'une expression quelconque, si elle n'est pas impérieusement exigée. Si l'on voulait objecter que cette expression réitérée a été nécessitée par la symétrie des phrases, qui, dans les anciens livres chinois, est toujours strictement observée, nous répondrions que cette symétrie est toute naturelle dans le *Chou king,* que le laconisme du style en opposition avec la multitude des faits que l'auteur expose, ne peut jamais l'avoir forcé à rechercher un mot, seulement pour l'ornement de sa diction et pour la rendre élégante. Il est bien plus probable que, s'il n'avait pas voulu faire ressortir l'idée exprimée par les mots *respectueusement* et *avec vénération,* il les aurait supprimés ou remplacés par d'autres termes nécessaires. Mais si ces expressions sont necessaires, comment les rapporter à de simples observations astronomiques? On peut bien ordonner à un astronome d'observer avec précision, de supputer avec soin, mais de lui dire de considérer les astres *avec respect,* d'observer leurs mouvemens *avec vénération,* cela ne convient guère, à moins qu'on ne suppose que, pour eux, les astres devaient être des objets d'un respect particulier.

Il est vrai encore que les mots 欽 *Khin,* 寅 *In,* et 敬 *King,* pourraient être rendus par *avec*

soin, avec scrupule, avec attention, &c., au lieu de les traduire par *respectueusement* et *avec vénération*, comme je l'ai fait; mais cette traduction me paraîtrait un peu hardie, puisque les mots que nous venons de citer ont pour signification la plus usitée et primitive, celle de *adorare, colere ut deum, revereri, timor reverens, reverentia interior, &c.* (1).

Mais il y a dans le texte deux autres expressions qui me semblent devoir exclure cette manière de traduire. Au quatrième paragraphe il est dit que *Yao* ordonna à *Hi tchoung* d'aller habiter *Yu i*, qui était nommé aussi *la vallée lumineuse*, et il ajoute :

寅賓出日

» de recevoir le soleil levant avec respect et comme on
» reçoit un hôte. »

Au paragraphe six, *Yao* commande à *Ho tchoung* d'aller habiter la partie occidentale qui est appelée la *vallée ténébreuse*, puis il dit :

寅餞納日

« de reconduire le soleil couchant avec respect et comme
» on reconduit un hôte. »

Le mot 餞 *Tsian*, signifie proprement : *offrir*

---

(1) *Voyez* Basilii a Glemona, *lexicon sinico-latinum*, 4616, 2146 et 3761.

des vivres et du vin aux personnes qui s'en vont; donner des présens (1). Or, l'expression de *recevoir le soleil comme un hôte*, et surtout celle de *le reconduire, de l'accompagner, comme on accompagne un hôte en lui offrant des vivres, du vin et des présens*, ne pourra jamais s'accorder avec l'idée de simples observations astronomiques, et on sera obligé, pour ne pas supposer des contradictions dans le texte, de traduire les mots *In*, *Khin* et *King* par *respectueusement, &c.* et non par *avec soin* et *attention.*

Le chapitre *In tching* rapporte le fait suivant :

« *Hi* et *Ho* plongés dans le vin n'ont fait aucun usage
» de leurs talens, ils ont agi contre les devoirs de leur
» charge et sont sortis de leur état. Ils sont les premiers
» qui ont mis le désordre dans les nombres fixes du
» ciel, et qui ont abandonné la commission qu'on leur
» avait donnée. Au premier jour de la dernière lune
» d'automne, le soleil et la lune en conjonction n'ont
» pas été d'accord dans *Fang*. L'aveugle a frappé le
» tambour, les officiers et le peuple ont couru avec
» précipitation (2). »

Les officiers et le peuple ont couru avec précipitation, parce qu'une éclipse arriva sans que le tribunal des affaires célestes l'eût fait connaître d'avance ; ils furent saisis d'effroi lorsque le soleil vint à s'obscurcir. Une éclipse cependant n'a rien d'effrayant en elle-même, surtout chez un peuple où les connaissances astrono-

(1) Basil. *lexicon*, 13, 272.
(2) Gaubil, *Chou king*, pag. 67.

miques sont déjà arrivées à un certain degré (1). Mais une éclipse peut être un sujet de peur pour une nation qui regarde les astres comme des divinités, qui est accoutumée à prendre tous leurs mouvemens pour des signes de leur volonté suprême, et qui, dans leur obscurcissement subit ne voit qu'une manifestation de leur colère. Le P. de Mailla rapporte à ce sujet qu'une grande quantité de petits mandarins étaient tenus d'ob-

---

(1) Encore à présent, que le culte des astres a complètement disparu à la Chine depuis un si grand espace de temps, les éclipses produisent le même effet de stupéfaction. Le P. Lecomte, dans ses *Nouveaux Mémoires sur l'état présent de la Chine*, 2 vol. *in-12*. Paris, 1696, dit à ce sujet : « De tous temps les peuples ont » été frappés d'étonnement à la vue des éclipses du soleil et de la » lune dont ils ignoraient les causes naturelles. Pour les expliquer, » il n'y a point d'extravagances dont ils ne se soient avisés; et les » Chinois, les plus anciens astronomes du monde, n'ont pas été » en cette matière plus raisonnables que les autres. Ils se sont imaginés que dans le ciel il y avait un dragon d'une prodigieuse grandeur, ennemi déclaré du soleil et de la lune qu'il veut dévorer. » Ainsi, dès qu'on s'aperçoit du commencement de l'éclipse, ils font » tous un bruit épouvantable de tambours et de bassins de cuivre, » sur lesquels ils frappent de toute leur force, et jusqu'à ce que le » monstre, effrayé du bruit, ait lâché prise. Depuis plusieurs années, les gens de qualité qui ont lu nos livres, sont détrompés de » cette erreur; cependant durant le temps de l'éclipse, surtout si » c'est une éclipse de soleil, on ne laisse pas à Pékin de garder les » anciennes coutumes qui ont quelque chose de superstitieux et de » ridicule tout ensemble : car, tandis que les observateurs sont à la » tour, appliqués à en déterminer le commencement, la fin et la » durée; les principaux mandarins du *Li pou* sont à genoux dans » une salle ou une cour du palais, toujours attentifs à ce qui se » passe dans le ciel. Ils se prosternent continuellement devant le » soleil, comme pour lui porter compassion, ou devant le dragon, » pour le prier de laisser le monde en repos, et de ne pas dévorer » un astre qui lui est si nécessaire. » Tom. 1, pag. 153 et suiv.

server tous les mouvemens des astres avec la plus scrupuleuse attention (1). Or, ceci ne pourrait être expliqué qu'en admettant l'opinion que les astres étaient regardés comme des divinités.

Revenons encore à la note du P. Gaubil que nous avons citée plus haut et où il expose, d'après le *Koue iu* de *Tso kieou ming*, que *Hi* et *Ho* avaient été chargés de supprimer le faux culte. Pour qu'il y ait un faux culte, il faut qu'il en existe un autre regardé comme le seul véritable, il faut en un mot qu'il y ait une religion d'état. Ceux qui sont le plus naturellement portés à détruire les hérésies, sont ceux qui ont soin de la véritable loi; ils y sont conduits et par devoir, et par intérêt : *Hi* et *Ho* devaient donc être attachés à la religion de l'état. Nous avons vu qu'ils étaient attachés à l'observation des astres; donc l'observation ou plutôt le culte des astres était la véritable religion dont il est question, et *Hi* et *Ho*, que jusqu'ici nous avons désignés sous le nom de tribunal des affaires célestes, devaient être les prêtres de cette religion.

Analysons les caractères qui désignent ce sacerdoce :

羲 *Hi*, signifie une *victime ;* il est formé des caractères 羊 *Yang*, agneau, 戈 *Ko*, lance, 禾 *Ho*, grains, et d'un groupe qui donne la prononciation.

和 *Ho*, signifie *concorde*, *paix*, *se conformer*, et

---

(1) Mailla, *Histoire générale de la Chine*, &c. t. I, p. XCVIII.

à côté du caractère 口 *Kheou*, qui désigne la *bouche*, il y a le groupe qui donne la prononciation. Peut-on désigner plus clairement un collége de prêtres, dont une partie était chargée de présenter les victimes, ou les prémices des grains, et dont l'autre avait la tâche d'adresser des prières aux divinités? Il n'y a rien, à la vérité, dans ces caractères qui puisse faire penser que ces divinités étaient des astres, mais les occupations du tribunal, si bien déterminées par le *Chou king*, ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet.

Ces seules notions données par le *Chou king*, sont, ce me semble, assez importantes pour nous faire croire que les anciens Chinois ont véritablement adoré les astres; mais un fait d'une si haute importance, doit être appuyé par d'autres preuves. Nous les trouvons rapportées dans la compilation intitulée 典異神 *Chin i tian* ou *Traité des esprits et des merveilles*, qui se trouve à la bibliothèque du Roi, et dont M. Abel-Rémusat a bien voulu me communiquer la notice détaillée qu'il en a composée, et par le moyen de laquelle il m'a été possible de me servir de ce livre avec utilité.

Voici ce qu'il rapporte :

« *Yan ti chin noung* (prédécesseur de *Hoang ti*) » est le premier qui a sacrifié au soleil levant.

» Nous avons examiné le supplément du *Sse ki*, par » *Sse ma thsian*, au chapitre *San hoang pen ki*, mais » il garde le silence sur ce sujet.

» Nous avons encore examiné le livre 遺拾

» 記 *Chi i ki* (1), il assure que *Yan ti Chin noung* » a élevé des collines entourées de murs pour y sacrifier au soleil levant.

» *Ti ko Kao sin chi* a bâti des autels élevés pour » y sacrifier au soleil.

» Nous avons examiné le *Sse ki* au chapitre *Ou ti* » *pen ki*, où il dit que *Ti ko Kao sin chi* a observé le » soleil et la lune, qu'il est allé à leur rencontre, et » qu'il leur a fait des sacrifices.

» Nous avons examiné le *Lou sse* de *Lo pi*, lequel » rapporte que *Ti ko Kao sin chi* éleva des tertres et » des collines aux frontières méridionales de son em- » pire pour y sacrifier au *Chang ti*, au soleil, à la » lune, aux étoiles fixes et aux planètes (2). »

Pour appuyer les faits que nous venons de rapporter, l'auteur de la compilation allègue encore les passages du *Chou king*, que nous avons discutés; puis il en ajoute d'autres, tirés du livre classique et canonique intitulé 記禮 *Li ki* (Mémorial des rites).

« Au chapitre *Youeï ling* on trouve qu'aux lunes » du printemps et de l'hiver, les empereurs invoquaient » les 宗天 *Excellences du ciel*, pour qu'elles » leur accordassent de bonnes années. Le commenta-

(1) Je ne connais pas ce livre.

(2) *Chin i tian* (Nouveau fond de la bibliothèque du Roi), liv. XIII, 1.re part. pag. 1 et suiv.

» teur dit que les excellences du ciel sont le soleil, la » lune et les étoiles.

» Au chapitre *Kiao te seng* il est dit : Parmi les sa- » crifices faits sur le *Kiao*, celui d'aller au-devant du » soleil était le plus considérable.

» Le chapitre *Tsi fa* porte que les anciens empe- » reurs sacrifiaient au soleil dans leur palais.

» Le chapitre *Tsi yï* dit que dans les sacrifices du » *Kiao* on adressait des remercîmens au ciel, qu'on » recevait le soleil et la lune comme on reçoit des » hôtes; que les princes de la famille des *Hia* sacri- » fiaient à ces deux astres lorsqu'ils commençaient » à s'obscurcir; que les *Chang* leur sacrifiaient lorsqu'ils » commençaient à briller; et que les *Tcheou* sacri- » fiaient au soleil du matin jusqu'au soir.

» Le livre *Koue iu* dit, au chapitre *Tcheou iu*, que » les anciens empereurs, lorsqu'ils possédaient l'em- » pire, adoraient le *Chang ti* et les esprits des clartés » (c'est-à-dire du soleil et de la lune), et qu'il les ser- » vaient respectueusement; que, par conséquent, le » matin ils adoraient le soleil, et que la nuit ils s'adres- » saient à la lune, pour montrer au peuple qu'on doit » obéir à son souverain (1). »

Je rapporterai ici un passage du 山海經 *Chan haï king* (livre des mers et des montagnes) (2),

---

(1) *Chin i tian*, liv. XIII, 1.re part. pag. 4 et suiv.

(2) Le *Chan haï king* est, à la vérité, un livre bien suspect à la Chine, et quoique les *Tao sse* lui accordent une antiquité extré-

qui me paraît assez curieux, quoiqu'il se rapporte plutôt à l'origine du tribunal des affaires célestes, qu'à l'adoration des astres.

« Aux extrémités des mers de l'orient et du midi, et
» au milieu du *Kan choui* (fleuve d'eau douce), il y
» a le royaume des *Hi* et *Ho*. C'est là qu'il y a de jeunes
» filles nommées *Hi* et *Ho*, lesquelles se baignent dans
» l'abîme de l'eau douce, lorsque le soleil est brûlant.
» *Hi* et *Ho* sont les êtres qui, au commencement du
» ciel et de la terre, ont produit le soleil et la lune, et
» qui les gouvernent. Ils demeurent dans le ciel de
» *Khioung sang* et à l'extrémité des huit termes. Ils
» président au soleil et à la lune, et ils prennent soin
» que ces astres se lèvent et se couchent tour à tour
» pour produire le jour et la nuit. Si l'on observe le
» ciel avec attention, on remarquera que les enfans de
» *Hi* et de *Ho* sortent de la vallée lumineuse, une fois

---

mement reculée, qu'ils disent même remonter au temps de l'empereur *Yu*, les lettrés de l'école de *Khoung tseu* n'en font aucun cas, en assurant qu'il est d'une rédaction très-moderne. Ils accordent, à la vérité, qu'un livre de ce nom a existé dans la plus haute antiquité, mais ils prétendent qu'il a été perdu, et que celui que nous possédons est l'ouvrage d'un imposteur. Le livre *Khoung tseu kia yu*, 孔子家語 ou *Entretiens familiers de Khoung tseu*, composé vers la fin du VIII.e siècle avant notre ère, rapporte cependant (chapitre XXV) un passage du *Chan haï king*, qui se trouve aussi dans celui que nous possédons. Il existait donc déjà de ce temps (et on peut encore reculer le temps de son origine), il jouissait donc déjà d'une grande autorité ce qui suppose une antiquité assez reculée, du moins chez les Chinois. *Voyez* Gaubil, *Chronologie chinoise*, pag. 123.



portant, ne pouvait pas manquer de le suivre de près. Le ciel, soumis lui-même à des changemens continuels, ne pouvait plus leur offrir l'idée sublime qu'ils s'en étaient faite d'abord. Des choses visibles ils passèrent à l'abstraction; c'est *l'être qui réside dans le ciel* qui devint leur dieu, et ils le nommèrent 天上 *Chang thian*, ciel suprême (celui qui est plus élevé que le ciel), 天皇 *Hoang thian*, auguste ciel, ou enfin 帝 *Ti*, dieu, et 帝上 *Chang ti*, dieu suprême. Le polythéisme avait donc fait place au monothéisme, mais ce n'est que peu-à-peu que celui-ci devint universel; pendant un assez long espace de temps, le *Chang ti* ne fut que le *premier dieu* avec lequel on adorait conjointement les autres anciennes divinités, les astres.

C'est dans cette situation morale que se trouvait le peuple chinois au temps de *Yao* et de *Chun*. Les sacrifices étaient principalement adressés au *Chang ti*, et c'était l'empereur lui-même qui en était chargé, tandis que le culte adressé aux astres n'était rendu que par une magistrature sacerdotale.

L'empereur joignait donc des fonctions politiques à des fonctions purement religieuses; il n'était pas seulement empereur, chef de l'administration civile, il était encore prêtre. Cela ne doit pas nous étonner, puisque nous savons que les anciens monarques étaient ou devaient être de la famille de *Hoang ti*, qu'on ap-

pelait l'envoyé du *Chang ti*, et qui, peut-être, avait lui-même introduit ce nouveau culte. D'ailleurs, chaque empereur était censé avoir des communications intimes avec le ciel ou le *Chang ti* (car peu à peu les deux expressions sont devenues entièrement synonymes), il s'appelait même *le fils du ciel*, ses fonctions étaient nommées les fonctions célestes. En lisant le *Chou king* et les autres livres classiques, on trouvera une grande quantité d'indications semblables.

Le culte des astres avait des prêtres qui formaient un collége important et puissant (*Hi* et *Ho*); il devait nécessairement en avoir, puisqu'il n'y avait que des hommes instruits qui pussent lire la volonté des *dieux*, dans leurs mouvemens. Il fallait être astronome pour y parvenir, et la foule du peuple ne pouvait pas l'être.

Pour le culte du dieu suprême, il n'avait pas besoin de sacerdoce, puisqu'il n'avait point de mystères; le *Chang ti* se révélait non-seulement à l'empereur, mais aussi à chaque homme pieux et sincère; sa volonté se faisait même connaître dans la volonté du peuple (1).

---

(1) Le chapitre *Ta yu mo* (3.e chap. du 1.er liv. du *Chou king*) dit : « Ce que le ciel voit et entend, se manifeste par ce que les » peuples voient et entendent; ce que les peuples jugent digne de » récompense et de punition, indique ce que le ciel veut punir et » récompenser. Il y a une communication intime entre le ciel et le » peuple (Gaubil, *Chou king*, pag. 34). » Le *Tchoung king*, dont j'ai fait insérer la traduction dans un recueil littéraire allemand, porte au douzième chapitre : « Les sages empereurs de l'antiquité » se servaient des yeux et des oreilles de l'empire pour voir et pour » entendre; car la volonté du peuple était aussi leur volonté (puis- » que c'est par les desirs du peuple, ajoute le commentateur, que

Le sacerdoce voyant que le nouveau culte cherchait à détruire son autorité, les empereurs, au contraire, se trouvant favorisés par l'innovation qui, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, avait probablement été introduite par l'un d'eux, et qui leur donnait toute l'autorité qu'autrefois ils étaient forcés de partager avec les prêtres, il dut nécessairement en résulter une vive opposition entre les deux partis. Sous *Yao, Chun* et *Yu*, qui, par leur mérite personnel et leurs bienfaits, s'étaient acquis l'amour de leur peuple, les prêtres ne pouvaient pas tenter de manifester leur colère; mais, lorsqu'après *Taï kang,* monarque faible et débauché, l'autorité de l'empereur parut pouvoir être attaquée avec succès, ils ne se continrent plus; l'étendard de la révolte fut levé par eux. L'empereur régnant, *Tchoung koung,* prince éclairé et juste, admirable par ses talens comme par l'énergie de son caractère, digne en un mot des grands monarques qui l'avaient précédé dans le gouvernement de l'empire; ce prince, dis-je, ne demandait pas mieux que de trouver une occasion favorable de pouvoir s'opposer convenablement à ses ennemis déclarés. Il les combattit, les défit dans une bataille sanglante et il extermina le sacerdoce; car depuis ce temps l'histoire ne parle plus du *tribunal des affaires célestes.*

Une remarque qui ne peut manquer d'être faite par

» se manifestent les intentions du ciel). » On pourrait former un livre des passages, exprimant la même idée qui se trouvent dans les livres canoniques de la Chine.

fondées sur l'histoire (1), que, si on ne pouvait pas démontrer la haute antiquité des Chinois par la nature même de leur langue, ce point seul pourrait autoriser à l'admettre.

Nous nous étions proposé de parler aussi de l'état de la civilisation des Chinois au temps de *Yao* et de *Chun*, en tant qu'elle résulterait de nos deux chapitres; mais nous avons cru devoir renoncer à ce projet, parce les données sont en trop petit nombre pour qu'on puisse en tirer des résultats satisfaisans, et parce qu'elles sont presque toutes relatives à l'astronomie. Je ne suis pas encore assez familiarisé avec cette science pour pouvoir en donner des explications satisfaisantes. J'avoue de même mon ignorance sur ce qui concerne la musique, et je me bornerai à faire remarquer que ces deux sciences (car pour les Chinois la musique est une science plutôt qu'un art) étaient déjà connues des Chinois à l'époque que nous considérons, que même ils y étaient parvenus à un haut degré de perfection, et enfin que la musique était considérée comme un moyen infaillible pour arriver à une bonne et juste administration. Ils pensaient (comme les Chinois le pensent en-

(1) Au chapitre *Tcheou kouan* il est dit : « *Yao* et *Chun*, après » avoir *examiné l'antiquité*, créèrent cent officiers. » Le P. Gaubil dit dans une note : « Ces mots *examiner l'antiquité* sont remarqua- » bles. Ces deux rois avaient donc des connaissances, c'est-à-dire, » quelque histoire des temps antérieurs au leur. Les auteurs du » *Tso tchouan* parlent des officiers de *Hoang ti*, de *Chao hao*, qui » régnaient avant *Yao*. Confucius, dans ses commentaires sur l'*Y* » *king*, parle de *Fou hi*, de *Chin noung* et de *Hoang-ti*, comme de » princes qui ont régné avant *Yao*. » Gaubil, *Chou king*, pag 256.

core à présent) que le gouvernement qui se servait de la musique, ne pouvait manquer de s'attirer l'amour de ses peuples; et que les peuples qui entendaient et saisissaient l'harmonie produite par la musique, étaient nécessairement conduits à l'amour de ce qui est bon et juste. L'influence de la musique sur toute la nature est exprimée d'une manière très-heureuse et très-poétique, par *Koueï*, intendant de cet art. « Lorsque les orgues » et les petites cloches retentissent tour à tour, dit-il, » les oiseaux et les animaux tressaillent de joie; le *Foung* » *koang* bat des ailes, lorsqu'il entend les neuf accords » de la musique *Siao chao*. Quand je frappe ma pierre, » soit doucement, soit fortement, les bêtes les plus fé- » roces sautent de joie, et les chefs des officiers sont » d'accord entre eux (1). » Expressions qui nous rappellent vivement le mythe hellénique sur Orphée et la puissance de ses mélodies.

Les travaux de l'empereur *Yu* entrepris et achevés pour remédier aux malheurs causés par la grande inondation, attestent la grande perfection que les Chinois avaient déjà acquise en fait de sciences mathématiques, hydrauliques, &c. Leurs connaissances en botanique, et en minéralogie, comme en géographie, paraissent aussi avoir été assez étendues; mais comme elles sont principalement indiquées dans le chapitre *Yu koung*, qui ne nous occupe pas actuellement, mais qui deviendra plus tard l'objet d'un travail particulier, nous nous bornerons à cette simple indication.

---

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 39.

Quant aux usages et aux coutumes des Chinois au temps de l'empereur *Yao* et de son successeur, il y en a deux qui se font principalement remarquer; c'est la polygamie et le culte qu'on adressait aux morts. Le dernier usage surtout mérite une attention particulière, parce qu'il paraît être de la plus haute antiquité et qu'il est commun à plusieurs anciens peuples. Mais, comme il serait nécessaire de comparer avec les coutumes chinoises, ce qu'on sait de l'origine et de l'extension de cet usage chez tous les peuples où il se trouve, pour pouvoir arriver à un résultat satisfaisant; et que d'ailleurs, il n'y a que le *Li ki* qui puisse donner des notions suffisantes sur ce sujet, et que le *Chou king* ne dit autre chose à cet égard, si ce n'est que telle coutume ou tel rite était déjà connu dans les temps dont il nous transmet l'histoire, nous serons encore forcés à ne pas en parler pour cette fois.

Quant à la polygamie, elle résulte évidemment d'un passage du *Yao tian* où il est dit que *Yao* donna ses deux filles à *Chun* pour qu'il les épousât (1). Il y a eu des missionnaires qui, pour être conséquens dans leur système une fois adopté, ont prétendu qu'il ne s'agissait point ici de polygamie et que les mots du texte chinois:

女于厥時女
二刑觀于

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 10.

entièrement de l'avis de M. Neumann, car il y a d'a-
bord la tradition constante, parmi les Chinois, que *Chun* épousa les deux filles de *Yao* dont on a même conservé les noms (皇娥 *O hoang*, et 英女 *Niu ing*), en outre la polygamie est un usage qui a toujours été national à la Chine, et qui s'y est conservé jusqu'à nos jours. On le retrouve indiqué dans le *Chou king* en plusieurs endroits, même pour des temps peu éloignés de celui de *Yao;* et on a tout lieu de présumer que, si cet usage ne datait pas de la plus haute antiquité, mais qu'il eût été introduit plus récemment, les historiens n'auraient pas manqué d'en parler amplement, en racontant son origine et ses causes. *Sse ma thsian*, qui s'est toujours appuyé sur des documens historiques rassemblés par son père, ne paraît pas même avoir pensé qu'il pût y avoir la moindre incertitude sur ce point, et, dans son récit il parle des deux filles de *Yao* (1).

---

graphe du *Chun tian*, où l'on rencontre la particule 第 comme signe d'article partitif (*voyez* M. Abel-Rémusat, *Grammaire chinoise*, §. 117). Je ne compte pas les interjections qui sont d'une tout autre nature.

(1) *Sse ma thsian*, Sse ki I, pag. 10.

Notice sur la collection des manuscrits palis et singhalais de Copenhague, traduite du danois par M. E. Jacquet (1).

M. Molbech, directeur du *Nordisk Tidsskrift*, journal en danois qui se publie à Copenhague, a donné dans ce recueil un mémoire sur la langue palie et sur les manuscrits pali-singhalais de la grande bibliothèque royale de cette ville. Il a suivi les commencemens et les progrès de l'étude du pali par les Européens, et s'est arrêté dans cette revue à l'*Essai sur le pali*, dont il donne, d'après un exemplaire déposé à la grande bibliothèque, une notice assez étendue, accordant à ce beau travail l'estime qu'il a partout obtenue. Au reste ce compte rendu ne contient aucun

(1) Cette notice est traduite par extraits du journal danois le *Nordisk tidsskrift særdeles for historie, literatur og konst; udgivet af Chr.* Molbech. Kiöbenhavn, 1827, premier cahier du premier volume. L'article porte le titre de *Om Pali-sproget og om Pali haandskrifter i det store kongelige Bibliothek* : il paraît avoir été rédigé par M. Molbech sur l'*Essai* de MM. Burnouf et Lassen et sur la liste des manuscrits palis présentée au roi de Danemarck par M. Rask. Cette liste seule pouvait présenter quelque intérêt; je l'ai reproduite dans cette traduction, en reportant immédiatement sous les articles les notes originales qui les accompagnent dans le *Nordisk tidsskrift* : j'y ai joint quelques notules destinées à rétablir la lecture assez souvent altérée par le système orthographique de M. Rask. Enfin M. E. Burnouf a bien voulu prendre sa part dans cette notice, en l'accompagnant de ses observations sur cette intéressante collection, qui n'était pas encore bien connue en France.

fait qui ne soit bien connu à Paris, et il serait inutile de le reproduire dans ce Journal, qui a eu les premières confidences des deux savans auteurs.

M. Molbech termine ainsi son mémoire :

Nous donnons ici un avis de la plus haute importance aux amateurs présens et à venir de la littérature indienne. La grande bibliothèque de Copenhague possède depuis l'année 1824 une collection de vingt et quelques manuscrits palis accompagnés d'environ trente manuscrits en langue singhalaise, qui sont pour la plupart des traductions de quelques-uns des manuscrits palis précités. Ce trésor peut servir à l'illustration du système religieux des bouddhistes, et de l'histoire ancienne de l'Inde et de Ceylan. Tous ces manuscrits ont été rapportés de Ceylan en Danemarck par le professeur Rask en 1823; et S. M. le roi de Danemarck a bien voulu acquérir cette collection unique en Europe, pour en faire présent à la bibliothèque. Nous pensons qu'il ne sera pas désagréable aux savans étrangers qui s'occupent de la littérature indienne, de trouver ici une notice de tous ces manuscrits (dont les titres ont été transcrits par le professeur Rask lui-même), accompagnée de quelques notes que ce savant avait ajoutées au catalogue de cette collection, qui a été présenté à S. M. le roi de Danemarck (1).

OBSERVATION DU TRADUCTEUR.

Il serait bien desirable que M. Rask publiât un catalogue raisonné des collections zende et palie qu'il a rapportées, et qu'il l'accompagnât de notices et d'extraits en caractères

originaux : ce qui n'est au-dessus ni de son érudition, ni de la munificence du Gouvernement danois. Ces statistiques des grands dépôts scientifiques peuvent être comptées au nombre des entreprises littéraires les plus utiles.

Quelque soient les avantages que l'on reconnaisse à la transcription, comme elle ne peut atteindre à l'unité phonologique, il sera toujours plus facile de lire les caractères originaux et plus facile surtout de faire sur les textes mêmes des opérations étymologiques. Le système de transcription adopté par M. Rask est assez difficile à restituer : c'est un éclectisme alphabétique qui gène la lecture et qui n'est pas destiné à être adopté par les orientalistes européens, quoique toutes les nations puissent à-peu-près y réclamer une lettre. M. Rask a lu à la Société de Colombo un mémoire sur la méthode de transcription la plus convenable (il a dû être inséré dans le I.er vol. des *Trans. de la Soc.*), mais il est probable que la transcription appliquée à cette notice n'a été adoptée par M. Rask qu'après son retour en Danemarck; puisque, dans un article du *Dansk lit. tid. 1823*, pour lequel ce savant a sans doute fourni quelques notes, on trouve encore les noms très-reconnaissables de *Maha vansò*, d'*Anguttara nikayo*, &c. Les principales singularités de la nouvelle transcription sont l'introduction du *th* anglo-saxon comme valeur de ट *t* pointé des Anglais (ठ *tth*) à côté de *c* et de *j* italiens; *gg* pour *ng*, et le groupe bizarre *tj*, espèce d'aspiration qui ne paraît appartenir à aucune langue, destinée à représenter य्ह : il faut le rencontrer dans des mots aussi connus que मय्हा et सङ्गय्ह pour en reconnaître la valeur.

A. MANUSCRITS PALIS.

1. *Parivárapathhó;* ouvrage religieux.

2. *Digha-nikáyo* (2).

3. *Majjhima-nikáyo.*

4. *Samyutta-nikáyo.*

5. *Agguttera - Nikáyo.* Ces quatre n.os sont de grands ouvrages, d'un caractère moral et religieux, rédigés sous la forme de narration, et en partie peut-être entremêlés d'histoire positive (3).

6, A, B, C. *Majjhima-nikáya thiká* (4). Commentaire exégétique en trois volumes, sur le *Majjhima-nikáyo*, en langue palie, et écrit à Ava en caractères birmans.

7. *Papanca-sudani.*

8. *Suttinapatam* avec

9. *Ahthhakatha* ou commentaire sur le même : (tous trois sont des ouvrages théologiques).

10. *Játakaththhakathá* (5) ample récit des 550 renaissances ou manifestations de Bouddha (incarnations): l'un des principaux livres religieux des bouddhistes (6).

11. *Dhamma-padam* (7), espèce d'éthique, avec

12. *Dhamma-pada-ththhakathá* (8), commentaire raisonné du précédent.

13. *Dhamma-sayáni-pakarani.*

14. *Sammo-havitodani-aththhakatha* avec

15. *Pandán-aththakatha*, commentaires.

15 B. *Vibhaggappa-karanam.*

16. *Jinâlankáro*, ouvrage philosophique (9).

17. *Sara-sangatjo* [c'est-à-dire la belle collection] (10).

18. *Matjavamso* (11) [c'est-à-dire *la grande histoire*] (12).

19. *Milinda-pantjo*, réponse à des questions sur la religion.

20. A. B. *Therath",thakathá* (13). *Paramattha-dipani* (14).

21. *Kammavacam* (15), livre liturgique écrit à Amarapoura avec grand luxe sur douze feuilles de palmier dorées, de vingt et un pouces de long et environ quatre pouces de large, ornemens et lettres en laque noire sur fond d'or.

Ce numéro est le livre religieux des Birmans, connu généralement sous le titre de *Kammouwa* (a), recueil liturgique qui renferme le cérémonial et le formulaire imposés au candidat qui desire être reçu dans l'ordre supérieur des prêtres. Paulin de Saint-Barthélemy a le premier fait connaître cet ouvrage, dont il donne une notice d'après l'exemplaire de la Bibliothèque de la Propagande (*Mus. Borgian.* p. 84). Buchanan en a donné une traduction, non pas, il est vrai, d'après l'original, mais d'après une version latine (*On the rel. and litter. of the Burm. Asiat. Resear.* VI, 280-289). Adler a donné une traduction allemande du *Kammouwa*, d'après une version italienne du P. Percoto, qui avait été missionnaire à Ava (b) (*Egger's Deutsches gemeinnützziges Magazin 1 Jahrgang*, I, 123, sqq.) (c). L'exemplaire de notre Bibliothèque est incontes-

---

(a) Il est probable qu'il existe des versions du *Kammavatcham* en singhalais, en birman et en siamois, comme il en existe du *Pâtimokkha* en singhalais (n.° 32 de la collection) et en siamois. Voy. *Laloubère*, qui en a donné des fragmens.

(b) Il avait composé une grammaire et un vocabulaire birmans, qui sont aujourd'hui sans doute déposés à la Bibliothèque de la Propagande.

(c) Les auteurs de l'*Essai sur le pali* n'ont pas connu cette tra-

tablement plus complet et plus remarquable que celui de Paris, décrit par MM. Burnouf et Lassen, pag. 205-209. Le commencement de l'ouvrage correspond on ne peut mieux avec le *fac simile* que les savans indianistes ont donné de la première feuille de l'exemplaire de Paris. A l'extérieur, notre exemplaire ressemble à celui qui vient d'être cité. Les feuilles de palmier sont enduites d'une laque épaisse recouverte d'une légère dorure; sur ce fond sont peints des ornemens en vernis rouge, et les lettres, d'abord tracées avec ce vernis, sont surchargées en laque noire épaisse. La grandeur est la même que celle de l'exemplaire de Paris.

Le plus beau de tous ces manuscrits est celui qui porte le titre de *Kammavâcâ* (*a*), ouvrage en grande partie liturgique (sur la consécration des prêtres) écrit en pali et copié à *Amarapoura* (*b*) dans un genre particulier de caractères birmans qu'on peut regarder comme le plus ancien caractère pali. Ce manuscrit est exécuté avec une étonnante perfection sur la plus large et la plus belle espèce de feuilles de palmier qui existe. Ces feuilles sont recouvertes d'un vernis avec des figures et des ornemens en or sur un fond rouge, les caractères mêmes sont tracés en laque noire à cinq lignes par feuille, et le manuscrit se compose de douze feuilles; les *gardes* sont des lames de bois légèrement vernissées, les feuilles se *relient*, soit par

---

duction du *Kammavâtcham* par le P. Percoto : elle ne peut plus ajouter maintenant à la connaissance acquise de la langue palie.

(*a*) *C* se prononce toujours dans ces transcriptions comme le *c* italien : suivant l'orthographe allemande *Kamma-watscha*.

(*b*) အမရပူရ *Amarapoura*, orthographe régulière qu'on a altérée en *Amerapoura* et *Ahmirapoura*. [Et plus régulièrement encore ပူရ *poura* avec un *ou* bref; l'allongement de l'*ou* est une altération birmane. — E. B.].

cien poëme écrit en langue *Elou* ou ancienne langue singhalaise, il y a environ 500 ans.

28. *Vimâna vastuva;* sur les peines et les récompenses de la vie future.

29. *Matjá manggala-sutraya.* Ouvrage philosophique en langue palie avec une explication en singhalais (22).

30. *Milinda-kathavă.* La première section du *Matja pantjo* (ou n.° 19 des manuscrits palis) traduite en singhalais.

31. *Saggratja-katthâvă.* Collection à l'usage des prêtres bouddhistes.

32. *Pratimoxa-punci-sanne.* Collection de 227 règles destinées aux prêtres bouddhistes (23).

33. *Sinkhanda-nagara varnanavă.* Histoire de la fondation de la ville de Candy (24).

34. *Raja valiya*, c'est-à-dire livre des rois : histoire singhalaise (25).

35. *But-surané.* Traité sur quelques perfections de Bouddha, écrit en langue *Elou.*

36. *Sad-dharmâlankâre.* Traduction en singhalais du *Rasa-vahini* et du *Matjá-anagâtá-vansê,* deux ouvrages historiques des plus célèbres de la littérature palie (26).

37. *Histoire de Kappina.* Légende morale-religieuse d'un roi qui par sa munificence obtint de renaître dans la condition de prêtre.

38. *Elu axaradiya* (27). Vocabulaire de la langue *Elou*, suivant l'ordre alphabétique, avec explication en singhalais moderne.

39. *Námavalya* (28). Nomenclature singhalaise.

40. *Siddat-saggráva* (29). Grammaire de la langue *Elou* rédigée par *Dhamma-pala*, prêtre bouddhiste, qui passe pour avoir vécu il y a 1500 ans.

41. *Satipaththháka suttám.* Traité philosophique (30).

42. *Uposatia-suttam.* Traité du même genre avec quelques fragmens de plus.

43. *Satta suryod-gamana-suttam.* Traité du même genre.

44. *Vammika-sutra-sanné.* Autre traité.

45. A. *Tiro-kuddha-suttam.* B. *Nava-guna-sanné.* Exposition de neuf qualités de Bouddha.

Les cinq derniers manuscrits sont écrits, partie en pali, partie en singhalais.

46. *Pradipikava.* Sur la vertu et le vice, le ciel et l'enfer.

47. *Dampiyava-sanné.* Traduction singhalaise du *Dhamma-padam* ou n.° 11 des manuscrits palis, accompagné d'une paraphrase qui n'est pas complète dans cet exemplaire.

48. *Muggalan-vyákarana-liyana-sanne.* Grammaire palie écrite dans cette langue et expliquée en singhalais phrase par phrase.

49. A. *Piritpotä.* B. *Datjam potä;* sur les prières et les discours religieux.

50. *Vara-yoga-sáraya.* Livre de médecine en singhalais moderne.

APPENDIX.

I.

MANUSCRITS PALIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU DUC DE SUSSEX.

Le docteur Pettigrew, dans son *Catalogue de la Bibliothèque du duc de Sussex* (I, p. 1, CCLXXVII et suiv.), annonce et décrit trois magnifiques manuscrits en langue palie que le duc a obtenus du capitaine de marine, F. Maryat, de la station de Rangoun pendant la guerre des Birmans en 1824-25. Le premier de ces manuscrits (15 feuilles de palmier, espèce à feuilles larges, 22 p. sur 3 1/4) est, d'après la description de son extérieur, entièrement semblable au manuscrit 21 de la grande bibliothèque royale : c'est donc une copie du livre liturgique des Bouddhistes nommé *Kammouwa* ou *Kamma vacam;* il correspond aussi très-exactement, suivant l'opinion du docteur Pettigrew, à la description de l'exemplaire conservé à la bibliothèque royale de Paris (*voyez* MM Burnouf et Lassen). Le second, à-peu-près de mêmes dimensions, est sans doute un exemplaire du même livre, écrit ou peint sur un fond plus précieux, savoir des lames minces d'un ivoire très-blanc avec de précieux ornemens en dorure.

Le troisième consiste en cinq feuilles (22 p. de l. sur 3 de l.) et n'est pas écrit comme les précédens avec le caractère massif (*the square pali*) mais avec le caractère rond ordinaire. La première, la quatrième et la cinquième feuilles ont deux figures de *Godama* ou

Gudma peintes en or. L'éditeur annonce que ces manuscrits sont de la plus grande rareté en Angleterre, mais il n'a trouvé personne qui connût la langue où qui pût lui donner des éclaircissemens sur le contenu de ces ouvrages. On en a reçu de M. W. Buckley Fox (*a*) sur trois manuscrits singhalais que possède cette bibliothèque. Le premier (393 feuilles, 27 1/2 p. de l. sur 2 1/2 p. de l.) est une magnifique copie complète du livre religieux des bouddhistes, le *Sad' harmar lankara* en 24 sections, sur feuilles de palmier (*coryphæa umbraculifera*) dont on se sert pour écrire presque tous les livres sacrés de la religion bouddhique. Les deux autres sont des parties détachées du même ouvrage. Le duc de Sussex possède encore six manuscrits palis presque tous très-précieux, écrits en caractères birmans sur feuilles de palmier (*borassus flabelliformis*), dont un (873 feuilles, 20 p. de l. sur 2 1/2 de l.) est considérée comme une copie complète du livre sacré le *pansia pana jataka pota* ou livre des 550 incarnations de Bouddha (manuscrits palis de la bibliothèque royale de Copenhague, A. 10). M. Fox n'a pu donner de renseignemens sur le contenu de ces manuscrits (*Nordisk tidsskrift*, 1828).

(*a*) Ancien employé à la fonderie typographique et à l'imprimerie de Colombo

II.

MANUSCRITS ZENDS ET PEHLVIS RAPPORTÉS PAR M. RASK (a).

Pendant son séjour dans l'Inde, M. Rask a acheté pour la bibliothèque de l'université de Copenhague une précieuse collection de manuscrits au nombre de trente-trois, de différens âges, et dont dix-neuf sont en zend, les autres en pehlvi. Il s'y trouve plusieurs copies très-anciennes des principaux chapitres du *Zend-avesta;* par exemple un *Vendidad* à moitié gâté par l'humidité en plusieurs endroits, mais encore lisible. Un *Boundehesh* en pehlvi, écrit en l'année 1330, qui est presque partout parfaitement lisible. Un autre *codex* très-remarquable et qui a cinq cents ans d'antiquité, c'est l'*Izeshné* en zend avec une traduction pehlvi : il commence à se gâter, mais il est pourtant encore lisible dans sa plus grande partie. Comme cet exemplaire est débarrassé des fragmens dont on a coutume d'interpoler l'*Izeshné*, il est sans doute le plus précieux de tous pour la pureté du texte, et pour la traduction pehlvi il est peut-être unique. Anquetil du Perron, dans son *Zend-avesta* (II.ᵉ part. pag. 74) en parle en ces termes. » L'*Izeshné* a été traduit en pehlvi et en » sanscrétam. Les Parses de l'Inde ne connaissent qu'un » exemplaire de la première traduction. *Djemshid des-* » *tour-mobed* passe pour être le possesseur de ce rare » manuscrit et m'a néanmoins assuré qu'il ne l'avait pas. »

(a) Extrait du *Dansk literatur tidende*, f. Aa, 1823, n.° 24.

Encore un livre qu'Anquetil regrette de n'avoir pu acquérir, c'est le *Vishtasp yesht* (*a*) qui remplit 130 feuilles d'un magnifique *in-4.°* de belle conservation, écrit en Perse et dans un dialecte particulier du zend, qui peut avoir été l'ancienne langue de la Perse, si l'on admet que le zend lui-même ait été celle des Mèdes. S'il en était ainsi, ce manuscrit pourrait *illustrer* la langue des inscriptions persépolitaines et donner en même temps quelques résultats historiques, puisqu'il parle de *Vishtasp.* Un petit fragment incomplet en pehlvi, avec une traduction persane, et qui porte le titre de *Pendnámeh,* devient d'autant plus intéressant qu'un *Pendnámeh* a été aussi introduit dans le *Desátir* (dont il forme la quatorzième partie), mais écrit en une ancienne langue inconnue [le *Mahabad* (*b*)], et en persan (*Deri*). Il n'est pas très-invraisemblable que ce *Pendnámeh* pehlvi, si ce fragment est réellement du pehlvi (ce qui n'a pas encore été examiné), puisse donner des indications sur l'origine et l'authenticité du *Desátir,* question sur laquelle le monde savant paraît être dans une parfaite incertitude. Car la savante

---

(*a*) Anquetil Duperron a rapporté un *Bahman-yescht,* qui se trouve au n.° VII, *in-4.°*, de ses manuscrits zend-pehlvis; ce fragment est en pehlvi.

(*b*) Je pense que la langue du دساتير ne doit cette dénomination qu'à M. Rask, puisqu'elle n'est point nommée dans tout le texte de cette *collection* théologique; quelle que soit l'autorité du *Pend namèh* (pehlvi?) de Copenhague, il n'est pas probable que ce fragment puisse jamais prouver l'authenticité du *Desátir,* telle du moins qu'elle est prétendue par Will. Jones et l'éditeur Mulla Firuz ben Kaus.

discussion insérée dans les *Ann. de Heidelb.* 1823, janv. sqq. ne peut être considérée comme une réfutation complète de la critique faite par M. Silvestre de Sacy, dans le *Journ. des Sav.* 1821, janv. févr. Ces manuscrits ont tous été heureusement transportés et sont maintenant déposés à la bibliothèque de l'université.

ADDITION.

La collection M'kenzie comprend quatre ouvrages qui ont été portés au catalogue rédigé par M. H. H. Wilson, sous le titre de livres birmans, mais deux de ces manuscrits sont palis :

I. *Sudapinjanipatto. A religions book of the Bouddhas.*

II. *Abidhána. A dictionary* (deux copies). N'est autre sans doute que le vocabulaire pali *Abhidhânappa dîpika* (illustration des mots), dont il existe un exemplaire dans le fonds Tolfrey (Manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale).

NOTES.

(1) Quant aux manuscrits, nous remarquons en général qu'ils sont singulièrement bien conservés, quelques-uns sont munis de planchettes ou *gardes* vernissées, d'autres d'une enveloppe ou étui. Sur la manière dont les Birmans écrivent et disposent leurs livres, voyez Buchanan, &c.

(2) Telle est l'orthographe de Judson; mais il faudrait, je pense, ဒီပ (avec un *i* long), et မဇ္ဈိမ ; l'analogie exigerait un *a* long dans နိကာယော : Judson paraît avoir donné souvent des altérations birmanes du pali. — E. B.].

(3) [On trouve aussi dans cette collection des exemplaires très-précieux et très-bien écrits des *Digha nikayo*, *Angouttara nikayo Samyoutta nikayo*, *Sara sangaho*, souvent cités sous des titres altérés par la prononciation singhalaise ou anglaise] (*D. Lit. tid.*).

Ces quatre *nikayo* se rapportent à une des divisions les plus célèbres de la littérature bouddhique. Les écritures révélées se distribuent, d'après cette division, en cinq collections ou နိကာယ savoir : ဒီဃ နိကာယ ॥ မဇ္ဈိမ နိကာယ ॥ သံယုတ္တ နိကာယ ॥ အင်္ဂုတ္တရ နိကာယ ॥ et ခုဒ္ဒက နိကာယ La collection ne possède pas la cinquième partie ou *Khouddaka nikayo*. Sanscrit निकाय *collection*. [Ces collections paraissent nommées d'après leur étendue relative ; ainsi la première s'appelle *la longue collection ;* la deuxième, *la moyenne collection ;* la cinquième, *la petite collection ;* la troisième paraît signifier *la collection réunie ;* mais je ne comprends pas bien le sens de cette dernière dénomination, non plus que celle d'*Angouttara*. Ce dernier ouvrage est le seul que possède la Bibliothèque du roi de France ; il y a été déposé par M. Bélenger. — E. B.].

(4) Judson explique la différence qui existe pour les théologiens bouddhistes entre *Tiká* et *athakathá*. [Il faut, je crois, lire *atthakathá*. — E. B.].

အဋ္ဌကထာ *a commentary on the original pali text.*

ဋီကာ *a commentary on the original pali text (supplementary to to the inspired commentary of the Yakandahs which is called* အဋ္ဌကထာ).

(5) ဇာတကာဋ္ဌကထာ *le traité des naissances* (de Bouddha). *Voyez* အဋ္ဌကထာ.

(6) [Un des principaux manuscrits est le *Játakaththkakathá*, histoire des 550 incarnations de Bouddha, dont apparemment les dernières sont historiques et les autres allégoriques. L'ouvrage est

écrit en pali. Cet exemplaire a été copié avec beaucoup d'élégance et d'exactitude pour la bibliothèque d'un temple : c'est le plus grand volume de la collection] (*D. lit. tid.*). [Cet ouvrage se trouve également à Londres, il a été donné à la bibliothèque de la Société royale asiatique par le célèbre sir Alexander Johnston. — E. B.].

(7) ဓမ္မပါဋ ဌ် *étude des devoirs*, en sanscrit धर्मपाठ

(8) ဓမ္မပါဋ္ဌကထာ commentaire sur le *Dhamma padam*. Ces ouvrages sont peut-être les mêmes que le धर्मसंग्रह· de la liste पुराणनामानि de M. Hodgson (*Trans. of royal asiatic Society*).

(9) [Ce titre paraît signifier l'*ornement de Bouddha*. — E. B.].

(10) [La traduction littérale paraît devoir être *la collection essentielle*, ou *fondamentale*. — E. B.]

(11) မဟာဝင်သော littéralement : *la grande famille* (de Bouddha). [Cet ouvrage existe aussi à Londres ; j'en dois la connaissance à la libéralité de sir A. Johnston, qui a bien voulu me le communiquer. — E. B.].

(12) [Encore quelques autres ouvrages précieux, en partie historiques, comme le *Mahâ vanso* et le *Rasa vahini*, l'un et l'autre en pali, le dernier en deux volumes] (*D. lit. tid.*). Le *Rasa vahini* ne se trouve pas du moins sous ce titre dans la collection ; la traduction singhalaise est sous le n.° 36.

(13) ထေရုပကထာ de ထေရော *prêtre bouddhiste*, et ဒဂုကထာ.

(14) [*Le flambeau du sens suprême*. — E. B.].

(15) Nous retrouvons ici le titre pali que les auteurs de l'*Essai* avaient ingénieusement deviné et que M. E. Burnouf a pu depuis lire sur un autre exemplaire de la bibliothèque royale. Le nom de *Kammouwa* vient sans doute de l'altération birmane ကမ္မဝါ, que Judson traduit par *a writing which contains directions for initiating*

into the priesthood : ကမ္မဝါစာ sanscrit कर्मवाचनं, *discours sur les actes.*

(16) M. Rask a adopté l'orthographe fautive des Anglais : *cingalese — cingalesiske haandskrifter.*

(17) Le mot *Potæ, potâ*, est sans doute une de ces transcriptions irrégulières qu'on rencontre assez souvent dans ce catalogue; *potaya*, la terminaison explétive *y* est singulièrement recherchée par les Singalais, qui l'attachent à presque tous les mots dérivés du sanscrit. Elle est si insignifiante, qu'on peut l'introduire comme épenthétique entre les mots et leur terminaison inflective; par exemple, *ge*, maison, *geyin*, de la maison (*Voy.* Chater).

(18) [Le *Pansiya panas jâtaka potă* est une traduction singhalaise de l'ouvrage précité (*Jâtakatthakathâ*) en deux grands volumes. Elle a été citée dans les *Asiat. Research.* sous le titre de son original pali (*Giateke athoovavé*), altéré par la prononciation singhalaise] (*Dansk Lit. tid.*).

(19) [*Pujâ-valya*, ancien livre religieux, en singhalais, qui a une grande autorité à Ceylan; cité dans les *Asiat. Research.* sous le nom de *Poogia vallie*] (*Dansk lit. tid.*).

(20) Le mot *Dată*, qui représente *Dhataya* ou *Dätaya* dans l'orthographe de M. Rask, est sans doute un analogue du mot birman ဓာတ်တော် *reliques de Bouddha :* ils sont tous deux dérivés du sanscrit. [Il y a, je crois, plusieurs mots altérés dans ce titre; *Dată* n'est sans doute autre que le pali ဒါဌာ *Dâthâ*, nom que l'on donne aux dents de Bouddha, conservées comme reliques, ainsi que nous l'apprend le dictionnaire pali nommé *Abhidhânappadîpikâ : « Dâthâ tou dantabbhedaqmin ».* Le monosyllabe *da* représente pour moi le pali *dhâtou*, os, mais surtout reliques des saints personnages. D'après cette explication, le titre de l'ouvrage est exactement traduit dans la notice. Il est au reste souvent question de ces reliques dans le *Mahâvamsa.* — E. B.].

(21) [J'ai montré dans les *Observations sur l'Essai, etc.* p. 8, que par *Thûpa*, il fallait entendre les édifices dans lesquels sont renfermés les os de Bouddha. — E. B.].

(22) Probablement महामङ्गलसूत्रम् *formulaire de la grande félicité;*

(23) Traduction singhalaise du फातिमोक्ख pali : les auteurs de l'*Essai* ont interprété *Pâtimokkha* par le mot sanscrit प्रतिमोक्ष qui se représente aujourd'hui dans le titre singhalais et donne confirmation à leur interprétation.

(24) *Sinkhanda*, qui, dans ce titre, doit représenter le nom de la ville vulgairement appelée *Candy*, est peut-être une mauvaise leçon pour *Srikhanda*.

(25) Le *Râja valyâ* est une histoire pareillement écrite en singhalais; c'est peut-être le même ouvrage que celui cité dans les *Asiat. Res.* sous le titre de *Ragia ratnakare*] (*D. lit. sid.*). Le savant danois a commis une erreur en confondant le *Râdja vali* avec le *Râdja ratnâkarî*. Ces deux ouvrages qui doivent faire partie de la collection de livres singhalais publiée par M. Upham, sont deux histoires de Ceylan, très-distinctes, et qui se complètent l'une l'autre. Le राजारत्नाकरी est annoncé comme plus rare et non moins précieux que le *Râdja vali*.

(26) *Voyez* l'appendice.

(27) अक्षरादिय est le titre que les Singhalais donnent ordinairement à leurs vocabulaires; il est dérivé du mot अक्षर *lettre*, ils disent aussi अकारादि, c'est le titre d'un petit vocabulaire sanscrit-singhalais (collection Tolfrey), que j'espère publier bientôt dans le *Journal asiatique*. सङ्स्कृत अकारादि पुस्तयि

(28) [Le titre de cet ouvrage signifie proprement *série des noms*; ce titre peut être donné à un vocabulaire, comme à l'*Hematchandrakocha* par exemple, qui, dans un exemplaire de la Bibliothèque du Roi, est appelé *Nâmamâlâ*, guirlande des noms en mots. — E. B.]

(29) Le Rév. Chater, dans la préface de sa Grammaire singhalaise, annonçait que M. Sam. Tolfrey avait traduit une grammaire singhalaise (langue littérale) intitulée le *Siddat sangarawa*, et qu'elle devait être bientôt mise sous presse par ordre du Gouver-

nement. On ne sait pas encore en Europe si cette grammaire est publiée.

(30) [On appelle *sutta* (*sûtra*) axiômes, des traités philosophiques plus ou moins étendus, rédigés le plus souvent sous la forme de discours, et que la tradition prétend avoir été prononcés par Bouddha lui-même dans des occasions solennelles. Le n.° 42 doit signifier *Traité sur le jeûne* et le n.° 43 *Traité du lever du soleil de la verité*. Ces ouvrages portent quelquefois des titres bizarres et qui sont le plus souvent difficiles à traduire, surtout quand on les possède seuls, et qu'on est hors d'état, comme pour cette collection, de vérifier le contenu des ouvrages eux-mêmes. — E. B.].

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 6 novembre 1830.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme Membres de la Société :

MM. de Kiriakow, à Odessa.

Victor Lobstein, homme de lettres.

M. Franck, de Munich, écrit en envoyant le 2.° et le 3.° cahier de son recueil intitulé *Vyâsa*; les remercîmens du Conseil seront adressés à M. Franck, et M. Stahl fera un rapport sur cet ouvrage.

On dépose sur le bureau la 1.re partie du tome XVII des *Recherches asiatiques*, de Calcutta, et la 2.° partie du 2.° volume des *Transactions de la Société asiatique de Londres*. Les remercîmens du Conseil seront transmis à ces deux Sociétés, et les ouvrages renvoyés à l'examen, le premier de M. Klaproth, le second, de M. E. Burnouf.

M. d'Adelung adresse au Conseil un exemplaire de son ouvrage intitulé *Bibliographie de la langue sanscrite*, en allemand. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Stahl.

M. Hoogendorp adresse au Conseil un exemplaire de son

ouvrage intitulé *Coup-d'œil sur l'île de Java*; M. Eyriès est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. Wilken, secrétaire de la classe historique de l'Académie des Sciences de Berlin envoie au Conseil plusieurs exemplaires de la question proposée récemment par cette académie.

M. Wurtz demande que la liste des ouvrages publiés par le comité de traduction de la Société asiatique de Londres, et qui se trouvent à leur librairie, soit publiée dans le Journal asiatique. La liste de ces ouvrages est renvoyée à la commission du Journal.

Rapport sur le projet de voyage autour du monde, par M. Buckingham.

M. Buckingham, connu par ses voyages, ses aventures et ses discussions avec la Compagnie des Indes, se propose d'entreprendre un voyage autour du monde par la route des Indes, de la Chine, du Japon et des îles de l'océan Pacifique, ayant pour but les intérêts combinés des découvertes, de la civilisation et du commerce. Il s'est adressé à vous pour recevoir quelques instructions relatives aux recherches scientifiques qu'il desire faire pendant son expédition, et sur les objets qui forment le but de votre association. La Société asiatique de Paris doit être flattée que M. Buckingham lui ait donné, à cet égard, la préférence sur celle de Londres, mais votre commission doit regretter aussi de ne pas se trouver, peut-être, suffisamment en état de remplir le vœu manifesté par ce voyageur.

On doit remarquer d'abord qu'une expédition maritime offre beaucoup moins d'occasions aux recherches

sur les langues, la littérature, l'histoire et les croyances des peuples, plus ou moins civilisés, de l'Asie orientale, qu'un voyage par terre et à travers les pays que l'on veut observer; il serait donc possible que M. Buckingham eût peu de chances pour remplir les instructions que la Société asiatique lui donnerait. D'ailleurs, votre commission a cru trouver dans le plan même de ce voyageur un défaut essentiel, qui s'opposera au succès de presque toutes les recherches littéraires, pour lesquelles il faudrait qu'il pût conférer avec les indigènes des contrées qu'il veut visiter. En effet, parmi les personnes qui doivent faire partie de son expédition, nous voyons avec une sorte de surprise, qu'il n'est fait aucune mention d'interprètes pour les langues de l'Inde, de la Chine, du Japon, etc. On ne peut croire que M. Buckingham ait l'intention de prendre pour interprètes des lascars ou des matelots malais, qui ne savent que très-imparfaitement l'anglais ou le portugais; ce serait manquer l'objet que l'expédition a en vue. Dans l'Inde, la connaissance de l'anglais est assez répandue; mais c'est aussi sur ce pays que nous possédons déjà des renseignemens très-complets, grâce aux travaux des savans anglais et des membres des Sociétés asiatiques de Calcutta, de Bombay et de Madras. Il paraît donc que l'expédition de M. Buckingham y trouverait fort peu à glaner. D'ailleurs, l'étude de la langue sanscrite qui contient le fond de la littérature de l'Inde, a fait de si grands progrès en Europe, qu'on n'a besoin que de nous y apporter des textes écrits dans cet idiôme; car les interprètes habiles et doués de l'esprit de cri-

tique nécessaire n'y manquent pas. Comme M. Buckingham compte d'abord se rendre au Bengale pour y commencer ses opérations commerciales, il ne visitera même pas les provinces les moins connues de l'Inde, et par conséquent, on ne peut attendre de grands fruits de son séjour dans la presqu'île en deçà du Gange.

Du Bengale, le navigateur se dirigera vers la Chine par le détroit de Malacca. La presqu'île Malaïe nous est passablement connue par les travaux de Bosch et de Raffles, par les transactions de la Société de Batavia, par plusieurs autres ouvrages hollandais et anglais, et, pour les derniers temps, principalement par les notices, que publie très-régulièrement l'*Asiatic Journal* de Londres, sur les pays situés au-delà du Gange. Les vaisseaux de M. Buckingham ne feront que passer devant les îles de la Sonde, et par conséquent nous devons regretter qu'il soit dans l'impossibilité d'ajouter beaucoup aux ouvrages des Marsden, des Raffles, des Crawfurd et des auteurs hollandais qui ont décrit ces régions avec beaucoup d'exactitude.

En Chine, M. Buckingham se propose de visiter Canton et le port d'Emouy dans le Fou-kian. Canton est le rendez-vous général de tous les navires qui vont trafiquer en Chine; toutes les ambassades européennes qu'on a envoyées dans cet empire, depuis celle de 1655 dont Nieuhoff publia la relation, jusqu'à celle de lord Amherst, ont passé par cette ville, de sorte que nous la connaissons parfaitement, ainsi que le territoire et les parages voisins. Quant à l'étude comparée des

langues ; le dialecte chinois parlé à Canton, et qui diffère en beaucoup de points de la langue mandarine, aurait pu devenir l'objet des recherches de M. Buckingham, mais nous venons de recevoir à l'instant la nouvelle que la grammaire et le vocabulaire de ce dialecte, préparés depuis long-temps par M. Morrison, viennent d'être imprimés à Macao. Par conséquent, les notions, recueillies en passant par un voyageur européen, offriraient difficilement quelque chose de nouveau sur ce sujet.

Nous désirons que M. Buckingham parvienne à être reçu à Emouy, mais nous doutons fort que la rigidité des mandarins chinois admette des bâtimens anglais dans un port, où le gouvernement du céleste empire permet seulement aux navires espagnols de Manille de venir trafiquer. On sait que l'idiome du Fou-kian est le dialecte chinois le plus corrompu, et qu'il forme, pour ainsi dire, une langue distincte; il est également parlé par les Sangleyés, ou colons chinois venus de cette province et établis dans les îles Philippines. On possède en Europe des grammaires et des dictionnaires fort complets de ce dialecte; on peut regarder ces ouvrages comme préférables à tout vocabulaire qui serait recueilli par un simple navigateur, puisqu'ils ont été faits par des personnes qui savaient cet idiome à fond.

C'est aux îles Lieou khieou (nommées Lou tchou par les Anglais) que s'ouvrirait une récolte plus abondante pour M. Buckingham, s'il prenait à son bord un Chinois du Fou-kian, instruit, car l'idiome de

cette province est compris dans tout l'archipel situé entre Formose et le Japon. Par ce moyen, M. Buckingham serait en état de rectifier les notions recueillies par le capitaine Basile Hall, qui, d'ailleurs, a donné un vocabulaire assez étendu de la langue de la grande île de Lieou khieou; mais ce qu'il importe de connaître, ce sont les deux idiomes qui, d'après les relations anciennes, doivent, indépendamment de celui dont nous venons de parler, être en usage dans les autres îles de cet archipel. Peut-être le capitaine Bechey, qui l'a visité dernièrement, et dont le voyage doit paraître à Londres dans quelques semaines, nous procurera-t-il des renseignemens sur ce point, ainsi que sur la question de savoir si toutes ces îles ont été colonisées par les Japonais, ou s'il reste encore dans quelques-unes d'anciens aborigènes, appartenant à la grande famille qui occupe Formose et les groupes d'îles situés dans l'océan Pacifique, au nord du Tropique du Cancer.

Si M. Buckingham est, comme il espère, favorablement accueilli en Corée, et si l'action despotique du gouvernement de ce pays s'y trouve tellement affaiblie, depuis la visite qu'y fit le capitaine B. Hall, en 1816, qu'il puisse mettre en exécution une partie de ses projets; cette presqu'île offrira une ample moisson de recherches. Nous savons fort peu de chose sur la Corée, nous ne la connaissons que par les auteurs chinois et par la relation de quelques matelots hollandais naufragés sur ses côtes en 1653, car Lapeyrouse, Broughton et Hall n'ont presque pas eu de communications

avec les habitans du pays. Aussi nous regardons cette partie du voyage de M. Buckingham comme la plus intéressante, et nous lui conseillons de mettre tout en œuvre, autant que cela sera possible sans l'aide d'un interprète habile, pour recueillir des notions sur la race coréenne et sur le pays qu'elle habite.

C'est ici principalement que les recherches du voyageur doivent se porter sur la langue, car les vocabulaires publiés par Witsen, celui de l'*Asia polyglotta* de M. Klaproth, et un autre envoyé dernièrement en Europe par M. le docteur de Siebold, laissent encore beaucoup à desirer. Mais ce n'est pas seulement des mots d'une langue qu'il importe de s'occuper, les formes grammaticales et une collection de phrases seront également intéressantes à recueillir. La religion de Foé ou Bouddha paraît être la plus répandue en Corée, mais il y existe encore d'autres croyances originaires de la Chine et du Japon; il serait bon d'avoir des notions exactes sur ces divers systèmes religieux.

L'exploration des côtes du Japon offrira peut-être à M. Buckingham l'occasion de communiquer avec quelques barques japonaises, par l'entremise desquelles il pourra se procurer des livres imprimés dans cet empire, qui, comme on le sait, jouit d'une haute civilisation, mais qui a fermé ses ports à toutes les nations européennes, et qui ne permet qu'aux Hollandais d'envoyer tous les ans quelques vaisseaux marchands à Nangasaki, où l'équipage de ces navires est réellement emprisonné jusqu'à son départ. La moindre imprudence qui exposerait un navigateur à tomber entre les

mains des Japonais, pourrait lui faire éprouver le sort du capitaine Golovnin, qui, pendant plusieurs années, fut retenu comme captif dans le pays, où sa vie fut même quelquefois menacée, et qui vraisemblablement ne fut relâché que parce qu'on put craindre le ressentiment de la Russie, dont les possessions avoisinent celles du Japon. Le gouvernement de ce dernier empire n'aura peut-être pas autant d'égard pour un voyageur anglais, parce qu'il n'a pas à redouter une guerre avec la Grande Bretagne. On a même vu, par l'emprisonnement récent du docteur de Siebold, qu'il attache réellement peu d'importance à ses relations avec les Hollandais, quoique ceux-ci soient, depuis près de deux siècles, les seuls Européens admis dans ses ports. C'est pour cette raison que nous invitons M. Buckingham à ne pas hasarder le sort de son expédition par des tentatives pour ouvrir des relations avec les habitans du Japon; d'ailleurs il paraît inutile de recueillir des vocabulaires de la langue du pays, sur laquelle nous avons des renseignemens suffisans par les grammaires de Rodriguez, de Collado et d'Oyanguren et les dictionnaires des deux premiers de ces auteurs, par celui du Collège de Saint-Thomas à Manille, et le Calepin traduit en japonais et imprimé à Amacusa en 1595.

M. Buckingham se propose aussi de visiter les îles Kouriles, dont les plus méridionales sont habités par les Aïnos, qui occupent aussi le Ieso et le Tarrakai. Cette nation singulière a été parfaitement décrite par Krusenstern, Khvostov, Davidov et Golovnin. Un vocabulaire très-étendu des Aïnos de l'île de Tarrakai

(mal-à-propos appelée Saghalien sur nos cartes) a été publié à Saint-Pétersbourg en 1813, et un autre, qui compare les dialectes des Aïnos depuis le Ieso jusqu'au Kamtchatka, a paru dans l'*Asia polyglotta*. Nous avons aussi l'espérance de recevoir bientôt d'amples détails sur cette langue par M. de Siebold, qui s'est procuré au Japon le dictionnaire complet de l'idiome de Ieso par Mogami Toknaï, ainsi qu'une collection de pièces de théâtre en aïno. Nous devons donc inviter M. Buckingham à recueillir principalement des mots et des phrases des habitans des Kouriles situées au nord de Ieso.

M. Buckingham se propose également de visiter les Philippines. Les langues de cet archipel ont été l'objet de l'étude de plusieurs missionnaires et auteurs espagnols qui l'ont habité. Des grammaires et des dictionnaires des langues Tagala, Bisaya et Pampanga existent imprimés, ou bien se trouvent en manuscrit dans les bibliothèques de l'Europe, où les curieux peuvent les consulter à leur aise. Un des membres de notre Société, M. Landresse, s'occupe depuis quelques années du dépouillement de ces ouvrages, et son travail est déjà très-avancé. Les peuples qui parlent ces idiomes, sont en général peu civilisés, et leur littérature paraît extrêmement pauvre, de sorte qu'il est difficile d'y espérer une grande récolte de faits.

Si le temps que M. Buckingham destine à son voyage, lui permet d'explorer, comme il le présume, les côtes de la grande île de Borneo, nous pensons qu'il trouvera un vaste champ ouvert à ses recherches.

Nous le répétons, tout ce qui a rapport à l'histoire, à la littérature et aux langues des peuples qu'il visitera entre dans le cercle des occupations de la Société asiatique, mais le but de l'institution de cette compagnie ne nous permet pas de suivre l'intrépide navigateur dans sa course plus à l'Orient.

On a lieu d'espérer que les officiers chargés du commandement des expéditions entreprises par ordre du Gouvernement français, depuis quelques années, dans le grand Océan, publieront des vocabulaires des langues que parlent les habitans des îles qu'ils ont visitées. M. Buckingham pourra sans doute ajouter aux notions que nous devons à ces navigateurs, et qui seront très-utiles pour l'étude comparée de ces langues.

Quant à la géographie et à l'ethnographie, nous nous abstenons de rien recommander spécialement à l'attention de M. Buckingham. Le rapport sur son projet de voyage fait à la Société de Géographie par M. Dumont d'Urville, capitaine de vaisseau, contient des instructions auxquelles il est impossible d'ajouter; ce travail, d'un marin expérimenté et instruit, est un véritable modèle dans son genre, et nous faisons des vœux ardens pour que les circonstances permettent à M. Buckingham d'effectuer les travaux qui lui sont indiqués dans ce beau rapport. S'il y réussit, il rendra un service signalé aux sciences, et s'acquerra une réputation que l'envie ne pourra jamais attaquer.

E. Burnouf. J. B. Eyriès. J. Saint-Martin.

Klaproth, *rapporteur*.

Addition au Catalogue des manuscrits palis et singhalais de la Bibliothèque de Copenhague, p. 452.

(Note concernant les divers exemplaires du *Kammouwa.*)

On trouve encore dans le *British Museum* un volume qui me paraît n'être qu'un exemplaire du *Kammouwa,* autant que je puis en juger par cette description d'Aysoough (*Catalogue of the British Mus. Orient. mss.* 4849) :

A mss. written on palm leaves, covered over with a gold coloured varnish in the bramin character, consisting of 15 leaves about 18 inches long, an three inches wide, finely ornamented.

TABLE GÉNÉRALE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE 6.e VOLUME.

MÉMOIRES.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

BIBLIOGRAPHIE.



U.C. BERKELEY LIBRARIES
C004812378
115232